

L'OUEST

AUX

CROISADES



L'OUEST

AUX

CROISADES

PAR

H. DE FOURMONT

CONSERVATEUR-ADJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

DE NANTES

Tome Troisième



NANTES

V. FOREST & É. GRIMAUD

Place du Commerce, 1

PARIS

AUGUSTE AUBRY

Rue Dauphine, 16

M DCCC LXVII.

Le tome troisième de L'OUEST AUX CROISADES contient : 1° les croisés de l'Anjou et du Maine; — 2° les croisés du Poitou, placés, les uns et les autres, selon l'ordre alphabétique, à chacune des huit croisades; — 3° les chevaliers du Temple; — 4° les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem de ces trois provinces et de celle de Bretagne, classés d'après la date de leur réception, ou l'époque où ils ont vécu; — 5° un supplément du tome II; — 6° un supplément du tome III; — 7° des additions et corrections.

Quelques observations, relatives aux titres de marquis, de comte, de vicomte, de baron, nous semblent ici nécessaires. Ces titres, nous les avons trouvés : 1° dans les lettres d'érection; — 2° dans la collation de la pairie : le fils aîné d'un duc et pair prenait de droit le titre de marquis; le fils d'un marquis et pair, celui de comte; le fils d'un comte et pair, celui de vicomte; le fils d'un vicomte et pair, celui de baron; — 3° dans l'admission aux honneurs de la cour : le premier gentilhomme de service, chargé d'introduire la personne présentée, la nommait à haute voix, en lui donnant le titre désigné dans le certificat du

roi d'armes. N'en avait-elle pas eu jusqu'alors, elle en choisissait un, celui de duc excepté. Ce titre restait personnel, il est vrai; mais il arrivait presque toujours que le fils conservait ce que son père avait obtenu et le transmettait à ses successeurs; — 4° dans un grand nombre de pièces de famille qui nous ont été soumises, consistant en brevets, lettres de provision, copies collationnées des registres de l'état civil.

Quant à la qualification de chevalier, les arrêts de la réformation de 1668 à 1671, les preuves faites au cabinet des ordres du roi, et pour la réception dans la milice de Saint-Jean-de-Jérusalem, etc., etc., nous ont servi de guide.

L'OUEST AUX CROISADES.

ANJOU ET MAINE.

PREMIÈRE CROISADE.

AVERTON.

Adrien d'Averton, *burelé d'argent et de gueulles ;* — Louis d'Averton : mêmes armes, avec un *baston d'azur* pour brisure.

Maison ancienne et illustre, en possession, dès les temps les plus reculés, de la seigneurie d'Averton (bourg et paroisse du Passais-Manceau, au nord-ouest du Mans). En 1160, Bouchard d'Averton fut témoin du don de l'église de Connerré à l'abbaye de Saint-Vincent; Geoffroy d'Averton est cité dans un titre de 1189, en faveur du prieuré de Saint-Étienne-de-Mayenne. En 1312, André d'Averton, marié à Isabeau de Brainville, devint par héritage seigneur de Belin. Nous trouvons après lui, en suivant l'ordre filiatif : André II, marié à N. Chamaillard, vers 1315; Geoffroy I, à Jeanne Lenfant; Payen I; Payen II, à Jeanne de Chourses de Rabestan, en 1394; Jean I; Jean II, à Marguerite de Laval, en 1507; Jean III, dont le frère était grand-chantre de l'église du Mans et légat du pape, à Françoise d'O; Payen III, à Anne de la Tour-Landry, dont deux filles : l'une, mariée au *seigneur* Jacques d'Humières, gouverneur de Pé-

ronne, et l'autre, à Jean-François de Faudoas-Serillac qui prit le titre de *François I d'Averton, seigneur et comte de Belin;* il devint la tige d'une nouvelle maison, *comtes de Belin et d'Averton.* — Des Faudoas les terres d'Averton et de Belin, augmentées de la châtellenie de Vaux, passèrent : 1° aux Rochechouart, par le mariage d'Éléonore d'Averton avec François de Rochechouart, marquis de Bonnivet; 2° aux Mégrigny, par le mariage d'Éléonore de Rochechouart avec Louis-Jacques de Mérigny; 3° aux Turpin, par le mariage d'Éléonore de Mégrigny avec Charles Turpin, comte de Vihiers; 4° aux comtes de Poitiers, par le deuxième mariage d'Éléonore de Mégrigny avec Jean-Ferdinand, comte de Poitiers; 5° aux comtes d'Helmstad, par le mariage d'Éléonore de Poitiers avec Maximilien, comte d'Helmstadt, baron du Saint-Empire; ensuite par acquisition, dans la famille de Rottier de Madrelle (*Mém. de Miroménil; Chartrier de Belin;* Le Paige, *Diction. du Maine*, pp. 47 et 377, 378 et 379, etc.)

BEAUMONT LE VICOMTE.

Ire Croisade. — Le Vicomte de Beaumont, *d'azur à un lion d'or rampant* (*Mss. de Bay.*, p. 26); — le sire Geoffroy de Beaumont, *d'azur à un lion d'or rampant à fleurs de lys, et un baston de gueulles* pour brisure (*ibid.*, p. 27.)

IVe Croisade. — 1° *Jeffroy de Belmont* qui partit avec *Jofrois del Perche* (Ville-Hard., p. 5); — 2° *Le Quens Gauthier de Brienne* (*ibid.*); Gautier, IIIe du nom, comte de Brienne, en Champagne; 3° Jean, frère puîné de Gautier; celui-ci, après la prise de Constantinople, se rendit en Terre-Sainte, où, ayant épousé Marie de Montferrat, devint roi de Jérusalem ou d'Acre, en 1210 (Du Cange, *Observ. sur Ville-Hàrd.; Les lignages d'outre-mer,* ch. III; Ansel., t. VI, p. 133.)

Ve Croisade. — Raoul de Beaumont et son frère Geoffroy, évêque d'Angers, arrivèrent au siége de Damiette, en 1218, avec de nombreuses et vaillantes recrues. (*Hist. Ihieros.*, Jacobi de Vitriaco, lib. III.) Raoul tomba entre les mains des infidèles. (Matth. Paris, *ad ann.* 1219.)

Plusieurs maisons ont porté le nom de Beaumont : I. *Anciens vicomtes ou lieutenants des comtes du Mans, seign. de Beaumont;* — II. *Beaumont-Brienne;* — III. *Beaumont-Chamaillart;* — IV. *Beaumont-Alençon;* — V. *Beaumont-Bourbon.*

I. *Anciens vicomtes des comtes du Mans :* ordre filiatif, suivant Ménage (*Hist. de Sablé*) : Raoul I, 1058; Hubert, 1067; Raoul II et Richard III; selon Moreri (t. II, p. 248) : Raoul I, 1093; Richard I; Raoul II; Richard III; et, d'après Le Paige (*Diction. du Maine*, t. I, p. 80-81) : Raoul I, 990; Hubert I; Raoul II; Richard I et Raoul III, fondateurs de la ville de Beaumont, de la Chartreuse du Parc, des prieurés de Vivoin, de Pont-Neuf, Luché, Loué et de l'abbaye d'Estival en Charnie; bienfaiteurs de Marmoutiers, de Saint-Serge d'Angers, etc. (Trouillard, *Mém. des comtes du Maine*).

II. *Beaumont-Brienne :* Agnès, fille et unique héritière de Richard III (Ménage, *ibid.;* Moreri, *ibid.*) ou de Raoul III (Le Paige, *ibid.*), épousa, en 1253, Louis de Brienne, troisième fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople. Leurs descendants : Jean I; Robert; Jean II, prirent le titre de *vicomtes de Beaumont.*

III. *Beaumont-Chamaillard :* Marie de Beaumont-Brienne, fille et unique héritière de Jean II, épousa Guillaume Chamaillard, seign. d'Anthenaise, dont Marie qui suit.

IV. *Beaumont-Alençon :* Marie Chamaillard, vicomtesse de Beaumont, épousa, le 20 octobre 1371, Pierre II, comte d'Alençon, du Perche, de Penhoët; Jean I, comte d'Alençon, vicomte de Beaumont, tué à Azincourt, en faveur de qui Charles VI érigea en duché-pairie le comté d'Alençon, en 1414; Jean II; René, qui eut, de son mariage avec Marguerite de Lorraine, Charles, mort sans enfants, et Françoise.

V. *Beaumont-Bourbon :* Françoise, vicomtesse de Beaumont, duchesse d'Alençon, en faveur de qui François I érigea en *duché-pairie* la vicomté de Beaumont, épousa : 1° François d'Orléans, duc de Longueville, mort sans enfants; 2° Charles de Bourbon, comte, puis duc de Vendôme, mort à Amiens, en 1536. Elle eut de son dernier mariage treize enfants, dont le deuxième fut Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV, qui réunit le duché de

Beaumont à la couronne. En 1701, Louis XIV le donna à René III de Froulai, comte de Tessé, en échange des terres, fiefs et dépendances, que possédait ledit comte de Tessé, dans les parcs de Versailles et de Marly (Le Paige, *ibid; Art de vérif. les dates*, t. II; Ans., t. I).

BRIE-SERRANT.

Guillaume de Tyr (*lib.* XIV, *ch.* V) mentionne Anselme de Brie parmi les chevaliers qui suivirent Foulques V, comte d'Anjou, lorsqu'il se rendit en Orient pour épouser Mélissinde et recueillir ensuite la succession de Baudouin II, roi de Jérusalem. Or, d'après Claude Ménard (*Rer. Andegav. pandectæ*) et Pascal Robin (*Brief disc. sur l'exc., grand. et antiq. du païs d'Anj.*), cet Anselme appartenait aux Brie-Serrant.

« C'est une de ces anciennes maisons, dit La Chesnaye (t. II), dont » on ne peut fixer l'origine; on trouve un seigneur du nom de Brie, » couché sur le rôle des princes et barons, qui accompagnèrent Guil- » laume, duc de Normandie, à la conquête d'Angleterre. » — Viennent ensuite : Regnault de Brie, en grande considération à la cour de saint Louis (Joinville); puis, Jean de Brie, II° du nom, qui devint seigneur de Serrant, en épousant Françoise de Serrant.

Considérable par son ancienneté, la maison de Brie-Serrant ne l'est pas moins par ses alliances et ses illustrations. *La première branche, ou branche aînée*, s'est alliée aux maisons de Vendôme, 1270; Goulaine, 1313; Serrant; Dreux; Courtet; Coesmes; Maillé-Brézé; Giffart; Mathéfélon; Surgères; Bois-Orcan; Vassé; Beauveau-Tigny; Billy. — *La deuxième, ou des seign. de la Sorinière*, avec celles de Pierre; Sourdis-d'Escoubleau; Mathéfélon; Pantin de la Hamélinière; Thomas; Cloteaux de la Voierie; Lux, 1651; Verteuil; Genne; Le Mercier. — *La troisième, ou de la Bernardière*, avec celles de Le Gay du Verger, 1686; Jammeron, 1714; Marest, 1744 (Ménage, *Remarq. sur la vie de Guill. Ménage*, p. 307-312).

Ces trois branches ont fourni : 1° *à la profession des armes* : Jean, III° du nom, tué à la bataille de Poitiers, 30 sept. 1356 (*Épitaphes de l'église de Saint-Georges;* Ménage, *ibid.*); Gilles, sur-

nommé *le fléau des Anglais*, l'héroïque défenseur de Châtillon, en Bourgogne, où il *feit de chevalureux faitz*, créé chevalier à la bataille de Fourmigny, en 1450; Charles, IIIe du nom, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes; Antoine de Brie, chevalier, seign. de Douces, ancien capitaine au régiment de la Couronne, infanterie (*Épitaphes, ibid.;* Ménage, *ibid.*); — 2° *à l'Église :* Anger, abbé de Saint-Évroult, en Normandie, doyen du Mans, puis nommé évêque d'Angers par Louis XI (Ménage, *ibid.; Gall. christ.*, t. XIV); Félix, abbé de la même abbaye (*Gall. christ.*, t. XIV); — 3° *à la cour :* Jean de Brie, bailli de Senlis, maistre d'hôtel et chambellan du roi Charles VII (Ménage, *ibid.*); Clément-Alexandre de Brie, reçu page du roi en sa grande écurie, en 1762 (La Chesnaye, *ibid.*)

Ce fut sous la minorité de Charles de Brie-Serrant, avant-dernier rejeton de la branche aînée, que la terre de Serrant fut mise en décret en 1598, vendue à Sardini, Italien, retirée par retrait lignager par François de Maillard, vendue une seconde fois par décret et adjugée en 1607 à Hercule de Rohan de Montbazon, puis à Guillaume de Bautru, d'une famille de robe, l'une des créatures du cardinal Mazarin, conseiller d'État, introducteur des ambassadeurs, puis membre de l'Académie française, père de deux fils qui suivirent avec éclat la carrière des armes, l'aîné, comte de Nogent, et le cadet, marquis de Vaubrun; celui-ci eut aussi deux enfants, l'un l'abbé de Vaubrun, et l'autre Diane de Bautru, mariée au duc d'Estrée. Héritière de la terre de Serrant par la mort de son frère; elle la vendit, en 1730, à François-Jacques Walsh. (*Voir la notice sur cette famille.*)

Armes. — *D'argent à quatre fasces de sable, au lion de gueules brochant sur le tout.*

CHAMAILLARD.

Ire Croisade. — Guillaume Chamaillard, *vairé d'or et de gueulles* (du Moulin, p. 31). Le manuscrit de Bayeux donne à ce Guillaume le titre de sire d'Anthenaise; c'est une erreur; la seigneurie d'Anthenaise n'est entrée dans la maison Chamaillard qu'au XIVe siècle.

IIe Croisade. — Rolland Chamaillard figure parmi les 108 gentilshommes qui prirent la croix à Notre-Dame-de-Mayenne en 1158 (Ménage, *Hist. de Sablé*).

IIIe Croisade. — Une charte, datée du camp devant Acre, porte que Raoul Chamaillard se trouvait au nombre des chrétiens qui assiégèrent cette ville en 1191.

On ne sait rien de cette maison, de 1158 à 1250, époque où Jean Chamaillard devint seigneur d'Anthenaise, en épousant Emmanuelle, dame d'Anthenaise, de Basogers, de la Cantinière, etc., etc., héritière de la branche aînée d'Anthenaise (Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 167; Le Paige, t. I, p. 16). Guillaume Chamaillard d'Anthenaise, devint vicomte de Beaumont, en épousant Marie de Beaumont, nièce et héritière de Louis, vicomte de Beaumont-Brienne. — Fondue dans Alençon, par le mariage de Marie Chamaillard d'Anthenaise, fille et unique héritière de Guillaume Chamaillard et de Marie de Beaumont, avec Pierre, comte d'Alençon, surnommé *le Noble* (Ménage, *ibid.*, p. 24; Le Paige, *ibid.*, p. 83).

CHAMPCHEVRIER.

Ire Croisade. — Pierre de Champchevrier partit pour la Terre-Sainte en 1097, et y mourut : Dom Housseau (vol. XII, No 6417) cite en preuve le titre suivant : *Gaufridus de Campo caprario dedit Deo et sancto Martino et nobis monachis Majoris monasterii quartam partem telonei apud Salmurium, pro fratre suo Petro qui mortuus erat in Jerusalem.*

IIIe Croisade. — Jean de Champchevrier s'engagea, lui aussi, sous l'étendard de la croix. Il est nommé dans l'acte de garantie que Richard, roi d'Angleterre, donna pour quelques-uns de ses chevaliers, à Andreolo conte, Jacobo Jhota et Ughelio de Bozo, le 21 juillet 1191.

« La maison de Champchevrier, dit Gilles Ménage (*Remarq. sur la*
» *vie de Guil. Ménage*, p. 268), est une des plus nobles, une des plus
» illustres, et une des plus anciennes de la province d'Anjou. Dans
» l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, il y a une notice relative à un

» acte passé vers 1097, lequel est attesté par un *Eblo de Campo Caprario*, et un titre de Foulque V, conte d'Anjou, de 1109, attesté par un » Pierre de *Campo Caprario* et par son frère Joscelin. Dans le catalogue » des chevaliers qui portèrent la bannière de France sous Philippe-» Auguste, à l'article des chevaliers d'Anjou, il y est fait mention d'un » Hugue de *Campo Chevrier*. C'est ce Hugue de *Champ Chevrier* qui » assista en 1222 aux obsèques de Guillaume des Roches. » — Jean de Champchevrier est nommé dans la sentence du Châtelet de Paris, du 26 août 1392, comme complice de Pierre de Craon (Godefroy, *Annot. sur l'hist. de Charles VI*). — Les seigneurs de Champchevrier se distinguèrent dans la carrière des armes; nous les voyons figurer aux batailles contre les Anglais qui suivirent le sacre de Charles VI, à celle de Saint-Denis d'Anjou, à la montre de 1467 (Barthel. Roger, *Hist. d'Anj.*).

Armes. — *D'or à l'aigle à deux têtes, éployée de gueules.*

CHATEAUGONTIER.

Ire Croisade. — Renaud II prit la croix en 1196 et le chemin de Jérusalem, en 1097; *cruce facta..... Jerosolymis perrexit* (*Gesta consul. Andegav.; Hist. de Sablé*, p. 95), en compagnie, suivant Claude Ménard, de Robert le Bourguignon. (*Pand. Andeg.*).

Forteresse bâtie en 1007 par Foulques Nerra, comte d'Anjou, ainsi nommée de Gontier, l'un de ses fermiers, *de nomine cujusdam villici sui* (*Hist. de Sablé*, p. 97; Bouq., t. x, p. 202). Foulques en confia la garde à un vaillant capitaine, selon Ménage (*ibid.*), à Renaud I, fils d'Yvon qui descendait de l'illustre maison de Bellesme (*idem*, p. 416). — Les sires de Châteaugontier subsistèrent jusqu'au XIVe siècle. En voici la chaîne filiative : Renaud II, mort à Châteaugontier, le même jour que son père Renaud I, mourut à Jerusalem (*Hist. de Sablé*, p. 99); Geoffroy, marié à Béatrix, fille de Robert le Bourguignon (*id. ibid.*); Renaud III; Renaud IV, bienfaiteur de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, en 1141 (Peregrinus, *Hist. des abbés de Font.*); — Alard I, marié à Mathilde de Briolay (*Hist. de Sablé, ibid.*, p. 102); Alard II; Renaud V, à Burgondine de Chantocé; Re-

naud VI; Alard III, à Emme de Vitré, fondateur de l'hôpital de Châteaugontier (*id., ibid.*); Jacques qui, en 1257, céda au roi Louis IX ses droits sur le Perche, à réserve de Nogent-le-Rotrou (Gilles de Bry, ch. II), et eut pour femme Avoise de Montmorency (Du Chesne, *Hist. de la mais. de Montmor.*). Renaud VI étant mort sans enfants, sa sœur Emme devint dame de Châteaugontier et porta en dot cette riche seigneurie à Geoffroy, seigneur de la Guerche et de Pouancé, vers 1259. De ce mariage naquit Jeanne, dame de la Guerche, de Pouancé et Châteaugiron, qui donna sa main et ces riches domaines à Jean de Beaumont de Brienne, Ier du nom (*Hist. de Sablé, ibid.*, p. 104; *Mém. de M. de Miroménil; voir la notice sur la mais. de Beaumont*).

Armes. — *D'argent à trois chevrons de gueules.*

CHEMILLÉ.

Ire Croisade. — Le sire de Chemelly, d'*or à une orle de meslettes d'azur à un quartier de gueulles* (*Mss. de Bay., cité par du Moulin*, p. 31).

Chemillé, ville et comté de l'élection d'Angers, l'une des quatre baronnies dont les barons devaient servir l'évêque d'Angers le jour de sa première entrée. Elle a donné son nom à une très-ancienne famille. Nous ne pouvons mieux faire que de citer Ménage. « Je mettray icy » par occasion, dit-il (p. 116), ce que j'ay trouvé de la maison » de Chemillé. *Sigebrandus de Cimiliaco,* porte-enseigne de Foulque » Nerra, fut tué en 1016, à la journée de Pontlevoy; ce que j'ay appris » de l'histoire de Saint-Florant de Jan Huynes. Je tiens ce Sigebran de » Chemillé, granpère de Vacelin de Chemillé. Ce Vacelin fut père » de Pierre. Pierre le fut de Guillaume: et Guillaume, de Giraud et » de Guillaume de Chemillé, Louis, evesque d'Angers, mort en 1202. » Je trouve en 1248, un Pierre de Chemillé, seigneur de Brochesac. » — Il est fait mention aussi dans la vie de Robert d'Arbrissel (Pavillon, *Pr.*, p. 620), d'un autre Pierre de Chemillé, seigneur de Candé, et d'un Geoffroy de Chemillé dans les titres de Saint-Maurice d'Angers, en 1318. — Vers la fin du XVe siècle, la baronnie de Chemillé tomba dans la maison de la Haye-Passavant, par le mariage de

Thomasse de Chemillé avec Jean de la Haye, seigneur de Passavant (Ménage, *ibid.*, p. 343-344); puis en celle de Nemours, par le mariage d'Yolande de la Haye avec Jean d'Armagnac, duc de Nemours, qui la vendit à Pierre de Rohan, seigneur de Gié; retirée et adjugée, par arrêt du 28 mai 1501, à Joachim de Montespedon et à Renée de la Haye, sa femme, comme plus proche héritière. Elle passa ensuite dans la maison de Scepeaux, et de là, en celle de Gondy, puis aux Cossé-Brissac, puis au marquis de Craon (*Mém. de Miroménil*), et enfin, par acquêt, aux Colbert-Maulévrier.

CHOURCES.

Ire Croisade. — Patry de Chources: *billeté d'argent et de gueulles à un orle de merlettes* (*Mss. de Bay.*, p. 27). Étant sur le point de partir pour Jérusalem, il recommande son fils aux moines de l'abbaye de la Couture et leur donne la propriété des terres, vignes, prairies, situées en la paroisse de Bernay; la jouissance de tous droits féodaux, à la charge de prier Dieu pour le repos de son âme (Le Courvaisier, Le Paige, t. I.)

IIe Croisade. — Payen de Chources est au nombre des gentilshommes qui prirent la croix dans l'église de Notre-Dame-de-Mayenne en 1158 (Ménage, p. 180.

« C'était, dit l'historien de Sablé (p. 173), une grande et illustre » maison, ainsi appelée de la terre de Chourches[1].» Le nom de Sylvestre de Chourses est mentionné dans un titre qui atteste le don de pâturages de cent porcs accordé à l'abbaye de Vendôme par Robert de Sablé (*id. ibid.*). Elle s'accrut de la seigneurie de Malicorne, probablement par alliance, après la mort de Waudin ou Gaudin III de Malicorne, vers la fin du XIIe siècle, et non avant: la fusion n'était pas faite en 1158, puisque sur la liste de cent huit gentilshommes qui prirent la croix à Notre-Dame-de-Mayenne, nous trouvons d'abord le nom de Payen de Chourses, et plus loin, celui de Thibaud et de N. de Malicorne (*id., ibid.*, p. 180.)

[1] Deux terres de ce nom au Maine: *Chourses-d'Anthenaise* et Chources-le-Vahyer. Il s'agit peut-être ici de la dernière; car la première appartenait à Bouchet de Sourches.

La branche des *Chources-Malicorne* se fondit dans Beaumanoir, par le mariage de Marguerite de Chources, sœur et héritière de Jean de Chources, avec Charles de Beaumanoir-Levardin, en 1545 (Ansel., t. VII, p. 385; Ménage, *ibid.*). En 1691, Anne-Charlotte de Beaumanoir porta en dot lesdites seigneuries de Chources et de Malicorne à Louis II de la Châtre (Ansel., *ibid.*, p. 369; Le Paige, t. II, p. 126).

Aux Chources-Malicorne survécut une autre branche qui a pour tige Jean de Chources, seigneur de Brénicen, Bois-Frêlon, etc., et s'est alliée aux maisons de Bailleul, 1489; Gouzolle, 1522; Castellan-de-Clermont, 1557; Commines, Paquinot, Dogues, Roche-Brêlé, Vandermeer (Flandres); Vissing, 1679; Guériau, le Mercier; Paquinot; Descorches-de-Sainte-Croix, 1731. — Elle a produit : Jean de Chources, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'ordonnances, gouverneur de la ville et du château de Vendôme; Guillaume, capitaine d'une compagnie de cent arquebusiers à cheval, destinés pour la garde de Louis de Bourbon, comte de Soissons, prince du sang; Gabriel, chevalier, capitaine d'une compagnie de cinquante arquebusiers à cheval, pour la garde du même prince; — Jean-Baptiste, capitaine au régiment d'Estrades; Godefroy-François, capitaine au régiment royal-Dauphin, cavalerie, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Rethel-Mazarin, en Champagne; son fils, Godefroy-François, capitaine de dragons au regiment de Caraman, tué en 1747 au siége de Berg-Op-Zoom;— Louis, chevalier, tué à Dettingen en 1744, dans les gardes du roi.

Armes. — *D'argent à cinq fasces de gueulles.*

CRAON.

Ire Croisade. — Le sire de Craon : *lozengé d'or et de gueulles*; — Pierre de Craon : mêmes armes et *un lambel d'azur* pour brisure; Guillaume de Craon : mêmes armes, avec *un baston d'azur* pour brisure (*Mss. de Bay.*, p. 31).

IIIe Croisade. — Guy de Craon figure dans le traité de paix conclu en Sicile, 1190, entre Richard-Cœur-de-Lion et Tancrède,

comme un des personnages qui en devaient garantir l'exécution (Rymer, *Acta publica*, t. I, p. 21).

VIIIe Croisade. — Maurice, IVe du nom, sire de Craon, sénéchal d'Anjou, est cité par Joinville (*Obser. de* Cl. Ménard sur *l'Hist. de saint Louis*, p. 397), au nombre des chevaliers de *l'hostel du roy pour la voie de Thunes.*

Chevalerie du Temple. — Robert de Craon, fils de Renaud II et d'Ennoguen de Vitré, avait été fiancé à la fille unique de Jourdain d'Eschivat, seigneur de Chabannois et de Confolant; mais voyant qu'on lui manquait de parole, il s'en alla de dépit en Terre-Sainte, prit l'habit des Templiers et en devint le second grand-maître, de 1136 à 1149 (*Gloss. de du Cange;* Ménage, p. 132; Ansel., VIII, p. 567).

Ville et baronnie dans l'élection de Châteaugontier, située sur la rivière d'Oudon; c'était la première et la plus ancienne baronnie d'Anjou. Elle a donné son nom à deux familles très-illustres : la première a pour auteur Lisois, parent de Foulques Nerra. Guérin de Craon, petit-fils de Lisois, ayant rendu foi et hommage à Conan II, duc de Bretagne et non à Geoffroy Martel, celui-ci confisqua la terre de Craon et en donna la possession à Robert le Bourguignon; de là une guerre opiniâtre entre les deux souverains, guerre qui se termina par le mariage de Robert avec Béatrix de Craon et par celui de Renaud, fils de Robert, avec la fille de Robert de Vitré et de Berthe de Craon.

C'est à la seconde maison de Craon ou *Craon-Nevers* que s'applique ce que dit du Paz (p. 734) : « *Entre les anciennes et illustres familles qui ayent esté en la province d'Anjou, sans dispute ni controverse celle de Craon a tousiours tenu le premier rang.* Renaud I, fils de Robert *le Bourguignon,* en fut le chef et prit le nom de *Craon.* Voici l'ordre filiatif de ses successeurs : Maurice I, son fils, marié à Thiphaine, dame de Chantocé et d'Ingrande, en 1100; Hugues, à Agnès de Laval; Maurice II, à Isabelle de Meulant; Amauri I, sénéchal héréditaire d'Anjou, de Touraine et du Maine, à Jeanne des Roches, vers 1214; Maurice III, sénéchal héréditaire, etc., à Maurice IV, sénéchal héréditaire, etc., à Isabelle de Lusignan, mort en 1282; Maurice V, sénéchal héréditaire, etc., à Mahaut de Malines, en 1277; Amauri II, sénéchal héréditaire, etc., marié : 1o à Isabelle, dame de Sainte-Maure, de Marcillac, de Moncontour et de Jarnac; 2o à Béatrix de

Roucy ; Maurice VI, à Marguerite de Mello, dame de Sainte-Hermine. 1330; Amauri III, capitaine souverain en Saintonge, Poitou, Anjou et Basse-Normandie, prisonnier à la bataille de Poitiers, mort sans enfants de Perronelle de Thouars, en 1373. Sa sœur Isabeau de Craon porta la baronnie de Craon en dot à Louis de Sully, et Marie de Sully, fille et unique héritière de Louis de Sully et d'Isabeau de Craon, la porta, en 1386, à Guy, sire de la Trémoille, VIe du nom. Elle passa ensuite dans la maison de Bourbon, par le mariage de Charlotte de la Trémoille avec Henri de Bourbon, prince de Condé, puis à Madeleine de Laval, veuve de Louis d'Aloigny. (*Hist. de Sablé*, liv. v et p. 418 ; *Mém. de Miroménil.*)

Branches puînées. — I. *Celle des vicomtes de Châteaudun*, formée par Guillaume de Craon, Ier du nom, surnommé *le Grand*, deuxième fils d'Amauri II, éteinte avec Jean de Craon, vicomte de Châteaudun, tué à Azincourt, en 1415, sans enfants de Jacqueline de Montagu ; — II. *Celle de la Ferté-Bernard*, qui se détache de la précédente dans la personne de Pierre de Craon, deuxième fils de Guillaume I, éteinte avec Antoine de Craon, tué à Azincourt, sans postérité de Jeanne de Hondeschote ; — III. *Celle des seigneurs de Dommart*, formée par Jean de Craon, troisième fils de Guillaume I, éteinte avec Antoine de Craon, vers la fin du xve siècle ; — IV. *Celle des seigneurs de la Suse*, qui a pour auteur Pierre de Craon, troisième fils d'Amauri II, éteinte avec Amauri de Craon, tué à Azincourt, sans hoirs de Jeanne du Puy-d'Amboise (Ménage, *passim ; Mém. de Miroménil ;* Ansel., viii, 567 ; Moreri, iv ; de Thou, liv. xxx).

FERTÉ-BERNARD.

Ire Croisade. — Jean de la Ferté, *paaslé d'argent et d'azur à une bande de gueulles* (*Mss. de Bay.*, p. 30.)

IIIe Croisade. — Bernard de la Ferté est un des croisés du Maine qui empruntèrent cent trente marcs d'argent, sous la garantie de Geoffroy de Mayenne. (*Charte d'Acre de 1191*, insérée dans le 4e vol. de l'*Hist. de l'Eglise du Mans*, par D. Piolin, p. 561.)

La terre de la Ferté n'était dans le principe qu'une simple seigneu-

rie faisant partie du comté du Maine. En 844, Charles II, dit le Chauve, l'unit à celui du Perche. Elle resta quatre siècles et demi dans la maison de Bellesme et y fut l'apanage de puinés dont la plupart eurent le nom de Bernard et l'ajoutèrent à la Ferté, d'où la *Ferté-Bernard.* — Elle en sortit en 1284; et depuis, que de changements de maîtres! Elle appartint successivement aux maisons de *Craon,* par acquêt; de *Valois,* par acquêt, 1318; d'*Amboise,* par acquêt, en 1336; de *Craon,* par mariage, 1373; de *France,* par confiscation sur Pierre de Craon, assassin du connétable de Clisson, 1392; d'*Orléans,* par don de Charles VII; d'*Anjou,* comme acquittement d'une somme prêtée à Pierre de Craon par la veuve de Louis I d'Anjou, 1407; d'*Armagnac,* par héritage; de *Lorraine,* par arrêt du parlement de Paris; de *Villars,* par acquêt; de *Richelieu,* par acquêt et par décret de 1641. La Ferté-Bernard fut érigée en *marquisat,* avec les baronnies de Sablé et de Mayenne, sous le titre de *Mayenne,* par François I, en 1540; puis, en *duché-pairie,* par lettres-patentes de Charles IX, de 1573. Des mains du cardinal de Richelieu, elle passa en celles de ses neveux et petits-neveux; le château et autres biens étaient naguère la propriété de la veuve du duc de Richelieu, président du conseil des ministres sous Louis XVIII.

DE GHAISNE DE BOURMONT.

Plusieurs généalogistes modernes, entre autres, M. Borel d'Hauterive, font descendre directement les de Ghaisne d'une branche cadette de l'illustre maison de Guines. Les recherches sérieuses auxquelles nous nous sommes livré avec une entière impartialité, nous permettent de partager complétement leur opinion. Il y a ici évidemment ce qui constitue la preuve d'une extraction commune, identité de nom et identité d'armes.

Il y a identité de nom. Le savant du Chesne a réuni tous les titres relatifs aux anciens comtes de Guines, les uns écrits en latin et les autres en vieux français. Dans les premiers ils sont désignés sous les dénominations de *comes Ghisnensis, comites Ghisnenses* (*Preuv. du Ier liv.,* pp. 2, 14, 17); *de Ghisnes* (*Preuv. du liv. II,* pp. 136, 138;

Preuv. du liv. V, pp. 272, 274, 289); *de Ghisnis* (*ibid.*, p. 257). — Dans les titres en vieux français, les mêmes formes graphiques se reproduisent : *comte de Ghisnes ou de Guines* (*ibid.*, pp. 283, 289, 291, 292, 293, 295). Or, *Ghisne* et *Ghaisne* sont exactement le même mot. En flamand et en anglais, l'*i* a très-souvent le son de *aï*; en Flandres on écrivait *Ghisne* et l'on prononçait *Ghaisne*. Lorsque César de Ghisne vint s'établir en Bretagne, l'orthographe se modifia. On écrivit comme on prononçait, et *Ghisne* devint *Ghaisne*.

Reste à établir l'identité d'armes. Celles des comtes de Ghisnes étaient : *Vairé d'or et d'azur.* Wenemar, châtelain de Gand, devenu comte de Ghisne, les cantonna de *Gand*, et Arnoul III les écartela de *Coucy*, après son mariage avec l'héritière de cette illustre maison; d'où l'écu suivant : écartelé : *aux 1er et 4e vairé d'or et d'azur*, qui est de Ghisne ; *au 2e et 3e fascé de vair et de gueules de six pièces*, qui est de Coucy ; *le 1er et 4e chargé d'un franc canton de sable, au chef d'argent*, qui est de Gand.

Or, ces armes, les de Ghaisne les ont toujours eues ; César de Ghisne ou Ghaisne qui, le premier, vint s'établir en Bretagne, les portait vers le milieu du XIVe siècle. Cela ressort de la copie collationnée[1] d'une fondation qu'il fit à Saint-Hudual en 1376, où il est dit : « Au bas de » l'original est monté un écusson d'armes portant : *écartelé aux 1er et » 4e vairé d'or et d'azur, au franc quartier de sable, au chef d'argent ; » au 2e et 3e fascé de vair et de gueules de six pièces.* » — Elles furent enregistrées en 1698, dans l'*Armorial de France*, par d'Hozier (*Généralité de Bretagne*, 2e page, N° 324), comme ayant toujours été celles

[1] Procès-verbal fait en 1690 sur l'état des château, fiefs et dépendances de la terre de Saint-Michel-du-Bois, des actes et anciens titres qui concernent la maison de Ghaisne ; manuscrit en parchemin, composé de onze pages, sur la première desquelles est apposé le timbre de la généralité de Tours. Cette pièce commence ainsi : « Aujourd'hui 28 juillet » 1690, nous maître Jacques Trouillet, seigneur de la Bertiere, conseiller du roi, lieu- » tenant particulier au siége présidial d'Angers, et Mre Pierre Baudry, conseiller audit » siége, en vertu d'une commission de la cour du parlement de Paris du 1er du présent » mois, à la requête de messire Henri de Ghaisne, chevalier comte de Ghaisne et de » Saint-Michel-du-Bois, nous nous sommes transportés audit Saint-Michel pour y faire » procès-verbal sur l'état de la maison et château, terres, fiefs et dépendances, actes » et titres anciens de ladite terre de Saint-Michel-du-Bois. »

de la maison de Ghaisne ou Ghisne. Enfin, l'histoire de du Chesne contient la généalogie de la maison de Guines jusqu'à Beaudouin V, époux de Jeanne de Crésecques, père de César de Ghisne, qui avait lui-même épousé Anne de Pons ; et, depuis César, tous les contrats de mariage sont dans les archives de la famille.

Ire Croisade. — Les comtes de Ghisne ont fourni plusieurs chevaliers aux guerres saintes. Suivant Lambert d'Ardres (*Hist. comit. Ghisnensium apud rer. gallic. et franc. script.*, t. XIII, p. 425) et un célèbre juge d'armes (*Notes de d'Hozier sur l'exempl. de la généal. de la mais. de Guines, déposé à la Bibl. imp.*), c'est à eux que reviendrait l'honneur d'avoir donné naissance à Godefroy de Bouillon, à Baudouin d'Edesse, rois de Jérusalem, et à Eustache, comte de Boulogne, tous les trois fils d'Eustache, comte de Guisnes ou Ghisne et de sa première femme Ida de Lorraine ; — Manassès ou Robert, comte de Ghisne, fils aîné de Baudouin I, après s'être reconcilié avec Arnoul, baron d'Ardres, fit avec lui le voyage de la Terre-Sainte, en 1096, ainsi que Foulques de Ghisne, père de Manassès, qui obtint le comté de Baruth. (Du Chesne, *Hist. de la mais. de Guines,* liv. I, p. 23 ; D. Grenier, *Mém. sur la Picardie.*)

VIIe Croisade. — Joinville (édit. in-f° de 1668, p. 97) raconte que, pendant le séjour de saint Louis à Jaffa, « le comte de Deu vint » devers le roy et amena avecques luy le bon chevalier Arnoul de » Guymene et ses deux freres, lesquels dixièmes de chevaliers le roy » retint à son service. Et là le roy fist le comte de Deu chevalier, qui » estoit encores un jouvencel. » — « L'édition de Poitiers, dit du » Cange (*Observ. sur l'hist. de St Louis,* pp. 92, 93), porte aussi, » Arnoul de Guymene qu'il faut restituer en celui de Guines ; car il » entend parler d'Arnoul, fils puîné d'Arnould II, comte de Guines, » et de Béatrix de Baubourg ; ses deux frères étaient Robert et » Henri. »

VIIIe Croisade. — Parmi les croisés ayant bouche en cour, qui prirent la voie de Thunes (Thunis) avec saint Louis, en 1270, se trouvait le comte de Ghisne : *Li cuens de Guynes soi 10 de chevaliers, mangera à l'hostel du roy II. mil. VI. C. liv.* (Cl. Menard, *Observ. sur la vie de saint Louis,* p. 397; du Chesne, *ibid., Preuv.* du liv. III, p. 163.)

Ces illustres croisés descendaient de Siffrid le Danois, rejeton des

comtes de Flandres, suivant certains auteurs, parent du roi de Danemark, d'après d'autres; mais, au dire de tous, souche primitive des comtes de Ghisne, maison d'origine souveraine qui a pris son nom du comté de Ghisne, situé entre Calais et Boulogne (Lambert d'Ardres, *ibid.*; Moreri, t. v, p. 464; La Chesnaye, t. v, p. 556.)

L'antique lignée des comtes de Ghisne se fondit dans la maison de Gand, par le mariage de Gilles de Ghisne, fille de Baudouin Ier et d'Adèle de Lorraine, avec Wenemar, châtelain de Gand. Les descendants de Wenemar et de Gilles formèrent la seconde maison de Ghisne, ayant hérité du nom, des armes, des domaines de la première, et devinrent la souche de la seconde maison de Coucy. Arnoul III de Ghisne, époux d'Alix de Coucy, héritière de l'illustre maison de ce nom, avait un frère puîné appelé Baudouin IV qui, dans leur partage, obtint les seigneuries de Sangate, d'Alès, de Peplingues, etc. — Baudouin V, son petit-fils, combattit à Poitiers en 1356, « et pour *aider à la délivrance de Sa Majesté, luy quitta volontairement son chasteau, terre et appartenances de Sangate, afin de les transporter au roy d'Angleterre.* (Du Chesne, liv. v, pp. 169.)

Cassart, Caesar ou César de Ghisne, fils de Baudouin V, suivit en Bretagne les connétables d'Eu et de Ghisne, ses parents, lors de la lutte des maisons de Blois et de Montfort. Après s'être distingué, par la brillante défense de La Roche-Derrien, en 1345 (Froissart, 1er vol., ch. CXLII; Le Baud, ch. 38; d'Argentré, liv. v), il se fixa dans cette province. Alors *Ghisne* devint *Ghaisne;* on écrivit comme on prononçait en Flandres (en anglais et en flamand, la lettre *i* a souvent le son de *ai*). César figure avec cette modification d'orthographe, 1° dans le contrat de mariage de son fils Jean avec Peronnelle de Lesquildry ; 2° dans l'ordonnance du duc Jean qui lui donne le commandement des ville et château de La Roche-Derrien; 3° dans l'acte de fondation à Saint-Hudual, en 1376. Nous l'avons dit, au bas de cet acte, était moulé un écusson portant : *écartelé aux 1 et 4 vairé d'or et d'azur, au franc quartier de sable, au chef d'argent ; aux 2 et 3 fascé de vair et de gueules de six pièces ;* armes des maisons de Ghisne, de Gand et de Coucy, réunies à celles de la branche de Sangate, et par conséquent des Ghaisne de Bourmont.

Les descendants de César restèrent en Bretagne jusqu'en 1548,

époque où François de Ghaisne alla s'établir dans le Maine où étaient les biens de sa femme (*Arch. de famil.*). Des lettres patentes de 1691, enregistrées le 22 mai 1693, ont érigé en comté de Ghaisne la terre de Saint-Michel-du-Bois en faveur de Marie-Henri de Ghaisne, comme récompense de ses services, et en considération de son origine (*Arch. de famil.*) Il épousa, en 1697, Marie-Hélène de Maillé (le P. Anselme, t. VII, pp. 504. — *Arch. de fam.*) qui lui apporta en dot la terre de Bourmont, située sur les confins de l'Anjou et de la Bretagne, dont ses descendants ont pris le nom.

Les alliances de l'illustre maison de Guines se trouvent dans du Chesne. Nous nous bornerons ici à mentionner celles de la branche établie en Bretagne. Cette branche s'est alliée aux maisons de Pons, vers 1360; de Lesquildry, 1388; du Cloroux de Vornay, 1423; Rabaut de Kercou; de Montbourcher; de la Motte, 1454; de la Morandais; de Châteaubriant, 1480; de Sévigné, 1504; d'Angers; de Guinne, 1548; de Ploermel; de Clisson; de Lesquen; du Plessis-Casso; du Rocher; le Prouveur de Lodenec; des Paux; Turot; de Girard de Charnacé, 1632; de Beauregard; du Rocher, 1657; de Maillé, 1697; de Valory, 1737; de Coutances, 1777; de Surineau, 1760; de Charbonneau, 1768; de Becdelièvre, 1800; de Landemont; de Langle; de Crespat, 1847; de Viette, 1843.

La plus grande figure historique des comtes de Ghaisne, depuis l'établissement de cette famille dans l'Ouest, c'est incontestablement Louis-Auguste-Victor, maréchal et pair de France, grand'-croix de la Légion d'honneur, grand'croix de Saint-Ferdinand d'Espagne, de Saint-Alexandre Newsky de Russie, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gentilhomme de la chambre du roi Charles X, général des armées royales du Maine et de l'Anjou, 1795-1800; — général de brigade et de division à la grande armée, 1812-1814; — général en chef de l'armée française en Espagne en 1823, après le départ de Mgr le duc d'Angoulême, — ministre de la guerre en 1829, — général en chef de l'expédition d'Afrique en 1830, mort, après une carrière d'abnégation, de gloire et de malheurs, au château de Bourmont en 1846.

Il avait eu de son mariage avec Marie-Magdeleine-Julienne de Becdelièvre :

1° Louis-Auguste-Joseph, comte de Ghaisne de Bourmont, officier d'état-major à l'expédition d'Espagne en 1823, chef du cabinet du ministre de la guerre en 1829, aide de camp de son père à l'expédition d'Afrique, démissionnaire en 1830, chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, des ordres de Saint-Ferdinand, de Charles III, et commandeur de celui de La Tour et l'Épée, maréchal de camp en Portugal 1833, marié avec Marie de Crespat.

2° Louis-Fortuné-Amédée, chevalier de Saint-Louis, mort glorieusement en Afrique.

3° Louis-Paul-Charles, comte de Bourmont, officier d'état-major à la campagne d'Afrique, chevalier de Saint-Louis, démissionnaire en 1830, officier supérieur en Portugal en 1833, marié en 1843 avec Marie de Viette.

4° Philippe-Auguste-Adolphe, officier d'état-major à la campagne d'Afrique, démissionnaire en 1830.

5° César-Charles-Philippe-Anne-Marie, chevalier de l'ordre de la Conception, commandeur de La Tour et l'Épée, récompense des services rendus à D. Miguel.

6° Marie-Augustine-Juliette, mariée au vicomte Félix Pantin de Landemont.

7° Marie-Thérèse-Ernestine, mariée au marquis de Langle.

JAILLE.

Ire Croisade. — Jean de la Jaille : *d'or à un lyonceau de gueulles passant et un orle coquillé d'azur* (*Mss. de Bay.*, p. 29).

IIe Croisade. — Audibert de la Jaille, *de Jallia*, est au nombre des cent huit gentilshommes qui se croisèrent à Mayenne, en 1158 (*Hist. de Sablé*, p. 180).

IVe Croisade. — Yves de la Jaille s'arma pour la guerre sainte en 1199 (Du Cange, *Observ. sur Ville-Hardouin*, p. 262) ; mais au lieu de prendre le chemin de Constantinople, il alla *en pouille et maint autre qui moult en furent blasmés ; et tuit cil passerent en Surie au passaige de mars* (Ville-Hard.).

« La maison des seigneurs de la Jaille, dit du Paz (p. 333) a tou-

» siours esté estimée l'une des plus nobles et illustres du pays d'An-» jou. » — Elle tirait son nom d'un bourg situé sur la rive droite de la Mayenne, au nord-est de Segré. Ses branches sont celles des *sires de la Jaille;* de *Saint-Michel-du-Bois;* de *Saint-Mars,* en Bretagne; d'*Outillé,* au Maine. Nous trouvons dans la 1re : Yvon, contemporain de Philippe-Auguste; Foulques, *chevalier de renom;* Yvon II, marié à Marquise de Châteaubriant (*id. ibid.*)*;* Yvon III; Yvon IV, à Isabeau de Coesmes; Yvon V, *chevalier fort adroit et renommé* (*id. ibid.*), partisan de Charles de Blois, tué au siége de la Roche-Derrien, en 1347 (*id. ibid.*); Yvon VI, qui accompagna Louis de France, frère de Charles V, *contre les Anglois, ès pays de Guienne* (*id. ibid.*), marié à Marguerite de Mathaz; Yvon VII, à Jeanne de Guegnen; Yvon VIII, sans enfants. — Fondue dans la Porte, par le mariage de Marguerite de la Jaille, fille aînée d'Yvon VII, avec Hardouin de la Porte, seign. de Vezins.

Dans la 2e *ou de Saint-Michel,* qui commence à Brient de la Jaille, fils puîné d'Yvon VI : Guillaume de la Jaille, mort sans hoirs; Hector, son frère, époux d'Isabeau d'Husson, dame de Mathefelon et de Durestal; François I, marié à Jeanne de la Chapelle; — éteinte avec François II, mort sans enfants d'Anne Bourré, dame de Marannes, du Coudray et de Corze; Marguerite de la Jaille, sa sœur, épousa : 1° René du Maz; 2° René de Scepeaux, chevalier, seign. de Vieilleville, maréchal de France.

Dans la 3e : Yvon, à la fin du XIIe siècle; Yves de la Jaille, en 1371. Après eux la seigneurie de Saint-Mars-la-Jaille passa en d'autres mains. En 1474, elle appartenait à Jean de Rougé, baron de Derval, qui la céda à Louis de la Trémoille; en 1513, à Jean de la Porte, seign. de Vezins; en 1535, Marthe de la Porte la porta en dot à François le Porc; en 1630, Marquise le Porc de la Porte en dota la maison du Pé, en se mariant avec François du Pé; elle passa ensuite à Jacques Constantin, en 1640, et en 1695 aux Ferron de la Ferronnaye, par le mariage de Marie-Anne-Gabrielle Constantin avec Pierre-Jacques Ferron, seign. de la Ferronnaye.

Dans la 4e (au Maine) : Guillaume, seign. d'Outillé, au commencement du XIIIe siècle; Pierre de la Jaille, seign. du Chastelet, et Charles de la Jaille comparurent pour l'arrière-ban, en 1689 (Aug. du

Paz, *ibid.;* Ansel., t. VII; Chauvin, *Essai sur l'arm. du diocèse du Mans;* Ernest de Cornulier, *Dict. des terres, etc.*).

LANDIVI (Maine).

Ire Croisade. — Le sire de Landivi : *burellé d'or et de gueulles* (*Mss. de Bay.*, p. 30).

IIe Croisade. — Philippe, Guillaume et Richard de Landivi assistèrent à la cérémonie de 1158 et suivirent Geoffroy de Mayenne en Terre-Sainte (*Hist. de Sablé*, p. 180).

Cette maison, fort ancienne et depuis longtemps éteinte, tirait son nom d'un bourg, situé dans l'élection de Mayenne. En 1096, vivait Grimoald, son premier auteur connu. C'est incontestablement le *sire* du *Manuscrit de Bayeux.* Nous devons regarder aussi Philippe de Landivi, témoin d'une fondation de Pierre de Saint-Hilaire, comme un des trois Landivi réunis, en 1158, à Notre-Dame de Mayenne. Le château de Landivi n'existe plus; quant à la seigneurie, elle est passée dans la maison de la Marzelière [1], puis en celle de Scepeaux, par le mariage de Charlotte de la Marzelière avec Guy de Scepeaux; Esther de Scepeaux la porta en dot, en 1558, à Raoul de Roumilli, seign. d'Ardenne, et Marie-Charlotte de Roumilli à Guillaume-François-Antoine de l'Hôpital, en 1688 (Le Paige, t. I, p. 459; La Chesnaye, t. VI, p. 206; Ansel., t. VII, p. 438).

LAVAL (Maine).

Ire Croisade. — Le sire de Laval: *d'or à une croix de gueulles, à cinq coquilles d'argent sur la croix à seize angles d'azur* (*Mss. de Bay.*, p. 29). — Le sire de Laval, mentionné dans le *Manuscrit de Bayeux,* n'est autre que Guy IV.

[1] Selon le P. Anselme (t. VII, p. 1224), la seigneurie passa directement de la maison de ce nom en celle de Scepeaux, par le mariage de Jeanne de Landivi avec Jean de Scepeaux, IIe du nom.

« A son retour, il fonda le prieuré de la Madeleine, dit le Plessis, » l'an 1100; assista le conte d'Anjou contre Henri I, roi d'Angleterre, » à la journée d'Alençon, donnée en 1118. » (Ménage, *Hist. de Sablé,* p. 356).

VIIe Croisade. — Guy VII, seign. de Laval, et depuis, seign. de Vitré, par son mariage avec Philippe, fille unique et héritière d'André de Vitré, « accompagna le seigneur de Vitré, son beau-père, au » voyage de la Terre-Sainte, l'an mille deux cents quarante-sept (Du Chesne, *Hist. de la mais. de Montmor.,* liv. VIII, ch. 1).

VIIIe Croisade. — Guy VIII de Montmorency-Laval, seign. de Vitré, fils de Guy VII et de Philippe de Vitré, « se croisa pour accom» pagner le roy S. Louys au voyage de Thunes, l'an mille deux cents » soixante-dix. » (Du Chesne, *ibid.,* ch. 2).

Dans cette maison, l'une des plus anciennes, des plus illustres et des plus puissantes du Maine, on en distingue plusieurs : I. *Sires de Laval;* — II. *de Montmorency-Laval;* — III. *de Montfort-Laval;* — IV. *de Sainte-Maure et de Coligny-Laval;* — V. *de la Trémoille-Laval.*

I. *Sires de Laval.* 1002-1210 : Guy-Geoffroy, contemporain de Hugues-Capet; Gui II, † en 1067; — Gui III, † en 1095; — Gui IV, † en 1146; — Gui V mentionné, jusqu'en 1170; Gui VI, † en 1210; — *Alliés* aux maisons du Château-du-Loir, de Mortain, de Mayenne, d'Anjou, de Craon; fondateurs de l'abbaye de Clermont; des prieurés de Perils, d'Avesnières, du Plessis, d'Olivet et de la collégiale de Saint-Tugal. (*Hist. de Sablé*, p. 350; Le Paige, t. I, p. 485-486.) — *Montmorency-Laval,*, 1218-1405. Emme, fille aînée de Gui VI et son héritière, épousa, en 1221, Mathieu II de Montmorency, connétable de France, à condition que leur premier enfant prendrait le nom et les armes de Laval : *de gueules au léopard d'or.* Mathieu voulut conserver celles de sa maison : *d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur, quatre à chaque canton,* armes qu'il brisa *de cinq coquilles d'argent*, sur la croix comme puîné; — Gui VII (Mathieu de Montmorency), † en 1267; Gui VIII, † en 1295; Gui IX, † en 1333; Gui X, tué à la bataille de la Roche-Derrien, en 1347; Gui XI, † en 1348; Gui XII, † en 1412, laissant une fille, Anne, dame de Laval.

— *Alliés* aux maisons de Vitré, de Mathefelon, de Beaumont-Paci, de Beaumont, de Gaure, de Chemillé, de Bretagne, de Châteaubriant, de Laval. — Gui, évêque du Mans, en 1326; Thébaud, tué à la bataille de Poitiers, en 1356; Pierre, évêque de Rennes, † en 1357. Les diverses branches de cette maison ont pris les armes de Gui VII (Mathieu II de Montmorency), brisées, comme il suit : celle d'*Olivet, d'une bordure de sable besantée d'argent;* — celle de *Laval-Loué, d'un franc quartier de gueules à la croix nilée d'or;* — celle de Laval-Boisdauphin, *d'une bordure de sable, chargée de cinq lionceaux d'argent.* (Du Chesne, liv. VIII, p. 557-577; Le Paige, *ibid.*; Ansel., III, p. 566.)

Montfort-Laval. 1405-1546. Anne de Laval, fille et héritière de Gui XII, épousa, en 1405, Jean de Montfort, fils de Raoul VIII et de Jeanne, dame de Kergorlay, qui prit, sous le nom de Gui XIII, les nom, cri et armes de Laval, † en 1414; Gui XIV, en faveur de qui Charles VII érigea en *comté* la baronnie de Laval, † en 1486; Gui XV, † en 1501; Gui XVI, † en 1531; Gui XVII, † en 1547, sans laisser d'enfants. (Du Chesne, *ibid.,* p. 577; Le Paige, t. I, p. 487; Ansel., VII, p. 73.)

Laval-Sainte-Maure et Laval-Coligni. 1546-1619. Louis de Sainte-Maure (Gui XVIII), marquis de Nesle, par son mariage, en 1540, avec Renée de Rieux, petite fille de Gui XVI, devint comte de Laval. Étant mort sans hoirs, en 1572, Paul de Coligni, fils de François de Coligni et de Claude Rieux, qui était fille de Claude de Rieux et de Catherine de Laval, fille aînée de Gui XVI, recueillit la succession du comté de Laval, sous le nom de Gui XIX, † en 1586; Gui XX, son fils, † en 1605, sans avoir été marié. (Du Chesne, *ibid.,* p. 578; Le Paige, *ibid.*, p. 487; Ansel., VI, 768-769.)

Laval-Trémoille. 1616. Henri de la Trémoille (Gui XXI), duc de Thouars, pair de France, prince de Talmont, succéda alors au comté de Laval, du chef de sa bisaïeule Anne de Laval, seconde fille de Gui XVI, † en 1674, héritage qu'il transmit à ses descendants, sous le nom de Gui : Gui XXII, † en 1681; Gui XXIII, † en 1709; Gui XXIV, † en 1719, Gui XXV, † en 1721, etc. (Du Chesne, *ibid.*, p. 579; Le Paige, *ibid.*; Ansel., IV, p. 169.)

MAILLÉ.

Iʳᵉ Croisade. — Le sire de Maillé, *vuidé d'or et de gueules* (*Mss. de Bay.*, p. 31); — le P. Anselme (VII, p. 497), nomme aussi Foulques de Maillé, comme s'étant associé au mouvement chrétien de 1096. Il porte au musée de Versailles *d'or à trois fasces ondées de gueules.*

IIIᵉ Croisade. — Jacquelin de Maillé, l'un des héros les plus admirables qu'aient produits les guerres saintes. Au combat de Nazareth, où cinq cents chevaliers eurent à lutter contre une armée musulmane, « Jacquelin, dit Le Laboureur (*Mém. de Castelnau,* t. II, p. 275), tout » armé en blanc, fit tant de merveilles, à la teste d'une compagnie » qu'il y commandoit, que les infidèles croyans qu'il avoit de la divinité » dans sa valeur, le prirent pour le S. George des chrestiens, et furent » touchez de tant de respect, que de le supplier de vouloir se rendre, » promettans de le renvoyer ; mais quoy qu'il fut resté seul de toute » sa troupe, et quoy qu'il ne put longtemps résister à la fatigue d'un » si long combat, au milieu de tant de corps morts qui l'environnoient » de toutes parts, il leur fut impossible de fléchir son courage ; si bien, » que l'historien dit qu'après avoir fait de la poussière de l'espace de » terre qu'il occupoit, qui estoit un chaume dont le bled avoit esté fraischement couppé, il fut enfin accablé et estouffé de la multitude qui » tomba sur luy, et que l'admiration de sa vaillance rendit superstitieuse, jusques au point de ramasser avec religion tout ce qui se » trouva de cette poudre arrosée de son sang pour s'en frotter le corps, » croyans par ce moyen attirer quelque portion de sa valeur. Enfin » il y en eut un antre autres qui dans la passion d'avoir un héritier de » cę mérite, » *abscissis viri genitalibus, ea tanquam in usum gignendi reservare disposuit, ut vel membra mortua, si fieri posset, virtutis tantæ suscitaret heredem* (*Gualt. Vinisauf, itin. regis. Ricardi*). Le Laboureur n'a pas traduit ce passage, et il avait des raisons pour ne pas le traduire.

IVᵉ Croisade. — Un tel exemple d'héroïsme et de sublime dévouement eut des imitateurs dans la maison de Maillé ; « des mémoires » domestiques, dit Lainé (*Arch. de la nobl. de Fran.,* t. V) portent » que Hardouin IV prit part, vers 1200, à la croisade prêchée par

» Innocent III, et qu'il fut récompensé par ce pontife des services » qu'il rendit contre les infidèles. »

VIIe Croisade. — Hardouin V, son fils, animé du même zèle, accompagna Charles d'Anjou au voyage d'outre-mer de 1248 (Ansel., t. VII; Moreri, t. VII, p. 69).

VIIIe Croisade. — Si nous en croyons Du Cange, cité par Roger, il s'arma de nouveau en 1270 pour aller combattre les ennemis de la foi sur la plage africaine.

Chevalerie de S.-Jean de Jérusalem. — Reçus chevaliers de justice; 1o Claude de Maillé-Brézé, en 1593 (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.*, p. 158); 2o François de Maillé de la Tour-Landry, qui se noya à Malemort, en revenant de Malte, 2 décembre 1624 (Ansel., *ibid.*); 3o Henri de Maillé de Benehart, reçu de minorité, 21 novembre 1663 (Vertot, *ibid.*, p. 172) 4o Charles Hardouin de Maillé de la Tour-Landry, en 1687; son frère Philippe Michel est aussi chevalier de Malte (*id. ibid.*, p. 176); 5o Jean Hardouin de Maillé de la Tour-Landry, 22 juin 1714 (*id. ibid.*, p. 179); — 6o Joseph-Antoine-Éléonore-Isidore de Maillé de La Tour-Landry, 22 janvier 1715 (*id ibid.*, p. 179).

Origine de la maison de Maillé. — « La plus grande » de Touraine, dit l'auteur des Additions aux mémoires de Castelnau » (t. II, p. 277), et qu'on peut dire encore des plus anciennes et des » plus illustres du royaume. » Elle tirait son nom de la terre de Maillé qui avait pour chef-lieu la ville de Maillé, dominée par un château, à une petite distance de la rive droite de la Loire. Cette terre, première baronnie de Touraine, donnait à ses possesseurs, issus, tout porte à le croire, de la puissante maison de Saumur, le privilége de présider les états et de porter la bannière des comtes de Tours. Ici se trouvent réunis tous les caractères de grandeur qui distinguent les premières races de France : ancienneté, dignités éminentes dans l'Église et à la cour, hauts services et commandements militaires, alliances illustres, récompenses honorifiques des plus distinguées.

Ancienneté. — Le *Trésor généalogique* de D. Villevieille mentionne une Marthe de Maillé, femme Guillaume, sire de Sanzay, mort en 915; — Gausbert, sire ou baron de Maillé, fit de grandes libéralités à l'abbaye de Marmoutier en 1035 (*Cart. de l'abbaye de Marm. de Tours,*

fol. 17) ; — Jacquelin de Maillé assista à un plaid tenu à Tours en 1040 (*Arch. de l'abb. de Marm., Layette-Foucher*). En 1070, Garnier de Maillé donne aux religieux du même monastère une pièce de terre sise à Lavaré (*id. ibid., Layette-Lavaré*). Nous n'en finirions pas, si nous voulions relater tous les titres qui attestent l'ancienneté et la pieuse munificence des sires de Maillé durant les XIe, XIIe, XIIIe siècles.

Dignités éminentes dans l'Église. — *Trois archevêques de Tours :* Gilbert, fils d'Hardouin II, en 1119, mort en 1128 ; — Amelin, fils d'Hardouin VI et de Jeanne de Montbazon, en 1394, député au concile de Pise en 1407 ; — Simon de Maillé-Brézé, l'un des prélats les plus illustres du XVIe siècle, traducteur des homélies de S. Basile, en 1554, mort en odeur de sainteté, en 1597 (*Gall. Christ.*, t. XIV ; Lainé, *ibid.*) ; — Jean-Baptiste-Marie de Maillé de la Tour-Landry, évêque de Gap, 1777-1784 ; transféré à Saint-Papoul, 1784-1790, puis à Rennes, mort en 1804 (*Annu. hist.*, ann. 1845 et 1851 ; *Alman. roy.*) — Des *abbés* : Eustache, abbé de Bourgueil-en-Vallée, diocèse d'Angers (*Gall. Christ.*, t. XIV, col. 664) ; — Jacques, abbé de Montfaucon en Marmoutier (*id. ibid.*) ; — Charles, abbé de Moureau, diocèse de Poitiers (*ibid.*, t. II). — Des *abbesses :* Jeanne, abbesse de Beaumont, 1371-1390 ; — quatre abbesses de Notre-Dame-de-Ronceray : Jeanne, en 1555 ; — Yvonne, en 1573 ; — Simone, en 1587 ; — et Yvonne II, en 1602. (*Gall. Christ.*, t. XIV, fol. 703.)

Dignités éminentes à la cour. — Des conseillers et des gentilshommes de la chambre du roi ; des chambellans de Charles V, Charles IX, Henri III, de René d'Anjou, du duc d'Alençon, de l'archevêque, électeur de Cologne en 1770 ; un grand maître d'hôtel de Marie d'Anjou, femme de Charles VII ; un capitaine de chasses du roi ; un grand veneur de René d'Anjou ; nombre de pages de la chambre du roi, de sa grande et de sa petite écurie (Ansel., *ibid.* ; — Moreri, *ibid.* ; — La Chesnaye, t. X ; — Le Paige, t. I, p. 295 ; — et Courcelle, *Pairs de France*, t. VII).

Services administratifs et commandements militaires. — Des sénéchaux de Périgord, de Quercy, de Bigorre, de Poitou, de Limoges, de Saintonge, etc. ; — des gouverneurs de Bourg-sur-Mer, du Vendômois, de l'Anjou, de la Rochelle, du pays d'Aunis, etc. ; — des chevaliers bannerets, des capitaines de cin-

quante et cent hommes d'armes ; — des capitaines de compagnies d'hommes d'armes des ordonnances. — Vraie race d'épée, elle a pris une large part aux grands événements militaires de notre histoire, depuis les croisades jusqu'à nos jours, à presque toutes les guerres qui ont eu pour objet le triomphe de la religion, l'indépendance et la grandeur de la France. Sa gloire n'a fait que croître avec le temps. Nous trouvons, durant les XVIIe et XVIIIe siècles, et au commencement du XIXe : Urbain de Maillé, marquis de Brézé, capitaine des gardes de Marie de Médicis, en 1620, maréchal de camp 1630, maréchal de France 1632, vainqueur des Espagnols à la bataille d'Avein 1635, vice-roi de Catalogne 1641, mort en 1650; — Armand de Maillé, duc de Fronsac, grand maître et surintendant de la navigation, en survivance du cardinal de Richelieu, son oncle, par lettres du 22 juin 1642, reçu au parlement de Paris duc de Fronsac et pair de France, 30 avril 1643, vainqueur des Espagnols devant Carthagène 1643, créé lieutenant-général 1646, tué par un coup de canon dans un combat livré aux Espagnols sur les côtes de Toscane, la même année. — Les *marquis de Gillebourg* et de *Jalesnes*, et les seigneurs de *Saint-Jean-des-Mauverets* ont fourni, eux aussi, une foule d'officiers supérieurs d'une grande distinction, des brigadiers des armées du roi, des mestres de camp, des lieutenants-colonels, des colonels d'infanterie et de cavalerie, des capitaines des gardes du corps. Nous pouvons en dire autant des comtes de *Maillé, seigneurs* de *Roujoux*. Viennent enfin les *barons d'Entrames, comtes de la Tour-Landry, ducs de Maillé, pairs de France.* Ils ont produit : Charles-René de Maillé de la Tour-Landry, brigadier des armées du roi 1765, maréchal de camp 1770, lieutenant-général des armées du roi 1784; — Charles-François-Armand, maréchal des camps et armées du roi (*Id., ibid.*).

Alliances. — I. *De la branche aînée et des la Tour-Landry* avec les maisons de Vendôme, Thouars, Parthenay, Montbazon, Le Vayer, Amboise, Chauvigny Rohan, La Tour-Landry, 1494; — Chabot, Châteaubriant, Jalesnes. — Du 1er *Rameau des la Tour-Landry, marquis de Gillebourg et de Jalesnes, continuation de la branche aînée,* avec les de Broc, 1663 ; Frézeau de la Frézillière, 1687; d'Avoisne de la Jaille ; de Maillé d'Entrames, 1753 ; de Shéridan, 1780 ; de Campbell,

1804 ; de Hautefort, 1805 ; Lubersac, 1802. — Du 2e *Rameau des la Tour-Landry, seign. de Saint-Jean des Mauverets, marquis de l'Echalserie,* séparés de la souche au dix-huitième degré en la personne d'*André, fils aîné de Louis* de Maillé et de Louise de Chérité, avec les Thieslin ; les Raneuret de Saint-Martin, 1710 ; Pissamet de Bellefonds, etc. — Du 3e *Rameau de la Tour-Landry, barons d'Entrames,* comtes de Maillé et de la Tour-Landry, ducs de Maillé, détachés de la souche, à la même génération que la précédente, avec les Pélisson, Guitton, 1708; Savonnières, Savary de Brèves, de Jarzé, 1755 ; Bréhant, 1769 ; Fitz-James, 1784 ; Le Bascle d'Argenteuil. — *Des comtes de Maillé-Brézé* et *de Roujoux,* le deuxième des trois rameaux formés par la branche de Brézé-Beuchart, avec les Bouteillers de Chateaufort, 1680 ; de Fuzelier de Cormeray, 1709 ; de Rochefort ; Hurault de Chiverny de Veuil, 1752 ; La Bourdonnaye-Blossac ; Joly de Fleury. — Le 3e, *des seigneurs, marquis de Brézé, ducs de Fronsac,* éteints en 1650, avec les Amesnard ; Melun ; Louan, 1510 ; Gravy, 1570 ; Hamon, Angennes, Théval, 1597 ; du Plessis-Richelieu, 1617 ; mais la plus illustre de ses alliances est celle qu'elle a contractée avec la maison de France, par le mariage de Claire-Clémence de Maillé, avec Louis de Bourbon, prince de Condé, dit le *Grand Condé.*

Ordre de Chevalerie. — Un chevalier de l'ordre du Croissant ; des chevaliers des ordres de Saint-Michel, de Saint-Lazare, de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel ; des chevaliers de Saint-Louis ; des ordres du Roi ; un chevalier commandeur du Saint-Esprit ; des chevaliers et des officiers de la Légion d'honneur.

Honneurs de la cour. — Nombreuses présentations, de 1752 à 1788.

Patrie. — Armand de Maillé, duc de Brézé, de Fronsac et de Caumont, grand amiral, pair de France, 1642 ; Charles-François-Armand, duc de Maillé, créé maréchal de camp et pair de France au titre ducal héréditaire, le 4 juin 1814.

Titres. — I. Celui de *baron* d'ancienneté et par érection en *baronnie* de la châtellenie de Bouloire, unie à celles de Maisoncelles et d'Escorpain, au Maine, en 1598. — II. Celui de *comte,* par érection en *comté* de la baronnie de Châteauroux, en 1752 et 1788. — III. Celui de *marquis*, par érection en *marquisats* de 1° la seigneurie de Ker-

man, en Bretagne, 1612; 2° de la seigneurie de la Flocellière, en 1616; 3° de la châtellenie de Jalesnes, en Anjou, 1634. — IV. Celui de *duc héréditaire* par brevet de 1784.

Branches actuelles. — La maison de Maillé se compose aujourd'hui de trois branches, descendant de Louis de Maillé de la Tour-Landry, qui épousa, en 1634, Eléonore de Jalesnes, fille de Charles, marquis de Jalesnes, et d'Eléonore de Maillé-Brézé.

Branche aînée. — Marquis de Maillé de la Tour-Landry. — I. Louis, marquis de Maillé de la Tour-Landry, épousa : 1° en 1634 Eléonore de Jalesnes; — 2° Louise de Chérité. Il eut du premier lit : 1° Charles, 1er du nom, qui suit; et du second lit : 2° André, auteur de la branche de l'Echasserie, rapportée plus loin; 3° Charles, 2e du nom, comte de Maillé, auteur de la branche des barons d'Entrames, ducs de Maillé, rapportée en son lieu. — II. Charles, 1er du nom, marquis de Maillé de la Tour-Landry, épousa en 1663 Madeleine de Broc, dont il eut : III. George-Henri, marquis de Maillé de la Tour-Landry, qui épousa en 1687 Marie-Louise Frezean de la Fregeollière; IV. Charles-Henri, marquis de Maillé de la Tour-Landry, fils du précédent, colonel du régiment de Condé, épousa mademoiselle de la Jaille, dame de Gastine, dont : V. Charles-François, marquis de Maillé de la Tour-Landry, épousa Marie-Henriette de Maillé (d'Entrames) dont il eut : 1° Charles-Henri-François, qui suit; 2° l'abbé de Maillé, guillotiné en 1793; VI. Charles-Henri-François, marquis de Maillé de la Tour-Landry, maréchal des camps, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Lazare et du Mont-Carmel. Il épousa : 1° en 1780 Jeanne de Shéridan, marquise de l'Angle; 2° Isabelle Cambell, des ducs d'Argyles. Il eut du premier lit : 1° Charles-Théodore-Bélisaire, qui suit; 2° Jeanne de Maillé, marquise de Lubressac, sans enfants; 4° Adélaïde, comtesse d'Hautefort, veuve le 12 mai 1850, et du second lit : 4° Isabelle, marquise de Contades-Gizeux; VII. Charles-Théodore-Bélisaire, marquis de Maillé de la Tour-Landry, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, épousa Marie de Hautefort, dont : VIII. Charles-Haudouin-Jules-Xavier, marquis de Maillé de la Tour-Landry, né le 5 avril 1806, officier de cavalerie, officier d'ordonnance du maréchal de Bourmont à la prise d'Alger, démissionnaire en 1830, épousa Marie-Eudoxie-Mathilde, fille d'Auguste Bau-

don de Mony et de Clémentine de Boubers, dont il eut : 1° Hardouin-Charles, comte de Maillé, né le 8 décembre 1835, marié à Anne-Marie d'Orceau de Fontette, en 1858 ; 2° Henri-Louis-Auguste-Urbain, né le 4 juillet 1837, a fait la campagne de Kabylie en 1857 et assisté à la bataille de Castelfidardo, en 1860, comme guide pontifical, marié en 1860 à Marie Louvet ; 3° Urbain-Armand, né le 5 juin 1848 ; — Claire-Clémence-Auguste, née le 20 janvier 1833, mariée au comte de Divourne ; 5° Clémence-Marie-Auguste, née le 20 mai 1834, mariée au baron de Cambray ; 6° Marthe-Remounda-Mathilde, née le 17 mars 1840 ; 7° Jacqueline-Mathilde-Blanche, née le 27 août 1841, mariée à Julien Budan de Russé ; 8° Hyacinthe-Marie-Thérèse, née le 25 octobre 1843 ; 9° Marie-Charlotte-Augusta, née le 31 juillet 1845.

Marquis de l'Echasserie. — Seconde branche. — II. André de Maillé, marquis de l'Echasserie, fils aîné de Louis de Maillé et de Louise de Cherité, épousa Louise Thierbin, veuve de Louis Gentien, et en eut : III. Charles-André de Maillé, marquis de l'Echasserie, qui épousa Suzanne-Antoinette de Rancurelle, dont le fils qui suit : IV. Urbain-Charles de Maillé, marquis de l'Echasserie, épousa Charlotte de Grodet, dont : V. Marie-Urbain-Charles de Maillé, marquis de l'Echasserie, chevalier de Saint-Louis, marié à Charlotte Gradé, dont il eut : 1° Georges-Jacques-Camille, qui suit ; 2° Charles-Marie-Joseph, chanoine honoraire d'Evreux ; 3° André-Charles-Marie-Joseph, mort sans enfants mâles ; — VI. Georges-Jacques-Camille de Maillé, marquis de l'Echasserie, épousa Louise-Anselme-Françoise d'Héliand, dame de la paroisse de Mollière, dont deux fils et une fille ; — Philippe-Joseph-Augustin de Maillé, marquis de l'Echasserie, fils aîné du précédent, né le 19 août 1777, épousa le 4 août 1804 Marie-Hyacinthe-Françoise de Pissonet de Bellefonds, dont : 1° Gustave-Fortuné qui suit ; 2° Stanislas-Charles, vicomte de Maillé, né en 1813, marié à madame de Tellier ; 3° Armand, baron de Maillé, marié à Mathilde Soyer ; 4° Loid de Maillé, mariée à M. de Villeneuve ; 5° Aurélie de Maillé, mariée à M. du Chatel ; VIII. Gustave-Fortuné de Maillé, marquis de l'Echasserie, né le 31 mars 1809, épousa en 1833 Louise-Désirée de Hanne de la Saumorière, dont : IX. Alfred de Maillé, marquis de l'Echasserie, qui a un frère et une sœur.

Comtes de Maillé, barons d'Entrames, ducs de Maillé. — Troisième branche. — II. Charles, 2ᵉ du nom, comte de Maillé, fils puîné de Louis, marquis de Maillé de la Tour-Landry et de Louise de Cherité, épousa : 1° Jeanne Pélisson, 2° Marie Guitton, 3° mademoiselle de Claváruel; — III. Charles, 3ᵉ du nom, comte de la Tour-Landry, comte de Maillé, fils du précédent, épousa mademoiselle de Savonnière de Meaulne, dont entre autres : IV. René, comte de Maillé, baron d'Entrames, lieutenant général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, qui fut créé duc de Maillé, au titre héréditaire, en 1784, par lettres patentes de Louis XVI. Il épousa : 1° Marie de Savary de Brives, 2° Madeleine de Bréhant. Du second mariage sont issus : 1° Armand-François qui suit; 2° Charles, comte de Maillé, colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants; — Armand-François, duc de Maillé, pair de France, maréchal de camps, chevalier des ordres du roi, chevalier de saint Louis, officier de la Légion d'honneur, premier gentilhomme de la chambre du roi Charles X, épousa en premières noces Henriette-Victoire de Fitz-James, dont : 1° Claire-Clémence-Henriette-Claudine, décédée; elle avait épousé Edmond-Eugène-Philippe-Hercule de la Croix, duc de Castries; et en secondes noces, Blanche-Joséphine de Bascle d'Argenteuil, dont : 2° Jacquelin-Armand-Charles qui suit; 3° Armand-Urbain-Louis, comte de Maillé, marié en 1853 à Anne-Elisabeth-Adèle-Jeanne Lebrun de Plaisance, fille du duc de Plaisance, dont : 1° Blanche de Maillé, née le 8 mai 1854; 2° Louis de Maillé, né le 27 juin 1860; 3° François de Maillé, né le 4 mai 1862; — VI. Jacquelin-Armand-Charles, duc de Maillé, né en 1815, épousa le 15 octobre 1845 Charlotte-Eustachine-Jeanne d'Osmond, fille du marquis d'Osmond, dont : 1° Arthus de Maillé, né en 1858; 2° Foulques de Maillé, né le 27 août 1860; 3° Hélène-Jeanne-Blanche, née le 4 juillet 1846; 4° Louise-Marie-Claude, née le 18 avril 1848; 5° Renée, née en 1851; 6° Solange, née en 1852.

Devise. — *Stetit unda fluens.*

MATHEFELON.

Iʳᵉ Croisade.— Le sire de Mathefelon, *de gueulles à six écussons d'or* (*Mss. de Bay.*, p. 31). — En 1129, *Thibaud I de Mathefelon se*

rendit en Terre-Sainte avec Fouques, comte d'Anjou, qui fut roy de Hierusalem. (Du Paz, p. 326.)

IVe Croisade. — *Fouques, fils aisné de Thibaud, ne voulant degenerer à ses devanciers, en zele de la foy de Jesus-Christ, poussé de devotion, et zele et valleur, se delibera d'aller faire le voyage de la Terre-Saincte.* (*Id., ibid.*, p. 326.)

Croisade de 1389. — *Pierre de Mathefelon, vaillant et magnanime seigneur, bien zelé à la foy de Jesus-Christ, fist la guerre en Hongrie, et mena avec luy une belle troupe de gentilshommes. Il fist son testament avant s'y acheminer en l'an mil trois cens quatre vingt neuf et fut tué en une bataille contre les infideles.*

La maison de Mathefelon est tres antique et noble, a de temps immémorial le tiltre et qualité de baronnie, et ne se peut remarquer qu'en tout le pays d'Anjou, y en ait de plus ancienne.» (Du Paz, p. 319.) Deux maisons de ce nom : la première, sur laquelle nous n'avons aucun document, finit avec l'héritière de Mathefelon, mariée en 1080 à Hubert I, fils puiné du comte de Champagne au Maine (*Hist. de Sablé*, p. 152 ; Du Paz, p. 323). Tel est le chef de la deuxième maison de Mathefelon. Et fut dict, *par le contract de mariage, que les fils aisnez qui sortiroient de ceste alliance prendroient le nom de Mathefelon, et les puisnez, retiendroient le nom de Champagne* (Du Paz, *ibid.*) ; — hymen en considération duquel, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, donna audit Hubert le château de Durestal. (Du Paz, *ibid.* ; *Mém. de Mirom.*; *Hist. de Sablé.*) — Leurs descendants *ont fait bruire leur nom, non seulement en leur pays, ny par toute l'Europe, mais jusques en Asie et par toute la chrestienté.* (Du Paz, *ibid.*)

En voici la chaîne filiative : Hubert II, fondateur du prieuré de Gouïs (*id.*, p. 323) ; Hugues, marié à Jeanne de Sablé ; Thibaud I, son fils, à Marquise de Vitré ; Thibaud II, *vaillant et redouté capitaine,* à Jeanne de Bruière ; — Foulques, *tres-vaillant et preux chevalier ;* — Hugues, frère de Foulques, évêque d'Angers, *digne et vertueux prelat ;* — Thibaud III, *hardy et vaillant capitaine,* à Luce de Quelen, 1305 ; — Thibaud IV, à Béatrix de Dreux. Thibaud IV et du Guesclin passaient *pour les plus vaillans chevaliers qui fussent lors en France ;* — Pierre, dont nous avons parlé, *en qui defaillit la lignée masculine des barons de Mathefelon.*

Jeanne, fille aînée de Thibaud IV, devenue dame de Mathefelon et de Durestal, par la mort de son frère Pierre, tué en Hongrie, porta en dot ces deux seigneuries à Jean de Parthenay, en 1393; Marie de Parthenay, leur fille, les porta à Louis de Chalons d'Orange, et Marguerite, fille de Louis de Chalons, à Olivier Husson; d'où elles passèrent successivement, par alliance, aux la Jaille, aux du Mas, aux Scepeaux, aux Schomberg, aux du Plessis, ducs de Liancourt. (Du Paz, *ibid.; Mém. de Mirom.*)

MAULEVRIER.

Ire Croisade. — Le sire de Maulevrier, *d'or à un chef de gueulles* (*Mss. de Bay*, p. 31). Suivant un texte de Marmoutier, cité par Ménage (p. 325), ces armes consistaient en un *levrier*.

Le comté de Maulevrier, situé dans le diocèse de La Rochelle, élection de Montreuil-Bellay, avait pour chef-lieu la ville de ce nom, dont Foulques Nerra est le fondateur (Bourdigné, ch. 31e). Il la donna ensuite à l'un de ses chevaliers (*Mém. de Mirom., dressé* en 1697), qui doit être regardé comme la tige de la maison de Maulevrier. Le nom dudit chevalier et l'ordre filiatif de ses successeurs nous sont inconnus; toutefois, l'historien de Sablé (p. 325) en cite quelques-uns : « On trouve, dit-il (*ibid.*), en 1058, dans le cartulaire de Saint-» Florant, un Aimeri de Maulevrier, avec sa femme Melissende et » deux de ses enfants, Renaud et Aimeri. Dans le mesme cartulaire » et à peu près dans le mesme tans, il est aussi fait mention d'un » Richard de Maulevrier. Et en 1096, dans le cartulaire de Saint-Aubin » d'Angers, d'un Aimeri de Maulevrier. » — En 1360, Renaud de Maulevrier épousa Béatrix de Craon; il en eut Jean, mort sans enfants, et trois filles : Béatrix, dame de Toureil et de Trèves, mariée à Guillaume de Chourches; Marguerite, à Charles de Coesmes, sire de Lucé au Maine. Quant à Marie, l'aînée des trois sœurs, elle porta en dot, dans la dernière moitié du XIVe siècle, la terre de Maulevrier à Jacques de Montberon, sénéchal d'Angoumois, d'où, par acquêt, elle passa aux Colbert.

MAYENNE.

Ire Croisade. — Gautier II, « *avant que de partir pour la Terre-*
» Saincte donna à l'eglise du Mans plusieurs vases d'argent doré, ornez *» de pierreries; plusieurs reliques et plusieurs ornementz. Et à son* *» retour, il donna à la mesme eglise les estandards qu'il avoit pris sur* *» les infidelles.* » (*Hist. de Sablé,* p. 184; Le Courvaisier, p. 426.)

IIe Croisade. — En 1158, Geoffroy IV, fils de Juhel II, se croisa à Notre-Dame-de-Mayenne, avec Hamon, son fils, et trois de ses frères : Gautier, Guillaume, Guy, et partit, suivi de cent huit gentilshommes, y compris ceux de sa famille. (*Hist. de Sablé,* p. 180; Le Paige, t. II, p. 297.)

IIIe Croisade. — De ces cent huit gentilshommes il n'en revint que trente-cinq. Geoffroy se trouvait du nombre. Ce qu'il avait souffert en ce voyage ne l'empêcha point d'en entreprendre un second en 1190. Étant au siége d'Acre en 1191, il se porta garant envers des marchands génois, pour une somme de cent trente marcs d'argent qu'avaient empruntée quatre de ses chevaliers : Bernard de la Ferté, François de Vimeur, Guillaume de Quatrebarbes et Geoffroy de la Planche.

Ve Croisade. — Juhel III de Mayenne, héritier de l'héroïsme et de la piété de Geoffroy IV, son père, prit d'abord les armes contre les Albigeois, puis contre les infidèles, et finit ses jours à Tunis, en 1220, d'où son corps fut apporté en France et inhumé à l'abbaye de Fontaine-Daniel, qu'il avait fondée en 1204. (*Hist. de Sablé; Chron. de Savigné.*)

Ancienneté reculée, illustres alliances, vastes domaines, haute position féodale, personnages célèbres, rien ne manque à la grande maison de Mayenne pour être au nombre des premières du Maine. Elle recevait plus de 200 hommages, parmi lesquels une baronnie, vingt châtellenies et cent quatre-vingt fiefs. Méen vivait au IXe siècle. Ruellan, son fils, ne laissa qu'une fille, mariée à Aubert, qui devint ainsi seigneur de Mayenne, en prit le nom, fonda le prieuré-cure de Saint-Mars et celui de Saint-Jacques d'Ernée. Après Aubert, se suc-

cèdent dans l'ordre suivant : Geoffroy I, son fils; Juhel I, marié avec Etiennette de Dol, fondateur du château de Mayenne (*Hist. de Sablé*, p. 182; Le Paige, *ibid.*, p. 304); Geoffroy II, avec Judith, fille d'Alain Fergent, *grand homme de guerre*, partisan de Geoffroy Martel contre Guillaume-le-Conquérant (*id., ibid.*); Geoffroy III, avec Hildeberge, fille de Judicaël, comte de Nantes, et, selon Trouillard (*Mém. des anc. comtes du Maine*), avec une des filles de Hugues II, comte du Mans, auxiliaire de Guillaume-le-Bâtard à la conquête d'Angleterre (*id., ibid.*); Gautier, avec Alix de Beaugency, l'un des guerriers de la bataille de Séez et de la Ire croisade, mort en 1140; Juhel II, avec Clémence de Bellesme. *Les Gestes des consuls angevins* le qualifient *miles strenuus*, mort en 1161; Geoffroy IV, 1° avec Constance, fille de Conan le Gros, 2° avec Isabeau de Meulant; Juhel III, avec Gervaise de Dinan; c'est le dernier des Mayenne. Sa fille Marguerite porta en dot ladite seigneurie à Henri d'Avaugour; Jeanne d'Avaugour, à Guy de Bretagne, comte de Penthièvre, en 1317; Jeanne *la Boiteuse*, leur fille, à Charles de Blois, en 1331; Marie de Blois, fille de Jeanne et de Charles de Blois, à Louis, duc d'Anjou, 2e fils du roi Jean, en 1360.

La seigneurie de Mayenne passa ensuite à Louis XI par héritage, en 1481; à Charles VIII, en 1483; aux d'Armagnac, en 1484; à la maison de Lorraine, en 1486; à celle de Gonzagues, en 1621. Charles IV de Gonzagues la vendit au cardinal de Mazarin, en 1654. — L'an 1544, elle avait été érigée en *marquisat*, en faveur de Claude, duc de Guise; en *duché-pairie*, l'an 1588, en faveur de Charles de Lorraine, duc de Mayenne. Les sires de Mayenne portaient *de gueules à six écussons d'or*, 3, 2 et 1 (*Hist. de Sablé, ibid.*; Le Paige, *ibid.*; *Art de vérif. les dates*, t. II, *passim*).

MONTEJEAN.

Ire Croisade. — Le sire de Montejean, *d'or fretté de gueulles* (*Mss. de Bay.*, p. 31.)

IIe Croisade. — Roland et Guy son frère, *Rolandus et Guido frater ejus de Montejoannis*, prirent la croix à Notre-Dame de Mayenne, en 1158 (*Hist. de Sablé*, p. 180.)

Cette maison, l'une des plus anciennes de la province d'Anjou, tire son nom d'une baronnie, située sur la Loire, élection d'Angers. Le premier de ses auteurs dont on ait connaissance est le sire de Montejean du manuscrit de Bayeux. Ses descendants ont laissé des traces glorieuses dans l'histoire : Briant I, à qui Charles Ier, roi de Sicile et comte d'Anjou, donna droit de chasse en la forêt de Briançon (Ansel., t. VII, p. 174); Briant II, qui, en 1298, fit hommage à Charles II, roi de Sicile et comte d'Anjou, de ce droit, accordé à son père (*id.*, *ibid.*); Briant III, qui servit aux guerres de Gascogne, sous le connétable d'Eu, en 1337, et à la *bataille du duc de Normandie en l'ost de Bouvines, avec trois chevaliers et vingt-six escuiers*, 1341, 1347, 1350 (*id., ibid.*); Briant IV; Briant V, qui accompagna le roi en Flandres avec deux chevaliers et dix-sept écuyers (*Cabin. Clairambault*); Jean, seigneur de Montejean, de Cholet, etc., bailli de Touraine, qualifié *sire de Montejean*, dans une quittance du 17 octobre 1404 (*ibid.*); Jean II, seign. de Montejean, baron de Cholet, etc., conseiller et chambellan du Dauphin, en 1447; Louis, son fils, fut père : 1° de Jacques, mort sans hoirs; 2° de René, chevalier de l'ordre du roi, blessé à la bataille de Pavie, fait prisonnier à Brignolles, en Provence, lieutenant-général en Piémont, créé maréchal de France, en février 1557, mort sans enfants; 3° d'Anne de Montejean, héritière de ses deux frères et mariée à Georges de Tournemine, qui devint ainsi seign. de Montejean (Du Paz, p. 171.)

MONTSOREL.

Ire Croisade. — Gautier de Montsorel. Un titre cité par D. Housseau (*Mss. de la Bibl. imp.*, n° 1278), prouve que ce seigneur prit la voie d'outre-mer, en 1108. *Proficiscens Jerusalem confirmavit monachis majoris monasterii pedagium et teloneum de omnibus rebus, sive per terram sive per aquam, ad Condam scilicet et Montem Sorelli.*

La *maison de Monsoreau*, dit Ménage (*Hist. de Sablé*, p. 153) *estoit en ce tans la* (onzième siècle), *si considerable, que ceux de ceste maison estoient traitez de princes.* Après avoir jeté un grand éclat, elle s'éteignit au XIVe siècle dans la personne de Gautier de Montsorel :

messires Gautier de Monsoriau ot trois filles; desquelles monsignor Pierre Savari (de Montbazon) *ot laiznée et monsignor Guillaume de Miremonde lautre : et messires Geuffrois de la Grazille lautre. Et quant le dys Gautiers fu morz, toute la baronnie escheut audit Pierre Savari, par la raison de sa femme qui est aiznée.* (*Enqueste sur l'usage des comtez d'Anjou, de Touraine et de Maine, faite en 134. et citée par l'historien de Sablé,* p. 177.) De la maison de Montbazon, la baronnie de Montejean passa : 1° aux Craon ; 2° aux Chabot, par le mariage de Marie de Craon avec Louis de Chabot, seign. de la Goue ; 3° aux Chambes, par le mariage de Catherine de Chabot avec Jean de Chambes, en faveur de qui elle fut érigée en *comté;* 4° aux Bouchet de Sourches, par le mariage de Marie-Geneviève de Chambes, avec Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches.

QUATREBARBES.

Ire Croisade. — Nous avons vu (t. I, p. 55-58) que Bernard de Montmorillon, fils de Ranulphe de Montmorillon et d'Agnès de la Marche, s'était rendu en Espagne en 1087, avec Hugues VI de Lusignan, Garsuire de Retz, et autres gentilshommes de la Bretagne et du Poitou, pour aider Alphonse VI, roi de Castille, à repousser les Maures ; qu'ayant défié le même jour quatre émirs en combat singulier, il les vainquit, leur coupa la tête, et attacha par la barbe au fer de sa lance ces trophées sanglants, et qu'il reçut du roi de Castille, en mémoire d'un si beau fait d'armes, le surnom de Quatrebarbes. Nous avons vu aussi que Bernard de Montmorillon, dans ce combat glorieux, ayant eu son bouclier fendu de trois coups de hache, il barra son écusson de couleur noire (fond de sable), d'une bande et de deux cotices d'argent. — Ce qui donne un caractère historique à cette tradition, transmise de siècle en siècle, c'est que Bernard avait déjà ajouté à son nom celui de Quatrebarbes lorsque la voix de Pierre l'Ermite retentit au concile de Clermont (Besly, *Hist. des évêques de Poitiers; Ex tabul. S. Cypr. pictav.*) Quoique d'un âge avancé, il prit la croix, et s'associa à la gloire et aux périls de la première croisade. (*Généal. de la mais. de Quatreb., mss. de la bibl. imp.*)

Philippot, son fils, baron de Moussy et de Jallais passa une partie de sa vie à guerroyer contre les infidèles. Il fit deux voyages d'outre-mer, et accompagna le roi Foulques d'Anjou, lorsqu'il alla prendre possession du trône de Jérusalem. Ce prince, pour récompenser les services et la fidélité de Philippot, lui confia, en 1140, la garde de la ville et du château des Ponts-de-Cé, et lui en engagea le domaine. (*Ibid., mss. de la bibl. imp.*)

IIIe Croisade. — Guillaume Quatrebarbes suivit Richard Cœur de Lion en Terre-Sainte. Se trouvant à Acre 1191, il emprunta avec Bernard de la Ferté, François de Vimeur et Geoffroy de la Planche, cent trente marcs d'argent à Ansolde Bochono et à ses associés, citoyens génois, sous la garantie de Geoffroy de Mayenne. L'acte de cet emprunt fait en l'année précitée, le lendemain de la fête de saint Remy, est reproduit *in extenso* par D. Piolin (*Hist. de l'égl. du Mans*, t. IV, p. 561).

Un autre chevalier de la maison de Quatrebarbes, Foulques, prit part à cette croisade. (*Versailles, galerie des croisades.*)

Ve Croisade. — Les dangers que Foulques avait courus sous les murs de Saint-Jean d'Acre ne l'empêchèrent pas de s'enrôler de nouveau dans la sainte milice. Avant de partir, il fit un testament où respirent l'esprit et la foi restés héréditaires dans la famille. Nous en avons donné la traduction (t. I, p. 205-206), nous en donnons ici le texte :

Fulco Quatuorbarbas peregre proficiscens fecit testamentum suum dicens : quod capit ad elemosinam suam de bladis et vino et redditibus L libras. Isti verò sunt elemosinarii sui : presbiter suus Bothardus, abbas Sancti Sergii, prior de Jalleta, magister bonorum hominum de sepe ; Guillelmus pretor, miles Daniel Chomarl. Erogat enim ecclesiæ suæ unum annuale et trigisimum et septimanum ; ecclesiæ de Jalleta unum annuale : presbitero de la Meignengne unum tregesimum ; presbitero de capella dimidium annuale ; presbitero de Monterol unum tregesimum, Priulle unum tregesimum ; presbitero de Juigne unum tregesimum ; Uxori Gauffridi de Landa XL solidos vel heredibus suis ; Jebeto C solidos ; bonis vinis de sepe unum quartarïum vinearum quod habet cum illis communæ ; sancto Mauricio andegavensis viginti solidos ; Ponti Ottriani unum annuale ; Nidoavis vigenti solidos ; Ponti Leoni quinque solidos ;

Capellano de la Menberolle quinque solidos; Jallete duos solidos anni census; ecclesiæ de la Menberolle duos solidos anni census; ecclesiæ de Plesseio X solidos in elemosinam; ecclesiæ de la Meignengne X solidos ad opus ecclesiæ; Menberolle, X solidos; cuilibet monachorum de Leonio duos solidos; cuilibet canonicorum de Jalleta duos solidos presbiteris tantum: sancto Sergio X solidos; sancto Nicolao quinque solidos; ad usum anniversariorum tres solidos; ad vestes pauperum emendas C solidos et calceamenta; si mundo decesserit X libras ad obsequium; si vero aliquis, et sepè contingit, de me forte quereret, de residuo dicte summe pro posse elemozinariorum eidem sit satisfactum. Volo in super quod hospitale de Rumcevau habeat decem solidos. Ut autem hæ compositio firmius teneatur, ego Fulco presentes litteras sigillo proprio sigillavi. Fraternitati sancte Catharine X solidos, exorans suppliciter prefatos elemozinarios ut hec ita teneri fatient (sic), sub suarum animarum presbitero vero de Jalletæ unum trigesimum. (Mss. de la Bibl. d'Angers, Cartul. de la Haie-des-Bons-Hommes, fol. 43.)

Quel noble désintéressement! que de foi, que de charité chrétienne dans ces dispositions du croisé! Dieu lui devait une récompense; il l'obtint en 1219 sous les murs de Damiette en y cueillant la palme du martyre.

VIIe Croisade. — Hugues Quatrebarbes, animé du zèle de ses ancêtres, fut du nombre des chevaliers qui, sous la bannière de Charles d'Anjou, accompagnèrent le roi saint Louis à son premier voyage d'outre-mer.

Notum sit universis presentes litteras inspecturis quod ego Hugo dictus Quatrebarbe, miles, habui et recepi a Bonofilio de Portufino, Januensi mercatore, quadringentas libras Turonenses quas mihi sic tradidit, nomine karissimi domini mei Karoli comitis Andegavensis, pro complemento unius anni convencionis inter me et dictum dominum comitem habite de servicio in Terra-Sancta per me tercium militem faciendo; de quibus quadringentis libris Turonensibus ego Hugo predictus, tam nomine meo proprio quam nomine dictorum dominorum militum meorum, videlicet Johannis de Vicis et Radulphi de Petris supradictos mercatorem et dominum comitem quicto, et me et nos bene pagatum et pagatos teneo. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo meo sigillavi.

Actum juxta Damyetam anno domini M.CCXLIX. (*Charte aux Arch. de la famille.*)

Le cadre de notre travail ne nous permet pas de parler des chevaliers croisés du nom de Montmorillon. Nous ne mentionnerons que le prisonnier de Saladin. Renvoyé sur parole en France avec un chevalier d'Anglure, ils ne purent, sans ruiner leur famille, parfaire le haut prix fixé pour leur rançon, et revinrent se mettre en captivité. Saisi d'admiration, le soudan leur rendit la liberté, les suppliant de joindre à leur nom le sien propre. Le sauf conduit commémoratif de ces faits, remis par Saladin et scellé de son sceau, a été brûlé en 1793 sur la place publique de Saint-Amour, petite ville voisine de la baronnie d'Essanlay, possédée par les Montmorillon, qui, tous, ont fait précéder leur nom de celui Saladin.

C'est donc à bien des titres que le nom et les armes de la maison de Quatrebarbes figurent au musée de Versailles, salles des Croisades.

Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem. — Philippe Quatrebarbes, ou le chevalier de la Rongère, cinquième fils de René et de Jacqueline de Preaulx, nommé chevalier de Malte en 1663, mourut des suites d'un combat singulier, le 8 novembre 1665, au retour du voyage de Gigery (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Acquit.*, p. 171; La Chesnaye, t. XI, p. 609); — Gilbert Quatrebarbes de la Rongère, reçu le 1er août 1669, après avoir fait ses preuves de noblesse. (Vertot, *ibidem*, p. 173).

Origine de la maison de Quatrebarbes. —Cette maison, originaire du Poitou, où elle possédait la terre et seigneurie de Montmorillon, est une des anciennes races de chevalerie qui ont fait le plus pour les guerres saintes, comme nous l'avons vu; les traditions de foi, de courage, de loyauté, s'y sont maintenues de siècle en siècle, sans tache ni défaillance. Chaque génération qui passe les transmet à la génération qui surgit, comme un dépôt sacré que celle-ci doit transmettre à son tour, pur et intact.

Les premiers connus des seigneurs de Montmorillon vivaient dans la dernière moitié du XIe siècle. Leur nom se révèle en de vieux titres, par leurs largesses envers les églises, les pauvres et les monastères. Ranulphe, l'un des fondateurs de l'Hôtel-Dieu de Montmorillon, donne

à cette maison diverses terres et rentes au village de Vacheresse[1] (D. Fonten., t. XXIV, p. 375); Audebert, son frère, dix deniers, payables chaque année aux fêtes de Noël (*ibidem, Cartul. de la Maison-Dieu de Montmor.*); et Bernard, les revenus et droits de coutume qu'il avait *in parochiâ Sillardo* (*ibid.*); le même Bernard, *Quatuor-Barbis cognominatus,* concède, avec son frère Pierre et sa mère Agnès, la moitié de l'église d'Usson à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. (D. Fonten., *Charte de 1080.*) Il permit aussi de prendre dans la forêt de Chavaigne tout le bois vert et sec nécessaire pour bâtir l'église de Concise. Nous avons vu les nombreuses libéralités de Foulques Quatrebarbes avant de se rendre en Orient en 1218; — ces instincts de pieuse munificence devinrent l'héritage de tous ceux qui devaient porter le nom de Quatrebarbes. En 1444, Gilles II, écuyer, seigneur de Bouillé, fonda la chapelle de Bouillé, et Pierre II, chevalier, seigneur de la Rongère, celle de ce nom. L'acte de fondation, dressé en l'année 1368, par *Révérend Pere en Dieu Michel, evesque du Mans,* commence ainsi: *Nobilis et magnæ prudentiæ vir, Petrus Quatrebarbes, miles, desideranter affectans suæ uxoris ac suorum successorum animarum reddium et salutem, etc.* Il prescrit dans son testament « *un veage outre-mer en Hierusalem pour le salut et remede de l'âme de Maurice, son pere, ou qu'il soit donné, à la valeur du veage, en pain et vin, aux pauvres, au cas de dispensation du pape.* » Il y ordonne que « *ses obseques soient faits sans cheval et sans armes, fors les écussons de ses armes.* » (*Mss. de la Bibl. imp.; Archiv. de la famille.*)

La filiation suivie et prouvée par titres commence à Ranulphe, contemporain du roi Henri Ier. La haute ancienneté de la maison de Quatrebarbes ne peut donc être contestée. Il nous reste à indiquer ses services dans l'Église et dans les armes.

Dans l'Église. — Audebert, frère puîné de Ranulphe et de Garnier de Montmorillon, *frater Garnerii Montemorilionis,* d'abord abbé de Saint-Cyprien, et selon d'autres de la Chaise-Dieu, fut nommé archevêque de Bourges en 1092 (*Gall. Christ.,* t. XI, col. 44-45); il se trouva avec le pape Urbain II au concile de Clermont et à

[1] L'hospice de Montmorillon possède encore, après huit siècles écoulés, la terre et et les fermes de Vacheresse.

celui de Tours, en 1096 (*Ibid.;* D. T. Ruinart, *Urb.*, pp. II, *vita*, p. 205); — Garnier, frère de ce prélat, après avoir été un chevalier de haute vaillance, *miles illustris*, se fit moine à la Chaise-Dieu, fut prieur de Saintes; puis, redevenu simple moine à Saint-Cyprien de Poitiers, il ne se fit plus remarquer que par la sainteté de sa vie : *Sanctitate conspicuus.* (*Gall. Christ.*, *ibid.*) Orderic Vital, (ch. XXVI, liv. VIII), rapporte qu'au retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, — il servait encore le monde comme chevalier, — il se trouvait seul, avec son écuyer, à l'entrée d'une forêt. Tout à coup se présente à lui un pauvre mendiant. Garnier n'avait aucune pièce de monnaie; il quitte ses gants précieux de chevalier, que lui avait brodés et envoyés sa dame, *pretiosas chirothecas ab amica sibi directas*, et les donne au membre souffrant de Jésus-Christ. Puis, un ange révélait que Garnier avait donné ses gants à celui que Martin avait revêtu de la moitié de sa chlamyde. *Ille me misit ad te quem Martinus parte chlamidis suæ vestivit et cui Garnerius chirothecas suas donavit ;* — Thibaud, fils de Gilles Quatrebarbes, chevalier, seigneur d'Ampoigné, etc., et de Marie de Coulliète, prieur de Balisson, au commencement du XVe siècle (La Chesnaye, t. XI, p. 605); — René, fils de Jean VII et d'Isabeau Frezeau, docteur en théologie, sous-chantre et chanoine de la cathédrale d'Albi, recteur de Painnes (*ibid.*), obtint, en 1471, une bulle du pape Sixte IV, à laquelle huit cardinaux apposèrent leur signature, contenant diverses indulgences concédées en faveur de l'église de Saint-Aubin de Loigné, paroisse dont il était seigneur (*Mss. de la Bibl. imp.*); — Louis, frère de René, prieur de Saint-Malo des Mers, curé de Fontenay, chapelain de la Rongère. (*Iidem, ibidem*); — Guillaume, fils de François IV, seigneur de la Rongère, pourvu de riches bénéfices ecclésiastiques, y renonce pour se faire jésuite, professe pendant plusieurs années la philosophie au collége de Rennes, meurt victime de sa charité en soignant les pestiférés (*Ménologe* du P. Patrociniani, t. IV, 1re moitié du XVIIe siècle); — vingt-trois religieuses de divers ordres, parmi lesquelles : — Marie, prieure de l'abbaye royale de Notre-Dame du Perray-lès-Angers, en 1600 (*Mss. de la Bibl. imp.*); — Jacqueline-Louise, nommée par le roi abbesse de Notre-Dame du Perray, 5 avril 1724, abdique en l'année 1727 (*Gall. Christ.*, t. XIV, col. 735); — Elisabeth de la Trinité,

prieure du carmel de Beaune, morte en odeur de sainteté en 1660. Sa vie a été publiée par Mgr Colet, évêque de Luçon. La reine Anne d'Autriche entretenait avec elle une correspondance. « Elle fut en rapport, dit son biographe, avec les personnages éminents de l'époque, le cardinal Mazarin, la princesse Palatine, le chancelier Seguier, saint Vincent de Paul, le cardinal de Berulle, l'abbé Ollier. » — Cinq religieuses de l'abbaye noble du Ronceray, la première, vers 1230, Jeanne, fille de Macé et de Jeanne de Brezé. Son tombeau était placé au rang de ceux des abbesses, quoique son nom ne soit pas mentionné avec cette qualité dans le martyrologe du monastère (*Mss. de la Bibl. imp. — Arch. de la fam.*); — N.... Quatrebarbes de la Rongère, fille de René V et de Jacqueline de Preaulx, quarante-deuxième abbesse du Ronceray, est nommée par le roi le 24 décembre 1701 (*Gall. Christ.*, t. XIV, col. 703).

Dans la diplomatie et la Cour. — Jean, VIIIe du nom, seigneur de la Rongère, chambellan du roi Charles VII. Une sauvegarde de 1458 est ainsi conçue : *Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous nos justiciers et lieutenans, salut. A la supplication de nostre amé et féal chevalier et cambellan, Jean Quatrebarbes, seigneur de la Rongère, Meurs, etc.* (*Mss. de la Bibl. imp., ibid.; Archiv. de la fam.*); — Jean, cinquième fils de Jean VIIIe, conseiller d'État et maître des requêtes ordinaire du roi (*iid., ibid.*); Guillaume, connu sous le nom de chevalier de la Roussardière, gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur, sous Henri IV, du château de Bazouges-sur-Loir (*iid., ibid.;* La Chesnaye, *ibid.*); — Lancelot, Ier du nom, fut gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, et envoyé extraordinaire de ce prince en Angleterre, près la reine Elisabeth. (La Chesnaye, *ibid.; Arch. de la fam.*) — Hyacinthe, créé, par Louis XIV, marquis de la Rongère et comte de Saint-Denys du Maine, fut nommé chevalier d'honneur de Madame Élisabeth-Charlotte Palatine, duchesse d'Orléans, *à cause de sa naissance, de son mérite et de sa fidélité,* termes du brevet en date du 24 juin 1684 (*Archiv. de la fam.*); et fait chevalier du Saint-Esprit et commandeur des ordres du roi, à la promotion de 1688 (P. Anselme, t. IX, p. 243); Hyacinthe-René, IIIe du nom, page du duc d'Orléans presque au sortir de l'enfance.

Dans les armes. — La maison de Quatrebarbes fut toujours

avant tout une maison militaire. Après avoir arrosé de son sang les champs de l'Asie, elle le répandit en France pour y maintenir la couronne de ses rois et en chasser l'étranger. Jean de Montmorillon, chevalier, combattit à Bouvines, en 1214 (du Chesne, *Veter. script. Franc. Hist.*, t. v, p. 264). Accompagné d'un autre chevalier et de dix écuyers, il mit onze jours pour se rendre sur le champ de bataille. (*Mss. de la Bibl. imp.*, fonds Gaignières). — Maurice, fils puîné de Macé et de Jeanne de Brissac, fit toutes les campagnes de son temps comme capitaine d'une compagnie de gens d'armes, ainsi qu'il appert de deux quittances datées du 18 juin et du 3 juillet 1340, *devant Cambray et Douay, à Jean de Sacy, lieutenant du thrésorier de guerre, pour le payement des escuyers qui étoyent en sa compaynye.* (Preuves pour l'ordre du Saint-Esprit.) ; Pierre Quatrebarbes figure avec Barré de Sauvigny, Guillaume des Aunais, etc., *à la monstre de Jehan de Molieres, receue au Mans, 22 aoust 1380* (D. Morice, *Pr.*, t. II, col. 253), et à celle de Guillaume de Cherveil, *receue à Angers le 1er novembre* de la même année (*id.*, *ibid.*, col. 258), c'est-à-dire à l'avénement du roi Charles VI ; — à une *monstre de Mons. Jehan, sire de Landevy, chevalier, bachelier, receue à Mantes, le 5 septembre 1386,* nous trouvons *Jehan* Quatrebarbes, Jehan de Scepeaux et Jean des Escotais (D. Lobin., t. II, col. 660) ; et Macé Quatrebarbes à une quatrième, de Jean Amenart, composée de *12 escuiers venus au Mans, 21 juillet 1392* (D. Mor., t. II, col. 611) ; — Jean, VIIe du nom, chevalier, seigneur de la Rongère, tué dans un combat contre les Anglais, vers 1390 ; — Gilles Quatrebarbes, chevalier, seigneur d'Ampoigné, servait sous le maréchal de Boucicaut, comme le prouve un titre du dernier jour de juillet 1392, conservé à la cour des comptes, où il confesse avoir reçu d'Arnoul Boucher, trésorier des guerres, la somme de 120 livres, pour ses gages et ceux de six écuyers de sa compagnie, dont faisaient partie Jean Quatrebarbes, seigneur de Bouillé, et son frère Foulques, seigneur de Valières (*Mss., ibid.; Arch. de la fam.*) ; Guillaume, seigneur d'Ampoigné, armé chevalier à la journée désastreuse de Verneuil, en 1422 ; il y trouva la mort, avec quatre des enfants de Jean VII et de Roberte de Bourrelle, savoir : Macé, seigneur de la Rongère, Pierre, Gilles et Guyon (*Mss. de la Bibl. imp.; Arch. de la fam.;* La Chesnaye) ; — Guillaume II servait

sous les ordres du comte du Maine, en 1461 (*iid., ibid.*). — Pierre II, Jean, Louis et Guyon II Quatrebarbes comparaissent, dans le mois de décembre 1468, à la montre ordonnée par Jean de Lorraine, gouverneur et sénéchal d'Anjou (Barth. Roger, *Hist. d'Anjou*) ; — parmi les gentilshommes angevins qui suivirent en Italie le roi Louis XII, se trouve Louis, seigneur de la Velue, de Chasnay, etc., tué à la bataille de Ravenne, en 1512 (Bourdigné, *Chroniq. d'Anj.*, chap. 24), — Jean, fils puîné de François, seigneur de la Rongère, soutint en Bretagne le duc de Mercœur; — Hélie, seigneur de la Roussardière, dès l'âge de quatorze ans, se distingua au siége de La Rochelle en 1628, puis aux campagnes d'Italie, d'Allemagne, de Hollande, et au siége de Maëstricht; — Louis II, seigneur des Bourdeaux et de Chartres en Morannes, fit les dernières campagnes du règne de Louis XIII, en qualité de capitaine d'infanterie (*Mss., Bibl. imp.*) ; — René V, chevalier, seigneur de la Rongère, servait sous le cardinal de la Valette ; il se distingua, en 1635, quand il fallut débloquer Mayence (La Chesnaye); il reprit les armes, en 1651, sur une lettre que Louis XIV lui écrivit de Saumur, et ne les quitta qu'après la réduction d'Angers et de toute la province (Godard, *Hist. d'Anjou*, t. II, p. 472); — René VI, seigneur de Chasnai, combattit, sous les ordres de Charles du Bellay, dans les rangs de la noblesse angevine, 1635 (*Mss. de la Bibl. imp.*); — René X, seigneur des Pins et de Chartres, enseigne au régiment de Piémont, ainsi que son frère Pierre IV, tué au siége de Montmédy ; — Lancelot III, seigneur de Fontenailles, fit, avec son frère René VII, les campagnes d'Allemagne et de Flandre, sous les maréchaux de Turenne et d'Harcourt; — Zacharie, Ier du nom, seigneur de la Durandière, etc., officier d'artillerie au premier siége de Gravelines, par Gaston de France ; son fils, Zacharie II, tué au second siége de Gravelines, en 1658 (La Chesnaye; *Arch. de la fam.*); — Jacques, seigneur de la Brosse, enseigne de vaisseau (brevet aux *Arch. de la famille*); — René-César, dit *le chevalier de la Rongère,* entré jeune dans la marine, prit part aux combats de la Manche en 1672 et 1673, servit dans la campagne de Sicile en 1675 et 1676, lors de la lutte de Duquesne contre Ruyter ; au célèbre combat de Béveziers, il commandait le vaisseau le *Sans-Pareil,* et était répétiteur de signaux, 10 juillet 1690; au combat de la Hogue, il avait le commandement du vaisseau *le*

Fort. On lit dans le rapport officiel : « M. de la Roche-Allard.... sou-
» tint longtemps le feu de plusieurs vaisseaux. Il était entièrement
» désemparé et avait la vergue de son petit hunier coupée, lorsque
» le chevalier de la Rongère, s'apercevant du mauvais état où il était,
» s'en approcha pour partager le feu qu'on faisait sur lui, bien que
» lui-même ne fût guère en meilleure posture, ayant été exposé aux
» efforts de quatre vaisseaux ennemis ; aussi pensa-t-il y rester, et il
» ne s'en tira qu'au moyen de grands avirons, avec lesquels il se fit
» nager. » (Quincy, *Hist. militaire de Louis-le-Grand*, t. II, p. 585) ; le 28 juin 1693, la Rongère, sur le vaisseau *l'Éole*, concourut à la défaite par Tourville, en vue de Lagos, des flottes unies d'Angleterre et de Hollande, sous les amiraux Rooke et Vandergoës, et fut de ceux qui forcèrent, peu de temps après, l'entrée du port de Malaga (*Bulletin historique*, par de Soland, N° XI, p. 325).

Hyacinthe, chevalier, seign. de la Sionnière, garde marine 1701, enseigne de vaisseau 1708, puis détaché comme capitaine d'une compagnie de la marine au fort de Plaisance (ile de Terre-Neuve), place qu'il mit à couvert des entreprises des Anglais (*Pièces diverses aux archives de la famille*) ; — Hyacinthe-René III, chevalier, seign. d'Argenton et de la Sionnière, marquis de Quatrebarbes, cornette du régiment de Dragons-Orléans, aux campagnes d'Italie et de Flandres de 1733 à 1748 (*Brevet aux arch. de la famille*) ; — Hyacinthe-Charles-René, seign. de la Sionnière, sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Étranger 1773, puis capitaine de cavalerie dans celui de Royal-Lorraine 1785, fit ses preuves devant Cherin pour obtenir les honneurs de la cour, et fut présenté à Louis XVI sous le titre de comte de Quatrebarbes, en sa qualité *de fils aîné du marquis de Quatrebarbes, chef de sa maison.* (*Lettres de présentation signées du Roi*, 1786.) Émigré en 1791, il fit comme volontaire la campagne de 1792 à l'armée des princes, rentra en France en 1797, pour prendre part au mouvement royaliste qui avorta au 18 fructidor, revint en Anjou pour la campagne de 1799, et fut un des signataires du traité de Candé à l'armée royale de la rive droite de la Loire (*Pièces diverses aux arch. de la famille*) ; — Augustin-Lancelot III, seigneur de Châtelain, vicomte de Quatrebarbes, officier au régiment de Dragons-Penthièvre, puis volontaire à l'armée des princes ; — Hyacinthe, 5e du

nom, marquis de Quatrebarbes, capitaine en 1815 d'une des compagnies de l'armée royale de la rive droite de la Loire, successivement sous-préfet de Château-Gontier, de Segré, Châteaudun, démissionnaire en 1830, élu en 1848 membre du conseil-général de la Mayenne par le canton de Bierné, démissionnaire en 1852.

Théodore, comte de Quatrebarbes, frère d'Hyacinthe, lieutenant d'état-major à l'armée d'Afrique, se distingua au combat de Blidah, 24 juillet 1830, comme l'atteste un ordre du jour de la 3e division (*Spectateur militaire*, t. x, p. 187-188; *Journal hist. de la 3e division de l'armée d'Afrique*, par le général baron Petiet). En apprenant la révolution qui bannissait un noble vieillard, il renonça, sans hésiter, à une carrière où il avait débuté d'une manière brillante. Il a été depuis membre du conseil-général et député de Maine-et-Loire. Nommé en 1860 gouverneur de la ville et de la province d'Ancône, M. le comte de Quatrebarbes a rempli ces hautes fonctions avec autant d'intelligence que de courage et de dévouement. Ses œuvres littéraires méritent d'être mentionnées; on lui doit : *Souvenirs de la campagne d'Afrique, 1830; — Une paroisse vendéenne sous la Terreur; — Réédition des chroniques d'Anjou et du Maine, par Jean de Bourdigné, avec des notes et un avant-propos,* 2 vol. in-4°, Angers 1842; — *OEuvres complètes du roi René, enrichies d'une biographie, d'études sur la chevalerie et de notices.* Angers, 1844-1845, 4 vol. in-4°; — *Discours et opinions.* Angers, 1849, in-8°; — *Souvenirs d'Ancône, siége de 1860.* Angers, 1866. Ce dernier ouvrage a mérité l'honneur insigne d'un bref adressé par Sa Sainteté Pie IX à « Notre cher et noble fils le comte de » Quatrebarbes. . . . . Jamais, assurément, nous ne perdrons le sou- » venir du religieux empressement et de la piété filiale avec lesquels, » déjà sur le déclin de l'âge et depuis longtemps éloigné du tumulte » des armes et rentré dans le calme de la vie domestique, vous avez » sacrifié les soins et les affections de la famille pour vous dévouer à » la défense de ce Saint-Siége et affronter sans hésitation les plus » grands périls dans la guerre cruelle qu'il avait à subir . . . . » . . . . Ils (ces mémoires) attesteront en particulier que dans les » camps comme au foyer domestique, par l'épée comme par la plume, » vous avez constamment défendu la cause de l'Eglise, et vous êtes » resté étroitement attaché à son service. » — Hyacinthe-Louis-

Marie-Bernard, engagé volontaire en 1861, lieutenant dans l'artillerie pontificale.

Lancelot, V^e du nom, vicomte de Quatrebarbes, combattit dans les rangs de l'armée royale pendant les Cent-Jours, puis fut inspecteur général des finances ; — Félix, baron de Quatrebarbes, garde d'honneur en 1812, fit la campagne de Leipsick, et celle de France en 1814 ; capitaine d'une compagnie de l'armée royale en 1815, capitaine-commandant au 4e régiment de la garde royale, démissionnaire en 1830 : — Léopold, payeur, sous Charlès X, du château royal de Fontainebleau, démissionnaire en 1830.

Ordres de chevalerie. — Hyacinthe Quatrebarbes, marquis de la Rongère, chevalier du Saint-Esprit et commandeur des ordres du roi ; — Hyacinthe-Charles, comte de Quatrebarbes, chevalier de Saint-Louis ; — Lancelot-Augustin, vicomte de Quatrebarbes, chevalier de Saint-Louis ; — Hyacinthe, V^e du nom, marquis de Quatrebarbes, chevalier de la Légion d'honneur ; — Lancelot, V^e du nom, vicomte de Quatrebarbes, officier de la Légion d'honneur ; — Marie-Virginie, marquise de Quatrebarbes, chanoinesse honoraire du chapitre royal de Sainte-Anne de Munich (*brevet en date du 3 février 1821; lettres au nom du roi qui autorise madame la marquise de Quatrebarbes à accepter et à porter les décorations et insignes, signées par le grand chancelier Macdonald ; aux Arch. de la famille ;* — Théodore, comte de Quatrebarbes, présenté, après le combat de Blidah, pour la croix de Saint-Louis, par le maréchal commandant l'armée d'Afrique, décoré de la médaille d'or de Saint-Pierre, commandeur de l'ordre de Pie IX.

Représentants actuels. — La maison de Quatrebarbes est représentée : 1° par Théodore, comte de Quatrebarbes, marié en 1832 à sa cousine Rosalie-Marie Gourreau de Chanzeaux, dernier rejeton d'une race « célèbre, » dit Ménage (*Vita Petri OErodii,* p. 20, et *Remarq. sur la vie de Guillaume Ménage,* p. 168, 169, 222), qui a produit un maître des requêtes, habile négociateur sous les derniers Valois, deux conseillers d'Etat, un avocat général au parlement de Bretagne, un président au parlement de Paris, des conseillers à la cour des comptes et au présidial d'Angers, un maire de cette ville et trois chevaliers de Saint-Louis.

2° Par les enfants de Hyacinthe, marquis de Quatrebarbes, qui sont : Hyacinthe-Louis, marié en 1838 à Hermine Jousseaume de la Bretesche, d'une noble famille poitevine, « desquels, dit Ménage (*Re-» marq. sur la vie de Guill. Ménage*, p. 404), il est fait mention en » plusieurs endroits des montres des nobles de la province de Poitou, » et lesquels, comme le remarque André Duchesne, à la page 49 de » son *Histoire de la maison de Chasteigner*, ont pris alliance en » diverses familles nobles et illustres. » De ce mariage sont issus : Bernard de Quatrebarbes, lieutenant d'artillerie pontificale ; — Louis, Joseph, — Marie, — Hermine, — Louise ; — Xavier-Charles de Quatrebarbes, marié à Zénaïde de la Sayette. Ils ont pour enfants : — Hyacinthe, — Guillaume, — Joseph, — Xavier, — Marie-Anne ; — Charles de Quatrebarbes, veuf d'Elise de Bailly, puis d'Elisabeth de Villoutreys ; deux filles, Elisabeth et Marguerite ; — Marie-Pauline, veuve du comte d'Héliand, dont le fils Georges a été tué à Castelfidardo ; une fille, Catherine ; — Marie-Thérèse, mariée à Zacharie du Reau, dont : Zacharie, lieutenant aux zouaves pontificaux, décoré de la médaille de Saint-Pierre et de la Croix de Pie IX, — Paul, religieux de la Compagnie de Jésus, — Maurice, volontaire aux zouaves pontificaux, — Henri, Raoul, Marie-Clotilde.

3° Par Lancelot, vicomte de Quatrebarbes, inspecteur général honoraire des finances, marié avec Alexandrine de la Bouillerie, nièce du comte de la Bouillerie, ministre de la maison du roi Charles X ; leurs enfants sont : Raoul, marié à Louise de Cœurdoux, dont un fils, Pierre ; — Marie, mariée à Emmanuel de la Bouillerie, inspecteur général des finances, chevalier de la Légion d'Honneur ; — Marguerite, mariée à Louis de la Charrie, capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion d'Honneur ; — Christine, fille de Lancelot VI et d'Alix de Landemont.

4° Par Jules de Quatrebarbes, marié à Honorine Lefaucheux, fille d'Honorine du Ponceau et de René Lefaucheux, fait chevalier de Saint-Louis à l'armée de Condé pour action d'éclat, dont deux fils : Christian, — et Yves, engagé volontaire au bataillon des zouaves pontificaux.

5° Par Zoé de la Forest d'Armaillé, veuve de Léopold de Quatrebarbes, et leurs enfants : — Henri-Léopold II, marié à Louise-Marie

de Fougères, dont Foulques, — et Anne-Marie ; — Raymond-Augustin, marié à Louise de la Forest d'Armaillé ; — Léopoldine, épouse d'Auguste de Brullon.

Alliances. — Brochessac, Brezé-Maulevrier, Latour-Landry, Maillé, Champagné, Durtal, Thévales, de Brie-Serrant, Scépeaux-la-Vieuville, de Saint-Offange, de la Jaille, de Chourches, du Guesclin, Quelen de Saint-Bihi, Partenai-Larchevêque, de Brée, de Feschal, de Cervon, de Preaulx, du Plessis-Chatillon, de Savonnières, de Beauveau, de Dampierre.

RILLÉ.

Hubert de Rillé, chevalier, *quidam miles Rilliaci Castri, Hubertus nomine de Campo Marino, volens pergere in Jerusalem cum exercitu christianorum secundo, dedit Deo et Beato Martino sex denariorum censum et dimidium modium vini* (Housseau, VIII, n° 1019).

Ancienne baronnie, qui a donné son nom à une vieille famille, éteinte depuis bien des siècles. A la fin du XVIIe, la terre seigneuriale de Rillé appartenait à l'abbé d'Effiat et celui-ci la tenait du marquis d'Effiat, son père, maréchal de France, qui avait eu le gouvernement d'Anjou (Boulainvill., *État de la France,* t. IV).

ROCHEFORT.

Guy de Rochefort, surnommé *Le Tort. Guido de Rupeforti cognomine Tortus, proficiscens in Jerusalem, consentit dimittere calumniam de decima de Gualterescha erga priorem de Camilliaco, si ei viginti solidi nummorum tribuerentur* (*Cartul. de Marm.,* t. VII, n° 517).

Rochefort, baronnie située sur la Loire, élection d'Angers, était dans le principe un des domaines des comtes d'Anjou. Foulques Rechin, contemporain de Philippe I, la donna à Abbon de Briolay, comme l'attestent deux titres, cités par Ménage, l'un du Roncerai et l'autre de Saint-Nicolas. « En 1140, dit l'historien de Sablé (p. 315), Abbon » estant malade à Montejean, et lui, et sa femme Agnes, donnerent,

» du consentement de Burgomme, femme de Pierre de Rochefort, leur » aisné, ou plutost ils restituerent à Ulger, évesque d'Angers, l'e- » glise collegiale de S. Pierre d'Angers : qui estoit en ce tans là une » eglise abbatiale, dans un dès fauxbourgs de la ville d'Angers ; » eglise celebre, dit ce titre, par le côrs de s. Aubin qui y fut d'abord » inhumé, et où il a esté long-tans ; et par le miracle de s. Remi. Ce » don fut accepté à Montejean par Boamond, archidiacre, et par » Geoffroi Boivin, chanoine de l'eglise d'Angers. Abbon et Agnès en- » voyerent ensuite Pierre de Rochefort, leur fis aisné, avec Geoffroi, » Rolland, et Olivier, leur fis puisnez, au chapitre de l'eglise d'An- » gers, pour y confirmer de leur part cette donation de Saint-Pierre » d'Angers. » — « Ulger, ajoute Barthelemy Roger (*Hist. d'Anjou*) » agrea ces offres et alla solennellement et processionnellement pren- » dre possession de l'église de S. Pierre ; mais il remit une somme » d'argent à Abbo de Rochefort et à ses enfants, pour les recompenser » du droit qu'ils avoient cédé. »

Abbo, comme nous venons de le voir, avait eu d'Agnès, fille d'Alberic de Montejean, quatre fils : Pierre, l'aîné, épousa une femme du nom de Burgomme. De cette union naquit Payen de Rochefort, *qui estoit seneschal d'Anjou, l'an 1er de Richard, roi d'Angleterre,* 1189 (Ménage, p. 362). — Il périt au siége de la Roche-aux-Moines, par Jean-sans-Terre en 1214 (Barth. Roger, *ibid.*) — Selon M. de Miroménil (extrait du *Mém. de la généralité de Tours*), la baronnie de Rochefort passa depuis en la maison de Craon et fut achetée par le roi saint Louis, la somme de 13,500 livres. Vers la fin du XVIIe siècle, elle appartenait à l'abbé d'Effiat, fils du marquis d'Effiat, maréchal de France, qui probablement en avait fait l'acquisition, pendant qu'il était gouverneur d'Anjou.

SABLÉ.

Ire Croisade. — « Robert le Bourguignon. Ce fut pour exciter » R. le Bourguignon à se croiser, qu'Urbain II, auteur des croisades, » passa à Sablé, allant d'Angers au Mans. Et Robert le Bourguignon » se croisa quoy que fort âgé ; car par un titre de S.-Nicolas-d'Angers,

» estant sur le point de partir pour la croisade, il donne aux moines » de cette abbaye la terre du Chastelet : et il leur remet toutes les » rantes qu'ils pouvoient devoir à ses fiefs, pour les choses qu'ils » possédoient à Durtal, au Lion d'Angers, à Brion et à Pince. » (Ménage, liv. III, ch. 14.)

IIIe Croisade. — « Robert de Sablé, troisième du nom, fit le » voyage de la Terre-Sainte en 1190, avec Richard, dit *Cœur-de-* » *Lion,* roi d'Angleterre, dont il commanda la flotte, composée de 14 » grands vaisseaux. Il se fit templier dans ce voyage. Et il fut d'abord » grand maistre du Temple, et il le fut depuis 1190, jusques en 1193, » qui est l'année de sa mort » (*idem, préface,* p. 9). — Il partagea le commandement de la flotte anglo-britannique avec l'archevêque d'Auxerre, l'évêque de Bayonne, Guillaume le Fort-d'Oleron et le sire de Canneville (Bened. Petroburg., *apud rer. Gall. script.,* t. XVII, p. 500.)

La terre seigneuriale de Sablé a appartenu successivement à plusieurs maisons qui en ont pris le nom : 1° à *la maison de Giroie,* sur laquelle règne la plus grande obscurité; 2° à *la maison des vicomtes de Beaumont,* par le mariage de l'héritière des Giroie avec Raoul, vicomte du Mans, qui vivait en 950; 3° à *la maison de Nevers*, par le mariage d'Avoise, fille et héritière de Raoul, vicomte de Beaumont, avec *Robert le Bourguignon,* fils de Renault Ier, comte de Nevers, et d'Adèle de France; 4° à *la maison des Roches,* par le mariage de Marguerite, fille de Robert IV, devenue dame de Sablé, après la mort de son frère aîné et l'entrée de son père dans l'ordre du Temple, avec Guillaume des Roches, sénéchal héréditaire d'Anjou, de Touraine et du Maine; 5° à *la maison de Craon,* par le mariage de Jeanne de Sablé, fille aînée de Guillaume des Roches et de Marguerite de Sablé.

Amauri IV de Craon vendit, en 1371, la terre et seigneurie de Sablé à Louis Ier, duc d'Anjou, de Touraine, roi de Naples et de Sicile; Louis II, son fils, la vendit à Pierre de Craon, en 1390, pour 50,000 fr. d'or; celui-ci la céda à Jean IV, duc de Bretagne, moyennant *cinquante huit cents francs d'or;* — Marie de Bretagne, mère de Louis II, en opéra le retrait; Louis II la vendit encore, en 1394, sous la condition d'un réméré de quatre ans, à Louis de France, duc d'Orléans, frère de Charles VI, pour 25,000 fr. d'or. Louis de France

ayant été assassiné à Paris, en 1407, Marie de Bretagne opéra de nouveau le retrait, dans le délai stipulé, et Louis II redevint possesseur de Sablé.

Ladite seigneurie passa ensuite : 1° à Louis IX, en vertu du testament de Charles d'Anjou, en 1481 ; 2° aux enfants de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, de 1488 à 1544 ; 3° à la maison de Lorraine, en faveur de laquelle la terre de Sablé, unie à la Ferté-Bernard et à la seigneurie de Mayenne, fut érigée en marquisat, sous le nom de *Mayenne*, par lettres de 1544, et en duché-pairie en 1573. Distraite du duché-pairie de Mayenne, par la vente qu'en fit Charles de Lorraine, duc de Mayenne, à Urbain de Laval, elle fut érigée en marquisat, par lettres-patentes du 7 janvier 1602, en faveur du nouvel acquéreur. Madeleine Souvré, veuve de Philippe-Emmanuel de Laval, obtint, en 1650, qu'on la lui adjugeât pour ses reprises matrimoniales, et la vendit à Abel Servien, ministre d'Etat et surintendant des finances. Un fils puîné de celui-ci, Augustin Servien, la vendit au grand Colbert, en 1711. Des Colbert, elle est passée aux La Porte de Riants qui la possèdent encore.

Armes. — *De sable à l'aigle éployée d'or* (Ménage, *Hist. de Sablé;* Le Paige, *Dict. topog. du Maine*, t. II; *Mém. de Miroménil;* Boulainvilliers, *Etat de la France*, t. IV.)

TILLY.

Ire Croisade. — Le sire de Tilly : *d'or à une fleur de lys de gueules* (*Mss. de la Bibl. imp.;* Du Moulin, *ad calcem*, p. 2); Jean et Ferrand de Tilly, et Jean de Tilly de Chambrey : mêmes armes, augmentées d'*un lambel d'azur besanté d'argent* ou *tout plein* (Du Moulin, p. 5 ; *Chroniques neustriennes*, p. 361). Ils étaient chevaliers bannerets (Du Moulin, p. 1, *Catalogue*) et marchèrent à la conquête de Jérusalem, sous Robert Courte-Heuse, duc de Normandie.

IIIe Croisade. — Jan de Tilly, d'après La Roque (*Traité du ban et de l'arrière-ban*, p. 8), Gabriel du Moulin (*Hist. de Normandie*), et Raoul, suivant Benoît de Peterborough, se couvrit de gloire au siége de Saint-Jean-d'Acre (1190-1191). « Raoul de Tilly, dit ce dernier

» auteur, Raoul de Velli, Robert la Lande et Roger de Glauvil mon-
» tèrent bravement sur une échelle. Quatre fois ils éteignirent le feu
» grégeois ; mais Raoul de Tilly, s'approchant de plus près, coupa les
» cordes avec son glaive et sauva ainsi l'échelle des mains des païens.
» *Radulphus verò de Tilly propiùs accedens cum gladio suo abscidit*
» *funes, et sic liberavit scalam e manibus paganorum.* » (*Benedic. Petroburgen., apud rer. Gallic. et Franc. script.*, t. XVII, p. 64.)

Ve Croisade. — Foulques de Tilly, entraîné par un tel exemple d'héroïsme, fit, lui aussi, le voyage de la Terre-Sainte. Il se trouva au siége de Damiette, comme l'atteste une charte datée de cette ville 1219. (Roger, *Noblesse de France aux Croisades*, p. 234.)

VIe Croisade. — Raoul de Tilly, seigneur de Barou, ne voulant dégénérer de la piété de ses ancêtres, se rendit un peu plus tard au pays d'outre-mer pour y combattre les infidèles (La Roque, *Hist. de la maison d'Harcourt,* p. 790.)

Chevalerie du Temple. — Mathieu de Tilly, reçu dans l'ordre du Temple à Oisemont, par le bailli de Ponthieu, subit son interrogatoire devant les membres de la commission, le lendemain du jour de l'Épiphanie, 7 janvier 1310. (*Procès des Templ., Bibl. imp., fonds Harlay,* n° 49.)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Jacques de Tilly, second fils de Pierre de Tilly, seigneur d'Ourville, et de Marguerite Osber, reçu chevalier de justice de la vénérable Langue de France, le 19 octobre 1622, portait *d'or à la fleur de lys de gueules, écartelé de gueules à l'aigle d'argent,* qui est Barou (Vertot, *Liste chron. des chev. de S.-Jean-de-Jérus.,* édit. de 1726, t. IV, p. 97 ; *Mss. de la Bibl. imp., dossier Tilly, dressé en juillet 1865, par les soins du lieutenant-gén., marq. de Tilly-Blaru.*) — Maximilien de Tilly, fils de Charles de Tilly, IIe du nom, et de Claude d'Arcona, reçu chevalier du même ordre, le 20 février 1654 (Vertot, *ibid.,* p. 113), *d'or à la fleur de lys de gueules.* — Pierre-Alexandre de Tilly, de la branche de Prémarest, fils de Jacques, marquis de Tilly, et d'Antoinette d'Ameslon de Saint-Cher, commandeur de l'ordre ; *mêmes armes.* (S.-Allais, t. VIII, p. 273.)

Origine. — Cette ancienne et illustre maison, d'extraction chevaleresque, descend, d'après le témoignage de quelques auteurs, d'Orderic Vital, entre autres, d'un des chefs danois qui, sous les ordres de

Rollon, descendirent en Normandie. Cette province ayant été conquise, partagée entre les compagnons de Rollon, et divisée au cordeau, suivant la coutume des Scandinaves (Thierry, *Hist. de la conq. d'Angl. par les Norm.*), de nouvelles dénominations géographiques s'en suivirent, et bon nombre de ces domaines prirent le nom des guerriers qui les avaient reçus en lot. La seigneurie de Tilly, située dans le bailliage de Caen, reçut le sien, tout porte à le croire, du chef Tilly. Le moine de Saint-Evroult dit, dans l'épitaphe d'Arnauld de Tilly, religieux de la même abbaye, que Umfroy de Tilly, père d'Arnauld, avait une origine danoise, *natus Umfredus de spermate Danorum.* (La Chesnaye, t. XII; Saint-Allais, t. VIII.)

Services dans la carrière des armes et le gouvernement de l'État. — En parcourant la chaîne filiative des diverses branches *de Boessay, de Barou et Chamboy, de Blaru, de Prémont, d'Escarbouville, de Premarest,* nous trouvons une foule de personnages remarquables dont le nom figure dans l'histoire.

Dès le milieu du XIe siècle, les seigneurs de Tilly étaient renommés pour leur valeur et leurs faits d'armes. Arnould tomba glorieusement à la bataille d'Hastings, en 1066 (*Chron. de Normandie, apud rer. Gall. et Franc. script.,* t. XIII, p. 237); Umfroy, son fils, qui, lui aussi, avait accompagné le duc Guillaume à la conquête, fut nommé gouverneur du château d'Hastings, en 1098 (La Chesnaye, *ibid.*); Jean, croisé en 1190 et l'un des héros de Saint-Jean-d'Acre, figure, en 1204, au nombre des chevaliers bannerets de Philippe-Auguste (Du Moulin, p. 38); Robert, comte de Ruthland en Angleterre et grand homme de guerre; Henri de Tilly, seign. renommé au XIIe siècle (Du Moulin, p. 39); Pierre et Gautier, son frère, qui reçurent des terres de Philippe-Auguste, pour avoir puissamment contribué à faire rentrer la Normandie sous la domination du roi de France; Jean III, armé chevalier par Philippe-le-Bel; Raoul, celui de la 7e croisade (La Roque, *Hist. de la mais. d'Harcourt)*; Jean de Tilly, conseiller de Charles VI, *occis à Azincourt,* en 1415 (Monstrelet, vol. III *des Chron.*, ch. CXLIX); James de Tilly, l'un des seigneurs « *qui travaillerent moult leurs corps à la conqueste du païs* » (Monst., *ibid.,* p. 32-33); Jean de Tilly, gouverneur des ville et château de Dreux, ainsi que Charles, enseigne des cent gentilshommes de la garde du roi, chevalier de l'ordre de Saint-

Michel et chambellan du roi de Navarre ; Charles de Tilly, son fils, tué à la bataille de Moncontour, en 1569 ; Jacques de Tilly, lieutenant de la compagnie des cent gentilshommes ordinaires de la chambre, blessé à la même bataille, où il rendit de grands services au roi (La Chesnaye, *ibid.*) ; Louis de Tilly, lieutenant de la compagnie des cent gentilshommes de la garde du roi, conseiller d'État d'épée, en 1615 ; Charles de Tilly, gouverneur des ville et château de Vernon, capitaine des chasses du roi pour les forêts d'Andelys, Gisors, etc., etc.; Charles de Tilly, IIIe du nom, gouverneur des ville et château de Vernon, lieutenant du roi en la province de l'Ile-de-France (La Chesnaye, *ibid.*) ; François-Bonaventure, lieutenant-général des armées du roi, lieutenant de ses gardes-du-corps, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, etc., etc. ; Henri de Tilly-Blaru, lieutenant des gardes-du-corps ; Jacques, marquis de Tilly-Prémarest, sénéchal d'épée de Beaumont-le-Vicomte ; Alexandre, page de la reine, colonel de cavalerie, commandeur de Malte ; Louis-Stanislas-Xavier, son frère, l'un des officiers de M. de Frotté ; René, brigadier des gardes-du-corps, blessé au 10 août, mort dans les prisons révolutionnaires, le 14 janvier 1794 ; Charles de Tilly-d'Escarbouville, chef de division dans le Maine, massacré par les révolutionnaires, le 31 juillet 1799 ; Clément, officier de l'armée de Condé, chef de division dans le Maine, en 1815, et une foule d'autres qui ont servi avec distinction dans les armées. (Saint-Allais, p. 273-274 ; *titres de famille ; brevets.*)

Dignités dans l'Église et à la Cour. — Guillaume de Tilly, évêque d'Avranches, suivant la Roque, (*Hist. généal. de la maison d'Harcourt*), vers le milieu du XIIe siècle ; — Henri de Tilly, nommé évêque de Lisieux par le chapitre de cette ville, en 1299, (*Gall. christ.*, t. XI, col. 785) ; — Christophe, abbé régulier de Ressons, diocèse de Rouen, de 1549 à 1556, (*ibid.*, col. 339) ; — Adjutor de Tilly, nommé par le roi abbé du même monastère, en 1561, (*ibid.*, col. 339) ; — Charles, chanoine de l'église métropolitaine de Paris et vicaire général au diocèse de Narbonne, vers 1740, (La Chesnaye, *ibid.*, p. 653) ; Jeanne de Tilly, abbesse de Saint-Laurent-de-Cordeillon, diocèse de Bayeux, en 1400, (*Gall. christ.*, t. XI, col. 439) ; — Marie-Anne-Françoise de Tilly, abbesse de Puy-d'Orbe, diocèse de Langres, le 17 octobre 1773. (*Le clergé de France*, par l'abbé Hugues du Tems,

t. IV, p. 540.) — La maison de Tilly a fourni à la cour des conseillers et des chambellans de Charles VI et du roi de Navarre ; un enseigne et un lieutenant des cent gentilshommes de la garde du roi ; un brigadier des gardes du corps ; un page de la reine Marie-Antoinette, etc., etc. (*Hist. de la maison d'Harcourt ;* La Chesnaye, *ibid.;* Saint-Allais, *ibid.*)

Alliances. — Ire *branche* ou *branche aînée :* Alix de Grantemesnil, sœur de Leycester ; Luce de Barou ; Sylvie de Patry, 1240 ; Jeanne de Beaumont-sur-Oise, 1264 ; Luce de Beauffou, dame de Beuvron, d'une branche cadette des ducs de Normandie (Laroque, *Hist. d'Harcourt,* 1er vol., p. 797) ; Guillemette de Tournebu.

IIe *branche, — de Boissay-le-Châtel :* — Jeanne des Moustières ; Guillemette de Paynel ; Jeanne de Thibouville.

IIIe *branche, — de Barou et de Chamboy :* — Edme de Courcelles ; Isabelle de Boissay ; Agnès de Reviers ; Thomasse d'Octeville, 1323 ; Béatrix de Clermont, 1349 ; Marguerite de Sacquainville, 1364 ; Marguerite de Luxembourg.

IVe *branche, — de Blaru :* — Jeanne de Clinchamps ; Marie de Bernezay, 1er juin 1457 ; Françoise l'Advocat, 2 août 1501 ; Louis de Vaudray, 7 juin 1525 ; Adrienne de Boufflers, 1571 ; Le Pelletier-de-la-Houssaye, 1598 ; Claude d'Arcona, 29 juillet 1640 ; Catherine-Élisabeth de Manneville, 1685 ; Marie-Anne le Nain ; Louise Héricy de Villy, 1765 ; Pauline de Perrochel ; N... de Montessuy, 1790.

V^e^ *branche, — de Prémont :* — Catherine Aubert ; Françoise le Forestier ; Catherine de Lommeau.

VIe *branche, — des seigneurs de l'Orceau :* — N... d'Acon, 1642 ; de Gaillon, 1671.

VIIe *branche, — d'Escarbouville :* — Jeanne de Carbonnel, (Canisy), 1361 ; Robine de Thère, 1403 ; Alix de Thieuville, 1461 ; Jeanne de Hottot ; Jeanne de Boucard ; Guillemette l'Enfant ; Marie de Saint-Simon ; Marguerite Osber.

VIIIe *branche, — de Prémarest :* — Anne de Thibouville, 1405 ; Aline de Clinchamps ; Jeanne de Magny, 1485 ; Henriette du Bosc, 1526 ; Catherine Le Vallois, 1560 ; Aline de Chantelou, 1591 ; Marguerite Piétric de la Croix, 1621 ; Élisabeth de Garsalle, 6 juin 1667 ; Suzanne de Vallée, 2 juin 1695 ; Renée de Guéroult, 8 mai 1724 ; Su-

zanne de Chassillé; Antoinette Ameslon de Saint-Cher; Élisabeth de Quincé, 30 janvier 1765; Geneviève de Lancrau de Bréon, 25 novembre 1803; Mathilde de la Bretesche, 3 janvier 1837. (P. Anselme; La Chesnaye-des-Bois; *Armorial de France;* Saint-Allais, *Contrats de mariage et autres titres de famille.*)

TURPIN DE CRISSÉ.

Ire Croisade. — Guy Turpin est au nombre des seigneurs tourangeaux dont le nom est inscrit dans le *Manuscrit de Bayeux* (page 32). Il portait *lozangé d'argent et de gueules.*

IIIe Croisade. — Une charte datée du camp devant Acre atteste que Henri Turpin se trouvait au siége de cette ville, en 1191, et qu'il se vit réduit, comme bien d'autres croisés, à contracter un emprunt, soit pour continuer la guerre, soit pour revenir en Europe.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Antoine Turpin de Crissé, reçu en 1554, mêmes armes que ci-dessus (Vertot, *Liste des cheval. du prieuré d'Aquit.,* p. 152). — Guy Turpin de Crissé, fils de Charles, IIe du nom, chevalier, comte de Vihiers, et d'Éléonore de Crevant, reçu en 1592 (*id. ibid.,* p. 158). — Guy Turpin, baron de Crissé, fils de René et de Radegonde d'Ogeron, tué dans un combat contre les infidèles, en 1651 (La Chesnaye, t. XII).

Origine de la maison Turpin. — « Ce nom, dit La Chesnaye (*ibid.,* p. 702), connu du temps de Charlemagne, est celui » d'une maison des plus anciennes du royaume, établie en Anjou au » XIIIe siècle. » D'après un tableau généalogique, dressé sur titres originaux et communiqué à cet écrivain en 1768, un Turpin, gouverneur de la province d'Aste, du temps du grand empereur, le suivit en Espagne pour y combattre les infidèles. Il mourut de ses blessures et fut inhumé à Saint-Jean de Sourière. Son frère, Jean Turpin, archevêque de Rheims, chambellan et conseiller ordinaire du même prince, l'accompagna, lui aussi, au-delà des Pyrénées. « Ce qui prouve, » ajoute La Chesnaye (*ibid.*), que cet archevêque de Rheims et son » frère étaient de la maison de Turpin de Crissé, c'est que ce prélat » fit bâtir une tour au château de Crissé, encore existante et appelée

» la *Tour de l'archevêque Turpin.* » — Quoi qu'il en soit, des titres nombreux établissent, d'une manière incontestable, l'existence et la position élevée des Turpin, dès le XIe et le XIIe siècle. A l'avantage de remonter bien haut dans la nuit des temps, ils en joignent beaucoup d'autres, ceux d'avoir contracté de belles alliances, fourni à l'Église, à la cour et à l'épée une foule de personnages éminents.

Alliances. — I. De la *branche aînée,* souche des autres branches, avec les maisons de Perreney; de Ducé; de Beauçay; Davoir; Rochefort; Thouars; Sancerre, 1388; Montmorency, 1398; la Grésille, 1427; Blanchefort, 1490; du Bellay, 1514; Chabot, 1532; la Roche, 1538; Crevant, 1773; Doyneau, 1632; Saint-Offange, 1624; Laurent, 1652; Crevant; Averton; Mesgriny, branche fondue dans Crux, par le mariage de la fille et unique héritière de Philippe-Charles Turpin, comte de Crissé et de Vihiers, avec Gabriel de Crux; — II. *Des seigneurs, comtes Turpin de Crissé de Sanzay* avec les maisons de Chenu, 1617; Coulanges, 1667; Chérière d'Egligny, 1712; de Lusignan de Lezay, 1749; de Lowendal, 1759; de Montullé, 1775;... — III. *Des barons de Crissé en Anjou,* issus de René Turpin, baron de Crissé, IVe fils de Charles Turpin, IIe du nom, comte de Crissé et d'Éléonore de Crevant, avec les Ogeron, 1616; de Gaborix, 1649; Gaultier de Chanzé, 1685; de Brillet, 1707; Maucour de Bourjoly, 1734; Dieuzie, 1775;... — IV. *Des seigneurs de Varennes,* branche formée par Jean Turpin de Crissé, second fils de Guy IV et de Jeanne Davoir, avec les de Coësmes; de Brisay; de Fougères; de la Forest; de Marçay; de Vigeron (*Arch. de la fam.; Palais de l'honneur,* t. II, p. 686).

Personnages éminents. — *1° dans l'Église :* Pierre Turpin, archevêque de Rheims en 753, assiste au concile tenu à Rome en 767, reçoit le *pallium* du pape Adrien I, accompagne Charlemagne au-delà des Pyrénées, selon Trithème et autres historiens, mort en 794, d'après Hincmar, et suivant Flodoard (lib. II, cap. 17) en 800 (*Gall. christ.,* t. XI, col. 28-30). — Guillaume Turpin de Crissé, fils d'Herbert et de Macée de Beaumont, sacré évêque d'Angers, 13 mars 1359, mort en 1370 (*Gall. christ.,* t. XIV, col. 578). — Pierre Turpin de Crissé, fils d'Antoine et de Jeanne de la Grésille, évêque d'Évreux en 1470, mort en 1473 (*ibid.,* t. XI, col. 607). — Christophe-Louis Turpin

de Crissé de Sanzay, fils de Louis, comte de Sanzay, et d'Anne-Marie de Coulanges, évêque de Rennes en 1712, transféré au siége de Nantes en 1723, mort en 1746 (*ibid.*, t. xiv, col. 833); Isabelle Turpin de Crissé, abbesse de Saint-Georges de Rennes en 1404, morte en 1420 (D. Taillan., *Catal des évêq. et abbés de Bret.*)

II. *A la cour :* Antoine et Lancelot, chambellans des rois Charles VI et Charles VII (*Le palais de l'honn.*, *ibid.*); Jacques, chambellan de Louis XI (La Chesnaye, *ibid.*); Anne-Marie, l'une des dames d'honneur de madame la duchesse de Chartres (*Arch. de fam.*); — Guy Lancelot, vicomte Turpin de Crissé, page du roi en sa grande écurie, 1773 (Courcel., *Hist. des génér. franç.*, t. ix). — III. *Dans la carrière des armes :* Herbert est compris au nombre des gentilshommes qui reçurent ordre de se réunir à Chinon, le lendemain de l'octave de Pâques en 1241, et qui assistèrent aux batailles de Saintes et de Taillebourg (La Roque, *traité du ban et de l'arrière-ban*); Guy V, chevalier banneret, reçu avec quatre chevaliers et vingt-six écuyers de sa *chambre* devant Taunay-Charente, le 13 juillet 1383 (*Le palais de l'honn., ibid.*). — Jacques Turpin de Crissé, Ier du nom, figure aux états généraux tenus à Tours, le 1er avril 1468, comme député de la noblesse d'Anjou (Barth. Roger, *Hist. d'Anj.*); — Paul Turpin de Crissé, guidon de la compagnie de M. le duc de Montpensier, tué à la journée de Saint-Denys, en 1567; Charles, comte de Vihiers, guidon de la compagnie du maréchal de Cossé, envoyé en otage à Londres, comme garantie du traité de 1561 (*Arch. de la fam.;* La Chesnaye, *ibid.*); — Charles, IIe du nom, chevalier, comte de Vihiers, capitaine de cinquante hommes d'armes; — Louis Turpin de Crissé, comte de Sansay, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, tué à Consarbruc, 11 août 1675; Louis-Lancelot, capitaine de vaisseau; — Lancelot Turpin de Crissé, comte de Sansay, mestre de camp 1744, colonel d'un régiment de hussards de son nom 1747, brigadier de cavalerie 1748, inspecteur général de la cavalerie 1758, maréchal de camp 1761, lieutenant-général 1780 (*Chronol. milit.*, t. vii, p. 413); — Guy-Lancelot Turpin, vicomte de Crissé, colonel des gardes du corps de *Monsieur* (Louis XVIII) en 1789, l'un des héroïques défenseurs du château de Versailles, les 5 et 6 octobre 1789, émigré en 1791, à la campagne des princes en 1792, nommé maréchal de camp en 1814 (*Brevets milit.*).

Ordres de chevalerie. — Quatre chevaliers de l'*ordre du roi :* Jacques, sous François I, en 1516 ; Paul, avant 1567 ; Charles I et Charles II. — *De l'ordre du Saint-Esprit :* Charles I, nommé le 8 juillet 1694 et mort avant sa réception. — *De l'ordre de Saint-Louis :* Lancelot, brigadier des armées du roi, en 1715 ; Lancelot-Urbain, baron Turpin de Crissé, en 1773 ; Lancelot, comte Turpin de Crissé, chevalier, puis commandeur 1781, et grand'croix de Saint-Louis en 1784. — Guy-Lancelot, vicomte de Crissé en 1796 ; — Charles-Hervé, baron Turpin de Crissé, en 1814.

Représentants actuels. — Cette ancienne et illustre famille est aujourd'hui représentée 1° par Aglaé-Cécile-Chantal Turpin de Crissé, mariée, en 1800, au baron Turpin de Crissé, son cousin-germain, officier de chouans dès l'âge de quatorze ans. Elle était fille de madame la vicomtesse Turpin de Crissé, qui fut chargée par les chefs de l'armée royale vendéenne de s'entendre avec le général Hoche pour traiter des bases de la pacification de la Vendée ; — 2° par Eulalie Turpin de Crissé, fille du chevalier Turpin de Crissé qui sauva l'armée vendéenne au passage de la Loire, mariée à M. de Saint-Genys ; — 3° par Élisabeth-Louise Turpin de Crissé, fille du baron de Crissé, mariée, en 1825, au comte de Lostanges, officier supérieur dans la garde royale, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Malte.

DEUXIÈME CROISADE.

ROIS DE JÉRUSALEM DE LA DYNASTIE ANGEVINE.

Baudouin IV (1144-1162), fils aîné de Foulques, roi de Jérusalem, lui succéda et fut sacré dans l'église du Saint-Sépulcre, le jour de Noël 1144. Après quelques succès obtenus au-delà du Jourdain et une expédition moins juste et moins glorieuse contre Bosra, il vit la principauté d'Antioche, arrachée aux chrétiens, passer sous l'obéissance de Zeughi, sultan d'Alep. La nouvelle d'un si grand malheur réveilla en Europe l'ardeur de la guerre sainte; des armées arrivèrent aux champs de l'Asie; les nouveaux croisés combattirent; ils versèrent leur sang sans améliorer la situation de leurs frères de Jérusalem. Baudouin mourut le 10 février 1162. N'ayant pas eu d'enfants de Théodora, nièce de Manuel Comnène, son frère Amauri monta sur le trône. (Will. Tyr., lib. XIX, XX, XXI; Sanut, lib. III, *pars* IX, cap. 7; *Lignages d'outremer,* ch. I; *La Conqueste de la terre d'outremer, recueil des Hist. des crois.,* t. II, etc.)

Amauri (1162-1173), comte de Jaffa et d'Ascalon, ceignit le diadème dans l'église du Saint-Sépulcre, le 13 février 1162, à l'âge de vingt-sept ans. Son premier acte fut de rompre la trève conclue avec l'Égypte. Il l'envahit trois fois pour s'en rendre maître ; mais cette triple campagne n'aboutit qu'à livrer la vallée du Nil au patronage de l'Atabek de Damas, dont la puissance s'étendait déjà sur une grande partie de l'Asie-Mineure, de la Syrie, de la Mésopotamie et de l'Arabie. Il mourut le 11 juillet 1173, laissant d'Agnès de Courtenai, sa première femme : 1° Baudouin qui suit; 2° Sibylle, mariée à Guillaume *Longue-épée,* marquis de Montferrat, puis à Guy de Lusignan ; et de Marie, fille d'Isaac Comnène, sa seconde femme : Isabelle, qui épousa 1° Omfroy de Toron ; 2° Conrad, marquis de Montferrat; 3° Henri, comte de Champagne; 4° Amauri de Lusignan, roi de Chypre (Will. Tyr., lib. XIX, XX, XXI; *les Lignages d'outremer, ibid.; l'Art de vérif. les dates, ibid.;* Ansel., t. I, *ibid.*)

Baudouin V (1173-1185), fils d'Amauri et d'Agnès de Courtenai, dernier rejeton de la dynastie angevine, n'avait que treize ans à la mort de son père. On le couronna le 15 juillet 1173. Devenu majeur, il battit, en 1177, dans la plaine de Rames, Sala-Eddin, qui était entré en Palestine pour s'emparer de la cité sainte. Celui-ci prit sa revanche en 1178 et 1179, mais il fut vaincu une seconde fois, près de Tibériade, en 1182. L'année suivante, Baudouin fut atteint de la lèpre. Cette maladie ne lui permettant plus de s'occuper du gouvernement de l'État, il maria sa sœur Sibylle, veuve de Guillaume de Montferrat, à Guy de Lusignan, afin de donner un régent au royaume et un tuteur à son neveu, Baudouin V. Guy remplit peu de temps cette double fonction. A la demande des barons, l'une fut donnée au comte de Tripoli, et l'autre au comte d'Edesse. Quant au roi, après avoir entièrement perdu les facultés de l'esprit et du corps, il s'éteignit le 16 mars 1185 (*id., ibid.*).

Nous ignorons les armes des rois Baudouin III, Amauri et Baudouin IV; ils avaient probablement celles de Jérusalem : *d'argent à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de même.* (*Le Roy d'armes*, p. 404.)

CROISÉS DE 1148.

TRÈVES.

IIe Croisade. — *Raymond de Trèves* suivit le roi Louis le Jeune à la croisade de 1147, comme le prouve la charte suivante, tirée du *Cartulaire de Saint-Maur.* (*Carta* LXII, 1147.)

Notum facimus vobis tam presentibus quam futuris, quod quidam miles, Rainaudus nomine Rufus silicet cognomine, Dominus Trevarum, qui ex anni voluntate qui etiam ex bona cordis compunctione dum in via Jerusalem profectus est et quin etiam quando elemosinam suam deposuit; pro remedio anime sue, et eciam propter peccata sua abluere sancti Mauri ecclesie necessariis quinque lagenas et ex una duas partes sibi attribuit. Huic dacioni testes fuerunt : Philippus de Sauconiaco, Robertus de Bleo, Americus Normandus, Matheus de Gena, Guillermus de Sancto Mauro. Ex parte monachorum : Arraudus sacrista, Johannes de Brincio, Amiot sacerdos, Joannes sacerdos de sancto Remigio.

Trèves, baronnie située sur la rive gauche de la Loire, à deux lieues au-dessous de Saumur, doit son origine à *Foulques Nerra, comte d'Anjou.* Elle a donné son nom à une maison fort ancienne. *Huo de Treviis* en est le premier connu ; il est cité, dans une charte de l'an 1030, au nombre des chevaliers (*unus ex militibus*) qui accompagnèrent Foulques Nerra à l'un de ses pèlerinages en Terre-Sainte. (*Cartul. S. Mauri, carta* VII.)

D'après une charte de 1036, *Gaudfridus comes andegavensis et ejus nobilissima uxor Agnes cum regni sui optimatibus,* parmi lesquels *Gaufridus Fortis de Treive,* assistent à la bénédiction du couvent de Saint-Maur, qui venait d'être relevé de ses ruines. (*Cartul. S. Mauri, carta* XXXIII, 1036.)

En 1070, Foulques Rechin, comte d'Anjou, donne au couvent de Saint-Florent une terre située aux Ulmes, *du consentement d'Ardouin de Trèves, qui en possédait une partie.* Ardouin était fils de Geoffroy, cité plus haut. (*Livre noir de Saint-Florent de Saumur, 24 mai 1070.*) *Americus de Treviis et Heudo de Treviis* figurent dans deux chartes du *Cartulaire de Saint-Maur,* l'une de 1086 à 1089 (*carta* XXXII), et l'autre de 1096 à 1097 (*carta* XXX).

Plus tard les seigneurs de Trèves deviennent en même temps seigneurs de Doué. Geoffroy de Trèves, seigneur de Doué, et sa femme Agnès, renoncent, en faveur du couvent de Saint-Maur, aux droits qu'ils avaient sur le courant de la Loire. Le même Geoffroy se rendit en Pouille, où nous trouvons plus tard un lieu fortifié du nom *de*

Terve[1]. En son absence, Agnès, sa femme, *Aimery, son fils aîné,* Geoffroy et Aimery *de Nerbona,* ses puînés, viennent à Saint-Maur pour confirmer les concessions faites à ce monastère, *s'associer aux prières et aumônes des moines* (*Cartul. S. Mauri, carta* XLVIII de 1106 à 1120). Le même Geoffroy, seigneur de Doué, termine, par un acte de générosité, un procès avec *Galerand, abbé de Saint-Maur* (*Cartul. S. Mauri, carta* LXVI de 1125 à 1129). — *Aimery, son fils aîné,* lui succède à la seigneurie de Doué, qui, ensuite, *passe à une autre famille.* A peu près vers cette époque, Trèves devient la propriété de la maison de *Loudon,* puisque *Geoffroy de Loudon, évêque du Mans, en 1264, la tenait de son père.*

Est-ce à dire pour cela que l'aliénation de la terre patrimoniale entraîna l'extinction de la lignée des Trèves? Nous sommes loin de le penser : — dès le XIe siècle, nous trouvons en Poitou la paroisse de Terves, d'où est sortie la famille de ce nom; or, nous croyons que cette famille et celle de Trèves ont une commune origine; en effet, le nom de Terves est exactement le même que celui de Trèves. Trèves et Terves ont une étymologie et une signification identiques : *Trevia, Tervia.* Peu importe que la lettre *r* soit avant ou après la lettre *e*, le mot n'en reste pas moins intégralement le même, intégralement composé des mêmes éléments. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les vieux cartulaires; il n'est pas rare d'y rencontrer ces transpositions graphiques.

D'autres considérations confirment la consanguinité des de Trèves et des de Terves, c'est l'ancienneté des de Terves, leur présence, leur haute position à Terves, à Blanchecoudre, à Aubouhé, à Beauregard (paroisse du Puy-Notre-Dame), à Glandes, au Terraz, c'est-à-dire à peu de distance, à quelques lieues tout au plus des seigneuries de Trèves et de Doué. Personne ne l'ignore, les questions de lieux, quand il s'agit de chercher l'origine des familles homonymes, comptent pour beaucoup dans les études héraldiques. (Voir *Terves* aux familles du Poitou.)

[1] Une lettre de Bernard de Percy, faisant partie de l'expédition de Charles VIII, en Italie, constate que les éclaireurs de l'armée se sont arrêtés en un lieu appelé *Terves*, près Naples.

CROISÉS DE 1158.

Nous avons donné (t. I, p. 157) le récit de la cérémonie touchante qui eut lieu dans l'église de Notre-Dame de Mayenne en 1158, d'après frère Jean de la Fustaie. Voici le texte de ce document, publié par Ménage (*Hist. de Sablé*, p. 179) et reproduit par les Bénédictins de Saint-Maur (*Recueil des hist. de la France*, t. XII, p. 556) :

In nomine Domini Jesu Christi, Salvatoris nostri. Amen.

Sequitur catalogus nobilium virorum, qui crucem Domini acceperunt cum Domino Gaufrido, *filio nobilis viri, Juhelli, Dei gratiâ Meduanæ Domini.*

Itaque anno ab Incarnatione Domini, millesimo, centesimo, quinquagesimo octavo; regnantibus, in Francia, Ludovico; in Anglia, Henrico, Regibus; omnes nobiles peregrini convenerunt in Ecclesia Beatæ Virginis apud Meduanam : ibique, coram Deo et populo, ex manibus illustris Domini Guillelmi, *Cenomanensis Episcopi, ex Monte Sancti Michaëlis in periculo maris redeunti, crucem Domini acceperunt : signantes se, in fronte, in ore, in pectore, et in corde : et vestierunt se unusquisque scapulâ crucis, signo albo et rubeo colore insignitâ.*

Posteà verò Audonius *Presbyter, Decanus Matris Ecclesiæ, Beati Juliani Cenomanensis, ex altari magnam Crucem sustulit : cœpitque cantare Psalmum,* Benedictus Dominus Israël : *et egressus est portam Ecclesiæ, persequente omni Clero et populo, simul cum peregrinis : et cum publica processione, dictam Ecclesiam in gyrum circumdederunt. Reversique ante altare, genibus flexis, omnes peregrini sacramentum fecerunt, hoc modo. Scillicet, promiserunt Deo, arma, bona, vitam, et eorum homines, impendere per triennium, pro defensione Fidei Christianæ, et pro redemptione Fidelium qui sub intolerabili jugo Paganorum premuntur : nec Crucem Domini derelicturos : neque in terra, neque in mari, neque in via, neque in urbe; donec reversi fuerint in domos suas, si Deus det. Quo facto, Dominus* Juhellus, *alta voce, coram Deo et*

omnibus assistentibus, promisit, et juravit, dictos peregrinos, et uxores, et filios, et filias, servos et ancillas, et omnia bona eorum, in sua manu et custodia idem tempus ex tunc ponere, et accipere.

Posteà verò dictus Dominus Guillelmus, Episcopus Cenomanensis, unumquemque peregrinorum signo Crucis signavit in fronte : dicens : Remittuntur tibi omnia peccata tua, si facis quæ promittis.

Ces noms, conformément à notre plan, nous les avons placés d'après l'ordre alphabétique.

ANTHENAISE.

IIe Croisade. — Henri d'Anthenaise, *Henricus de Altanosa*, et Raoul d'Anthenaise, *Radulphus de Atanasia*, sont compris dans la liste des seigneurs qui, en 1158, prirent la croix dans l'église de Notre-Dame de Mayenne. (Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 180; D. Briat, *Hist. litt. de la France*, t. XIII.)

IIIe Croisade. — Hamelin d'Anthenaise figure comme témoin, sous le nom d'*Altinesia*, dans deux obligations contractées à Acre, au mois de septembre 1191, la première, par noble Jean de Champagné, de vingt marcs d'argent, dont cinq lui furent comptés en présence d'Hamelin d'Anthenaise et de T. des Champs, le surplus devant lui être délivré sur les lettres de garantie de Juhel de Mayenne (*orig. en parch. aux arch. de Champagné*). — La deuxième, par noble Jean d'Andigné, pour pareille somme, payée sous les mêmes conditions et garantie, en présence des mêmes témoins. Dans les deux obligations, le créancier est Jean de Jotha, bourgeois de Pise, agissant en son nom et pour ses associés (*orig. en parch. aux arch. de M. le comte d'Anthenaise*).

A la même croisade de 1190, nous trouvons en outre Geoffroy d'Anthenaise. Etant à Joppé au mois d'octobre 1191, il fut témoin, lui aussi, d'une obligation de noble Thibaud, fils de feu noble Bouchard de Lisle, dit l'*Ancien*, envers A. Conte, bourgeois de Pise, pour deux cents marcs d'argent, que son père et six de ses compagnons d'armes

avaient empruntés, et pour un nouveau prêt de vingt-cinq marcs fait audit Thibaud. (*Orig. en parch. aux arch. de M. le comte d'Anthenaise.*)

Origine. — « La maison d'Anthenaise, dit Ménage (*Hist. de Sablé*, p. 166), a pris son nom de la terre d'Anthenaise dans le voisinage » de Laval. Cette terre s'appeloit anciennement en latin *Altonesa* et » *Altanosa;* d'où l'on a fait premierement *Autoneise* et *Autenaise*, » et ensuite, par le changement de l'*u* en *n*, *Antenoise* et *Antenaise*. » *Altonesa*, *Altenosa* et *Altenesia* se voient en plusieurs titres. » — Et ailleurs (*Remarq. sur la vie de Guill. Ménage*, p. 432), « les Anthenaise » sont une des plus illustres et des plus anciennes maisons des » provinces d'Anjou, du Maine et de Touraine. » — « Le premier de » cette maison dont on a connaissance, c'est un Guillaume d'Anthe- » naise : lequel, selon le témoignage de M. Quatrebarbes, vivoit en » 980. » (*Hist. de Sablé*, p. 166.) Il fut père d'Hamelin, fondateur, vers 1066, du prieuré de Bazogers (*id., ibid.*). Viennent ensuite : Savari d'Anthenaise, mentionné parmi les chevaliers bannerets de Touraine, sous Philippe-Auguste (du Chesne, *Hist. Franc. Script.*, t. v, p. 263); — Hamelin III, qui, vers 1203, donna des terres de Bazogers à l'abbaye de Bellebranche (*Mss. de Quatrebarbes*), et, en 1239, les forteresses de Beaulieu et de Ruillé à son neveu Hamelin. Il est nommé avec son fils Savari II dans le cartulaire de Bellebranche. — Hamelin IV, fils de Savari II, bienfaiteur de la même abbaye en 1239 et 1252, mort sans enfants : Emmanuelle d'Anthenaise, sa sœur, dame d'Anthenaise, porta en dot cette seigneurie à Jean Chamaillard (*Hist. de Sablé*, p. 167; Le Paige, t. I, p. 16; Le Courvaisier, p. 456; Bondonnet, p. 551).

Branches. — Celles 1° *des sires d'Anthenaise*, dont la tige est Guillaume qui vivait en 980, fondus dans Chamaillard, en 1260, par le mariage d'Emmanuelle, dame d'Anthenaise, de Bazougers, de Bouère, avec Jean Chamaillard. — II. *Des seign. du Plessis-Anthenaise*, détachés de la première, au cinquième degré, dans la personne d'Amauri d'Anthenaise, fils puiné d'Hamelin II, éteinte avec René d'Anthenaise, mort sans postérité en 1642. — III. *Des seign. de Villeray, du Port-Joulin*, issus, au treizième degré, de Pierre, Ier du nom, seigneur de Villeray, troisième fils de Jean d'Anthenaise, IIe du nom, et de Jeanne Fresnel, dont le dernier rejeton s'est éteint en

1802. — IV. *Des seign. de la Pitellerie*, sortis des seigneurs de Villeray, au dix-neuvième degré, en la personne de Pierre III, fils puiné de Pierre d'Anthenaise II, chevalier, seigneur du Port-Joulin, et de Madeleine Loisel, éteints vers la fin du XVIIIe siècle. — V. *Des seign. du Port-Joulin* (seconde branche), dont l'auteur est Jean d'Anthenaise, seigneur de la Bigne, puis, du Port-Joulin (après avoir acheté cette terre, en 1590, de Pierre, son aîné), second fils de Jean IV d'Anthenaise et de Simonne de Champagne, éteints vers 1750, avec les enfants de Charles d'Anthenaise, Ier du nom. — VI. *Des seig. de Saint-Philbert* qui ont pour auteur Augustin d'Anthenaise, seigneur de la Boulaye, de la Raillière, etc., fils puiné de François d'Anthenaise, seigneur du Port-Joulin, de la Bigne, etc., et de Marie de Charnacé.

Alliances. — 1° *Des sires d'Anthenaise* avec les maisons de Bazougers, vers 1035; de Sablé; de Chamaillard; — 2° *Des seign. du Plessis-Anthenaise*, avec celles de Sillé-le-Guillaume, vers 1282; la Ferté; Montejean; Briolay, 1393; Fresnel du Plessis-Fresneau; des Aiglantiers; le Clerc de Juigné, vers 1487; de Cervon, 1515; de Carel, 1549; Le Mastin, 1601; Montesson. — *Et du côté des femmes*, avec les Vachereau de Chevillé; Montbazon, 1340; Craon-Chateaudun; Michel de Jonchères; Bineau du Port-Joulin, 1412; Illiers; la Hautonnière; Cigongne, 1470; Margat de la Blairie, 1519; Fontaines; le Vicomte, vers 1528; Goué; la Chapelle-Rainsouin, 1558. — 3° *Des seign. de Villeray et du Port-Joulin*, avec les du Fresne, 1416; Bineu du Port-Joulin, 1440; de la Chapelle, 1472; le Clerc de Juigné; Froulay, 1506; Bouillé; Champagne, 1539; Abatant; Vaux; Loisel, 1574; Lestang, 1624; Bocquencey, 1633; Orville, 1662; Chandebois, 1664; Courdemanche, 1708. — *Et du côté des femmes*, avec les Vachereau de Chevillé; de Pannard, 1530; Fromentières; Beauregard, 1594; la Barre, 1576; Bonenfant; Courdemanche, 1619. — 4° *Des seigneurs de la Pitellerie*, avec les Faveries, 1622; de Tronson, 1649; Le Fleuriel, 1675; Moynet, 1714. — 5° *Des seign. de la deuxième branche du Port-Joulin*, avec les de Teillé; de Charnacé, 1618; le Peigné, 1646; Olivier, 1698. — *Et du côté des femmes*, avec les de Valette, 1622; de Pannard, 1650; de Barrin. — 6° *Des seign. de Saint-Philbert*, avec les de Gourdon, 1662; d'Andigné; de Villeneuve du Cazo; de Sainte-Marthe; de Pannard; de Cantineau, 1741;

Trowic de la Gagnerie, 1776; de Contades, 1809; de Rougé, 1837. — *Et du côté des femmes,* avec les du Buat, 1833. (*Réf. de 1668 à 1671, mss. de la bibl. de Nantes,* t. I, f° 41; *Généal. de la fam. à la bibl. de l'Arsen., mss. cotés 744 et 1374.*)

Personnages éminents. — La maison d'Anthenaise a produit beaucoup de grands hommes, dès les temps les plus reculés. Sans parler de Henri et de Raoul, croisés en 1158, d'Hamelin e de Geoffroy qui, en 1190, suivirent Robert III, baron de Sablé, leur parent, en Terre-Sainte, ni de tant d'autres qui, au XIe siècle, firent preuve d'un courage héroïque pour arracher le Maine à la domination normande, nous citerons Savari d'Anthenaise, dont le nom figure sur le rôle des bannerets de Touraine, sous Philippe-Auguste. (Du Chesne, *à la suite des histor. de Norm.;* la Roque, *Traité du ban et de l'arrière-ban.*). — Hamelin d'Anthenaise, connétable de Laval sous Gui III, vers la fin du XIe siècle; il se distingua dans une attaque dirigée contre cette ville par Hugues ou Amauri de Craon, fils de Maurice et de Tiphaine de Champtocé. Amauri et Isaure ou Agnès de Laval, dont le père était mort en Palestine durant la première croisade, avaient été promis l'un à l'autre, dès leur enfance. Gui III, grand-père de la jeune fille, disposa de sa main en faveur d'un autre. A cette nouvelle, le sire de Craon prend les armes et marche sur Laval, qu'il surprend, pendant une nuit sombre. (*Mémorial de la Mayenne*, 4 vol. in-8°.) — Hamelin IV d'Anthenaise, chevalier, commis en 1250, par la reine Blanche, conjointement avec Bernard de la Ferté, à la garde des châteaux de Sablé, Chantocé, Dieuzie (Rochefort), la Roche-aux-Moines. (*Trésor des chart. du roi, layette Anj.*)

Aimery III d'Anthenaise, prisonnier à la bataille de Verneuil, puis remis en liberté, moyennant 280 vieux écus d'or que paya son frère Pierre d'Anthenaise. Aimery commandait dans le château de Sillé-le-Guillaume, lorsqu'en 1432, le général anglais, comte d'Arondel, vint en faire le siège. Que pouvait son courage contre une nombreuse armée! Il fallut se prêter à un arrangement « et ils firent une convention, » dit Le Paige (t. II, p. 499), qui fut, qu'avant six semaines, les deux » armées se trouveroient à l'Ormeau de Lescament, à une lieue et » demie de Sillé pour se donner bataille; que si les Anglois remportoient » la victoire, d'Anthenaise remettroit le château de Sillé, pour quo

» il lui donna des otages; que si au contraire les François étoient » vainqueurs, le comte d'Arondel rendroit ces otages, et cesseroit » toute entreprise sur le château de Sillé. » — La bataille eut lieu, les Français l'emportèrent; mais après leur départ, contrairement à la foi jurée, l'Anglais attaqua ledit château et s'en rendit maître. (*Id., ibid.;* Ménage, *Suppl. à l'hist. de Sablé;* Le Courvais., *Hist. des évesq. du Mans*, p. 708; Bourdig., *chron. d'Anj.*)

Jacques d'Anthenaise, écuyer, seigneur du Fresne, de Villeray, etc., comparut à l'arrière-ban d'Anjou, en 1535 (*Réform. de la noblesse de Bret.*, arrêt du 20 mai 1669); — Pierre d'Anthenaise, partisan exalté de la ligue, lors de la surprise du château de Lessay, le 15 janvier 1589, tua un mestre de camp d'infanterie qui défendait la place, et vendit la terre du Port-Joulin à son frère Jean, V^e^ du nom (d'Hozier, *ibid.*); — Claude d'Anthenaise, Ier du nom, servit sous le marquis de Saint-Simon de Courtemer, suivant un certificat du 18 juin 1642; — Jean d'Anthenaise, V^e^ du nom, seigneur de la Bigne, puis du Port-Joulin, lieutenant pour le roi au gouvernemeut de la ville et du château de Craon; — Charles, IIe du nom, chevalier, seigneur du Port-Joulin, de la Jaille-Ivon, etc., lieutenant du roi en la ville de Château-Gontier; — Jean-Baptiste-Prosper d'Anthenaise, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur; — François-Pierre d'Anthenaise, chevalier, seigneur de Saint-Philbert-en-Mauges, entra au service le 26 avril 1744, dans le régimeut de Cambrésis, commandé par M. de Barrin, son parent, régiment qu'il suivit à l'Ile de France, puis à Pondichéry, et qui fut incorporé dans le régiment de Saintonge en 1763; un peu plus tard, en 1778, il obtint, dans ce corps, le grade de capitaine; — François-Armand fit, à l'âge de seize ans, la première guerre de la Vendée et s'y distingua par sa valeur. Après le passage de la Loire, il se réunit aux chouans et fut tué près de Châteauneuf en 1794; — Armand-Charles, fils puîné de François-Pierre d'Anthenaise, suivit, avec son frère François-Armand, la première guerre de la Vendée, jusqu'au passage de la Loire, bien qu'il n'eût alors que quatorze ans.

Maintenues de noblesse. — *Arrêts :* 1° des commissaires aux francs-fiefs de 1586; — 2° des intendants de Tours et d'Alençon, des 27 mai 1641, 4 juin 1666 et 10 juin 1667; — 3° de la chambre éta-

blie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 20 mai 1669; — 4° preuves de noblesse faites devant MM. d'Hozier pour des réceptions aux pages, du 4 juillet 1733, du 24 avril 1661, preuves existant en expéditions certifiées aux archives de la famille.

Titres. — Celui de *comte.* Charles X érigea la terre de la cour de Saint-Philbert, près Beaupreau, en majorat, avec titre de comte, en faveur d'Armand-Charles d'Anthenaise et de ses descendants en ligne directe et légitime, par lettres-patentes du 6 septembre 1828.

Représentants actuels. — La branche des seigneurs de Saint-Philbert, seule existante, est représentée par Victor, comte d'Anthenaise, né le 30 novembre 1809, qui a épousé, le 6 février 1837, Mlle Marie-Charlotte-Geneviève de Rougé. De ce mariage, sont issus : 1° Pierre d'Anthenaise, né à Paris, le 29 janvier 1838, volontaire pontifical au corps des guides du général de la Moricière, marié, en 1863, à Mlle Camille-Gabrielle Bernou de Rochetaillée; — 2° Geneviève d'Anthenaise, née à Précigné, le 28 janvier 1840; — 3° Simonne d'Anthenaise, née à Mazé, près Beaufort (Maine-et-Loire), le 23 décembre 1841; — 4° Charles d'Anthenaise, né le 21 décembre 1844.

Armes. — *Ecartelé, aux 1 et 4, une aigle éployée au vol abaissé; aux 2 et 3, vairés d'or et de gueules de 5 tires; sur le tout bandé d'argent et de gueules de huit pièces.* — Couronne de comte. — Supports : *Deux aigles au vol abaissé.* — Cimier : *Une aigle essorante. L'écu posé sur deux bannières en sautoir d'argent à trois gueules de jumelles en bande.*

ROBERT AVENEL.

Robertus Avenellus; — maison originaire de Normandie.

BEILLÉ.

Guérin de Beillé et Simon, son fils, *Garinus de Bailleio et Simon filius.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, élection du Mans. (Le Paige, t. I, p. 90.)

BELLAY (MONTREUIL-).

IIe Croisade. — Josselin de Berlay et Angeld, son frère, *Gosselinus de Berleo et Angeldus frater ejus.* (*Hist. de Sablé,* p. 180.)

IIIe Croisade. — Berlay IV suivit Richard-Cœur-de-Lion au voyage d'outre-mer, en 1190 (Moreri, t. II). Avant de partir pour Jérusalem, il confirme les donations faites par son père aux abbayes de Brignou et d'Asnières. (Trincant, *Hist. gén. de la mais. du Bellay, mss. de la bibl. d'Ang.,* 1 vol. in-fol.)

IVe Croisade. — La Ville-Hardouin mentionne *Henris de Monstuel* parmi les croisés de 1199. « L'édition de Paris, dit du Cange (*Observ. sur l'Hist. de la Ville-Hardouin,* page 250), a *Montroel.* Il estoit de la famille de Montreuil-Bellay. »

Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem. — Pierre-Gabriel du Bellay, reçu de minorité le 8 août 1661; — Charles du Bellay des Buarts, le 10 septembre de la même année. (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.,* p. 171.)

Le premier auteur connu est Berlay I. Après lui, se succédèrent de père en fils : Berlay II; Giraud I; Berlay III, Giraud II; Berlay IV, croisé en 1191. La ligne directe finit avec Giraud, fils de Berlay IV. Agnès, sa fille et unique héritière, porta en dot la baronnie de Montreuil à Guillaume II de Melun. De cette maison, elle passa aux d'Harcourt, par le mariage de Marguerite de Melun, fille de Guillaume IV, avec Jacques d'Harcourt, seigneur de Montgommery; puis, en 1479, dans la maison de Lorraine, par le mariage de Jeanne d'Harcourt, avec René II de Lorraine. Ayant été répudiée, Jeanne laissa, pour héritier de tous ses biens, François d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, son cousin. (*Mém. de Miroménil;* Boulainvilliers, *État de la France*, t. IV, p. 419.)

L'antique lignée des Montreuil ne s'éteignit pas tout entière avec Giraud III. Traincant, (*ibid.*), les frères de Sainte-Marthe (*Éloges*), Besly (*Hist. des comtes de Poitou*, ch. XXIV), Ménage (*Histoire de Sablé*, p. 53), y rattachent l'illustre maison du Bellay, « considérable, dit Moreri (*ibid.*), par les grands hommes qu'elle a produits, par les dignités qu'ils ont possédées et les services qu'ils ont rendus à l'État.» — Hugues du Bellay, fils puîné de Berlay IV, eut en partage la terre de la Brosse en Allones, qu'il appela de son nom du *Bellay* (*Hist. de Sablé, ibid.;* Moreri, *ibid.*) et devint la tige des *du Bellay, seigneurs de Thouarcé;* alliés aux le Fournier, de Porcé, la Jumélière, Villequier Chancé, Beauçay, Doué, Souvain, Montigny, Logé, Beaumont

1470, Chabot, Malestroit; Laval, Clermont, la Palu, Angenne, Savonnières, la Châtre, Rieux, — éteints avec Charles, marquis du Bellay, prince d'Yvetot, mort sans d'enfants d'Hélène de Rieux.

Cette branche a formé celles : 1° *des seigneurs de la Courbe et de la Feuillée,* dont Eustache du Bellay, fils puîné de Jacques du Bellay, baron de Thouarcé, est le premier anneau; — alliés aux d'Orange, de Rotours, de Thou, la Marzelière, d'Harcourt, d'Aunières, Pluvinel, Beauveau 1640, Rochechouart 1697, — éteints avec Guillaume, seigneur de la Courbe et de la Feuillée, mort à Naples, en 1752; — 2° *des seign. de la Palu et des Buarts,* issus de Jacques du Bellay, fils puîné d'Eustache du Bellay, seigneur de la Courbe et de Guionne d'Orange, — alliés aux Marveillau, aux Jaucourt de Villarnoul, — éteints avec Charles du Bellay, seigneur de la Palu et des Buarts, mort en 1717, ne laissant que deux filles, mariées : l'une à Charles-François Desteing, et l'autre à Anne-Auguste de Montmorency; — 3° *des seign. de la Flotte,* sortis de Jean du Bellay, 4e fils de Jean III du Bellay et de Jeanne Logé, — alliés aux de Villiers, d'Asserac, Villeprome, Mailly, Souvré, le Vayer, — éteints en la personne de René II, baron de la Flotte, qui ne laisssa que deux filles : Renée, dame de la Flotte, mariée à Charles d'Hautefort, et catherine à Philippe de Begny; — 4° *des seign. de Langey,* issus de Louis du Bellay, le 5e et dernier fils de Jean III et de Jeanne Logé; — alliés aux Latour Landry, aux Chenu-Yvetot, — éteints avec les quatre enfants de ce même Louis. (Traincant, *ibid.;* Moreri, *ibid.*)

Sous le règne de François Ier, un archevêque de Bordeaux, des évêques de Bayonne, de Paris, de Limoges, du Mans; — des diplomates et des ambassadeurs habiles; des écrivains célèbres, tels que : Guillaume, auteur de : *Épitome de l'antiquité des Gaules et de France,* etc.; Martin, auteur de *Mémoires historiques;* Joachim, auteur de recueils de poésie qui l'ont fait surnommer l'*Ovide François* (*Gallia Christ., passim;* Brantôme, t. v, *Disc.* 5e; la Croix-du-Maine; Paul Jove, liv. XXVI; Sainte-Marthe, *Éloges;* Niceron, *Mém.,* t. XV et XXII; Baillit, *Jugem.*, t. IV).

BOIS-BERENGER.

Henri de Bois-Berenger, *Henricus de Bosco-Berangarii* (*Hist. de*

Sablé, p. 181.) Terre seigneuriale, située en l'archidiaconé de Laval. Guillaume de Bois-Berenger figure comme témoin dans une charte de Juhel III de Mayenne, son suzerain, en faveur de l'abbaye de Marmoutiers. Jean et Louis, demeurant à Laval, sont inscrits au rôle de l'arrière-ban en 1689. Gilbert-Gabriel-Jean-Baptiste assiste à l'assemblée de la noblesse du Maine en 1789. — *D'argent à la bande de gueules.*

BOISSÉ.

Juhel de Boissé, *Juhellus de Bouessou.* Boissé-le-Sec, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, doyenné de la Ferté, élection du Mans (Le Paige, p. 106); ou Boessai, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, élection de la Flèche.

BRÉE.

Hubert de Brée, *Hubertus de Breio.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, doyenné d'Evron, élection de Laval (Le Paige, t. I, p. 130). — *D'argent à deux fasces de sable, au sautoir de gueules brochant sur le tout.*

BRESSÉ ou BRÉCÉ.

Geoffroy de Bressé, *Gauffridus de Bressïo.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Passais. (Le Paige, t. I, p. 129.)

Chamaillard (Rolland), *Rollandus Chamaillard.* — V. ci-dessus, p. 10.

CHANTRIGNÉ.

Robert de Chantrigné, *Robertus de Chantrineo.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, doyenné de Lassai, élection du Mans. (Le Paige, t. I, p. 171.)

CHAPELLE (LA).

Payen de la Chapelle, *Paganus de Capella.* Il s'agit ici de la Chapelle-Rainsouin, bourg et paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Sablé, élection de Laval. Cette baronnie appartenait à une très-ancienne famille qui en portait le nom. Elle a produit un grand nombre de personnages remarquables, entre autres : Jean, l'un des héros de la

bataille de Saint-Quentin (Barth. Roger, *Hist. d'Anjou*) ; — René, compris à juste titre parmi les grands hommes de cette province (*id. ibid.*) ; René et Antoine, « *dignes successeurs,* dit Roger (*ibid.*), *de Jean qui fut un des otages que donna M. de Montpensier à Naples, et dont le sieur de Fouqueraux a fait mention en ses capitaines illustres.* »

La seigneurie de la Chapelle-Rainsouin passa ensuite dans la maison de Champagne, par le mariage de Jeanne de la Chapelle avec Baudouin de Champagne, fils de Brandelis, seigneur de la Suse. Nicolas le Prestre, président à la Cour des Aides, ayant acheté cette terre, obtint des lettres patentes qui changèrent le nom de *la Chapelle* en celui de *Bourg-le-Prestre;* elle fut érigée en baronnie sous ce dernier nom. (Le Paige, p. 176-577; *Mém. de Miroménil ; Etat de la France,* par Boulainvilliers, t. IV, p. 474.) — *De gueules à la croix d'or.*

CÉRANS.

Guillaume de Cérans, *Guillelmus de Cereis.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, doyenné d'Oisé, élection du Mans. (Le Paige, p. 155.)

CHEMIRÉ.

Geoffroy de Chemiré, *Gaufridus de Chemircio.* Hamelin et Hugues de Chemiré, *Hamelinus et Hugo de Chemircio.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, doyenné de Vallon, élection du Mans. (Le Paige, p. 196.)

Chourches (Payen de), *Paganus Coorsus.* — Voir ci-dessus, p. 13.

Coesmes (Angelbade et Eléazar de). — Voir ci-dessus, t. I, p. 13.

DESERTINES.

Foulques Desertines, *Fulco de Sertinis.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Passais. (Le Paige, p. 269.)

ENTRAMMES.

Josselin d'Entrammes, *Josselinus de Entremeio,* et Ursin d'Entrammes, *Ursinus de Entrammis.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé

et doyenné de Sablé, élection de Laval. Les seigneurs de ce nom ont laissé des traces dans les vieux cartulaires. Vers la fin du XIe siècle, Hamon d'Entrammes figure en un différend survenu entre les moines de Marmoutiers et ceux de la Couture, au sujet de l'église de Saint-Macut de Sablé (Ménage, liv. III, ch. 13, p. 337). Le prieuré d'Entrammes leur doit sa fondation, et Robert est cité comme témoin à celle du prieuré d'Anvers-Hamon, faite par Guy d'Avoise. (Le Paige, t. I, p. 54.) Dans la dernière moitié du XVIIe siècle, la seigneurie d'Entrammes entra dans la maison de Maillé, par le mariage de Charles de la Tour-Laudry avec Jeanne Pelisson. (Le Paige, *ibid.*, p. 291.)

FONTENAY.

Jourdan de Fontenay, *Jordanus de Fonteneis.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, doyenné de Brullon, élection de la Flèche. La seigneurie de Fontenay, après avoir appartenu à une vieille race, depuis longtemps éteinte, passa, dès le XIe siècle, dans la maison de Bastard, qui en prit le nom et les armes : *d'argent à deux lions léopardés de sable, armés, lampassés et couronnés d'or, l'un sur l'autre.* (Dubuisson, *Arm. des princip. mais. et fam. de France; Généal. de la mais. de Bastard.*)

Fougères (Geoffroy de), *Gaufridus Filgeriis.* — Voir t. II, p. 74.

FOUILLOUX.

Jean du Fouilloux, *Joannes de Foliato.* (*Hist. de Sablé,* p. 179.) Terre seigneuriale, située dans le voisinage de Laval.

Giffard (Aubert), *Aubertus Guiffardus.* — Voir t. II, p. 190.

GOUÉ.

Gosselin, Alain et Paulin de Goué, *Gosselinus, Alanus et Paulinus de Goeo.* La terre de Goué, située en la paroisse de Fougerolles, élection de Mayenne, a donné son nom à une très-ancienne famille, qui l'a eue jusqu'à l'extinction de la branche aînée, vers la fin du XVIIe siècle. — Arnulphe de Goué vivait dans le Xe. Voici ses successeurs

dans l'ordre filiatif : Harouet; Edmond, marié à Mahée de la Vauguyon; — Robert, à Cécile de Bellême, 1031; — Guillaume, 1° à Jeanne Duval, 2° à Perronnelle du Plessis; — Gorgon, à Catherine de Montillet; — Robert II, à Emmine de la Ferrière, 1140; — Galéran, à Marie Paynel, 1224; — Jean, valet tranchant de Philippe-Auguste, tué durant la guerre de Flandres, à Gillette de Nolant; — Perrot, à Antoinette de la Hautonnière; — Robert III, 1° en 1331, à Bonne de Landivi, 2° à Claudine ....; — Guillaume II, à Jeanne Prévôt d'Harcourt; — Robert IV, à Jeanne des Vaux, en 1424; — Thomas, à Marguerite de Boisgamas, 1460; — Patrice, à Ambrosine d'Anthenaise, 1480; — Jacques, chevalier de l'ordre du roi, à Gabrielle d'Aulnay, 1545, dont Jean de Goué, tué à Paris au massacre de la Saint-Barthélemy, 1572, aux pieds de l'amiral de Châtillon, son cousin, et Charles, époux de Marie Prévôt de Saint-Cyr. De cette union sont issus : 1° Jean-Baptiste, tué à Buais; 2° Henri, religieux cluniste; 3° Madeleine, abbesse de Villechasson; 4° Claude, marié à Marie de Falaise, 1610; — Jean II, à Françoise de la Hautonnière, en 1640; Jean III, conseiller au grand conseil, à Françoise Martineau, dont deux enfants, morts jeunes; la sœur aînée de Jean III, femme de Guill. de Beaugy, devint alors dame de Goué. Leur fils, marquis de Beaugy, eut, d'Anne Bonnecaille, Eugénie de Beaugy qui porta en dot la terre de Goué au marquis de Saint-Prix, en 1719 (Le Paige, t. I, p. 345-348. — *D'or au lion de gueules, surmonté d'une fleur de lys d'azur.*

GREEZ-EN-BOUÈRE.

Louis et Olivier de Greez, *Ludovicus et Olivarius de Greveio.* (*Hist. de Sablé,* p. 181.) Bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, doyenné de Sillé, élection du Mans. (Le Paige, t. I, p. 393.)

GRENOUX.

Reginald de Grenoux, *Reginaldus de Grineio.* (*Hist de Sablé,* p. 181.) Bourg et paroisse de l'archidiaconé, doyenné et élection de Laval. (Le Paige, t. I, p. 392.)

Guerche (Henri et son fils Yves de la). — Voir ci-dessus, t. II, p. 75.

HAIES (DES).

Asselin des Haies, *Asselinus de Haïs.* (*Hist. de Sablé*, p. 180.) Cette maison, l'une des plus anciennes du Maine, vient de s'éteindre. Louise des Haies avait épousé, en 1805, Augustin Lancelot, comte de Quatrebarbes. La dernière héritière, mariée au vicomte d'Ambray, fils du vénérable chancelier de ce nom, est morte depuis quelques années.

HAUTONNIÈRE.

Raoul de la Hautonnière, *Radulfus de Hotoneria.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, doyenné d'Ernée, élection de Mayenne. Cette terre a donné son nom à une maison qui tenait un rang distingué dès le IXe siècle. Les premiers seigneurs de la Hautonnière se signalèrent tous par leur munificence envers les couvents. Raoul, le croisé de 1158, fit de grandes largesses à l'abbaye de Savigny; — son fils, Guillaume, à celle de Fontaine-Daniel, en 1218; — Robert en 1239 et Raoul, son fils, en 1269, à l'abbaye de Savigny. Ce Raoul épousa Julienne de Mayenne; — Guillaume II, Jeanne de Coëtquen; — Guillaume III, chevalier, Agnès de la Ferrière; — Guillaume IV, Guillemette de la Pihoraye; — Pierre, chevalier, Jeanne de Poillé; — Almot, chevalier, Gillette de Champagne, dont Hector qui suit et Robert tué à la bataille de Cartelain contre les Anglais, sous Charles VII; — Hector, chevalier, capitaine de Domfront, épouse Macée de Chasnée; — Pierre II, chevalier, Guionne d'Anthenaise, en 1486; — Charles, chevalier, Marie de la Vairie, en 1515; — Gilles, chevalier de l'ordre du roi, Léonarde Feron, en 1547; — Jacques, chevalier de l'ordre du roi, Jeanne de la Ferrière, en 1578, dont Jean qui suit et César tué au siége de Montauban; — Jean, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, Françoise de Trémigon, en 1619; — Charles II, Guionne de Miniac; — Joseph, marquis de la Hautonnière, gouverneur de Rennes, étant décédé en 1720, sans hoirs, Françoise, sa sœur, hérita de la terre de Goué, qui échut, après elle, aux petits-enfants de Marie, femme de Brandelis de Valori. (*Mém. de Mad. de la Chaux*; Le Paige, t. I. pp. 348-351.)

Armes. — *D'or au sautoir noué de sable, cantonné de quatre étoiles de gueules.*

Jaille (Audebert de la), *Audebertus de la Jallia.* — Voir ci-dessus, p. 22.

LANDES (SAINT-PIERRE-DES-).

Giraud des Landes, *Girardus de Landis dictus.* (*Hist. de Sablé*, p. 180.) Bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, doyenné d'Ernée, élection de Mayenne. (Le Paige, t. II, p. 417.)

Landevy (Philippe, Guillaume et Richard de). — Voir ci-dessus, p. 24.

MALICORNE.

Thébald et N... de Malicorne, *Thebaldus et N... de Malo-Cornu.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, doyenné de Clermont, élection de la Flèche. Ce bourg se nommait autrefois *Conde* (confluent) et le château *Malicornant*, « sobriquet, dit Ménage (*Hist. de Sablé*, « p. 133), d'un homme qui corne mal. » Les seigneurs de ce nom vivaient aux XIe et XIIe siècles. Nous trouvons, de père en fils : Basile; Larnuthon, qui donna à Dieu, à Saint-Aubin et à ses moines, l'église de Saint-Sylvestre, située dans le château de Malicorne (*id., ibid.*) ; — Waudin I ; — Waudin II, qui augmenta les richesses de ladite église (*id., ibid.*) ; — Waudin III. Nous mentionnerons, comme appartenant à la même famille, sans pouvoir les rattacher à la filiation suivie : Hugues de Malicorne, fondateur, vers 1098, du prieuré de Pirmil, en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans ; — Thébald et Gérard, croisés en 1158. — La terre de Malicorne devint, par acquêt, ou par alliance, au XIIe siècle, la propriété de la maison de Chourses; d'où elle passa dans celle de Beaumanoir, par le mariage de Marguerite de Sourches, fille de Félix de Sourches, avec Charles de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, en 1532 (Anselme, t. VII, p. 385) ; puis dans celle de la Châtre, par le mariage de Marie-Charlotte de Beaumanoir avec Charles-Edme de la Châtre, en 1693 (*id. ibid.*, p. 369); vendue, au commencement de la Révolution de 1789, à M. le comte de Choiseul-Praslin, qui revendit le château de Malicorne et une partie du domaine y annexée à Jean-Philippe Lemonnier, pro-

priétaire actuel. (Le Paige, t. II, p. 125.) — *De sable, à trois poissons d'argent posés en face l'un de l'autre.* (*Le Roy d'Armes*, p. 224.)

MALMOUCHE.

Drogon ou Dreux de Malmouche, *Drogo de Malamusca.* Ce Drogon était fils d'un autre seigneur de Malmouche, ayant le même prénom, qui, vers le commencement du XII[e] siècle, donna à l'évêque du Mans la présentation de la cure des Loges (Le Courv., *Hist. des Evêques du Mans*, p. 415; Le Paige, t. I, p. 411; Cauvin, *Essai sur l'arm. du diocèse du Mans*, p. 145; *Hist. de Sablé*, p. 18.)

MARTIGNÉ.

Guy de Martigné, *Guido de Martegneio.* (*Hist. de Sablé*, p. 180.) Bourg et paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Sablé, élection de Laval. (Le Paige, t. II, p. 288.)

Mayenne (Geoffroy IV, Hamon, Gautier, Guillaume et Guy de). — Voir ci-dessus, p. 33.

MONT-ANGEVIN.

Rolland de Mont-Angevin, *Rolandus de Monte-Andegavo*, fief situé en l'archidiaconé de Laval, doyenné d'Ernée.

Montejean (Rolland et Guy de). — Voir ci-dessus, p. 34.

MONTENAY.

Maurice de Montenay, *Mauricius de Monteneo*, et Guillaume de Montenay, *Guillelmus de Monteneio.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, doyenné d'Ernée, élection de Mayenne. En 1450, un seigneur de ce nom se trouva au siége et à la prise de Bayeux, sous le commandement du comte de Dunois. (*Ann. d'Anjou*, p. 160; Le Paige, t. II, p. 333.) — *D'or à deux fasces d'azur, accompagnées de neuf coquilles de gueules, 4.2.3.*

MONT-GEROULT.

Odon de Mont-Geroult, *Odo de Monte-Gerulfi.* Terre seigneuriale située en la paroisse de Saint-Germain d'Auxure, archidiaconé de

Laval, doyenné de Mayenne. (*Hist. de Sablé*, p. 180.) — *D'or à trois lions de sable, deux en chef et un en pointe, au baston de gueules.* (*Le Roy d'Armes*, p. 524.)

MONT-MELON.

Lancelin de Mont-Melon, *Lancelinus de Monte-Melonis.* Terre qui se trouve dans l'archidiaconé de Laval, doyenné de Vallon. (*Hist. de Sablé*, p. 180.)

MORIN.

Guillaume Morin, *Guillelmus Maurinus.* Les Morin étaient seigneurs du Tronchet, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, doyenné de Sillé, élection du Mans. Geoffroi nous semble leur premier auteur connu, après le croisé de 1158; Le Paige (t. II, p. 549) nous fait connaître ses descendants dans l'ordre qui suit : Guillaume, époux de Julienne Grateil, † en 1254; Guillaume II, de Philippine, dame d'Antoigné, † en 1305; Geoffroy, d'Alix de Loudon, † en 1335; Guillaume III, de Jeanne Pezaz, † en 1364; Guillaume IV, de Marie de Dreux, † en 1416; Jean, de Marie du Guesclin, † en 1451; Guillaume V, de Jeanne de Thevalle, † en 1501; Jean II, de Marie de Brie, † en 1527; Gui, tué près de Turin, en 1536. — Les seigneuries du Tronchet et de Loudon passèrent de la maison Morin dans celle de Clermont-Galerande, par le mariage de Suzanne Morin avec Louis de Clermont (*id., ibid.*). — *D'or à trois fasces de sinople.* (La Chesnaye; Cauvin.)

Orenge (Guillaume d'), *Guillelmus de Orengia* (*Hist. de Sablé*, p. 180). Voir ci-dessus, t. II, p. 43.

PESCHESEUL.

Guillaume de Pescheseul, *Guillelmus de Peschel* : terre allodiale du Maine, dans la commune d'Avoise, ainsi appelée du droit féodal de pêche qu'elle possédait sur une grande étendue de la rivière de Sarthe; elle avait le titre de sirerie et de principauté, auquel fut substitué celui de baronnie. On ignore les prénoms de ses possesseurs, du XI[e] au XIV[e] siècle. Elle passa dans la maison de Champagne, en 1347, par le mariage de Jeanne de la Réauté avec Brandilis de Cham-

pagne. Jean de Champagne, dernier du nom, sire de Pescheseul, « autrement appelé, dit Le Laboureur (*Addit. aux Mém. de Castel-* » *nau*, t. II, p. 482), *Grand-Jean de Champagne*, à cause de sa belle » taille, eut encore le nom de *Grand Godet*, parce que demeurant » ordinairement en sa belle maison de Pescheseul, où passe la rivière » de Sarthe, il y faisoit jetter tout ce qu'il pouvoit attraper de huguenots, » disant par raillerie qu'il les vouloit faire boire dans son *grand godet*... » Il vivoit en très-grand seigneur, et fit admirer sa magnificence au roy » Charles IX. Lors du voyage de ce prince en Anjou, il le reçut à Pes- » cheseul. » Il n'eut qu'une fille, Hardouine, mariée, le 9 octobre 1549, à Philippe de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritault, dont une fille et unique héritière, Philippe de Champagne et de Châteaubriant, dame de Pescheseul, qu'elle porta en dot, en 1581, à son cousin, messire Gilbert du Puy-du-Fou, tué au siége d'Amiens, en 1597. La seigneurie et le château de Pescheseul entrèrent ensuite dans la maison de Mirpois, par le mariage de la fille et unique héritière de Gabriel du Puy-du-Fou, avec le baron de Mirpoix; puis, vers le milieu du dernier siècle, dans celle de Barrin de la Galissonnière, qui vient à son tour de les aliéner. (Le Laboureur, *ibid.; Voy. pitt. dans le départ. de la Sarthe.*)

LE PORC.

Raoul le Porc, *Radulfus Porcus.* — Famille très-ancienne. Guion le Porc figure à la « *monstre de Jehan de Coaquien, escuier, et de onze escuiers de sa compagnie receuz à Clermont en Auvergne sous le gouvernement de M. le connestable 14 juin 1380.* » (D. Lob., t. II, col. 579). — Guillaume le Porc, « l'un des escuiers de la reveue d'Olivier Payen receuz à Paris, 1er octobre 1416 » (*id., ibid.,* col. 909). — Jean le Porc devint seigneur de la baronnie de la Porte-Vezins, située en l'élection de Montreuil-Bellay, par le mariage qu'il contracta, le 15 juin 1535, avec Marthe de la Porte, dame de ladite baronnie, à condition que ses descendants joindraient le nom de *le Porc* à celui de *la Porte* et qu'ils écartèleraient ses armes : *d'or au sanglier de sable en furie*, avec celles de sa femme : *de gueules au croissant d'hermines* (*Mém.* de Miroménil; *Grand Armor. de Fran.*) De cet hymen naquit une fille, Louise le Porc de la Porte, mariée le 14 janvier 1566, à



Jean d'Andigné, V^{e} du nom *(Grand Armor. de Fran., ibid.)*; la Chesnaye, t. I, p. 254). Étant morte sans postérité, la baronnie de la Porte-Vezins passa aux descendants de Charlotte le Porc de la Porte, sœur cadette de Marthe, laquelle avait épousé noble et puissant Jacques de la Touche, seigneur de la Jarraire. Leur arrière petite-fille, Marie-Madeleine de la Touche-Limouzinière, s'unit à Josué-Augustin de la Taste, seigneur de Pitroc, dont deux filles : Marie-Henriette-Charlotte de la Taste, mariée à Philippe-Pierre-Marie le Clerc, seigneur de la Ferrière, et Marie-Rose-Pétronille de la Taste, à René-Charles Viault, seigneur de Brévillac (la Chesnaye, t. XII, p. 776). — **Armes** : *d'or au sanglier de sable.*

RAINE.

Giraud de Raine, *Girardus de Raina dictus* (*Hist. de Sablé,* p. 181). D'après Ménage (*ibid.*), Raine se trouve dans le Bas-Maine.

RIBOULE.

« En l'an 1185, dit Le Paige (t. I, p. 35), Foulque Ribolé, seigneur » d'Assé (élection du Mans), d'où cette paroisse a pris le nom de » Riboul, se croisa avec Geoffroy IV de Mayenne pour le voyage de » la Terre-Sainte (*Hist. de Sablé,* p. 179). — On lit dans un manus- » crit, contenant le catalogue d'une partie de la noblesse française, » qui prit les armes pour la conquête de la Terre-Sainte, sous la » conduite de Geoffroy de Bouillon, qu'il y en avait trois de la mai- » son d'Assé. Voici les termes du manuscrit :

» Aubris-Riboule-Mancel portoit l'écu parti d'argent et de noir » endenté l'un dans l'autre; — Guillaume de Radray le porte au » lambel de gueule mancel; cela doit s'entendre qu'il portoit de » même, au lambel de gueule, pour se distinguer de l'aîné; — Gof- » froix li Senessai d'Achi-le-Boisne, l'écu parti d'argent et de noir, » endenté l'un dans l'autre à un bâton de gueule en besline, besandé » d'or mancel; — c'est-à-dire, Geoffroy le Sénéchal d'Assé-le-Boisne, » portoit emmenché d'argent et de sable au bâton de gueule peri en » bande chargée de besans d'or. »

La branche aînée de cette maison, qui a fondé l'abbaye de Champagne, les prieurés de Tennie, de Saint-Pavin-des-Champs, de Neu-

villalais, d'Assé, de Saint-Nicolas, fait des dons considérables à l'abbaye de la Couture, et à laquelle appartient Geoffroy d'Assé, évêque du Mans, de 1269 à 1277, s'est fondue dans Beaumanoir-Lavardin, par le mariage de Marie Riboulé, fille de Foulques, seig. d'Assé, et de Jeanne de Montejean, avec Jean de Beaumanoir, vers 1425 (Ansel., t. VII, p. 384).

« Jean d'Assé-le-Riboult, dit Le Paige (*ibid.*, p. 56), est reconnu » pour tige d'une branche cadette des Riboult. » Cettte branche est celle d'Assé-Montfaucon. En effet ses armes : *parti emmanché d'argent et de sable de huit pièces* diffèrent peu de l'écu mentionné ci-dessus. — Les seigneurs d'Assé, marquis de Montfaucon, existaient encore en 1729.

ROCHES (DES).

Payen des Roches, *Paganus de Rochiis*, est mentionné dans la liste des cent huit gentilshommes (Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 180).

Ve Croisade. — Baudouin des Roches, ayant résolu de se rendre en Terre-Sainte, donne, en 1212, « à l'hopital de Saint-Jean d'Angers, » 20 sous de rante. Il donne aussi, en 1212, 20 sous de rante à l'hô» pital de Jérusalem d'Angers » (Ménage, *ibid.*, p. 203).

Les croisés dont il s'agit, étaient, selon toute apparence, de la même lignée que Guillaume des Roches, sénéchal héréditaire d'Anjou, Maine et Touraine ; or, d'après les mémoires de Claude Chantelou, ce Guillaume, si célèbre sous les règnes de Richard-Cœur-de-Lion et de Jean Sans-Terre, appartenait à la maison des Roches d'Anjou. Le savant religieux cite à l'appui de son assertion plusieurs titres de Marmoutiers. De son côté Ménard (*Rer. Andeg. pand.*), lui donne pour père Thibaud de La Roche-Corbon. C'est le sentiment de Boulainvilliers (*État de la Fran.*, t. IV, p. 395). « La baronnie de la Roche-Cour» bon sur la Loire, dit-il, n'est considérable que par son titre et son » ancien château bâti par Robert, seigneur des Roches, au commen» cement du XIe siècle. Corbon, l'un de ses successeurs, lui commu» niqua son nom. Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, Touraine » et Maine, sous Philippe-Auguste étoit de leurs descendans. Cette » terre vint à la maison de Dreux par confiscation, et passa en celles » de Thouars, d'Amboise et de Maillé par mariage ; elle fut unie au

» duché de Luynes en 1619. Il y a trois châtellenies et 22 fiefs qui » en dépendent. » — *D'argent à la bande fuzelée de gueules.*

RONGÈRE.

Henri de la Rongère, *Henricus de Rongeria.* Terre seigneuriale, située en la paroisse du Houssay, archidiaconé, doyenné et élection de Laval. « Cette terre, dit Le Paige (t. I, p. 415), bien bâtie et dans une belle situation, fut achetée en 1293 pour 12,000 livres, par Mathieu de Quatrebarbes, seigneur de la Membrolle, qui épousa Jeanne de Brochessac.» Elle passa de la maison de Quatrebarbes dans celle de Menon, par le mariage de Henriette-Antoinette de Quatrebarbes avec François-Henri de Menon, comte de Turbilli; puis dans celle de Monteclerc; car le comte de Turbilli n'avait eu qu'une fille, Hyacinthe de Menon de Turbilli, femme de Joseph-François, marquis de Monteclerc, mort en 1766 (Le Paige, t. II, p. 582; *Précis hist. de la généal. de Quatrebarbes,* p. 34).

SAINT-BERTHEVIN.

Hugues Pence de Saint-Berthevin et Aubert son frère, *Hugo Pence de Sancto-Berthevino et Aubertus frater ejus.* Bourg et paroisse de l'archidiaconé, doyenné et élection de Laval. (*Hist. de Sablé,* p. 180; Le Paige, t. I, p. 97).

SAINT-HILAIRE.

Gervais de Saint-Hilaire, *Gervasius de Sancto-Hilario.* S'agit-il ici de Saint-Hilaire-des-Landes, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, ou bien de Saint-Hilaire-le-Lierrus, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, doyenné de la Ferté, élection du Mans? C'est ce que nous ne pouvons dire.

VAUTORTE.

Hugues de Vautorte, *Hugo de Valle Torta.* — Bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, doyenné d'Ernée, élection de Mayenne (*Hist. de Sablé,* p. 180; Le Paige, t. II, p. 565).

VAUX (DES).

Roland des Vaux, *Rolandus de Vallibus.* — Les seigneurs des Vaux

doivent leur nom à une terre considérable, située en la paroisse de Champeon, archidiaconé de Passais, élection de Mayenne. Ils ont formé plusieurs branches qui se sont alliées aux plus anciennes et illustres familles du Maine et autres provinces, savoir : — 1° *La ligne directe :* aux Courtenay ; Couterne ; le Riche ; Avaugour ; Vendôme ; Roches-Baritault ; Benoit ; Avaugour ; Racapé ; Montbourcher ; Falaise ; Valleaux ; le Porc ; Couasnon, 1510 ; Cornillau ; Sesmaisons, 1598 ; d'Avray, 1627 ; Nargonne, 1669. — La 2e *branche, ou de Vaudernusson :* aux de Sahur ; Périers ; de Hercé ; de Saint-Baumer ; de Monnoyer, éteinte avec César des Vaux, mort sans enfants. — La 3e, *ou de La Tour-Emond et de Loresse :* aux Quatrebarbes ; aux Vivien ; aux Mortelène ; aux Anthenaise, éteinte avec Gabriel de La Tour-Emond, qui ne laissa que des filles. — La 4e, *ou de Boisbrault :* aux de Quincé ; de Royers, 1587 ; des Nos, 1629 ; de Grasménil, 1670 ; Caille, 1697 ; Ouzerai, 1747, éteinte avec Pierre-Gilbert-Honoré des Vaux, marquis de Lévaré, mort en 1754, sans enfants. — La 5e, *ou de Loresse :* aux de Loresse ; de La Chevalerie, 1651 ; aux Pantin, 1652 ; aux Madaillan de l'Espare, aux Giffard, 1708 ; de Courault du Portail, éteinte avec Samuel II des Vaux, seigneur de Loresse, mort sans postérité.

La première de ces branches a produit deux capitaines de Mayenne ; un chambellan ; Jean qui accompagna le roi Charles VII à Rheims ; un lieutenant du roi en la province du Maine, chevalier de son ordre, et gentilhomme de sa chambre ; Jean IV, lui aussi, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre ; Jean V, premier lieutenant de la vénerie de France. — La 3e a produit Gabriel des Vaux, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre. — La 4e, Jacques-François-Gilbert, chevalier de Malte, mort page de la grande écurie du roi en 1752 (Le Paige, t. I, p. 505-512 ; Cauvin, *Essai sur l'Arm. du diocèse du Mans,* p. 237-238). — *Coupé d'argent et de sable, au lion de l'un en l'autre, armé et lampassé d'or.*

Vitré (Henri de), *Henricus de Vitreo.* — Voir ci-dessus, t. II, p. 68.

Ceux qu'il reste à mentionner des cent-huit gentilshommes, compagnons d'armes de Geoffroy IV de Mayenne, ne sont guère connus

que par leur nom. Les voici, d'après l'ordre alphabétique : Fulco Baseilles et Hugo, *frater ejus ;* — N... de Boulcher ; — Manasses de Bulcheria ; — N... de Bello-Cossio ; — Robertus Dorseis ; — Lambertus de Eclusia ; — Amelinus de Exclusa ; — Gillo de Garania et Joannes, *frater ejus ;* — Mauricius Goranton ; — Egidius Gorrenton ; Manasses Grouettus ; — Robertus de Landiguisio ; — Hugo Lupus, *dictus* Malus-Vicinus ; — Rogerius de Monte-Melis ; — Ludovicus de Pincerna ; — Augerius Tabouer ; — Fronto de Vado-Meleii ; — Hubertus de Yveo.

Cette troupe héroïque succomba aux champs de l'Asie. Il ne fut donné qu'à trente-cinq de revoir leur patrie : *Ipsi dicti peregrini, usque ad trigenta quinque hominum reversi sunt, septima die mensis novembris, anno Domini 1163, cum magno labore : ceterique occubuerunt pro fide in sina. Requiescant in pace : sit laus Deo.* (*Hist. de Sablé, ibid.*)

TROISIÈME CROISADE.

ANDIGNÉ (D').

IIIe Croisade. — Jean d'Andigné est nommé le premier dans la garantie de Juhel de Mayenne dont voici la teneur :

Universis presentes litteras inspecturis. Ego Juhellus, dominus de Meduana, notum facio quod erga Jacobum de Jhota et ejus socios, Pisanos cives, constitui me plegium in octaginta marchas argenti pro karissimis dominis Johanne de Andineyo, Willelmo de Chauvineyo.... et Juhello de Campaneyo ; ita quod si dicti domini a solutione prefate quantitatis, terminis per ipsos notatis, deficerent, ego eamdem pro ipsis, infra tres menses post quam essem super hoc requisitus, solvere tenerer. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo meo sigillare feci. Actum apud Accon anno domini MCXCI, mense septembris.

VIIe Croisade. — Guillaume d'Andigné. Une quittance datée de Damiette, au mois de novembre 1249, porte que Guillaume d'Andigné, chevalier, emprunta 45 livres tournois, sous la garantie d'Alphonse, comte de Poitiers, pour subvenir aux frais de son voyage en Terre-Sainte à la suite de ce prince. En vertu de ces titres, le nom et les armes de Jean et de Guillaume d'Andigné figurent au Musée de Versailles, No 97. — *D'argent à trois aigles de gueules, becquées et membrées d'azur.*

Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem. — Jean d'Andigné de Champ-Juste reçu en 1597 : *d'argent à trois aigles de gueules* (Vertot, *Liste des chevaliers du prieuré d'Acquit.*, p. 159) ; — Charles d'Andigné, reçu la même année (*id., ibid.*) ; — Jean-Baptiste, le

11 août 1704 (*id., ibid.*, p. 178); — Jean-René, reçu en 1705 ; — Charles-François, le 3 décembre 1709; — Joseph-Henri d'Andigné de Mayneuf, le 12 septembre 1711 (*id., ibid.*, p. 178); — Charles-René-François d'Andigné, le 16 juin 1769 (St-Allais, t. xx).

Origine. — « Le nom d'Andigné, dit l'*Armorial général* (1re partie, 2e registre), en latin *Alldeniaco, de Andeniaco*, et *de Andigniaco*, peut passer, sans aucune difficulté, pour un des plus anciens noms qu'il y ait dans la province d'Anjou. » Les généalogistes qui se sont occupés de cette maison tiennent le même langage, tels que l'Hermite de Souliers (*Invent. de l'hist. généal. de la prov. de Touraine*, p. 29 ; Ménage, (*Remarq. sur la vie de Pierre Airault*, p. 112); Le Paige, *Dict. topog. du Maine*, p. 352 ; la Chesnaye des Bois, (*Dict. de la noblesse*, t. i). Ce n'est pas sans raison, car d'après les titres de l'abbaye de Saint-Serge, elle remonte au commencement du xie siècle, c'est-à-dire vers l'an 1020 ou 1030. De l'Anjou, qui est son berceau, nous la voyons se répandre dans les provinces voisines, en Bretagne, au Maine, en Touraine, y pousser de nombreux rameaux, au point qu'en 1600 on en comptait jusqu'à 33. Les limites que nous nous sommes prescrites ne nous permettent pas de classer ces diverses branches, selon l'ordre de dérivation, et de les grouper méthodiquement autour du nœud commun. Nous nous contenterons de montrer ce que les seigneurs d'Andigné ont été dans l'Église, à la cour, dans la magistrature et dans les armées, leurs alliances et les récompenses honorifiques qu'ils ont reçues.

Prélature. — Mathée d'Andigné, abbesse de Beaumont-lès-Tours, en 1343 (*Gall. Christ.*, t. xiv, col. 1315); — Pierre d'Andigné, abbé de Saint-Georges-sur-Loire (diocèse d'Angers), en 1432 (*id., ibid.*, col. 714); — Yvonne d'Andigné, prieure de Mareil-sur-Loir, en 1461 (*Arch. départ. de la Sarthe, prieuré de Luché, copie sur papier in-f°*, 50) ; — N... d'Andigné, évêque de Dax au xviiie siècle (*Arch. impériales, mss.* 810, p. 63) ; — Joseph-François d'Andigné de la Chasse, vicaire-général au diocèse de Rouen, évêque de Saint-Pol-de-Léon, de 1763 à 1772, transféré au siége de Châlons-sur-Saône, en 1772 (*id., ibid.*, col. 986; *Annu. hist., année* 1851, p. 88); — Louis-Jules-Joseph d'Andigné de Mayneuf, abbé de Noyers (diocèse de Tours), 1785 (*Gall. Christ., ibid.*, col. 295), grand vicaire de Mgr l'é-

vêque de Troyes, en 1811, évêque de Nantes, du 18 octobre 1819 au 2 février 1822 (*Annu. hist., année* 1851, p. 74; *Alm. roy.*).

Charges à la cour. — Mathurin d'Andigné, écuyer tranchant du roi François Ier; — Briand d'Andigné, l'un des gentilshommes de l'hôtel du roi; — René d'Andigné, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, maréchal de camp, seign. d'Angrie, est nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, par brevet du 26 août 1595. (*Arch. de famille*); — François d'Andigné, capitaine exempt des gardes du roi; — Jean-René d'Andigné de la Chasse, page du roi en 1715; — René-Pilippe-Ambroise, seign. des Escotais, page du roi en 1723; — René, seign. de la Grée, page en la grande écurie en 1734; — Charles-Gabriel-Auguste d'Andigné de Mayneuf, page en la petite écurie, vers la même époque; — François-Marie-René, page en la petite écurie 1777. (*Généal. dressée pour les honnn. de la cour et déposée aux arch. de l'Emp.*)

Haute magistrature. — Sept conseillers au parlement de Bretagne : François, reçu le 21 mai 1611; — Jean-Baptiste, conseiller et commissaire, reçu le 25 juin 1633; — Joseph d'Andigné de Kermaro, le 20 mars 1700; — Charles-Joseph, le 20 août 1728; — Charles-François-René, seign. de la Chasse, le 24 décembre 1746; — Jean-Mathurin-Pierre d'Andigné, 1771; — Louis-Gabriel-Auguste d'Andigné de Mayneuf, 1788. (*Liste génér. de Nss. du parlement de Bret.*, Rennes, 1754.)

Services et commandements militaires. — Toutefois, c'est dans la carrière des armes que les d'Andigné ont acquis leur plus grand renom. Nous les voyons figurer aux montres du XIVe et du XVe siècles : Jean, à celles : 1° de Pierre de la Hunaudaie, *receuë à Blois soubz le gouvernement de M. le connestable de France, le 29 janvier 1370* (D. Morice, *Pr.*, t. I, col. 1646); — 2° de Hugues d'Arquenes, *receuë au Mans, le 22 aoust 1380* (*id.*, t. II, col. 253); — 3° de messire Guillaume de Courcereux, *reçeuë à Angiers, le 1er octobre de la même année* (*id., ibid.*, col. 258); — Jean et Olivier d'Andigné à celle de Jean de Landevy, au nombre des *89 escuiers* de sa *chambre, reçeuz à Mantes, le 5 septembre 1386* (D. Lobineau, *Pr.*, col. 660).

En 1392, Jean d'Andigné donne la quittance suivante : « Sachent » tuit que je Jeh. d'Andigny, escuier confesse avoir eu et receu de

» Arnoul Boucher, tresorier des guerres du roy nostre sire, la somme
» de XC frans en prest et paiement sur les gaiges de moy escuier, et
» de cinq autres escuiers de ma compaignie desservis et à desservir
» les presentes guerres ou voyage fait par ledit seigneur en ceste ville
» du Mans, ou ailleurs, là où il lui plaira, soubz le gouvernement de
» M. Jehan le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France, etc.
» soubz mon scel le dernier juillet 1392, au Mans. » — *Scellé en cire rouge, trois alerions et un lambel.* (Ext.. des *Regist. de la Chambre des Comptes de Paris ;* D. Morice, *Preuv.,* t. II, col. 615.)

Lancelot d'Andigné, seign. d'Angrie, gouverneur de Morlaix, en 1432 (L'Hermite de Souliers, *Invent. de l'Hist. généal. de la noblesse de Touraine*); — Geoffroy d'Andigné se trouve à la bataille de Bourgneuf-Saint-Quentin, où le duc d'Alençon bat les Anglais (Barth. Roger, *Hist. d'Anj.*); — Denis, Jean, Mahé et Simon d'Andigné comparaissent à la montre de la noblesse d'Anjou, ordonnée par Louis XI, en 1467 (*id., ibid.*); — messire René d'Andigné, chevalier, lieutenant de la compagnie des gens d'armes de Bois-Dauphin, maréchal de camp du duc de Mercœur (L'Hermite de Souliers, *ibid.*); — Christophe d'Andigné, seign. des Essarts, assiste au siége de la Rochelle, en 1628 (Barth., Roger, *ibid.*); — trois guerriers de la même famille se distinguent à la bataille d'Avain, sous le maréchal de Brézé (*id., ibid.*); — un autre prend part au siége d'Armentière, sous les maréchaux de Gassion et de Rantzau (*id., ibid.*); — Charles-François, marquis de Vezins, mestre de camp de cavalerie, marié en 1656 à demoiselle Collin de la Noue ; — son fils, Joseph, comte de Vezins, mestre de camp de cavalerie, marié, en 1721 à Marie-Éléonore de Choiseul-Traves ; — Jean d'Andigné, seign. des Touches et du Hallay, lieutenant du roi dans le Saumurois, et de l'artillerie au département du Béarn en 1692, brigadier 1693, commandant de l'artillerie de Catalogne 1695, maréchal de camp 19 janvier 1702, atteint sous les murs de Trente d'un coup de mousquet dont il mourut 1703 (*Gazette de France; Brevets militaires*) ; il était, au moment de sa mort, maréchal de camp commandant l'artillerie de l'armée et lieutenant d'artillerie au département du Dauphiné (Quincy, *Hist. militaire de Louis le Grand*) ; — François-Marie-René, comte d'Andigné de la Chasse, brigadier de cavalerie le 1er janvier 1784, et le 15, nommé sous-

lieutenant de chevau-légers de la garde du roi, maréchal de camp le 9 mars 1788 (*États milit.; Hist. des génér. français*, t. I); — Louis-Marie-Auguste-Fortuné, comte d'Andigné de Sainte-Gemme, lieutenant de vaisseau 1786, émigré 1791, aux campagnes de l'armée des princes 1792 et 1793, à celle de l'armée de Condé 1794, rentré en 1795, officier général dans l'armée royale de la rive droite de la Loire 1796, 1799 et 1800, chargé de diverses missions importantes à Paris et en Angleterre, enfermé au Temple 1801, puis au fort Joux (Franche-Comté), d'où il parvient à s'évader 1802, arrêté de nouveau à Grenoble et enfermé en 1804, dans la citadelle de Besançon; il s'évade encore, s'exile en Allemagne et rentre en France à la Restauration, est nommé maréchal de camp en 1814, à prendre rang du 1er janvier 1800, et par le duc de Bourbon, commandant du 5me corps de l'armée royale dans les départements de la Sarthe, de la Mayenne, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, durant les Cent-Jours. Au second retour du roi, il est nommé commandant du département de la Mayenne, puis de celui de Maine-et-Loire, président du collége électoral de ce dernier département, pair de France avec le titre de baron, 7 août 1815, lieutenant-général 1823, démissionnaire en 1830, pour refus de serment. Il vécut depuis dans la retraite et mourut le 31 janvier 1857. (*Victoires et Conq. des Franç.*, t. XII.)

Le chevalier Charles d'Andigné, frère puîné du général, reçu de minorité chevalier de Malte, se trouvait dans cette île en 1798, lorsque l'armée française s'en empara. Napoléon, qui l'avait connu à l'école militaire, l'emmena avec lui en Égypte. Le chevalier eut une jambe emportée par un boulet de canon à la bataille d'Alexandrie, et subit l'amputation avec un courage héroïque. Il servit encore quelque temps comme chef d'escadron d'artillerie à Grenoble, dans l'espoir d'être utile aux siens comme intermédiaire près de Bonaparte, mais il quitta le service après l'arrestation de son frère, et se retira dans son château de la Chétardière.

Alliances. — Avec les maisons de Beaumont le Vicomte 1180, Laval 1220, Vendôme 1235, Rieux 1280, de la Porte, du Gué, du Bois-de-la-Court, de la Motte, de la Faucille, de la Roé, de Vangeau 1460, Briand 1491, Landevy, de Tinténiac 1502, de Montaillais 1502, de Bouillé 1519 et 1530, de Champagné 1542, le Porc de la Porte

1566, de Chazé 1587, le Goulz 1620, d'Andigné 1650, Suyrot des Champs 1679, Pentin de Belle-Isle 1726, de Lancoet 1525, de la Chasse, Huby de Landrouet 1608, de la Motte-Fouqué, du Gard, de Cahiduc 1649, de Choiseul-Traves 1721, de Bréhant, d'Andigné de Kermaro, de Tanoarn 1748, de Forest de Blacons 1818, de Contades, du Breuil du Bost....

Récompenses honorifiques. — *Ordres de chevalerie.* — *Pairie.* — *Titres.* — *Honneurs de la cour.* — I. *Ordres de chevalerie.* — Chevaliers de l'ordre du roi : Lancelot ; Jean-Baptiste, seign. des Touches, du Bois-de-la-Court ; — René, seign. de la Grée. — *Chevaliers de l'ordre de Saint-Louis* : le chevalier d'Andigné, capitaine d'infanterie (régim. Piémont), reçu en 1750 par le marquis de Brézé ; — François d'Andigné, capitaine aux Gardes-Françaises, en février 1763 ; — N... d'Andigné, garde de la Manche, compagnie de Noailles (écossaise), en 1771 ; — N... d'Andigné, le 8 mars 1777, après vingt ans de services sur mer ; — Charles-Marie-René d'Andigné, commandant la garnison de la Fère, rang de lieutenant-colonel, en 1780 ; — François-Marie-René, enseigne de chevau-légers de la garde du roi, rang de mestre de camp, en 1782 ; — Hilaire-Agathe-Pierre-Ange, capitaine au régiment d'Aquitaine, en 1784 ; — le chevalier Charles-Jean d'Andigné, en 1791, retiré la même année, avec une pension de 1,000 liv. ; — Charles-François d'Andigné, chef d'escadron au 20e cavalerie (Royal-Champagne), en 1791 ; — Charles-François d'Andigné, chef de bataillon, en 1814 ; — Paul-Marie-Céleste, marquis d'Andigné, nommé le 10 décembre 1814, reçu par le vicomte d'Andigné de Mayneuf ; — le comte Paul-Marie d'Andigné de Restau, reçu le 11 novembre 1815, par le vicomte d'Andigné de Mayneuf ; — le général d'Andigné, grand officier de la Légion d'Honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. (*États milit.; Fiches de classem.*)

II. *Pairie.* — Accordée, le 17 août 1815, à M. le comte d'Andigné (Louis-Auguste-Fortuné) ; — Paul-Marie-Céleste, nommé pair en 1839 ; — Henri-Marie-Léon succède à son père, démissionnaire par refus de serment, en 1847.

III. *Titres.* — 1° Celui de *marquis*, par la possession du marquisat de Vezins ; *marquis*, comtes de Mayneuf et de Resteau ; — 2° celui de *comte*, par érection de la seigneurie de Sainte-Gemme en comté

(*Lettres de 1747*) ; — comte d'Andigné (*Lettres de Charles X*) ; — 3° celui de *baron*, par concession de Louis XVIII ; — baron de Segré, par acquisition de la baronnie de ce nom.

IV. *Honneurs de la cour.* — La maison d'Andigné a fait ses preuves de cour, savoir : la branche de Bretagne, en 177., et celle d'Anjou, en 1786.

Représentants actuels. — I. La *branche aînée* actuelle est représentée : 1° par M. le marquis d'Andigné, lieutenant-colonel d'état-major, marié à Mlle de Robin de Barbentane, dont il a un fils, René, né en 1862 ; 2° par M. le comte d'Andigné, marié à Mlle de Croix, dont il a un fils, Jean, né en 1864 (M. le marquis et M. le comte sont tous deux fils du lieutenant-général d'Andigné) ; et 3° par le fils du chevalier d'Andigné, Fortuné d'Andigné, marié à Mlle des Dorides, dont il a un fils, Geoffroy de la Chasse, père de deux filles, mariées à MM. d'Harcourt et de Nicolaï.

II. La *branche d'Andigné de la Chasse*, par le marquis d'Andigné.

III. La *branche d'Andigné de Mayneuf*, par le comte Emmanuel d'Andigné de Mayneuf, marié à Mlle de Montagu.

IV. La *branche de Beauregard*, issue de la branche de la Chasse, est représentée par quatre frères : 1° Joseph-René-Louis d'Andigné, marié à Mlle de Rochebouët, décédés, dont M. le comte d'Andigné de Rochebouët, sans enfants ; 2° Joseph-Aimé-Jules d'Andigné de Beauregard, marié à Mlle du Joncheray, dont huit enfants ; 3° Ange-Charles-Joseph d'Andigné de Lancreau, marié à Mlle Pissonnet de Lancreau, dont deux enfants ; 4° Gabriel-Alexandre-Joseph d'Andigné de Saint-Hilaire, marié à Mlle de Vareil de Saint-Hilaire, dont Gabriel d'Andigné, marié à Mlle Adèle Brunet de la Rivière.

V. La *branche de Resteau*, établie au Maine, par M. d'Andigné de Resteau, marié à Mlle Cailleau, dont il a un fils.

Armes. — *D'argent, à trois aigles de gueules, becquées et membrées d'azur.*

Devise. — *Aquila non capit muscas.* Cette devise montre que la maison d'Andigné prenait ses aigles au sérieux.

Anthenaise (Hamelin et Geoffroy d'). — Voir ci-dessus, p. 66.

BEAUVAU.

IIIe Croisade. — « Nous Richard, par la grâce de Dieu, roi » d'Angleterre, duc de Normandic et d'Aquitaine, comte d'Anjou, à » tous ceux qui les présentes lettres verront, faisons savoir qu'une » convention a été faite entre Andriolo conte Jacopo Jota, Ugueto di » Boso, citoyens de Pise, et les seigneurs Jean de Champchevrier, » Barthélemy des Monts, Thibauld des Escotais, Rotrou de Montaigu, » Hardouin de la Porte, Hervé de Broc, et Bouchard, dit *le Maire*, pour » un prêt de 200 marcs d'argent à faire auxdits seigneurs par lesdits » citoyens, sous la garantie de notre très-cher Foulques de Beauvau, » d'heureuse mémoire, de son vivant notre vassal et ami, et que ladite » garantie n'ayant été donnée que sous forme d'obligation *per fidem,* » et non encore consignée dans des lettres patentes, nous substi- » tuons, par ces présentes, notre caution à celle dudit seigneur » Foulques, de telle sorte que, si les débiteurs ci-dessus nommés » manquaient au payement desdits 200 marcs, dans les termes fixés » par leurs lettres particulières, nous soyons tenu de rembourser » ladite somme auxdits citoyens, dans la quinzaine après en avoir » reçu requisition. Témoin moi-même, à Acre, le XXIe jour de » juillet. »

Il résulte de ce titre que Foulques de Beauvau avait suivi Richard-Cœur-de-Lion en Palestine, garanti un emprunt de 200 livres, qu'il mourut avant de livrer ses lettres-patentes, et que le roi d'Angleterre se porta caution à la place de celui qu'il appelait son ami. — Titre en vertu duquel le nom et les armes de Foulques figurent au musée de Versailles. Il portait *l'écu en bannière, d'argent à quatre lions de gueules, cantonnés, armés, couronnés et lampassés d'or.*

Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem. — François-Joseph de Beauvau du Rivau, reçu chevalier de Malte, le 26 janvier 1650 : *d'argent à quatre lions cantonnés de gueules, armés et lampassés d'azur, brisé en cœur d'un bâton escotté de même péri en pale.* (Vertot, *Liste des cheval. du prieuré d'Aquit.*, p. 168.) — Louis de Beauveau du Rivau, reçu le 23 août 1651 ; mêmes armes. (*Id., ibid.*, p. 169.) — Claude-Eugène de Beauvau, reçu le 8 mai 1716 ; *d'argent cantonné*

de quatre lionceaux de gueules. (*Ibid.*, p. 179.) — Cette maison appartient à l'histoire de France, et nous n'avons pas à nous en occuper. Scévole et Louis de Sainte-Marthe (Paris, Laguehay, 1626, *in-folio*); Jacques Chevillard; le journal de Verdun, (mai 1719); l'Hermite de Souliers (*Hist. de la noblesse de Touraine*), et autres, ont donné sa généalogie.

Berlay ou **Bellay IV**, sire de Montreuil-Bellay. — Voir p. 72.

BROC.

IIIe Croisade. — Hervé de Broc est nommé dans la convention entre Andriolo Conte, Jacopo Jota, Ugueto de Boso, citoyens de Pise, et les seigneurs Jean de Champchevrier, Barthélemy des Monts, Thibaud des Escotais, etc., pour un prêt de 200 marcs d'argent à faire auxdits seigneurs par lesdits citoyens, d'abord sous la garantie, *per fidem*, de Foulques de Beauvau, puis avec celle de Richard-Cœur-de-Lion. En vertu de ce titre, le nom et l'écu de Hervé de Broc se trouvent au Musée de Versailles. Il portait *de sable, à la bande fuselée d'argent.*

Chevalerie de S.-Jean-de-Jérusalem. — François de Broc, reçu chevalier de l'ordre de Malte sur ses preuves faites au prieuré d'Aquitaine, les 27 et 28 mai 1614. Il était capitaine pour le roi au Havre de Grâce en 1637 (de Courcel., *Hist. généal. des pairs de France,* t. IX).

Origine des de Broc. — Cette maison, d'extraction chevaleresque, a pour berceau la seigneurie de Broc, située en Anjou, élection de Baugé; elle la possédait en 1050. Depuis elle s'est transmise de père en fils jusqu'en 1669, époque où elle en sortit par aliénation. Garin ou Guérin, bienfaiteur de l'abbaye de Vendôme, selon une charte du 2 juin, jour de la Saint-Pierre 1069, est le premier auteur connu de la lignée qui nous occupe. Léotard, son petit-fils, laissa une nombreuse postérité de laquelle se formèrent plusieurs branches. (Trincant, *Généal. de la mais. de Savonnières, in-4°, 1638;* Chérin, *Filiat. établie pour les preuves de cour, 1776;* la Chesnaye des Bois, t. III.)

Branches : — I. *Branche aînée, ou des seign. de Broc et de Lizardière,* formée par les descendants directs de Léotard, encore existante. — II. *Branche des seign. de Broc, barons de Chemiré,* issue de Michel de Broc-Saint-Mars, second fils de François de Broc, chevalier, seign. de Broc, de Lizardière, et de Françoise de Montmorency-Fosseux, éteinte avec Armand-François, marquis de Broc, né en 1711, mort en 1757, sans avoir été marié. — III. La *branche des seign. de la Ville-au-Fourrier, marquis de Broc,* qui a pour auteur Jean de Broc, Ier du nom, écuyer, seigneur châtelain de la Ville-au-Fourrier, fils de Pierre de Broc, Ier du nom, seign. de Broc et de Lizardière, et de Foucquette de Rougebec, encore existante. — IV. La *branche des seign. de la Roche-de-Broc,* sortie d'Adrien de Broc, écuyer, seigneur de la Bruère et de la Gourmaudière, quatrième fils de Jean de Broc, châtelain de la Ville-au-Fourrier, et de Jacquette d'Aliday, éteinte en la personne de Jean de Broc, écuyer, seigneur de la Roche-du-Broc.

Alliances. — La première s'est alliée aux maisons de Mathefelon, Nicolas, Grenet de l'Espinay, Rougebec, Saint-Benoist (dame de Foulletorte et des Perrays), Bouchet de Sourches, Vendômois 1520, Lavardin 1566, le Bigot 1607, Saillart 1623, Broc de Chemiré 1654, Montmorency-Fosseux 1596, Bourdeille 1624, Testu 1655, Jarry du Boussay, Prud-Hommeau 1666, Nargonne 1698, Richer 1705, Millon, Menon de Turbilly 1746, Mareschalchi, Bongars 1778, Chevalier. — *La deuxième :* aux du Chesne 1628, Maugas 1661, Grandet 1706. — *La troisième :* aux le Brun 1460, Bouju des Pastis 1499, d'Aliday, d'Estrées 1560, Jalesnes 1577, Savonnières 1608, Péan, la Barre de Hautepierre 1705, Hardouin de La Girouardière 1766, Auguié, Savonnières 1801. — *La quatrième :* aux de Fondette de la Bruère 1575, de Glatinay 1586, Prévost 1617, Courtoux 1648 (*iidem, ibid.* ; — Saint-Allais, t. I ; — Courcel., *Pairs de France,* t. IX).

Personnages remarquables. — I. *Dans l'Eglise :* Marie de Broc, abbesse de le Pré (diocèse du Mans) après 1515, abbesse de Bonlieu, même diocèse, 1522 (*Gall. Christ.,* t. XIV, col. 503 et 339) ; — Marin de Broc, abbé de Saint-Calais (même diocèse), en 1530 (*ibid.,* col. 452) ; — Pierre de Broc de Saint-Mars, abbé des abbayes de Fontenelle (ordre de Saint-Augustin), de Ressons (ordre des Prémon.), puis de Tous-les-Saints d'Angers, archimandrite, aumônier du roi,

agent général du clergé de France, et député pour la province de Paris à l'assemblée générale du clergé tenue en juin 1635, nommé en 1637, et sacré le 4 mai 1640, évêque d'Auxerre, décédé le 6 juillet 1671 (*Gall. Christ.*, t. XII, col. 347). — II. *A la cour :* Guyon de Broc, échanson de Louis XI en 1461, puis son chambellan et son maître d'hôtel 1464 et 1466; — Jean de Broc, Ier du nom, échanson ordinaire de Charles de France, duc de Normandie en 1465; — un grand nombre de gentilshommes de la chambre du roi; — Michel-Armand de Broc, baron de Chemiré, page de la grande écurie de Louis XIV, le 14 janvier 1708; — Armand-Louis, baron de Broc, grand chambellan du palais de Hollande en 1807. — III. *Dans la carrière des armes :* Guillaume servait à la fin du XIIIe siècle aux guerres de Flandres, en l'ost de Philippe-le-Bel, suivant deux quittances, l'une de 100 livres tournois donnée à Guillaume, Chantre de Milly, en 1302, et l'autre, à Geoffroy Cocatrix, la même année (*Titres et généal. aux arch. de l'empire*); — Jean I, lieutenant-général de l'artillerie de France sous M. de Genouillac 1482; — Baudouin servait en 1386 parmi les écuyers de la compagnie de Jean de Bueil; — René, homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie du baron de L'Aage (*Quitt. du 30 avril 1572, titre orig. coté 9470 aux arch. Courcel.*); — Sébastien, capitaine des chasses et forêts du Maine, en 1620; — Armand-Léonor, comte de Broc, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, tué à Hochsted en 1704; — Michel-Armand, colonel du régiment d'infanterie d'Aunis, puis brigadier d'infanterie 1758, maréchal de camp 1761. Il était à Saint-Cast, où il commanda le centre de l'armée (*Recueil de pièces officielles*). — Charles-Léonor, comte de Broc, vicomte de Foulletorte, lieutenant-colonel de cavalerie 1764; — Alexandre-François, capitaine de vaisseau; — Charles-Michel, lieutenant-colonel du régiment Royal-Champagne 1787. — Michel de Broc reçut, en considération de ses services, une pension de 1200 livres de Marie de Médicis, et une autre de 1500 livres de Louis XIII. — Armand de Broc, choisi par la noblesse de la Flèche et de Châteaugontier en 1674, pour la commander. — René-Armand-François, capitaine de grenadiers aux gardes-françaises 1743, brigadier 1748. — Charles-Olle-Victor, commissaire provincial de la marine, gratifié d'une pension de 600 livres, en considération des blessures

reçues aux siéges de Demont et de Coni. — Armand-Louis, baron de Broc, général de brigade en 1807, blessé à Austerlitz. — Charles-Gabriel, marquis de Broc, lieutenant-colonel du 6e hussards, — Charles-Léon fit la campagne d'Espagne en 1823 (Trincant, *ibid., Dict. hist. des génér. franç.*, t. II).

Dans la carrière administrative et parlementaire. — Pierre de Broc, chevalier, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, puis gouverneur de Lille. — N. de Broc, député de la noblesse angevine aux états assemblés à Tours sous Louis XI. « *Les sieurs de Broc et du Bellay*, dit Barthélemy Roger (*Hist. d'Anjou*), gardaient l'huis du parquet. » — Charles-Léonor et Charles-Michel assistaient à l'assemblée de la noblesse du Maine, en 1789 (Cauvin, *Essai sur l'armor. du diocèse du Mans*).

Ordres de chevalerie. — *Chevaliers de l'ordre du roi :* Mathurin en 1572, — Sébastien-Charles de Broc Ier, et Charles de Broc II; — François, en 1603, (il reçut le collier des mains du général de Bois-Dauphin 1605), créé chevalier des ordres du roi en 1612; — Michel de Broc de Saint-Mars; Jean I, seigneur de la Ville au-Fourrier. — *Chevaliers de Saint-Louis :* N... de Broc, en 1704, tué à Blenheim; — N... de Broc, en 1748; — Charles-Léonor, chevalier, puis comte de Broc, capitaine, plus tard lieutenant-colonel, en 1754; — le marquis de Broc, le 17 août 1738; — Alexandre-Louis-Michel, chevalier de Broc, en 1763; — Armand-Léonor, brigadier, puis maréchal de camp, 1761; — Michel-Armand, commandeur dudit ordre, en 1764; — Alexandre-François de Broc de la Fresnaye; — Charles-Michel, marquis de Broc, en 1789; — Martial-Charles, lieutenant-colonel de cavalerie, en 1788; — Michel-Charles, lieutenant-colonel de Royal-Champagne, la même année; — Alexandre, marquis de Broc de la Ville-au-Fourrier, en 1814. — *Chevaliers de la Légion d'honneur :* Armand-Louis, chevalier, puis officier an XII, commandeur an XIV; — Charles-Gabriel, lieutenant-colonel du 6e régiment de hussards (*Fastes de la Légion d'honneur*). — *Ordres étrangers :* Charles-Léon, comte de Broc, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de l'ordre de Charles III.

Honneurs de la cour accordés à M. de Broc, le 24 mars 1751.

Représentants actuels. — La *première branche* est représentée par Charles-Léon, marquis de Broc, né en 1800, décédé en 1863, laissant un fils de quatorze ou quinze ans, Thibaud de Broc, décoré de l'ordre de Charles III, et par Sosthènes-Gonzalve de Broc, né en 1809 et son fils Hervé de Broc, âgé d'environ dix-neuf ans. — La *branche de la Ville-au-Fourrier,* par Alexandre-Édouard, marquis de Broc de la Ville-au-Fourrier, né en 1805, et son fils Alexandre-Edgar de Broc, né le 7 novembre 1831. — Timoléon-Ernest de Broc, né en 1809, décédé sans enfants mâles et par Charles-Edmond de Broc, né en 1811, décédé, laissant un fils Alfred de Broc, né le 41 décembre 1848.

Armes. — *De sable à la bande fuselée d'argent.*

BUAT

IIIe Croisade. — Payen et Hugues du Buat, Guillaume de Prunelé, chevalier, mandataire spécial au pays d'outre-mer de son révérend seigneur Renaud, évêque de Chartres, par un acte sur parchemin, daté d'Acre, l'an 1191, se porte caution solidairement avec Jodoin de Beauvilliers, au nom dudit seigneur évêque, pour 200 marcs d'argent que Payen et Hugues de Buat, Guillaume de Montleart avaient empruntés à des marchands de Gênes. En vertu de ce titre, les armes de Payen et Hugues du Buat figurent aux salles des Croisades. Ils portaient *d'azur à une escarboucle fleurdelisée de huit rais.*

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Louis-Jean-Marie du Buat, reçu de minorité, le 1er avril 1775, et dont les preuves furent admises au mois de février 1780, se trouvait à Malte lors de l'occupation de cette île par le général Bonaparte. Il suivit, avec d'autres chevaliers, la flotte française en Égypte. (*Monum. des Grands Maîtres,* par le Vte de Villeneuve-Bargemont, t. II, p. 398.)

Origine. — Maison d'ancienne chevalerie, qui a pour berceau le Perche, où elle possédait les terres et château du Buat, situés en la commune de Lignerolles (Orne, arrond. de Mortagne). Dans le courant du XIIIe siècle, diverses branches, détachées de la souche commune, se répandirent, les unes en Normandie, où elles fondèrent des paroisses de leur nom, près d'Avranches, aux environs de Laigle, etc.; les

autres, en Bretagne et en Anjou. Celle de Bretagne s'établit dans l'évêché de Dol, où nous la voyons figurer aux réformations et montres de 1445 à 1513. Jean du Buat y comparut en 1513 avec les nobles et gentilshommes des paroisses de Boussac, de Pleine-Fougères. (*Anc. réform., Mss. de la Bibl. de Nantes.*) Reste la branche angevine. Son premier auteur est Jean du Buat, qui, investi d'un commandement au pays d'Anjou, s'y maria avec Colette de Saint-Agnan, dame de Brassé. Jean II du Buat, son fils, pour jouir des droits attachés à la noblesse, obtint du roi Charles VI des lettres de maintenue, données à Saumur, le 29 février 1439, confirmées par d'autres lettres en 1465. Il épousa Jeanne de Lambout, et, en secondes noces, Louise de la Touchardière, 1430.

Alliances. — Après Jean II, se succèdent : Guillaume du Buat, écuyer, seigneur de Brassé, de Barillé, de Chantelou, marié à Marguerite de Barillé, dame de Chantelou en Craonnais, 1434 ; — Jean III, à Perrine de Nepveu ; — Clément, à Françoise de la Rochère ; — Guillaume II, à Jeanne de Romillé, dont trois enfants : Claude, mort jeune et célibataire ; Renée, femme de René Perrault, et Phillippe du Buat, mariée à Jacques de Mondamer, dont une fille, leur unique héritière, qui porta dans la maison de Bréon les riches domaines de la branche aînée. — *Alliances de la branche des seigneurs de la Subrardière.* Elle a pour auteur Jean du Buat, chevalier, seigneur de Brassé, second fils de Jean III et de Jeanne de Lambout, et s'est alliée comme il suit : Jean du Buat, à Jeanne de Charnacé, en 1442 ; — Gilles, à Catherine Pinçon de Boutigné ; — Georges, à Perrine du Bois-Joulain, en 1507 ; — Guillaume III, à Jeanne de Mauvielle, en 1533 ; — René, chevalier, à Anne de la Roussardière, en 1559 ; — Jean du Buat, à qui messire Jérôme de Bragelongne délivra des lettres de confirmation de noblesse, le 25 juin 1665, marié à Madeleine de Birague, en 1609 ; — Charles, seigneur de la Subrardière, de Chanteil, des Ballots, etc., à Elizabeth de la Corbière, en 1646 ; — Malo-Marie, chevalier, à Gabrielle de la Fontaine, en 1682 ; — Magdelon-Hyacinthe, chevalier, à Marie-Renée du Mortier, en 1728 ; — Louis-Joseph-François-Ange-Pierre-Hyacinthe, chevalier, seigneur de la Subrardière, de Maupertuis, de la Hunaudière, etc., à Thérèse-Charlotte du Bouëstiez, en 1763 ; — Louis-Charles-Marie du Buat, à

Marie-Renée de Valleaux, en 1803 ; — Charles du Buat, à Anne-Marie-Clotilde d'Anthenaise, en 1833. — *Du côté des femmes :* avec les Cheminart, 1462 ; de la Touche, 1478 ; Baraton ; de la Morellière, 1543 ; Thebault-le-Gay ; de la Langellerie, 1559 ; Lenfant, 1562 ; de Champagné, 1584 ; Aubert de Langeron ; Minault de la Charbonnerie ; de la Chevalerie ; Aubert de Launay ; de l'Esperonnière d'Anjou ; Collomb d'Arcine ; de l'Epéronnière de Vriz ; de Perrien de Crenan, 1855 ; de Chabot, 1855.

De la branche des seigneurs de Cramaillé et du Teillay, issus de François du Buat, 4e fils de Georges, seigneur de la Subrardière et de Perrine du Bois-Joullain : François, allié à Jeanne de Tessé, dame de Saint-Gould et du Teillay, en 1544 ; — Anselme, à Marie de Chauvigné, en 1573 ; — François, à Perrinet du Chastel ; — Anselme II, à Anne Bveillard, en 1647 ; — François II, chevalier, à Anne d'Adde, en 1682 ; — Bernard, son frère, à Anne-Marie Prézeau, en 1716, dont Bernard-Hyacinthe-Charles, curé de Quelaines, et trois filles, avec lesquelles cette branche s'est éteinte. — *Du côté des femmes :* avec les Poncher de l'Espinay ; de Meules, d'Andigné.

Personnages remarquables. — La maison du Buat en a produit un grand nombre. En remontant aux temps les plus reculés, nous trouvons « des seigneurs renommez en Normandie, depuis Guil- » laume-le-Conquerant jusques en l'an mille douze, sous Philippe- » Auguste. » (Du Moulin, *Hist. de Norm., ad calcem.* — Viennent ensuite Payen et Hugues, croisés en 1190. Leurs descendants marchèrent dignement sur leurs traces. Jean du Buat se trouve au nombre des chevaliers tués à Azincourt. (*Volume premier des chroniques d'Enguerr. de Monstrelet,* ch. CXLIX.) Deux seigneurs du Buat comparurent à la montre ordonnée par Louis de Lorraine, sénéchal et gouverneur d'Anjou pour le roi Louis XI, et faite au Lion-d'Angers, le 15 décembre 1468 (Barthél. Roger, *Hist. d'Anj.*) ; — Jean du Buat était, en 1452, écuyer de Pierre II, duc de Bretagne (D. Lobin., *Pr.,* col. 1188), l'une des cinq lances qui suivirent en Guienne le sire de la Marzelière, en 1452, pour y combattre les Anglais (*Id., ibid.*), et en 1454, l'une des trente lances du sire de Derval (*Ibid.,* col. 1190) ; — Gilles du Buat, homme d'armes à *la morte-poye* du duc de Bretagne, en 1466 (*Ibid.,* col. 1367). — En 1632, Jean de Rohan, capitaine de concq,

donne au duc pour plaige messire Jean du Buat. (D. Lobin., *Preuves*, col. 1632.)

Charles du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, de Chanteil, de la Bodinière, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et homme d'armes des ordonnances du duc de Richelieu; — Louis-Gabriel, comte du Buat, né en 1732, fut l'ami, et en quelque sorte l'élève, du chevalier Folard, si connu par ses *Commentaires sur Polybe*. Après avoir rempli, pendant quatre ans, les fonctions de ministre plénipotentiaire du roi de France près la cour de Dresde, de 1772 à 1776 (*Annuaire hist.*, ann. 1848, p. 162), il renonça à la diplomatie pour se livrer entièrement à l'étude. On lui doit plusieurs ouvrages remarquables, qui, aujourd'hui encore, font autorité en Allemagne, entre autres: 1° *Tableau de l'Empire actuel d'Allemagne*, in-12; — 2° *Les origines, ou l'ancien gouvernement de la France, de l'Italie*, 4 vol. in-12, la Haye, 1757; — 3° *Histoire ancienne des peuples de l'Europe*, 12 vol. in-12, Paris 1772; — 4° *Les éléments de la politique, ou recherches sur les vrais principes de l'économie sociale*, Londres 1773, 6 vol. in-8°; — 5° *Les maximes du gouvernement monarchique*, *ibid.*, 1778, 4 vol. in-8°. Il est mort à Nançay en Berri, le 18 septembre 1787, sans laisser d'enfants de la baronne de Falkenberg, qu'il avait épousée en Allemagne (*La France littér.*, t. II, p. 612; *Biograph. univ.*); — Louis-Charles-Marie du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, reçu page du prince de Condé en 1778, lieutenant au régiment de Bourbon, infanterie, émigré en 1790, volontaire au régiment de la Châtre, puis dans les hussards autrichiens, où il obtint le grade de capitaine, rentré en France en 1802.

Ordres de chevalerie. — Pierre-Georges du Buat, capitaine aux grenadiers royaux d'Ally, nommé chevalier de Saint-Louis en 1758; — Jacques-René-Joseph-Hyacinthe, capitaine au régiment Orléans-Dragons, nommé chevalier de Saint-Louis en 1760, et reçu par le duc d'Orléans (*Hist. de l'ordre de Saint-Louis*, par Mazas, t. I, pp. 487 et 528); — Louis-Charles-Marie du Buat, décoré de la médaille d'or du Mérite-Militaire.

Représentants actuels. — La maison du Buat est aujourd'hui représentée par le comte Charles du Buat, fils du précédent, né en 1804, marié, en 1833, avec Mlle Anne-Marie-Clotilde d'Anthenaise,

dont deux filles : Clotilde-Berthe du Buat, mariée, 1°, en 1855, à M. le comte Arthur de Perrien de Crenan ; 2° à M. le vicomte Fortuné de la Charlonnie de la Blotais, en 1864 ; et Charlotte-Marguerite du Buat, mariée, en octobre 1855, avec M. le comte Auguste de Chabot.

Champchevrier (Jean de). — Voir ci-dessus, p. 10.

COSSÉ-BRISSAC.

IIIe Croisade. — Fiacre de Cossé, *premier homme de logement du roi Philippe-Auguste*, le suivit au voyage d'outre-mer en 1190. Il est désigné sous le nom de *Nobilis domini F. de Coce,* dans une charte qui constate le cautionnement d'un prêt de vingt-cinq marcs d'argent fait par A. Conte, bourgeois de Pise, à Thibaud, fils de Bouchard, dit l'ancien. Cette charte est du mois d'octobre 1191.

VIIe Croisade. — L'historien des grands officiers de la couronne (t. IV, p. 311) cite les lettres de Louis XIII, datées de Fontainebleau, au mois d'avril 1611, portant érection du comté de Brissac en duché-pairie, lettres où il est dit que Roland de Cossé, contemporain de saint Louis, accompagna ce prince en Terre-Sainte et qu'il y mourut. De là l'admission de son nom et de ses armes au musée de Versailles.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Jean-Armand de Cossé-Brissac, reçu chevalier de Malte, le 24 janvier 1653, après avoir fait ses preuves de noblesse (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.*, p. 169). — Jean-Paul-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, admis le 29 janvier 1702, servit, comme volontaire, sur les galères de l'ordre en 1714, contribua à la prise d'une galiote barbaresque, qui fut emmenée au port de Malte. En 1715, on le trouve dans les rangs de l'armée vénitienne se rendant en Morée pour y défendre Modon et Coron, puis en 1716, au siége de Corfou, où deux flottes ennemies restèrent quarante-deux jours, en face l'une de l'autre dans la même rade, sans en venir aux mains (*Hist. des génér. franç.*, t. V). — Timoléon de Cossé fut reçu le 29 janvier 1702, et Hugues-René, le 27 mars 1705. François-Artus-Hyacinthe-Timoléon, chevalier de Malte de minorité. Cette maison, aussi bien que celle de Beau-

vau, appartient à l'histoire. Sa généalogie est dans le P. Anselme (t. IV, p. 320); — dans du Chesne (*Hist. généal. de la maison des Chasteigners*, p. 47); dans les additions aux mém. de Castelnau (t. II, p. 294), dans Moréri (t. II), etc.

Armes : *De sable à trois fasces d'or, dentelées en leur partie inférieure.* — Devise : *Equabo si faveas.*

COUTANCES.

IIIe Croisade. — Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, prit la croix à l'entrevue que Philippe-Auguste et Henri II, roi d'Angleterre, eurent, en 1188, entre Trie et Gisors (Roger de Hoveden, *ad ann. 1188*; Rigord, *de Gestis Philip. Aug., ap. Bouq.*, XVI). Fidèle à son vœu, il partit, en 1190, avec l'armée chrétienne; mais Richard-Cœur-de-Lion, successeur de Henri II, dont il avait toute la confiance, ayant appris à Messine que la dissension s'était mise dans ses états, entre l'évêque d'Ély, régent du royaume, et le comte de Mortain, 2e fils de Henri II, renvoya Gautier en Angleterre, avec des pouvoirs étendus, pour y calmer les esprits et y apaiser la discorde (Roger de Hoved., *ad ann.* 1190; Radulph. de Diceto, *ap. Bouq.*, t. XVII).

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Louis de Coutances de Baillou, fils de Jean. Ier du nom, et de Jeanne le Nepveu de Luré, reçu dans l'ordre de Malte en 1595, après avoir fourni ses preuves de noblesse. Il portait *d'azur à deux fasces d'argent, accompagnées de trois besans de même* (Vertot, *Liste des cheval. du prieuré d'Aquit.*, p. 158). —Louis de Coutances, fils de Jean et de Benigne des Croix, dit le *chevalier de Baillou*, se rendit fameux par ses exploits contre les infidèles; il signala particulièrement son courage à la prise de Mahomet, ville de l'Afrique septentrionale, et perdit la vie sur la côte barbaresque en 1622, où il commandait le vaisseau, nommé *le Dragon-Volant*, de concert avec un chevalier florentin (*Invent. de l'hist. généal. de la nobl. de Touraine*, par le chevalier de l'Hermite-Souliers).

Origine. — Les Coutances, qui remontent aux premiers temps de la chevalerie, ont leur berceau en Normandie, d'où ils sont allés

s'établir dans le Vendômois, puis au Maine et en Bretagne. « La ville » de Coutance ou de Coustance, dit l'Hermite-Souliers (*ibid.*) a donné » commencement à cette famille, selon les traditions qui rapportent » que ceux de ce nom estoient autrefois souverains dans ladite place ; » et mesme on voit encore aujourd'huy dans l'évesché dudit Coutance » les armes de cette maison, de relief en plusieurs bastimens, lesquel- » les sont *d'azur à deux fasces d'argent, accompagnées de trois besans » d'or, deux en chef et un dans la pointe*, ayant pour cimier *une pucelle » en bust, habillée et coiffée à l'antique*, et pour supports, *deux dra- » gons de sinople*, avec la devise : *Constantia justitia et fidelitate.* » — La position élevée de la maison de Coutances est due non-seulement à son origine immémoriale, mais encore à ses alliances, au rang qu'elle occupe dans les fastes de l'Église, des grands officiers de la couronne et de la diplomatie, et à une longue suite des services militaires.

Alliances. — I. La *branche aînée* s'est alliée, comme il suit : Hardouin Ier à Marguerite de Negron, dame dudit lieu, en 1250; — Hardouin II, à Guionne de Maillé; — Hardouin III, écuyer, seigneur de Negron, à Marie de Baillou, dame des fiefs de Baillou, de la Fortinière et de l'Éclancherie, au Maine, 1456 ; — Jean, écuyer, seigneur de Negron, à Jeanne le Nepveu, en 1473; — Claude, écuyer, seigneur de Baillou, à Catherine de Beaufils, en 1498 ; Guillaume, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier de l'ordre du roi, à Renée Dazay, en 1537, duquel mariage sont issus 1° René qui suit; 2° Charlotte de Coutances, mariée en Poitou 1° au seigneur de la Carte, 2° au seigneur de Chemerant; — 3° François, seigneur de Negron; — René, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier de l'ordre du roi (*Lettres du 16 avril 1570, datées de Châteaubr.*), à Benigne des Croix, dame de Saint-Antoine des Rochers-de-Pouillée, en 1570. De cet hymen sortirent 1° Hardouin IV qui suit; 2° Jean et Valentin qui ont fait branches ; 3° Louis, chevalier de Malte, sus-mentionné; 4° Renée, femme de Robert Legue, seigneur de la Borderie, gouverneur de Touraine; 5° Benigne et Gabrielle-Charlotte, religieuses ; — messire Hardouin, chevalier de l'ordre du roi en 1664, seigneur de Baillou et des châtellenies des Celles-Guenan et des Celles-Draon, s'unit, en 1610, à Marie du Bois de Fontaine, dont 1° Joseph-Élie qui suit; 2° Anne de

Coutances, femme de Barthélemy de Bourdeilles, puis de Louis Savary, marquis de Lancosme.

II. La *branche des seigneurs de Varenne, Ville-Prouvert et des Trois-Buissons* s'est alliée : Claude, fils puiné de Claude de Coutances et de Catherine de Beaufils, 1° à Jacquette de Rennier, 2° à Renée le Gantier 1549 ; — François de Coutances, à Madeleine Belot ;—François II de Coutances, à Marguerite de Guibert 1621 ; Jacques de Coutances, à Élisabeth du Doigt ; Jacques II de Coutance, 1° à Françoise de Vallée 1676, 2° à Marguerite Chevrier 1762 ; Jacques III, à Angélique Marin 1715. — Restent les branches de *Saint-Antoine* et de *La Celle.* La première a pour auteur Jean de Coutances, seigneur de Saint-Antoine, fils puiné de messire René de Coutances, et de Benigne des Croix. Elle s'est alliée : ledit Jean, 1° à Renée de Chazay en 1603, 2° à Marie de Gasnay qui le rendit père 1° de Hardouin V, ci-après ; 2° d'Antoine de Coutances, uni, en Touraine, à Benigne-Marie-Jeanne de Coutances ; — messire Hardouin, chevalier, seigneur de Saint-Antoine, etc., marié 1° à Louise de Beaubillé, héritière de la maison de Compostat en Basse-Bretagne, 2° à Henriette de la Roche-Dain, dont Éléazard, Charlotte-Henriette et Victor de Coutances. — La *branche des seigneurs de la Celle* a pour tige Valentin de Coutances, seigneur de la Celle, 3e fils de René de Coutances et de Benigne des Croix. Elle s'est établie en Bretagne et alliée : Valentin 1° à..... dont il eut Valentin II et Hardouin. Celui-ci épousa Ursule Toublanc de la Bouvardière. De cette alliance vinrent Christophe et Guillemette de Coutances, mariée avec messire Olivier Berault, chevalier (L'Hermite-Souliers, *ibid.;* La Chesnaye, t. IV ; *Arch. de famille*).

Christophe, seigneur de la Celle, de la Bouvardière, etc., épousa 1°, en mai 1689, demoiselle Marguerite de Goulaine ; 2°, le 3 janvier 1703, demoiselle Renée de Sesmaisons, 3° demoiselle Renée-Marguerite de Gouyon, dont Louis et Louis-Christophe. Messire Louis, marquis de Coutances, chevalier, seigneur des châtellenies des Celles-Guénaud, des Celles-Draon, du Genest, du grand et du petit Repinsais, de la Bouvardière, du Vignaux, de la Haute-Indre, etc., chevalier de Saint-Louis, marié à demoiselle Blanche-Victoire de Maurepas, dame de La Haye-Maheas, de Cordemais, de la Musse. Il en eut cinq filles ; l'une, dame de la Bouvardière, de la Haute et Basse-Indre

qu'elle porta en dot à Hilarion-Anne-François-Philippe, marquis de Bec-de-Lièvre, le 18 juillet 1778; la 2e à M. de Ghaisne de Bourmont, mère du maréchal; la 3e à M. de Surineau; la 4e à M. le comte de Hauterive; la 5e à M. de la Roche-Saint-André, consul à Barcelone. — Louis-Christophe de Coutances, frère puîné de Louis, capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, marié à Pauline-Émilie de Quilhac; de ce mariage est issu Louis-Amauri de Coutances, qui épousa, en 1807, Françoise-Justine Richard de la Pervanchère dont le père était maire de Nantes.

Personnages célèbres ou remarquables. — 1° *Dans l'Église et parmi les grands officiers de la couronne d'Angleterre :* Gautier de Coutances, dont nous avons déjà parlé, chanoine de Rouen, archidiacre d'Oxford, garde des sceaux de Henri II, roi d'Angleterre en 1166, vice-chancelier en 1173, évêque de Lincoln en 1183, et sacré la même année dans l'église de Saint-Lô à Angers par l'archevêque de Cantorbéry, nommé archevêque de Rouen en 1184, croisé à l'entrevue de Gisors en 1188, successeur de l'évêque d'Ely dans les fonctions de chancelier 1191; grand et illustre prélat, l'un des hommes les plus éminents des règnes de Henri II et de Richard-Cœur-de-Lion, dont il fut en quelque sorte l'âme et le conseil. Il mourut le 16 novembre 1207 (Roger de Hoved.; Radul. de Diceto; Guill. Neubrig., *ap. Bouq.*, t. XVII; *Gall. Christ.*, t. XI, etc.). — Jean de Coutances, son neveu, d'abord doyen de l'église de Rouen, devint évêque de Worchester en 1186. « Vous n'avez pas besoin, lui écrivait Pierre » de Blois (*Petri Blesii opusc.*, p. 448), d'aller chercher bien loin » des modèles de sagesse et de conduite; vous n'avez qu'à marcher » sur les traces de votre oncle, l'archevêque de Rouen; vous y trou- » verez un modèle accompli du devoir épiscopal. »

2° *Dans la profession militaire :* « Plusieurs seigneurs de ce nom, » dit l'Hermite Souliers (*ibid.*) se sont signalez dans les armes. » Nous citerons entre autres : Hardy de Coutances, tué à la bataille de Monthléry, où il portait, avec le seigneur de Brézé, la cotte d'armes du roi (*id. ibid.*). — Messire Hardouin de Coutances, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et son lieutenant ès-ville et château de Nantes, puis lieutenant des compagnies des ordonnances du roi, sous la charge du duc de Montbazon (*id. ibid.*); — Jean de Coutances, sei-

gneur de Saint-Antoine, homme d'armes de la compagnie du roi ; — messire Hardouin de Coutances, chevalier, seigneur de Saint-Antoine, fit ses premières armes en Touraine, sous le maréchal de la Force, se trouva au siége de Saint-Omer, à la prise de Renty, à l'entreprise de Naples, aux siége et combat de Tarragonne ; — Valentin de Coutances, seigneur de la Celle, d'abord enseigne au régiment des gardes, de la compagnie de Drouet, puis capitaine du château de Nantes et du Gaure, sous le duc de Montbazon (l'Hermite-Souliers, *ibid.;* la Chesnaye, *ibid.*, *Arch. de famille*).

Ordres de chevalerie. — Guillaume de Coutances, nommé chevalier de l'ordre du roi, vers 1537 ; — René, en 1570, « suivant » les lettres que Sa Majesté luy escrivit de Chasteaubriant, en datte du » 16 avril 1570, signé Charles et plus bas Fiset, par lesquelles Sa Ma- » jesté luy mande de recevoir le collier de son ordre des mains du » seigneur de Prie. » (*Arch. de famille.*) — Messire Hardouin de Coutances fut reçu en 1604 (*ibid.*).—N... de Coutances, officier de marine, reçu chevalier de Saint-Louis à la promotion du mois de novembre 1740; le chevalier de Coutances, seigneur de la Celle, lieutenant de vaisseau, admis dans le même ordre, à la promotion du 17 novembre 1770.

Craon (Guy de). — Voir ci-dessus, p. 14.

DURFORT.

IIIe Croisade. — Bernard de Durfort accompagna en Terre-Sainte Richard, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, avec son fils et son frère Guillaume et Bertrand. Il fit à Messine un emprunt dont les termes nous ont paru assez curieux pour être rapportés textuellement :

Universis presentes litteras inspecturis Bernardus de Duroforti miles, salutem. Noveritis me recepisse et habuisse a Philippo Panzani et Cosma Cigala mercatoribus de Janua centum uncas auri bonas et legales pro quarum ypothecaria securitate predictis mercatoribus titulo pignoris obligavi certa jocalia de auro lapidibus preciosis et argento tam michi quam Bertrando fratri meo et Guilhelmo filio meo perti-

nencia, quorum quidem jocaliorum species et forma in quodam instrumento per superdictos mercatores confecto atque michi tradito plenius declarantur. Ipsa autem jocalia mercatores prefati michi vel predictis fratri seu filio meis sive eciam cuilibet de me causam habenti integre restituere promiserunt, statim ut pecunie memorate solucio eis facta fuerit et completa. Actum Messine anno domini millesimo centesimo nonagesimo.

Scellé sur attache de parchemin d'un sceau en cire jaune, en partie brisé. L'écu est entier et présente pour armes une bande sur un fond d'arabesques.

Voici la traduction de cet acte :

« A tous ceux qui les présentes lettres verront, Bernard de Durfort, chevalier, salut. Sachez que j'ai eu et reçu de Philippe Panzani et Cosme Cigala, marchands de Gênes, cent onces d'or, » bonnes et légales, pour la garantie hypothécaire desquelles j'ai » engagé entre les mains desdits marchands, à titre de nantissement, certains joyaux d'or, de pierres précieuses et d'argent » appartenant tant à moi qu'à Bertrand, mon frère, et à Guillaume, » mon fils, et dont les espèces et les formes sont plus à plein déclarées en un inventaire dressé par lesdits marchands et à moi remis. » De leur côté, lesdits marchands se sont engagés à restituer intégralement ces joyaux soit à moi, soit à mesdits frère ou fils, soit » à tout autre mon ayant cause, aussitôt que le paiement de la » somme susdite aura été fait et complété. Passé à Messine l'an du » Seigneur 1190. »

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Vertot (*Liste des chev. de la lang. de Provence*, p. 359) mentionne deux membres de la branche de Durfort-Civrac, ayant le prénom de Claude, admis dans l'ordre de Malte, l'un en 1663 et l'autre en 1664; — Louis de Durfort-Duras, né en 1683, fut reçu dans le même ordre à l'âge de deux ans, le 20 novembre 1695, mort à Paris en 1702. (Ansel., t. v, 738.)

Origine. — Ancienne, illustre et puissante maison de chevalerie, dont les possessions s'étendaient de l'Agenois et du Quercy jusqu'à Narbonne. Dès le XIe siècle, elle prit son nom d'une terre située près de Lauzerte et de Moissac. De nombreuses chartes, rela-

tées par l'historien du Languedoc (t. II, p. 391, *Pr.*, col. 332, 428 etc.), et par celui des grands officiers de la couronne, (t. V, p. 720), constatent son existence et sa haute position en ce siècle et dans le XIIe. Une de ces chartes remonte à l'an 1065 et mentionne Foulques, seign. du château de Durfort. Bertrand, son fils, restitua, en 1095, l'abbaye de Saint-Martin-du-Puy à Robert, abbé de la Grasse, (D. Vaissette, t. II, p. 278). Malgré un si grand nombre de titres, la filiation suivie ne commence d'une manière certaine qu'avec Arnaud de Durfort, vivant en 1262.

Branches et alliances. — La maison de Durfort s'est divisée en trois branches principales, celles : *de Duras, de Lorge, de Civrac.* — La *première* a pour auteur Arnaud de Durfort, mentionne ci-dessus. Elle a pris ses alliances dans les maisons de Gout; de Caumont; de Périgord; de Lomagne-Fimarçon; de la Lande-la-Brède; de Suffolk, en Angleterre; de Saint-Gelais, 1481; Angevin de Rauzan, 1478; de Foix-Rabat, 1513; d'Espagne, 1513; de Puy-du-Fou, 1518; de Lustrac; de Gontaud-Biron, 1519; de Belleville; Cauchon de Maupas, 1538; de Grammont-d'Asther; Chabot de Jarnac; de Montgommery, 1603; de la Tour-Bouillon, 1619; Sondes de Fervesham; de Bourbon-Malause, 1653; de la Rochefoucaud-Roye, 1656; de Levis-Ventadour, 1668; de la Porte-Mazarini, 1685; Bonne-Créqui, 1696; Eschalart de la Mark, 1689; de Lorraine-Lambesc, 1709; Pignatelli d'Egmond, 1696; de Bournonville, 1706; de Fitz-James, 1720; d'Aumont 1727; de Hautefort-Surville 1717; de la Porte-Mazarini 1795; de Coëtquen, 1736; d'Aumont-Villequier, 1747; de Rigaud de Vaudreuil, 1765; de Noailles, 1760; Coëtnempren de Kersaint, 1797; Dias-Santos; éteinte dans les mâles, en 1838, avec Amédée de Durfort, duc de Duras.

La *deuxième,* (1re branche de Lorge), qui est sortie de la branche de Duras, au douzième degré, dans la personne de Guy-Aldonce, troisième fils de Guy-Aldonce, marquis de Duras, et d'Elisabeth de la Tour-Bouillon, s'est alliée aux maisons de Fremont-d'Auneuil, 1676; de Saint-Simon, 1695; de Caumont-Lauzun, 1695; Chamillard de la Suze, 1702; de Mesmes, 1720; Butault de Marsan; de Choiseul; de Poitiers de Rye; de la Trémouille, 1751, et de Durfort-Civrac, 1762; éteinte en 1775. — La *troisième,* détachée de la tige, au

neuvième degré, dans la personne de Jean de Durfort, seign. de Civrac, quatrième fils de Jean de Durfort, seigneur de Duras, et de Jeanne Angevin, a pris alliances dans les maisons de Castelbajac, 1524; d'Aydie, 1553; de Lannes; de la Rochefoucault-Montendre, 1627; de Pons; de Bourge-Charente, 1592; de l'Isle, 1589; de Courtenay, 1633; de Calvimont, 1622; Joubert de Barrault, 1642; de Carles, 1676; Acarie du Bourdet; Fouquet de Belle-Isle, 1721; de Sainte-Maure, 1723; de Genissac; de Melac; de Calvimont, 1714; de la Faurie de Monbadon, 1744; Durfort-Lorge, 1762; de Donissan; de Chastellux; de Lescure; de Jaucourt, 1801; la Tour-d'Auvergne, 1802.

Illustrations. — De ces trois branches sont sortis plusieurs grands hommes qui ont laissé des traces glorieuses dans les fastes militaires, politiques et diplomatiques. — De la *branche de Duras :* Bertrand de Durfort, convoqué en 1304 pour la guerre de Flandres avec dix hommes d'armes, (D. Vaissette, t. IV, *Pr.,* col. 131 et 137); — Aimery, sire de Duras, tué à la bataille d'Auberoche, en 1345. — En 1374, Jean de Durfort était aux gages du duc d'Anjou, (*id. ibid.,* col. 322); — Galhard III, sénéchal de Guienne pour le roi d'Angleterre, (*Lettres du 21 décembre 1412*); — Galhard IV, gouverneur de Calais, en 1453, chambellan du duc de Bourgogne, en 1470; dépouillé de ses biens par Charles VII, rétabli en leur possession par Louis XI, en 1476, (Anselme, v, p. 733); — Georges de Durfort, son fils, capitaine de soixante hommes de pied à la bataille d'Agnadel, 1509, et à celle de Ravennes en 1512, gouverneur de Henri d'Albret, roi de Navarre, (*id., ibid.,* p. 734); — Jean de Durfort, frère aîné du précédent, capitaine de cinquante lances à la journée de Ravennes, nommé la même année gouverneur de Crémone (*id. ibid.,* p. 735); — Symphorien, colonel des légionnaires de Guienne et gentilhomme de la chambre du roi, tué au siége d'Orléans en 1563; — Jacques de Durfort, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi. — *Trois maréchaux de France :* Jacques-Henri de Durfort, neveu de Turenne, marquis, puis duc de Duras, lieutenant-général 1657, gouverneur de la Franche-Comté, maréchal de France, 1675; — Jean-Baptiste de Durfort, duc de Duras, maréchal de France 11 février 1741, gouverneur de la France-Comté, 1755; — Emmanuel-Félicité

de Durfort, duc de Duras, 1er gentilhomme de la chambre du roi, maréchal de France, 24 mai 1775, (*Chronol. mil.*, III, 24, 316; V, 521; *Journal de Louis XIV* du P. Griffet; *Gazette de France*, etc.). — *Quatre maréchaux de camp :* Guy-Aldonce, par brevet du 14 juin 1637; — Emmanuel-Céleste-Augustin, comte, marquis, puis duc de Duras, 1er gentilhomme de la chambre 1789, maréchal de camp, 1er mars 1780, — Amédée-Bretagne-Malo, duc de Duras, 1er gentilhomme de la chambre, maréchal de camp, 4 novembre 1814; — Charles-Armand-Fidèle, maréchal de camp, 1er janvier 1784, (*Chron. milit.*, VI, p. 137; Waroquier, t. II, p. 40).

La *branche de Lorge* a produit deux maréchaux de France : Guy-Aldonce de Durfort, duc de Lorge-Quintin, capitaine des gardes du corps, gouverneur de Lorraine, lieutenant général en 1670, maréchal de France 1672; — Guy-Michel de Durfort de Lorge, duc de Randan, gouverneur de la Franche-Comté 1730, puis maréchal de France en 1768; — Louis de Durfort, duc de Lorge, maréchal de camp 1745, lieutenant général 1748. (*Chronol. milit.*, III, p. 24, et V, p. 514; *Mém. du P. d'Avrigny; Hist. milit. de M. de Quincy; Journ. du règne de Louis XIV*, par le P. Griffet.)

Nous trouvons dans la *branche de Civrac :* Charles de Durfort, baron de Civrac, capitaine d'une compagnie de chevau-légers 1623; — Aimery de Durfort, sénéchal de Bazadais; — Aymeric-Joseph de Durfort, comte, puis marquis de Durfort, ambassadeur à Venise en 1755, à Naples en 1760, à Vienne de 1766 à 1770, titré duc de Civrac; — Jean-Laurent de Durfort-Civrac, comte de Lorge, duc de Quintin en 1773, duc de Lorge en 1776, par son mariage avec Adélaïde-Philippine de Durfort-Lorge, héritière de la branche de Lorge, menin du Dauphin, fils de Louis XV et du Dauphin, depuis Louis XVI, lieutenant général au comté de Bourgogne 1778, maréchal de camp 1788, pair de France et lieutenant général 1814; — François-Aymery, marquis de Civrac, maréchal de camp 1761; — Venant-Aimery-Louis-Henri, marquis de Civrac, brigadier de cavalerie 1788, et la même année, maréchal de camp; — Alexandre-Émeric de Durfort-Civrac, marquis de Civrac, maréchal de camp, député de Maine-et-Loire en 1824, pair de France 1827. (*Chronol. milit.*, t. VII, p. 470; Waroquier, t. II, p. 59; le *Moniteur; États milit.*)

Titres. — I. *Des seigneurs de Duras.* Érections de la terre de ce nom : 1° en *marquisat* 1609 ; 2° en *duché-pairie* 1668 ; cette dernière érection ne fut pas enregistrée ; 3° en *duché simple* 1689 ; 4° en *pairie* 1755 ; 5° de la seigneurie de Rauzan en *comté* 1625. — II. *Des seigneurs de Lorge.* Érections : 1° de la baronnie de Quintin (Bretagne) en *duché héréditaire* 1681, et transmutation de ce titre en celui de Lorge 1706 ; nouvelle érection du duché de Lorge 1773 ; duché de Randan, par héritage, en 1732. — III. *Des seigneurs de Civrac.* Érection de la terre de ce nom (Guienne) en *marquisat* 1647 ; reçoit, en 1774, le brevet de duc de Civrac ; devenu seconde *branche ducale de Lorge* 1775.

Ordres de chevalerie. — Plusieurs chevaliers de l'ordre du roi (*Saint-Michel*) ; — deux chevaliers de l'ordre de la *Jarretière* : Galhart de Durfort IV et Louis, marquis de Blanquefort, le premier en 1433 et le second en 1685 ; — un chevalier de la *Toison-d'Or* en 1771 ; — un grand nombre de chevaliers de *Saint-Louis,* dont l'un fut reçu par Louis XIV à l'inauguration de l'ordre, le 8 mai 1693 ; — huit chevaliers du *Saint-Esprit,* dont les cinq maréchaux nommés ci-dessus, puis le duc de Civrac à la promotion de 1776, le duc de Duras en 1820 et le duc de Lorge en 1825.

Pairie. — Amédée-Bretagne-Malo de Durfort, duc de Duras, a été nommé pair de France le 4 juin 1814 ; M. le duc de Lorge, le 4 juin 1814 ; le marquis de Civrac, en 1827.

Honneurs de la cour. — De 1715 à 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Représentants actuels. — La *branche de Duras,* par Mme la comtesse de la Rochejaquelein.

La *branche de Civrac, ducs de Lorge :* I. Par Émeric-Laurent-Paul-Guy de Durfort-Civrac, duc de Lorge, marié 15 janvier 1823 à Emilie-Léonie du Bouchet de Sourches de Tourzel, dont : 1° Louis-Anne-Paul de Durfort-Civrac, comte de Lorge, marié, en janvier 1858, à Adélaïde-Jeanne-Aymardine de Nicolaï, dont Guy, né en 1862, Olivier 1863, Jacques 1865, Léonie 1859, Antoinette 1860 ; 2° Marie-Louis-Augustin de Durfort-Civrac, vicomte de Durfort, second fils du duc de Lorge, né en 1840, marié, le 30 mai 1864, à Anne-Marie-Eugénie de Montmorency-Luxembourg, dont Bernard, né le 25 mai 1865 ;

3° Laurence-Joséphine-Éléonore, née en 1825, mariée, en 1844, à Alfred de Budes, comte de Guébriant ; 4° Marie-Hélène-Louise Durfort-Civrac, née en 1842, mariée, 22 janvier 1862, à Georges-Victor prince de Croy.

II. Par les frères et sœurs d'Émeric-Laurent-Paul-Guy, savoir : Louis-Albéric-Aldonce marquis de Durfort, marié à Alix du Plessis-Châtillon, dont : Émeric, né en 1842 ; Gabrielle, en 1844 ; Marie, en 1846 ; Louise, en 1849. — III. Par Septime, comte de Durfort, marié, en 1845, à Éléonore-Isabelle Gars de Courcelles. — IV. Par Olivie-Marie, mariée, en 1825, à Emmanuel-Philippe-Thibaud, marquis de la Rochethulon. — V. Par Eudoxie de Durfort, comtesse de Lorge, chanoinesse. — VI. Par Aliénor de Durfort, mariée, en juin 1837, au comte René de Colbert Maulevrier.

Rameau des marquis de Civrac, représenté : 1° par Émeric de Durfort, marquis de Civrac, marié, le 22 novembre 1836, à Marie-Charlotte-Similienne de Sesmaisons, née en 1817 ; 2° par Marie-Henri-Louis de Durfort, comte de Civrac, membre du Corps législatif, marié, 17 mai 1853, à Gabrielle-Geneviève-Louise de la Myre, dont Honorine, née en 1855, et Henriette, née en 1865 ; 3° par Marie-Françoise-Laurence, mariée à Emmanuel-Victor de Pourroy de l'Auberivière, comte de Quinsonas ; 4° par Élisabeth de Durfort-Civrac ; 5° par Henriette, mariée à Paul Leclerc, comte de Juigné.

Armes. — I. Des ducs de Duras : *Écartelé aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur ; aux 2 et 3 de gueules au lion d'argent.* — II. Des ducs de Lorge : *Écartelé comme ci-devant, au lambel de gueules.* — III. Des marquis de Civrac : mêmes armes que les ducs de Duras.

Le nom de *Durfort* a été porté avec honneur par d'autres familles originaires des provinces de Languedoc, de Foix et de Limousin. Elles avaient les mêmes armes que la famille de Durfort-Duras, peut être la même origine ; mais le point de jonction n'a pu être établi d'une manière certaine.

Toutes ces familles, dont les plus connues portaient les noms de Léobard, de Born, de Boissières, de Deyme, se sont éteintes, après avoir donné à l'Église plusieurs archevêques et évêques, et à l'État, plusieurs officiers généraux, cinq chevaliers du Saint-Esprit, dont trois non reçus, des grands-croix et commandeurs de Saint-Louis, un pair

de France en 1815, le comte Étienne de Durfort, chevalier des ordres en 1829.

ESCOTAIS.

IIIe Croisade. — Thibaud des Escotais est nommé le troisième dans la charte par laquelle Richard Cœur-de-Lion substitue sa garantie à celle de Foulques de Beauvau. En vertu de ce titre ses armes ont été admises au palais de Versailles. Il portait *d'argent à trois quintefeuilles de gueules.*

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Ambroise des Escotais de la Chevalerie fut reçu au grand prieuré d'Aquitaine, en 1586, après avoir fait ses preuves de noblesse. (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.,* p. 158.)

Origine. — Cette maison d'ancienne chevalerie tire son nom d'une terre située en la paroisse de Jublains, au Maine, et prouve une filiation suivie, depuis Guillaume des Escotais, chevalier, vivant en 1280. Ce Guillaume était frère ou proche parent de Geoffroy qui figure, avec la qualité de chevalier, comme témoin, au contrat de mariage d'Agnès d'Avaugour avec Alain de Rohan, du samedi, fête de saint Denys 1288 (Lainé, *Dict. vérid.*, t. I). Selon la Chesnaye-des-Bois (t. V), son ancienneté remonterait encore plus haut ; elle remonterait « jusqu'à l'origine des surnoms et à l'établissement des fiefs héréditaires. » — Cette ancienneté est jointe « à une suite continuelle » d'alliances directes et toujours nobles, » entre autres avec les maisons de Montmorency-Laval 1706 ; de Valory 1737 ; de Pineau de Viennoy ; le Gros du Luart, etc.

Personnages remarquables. — De la maison des Escotais sont sortis des chevaliers et écuyers bannerets, des capitaines d'hommes d'armes, des gentilshommes de la chambre, des chevaliers de l'ordre du roi. — Jean des Escotais assiste, avec Sevestre de Scépeaux, Guillaume de Chauvigny, Jean de Quatrebarbes, à la *monstre de mons. sire de Landevy, reçeuë à Mantes, le Ve septembre 1386.* (D. Lobineau, *Preuves*, col. 660.) — Ce Jean des Escotais est mentionné dans les chroniques de Bourdigné, (IIIe part., ch. III) comme ayant suivi, vers cette époque, le comte d'Anjou en Guienne,

pour y combattre les Anglais ; Macé des Escotais se distingue au combat livré contre eux, au bourg de Saint-Denis d'Anjou, en 1442. (*Id.*, ch. xv.) Leurs descendants marchèrent dignement sur des traces ausssi glorieuses, entre autres : Michel-Séraphin, chevalier, seigneur de Chantilly en Touraine, capitaine des vaisseaux du roi, en 1736; — N... des Escotais, appelé le *marquis de Chantilly*, seigneur d'Armilly et de la Roche-Rocan, lieutenant-général des armées du roi ; — N... des Escotais, appelé, lui aussi, le *marquis de Chantilly*, colonel des grenadiers royaux, puis brigadier d'infanterie, et enfin maréchal de camp en 1661 ; — le comte des Escotais, mestre de camp de cavalerie ; — son fils, également comte des Escotais, capitaine au régiment d'Esterhasy. (La Chesnaye, *ibid.*) — Ajoutons Louis des Escotais, page de Louis XIV, en la grande écurie, 1683.

Récompenses honorifiques, titres, honneurs de la cour. — 1° *Titres :* celui de *comte* par érection en *comté*, sous le nom des *Escotais*, des terres d'Armilly, du Plessis et de la Roche-Rocan réunies. (Lettres de 1747.) — 2° *Honneurs de la cour :* le 26 avril 1767, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. — 3° *Ordres de chevalerie :* plusieurs chevaliers de l'ordre du roi.

La Ferté (Bernard de). — Voir ci-dessus, p. 16.

Ghisne ou **Ghaisne** (Odon de). — Voir ci-dessus, p. 19.

LAMOTE-BARACÉ.

IIIe Croisade. — *Universis presentes litteras inspecturis ego Juhellus dominus de Meduana notum facio quod ego erga Jacobum de Jhota, Huguetum de Bozo et eorum socios, pisanos cives, constitui me plegium in centum marcas argenti pro karrissimis dominis Juhello de Mota, Maceo de Barra, Francisco de Vimorio, Renato Artus et Johanne de Berauderia, ita quod si dicti domini a solucione prefate quantitatis, terminis per ipsos notatis deficerent, ego eamdem pro ipsis infra tres menses postquam essem super hoc requisitus, solvere tenere. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo meo sigillare feci. Actum apud Jappen, anno Domini millesimo centesimo nonagesimo primo mense octobris.*

Comme on le voit, Juhel de Lamote, se trouvant à Jaffa au mois d'octobre 1191, emprunta à des banquiers de Pise cent marcs d'argent, avec Macé de la Barre, René Artus, François de Vimeur et Jean de la Béraudière; acte en vertu duquel ses armes ont été admises au musée de Versailles. Il portait : *d'argent à la face de gueules fleurdelysée de six pièces.*

Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem. — Guichard de Lamote. Dom Housseau (*Mss. de la Bibl. imp.*), donne l'extrait d'un acte de 1232 qui se trouve aux archives d'Angers (vol. *des Privil.*, fol. 30). Il est ainsi conçu : « Accord entre Guillaume de Teneriis, » prieur de la maison des Hospitaliers de Jérusalem en France, et le » prieur et frère de l'aumônerie de Saint-Jean d'Angers, au sujet » d'un moulin au pont des Treilles, du mois de novembre 1232, avec » les sceaux dudit Guillaume et de cinq autres hospitaliers présents à » cet acte entre lesquels se trouve Guichard de Lamote. » Le titre en question porte six sceaux rompus. Celui de Guichard de Lamote, quoique déchiré, laisse entrevoir un bâton fleurdelysé. (*Arch. de Saint-Jean d'Angers.*) Ce bâton n'est autre chose que la *fasce de gueules fleurdelysée et contrefleurdelysée de six pièces*, qui se trouve dans les armes de la famille; en effet, les sceaux représentent ordinairement les écus inclinés, de manière à en laisser une partie dans l'ombre. Tel est, au reste, le sentiment de M. de la Cabane. — Alexandre, comte de Lamote-Baracé, reçu chevalier de Malte, 13 janvier 1740, après avoir fait ses preuves de noblesse; — Alexandre de Lamote-Baracé, admis dans le même ordre, devint commandeur de Mantes en 1786; — Nicolas de Lamote-Baracé, dont les preuves furent admises en 1791. Un autre membre de la même famille fut reçu par bulle du 19 novembre 1819. (Saint-Alais, t. xx, p. 308, 239, 3..).

Origine. — Cette maison est originaire de Bretagne. Elle y comparut à la réformation de 1671 et fut déclarée noble d'ancienne extraction, par arrêt du 17 mars (*Mss. de la Bibl. de Nantes,* t. II, fol. 1744). Une branche alla s'établir en Anjou, dans la première moitié du XIIe siècle. Cela résulte : 1° d'un acte angevin de 1150, d'après lequel un seigneur de Lamote fit bâtir sur ses terres une église sous l'invocation de la sainte Vierge; 2° de la teneur de l'acte d'emprunt contracté à Jaffa en 1191. Bien d'autres titres constatent l'an-

cienneté des seigneurs de Lamote en Anjou : en 1235, Juhel de Lamote, seigneur de Lamote de *Junigneyo*, concéda aux frères de la Rimaudière, de Grandmont, de Montguion, le droit de pêcher un jour et une nuit avec tramail dans un étang du fief de Lamote (Extr. du *Cart. des obiits de l'abb. de la Primaud.*) En 1244, Guillaume de Lamote, chevalier, seigneur de Lamote, fit don aux mêmes religieux des dîmes de vin et de blé qui lui appartenaient en la paroisse de Noellet (même cartul., *ibid.*). — Vient ensuite, en 1263, Philippe de Lamote, exécuteur testamentaire de Geoffroy IV de Châteaubriant, avec les évêques de Rennes, de Nantes, Girard Chabot, Olivier de Clisson (Aug. Du Paz, *Hist. généal. des seign. de Chasteaub.*, p. 17). La même année, eut lieu le mariage de Désiré de Lamote avec l'héritière de Fougerolles. (*Archiv. de fam.*)

Tous les titres qui précèdent nous montrent de quelle considération jouissait, aux XIIe et XIIIe siècles, la maison de Lamote-Baracé. Elle s'y est maintenue depuis par ses alliances, par ses emplois à la cour et les services distingués qu'elle a rendus dans la profession des armes.

Alliances. — *La branche de Bretagne* s'est alliée avec les maisons de Salles 1495, le Long 1560, de Gréal 1595, du Tertre, Blouet-du-Plessis, le Guennec, Legge. (*Réform. de 1671 ; Mss. de la Bibl. de Nantes,* t. II, *ibid.*) — *La branche d'Anjou,* avec celles de Fougerolles 1263 (*Contrat de mariage aux arch. de la fam.* Il fut stipulé dans ce contrat que les armes des Fougerolles seraient placées sur l'écu de l'époux ; depuis cette époque les Lamote ont toujours ajouté à leur nom celui de Baracé, terre dont Désiré de Lamote devint seigneur par sa femme, Mlle de Fougerolles) ; le Prévôt 1301 (*Contrat aux arch. de la fam.*), de Beichère 1361, du Vergier (de la Rochejaquelein) 1431 (*Archiv. de la fam.*), de Beauvau du Rivau 1526, Bueil, la Chapelle-Rainsouin, Charnacé, Champagné, Freneau de Creon, la Jaille, Ludre, Rosmadec, Villiers-l'Isle-Adam (Moreri, t. II, p. 279), de Loucelles. (*Preuves de cour.*).....

Emplois à la cour. — René de Lamote-Baracé, chambellan de la reine de Navarre, sœur de François Ier ; — Jean V, Jean VI et Jean VII de Lamote-Baracé, gentilshommes de la chambre du roi ; — Alexandre, vicomte de Senonnes, secrétaire de la chambre et du

cabinet du roi, secrétaire général des musées royaux, membre de l'Institut de France. (*Preuves de cour.*)

Services militaires. — Les seigneurs de Lamote ont toujours suivi avec distinction la carrière des armes. Guillaume se trouva au siége de Bécherel, en 1373, sous la bannière du sire de Beaumanoir (D. Morice, *Pr.*, t. I, col. 1665); — Jean de Lamote figure au nombre *des escuiers de messire Olivier de Mauny, reveuz à Lisle, XII octobre 1386* (D. Lob., t. II, col. 660); — Alain et son fils Guillaume, tués au siége de Beuvron en 1426 (*Hist. du comte de Richemond*, Petitot, *Coll. de mém.*, t. VIII), l'un des seigneurs qui accompagnèrent le duc à son voyage en France (D. Lobin., col. 924); — Pierre de Lamote est compris parmi les 50 lances des ordonnances du roi en 1427 (*id., ibid.*, col. 1262). Le 12 octobre 1472, commission est donnée à Alain de Lamote, *vice-amiral de Bretagne, pour équipage de vaisseaux* (*id., ibid.*, col. 1332); — Pierre, l'un des 50 hommes d'armes de la garde du duc François II, en 1482 (*id., ibid.*, col. 1405); — Henri de Lamote, archer de la garde, reçoit, à la mort de ce prince, X liv. X s. pour habillement de deuil (*id., ibid.*, col. 1504); — Jean VI, l'un des plus braves officiers du roi Henri IV, chargé par le maréchal de Bois-Dauphin de défendre Sablé en 1592 (*Preuv. de cour*); Antoine, capitaine au régiment du Haure, tué à la bataille de Nordlingen en 1645 (*Preuv. de cour*); — Barthélemy Roger (*Hist. d'Anjou*), cite un seigneur de Lamote-Baracé parmi les gentilshommes angevins qui se distinguèrent, depuis 1672, dans les campagnes de Flandres et des Pays-Bas; — Jean VIII, marquis de Senonnes, chef de la noblesse d'Anjou, de 1693 à la paix de Ryswick 1697 (*Preuv. de cour*); — Philippe-Claude de Lamote-Baracé, successivement brigadier d'infanterie et brigadier général de l'artillerie de France et d'Espagne, blessé au siége de Namur en 1703; — Désiré de Lamote-Baracé, tué à la bataille de Friedlingen en 1702; — Pierre-Louis, marquis de Senonnes, capitaine au régiment du roi; — François-Pierre, marquis de Senonnes, capitaine au régiment de Rohan-Soubise, mort sur l'échafaud révolutionnaire; ce fut lui qui fit ses preuves de cour et qui monta dans les carosses du roi, avec son cousin le comte Alexandre de Lamote-Baracé, le 24 mai 1787; — Gatien, marquis de Senonnes, chef de bataillon dans les armées vendéennes; — Claude-Philippe-René,

comte de Lamote-Baracé, lieutenant-colonel au régiment de cavalerie de Crussol, et lieutenant des maréchaux de France ; — Alexandre, comte de Lamote-Baracé, capitaine de vaisseau, académicien de la marine au départ. de Brest ; — le comte Auguste de Lamote-Baracé, officier de dragons, émigré en 1791, volontaire noble à l'armée des princes. (*Preuves de cour; Brevets milit. aux arch. de la fam.*)

Ordres de chevalerie. — 1° *Chevaliers de l'ordre du Roi* avant l'institution de l'ordre du Saint-Esprit : Jean V, Jean VI et Pierre de Lamote-Baracé ; — 2° *Chevaliers de Saint-Louis :* Philippe-Claude, comte de Lamote-Baracé ; Claude-Philippe-René, comte de Lamote-Baracé ; Alexandre, comte de Lamote-Baracé ; Auguste, comte de Lamote-Baracé ; Alexandre, vicomte de Senonnes, commandeur de l'ordre de Saint-Hubert et chevalier de la Légion-d'Honneur.

Titres. — Dans les *Preuves de cour,* les descendants de Jean VI sont indifféremment qualifiés *marquis de Lamote-Baracé, seigneurs de Senonnes,* ou *marquis de Senonnes.*

Représentants actuels. — *La branche d'Anjou* est représentée : 1° par Pierre-François de Sales-Gatien de Lamote-Baracé, marquis de Senonnes, né en 1838 ; 2° par par ses sœurs : Louise, née en 1840 ; Isabelle, née en 1843, et Valentine, en 1844 ; 3° par ses tantes, mariées, l'aînée, à M. de Chauvigné, membre du Corps législatif ; la seconde, au comte Paul d'Oyron ; la troisième, à Eugène Ayrault de Saint-Henis ; la quatrième, la comtesse Armand de Senonnes, née de Bruce.

La branche de Touraine est représentée : 1° par le comte Alexandre-Auguste de Lamote-Baracé, propriétaire actuel du Coudray-Montpensier, qui a eu d'un second mariage avec mademoiselle de Sareus : Marie-Augustine-Louise, née en 1842 ; Marie-Thérèse, née en 1844, mariée le 4 juillet 1866 au comte Frank Russell Killough, capitaine au service du Saint-Siége ; et d'un troisième mariage avec mademoiselle de Virieu, Juhel de Lamote, né en 1851 ; 2° par le vicomte Édouard de Lamote-Baracé, marié à mademoiselle de Rocreuse, dont Charles de Lamote-Baracé, né en 1844 ; 3° par Alexandre de Lamote-Baracé.

Armes des Croisades — *D'argent à une fasce de gueules fleurdelysée et contrefleurdelysée de six pièces aussi de gueules.*

Armes depuis 1263. — Écartelées de celles de la maison de

Fougerolles : *d'argent, au lion de sable, cantonné de quatre merlettes du même, et chargé d'un écu d'argent à la face de gueules fleurdelysée et contrefleurdelysée de six pièces.*

Devise. — *Lenitati fortitudo comes.*

LECLERC DE JUIGNÉ.

Ire Croisade. — On trouve dans Orderic Vital et dans l'histoire de Guillaume Malmesbury qu'un *Philippe Leclerc* était ami et compagnon d'armes de Guérin de *Tannie,* qui prit part à la Ire croisade et fut tué à la bataille d'Antioche, le 28 juin 1098, et que *Philippe Leclerc* mourut peu après de ses blessures. Orderic Vital pense que Leclerc était alors un surnom et suppose que ce Philippe était de la maison de Montgomery. Mais différentes chartes de l'abbaye de la Couture du Mans prouvent qu'en 1090 Foulques Leclerc était oncle d'un Guérin de Tannie et qu'ils avaient l'un et l'autre de grands biens au pays du Maine. En effet, Foulques Leclerc avait épousé Raoulette de Tannie, et nous retrouvons plus tard la terre de Tannie entre les mains des seigneurs de Juigné, dont quelques-uns sont qualifiés Leclerc, seigneurs de Tannies, à l'extinction des héritiers mâles de cette maison. Cette alliance entre les maisons de Tannie et de Leclerc fait supposer que Philippe Leclerc, compagnon de Guérin de Tannie, était l'oncle ou le beau-frère de Raoulette de Tannie et non un seigneur étranger de la maison de Montgomery.

IIIe Croisade. — A défaut d'une certitude positive à l'égard de Philippe, les armes de la famille Leclerc de Juigné figurent à Versailles dans la IIIe Croisade, à raison d'Humbert et Guillaume Leclerc. Une obligation *per fidem,* contractée au mois de juillet 1191 devant Acre, par Humbert *Leclerc*, porte qu'il se substitue à son frère Guillaume, mort à la croisade, avec la garantie de noble seigneur G. de Chaorse, (aujourd'hui Sourches), au Maine. Messieurs de Juigné possèdent en outre dans leurs archives une copie authentique d'un titre d'avril 1249. C'est un marché passé par *Hervé Leclerc, Geoffroy Duplessis, Guillaume de Chastellar* et *Macé de Kedillac,* pour leur transport de Limisso à Damiette.

Origine des Leclerc. — Cette maison, d'extraction chevaleresque et l'une des plus anciennes de l'Anjou, a pour berceau la baronnie de Vihiers, située sur les confins du Poitou, et érigée depuis en comté. Des titres authentiques la font remonter au xe siècle, jusqu'à *Hisgaud Leclerc*, qui osa provoquer en duel Geoffroy I, dit Grisegonelle, comte d'Anjou. Celui-ci lui accorda satisfaction sur le pont de Montreuil-sur-Mer, en 978, mais il confisqua la baronnie de Vihiers et la donna à Albéric, fils de Bouchard de Montmorency. (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers ; Hist. de Sablé,* par Ménage, p. 5, in-folio.)

Branche aînée, dite de Juigne. — ALLIANCES : Tannie; Craon; Marthe Poussin ou Poucin, fille de Pierre et de Jouhenne de la Châtre, dame de Juigné, de laquelle vint la seigneurie de Juigné à Colas Leclerc, en 1362; Pointel de Boisdauphin, 1395; d'Hauteville, 1490; de Champagne la Suze, des Princes, de Montorio, à Naples, 1522; des Nouhes, petite-fille de Philippe du Plessis-Mornay, 1533 ; (La mère d'Elisabeth des Nouhes a épousé en secondes noces le maréchal duc de la Force); de Crux, 1693; Machecoul, 1659; Montmorency, 1675; de Maillé, 1578; de Souastre de Guines, fille du duc de Guines, 1787; de Durfort, 1816; Castellane, 1824.

Branche cadette, dite de Coulaine, éteinte. — ALLIANCES : Clermont-Gallerande; Saint-Aignan; Vassé; Froulay de Tessé; d'Assé; Montgomery; Grancey-Medavy, etc., etc.; Chenu, fille du prince d'Yvetot, etc.

Personnages éminents dans l'Église. — *Guy Leclerc,* aumônier des reines Anne et Claude de France, abbé de la Roë et de Montfort, évêque de Léon, en 1514. Il fut chargé d'accompagner en Bretagne la dépouille mortelle de la reine Anne; — Jos.-Ignace *Leclerc de Coulaine et de Loué,* chanoine de la cathédrale du Mans, mort en odeur de sainteté en 1690, a refusé toutes les hautes dignités ecclésiastiques. Sa vie a été imprimée au Mans en 1694 ; — Antoine-Eléonor-Léon *Leclerc de Juigné,* grand vicaire de Carcassonne et agent général du clergé en 1760, évêque de Châlons-sur-Marne 1764, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France 1781, membre de l'Assemblée des notables 1788, député aux États-Généraux 1789; vertueux et saint prélat, modèle accompli de la charité

chrétienne et du zèle apostolique. Un monument a été élevé à lui et à son frère, le marquis de Juigné, dans la cathédrale de Paris.

A la cour. — *Richard Leclerc,* en 1228, bailli et vice-sénéchal d'Anjou, Maine et Touraine, après la mort d'Amaury de Craon; — 1411. *Jean I Leclerc,* échanson du roy Charles VI; — 1450. *Jean II, conseiller* et chambellan du roi René; plusieurs gentilshommes de la chambre de Charles IX et de Henri IV, etc., etc. — En 1789, madame la comtesse *de Juigné,* fille du duc de Guines, était dame du palais de la reine Marie-Antoinette; — en 1827, madame la comtesse *de Juigné,* fille du comte de Durfort, était dame pour accompagner madame la dauphine.

Dans la diplomatie. — Jacques-Gab.-Louis Leclerc, marquis de Juigné, ministre plénipotentiaire de France en Russie, en 1774, dont il sera parlé, comme lieutenant général.

Dans la carrière des armes. — *Colas Leclerc*, qui combattit à Poitiers; — *Jean I,* capitaine des arbalétriers à cheval de monseigneur Loys de Sancerre, maréchal de France, en 1387; — *Jean II, seigneur de Juigné,* cité parmi les gentilshommes angevins qui, en 1441, chassèrent bravement les Anglais de Saint-Denis; — plusieurs capitaines de cent hommes d'armes, entre autres : *René Leclerc,* chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cent hommes d'armes, pour lequel la seigneurie de Champagne fut érigée en baronnie; — *Urbain Leclerc de Juigné* combattit à Epouilles 1677, au siége de Ruycerda 1678, à celui de Girone 1684, tué au passage du Ter, en Catalogne, le 20 mars 1695, brigadier des armées du roi. Son nom est à Versailles sur les tables de marbre; — *Samuel-Jacques Leclerc,* chevalier, marquis de Juigné, baron de Champagne et de la Lande, colonel du régiment d'Orléans, tué à la bataille de Guastalla, 19 septembre 1734; — *Jacques-Gab.-Louis Leclerc,* marquis de Juigné et de Montaigu, baron de Champagne et de la Lande, brigadier en 1759, maréchal de camp en 1762, lieutenant général, 10 mars 1780, commandant la moitié de l'infanterie noble de l'armée des princes en 1792, mort le 4 août 1807; — *Léon-Marguerite Leclerc,* baron de Juigné, maréchal des camps et armées du roi, en 1780.

Dans la législature. — Messire *Loys Leclerc,* chevalier,

seigneur de Coulaines, prend part, dans l'ordre des seigneurs, à la révision de la coutume du Maine; — le marquis de Juigné, lieutenant général, président de l'Assemblée provinciale du Maine, en 1789; — le même, député de la noblesse aux États-Généraux; — son frère, le baron de Juigné, député de la noblesse aux États-Généraux; — le troisième frère, archevêque de Paris, membre de l'assemblée des notables et député du clergé de Paris aux États-Généraux; — le comte Étienne de Juigné, député de la Manche, en 1815; — le comte Auguste de Juigné, député de la Loire-Inférieure, en 1821 et 1824.

Honneurs de la cour. — De 1753 à 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Pairie. — Charles-Philibert-Gabriel Leclerc, marquis de Juigné, créé pair de France le 17 août 1815; — Charles-Marie, devenu marquis de Juigné après la mort de son frère, (colonel), créé pair de France le 23 décembre 1823; — Jacques-Marie-Anatole, marquis de Juigné, pair de France par hérédité, en 1826, a donné sa démission en 1830, sous le régime de l'hérédité de la pairie, ce qui laissait à son fils un droit à revendiquer jusqu'en 1848.

Représentants actuels. — *Branche aînée :* 1° Ernest Leclerc, marquis de Juigné, fils d'Anatole, marquis de Juigné, pair de France, et de Pauline de Castellane, a épousé, en 1844, Charlotte de Percin de Montgaillard de Lavalette, dont : Henry Leclerc, comte de Juigné, né en 1845, et Madeleine de Juigné, née en 1847, mariée le 4 avril 1866 à Antoine, marquis de Castellane; — 2° Gustave Leclerc, comte Gustave de Juigné, fils du comte Auguste, maréchal de camp, député de la Loire-Inférieure, et de Louise de Durfort, dame pour accompagner madame la dauphine.

Branche cadette : Victor Leclerc, comte Victor de Juigné, officier de la Légion d'honneur, ancien préfet de Toulouse, né en 1783, veuf de Nathalie du Roure. — A cette branche de la famille de Juigné appartient : 1° Madame la baronne Juigné, née de Bretinières, veuve depuis le mois de mai 1866, et mère de madame la vicomtesse de Damas; — 2° Madame la comtesse Paul de Juigné, née de Durfort-Civrac, veuve depuis le mois de décembre 1864.

Le nom de Juigné est porté par des personnes étrangères à la famille Leclerc de Juigné.

LOSTANGES.

IIIe Croisade. — Un titre sur parchemin, daté d'Acre, au mois de septembre 1191, porte que Raoul de Saint-Georges, Guillaume de Lostanges, etc., chevaliers, empruntèrent à des marchands de Pise la somme de 230 livres tournois, sous la garantie de leur seigneur Richard Cœur-de-Lion.

VIIe Croisade. — Adhémar, seigneur de Lostanges, est aussi nommé dans une charte du mois de juin 1250. Adhémar se trouvant à Acre, à la suite d'Alphonse, frère de saint Louis, et comte de Poitiers, emprunta, sous la garantie de ce prince, une somme d'argent qui lui était nécessaire pour continuer la guerre sainte contre les infidèles. En vertu de ces deux titres, les armes de Guillaume de Lostanges et d'Adhémar de Lostanges ont été admises au Musée de Versailles.

Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem. — Armand-Louis-Charles-Rose de Lostanges, reçu dans l'ordre de Malte le 11 août 1760 (Saint-Allais, t. xx, p. 300).

Origine.— Cette ancienne et illustre maison de chevalerie est originaire du Limousin, où elle possédait le château de Lostanges. Elle a porté successivement trois noms différents : ceux de *la Brande, d'Adémar de Lostanges* et *de Lostanges*. Les seigneurs de la Brande ayant succédé, vers 1350, en vertu d'une substitution, aux Adémar de Lostanges, en prirent le nom et les armes. Ce ne fut qu'après le mariage de Jean Adémar de Lostanges avec Antoinette Veyrines, dame de Sainte-Alvère, en 1448, qu'ils supprimèrent le nom d'*Adémar*, pour ne conserver que celui de Lostanges (l'abbé de Lespine, *Généal. de la mais. de Lostan.*). « Une ancienneté remontée à plus de 600 ans, dit le » chevalier de Courcelles (*Dict. univ. de la nobl. de France,* t. I), des » possessions nombreuses en Périgord et dans les provinces voisines; » des alliances illustres, des emplois honorables à la cour de nos rois, » des services militaires distingués, assignent aux Lostanges leur rang » entre les maisons les plus considérables de Guienne. »

Ancienneté. — Le nom primitif des Lostanges était celui de la Brande, très-anciennement connu dans le Périgord où nous trouvons :

1° Hélie de la Brande, vivant en 1250; 2° Aimery de la Brande, qualifié chevalier dans un accord passé en 1242 entre le vicomte de Rochechouart et Guy, vicomte de Limoges; 3° Gérard, petit-fils d'Aimery, qui fit son testament avant de prendre le chemin de Saint-Jacques de Compostelles pour obtenir un héritier. (L'abbé de Lepine, *ibid.*)

Titres. — Les Lostanges furent barons, puis marquis de Sainte-Alvère; barons de Saverdun et du Vigan, *en Périgord;* comtes de Corn, marquis de Beduer, seigneurs de Jarniast, seigneurs et barons de Felzins et de Cujac, en *Quercy* et en *Rouergue,* barons de Paillé, seigneurs de Montausier et de Bussac, en *Poitou.*

Alliances. — La *branche directe,* connue sous le nom de *Brande* et *d'Adémar de Lostanges,* s'est alliée aux maisons de Cosnac, 1306; d'Adémar de Lostanges 1355, de la Chassagne 1363, de Laran 1405, de Murat. — La *branche de Sainte-Alvère*, qui a pour tige Jean Adémar de Lostanges, dit *Janicot,* damoiseau, fils puîné de Jean Adémar de Lostanges et de Jeanne de Laron, s'est alliée aux de Veyrines (Antoinette, dame de Sainte-Alvère) 1448, de Beaupoil de la Force, de Ségur, de Salignac de la Motte-Fénelon 1508, de Montberon 1536, (Marie de Montberon, dame de Paillé, en Poitou), de Crussol 1602, Ebrard de Saint-Sulpice, de Gourdon 1562, de Cadrien, de Larmandie, de France, de Cosnac 1751, de Cugnac 1752, de Gallard 1756, Galluccio de l'Hospital 1744, de Paule de Rouvray, de Virieu 1811, de la Rochelambert, de la Ferronnays, Guillaumanches du Boscage 1787, de Vintimille, de Taillefer, de Floirac, de Turpin de Crissé, de Kerautem, Hersart du Buron. — La *branche de Beduer,* issue, au douzième degré, de Louis-François de Lostanges, fils puîné de Hugues de Lostanges, seigneur de Sainte-Alvère et de Galiote de Gourdon, s'est alliée aux maisons de Luzech, de Marquessac, de Gourdon de Genouillac, de Corn d'Ampare, de la Mothe 1711, Foy de Caussanel, Huteau de Fenayrols; de Nicolaï, de Tauriac 1824; de Rougé 1829, (Moreri, t. IV; La Chesnaye-des-Bois, t. IX; l'abbé de Lepine, *ibid.*).

Emplois à la Cour. — Hugues de Lostanges, seigneur de Sainte-Alvère, gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Charles IX et Henri III; Armand-Louis-Marie-Stanislas, premier écuyer de Madame Adélaïde de France; Victor-Bernard-Louis, marquis de

Lostanges-Beduer, chambellan de l'empereur Napoléon Ier après la guerre de Hollande, mort en 1812.

Services militaires, administratifs. — La maison de Lostanges est particulièrement recommandable par une longue série de services distingués dans la carrière des armes et le gouvernement de provinces; Jean, dit *Jarnicot,* homme d'arme d'une compagnie de cent lances, sous les ordres d'Antoine de Chabannes, 1460, et sous Olivier de Coëtivy, 1483; Bertrand de Lostanges, chevalier, seigneur de Sainte-Alvère, comparut à la montre des nobles de la sénéchaussée du Périgord, 1544; Hugues, chevalier, seigneur de Sainte-Alvère, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnannces du roi, renommé pour sa valeur sous les règnes de Charles IX et de Henri III; Emmanuel-Galiot, chevalier, marquis de Sainte-Alvère, capitaine d'une compagnie de chevau-légers en 1649, sénéchal et gouverneur du Quercy, ainsi que son fils Louis, marquis de Sainte-Alvère, qui perdit un œil à la bataille de Sénef en 1674, et son petit-fils, Armand-Louis-Claude-Simon, marquis de Sainte-Alvère; Alexandre-Rose, comte de Lostanges, colonel-lieutenant du régiment Dauphin-Dragons 1761, puis maréchal des camps et armées du roi; Armand-Louis-Marie-Stanislas, marquis de Lostanges; — Saint-Alvère, brigadier de cavalerie 1758, maréchal de camp, 1761, mort en 1769. (*Etats milit. de 1760, 1763 et 1770.*)

Armand-Louis-Charles-Rose, chevalier de Lostanges, lieutenant sur la frégate *la Surveillante*, commandée par l'illustre du Couëdic, dans le combat meurtrier de cette frégate contre *Le Québec.* De tout l'équipage, composé de 272 hommes, 37 seulement restèrent debout; 150 furent tués, et 85 blessés. Le chevalier de Lostanges eut l'œil droit emporté, reçut deux blessures au bras et une troisième au côté droit. La chaleur de la lutte lui enleva le sentiment de la douleur. Il ne se sentit blessé que lorsque, épuisé de fatigue par la perte de son sang, il fut contraint d'abandonner le commandement du vaisseau que lui avait confié le capitaine mis hors de combat. Bien que, à titre de chevalier de Malte, il ne pût recevoir aucune autre décoration, le grand-maître, à la demande de la reine Marie-Antoinette, fit en sa faveur une honorable exception. Il devint ensuite capitaine de frégate 1803, puis contre-amiral du roi de Naples, mort à Nice en 1842. (*Le*

Périgord, par M. l'abbé Audierne.) — Christophe-Louis-Armand, comte de Lostanges, lieutenant-général des armées du roi, tué dans la guerre de Saint-Domingue en 1792. — Henri, marquis de Lostanges-Sainte-Alvère, grand sénéchal et gouverneur du Quercy, colonel du régiment Royal-Picardie, cavalerie, fait maréchal des camps et armées du roi par Louis XVIII en 1814, mort à Londres. (*Regist. du 21e caval. Royal-Picard.*) — Arnaud-Joseph-Louis-Armand, marquis de Sainte-Alvère, capitaine au 6e régiment de la garde royale, membre du Corps législatif. — Charles-Louis-Arthur, capitaine au 4e régiment de la garde royale, rang de chef de bataillon. (*Fiches de classem.*).

Louis-François de Lostanges-Beduer, colonel d'un régiment d'infanterie sous les rois Henri IV et Louis XIII. — Jean-Louis de Lostanges, comte de Beduer, capitaine-commandant du régiment de Candale, cavalerie, député de la noblesse du Périgord aux Etats-généraux de 1669. — François-Louis, marquis de Beduer, colonel du régiment des milices de Rouergue; — Louis, cornette de cavalerie, tué à Lutzerberg, 1758. — Emmanuel, capitaine de cavalerie, tué en Flandres, 1702. — Jacques, son frère, également capitaine de cavalerie, tué à Fridlingen, 1702. — Laurent, cornette dans le régiment de Vivans, tué à Hochstet, 1703. — Deux autres sont blessés, l'un à Fleurus, 1690, et l'autre à Malplaquet, 1709. (Moreri, *ibid.*; La Chesnaye, *ibid.*)

Ordres de chevalerie. — I. Plusieurs chevaliers de l'*ordre du roi*. — II. Un grand nombre de l'*ordre de Saint-Louis :* N.... de Lostanges, colonel du régiment de son nom, en 1705; — Le marquis de Lostanges, mestre de camp du régiment de cuirassiers du roi, maréchal de camp 1761, nommé en 1748. (*Etats milit. de 1760, 1763 et 1770*); — N..... de Lostanges, capitaine de cavalerie, en 1748; — N.... de Lostanges, lieutenant-colonel du régiment d'Aquitaine-cavalerie; — Alexandre-Rose, maréchal de camp, nommé en 1748 (*Registre de l'ordre de 1746 à 1757*); — Armand-Louis-Charles, en 1782; — Henri, marquis de Lostanges, colonel du régim. Royal-Picardie en 1788, nommé en 1789 (*Registre du 21e cavalerie, Royal-Picard.*); — Christophe-Louis-Arnaud, chevalier de Saint-Louis en 1790, maréchal de camp en 1814 (*Arch. de la guerre*); —

Jean de Lostanges, capitaine en second, en 1791 ; — Arnaud-Joseph-Henri-Armand, capitaine au 6e régiment de la garde royale, en 1821 ; — Charles-Louis-Arthur, en 1822 (*Fichès de classem.*) ; — Arnaud-Louis-Charles, chevalier de la Légion-d'Honneur en 1804 ; — Victor-Bernard-Charles-Louis, grand dignitaire des ordres de Westphalie et de Naples.

Représentants actuels. — La *branche de Lostanges de Sainte-Alvère* est représentée : 1° par Henri-Charles-Gabriel-Marie, marquis de Lostanges Sainte-Alvère, né en 1831 ; — 2° par son frère et ses sœurs : Gabriel-François-Marie de Lostanges Sainte-Alvère, né en 1837 ; Pauline-Armande-Joséphine, mariée en 1847 à M. de la Guérinière ; Marie-Stéphanie-Pauline ; Aglaé-Joséphine-Marie ; — 3° par sa mère : Marie-Césarine-Stéphanie de Floirac, mariée à Arnaud-Joseph-Henri-Armand, marquis de Lostanges de Sainte-Alvère ; — 4° par son oncle : Charles-Louis-Arthur, comte de Lostanges-Sainte-Alvère, chevalier de Saint-Louis, de Malte et de la Légion-d'honneur, marié à Elisabeth-Louise de Turpin de Crissé en 1825, dont : 1° Adélaïde-Louise-Aglaé, mariée en 1846 à M. E. de Kerautem ; — 2° Cécile-Caroline-Marie, mariée en 1848, à M. Hersart du Buron ; — Henriette-Adélaïde-Elisabeth.

Armes. — *D'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, accompagné de cinq étoiles de gueules passées en orle.*

Devise : — *Fortitudine et sapientia.*

Maillé (Jacquelin de). — Voir la notice ci-dessus, p. 27.

Mayenne (Juhel et Geoffroy de). — Voir la notice ci-dessus, p. 33.

MONTAGU et MONTAIGU.

IIIe Croisade. — Nous avons vu plus haut qu'Andriolo Conte, Jacobo Jota, Ugheto de Boso avaient prêté 200 marcs d'argent à Jean de Champchevrier, Barthélemy des Monts, Thibauld des Escotais, Rotrou de Montagu, Hardouin de la Porte, Hervé de Broc et Bouchard, dit le Maire, sous la garantie successive de Foulques de Beauvau et de Richard Cœur-de-Lion.

Ces croisés, à l'exception peut-être de Barthélemy des Monts, étaient tous angevins, Rotrou aussi bien que les autres. Il ne saurait être question ici de Montagu près Tiffauges. Cette seigneurie et la Garnache appartenaient alors aux Belleville qui figurent dans les cartulaires du XIIe siècle sous le nom de Belleville, toujours avec leur prénom héréditaire *Maurice* et quelquefois *Brient*. *Rotrou* ne se rencontre nulle part. D'ailleurs, personne ne l'ignore, quand il s'agissait, soit d'aller en Terre-Sainte, soit d'y contracter des emprunts, il n'y avait association qu'entre gentilshommes de la même province, habitant, avant le départ, des manoirs, sinon voisins, du moins peu éloignés les uns des autres. Les titres nombreux datés de Jaffa, de Saint-Jean-d'Acre, de Damiette et de Limisso ne laissent aucun doute à cet égard. C'est donc en Anjou qu'il faut chercher le berceau de Rotrou de Montagu. Or, une seule famille en est originaire, celle des seigneurs de Bois-Davy. Leur extraction angevine est attestée par leurs alliances, par les registres manuscrits du cabinet des ordres du roi (t. I, p. 220), où se trouve leur généalogie, et par les preuves de Malte. Tels sont les motifs pour lesquels nous avons cru devoir placer ici la notice qui les concerne. — Lorsque l'Anjou devint un fief de la couronne d'Angleterre en 1164, un de leurs membres alla s'établir dans ce royaume, où ses descendants existent encore sous le même nom et avec les mêmes armes.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Deux frères, fils d'Olivier de Montagu et de Jeanne de la Roncière, furent reçus chevaliers de Malte, après avoir fourni les preuves de leur noblesse, devant les commissaires délégués par le grand prieur d'Aquitaine, François, en 1582, et Claude en 1594 ; l'un et l'autre du diocèse d'Angers et portant *d'azur à deux lions d'or, couronnés et lampassés d'argent* (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.*, pp. 156 et 158). — Philippe de Montagu-Bois-Davy fut admis dans le même ordre, le 20 mars 1780 (Saint-Allais, t. XX).

La maison de Montagu-Bois-Davy s'est établie en Poitou dans la première moitié du XVe siècle, et de là en Bretagne où elle subsiste. Elle a possédé, à diverses époques, les seigneuries de Saugré, des Rochettes, de Bois-Davy, de Baylle, de la Grande et Petite-Bosse, de la Rousselière, de Cirières, de Rorthays, etc.

Filiation. — Alliances. — Guillaume de Montagu, écuyer, seigneur de Saugré, mort en 1464, marié à Catherine Philippe; —Thomain, de Montagu, écuyer, seigneur des Rochettes, 1° à Guionne de Cloistre, 2° à Renée de la Fontaine, qui lui apporta en dot la terre de Bois-Davy; —Maur de Montagu, écuyer, seigneur de Bois-Davy, à Louise Clereau de la Grésille, en 1524. — Olivier de Montagu, écuyer, seigneur de Baylle, en la paroisse de la Grésille, à Jeanne de la Roncière; — René de Montagu, 1er du nom, seigneur de Baylle, de Bois-Davy, puis de la Grande-Bosse et de la Rousselière en Poitou, par son mariage, en 1594, avec Anne de la Noue, fille et héritière de Mathurin de la Noue et de Marie Chasteigner, dont 1° René II qui suit; 2° Charles, chevalier, seigneur de Bois-Davy, reçu chevalier de Malte en 1650; 3° Claude, chevalier, seigneur de la Ravalière; — René II de Montagu, chevalier, seigneur de la Rousselière, marié avec Catherine Ogeron, fille et héritière de François, seigneur de Mairé.

Charles de Montagu, chevalier, seigneur de Bois-Davy, de la Rousselière, de la grande et petite Bosse, de Cirières, avec Marguerite de Meulles. De cette alliance sortirent : 1° Pierre, chevalier, seigneur de Rorthays, mort depuis 1691, sans enfants de Marie de Saint-Offange et de Marie Chavenel; 2° François-Charles qui suit; —François-Charles de Montagu, chevalier, seigneur de Bois-Davy, de Cirières, marié : 1° avec Louise Gilliet, en 1672; 2°, en 1691, à Roberte Le Prévost. Du premier lit, Marie-Anne de Montagu, reçue à Saint-Cyr en 1687; du second : 1° Pierre-François qui suit; 2° Louis-Gabriel-Christophe, capitaine au régiment des Gardes-Françaises; — Pierre-François, appelé comte de Montagu, mort en 1764, laissant d'Anne-Françoise de la Chaise-d'Aix, qu'il avait épousée en 1736, 1° Louis-Marie-Toussaint; 2° Charles-François-Louis-Antoine-Geneviève, né en 1741, uni à demoiselle de Sailly, fille de M. le marquis de Sailly, marquis et premier gentilhomme de la chambre de Mgr le prince de Conti en survivance de son beau-père. Du mariage de Charles-François-Louis-Antoine-Geneviève, marquis de Montaigu, avec Mlle de Sailly, sont nés : 1° Adolphe-Tanneguy-Gabriel, marquis de Montaigu; 2° Auguste-Louis-Gabriel-Sophie.

Adolphe-Tanneguy-Gabriel, épousa Anastasie-Flore-Éléonore de Rochedragon. De cette union : — Albertine-Zoé, marquise de Mondra-

gon, morte sans enfants; Alfred-Fortuné, marquis de Montaigu, garde du corps, puis capitaine au 1er de cuirassiers, démissionnaire en 1830, chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne, mort en 1851, non marié; Stanislas, mort en 1827, marié à Euphrasie de Boisé, en Berry, n'a laissé qu'une fille, mariée en 1848 à Alfred-Auguste, de Montaigu, actuellement général de brigade; Laure, morte en bas âge. — Alexandrine-Eudoxie, mariée à Joseph, comte de Mac-Mahon, morte en 1863 sans enfants.

Auguste-Louis-Gabriel-Sophie, comte de Montaigu, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, officier de Légion d'honneur, officier d'ordonnance de Napoléon Ier en 1812, colonel de cavalerie, épousa Blanche-Félicité-Charlotte de Maillé, d'où sont issus : Delphine, marquise de Bongars; Augustine, chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière ; Albine, morte en bas âge; Auguste; Blanche, mariée à M. Collard de Villers-Hellon; Alfred-Auguste.

La famille a maintenant pour représentants : 1° Auguste, marquis de Montaigu, marié en 1843 à Élisabeth Charpentier, morte en 1850. De ce mariage : Pierre-Augustin-Joseph, né en 1844; Paul, mort en bas âge; Marie-Augustine, née en 1847; Anne-Marie-Augustine-Élisabeth, en 1850; 2° Alfred-Auguste, actuellement général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur et de l'Aigle rouge de Prusse, a épousé, en 1848, Blanche, fille de feu Stanislas, vicomte de Montaigu et d'Euphrasie de Boisé; de ce mariage : Marie, née en 1854; Jeanne, née en 1857; Jacques, née en 1860.

Personnages remarquables. — En 1182, Maurice de Montagu figure comme témoin, avec Guillaume de Clisson, Maurice de Liré, etc., dans un acte de donation faite à l'abbaye de Buzay (D. Lobineau, *Pr.*, col. 319); — Maur de Montagu servait, en qualité d'homme d'armes, avec un piquier et un arquebusier, dans la compagnie de Jean de Villeneuve, capitaine du ban et arrière-ban d'Anjou (*Mss. du cabinet des ordres du roi, ibid.*); — Charles de Montagu, gouverneur de la citadelle de Belle-Ile en 1643 (*Mss. de la Bibl. de Nantes*, t. II, *de la Réform. de 1668*, col. 1707); — N... de Montagu, après avoir servi longtemps en qualité de capitaine, à l'ancien régiment de Bretagne-Infanterie, fut nommé, en 1642, capitaine dans celui des Gardes-Françaises. Le 24 septembre 1646, il ouvrit la tranchée de-

vant Dunkerque, à la tête d'un bataillon de ce corps, et perdit la vie à la bataille de Lens, en 1648 ; — Claude de Montagu, colonel d'infanterie au service du duc de Savoie, 1643 ; — Louis-Gabriel-Christophe, capitaine au régiment des Gardes-Françaises, puis brigadier d'infanterie et menin de monseigneur le Dauphin. (*Mss. du cab. des ordres du Roi, ibid.*)

Pierre-François, comte de Montagu, capitaine de grenadiers au régiment des Gardes-Françaises, brigadier des armées du roi et son ambassadeur à Venise de 1743 à 1747 (*Annu. hist., ann.* 1848) ; — Marc-Antoine de Montagu, reçu page de la petite écurie du roi Louis XIV, en 1688 ; — Louis-Marie, reçu chevau-léger de la garde du roi en 1755, après avoir fourni ses preuves de noblesse (*Mss. du cab. des ordres du Roi, ibid,*) ; — Charles-François-Louis-Geneviève, frère du précédent, admis, lui aussi, chevau-léger en 1755, capitaine de dragons au régiment de la Ferronnaye en 1760, guidon de gens d'armes et lieutenant-colonel en 1761, puis premier gentilhomme de la chambre de monseigneur le prince de Conti, en remplacement de son beau-père, le marquis de Sailly ; — Auguste-Louis-Gabriel-Sophie de Montaigu, comte de Montaigu, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, officier de la Légion d'honneur et colonel ; — Alfred-Fortuné de Montaigu, garde du corps de Sa Majesté, compagnie du Luxembourg, puis capitaine du 1er cuirassier, démissionnaire en 1830 ; — Alfred-Auguste, général de brigade en 1866.

Maintenues de noblesse. — 1° Jugement de Barentin, intendant de Poitiers, du 12 août 1667 ; — 2° Arrêt du 17 novembre 1668, par lequel la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne déclare les Montagu-Bois-Davy d'ancienne extraction. (*Mss. de la Bibl. de Nantes, ibid.*)

Nous lisons dans le rapport de Colbert de Croissy, en 1664 : « En » la paroisse de Cirières, en la même élection de Thouars, il y a » le sr Charles de Montagu, sr de la Rousselière, Bois-David, Cirières » et la Grande et Petite-Bosse ; réside ordinairement en sa maison de » la Bosse, qui est fort belle ; a longtemps servi à l'armée. La terre » de Cirières, dont il est seigneur, lui vaut seule 4,000 livres de » rentes. C'est un gentilhomme qui a beaucoup de cœur, et qui vit » avec honneur dans le pays. » (*État du Poitou sous Louis XIV,* par Ch. Dugast-Matifeux, p. 128-129.)

MONTESSON.

IIIe Croisade. — Payen Hubert de Montesson accompagna Philippe-Auguste au voyage d'outre-mer, en 1191. (*Coll. Court.*)

VIIIe Croisade. — Guillaume Guiart, auteur de la *Branche des royaux lignages*, chronique métrique commencée en 1304, racontant le règne de saint Louis, nomme un certain nombre des gentilshommes qui le suivirent en Afrique, en 1270; entre autres : les seigneurs de Précigny, Beaucey, Brissac, Hubert de Montesson, Riboule :

S. Pol, que pas n'entrelessons,
Vandosme, La Marche, Sessons,
Et autres dont je n'ai rien ci,
Fiennes, Nemous, Montmorenci;
Preceigny, lequel je rescoule,
Beaucey, Brisac, Hubert, Riboule.

(T. VIII de la *Collect. Buchon*, et t. II de la *Branche aux royaux lignages*, p. 98).

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Jean-Baptiste de Montesson, reçu le 2 novembre 1668, au grand prieuré d'Aquitaine, après avoir fait ses preuves de noblesse, (*Cabin. des titres;* Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.*, p. 173); — un autre Jean-Baptiste, admis en 1696, à la langue de France, (Vertot, *ibid.*).

Origine. — La maison Hubert de Montesson prend son nom d'une seigneurie située dans la province du Maine, où elle en possédait encore de nombreuses dans le siècle dernier, (*Biblioth. imp., cab. des titr.; Maintenues de noblesse en 1668 et 1698;* le Paige, *Dict. du Maine*).

Alliances. — *Branche aînée :* Chantemêle, avant 1249; — du Bailleul; des Escotais; Vassé, vers 1412; le Maire, en 1450; Bouillé, en 1492; Assé, vers 1520; des Rotours, en 1607; Anthenaise, en 1642; Châtillon-d'Argenton, en 1668; Poix (des princes de), en 1719. — *Branche cadette :* du Bouchet, en 1506; Montécler, avant 1542; Rougé, en 1583; le Maire, vers 1620; Lonlay, en 1687; Jupilles, en 1678; du Prat, (maison du chancelier), en 1711; etc., (*Biblioth. imp., cab. des titres*).

Distinction de cour. — René II et Jacques, gentilshommes de la chambre, en 1586 et 1594; Jean Thomas, page du roi, en 1704.

Services et honneurs militaires. — 1424, Jehan II Hubert de Montesson, prisonnier à la bataille de Verneuil, (*Testam. orig.*); — 1446, traité avec les Anglais pour le remparement du château de Montesson, (*Arch. de la Sarthe*); — 1586, lettres-patentes de Henri III pour la fortification du même château; — 1590, le baron de Montesson, colonel d'un régiment ligueur, tué à la bataille de Mayenne, (Mezerai, t. xv, p. 457, édit. de 1830; de Thou, liv. xcviii, t. xi, p. 143); — 1653, Jean-Baptiste, baron de Montesson, tué à Bourg, près Blaye, officier général, (*Musée de Versailles, 7e table de bronze*); — 1650, Charles, comte de Montesson, chargé d'une mission pour le roi, à Barcelone, (*Orig. en parch.*), lieutenant général le 19 octobre 1652, (*Biblioth. imp., cab. des titres*), gouverneur de Bourg le 15 juin 1653, (*Orig. en parch.*), lieutenant général à l'armée de Piémont le 13 avril 1657, (*Orig. en parch.*), lève un régiment de son nom en 1674, (Mazas, *Hist. de l'ordre de Saint-Louis*); — Jean-Baptiste, marquis de Montesson, lieutenant général en 1704, (Dangeau, *Mém.* ou *Journ. de la cour de Louis XIV; Mss. de la Bibl. imp.*); — un autre Jean-Baptiste, brigadier des armées du roi en 1719, (Dangeau, *ibid.*); — Charles, comte de Montesson, lieutenant général en 1738, (*Mém. du duc de Luynes;* la Chesnaye-des-Bois, t. x), commande la maison du roi à la bataille de Fontenoy, en 1745, (*Lettres et mém. choisis dans les papiers du maréchal de Saxe;* Voltaire, *Poëme de Fontenoy*, etc.); — Antoine-Louis-Hector, vicomte de Montesson, mestre de camp, commandant le régiment de son nom à l'armée de Condé le   juillet 1795, lieutenant général le 13 août 1814; — Jean-Louis, marquis de Montesson, général major à la même armée de Condé.

Autres personnages. — Le 23 avril 1773, la marquise de Montesson, veuve de Jean-Baptiste, épouse le duc d'Orléans, (*Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Paris, paroisse de Saint-Eustache*); — en 1787, le marquis de Montesson est élu député de la noblesse du Maine aux États de la province de Tours, et en 1789, premier député encore de la noblesse du Maine, aux États-Généraux.

Honneurs de la cour. — Accordés à Antoine-Louis-Hector de Montesson, le 2 mai 1785, (*Biblioth. imp., cab. des titres*).

Ordres de chevalerie. — 1° De l'*ordre du roi :* René, en 1586; — 2° *de Malte :* les chevaliers nommés ci-dessus; — 3° *de Saint-Louis :* Jean-Baptiste, marquis de Montesson; Charles, comte de Montesson; Antoine-Louis-Hector, vicomte de Montesson; René-Charles, marquis de Montesson, (Mazas; *Brevets*).

Représentants actuels. — Charles-René-Louis Roger, marquis de Montesson; Charles-Raoul, comte de Montesson; Marie-Georgine, comtesse de Fournas du Botdéru; Marie-Adrienne-Geneviève; Marie-Joseph-René, Marie-Robert et Marie-Charles de Montesson. *Dans le Maine et non ailleurs.*

Armes. — *D'argent à trois quintefeuilles d'azur.*

Devise. — *Ralye au roy.*

PANTIN.

IIIe Croisade. — Hardouin Pantin, Ier du nom, chevalier, seign. de la Hamelinière, fut du nombre des croisés angevins qui accompagnèrent Richard-Cœur-de-Lion à la Terre-Sainte, en 1190, et prirent part au siége de Saint-Jean-d'Acre (*Chartrier de la Hamel.;* Roger, *La nobl. de France aux Croisades*, p. 214).

VIIe Croisade. — Raymond Pantin, Ier du nom, animé du même zèle que Hardouin, son père, se rendit en Orient, à la suite de saint Louis. Avant de partir, il fit une fondation à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. Cela résulte d'un titre latin passé la veille de la Saint-Michel 1247, par lequel les moines de ladite abbaye se chargent de prier pour lui et pour l'âme d'Adèle de Bressuire, sa femme, pour Philippe, Gillot et Luce, ses enfants. (*Chart. de la Hamel.*)

Origine. — Suivant une vieille tradition, la famille qui nous occupe, devrait son nom et son origine aux paroisse et châtellenie de Pantin, situées dans la banlieue de Paris. Nous n'avons pas à examiner la valeur de cette tradition : ce qu'il y a de bien certain, c'est que les Pantin, d'extraction chevaleresque, figurent au nombre des maisons les plus anciennes de l'Anjou. Nous en avons, entre autres preuves, la fondation de Raymond, citée plus haut, et l'aveu de la terre de la

Hamelinière, rendu par Philippe, son fils, en 1289, au baron de Chantoceaux. (*Chartr. de la Hamel.*) Le rang qu'ils occupaient alors, ils ont su le maintenir par de nobles et belles alliances, par une longue série de services et d'emplois distingués, soit à la cour, soit dans les armées.

Alliances. — I. *De la branche aînée ou des seigneurs de la Hamelinière* avec les maisons de Beaupréau (Hameline de Beaupréau, dame de la Hamelinière), vers 1160; Montejean; Gonnor; Clérembault; de la Plesse; Beaumont-Bressuire; Bournan; Chamaillard; Machecoul, 1256; Goulaine; Bazoges; Chaperon; d'Avoir; de Coesme; d'Aubigné, vers 1300; Clérembault, vers 1314; Pompadour, 1331; Bouillé de la Morlière; Baraton; Mathefelon; Montrelais, vers 1340; Maillé; Taveau de Mortemer; de Vendôme, 1360; Beaumanoir; Parthenay; Barbotin (Jeanne Barbotin, dame de Landemont); la Porte; Garnier de la Barillère, 1414; de Viesque; Prezeau; la Motte de Bourgirard; de Goulaine; de Savonnières, 1450; Gouy, 1478; la Touche, 1480; d'Elbiest de Thouaré; des Salles; le Prestre; de Muzillac; Gautron, 1483; Chenu de Souchereau, 1490; le Gay, 1493; des Salles (Marie des Salles, dame de la Guère); Tinteniac, 1503; Prezeau de Loiselinière; la Roche de Coron, 1515; Turpin de Crissé; du Coing; de Gassion; de Brie-Serrant, 1540; le Meignen, 1541; Cierzay; Chauvin de la Muce; du Coing, 1561; du Vau de la Bretêche, 1582; Gay de la Fautrière; de Brie; Moreau de la Sausaye; de Beaucé, 1587; du Bois d'Ergonne, 1609; de Juigné, 1609; de la Cour du Plessis-Bellière, 1610; de la Crossonnière, 1622; des Vaulx de Levaré, 1652; de Chérite, 1656; de Bidé, 1664; du Mortier; Subleau de la Mauvoisinière, 1724; de Ricouart d'Hérouville, 1751; du Tremblay; de Bouleuc, 1796; du Pontavice du Boishenry, 1830; de Herté de Merville, 1828; de Ghaisne de Bourmont; des Nouhes de Loucherie, 1863; de Hallot, 1826; de Riencourt, 1855.

II. *De la branche de la Guère*, issue au Xme degré des seign. de la Hamelinière, par Jean Pantin, seign. de la Guère, fils puîné de Jean Pantin II et de Renée de la Roche-Coron, avec les maisons de la Poëze, 1553; Chenu de Clermont, 1581; de Martel, 1603; Laurens, 1625; de Jacquelot; de la Thébaudaye; Hay de Bouteville 1728; Beauvau; le Rebours; de la Lévraudière; de Bonneau, 1652, Gouyon de Matignon,

1707 ; d'Andigné, 1726 ; Gabart, 1700 ; de la Roche-Macé, 1713 ; de la Grée, 1735 ; Boussineau, 1742 ; Thierry de la Prévalaye, 1774 ; Rousseau de l'Orchère ; de la Picardière, 1790 ; Jaillard de la Maronnière, 1825 ; de Bengy-Puyvallée, 1826.

Emplois à la cour. — Aliette Pantin, fille d'honneur de Marie, vicomtesse de Limoges, première femme d'Arthur, comte de Richemont, depuis duc de Bretagne. — Guillaume Pantin, conseiller et chambellan de Charles de France, comte de Valois, d'Anjou et du Maine. (*Chartr. de la Hamelin.*) — Auffray Pantin, écuyer du roi de Sicile ; Jeanne, sa sœur, fille d'honneur de la reine de Sicile ; Jean Pantin, écuyer d'écurie du duc François II. (D. Morice, t. II, col. 1777 et t. III, col. 121.) — Jeanne Pantin, *l'aînée,* première fille d'honneur de Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes et de Vertus, dont elle reçut une maison en la ville de Nantes, (*Mss. de la Bibl. de Nantes,* t. III, fol. 1806,) puis de Marguerite, duchesse de Bretagne, première femme du duc François II. Par lettres de 1467, cette princesse lui fit don, pour sa vie durant, de 80 livres de rente. (D. Lobin., *Preuves,* col. 1376.) — Jeanne Pantin, *la jeune,* sœur de la précédente du côté paternel, d'abord fille d'honneur de Marguerite, duchesse de Bretagne, dont nous venons de parler, qui lui laissa, par son testament du 22 septembre 1469, *deux cens escus d'or neufs, monnaye de Bretagne* (*id., ibid.,* col. 1317), puis ensuite de Marguerite de Foix, seconde femme du duc François II. — Marie-Madeleine-Françoise, fille d'honneur de la princesse de Conti ; — Jeanne, dame du palais de la reine-mère et régente, Anne d'Autriche ; — Jean-Baptiste-Joseph, comte de la Guère, page de Louis XIV.

Services militaires — Raymond Pantin II, tué aux guerres de Sicile ; Guillaume, gouverneur du château d'Angers, compris, avec Hugues, sire de Beaucé ; Hardouin, sire de Maillé ; Huc, sire du Bellay, et autres, dans la convocation de la noblesse, par Philippe-le-Bel, pour la guerre de Flandres, en 1303 (La Roque, *Traité du ban et arrière-ban*) ; Olivier, seign. de Bois-Rouault, gouverneur de Chantoceaux, partisan de Jean de Bretagne, comte de Montfort (*ibid.*) ; Raymond Pantin II, qui combattit à Poitiers, en 1356 (*ibid.*), l'un des trois chevaliers qu'Olivier de Clisson devoit à l'*ost* du duc (*Chambre des Comptes de Bret.*) ; Pierre Pantin, Ier du nom, se trouvait au nom-

bre des Angevins qui, en 1422, défirent les Anglais, près de la Brossinière. Le 8 sept. 1426, il donna quittance pour ses gages, comme chevalier bachelier, et pour ceux de deux autres chevaliers bacheliers, à raison de 12 livres par jour (*Chamb. des Compt. de Bret.*)

Jean Pantin, l'une des cinquante lances d'une compagnie de l'ordonnance du duc, 1461, 1464, et de 1466 à 1480, l'un des cinquante hommes d'armes de la garde du duc François II (D. Lobin., *Pr.*, col. 1405); mandement à ce même Jean Pantin *pour faire accomplir les brayes du chasteau de Clisson* (*id. ibid.*, col. 1466). Il reçut des habits *pour le beguin de feue madame d'Estampes* (*id. ibid.*, col. 1373) et un peu plus tard, *quatre aunes et demie de noir pour robbe et chapperon*, lors de la mort du duc François II, en 1488 (*id., ibid.* 1504). — Pierre Pantin II, gouverneur pour le roi Louis XI du château de Saint-Florent-le-Vieil, 1465 (Barthel. Roger, *Hist. d'Anjou*); mandement du duc François II à plusieurs hommes d'armes, parmi lesquels était Pierre Pantin, de se transporter au Loroux-Bottereau pour la sûreté de la place, en 1484 (D. Lobin., *Pr.*, col. 1418), tué à Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488. — Jean Pantin, IIe du nom, capitaine de 50 hommes d'armes; — Hardouin II comparut, en qualité d'homme d'armes, aux bans et arrière-bans, montres et revues des nobles de l'évêché de Nantes, les 4 mai 1528, 15 mai 1536 et 28 avril 1537. (Saint-Allais, t. IX, Lainé, t. VIII.)

Hardi Pantin, chevalier, lieutenant des gendarmes du duc de Nevers, capitaine et gouverneur du château de Touffou, près Nantes (*Lettres du 18 janv. 1576*); — Louis, enseigne des gendarmes du duc de Mercœur (Saint-Allais, *ibid.*); — Samuel servit à l'armée de Flandres, commandée par le prince de Condé (*Certif. du maréchal de France comte de Guiche*), puis capitaine de chevau-légers, 1652; — Sébastien-Philippe, tué en Allemagne, en 1693, étant officier de dragons; — Hardi, brigadier des mousquetaires noirs; — Charles-François, enseigne de vaisseau 1750, lieutenant, puis capitaine de vaisseau (*Regist. des mouvem.*, t. IV, fol. 718); — Louis-Philippe-Bernardin, lieutenant au 5e régiment de la garde royale; — Ange-Pélage-Alexandre, ancien garde du corps.

Gilles, seigneur de la Guère, capitaine de 100 hommes de pied sous Louis XIII et Louis XIV, capitaine et gouverneur des ville et châ-

teau d'Ancenis (*Provisions du 12 février 1636*); — Michel Pantin, dit le *chevalier de la Guère,* enseigne de vaisseau, tué au siége de Candie, en 1669; — Claude Pantin, capitaine de vaisseau; — un autre Claude Pantin, capitaine au régiment de Senneterre, tué au combat de la Marsaille, en 1693; — François, capitaine au régiment de Froulay; — Philippe-André, capitaine au régiment Royal-Dragons; — Bernardin-Marie Pantin, chevalier, comte de la Guère, capitaine au régiment de Penthièvre-infanterie.

Ordres de chevalerie. — *Chevaliers de l'Ordre du Roi :* Jean Pantin, IIe du nom; Hardi Pantin et Claude Pantin. — *Chevaliers de Saint-Louis :* Charles-François, dit le chevalier de Landemont, en 1763; — Bernardin-Marie, comte de la Guère, en 1791, et Louis-François-Jean de Landemont, en 1814; — Bernardin-Jean Pantin, chevalier de l'ordre du Phénix de Hohenlohe, en 1816, et chevalier pensionné de l'ordre de Charles III d'Espagne.

Représentants actuels. — *La branche de Landemont* est représentée par : 1° Félix-René-Placide Pantin, baron de Landemont, né en 1801, ancien garde du corps du roi et capitaine de cuirassiers. Il a épousé Marie-Augustine-Juliette de Ghaisne de Bourmont, dont Marie Pantin, née en 1839, et Aliette Pantin de Landemont, mariée le 9 février 1863 à Arthur des Nouhes de Loucherie; — 2° par Gaston Pantin de Landemont, né en 1833 et Alix Pantin de Landemont, née en 1829, enfants d'Ange-Pélage-Alexandre de Landemont, ancien garde du corps. — *La branche de la Guère* est représentée : 1° par les enfants de Louis-Julien-Léon Pantin, vicomte de la Guère et de Marie-Zénobie Jaillard de la Maronnière, qui sont : Paul, marié à Justine de Posson, dont cinq enfants; Henri Pantin, à Alice-Aglaé Jaillard de la Maronnière, sans postérité, et Mathilde, au vicomte Pelet de Lautrec; — 2° par Bernardin-Jean Pantin, comte de la Guère, ancien garde du corps de *Monsieur,* frère de Louis XVIII, capitaine dans l'armée vendéenne en 1815, sous le lieutenant général comte d'Andigné, lieutenant la même année au 3e régiment de la garde royale, puis lieutenant commandant du même régiment à son entrée en Espagne, marié en 1826 à Armande-Marie de Bengy Puy-Vallée, dont treize enfants.

Armes. — *D'argent à la croix de sable, cantonnée de quatre mo-*

lettes d'éperon, à cinq raies de gueule. — Cri de guerre : *Pantin, hardi, en avant.* — Devise : *Crux dux certa salutis.*

PLESSIS-MACÉ.

IIIe Croisade.— Philippe du Plaissiez. Nous lisons dans le cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (fol. 120, *Arch. de Maine-et-Loire*) : « Philippe, seigneur du Plessis-Macé, voulant partir pour Jérusalem, » va trouver l'abbé Lambert et ses moines, et leur propose de donner » à l'abbaye, pour le salut de son âme, de celles de ses parents, la » terre et le bois de Linières, à la condition qu'on lui donne sur le » trésor de Saint-Nicolas 30 sols pour l'aider à faire le voyage. L'abbé » et les moines ayant refusé, Philippe engage ses biens à son frère » Foulques, et ce dernier, afin d'assurer le salut de l'âme du pèlerin, » mort en Terre-Sainte, abandonne à la même abbaye lesdites terres » et bois de Linières. »

En 1201, Philippe était grand-maître du Temple (du Cange, *Glossaire,* t. VI, p. 1036). L'année suivante, il fit arborer le Beaucéant, pour obliger le roi d'Arménie à restituer aux Templiers le fort Gaston (en la principauté d'Antioche) qu'il leur avait enlevé. Ce démêlé se termina en 1213 à l'avantage de l'ordre. (*Id., ibid.; L'art de vérif. les dates,* t. I, p. 520.) La trève, que les chrétiens de la Terre-Sainte avaient conclue avec le sultan d'Égypte, expirait en 1209. Les grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et de l'ordre Teutonique étaient d'avis de la renouveler, mais *li maistres dou Temple, frere Felipe do Plaissié et tuit li prelat refuserent l'offre.* (Bernard le Tresorier, liv. XXX, ch. 16.)

Baronnie située en l'élection d'Angers, près de la Membrolle. Elle a donné son nom de *Plessis* à une ancienne famille dont elle reçut le surnom de *Macé*, de Mathieu du Plessis, seigneur de cette terre, qui, vers la fin du XIe siècle, en fit bâtir le château, « car, dit Ménage » (*Hist. de Sablé*, p. 315), Macé et Mathieu est le mesme nom. » Le Plessis-Macé passa ensuite aux Beaumont-Bressuire (Trincant, *Généal. des du Bellay*), et vers le XVe siècle, aux du Bellay ; en 1699 elle était dans la maison de Vaubrun (*Mém. de Miroménil*) ; elle appartient aujourd'hui aux Walsh de Serrant.

PORTE (LA).

IIIe Croisade. — Hardouin de la Porte est nommé avec Jean de Champ-Chevrier, Barthelemy des Monts, Thibaud des Escotais, Rotrou de Montaigu, dans l'acte de garantie donnée par Richard-Cœur-de-Lion à Jacobo Jota, Andreo le Conte, Ugheto de Boso, citoyens de Pise, qui avaient prêté aux susdits croisés la somme de 200 marcs. Fait à Acre, le 21 juillet 1171. — En vertu de cet acte, les armes de Hardouin de la Porte figurent au musée de Versailles.

Selon le Père Augustin du Paz (*Hist. généal. des seign. de la Jaille*, pp. 336-337), messire Hardouin de la Porte, « tres vaillant et brave chevalier, » eut de Marguerite de la Jaille, Jean et François de la Porte. Jean, seigneur de Vezins, de la Jaille et de Pordic, ne laissa de Marie de Rieux qu'une fille, du nom de Béatrix, mariée à Gilles de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye. Celle-ci étant morte sans enfants, François de la Porte, son oncle, devint baron de Vezins, de la Jaille et de Pordic. Jean, fils de François, s'unit à Jeanne Thomas d'Orson, qui le rendit père d'un fils et d'une fille. Le fils mourut sans postérité, et Marthe, sa sœur, héritière par cette mort desdites baronnies, les porta en dot, le 15 juin 1535, à Jean le Porc. Il fut stipulé dans le contrat que « les hoirs de ladite damoiselle... seroient tenuz » porter et s'intituler avec leur surnom le Porc, et apres iceluy nom » le Porc, dire dit la Porte, avec porter en leurs armoiries escu escar- » telé de l'armoirie dudit sieur de Vezins; et en tous leurs ports, in- » tersignes et actes, et pour honneur à perpétuité, et autant que la » ligne et race en durera. » (Du Paz, *ibid.*)

Quatrebarbes (Guillaume et Foulques de). — Voir ci-dessus, p. 38.

Robert (Robert de). — Voir ci-dessus, p, 50.

SCÉPEAUX.

IIIe Croisade. — Silvestre de Scépaux suivit en Palestine Richard-Cœur-de-Lion, son souverain. Nous en trouvons la preuve dans un acte daté d'Acre, 1191, où figure son nom (*Collect. Court.*).

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Paul-Alexandre de Scépeaux, reçu chevalier de Malte, le 16 juin 1769, après avoir fait ses preuves de noblesse (Saint-Allais, t. xx, p. 328).

Origine des Scépeaux. — Maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre de *Scépaux*, d'*Espeaux*, de *Speaux*, en latin de *Cepeellis*, située en la paroisse d'Astillé, au comté de Laval. Outre cette seigneurie, elle a possédé celles de l'île d'Athée en Craonnais, de Fontenailles, de l'Espronnière en Livré, du Coudray, de Moulinvieux, de Houssay, Vieilleville, Beaupreau, Durtal, Mathefelon, et grand nombre de belles terres en Bretagne, etc., etc. Elle prouve son ancienneté depuis Silvestre de Scépeaux, croisé en 1190, et Robert, son fils aîné, chevalier, vivant en 1222, lesquels donnèrent à l'abbaye de Clermont, près la ville du Mans, toutes les dîmes qu'ils avaient dans les paroisses de Loisseron, de Ahulley, etc. Toutefois, l'ancienneté n'est pas le seul titre qui assigne aux seigneurs de Scépeaux le rang qu'ils occupent dans la hiérarchie féodale du Maine. Ils le doivent aussi à leurs illustres alliances, à leurs charges dans la haute magistrature, à la cour, à leurs dignités dans l'Eglise, à leurs services dans la diplomatie et la carrière des armes.

Alliances. — La branche-tige s'est alliée aux maisons d'Amboise, de Beaumont, Landevy 1387, Montenay, Beauvau, la Hay-Passavant, Châteaubriant, Estouteville, Longwy, la Rivière, Anger de Crapado, la Marzelière, Rieux, Montmorency, éteinte dans Gondi en 1610. — II. *La branche des seigneurs de Vieilleville,* issue de la précédente : avec les la Jaille, le Roux, éteinte dans l'Espinay en 1603. — III. *La branche des seign. de Gaubert,* issue de la première : aux Brochard, Maillé, le Maire, Mainguy, éteinte dans Errault en 1560. — IV. *La branche des seigneurs de l'Espronnière,* issue également de la première : aux Roussard, Touchard, Angennes, éteinte dans Chauvigné vers 1500. — V. *La branche des seigneurs de la Charbonnerie,* issue des seign. de l'Espronnière : aux Montbourcher, Maimbier, Mauviel, Breon, du Mortier, la Touche, Baluë 1594, Cheminard 1619, Martin de Boistaillé 1646, Sevin de la Rivière 1678, d'Espinay 1709. —VI. *Des seigneurs du Chemin,* issue de *la Charbonnerie :* aux Gouezaut, Gandon 1665, Chailland, Espinay, des Hayes de Cric.—VII. *La branche des seigneurs de Beauchêne,* issue de *la Charbonnerie :* aux Cheverüe 1601, Laillier

1636, Menardeau 1656, Chotard 1692, Du Bouchet 1631, Aubert 1663, etc. (*Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. II, liv. IV, p. 166-67, Ansel., *ibid.*)

Charges dans la haute magistrature. — Yves de Scépeaux, recteur de l'Université d'Angers, vers 1420 (Barth. Roger), reçu conseiller au parlement de Paris en 1438, puis président, et enfin premier président. (*Iid.*, *ibid.*; Blanchard, *Eloges des premiers Présid.*, p. 31.)

Charges à la cour. — François de Scépeaux, élevé enfant d'honneur de Louise de Savoie, mère du roi François Ier; Claude, élevé page de la reine de Suède; Gabriel-Pierre, seigneur de Chalonges, reçu page du roi en la grande écurie, 22 mars 1727; Claude-Gaston, seigneur de Moulinvieux, reçu, lui aussi, page en la grande écurie, 3 mars 1738; Joseph de Scépeaux, seigneur du Chemin, gentilhomme à la clef d'or du roi d'Espagne; Marie-René-Pierre-Louis, comte de Scépeaux, gentilhomme d'honneur de Monsieur, depuis Louis XVIII.

Dignités dans l'Eglise. — Guy de Scépeaux, 21e abbé de la Roë, nommé le 27 octobre 1446 (*Gall. Christ.*, t. XIV, col. 720); Madeleine-Joseph-Catherine-Eléonore de Scépeaux de Moulinvieux, abbesse de Nyoiseau, nommée le 28 septembre 1760 (*ibid.*, col. 709); Maurice de Scépeaux, abbé d'Hambie en 1744, et de Fémi 1754.

Services dans la diplomatie. — François de Scépeaux, seigneur de Vieilleville, ambassadeur en Allemagne, en Suisse et en Angleterre. (*Addit. aux Mém. de Castel.*, *ibid.*, Anselme, *ibid.*).

Services dans la carrière des armes. — La maison de Scépeaux a produit des chevaliers bannerets et bacheliers, des capitaines d'hommes d'armes des ordonnances. Jean de Scépeaux, l'un des sept bacheliers qui assistent à la *monstre de Monsieur Jehan de Landevy, receuë à Mante le V septembre 1386* (D. Lobin., *Pr.*, col. 660); il servit Charles VI *dans ses armées avec un escuyer à sa suite, 1394* (*Addit. aux Mém.*, *ibid.*).—René de Scépeaux reçut du duc de Bretagne, en 1452, *six tasses à souaige verrées et martelées, pesant XVII marcs* (D. Lobin., *ibid.*, col. 1185). — Jean, seigneur de Scépeaux, *homme d'armes de la compagnie de Charles d'Anjou, 1460* (*Addit. aux Mém.*, *ibid.*). — Jean de Scépeaux comparut à la montre de la noblesse et de

l'arrière-ban d'Anjou, ordonnée en 1449 par Jean de Lorraine, sénéchal et gouverneur de cette province pour le roi Louis XI (Barth. Roger, *Histoire d'Anjou*).

François de Scépeaux de Vieilleville, l'un des plus illustres capitaines de son temps, *vaillant et tout plein d'esprit et de conduite* (*Addit. aux Mém. de Castel., ibid.*), maréchal de camp 1552, lieutenant-général de Normandie 1559, maréchal de France, 1562, lieutenant-général en Lyonnais et Dauphiné, Languedoc et Provence, puis en Bretagne, 1569, mort dans sa terre de Durtal en Anjou. « *Il s'est signalé en toutes les guerres de François Ier, François II, Henri II et Charles IX* (Barth. Roger, *ibid.*). — *Ce mareschal avait acquis de tout temps la reputation d'estre brave et vaillant. Aussi disait-on à la cour :*

Chasteigneraie, Vieilleville et Bourdillon
Sont les trois hardis compagnons

Avec cette hardiesse et vaillance, il estoit homme de grandes affaires, et de gentil esprit et fort fin. (Brantôme, t. VI, *Disc.* 82.) — Jacques-Bertrand de Scépeaux, marquis de Beaupréau, lieutenant-général au gouvernement d'Anjou et du pays Saumurois 1738, brigadier 1743, maréchal de camp 1745, lieutenant-général, 1748 (*Chronol. mil.*, t. V, p. 538). — Claude-Gaston de Scépeaux, brigadier de cavalerie 1748, maréchal de camp 1761, lieutenant-général 1780, mort en 1781 (*ibid.*, t. VII, p. 415). — Marie-Paul-Alexandre, vicomte de Scépeaux, inspecteur d'infanterie sous l'Empire, maréchal de camp 1815, mort en Anjou, 1821. Défenseur intrépide de la cause royale, il s'était distingué dans les guerres de la Vendée (*Dictionn. des génér. franç.*, t. IX). Nous passons sous silence un grand nombre d'officiers supérieurs (voir *Chevaliers de Saint-Louis*), qui ont marché sur les traces glorieuses de leurs devanciers.

Ordre de chevalerie. — I. Des chevaliers *de l'ordre du roi.* — II. Des chevaliers *de l'ordre de Saint-Louis* : N..... de Scépeaux, brigadier en 1715; N... de Scépeaux, aussi brigadier en 1740; N... de Scépeaux, capitaine au régiment d'Anjou 1748; Yves-Alexandre, major de régiment de Saint-Jall 1757; le chevalier de Scépeaux, enseigne dans la compagnie de Villeroy 1757; le comte de

Scépeaux, colonel du régiment de Penthièvre-cavalerie, 1757; Gabriel de Scépeaux, capitaine au régiment de Champagne, 1758; Gabriel, capitaine de cavalerie au régiment de Conti en 1761; le marquis de Scépeaux, maréchal de camp, en 1761; Marie-René-Pierre, marquis de Scépeaux, mestre de camp en second du régiment de Franche-Comté cavalerie, puis colonel attaché au Royal-Guienne, 1790; le vicomte de Scépeaux avait reçu la croix de Saint-Louis dans la guerre de la Vendée; il mourut en 1821; son frère cadet, Alexandre, vicomte de Scépeaux, la reçut en 1823; le comte de Scépeaux, lieutenant-général des armées du roi, nommé commandeur de Saint-Louis, à la promotion du sacre de Charles X, le 23 mai 1825.

Honneurs de la cour. — Le 10 mars 1770, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. — Ceux de *ducs, marquis, comtes, barons,* par la possession : 1° du duché de Beaupreau (mariage de Louise de la Haye avec Jean de Scépeaux); Louise de la Haye ne possédait pas la terre de Beaupreau, mais c'est par suite de ce mariage que Guy de Scépeaux, son arrière-petit-fils, hérita du duché de Beaupreau, à la mort de la princesse de la Roche-sur-Yon, duchesse de Beaupreau, sa cousine, ainsi que du comté de Chemillé, en Anjou, et de la baronnie de Mortagne, en Poitou. Guy de Scépeaux présida la noblesse aux Etats de Bretagne réunis à Nantes le 27 septembre 1579; — 2° du comté de Durtal et de la baronnie de Mathefelon (mariage de Marguerite de la Jaille, dame de Durtal et de Mathefelon, avec Jean de Scépeaux).

Représentants actuels. — Le seul représentant de la maison de Scépeaux est François, marquis de Scépeaux, de la branche du *Boisguinot*, issue de celle de *Beauchêne.*

Il est fils d'Alexandre, vicomte de Scépeaux, frère cadet du vicomte Marie-Paul, maréchal de camp, mort en 1821, tous les deux beaux-frères du marquis de Bonchamps, ce dernier ayant épousé Mlle de Scépeaux.

Alexandre, vicomte de Scépeaux est mort en 1832. Il avait été nommé chevalier de Saint-Louis en 1823; il était chef de bataillon; son frère aîné avait été nommé chevalier de Saint-Louis pendant la guerre de la Vendée.

Armes. — *Ecartelé aux 1 et 4, vairé d'argent et de gueules* (Scé-

peaux), *aux 2 et 3 fascé d'argent et de gueules de dix pièces, au lion d'argent brochant sur le tout* (Estouteville), *et sur le tout d'or à six écussons de gueules, 3, 2 et 1 qui est Mathefelon.*

Ces armes n'ont été portées que par la branche de Vieilleville; celle qui subsiste actuellement ne porte que les armes de Scépeaux.

Tilly (Raoul de). — Voir la notice ci-dessus, p. 52.

N... **Turpin.** — Voir la notice ci-dessus, p. 57.

WALSH.

IIIe Croisade. — Une charte datée d'Acre, 1191, et mentionnée par Roger (*La nobl. de France aux croisad.*, p. 217), atteste que Philippe Walsh accompagna Richard Cœur-de-Lion en Terre-Sainte. Ce Philippe est probablement le même que nous verrons se distinguer en 1169 à la conquête de l'Irlande.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Richard Walsh figure dans cet ordre vers le milieu du XIVe siècle. Il périt glorieusement en défendant la ville de Waterford contre les Poher et les O'Hedriscols de Corck (Smith, *Hist. de la ville et du comté de Waterf.*, p. 126).

Origine.— La maison de Walsh, l'une des plus anciennes et des plus considérables d'Angleterre et d'Irlande, d'après les meilleurs historiens de ces deux royaumes (Cambden, *Britannia, or a choregraph. of Great Britain and Ireland*, etc.; — Thomas Burk, *Hibernia dominica*, in-4°, p. 270; — Geraldus Cambrensis, *Hist. Angl.*, scriptor., p. 788; — Richardus Stanihurst, *de Rebus in Hibernia gestis*, Dublin, 1584, p. 146), a pour berceau le pays de Galles, où elle florissait dès le XIIe siècle, avec le titre de *baron* qui, à cette époque, caractérisait la noblesse de premier ordre, conférait la qualité de pair et donnait entrée au parlement. — Hugues Walsh figure comme témoin dans une donation faite aux religieux de Tyron, confirmée par le roi Henri II, roi d'Angleterre (*Monasticum anglicanum*, t. I, p. 445). — Henri Walsh souscrit, en 1159, une autre donation au prieuré de Saint-Jean-l'Évangéliste de Pontfract, en la province de Yorck (*ibid.*, p. 650), etc.

Branches. — Vers le milieu du XIIe siècle, la maison de Walsh se divisa en deux branches; l'une resta en Angleterre, où, après avoir subsisté bon nombre de générations, elle s'éteignit dans la personne de Guillaume Walsh (Cambden, I, pp. 630 et 631); l'autre s'établit en Irlande, lors de la conquête de cette île par les Anglais en 1169. Elle a pour auteurs deux frères, Philippe et David Walsh, qui s'y distinguèrent par leurs faits d'armes et y obtinrent de vastes domaines, en récompense des services qu'ils avaient rendus. Leur nombreuse postérité s'est partagée en plusienrs branches, celles 1° de *Hunstown* et de *Carickmaine:* II° de *Olde-Connaught*, au comté de Wicklow; III° de *Castlehowel,* au comté de Kilkenny; IV° de *Ballykilcavan,* au comté de Keenstown; V° de *Ballycarrikmore,* au comté de Waterford; VI° de *Greaghlghbeg et Piltown*, au comté de Tipperary. — De la 3e ou de *Castlehowel,* barons de Shancahire, seigneurs de Knocmeelan, descend la branche établie en France, laquelle s'est divisée en deux rameaux et remonte en ligne directe à Philippe Walsh, l'un des guerriers qui contribuèrent puissamment à la conquête de l'Irlande en 1169 (*Généal. dressée par le roi d'armes d'Irlande*; *Rapport de Clairambault; Arrêt du conseil d'État du roi rendu à Versailles le 10 nov. 1753; Lettres patent. du 1er décembre de la même année; Lettres patent. du mois de mars 1755, érigeant en comté la terre de Serrant, la baronnie d'Ingrandes, les châtell. de Champtocé, etc., etc.*). — *Branche française.* Philippe Walsh, de la maison française de Walsh, créé comte et pair d'Irlande par Jacques II, avait eu pour fils Antoine Walsh, né à Saint-Malo en 1703; ce dernier, enrichi par son alliance avec Mlle Marie O'Shiell, d'une noble famille irlandaise, fit de son opulence l'instrument de la restauration du prétendant. Il fréta à ses frais deux navires et fournit, en écus, 800,000 francs. Il partit de Saint-Nazaire le 14 juillet 1745, débarqua l'héroïque prince en Écosse, se battit vaillamment à ses côtés à Culloden, fut fait prisonnier et jeté à la Tour de Londres. Pendant son emprisonnement, l'un des gardiens lui dit : « *Buvez, mylord, à la* » *santé du Roi qui vous estime et vous pardonne!* — Le roi fait plus » que la divinité, dit Walsh, *il pardonne à qui ne se repent pas.* »

Alliances. — I. De la branche de *Castlehowel* et de la branche française qui en dérive : — Philippe, marié à Éléonore Burke; Hoyle Walsh, chevalier, à Catherine Fitz-Gerald; Greffin Walsh, à Éléonore.

O'Donell; Adam Walsh, écuyer, à Catherine Burke; Gautier Walsh Ier, chevalier, à Cécile O'Dempsye; Robert Walsh Ier, à Éléonore O'Carroll; Philippe Walsh II, chevalier, à Marie O'Conor; Gauthier Walsh II, écuyer, à Catherine Butler; Edmond Walsh, à Jeanne Butler; Robert Walsh II, à Catherine Poher ou Power; Gauthier Walsh III, écuyer, 1° à Marie de Cavanagh, 2° à Marguerite Fitz-Gerald; Robert Walsh III, écuyer, à Hélène Tobin; Gautier Walsh IV, à Elice Butler; Robert Walsh IV, baron de Shancahire, etc., à Éléonore Fitz-Gerald; Gauthier Walsh V, écuyer, à Madeleine de Scheffield; Edmond Walsh II, écuyer, à Marguerite Grace; Robert Walsh V, dit de Walsh-Montagnes, à Marie Walsh de Bollygunnes, 1672.

II. — De la *branche française,* Jacques ou James Walsh Ier, 3e fils de Gautier Walsh IV et d'Élice Butler, marié à Anne Tobin; Richard Walsh, écuyer, à Elisabeth Sutton; Jacques Walsh II, écuyer, à Marguerite Walsh-Carickmaine; Philippe Walsh III, écuyer, à Anne Whyte 1695; Patrice-Marc, fils du précédent, à Anne Cranisborough; Antoine-Vincent, milord Walsh, comte et pair d'Irlande (*Lettre du prince de Galles, du 6 août 1745*), à Marie O'Shiell, 1741; Antoine-Jean-Baptiste-Paulin, comte et pair d'Irlande, à Marie-Dorothée Walsh, sa cousine-germaine, dont entre autres enfants: 1° Jean-Baptiste-Paulin-Olivier, à Agathe Walsh de Chassenon, dont Théobald Walsh, à Adèle de Certaines; 2° Joseph-Alexis qui eut, de Pauline Bouhyé de la Bréjolière, Edouard-Joseph, né à Nantes en 1805, marié à Mme Marie-Pauline Dubois de la Touche, veuve du comte d'Aramon; Arthur-Charles-Philippe, né à Nantes en 1808, capitaine; Olivier, né à Nantes en 1818, marié à Mlle Louise Desmasières; François, époux d'Adèle d'Apchon, dont Alfred-Joseph Walsh, marié à sa cousine Sophie, comtesse Walsh de Serrant, veuve du comte Théobald Walsh de Serrant, mort en 1837.

III. — *Des seign. comtes de Serrant.* François Walsh, chevalier, comte de Serrant, seign. châtelain de Champtocé, etc., etc., 3e fils de Philippe Walsh III, et d'Anne Whyte de Leixlip, marié en Espagne à Marie Harper, 1743, dont 1° Antoine-Joseph-Philippe, ci-après; 2° Charles-Édouard-Joseph-Auguste, époux de Julie Paqué de Lugé qui le rendit père de Joseph-Jean, vicomte de Walsh, uni à N... de Quillac; de Charles-Guillaume Walsh, à Mathilde-Marie Walsh,

sa cousine-germaine; 3° Philippe-François-Joseph, comte de Walsh, époux d'Isodore-Félicité Lotin de Lagerie. — Antoine-Joseph-Philippe, chevalier, comte de Serrant, marié 1° à Renée de Choiseul-Beaupré 1766, 2° à Louise-Élisabeth-Charles-Marie de Rigaud de Vaudreuil. Il eut du second hymen : 1° Théobald Walsh, comte de Serrant, marié à Sophie Le Grand 1823, dont Gaston Walsh, né en 1824, et Marguerite en 1825; 2° Louis, marquis de Walsh-Serrant, duc de la Motte-Houdancourt, marié en 1824 à Élise-Honorée-Françoise-Marie-Ulrique d'Héricy, grande d'Espagne de 1re classe; il en eut trois filles, dont l'une a épousé le comte Arthus de Cossé-Brissac, Valentine-Eugénie Walsh de Serrant, mariée, en 1830, au duc de la Trémoille, dont Louis, duc de la Trémoille, duc de Tarente, etc., etc., marié à Mlle Duchâtel, en 1862.

Illustration. — Grande par son ancienneté, par sa haute position féodale, la maison de Walsh ne l'est pas moins par les personnages éminents qu'elle a fournis à l'Eglise, à la cour, et aux conseils des rois, à l'épée et aux lettres.

I. *A l'Église :* Adam, nommé évêque de Saint-Azaph au pays de Galles, vers 1189 (Roger de Hoveden, Londres, 1596, p. 311); — Guillaume Walsh, évêque de Meath, prélat vertueux, chargé par la reine Marie de déposer les évêques mariés, persécuté sous la reine Élisabeth pour refus de reconnaitre la primauté ecclésiastique de la couronne d'Angleterre (*Hist. d'Irlande,* par Mac Geoghegham, t. II, pp. 361, 362, 367); Nicolas Walsh, d'abord chancelier de la cathédrale de Saint-Patrice de Dublin, puis évêque d'Ossory en 1587 (*id. ibid.,* t. III, pp. 415, 467). — Pierre Walsh, évêque de Waterford pendant le règne d'Élisabeth. — Édouard Walsh, chanoine de Saint-Pierre du Vatican à Rome. — William-Édouard Walsh, archevêque d'Aliface, mort à Aliface, à son retour de Rome, après la promulgation du dogme de l'Immaculée-Conception.

II. *A la cour :* Gautier III, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri VIII, chargé, avec le comte de Northumberland, d'arrêter le cardinal Wolsey, ancien premier ministre (*id., ibid.*, t. II, p. 268); — Nicolas Walsh, écuyer, haut justicier du royaume d'Irlande et membre du conseil privé de la reine Élisabeth.

III. *A l'épée :* Philippe et David Walsh figurent au nombre des trente-cinq chefs qui soumirent l'Irlande de 1172 à 1175, sous le commandement du comte Raymond Fitz-Gerald, oncle des deux frères Walsh : ils contribuèrent l'un et l'autre à cette conquête par des prodiges de valeur, Philippe, dans un combat livré aux Danois de Corck, et David, à la prise de Limerick en 1175 (Cambden, *ibid.,* p. 498; Geraldus Cambrensis, *expugnatio Hiberniæ,* Francf., 1603, p. 788 ; Mac-Geoghegham, *ibid.,* t. II, p. 8 et 12) ; — Robert Walsh, gouverneur de Carlisle pour Henri II, roi d'Angleterre, 1174 ; il défendit courageusement cette place contre Guillaume, roi d'Écosse (Roger de Hoveden, *ibid.,* p. 8), l'un des barons qui assistèrent au grand conseil tenu par le roi en 1176, dans lequel le royaume fut divisé en provinces, nommé le premier des grands justiciers ambulants dans les districts d'Erwickshire, de Richemondshire, l'un des neuf barons présents au jugement rendu vers 1214 par le roi d'Angleterre sur le différend entre Alphonse, roi de Castille, et Sanche, roi de Navarre (*id., ibid.,* pp. 22 et 23).

Gautier Walsh commandant de l'armée anglaise à la bataille, livrée en 1327, contre Donald, fils d'Art-Mac-Murrough, roi de Léganie, qu'il fit prisonnier (Mac-Geoghegham, *ibid.,* t. II, p. 103) ; — Thomas Walsh, baron de l'échiquier, l'un des trois commissaires qui, l'an 1540, accompagnèrent Antoine de Saint-Léger, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri VIII, et député d'Irlande, pour régler les rôles des terres de la couronne (*The peerage of Ireland,* t. III, p. 174) ; — Gautier Walsh III, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri VIII, chargé par ce prince d'arrêter, en 1531, de concert avec le comte de Northumberland, le cardinal Wolsey, ancien premier ministre (Mac-Geogh, t. II, p. 268); — Gautier Walsh IV, nommé gouverneur de Kilkenny par la reine Élisabeth, en 1580; — Hoyle Walsh, dit le chevalier *Hoyle,* prit les armes pour les rois Charles 1er et Charles II, fut dépouillé de ses biens par Cromwell, et rétabli dans leur possession par lettres de Charles II, 1661 ; — Jacques Walsh II, capitaine de la marine royale, transporta en France, sur son vaisseau, le roi Jacques II ; — Philippe Walsh III, fidèle à sa religion et à son souverain légitime, se retira dans ce royaume, vers 1685, arma plusieurs vaisseaux à Brest pour les Indes orientales ; —

Antoine-Jean-Baptiste, milord Walsh, comte et pair d'Irlande, capitaine au régiment Walsh.

Lors de la Révolution, la brigade irlandaise, composée des régiments de Berwich (Fitz-James), Walsh et Dillon, suivit les princes en Allemagne. En 1790, le roi Louis XVIII, les passant en revue, inscrivit sur leurs drapeaux : « 1690-1790 : SEMPER ET UBIQUE FIDELES. » Ce fut la troisième devise des Walsh, et l'on peut dire qu'elle complète leur histoire.

François Walsh, lieutenant-colonel; — Charles-Edouard-Joseph-Augustin Walsh, vicomte de Serrant, lieutenant-général des armées du roi; — Philippe-François-Joseph, comte Walsh, maréchal des camps et armées du roi; — Antoine-Joseph-Philippe, chevalier, comte de Serrant, colonel-commandant du régiment d'infanterie irlandaise de Roscommond 1766, colonel et propriétaire de ce régiment 1770, brigadier d'infanterie 1780, maréchal de camp 1784, lieutenant-général des armées du roi 1816, pour prendre rang de 1793; — Théobald Walsh, comte de Serrant, ancien capitaine de cavalerie dans les chasseurs de la Vendée; — Louis, marquis de Walsh-Serrant, lieutenant de cavalerie dans ces mêmes chasseurs (*États milit.; Alman. roy.;* Courcel, *Dict. des génér. franç.,* t. IX).

Aux lettres. — On doit : 1° à Nicolas Walsh, évêque d'Ossory, entre autres ouvrages, une traduction du Nouveau Testament en langue Erse(Mac-Geogh., t. III, p. 415, 467); — 2° à Pierre Walsh, célèbre franciscain, plusieurs écrits politiques et religieux, la plupart consacrés à la défense du catholicisme en Irlande (Moreri, t. x, pp. 757, 758); — 3° à un autre français Walsh, religieux du même ordre, entre autres publications : un *Dictionnaire irlandais;* une *Nouvelle théorie de la terre,* ou *le Monde antédiluvien* (Moreri, *ibid.*); — 4° à Guillaume Walsh, membre de la Chambre des Communes, poète, connu par ses rapports avec Dryden, et sa correspondance avec le célèbre Pope, *Eugénie, ou Défense des Femmes; Esculape, ou l'Hôpital des Fous; l'Age d'or rétabli;* — 5° à M. le vicomte Walsh (Joseph-Alexis), l'un des meilleurs écrivains religieux et légitimistes de notre époque, un grand nombre d'excellents travaux, parmi lesquels nous citerons : 1° *Les journées mémorables de la Révolution; 2° l'Exploration de la Normandie; 3° les Lettres vendéennes; 4° la Providence; 5° les Pensées d'un*

Breton; 6° le Tableau des Fêtes chrétiennes; 7° les Sacrements. — Saint Louis, la Foi, la Fidélité aux serments, etc., etc., plus de trente volumes.

Le vicomte Walsh est mort à Paris le 11 février 1860. Digne héritier de la foi de ses pères, il a conservé noblement sa devise..., et la lettre qui fut adressée, lors de sa mort, à son fils aîné, le vicomte Walsh par M. le comte de Chambord, en est une nouvelle preuve :

« Venise, 1er mars 1860.

» Je partage bien sincèrement, mon cher vicomte, le deuil profond où vous plonge le cruel malheur qui vient de vous atteindre; j'ai perdu moi-même un de mes plus dévoués et meilleurs amis.

» Modèle d'antique honneur et de chevaleresque fidélité, chrétien des premiers âges, homme de foi et de cœur, infatigable soldat de la vérité et du droit, ses derniers vœux ont été pour la France, pour la royauté, pour la religion, au service desquelles sa vie entière a été consacrée.

» Il est mort plein de jours et de mérites, et, avant de quitter ce monde, il a pu se rendre ce rare témoignage que, durant le cours de sa longue et laborieuse carrière, il n'était pas sorti de sa plume une ligne, un mot qui ne fût en parfait accord avec ses sentiments de respectueuse obéissance à l'Église et d'inviolable attachement à la foi de ses pères, dont il a gardé sans tache la vieille devise : SEMPER ET UBIQUE FIDELIS !

» Noble héritage, que votre piété filiale, je le sais, a précieusement recueilli. Votre consolation sera de penser à sa vie si honorable, à sa mort si sainte, à ce tribut si touchant d'unanimes regrets, de justes hommages, de sincère vénération qui a été payé à sa mémoire et auquel je me suis associé de toute mon âme.

» Soyez, dans cette triste circonstance, auprès de madame Walsh, l'interprète de mes douloureuses sympathies, et croyez à ma constante affection.

» *Signé :* HENRY. »

Chevaliers de Saint-Louis.— N... Walsh, lieutenant réformé d'infanterie, en 1758; — le comte Walsh (Antoine-Joseph-Philippe), co-

lonel du régiment irlandais de son nom, en 1777 ; — le baron Walsh (Antoine), capitaine d'infanterie au même régiment, en 1777 ;—Walsh (Jacques), capitaine d'infanterie au même régiment, en 1779 ; — le vicomte de Serrant (Charles-Auguste), mestre de camp au même régiment, en 1781 ; — Walsh (Jean), ancien officier, en 1815 (*Regist. de l'Ordre ; États milit.*) ; François Walsh, chef de bataillon au 23e de ligne, chevalier de S.-Louis, officier de la Légion d'honneur, mort à Bayonne, en 1822.

Titres. — Ceux : 1° de *baron*, dès le XIIe siècle ; 2° de *comte* et *pair* d'Irlande, confirmé par lettres de Jacques III, datées de Rome, 20 octobre 1744 ; 3° de *comte*, par érection en comté des châtellenies de Chantocé, de Savernière, de Serrant, de la Roche-Serrant, de Belnoé, réunies à la baronnie d'Ingrandes, sous la dénomination de Serrant (*Lettres du mois de mars 1755*).

Honneurs de la cour. — Accordés : 1° à M. le comte Walsh, le 24 mars 1751 ; 2° à Mme Walsh, le 3 novembre 1752 ; 3° à M. le comte Patrice Walsh, le 15 mai 1784 ; 4° à Mme la comtesse Walsh, le 23 janvier 1785 ; 5° à M. le comte Walsh-Serrant, le 30 mars 1785 ; 6° à M. le comte Théobald Walsh, le 2 mars 1787 ; 7° à Mme la vicomtesse Walsh, le 9 mai 1787 (Saint-Alais ; Courcel. ; *Dict. univ. de la nobl. de France,* t. I.)

Armes. — D'*Argent au chevron de gueules, accompagné de trois phions ou fers de lance antique de sable.*

Cri de guerre. — On raconte que David Walsh, frère de Philippe Walsh, qui se croisa en 1191, fut percé au bras d'une flèche, en passant à la nage le Shannon, que, soutenu par un cygne, il parvint au rivage en s'écriant : *Transfixus, sed non mortuus ; Transpercé, non pas mort.* Ce cygne, percé d'une flèche, lui aussi, portant le cri du héros, devint le *cimier* des armes des Walsh.

Devises. — 1° A *Deo honor et fortuna,* de Dieu l'honneur et la fortune ; 2° *Pro Deo, honore et patriâ,* pour Dieu, l'honneur et la patrie : 3° *Semper et ubique fideles,* partout et toujours fidèles.

QUATRIÈME CROISADE.

1199-1212.

Beaumont (Geoffroy de). — Voir ci-dessus, p. 6.

Jaille (Yves de la). — Voir ci-dessus, p. 22.

Maillé (Hardouin IV, sire de). — Voir ci-dessus, p. 27.

Mathefelon (Foulques, sire de). — Voir ci-dessus, p. 35.

Montreuil-Bellay (Henri de). — Voir ci-dessus, p. 72.

CINQUIÈME CROISADE.

1212-1230.

Beaumont (Raoul de). — Voir ci-dessus, p. 6.

Beaumont (Geoffroy de), évêque d'Angers. — Voir ci-dessus, p. 6.

Mayenne (Juhel III de). — Voir ci-dessus, p. 33.

Quatrebarbes (Guillaume de). — Voir ci-dessus, p. 37.

Roches (Guillaume des). — Voir ci-dessus, p. 84.

Tilly (Foulques de). — Voir la notice ci-dessus, p. 53.

SIXIÈME CROISADE.

1230-1241.

Beaumont (le vicomte de). — Voir ci-dessus, p. 6.

Beauvau (Matthieu de). — Voir ci-dessus, p. 96.

Tilly (Raoul de). — Voir la notice ci-dessus, p. 53.

SEPTIÈME CROISADE.

1244-1253.

CHARLES DE FRANCE, COMTE D'ANJOU.

Charles de France, né en 1220, comte de Provence et de Forcalquier par son mariage avec Béatrix de Provence, fille et principale héritière de Raymond de Béranger, le 19 janvier 1246, — investi, le 27 mai de la même année, des comtés d'Anjou et du Maine, par S. Louis, son frère, — roi de Naples et de Sicile par droit d'investiture et de conquête, en 1266, — roi de Jérusalem en 1282, royaume acheté de Marie, princesse d'Antioche, — mort à Foggia, dans la Capitanate, en 1285, fit partie de l'expédition de 1248 en Terre-Sainte.

« En ceste signalée occasion, Charles, imitateur de la generosité du » Roy son aisné n'espargna point sa vie pour le service de Dieu et » l'avancement de la religion chrestienne, car le célèbre historien du » temps, tesmoin occulaire de sa valeur, récite, qu'un jour, ayant esté » estably à garder l'armée chrestienne du costé de Babylone, il » courut sus aux Turcs, en défit grand nombre et mit le reste en » fuite. Il adjouste qu'il fut beaucoup prisé dans ceste journée, et qu'a » celle de Massoure, il fit encores merveilles de combattre. Joinville » tesmoigne que luy mesme estant en grand danger, ce magnanime » prince le desgagea, et continuant de s'exposer, se veit en la mesme » peine, et fut heureusement secouru par le Roy son frere, avec lequel » depuis combattant et manquant de bonne fortune plus que de cou- » rage, il fut pris, ensemble Alfonse, comte de Poitiers, leur frere. » Mais estant tous liberez par une speciale grace de Dieu, le roy » S. Louis renvoya en France ces deux princes pour la consolation » de leur mère et de ses bons subjects. » (*Hist. généal. de la maison de France,* par les Frères de Sainte-Marthe, liv. XVIII, p. 290.)

« En 1269, il s'appresta pour faire derechef le voyage d'outre-mer. » Car ayant desir de rendre ses rauyaumes asseurez des courses que

» faisoient souvent les Sarrazins d'Afrique, et de voir le roy de Thunes » ses tributaires, il disposa le roy S. Louis d'aller encore combattre » les infidelles... Mais il fut si long à se mettre en chemin, que le retar- » dement causa en partie la ruine des affaires. A son arrivée au siege » de Thunes, il eut les tristes nouvelles du decès du Roy son frere, qui » expira le mesme jour de sa venuë. » (*Iid.*, *ibid.*, pp. 293, 294; le Nain de Tillem., *Vie de saint Louis; Art de vérif. les dates*, t. II.)

Armes. — *Semé de France, au lambel de gueules de quatre pendants.* (Sainte-Marthe, *ibid.; Le Roy d'armes*, p. 519.) — Un sceau de 1253 porte : *Semé de France, à la bordure chargée de petits châteaux.* (*Invent. des sceaux*, par Douet d'Arcq., p. 317.)

Andigné (Guillaume d'). — Voir la notice ci-dessus, p. 89.

BOILESVE.

VIIe Croisade. — Étienne Boylesve, Boilyau ou Boileaue accompagna saint Louis à la croisade de 1248, y partagea la captivité de ce prince en 1250 et ne recouvra sa liberté que moyennant une rançon personnelle de mille livres d'or, indice certain de sa haute condition (Du Cange, *Observ. sur Joinville; Recueil des histor. de la Fran.*, t. XX, p. 297); il portait *d'azur à trois étoiles d'or, 2 et 1.*

Famille originaire d'Anjou, « qui s'est distinguée, dit la Ches- » naye (t. III, p. 100), tant dans l'épée que dans la robe, où elle a » donné des preuves de sa valeur et de son attachement pour ses » maitres. »

A son retour de la Terre-Sainte, il fut nommé prévôt de Paris en 1254 ou, plus probablement, en 1258. « Sainct Louis, *voulant abolir toutes mauveses coustumes dont le povre peuple estoit grevé auparavant, fist enquerir partout le païs, là où il trouveroit quelque grant sage homme, qui fust bon justicier, et qui pugnist estroictement les malfaicteurs, sans avoir esgard au riche plus que au povre. Et luy fut amené ung qu'on appelloit Estienne Boyleauë, auquel il donna l'office de prevost de Paris; lequel depuis fist merveilles de soy maintenir oudit office. Tellement que desormais n'y avoit larron, murtrier, ne autre malfaicteur qui ozast demourer à Paris.* » (Joinville;) le premier des registres *Olim*

indique les enquêtes faites par Étienne Boylesve aux parlements de la Chandeleur, 1263, de la Pentecôte, 1264, 1265, etc. (*Docum. inédits*, les *Olim*, t. I). On a de lui un recueil connu sous les noms de *Livre des métiers, Livre de l'établissement des métiers*, recueil qui n'a jamais été imprimé en entier.

Après Étienne Boylesve viennent : Jean, Ier du nom, chambellan du roi de Jérusalem et de Sicile, gouverneur de Guise; Jean, IIe du nom, premier maître d'hôtel du duc d'Orléans, frère de Charles VI, au nombre des seigneurs qui marchent en Hongrie au secours des chrétiens, en 1396. Avant de partir, il ordonne à Pierre Boylesve, son fils aîné, de prendre dorénavant pour armes *trois croix d'or penchées* ou *sautoirs*, au lieu de *trois étoiles d'or* (Ménage, *Remarq. sur la vie de Pierre Ayrault*, p. 236). — Pierre, gouverneur du château de Mehun-sur-Loire, pris à la bataille d'Azincourt avec le duc d'Orléans. — Pierre II, chambellan du duc d'Orléans, et chevalier de l'ordre du Porc-Épic en 1451. — Jean, IIIe du nom, premier gentilhomme de Charles d'Anjou, puis chambellan de Louis XI, par brevet du 28 octobre 1451. — Marin Boylesve, seign. de la Maurouzière, nommé par le roi Henri IV lieutenant-général d'Anjou en 1590. Ce prince, pour le récompenser de ses services, le fit chevalier de son ordre, par lettres de 1597 (Ménage, *Remarq. sur la vie de Pierre Ayrault*, p. 184-185), et par de nouvelles lettres, datées du mois de janvier 1498 (*id., ibid.*), lui permit d'ajouter à *l'escu et blazon* de ses *armoiries deux ou trois fleurs de lis en chef, pour par luy et sa postérité les porter;* — Anne Boylesve, chevalier, seign. du Plantis et de Razilly, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons, exempt des gardes du corps du roi et gouverneur de Lannion en 1708; un brigadier de cavalerie, mort en 1747. (*Arm. gén. de Fran.*, 1re partie.)

Plusieurs membres des Boylesve figurent aussi avec distinction aux parlements de Paris et de Bretagne. (Fr. Blanchard, pp. 10, 27, 65, 70.)

Il y a des Boylesve en Anjou, en Bretagne, à Paris, en Touraine, et en Angleterre. Appartiennent-ils tous à la famille originaire d'Anjou? on le suppose ainsi dans plusieurs notices biographiques. D'après ces notices, Nicolas des Preaux serait un descendant du prévôt de Paris. Cependant peut-on regarder comme un arrière petit-fils du prévôt de

Paris, Jean Boylesve anobli par Charles V en 1371 ? Qu'avait-il besoin de lettres d'anoblissement, s'il était issu d'un chevalier de haut parage? Or c'est de ce Jean Boylesve qu'un arrêt du 16 avril 1699 fait descendre des Preaux et ses frères (*Recueil des Hist. de Fran.*, t. xx, p. 297).

BOUCHET DE SOURCHES.

VIIe Croisade. — D'après Le Paige (t. II, p. 503), et Moréri, (t. II, p. 112), Robert du Bouchet, seign. de la Ferté-Macé, etc., fit le voyage de la Terre-Sainte en 1248, avec le roi saint Louis.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Louis-Vincent du Bouchet, reçu, vers 1720, commandeur de Villedieu 1737, de Laon, 1746 (Moréri, *ibid.*); Louis, frère du précédent, reçu vers la même époque; Louis-François du Bouchet et un autre François, dit le comte de Sourches. A l'appel du Grand-Maître en 1715, celui-ci se rendit à Malte et obtint, quoique marié, l'autorisation de porter la croix de l'ordre (Moréri, *ibid.*; Le Paige, *ibid.*)

Origine. — « La maison du Bouchet, dit le dernier de ces deux » auteurs (p. 503) est une des plus anciennes de la province du Maine, » et originaire d'Anjou, où elle possédait la terre du Bouchet, dont » elle tire son nom. » Elle s'établit dans le Maine au commencement du XIIe siècle, et y a toujours conservé un rang distingué par ses grandes alliances, par les services qu'elle a rendus, par les charges éminentes qu'elle a remplies, par les récompenses honorifiques qu'elle a reçues de nos rois.

Alliances. — I. *De la branche aînée* avec les maisons de Vendôme, de Bellême et d'Alençon; de Lonray, 1263; de Hertré, 1301; de Clinchamps, 1355; de Longaunay, 1369; d'Assé, 1415; de Vassé (Jeanne de Vassé, dame de Sourches), 1459; de Broc; de Martigné; de Thévalle, 1493; de Presles, 1550; de Bellanger, 1517; Beauregard du Verger; du Plessis-Liancourt, 1556; Thierry de la Prevalais; Hurault de Vibray, 1595; Chéronne de Sémur; Souvestre de Clisson; de Riants; Nevelet, 1632; de Chambes de Montsoreau, 1664; Colbert de Linières, 1694; de Pocholles du Hamel, 1706; de Gontaut-Biron, 1730; Desmarets de Maillebois, 1740; Le Quieu de Guernouval; de

Virieu; de Rochemore; de Croï-d'Havré, 1764; de Pons; de Pérusse des Cars, 1817; de Crussol-d'Uzès, 1832. — II. *Des comtes de Sourches*, issus de Louis-François du Bouchet, comte de Sourches, 3e fils de Louis-François, marquis de Sourches et de Geneviève de Chambes, comtesse de Montsoreau, avec les maisons de Thiersault; le Vayer, 1747. — III. *Des seign. de Malèfre*, issus, eux aussi, de la branche aînée, par Jean du Bouchet, second fils de Baudouin Ier et de Charlotte de Clinchamps, avec celles de Mons, 1463; de Saint-Remy, 1485; Le Maréchal, 1518; de Tucé, 1559; Courtemanche, 1593; d'Assonis, 1631; de Boullemar, 1675, éteints avec Jacques III, mort en 1737. — IV. *Des seign. de la Guionnière,* etc., rameau de Malèfre, établi en Vendômois, avec les la Chapelle, 1418; Mondoucet; d'Amilly; de Franqueville; de Beaufils; de Tours, 1615; d'Argy, 1709; d'Alboin, 1704.

Personnages remarquables. — I. *Dans l'Église :* Jacques du Bouchet, conseiller du roi en ses conseils, et son aumônier, abbé commendataire de Saint-Martin de Troarn (diocèse de Bayeux), en 1618 (*Gall. christ.,* t. XI, col. 414); — Jean-Louis du Bouchet, aumônier du roi et conseiller en ses conseils, abbé commendataire de l'abbaye de Troarn, par résignation de son grand oncle, nommé évêque de Dol en 1715, président des États de Bretagne en 1747 et 1748 (*Gall. christ.,* t. XIV; D. Taillan., *Catal. hist. des évêq. et abbés de Bret.,* p. 67). — II. *A la cour :* Six gentilshommes de la chambre du roi; Artus, gentilhomme ordinaire du duc d'Alençon, 1577; Simon, chambellan du roi Charles VII; — six prévôts de l'hôtel du roi et grands prévôts de France, qui se succèdent dans cette charge de père en fils: Jean II, 1646; Louis-François, 1649; Louis II, 1714; Louis III, 1719; Louis-François, 1769, et Louis-Yves, mort en 1818 (Le Paige, *ibid.;* Moréri, *ibid.;* Saint-Simon, *Mém.,* t. XXI, p. 32, édit. de 1840).

III. *Dans la profession des armes :* La maison du Bouchet a marqué surtout par l'épée : Guillaume, lieutenant et connétable de la ville et du château du Mans; François, capitaine de cinquante lances des ordonnances du roi 1583, lieutenant-général en Bretagne, sous le duc de Montpensier; Honorat, blessé aux siéges de Laon et d'Ancenis (Le Paige, *ibid. :* Moréri, *ibid.*); Jean II, marquis de Sourches, maréchal de camp, par brevet du 11 novembre 1651, commandant ès pro-

vinces de Maine, Perche et de Laval, en l'absence de son père (*Dict. des génér. franç.*, t. II) ; — François, colonel du régiment de son nom, major-général, sous le maréchal de Luxembourg, aux campagnes de Hollande, gouverneur du Maine, du Perche, de Laval et du Mans (Le Paige, *ibid.*; Moréri, *ibid.*); — Louis-Vincent, brigadier des armées du roi, blessé au combat d'Ékeren ; — Louis, brigadier 1702, maréchal de camp 1704, lieutenant-général 1710, aux siéges de Philisbourg, Manhein, etc., aux batailles de la Marsaille, de Ter, etc. (*Dépôt de la guerre ; Dict. des génér. franç., ibid.*) — Louis II, marquis de Sourches, brigadier 1741, maréchal de camp 1744, puis lieutenant-général 1748, aux campagnes de 1727 à 1773, à Philisbourg, Dettingen, Menin, Ypres, Furnes, Fribourg, Fontenoy, etc., etc. (*Dépôt de la guerre.*)

Louis-François du Bouchet, dit le chevalier, puis le comte de Sourches, brigadier 1704, maréchal de camp 1718, lieutenant-général 1744, à Fleurus, à Mons, à Namur, Steinkerque, Barcelonne, Carpi, Chiari, San-Vittoria, Luzzara, Ramillies, où il eut trois chevaux tués sous lui (*Dépôt de la guerre ; Dict. des génér. franç.*) — Gilles, seign. de Malèfre, gouverneur des ville et château de Châtellerault pour le comte du Maine ; Jacques III, lieutenant pour le roi à Longwy ; — Simon, qui enleva aux Anglais la ville de Laval, en 1429, et reçut du roi cent réaux d'or, avec exemption de tous droits de franc-fief (*Lettres paten. de 1429*) ; Bertrand, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur des ville et château de Preully ; Lancelot, gouverneur de Vendôme, 1616 ; Jean, capitaine de grenadiers au régiment de Quercy, blessé au siége de Turin, 1706 (*id.*, *ibid.*)

Récompenses honorifiques. — I. *Ordres de chevalerie :* François du Bouchet, et son fils Honorat, chevaliers de l'ordre du roi ; — Jean, IIe du nom, chevalier des ordres du roi, ainsi que son fils Louis, IIIe du nom ; — Louis-Hilaire, dit le comte de Sourches, chevalier de Saint-Louis ; Charles-Louis, chevalier de Saint-Louis. — II. *Titres :* 1° celui de *baron*, par érection de la châtellenie de Sourches en baronnie (*Lettres-patentes du mois d'août 1598*) ; — 2° celui de *marquis*, par érection de la baronnie de Sourches en marquisat (*Lettres paten. du mois de décembre 1652*), et ensuite par la donation du marquisat de Tourzel que la marquise de Rupelmonde fit à Louis-Emmanuel du Bouchet,

son neveu, vers le milieu du XVIIIe siècle; — 3° celui de *duc,* entré dans la maison de Sourches par Louise-Élizabeth de Croï-d'Havré, femme de Louis-François, marquis de Sourches, créée duchesse de Tourzel par Louis XVIII, en récompense de son dévouement pour Louis XVI et la famille royale qu'elle accompagna au Temple après le 10 août 1792. Son petit-fils Olivier-Charles-Henri-Roger hérita de son titre, et mourut en 1845, sans laisser de postérité. Le duc de Tourzel avait épousé en 1832 Mlle de Crussol d'Uzès, dont il eut un fils qui mourut en bas âge.

III. *Honneurs de la cour :* 13 février 1789, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi; — IV. *Pairie :* Olivier-Henri-Charles-Roger du Bouchet de Sourches, duc de Tourzel, créé pair de France, le 27 février 1830.

Représentants actuels.— Augustine-Frédérique-Joséphine du Bouchet de Sourches, fille de Charles-Louis-Yves, marquis de Tourzel, et d'Augustine-Éléonore de Pons, mariée, le 25 juin 1817 à Amédée-François-Régis, duc des Cars, chef de nom et d'armes de la maison de Pérusse des Cars.

Armes. — *D'argent à deux fasces de sable, écartelées de Montsoreau.*

BOUILLÉ.

Ire Croisade. — Hugues de Boulier, *Hugo de Boleira* [1], se trouve au nombre des gentilshommes qui accompagnèrent Raymond de Poitiers, frère puîné de Guillaume X, lorsqu'il alla prendre possession de la principauté d'Antioche en 1136, comme l'atteste une charte de 1140, extraite du *Cartulaire du Saint-Sépulcre* (Du Chesne, *Hist. de la maison des Chastiégu.* Liv. II, p. 79 et *Preuves*, p. 37 et 38.)

VIIe Croisade. — Dalmas de Bouillé suivit Alphonse, comte de Poitiers, en Terre-Sainte. Il figure, comme témoin, dans la quittance d'une somme de 50 livres tournois, donnée par un chevalier espagnol, à Damiette, le second lundi de novembre 1249. Voici le texte de ce titre:

Conozuda cosa seo o coantos esta carta veran como jo Sancho Lopez

[1] Dans les anciennes chartes : *Boulier, Bouliers, Boliers, Bolier, Boliéra, Boliens.*

del Ciego mesnadero recebi de vos agabato Jacolo 50 livras de bonor jorneses (torneses) las quales a mi prestales par mandamento del sennior Alfonso conde de Poitiers los quales dineros dovo dar e pagar en tiempo et en pena dichos et de los quales dineros me tiengo per bien pagado de vos. Son testigos desto Dalmacius Bollerii et Aymericus Charrerii.

Et jo garcia clerigo scrivi esta carta et fiz esti mio seigno acos tempassado in testimonianca des de los antedechas cosas. Data en Damyetta lunes secondo del mes de novembre anno Domini ducentesimo quadragesimo nono.

« Qu'il soit chose connue, à tous ceux qui cette lettre verront comment, moi, Sancho Lopez del Ciego, capitaine d'une compagnie d'infanterie, j'ai reçu de vous, Agabato Jacolo, 50 livres *bon or* tournois, à moi prêtées par ordre du seigneur Alfonse, comte de Poitiers, lesquels deniers je dois donner et payer au temps et conditions (*pena*) dites, et desquels deniers je me tiens (*ne*) pour bien payé de vous. — Sont témoins de cela Dalmacius de Boliers et Aymeric de Charrier.

» Et moi, Garcia, prêtre, ai écrit cette lettre et mis ce mien sceau ici imprimé en témoignage des choses susdites. Donné à Damiette le second lundi du mois de novembre, l'an du Seigneur 1249. »

Chevalerie du Temple. — Robert de Bouliens ou Boliers est mentionné comme appartenant à cet ordre, dans la procédure suivie à Paris, en 1309, contre les templiers. (*Mss. de la Bibl. imp., fonds Harlay, N° 49.*)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Jean de Bouliers, chevalier et commandeur de Rhodes ; — Pierre, chevalier de Rhodes, puis commandeur de Milhau ; — Michel, chevalier de Malte, bailli et commandeur de Montagny-le-Templier, grand'croix de l'ordre; — Christophe-Alexandre, reçu en 1637, conservateur des priviléges, assistant du grand-maître, général des galères de la Religion, se distingua, en 1657, au combat des Dardanelles, où il s'empara de la *Mahommétique*, et conquit plusieurs drapeaux, puis à la défense de Candie, en 1669 (Brusoni, *Istoria di Candia*, lib. LXXVII, page 307 ; La Chesnaye, t. VI, p. 749 ; *Généal. de la fam.*, dressée sur titres, par d'Hozier, en 1772) ; — Frédéric-Camille-Albert, reçu le 27 mars 1777 ; — François-Guillaume, le 25 février 1772 ; — Hippolyte-Charles-

Marie, le 5 septembre 1772; — Amable-Hippolyte-Charles-Marie, le 8 juillet 1774. (Saint-Allais, t. xx, p. 258.)

Cette maison, d'ancienne chevalerie, est originaire d'Auvergne. Son ancienneté, ses domaines, les alliances de ses diverses branches, son rang dans l'Église et à la cour, ses services et commandements militaires, les récompenses honorifiques qu'elle a reçues de ses souverains, en font une des races les plus considérables de cette province.

Son ancienneté. — Ildin de Bouliers, son premier auteur connu, vivait au milieu du XIe siècle (*Nobil. d'Auverg.*, par J.-B. Bouillet, t. I, p. 285).

Noble homme Pierre de Bouliers, *nobilis vir Petrus Bouilhez*, assista avec Pierre de Chabannes, Hugues de la Bastisse et Guillaume de Montriannay, à un acte de 1155, concernant Thibaud, abbé de Montpeyroux (*Gall. christ.*, t. II, col. 399). — Pierre III de Bouliers, seigneur du Chariol, est cité en 1328, au nombre des hauts feudataires de l'Auvergne qui plaidèrent avec le clergé (Baluze, *Hist. générale de la mais. d'Auverg.*, t. II, p. 154).

Ses domaines. — Elle possédait plus de trente terres seigneuriales : Alleret, Aurouze, Authezat, le Chariol, le Cluzel, Coulanges, le Tronçay, Cousences, Saint-Geron, Gondolle, Saint-Eble, la Blanchisse, Tinières, le Vialard, Montluisant, Meyroude, Rilhac, Rochefort, Champtoing, les Quaires, la Corie, Franzay, Hauterive, Salles, Balsat, Rioux-Martin, Campedunin, Vidières, Brugéat, etc., etc. (*Coutumes d'Auverg.*, par Chabrol).

Alliances de ses diverses branches. — I°. *Alliances de la branche-tige* avec les maisons de la Roche-Aimon; de Coppel; Motiers de la Fayette; de Lastic; de la Roche-Nastrac; de la Groslière, 1351; de Murat; de Montravel, 1428; de Mezet, 1438; de la Roue; d'Urfé, 1493; de la Grange; d'Estaing, 1534; Barthon de Massenove, 1571; de Lignerac. — *Et du côté des femmes,* avec celles de Fredeville, 1376; de Chaslux; de Vernay; de Sermur; de Tournon; d'Alègre. — Fondue dans d'Alègre, par le mariage de Marguerite de Bouillé, fille de François de Bouillé et de Rose de Lignerac, avec Emmanuel, marquis d'Alègre.

II°. *Alliances de la branche des seign. du Chariol, châtelains de Ro-*

chefort et comtes de Bouillé, issue de Gaspard de Bouillé, IIe de nom, fils puîné de Gaspard Ier du Chariol et d'Anne d'Urfé, avec les maisons de Rochebriand, 1533 ; de Lerin, 1548; du Lacq de Puidenot, 1598 ; Chalvet de Rochemontaix, 1631 ; du Prat de Nantouillet, 1617; de la Richardie du Chery, 1639; Chabrol ; de Chabannes-Curton, 1674 ; de Sonnaville, 1702 ; de Guillaumanches, 1745; de Leyritz ; de Carrère, 1805; des Grottes, 1845. — *Et du côté des femmes,* avec celles du Lacq; d'Oradour; de Chauvigny, 1582; de Macheco de Prémeaux, 1771 ; de Pons de la Grange, 1790.

IIIo. *Alliances de la branche de Coulanges et du Tronçay,* issue de la branche-tige, par Antoine de Bouillé du Chariol, troisième fils de Guillaume IV du Chariol, chevalier, et d'Alix de Mezet, avec les maisons de Crestes; de Rochefort-Segalières, 1523; de Chalons-d'Orange, 1523; de Digons du Tronçay, 1594; de Framont, 1621; des Rosiers, 1667; de Fougières, 1705; du Croizet; Chalvet de Rochemontaix, 1756; Pinel du Manoir, 1786; de Forestier, 1813; de Bonchamps, 1817; d'Urvoy de-Saint-Bedan, 1843. — *Et du côté des femmes,* avec celles de Maumigny; Triyon-Montalembert; Andras de Marcy; de Chevigné.

IVo. *Alliances des barons d'Allerct,* sortis des châtelains de Coulanges et du Tronçay par Antoine du Chariol, VIe de nom, second fils d'Antoine V, seign. de Saint-Geron et de Catherine de Châlons-d'Orange, avec les maisons de Saint-Geron, 1590; de Bourdeilles, 1630; de Ponteaux; Motier de la Fayette, 1694; de Clavières de Saint-Agrève, 1725 ; Chevalier d'Amfresnel, 1745; de Bègue, 1768; de Jorna, 1799; de Vernou; Walsh de Serrant, 1798; de Thiard de Bissy, 1826 ; O'Connor, 1852. — *Et du côté des femmes* avec la maison de Contades. (*Preuv. de la mais. de Bouillé* par d'Hozier et Cherin; la Chesnaye, *ibid.;* Bouillet, *Nobil. de l'Auverg., ibid.*)

Son rang dans l'Eglise. — Elle a produit : 1o *deux évêques :* Nicolas de Bouillé, évêque d'Autun de 1758 à 1767; Jean-Baptiste de Bouillé, évêque de Poitiers de 1819 à 1840 (*Annuaire hist., ann. 1847 et 1848; Alman. roy.*); 2o *neuf chanoines-comtes au chapitre noble de Brioude :* Yves 1558, Jean 1563, Antoine 1582, Antoine 1592, Guy 1620, Louis 1647, Samson 1657, Jacques 1663, Nicolas, qui devint évêque d'Autun (*Cartul. de Brioude ; Nobil. d'Autun,* etc); —

3° *des chanoines-comtes de Lyon :* Joseph de Bouillé, Guillaume 1381, Nicolas 1722 (*France ecclésiast. de 1789 ; Alman. de Lyon avant 1799*); — 4° *des protonotaires du S.-Siége;* — 5° *des chanoines de l'église collégiale de Thiers :* Chastard, chanoine et grand trésorier ; Guillaume, chanoine et grand chantre ; Jean, chanoine de l'église collégiale de Saint-Genois ; — 6° *des abbesses :* Gensenne de Bouillé, dite du Chariol, souveraine prieure de l'archiconfrérie des Saints-Anges, morte abbesse de Saint-Michel en Vallée 1422 ; Luce de Bouillé, abbesse et baronne de Notre-Dame de Valroche ; Gabrielle-Marguerite-Olympie de Bouillé, abbesse de l'église de Notre-Dame de Meaux. (*Preuv. de la mais. de Bouillé, par d'Hozier et Cherin ;* La Chesnaye, *ibid.*)

Son rang à la cour. — Pierre VI de Bouillé, chevalier, conseiller et chambellan du roi, mort en 1493 ; — Nicolas de Bouillé, maître de l'oratoire du roi Louis XV, puis son premier aumônier ; — Jean-Baptiste, évêque de Poitiers, aumônier de la reine Marie-Antoinette, et ensuite de Madame la Dauphine ; — Antoine, premier chambellan de M. le comte de Provence ; — François-Marie-Michel de Bouillé du Chariol, aide-de-camp de Charles X, étant comte d'Artois et roi de France, gouverneur de Mgr le duc de Bordeaux, après 1830 ; — Marie-Louise de Carrère, comtesse de Bouillé, dame d'honneur de Madame, duchesse de Berri ; — Jacques-Marie-Gaston de Bouillé du Chariol, comte de Bouillé, page du Dauphin, puis officier des chasseurs à cheval de la garde royale.

Ses services et commandements militaires. — C'est surtout dans la carrière des armes que se sont distingués les seigneurs du Chariol. Outre Dalmas, croisé en 1247 et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui combattirent et versèrent leur sang pour la cause de Dieu, nous trouvons : Guillaume II de Bouillé, ayant à sa solde quarante hommes d'armes et cent vingt-six archers, au service de Philippe IV le Bel ; — Antoine de Bouillé, Ier du nom, baron d'Aurouze, de Tinières, etc., commandant du ban et arrière-ban de la noblesse d'Auvergne ; — Antoine de Bouillé du Chariol, IIIe de nom, chatelain de Coulanges, gouverneur des ville et château d'Usson ; — Jacques de Bouillé, Ier du nom, gouverneur de Clermont-Ferrand, vers 1570 ; — Christophe de Bouillé eut une jambe emportée à la bataille de Cassel, 1677, et fut tué en Allemagne dans les

campagnes de 1688; — Alexandre, maréchal de camp, inspecteur d'infanterie, gouverneur des pays de Maurienne et Tarentaise, sous le maréchal Catinat, pendant la guerre de Savoie, mort en 1690; — François du Chariol, IIIe de nom, guerrier remarquable par des actions d'éclat, blessé au siége de Tournay en 1709, retiré, après trente-huit ans de services, avec le grade de colonel.

Jean-Gaston, comte de Bouillé, seigneur de Rillac, capitaine au régiment de Médoc 1744; — Pierre-Christophe, colonel du régiment de Viennois, à l'âge de vingt-quatre ans, fit les campagnes de la guerre d'Amérique de 1778 à 1782; — François-Marie-Michel, comte de Bouillé, aide-de-camp de Charles X, avec le grade de maréchal-de-camp, nommé gouverneur de la Martinique, 19 mars 1826; — Claude de Bouillé du Chariol, vicomte de Bouillé, colonel d'infanterie; — Arthur-Philippe-Guillaume-Parfait, comte de Bouillé, ancien chef d'escadron d'état-major.

François-Claude-Amour, marquis de Bouillé, baron d'Alleret, brigadier 1770, maréchal-de-camp 1778, lieutenant-général 1782, membre des deux assemblées des notables du royaume en 1787 et 1788, général en chef de l'armée de Meuse, Sarre et Moselle 1790. Ces grades, M. le marquis de Bouillé ne les dut qu'à lui-même; ils furent le prix de sa brillante conduite pendant les guerres de sept ans et de l'indépendance américaine. Etant gouverneur et lieutenant-général de la Martinique, il s'acquit la réputation d'un chef à la fois brave et habile; — Louis-Joseph-Amour, fils du précédent, comte, puis marquis de Bouillé, émigré en 1792, aide-de-camp du roi Gustave III, roi de Suède, où il commanda, de 1793 à 1796, le régiment des Hulans-Britanniques, blessé au siége de Mayence, en 1693, et à l'attaque de Roncq, en 1794. Rentré en France après la paix d'Amiens, en 1802, il combattit à Gaëte, en Prusse et en Pologne durant l'année 1806, en Espagne, en 1808, comme maréchal-de-camp. Louis XVIII le promut au grade de lieutenant-général, en 1814. (*Preuves de la mais. de Bouillé,* par d'Hozier et Cherin; La Chesnaye, *ibid. Arm. d'Auverg., ibid.; Hist. de la Martinique,* par Sidney Daney, t. v, p. III, 176; *Hist. des généraux français,* t. III; *États milit.,* etc.)

Récompenses honorifiques. — Outre les chevaliers du Temple et de Malte mentionnés ci-dessus: 1° *des chevaliers de Saint-*

Michel ou de l'ordre du roi : Antoine de Bouillé du Chariol; — 2° *des chevaliers de Saint-Louis :* François de Bouillé, après 1709; Charles-Antoine, capitaine au régiment de Bourbonnais, 1752; N... de Bouillé, capitaine au régiment de Vaubecour, 1759; Jacques-Mathieu, capitaine aux grenadiers de France, 1751 ; N... de Bouillé, capitaine au régiment de Royal-la-Marine, 1763 ; Jean-Gaston, capitaine au régiment de Médoc; Claude-François, marquis de Bouillé, maréchal-de-camp, 1770; Claude de Bouillé, vers 1786; Pierre-Christophe, 1782; Louis-Joseph-Amour, 1796; Arthur-Philippe-Guillaume-Parfait, en 1814 ; François-Marie-Michel, en 1814 ; François-Gabriel, en 1814; le comte de Bouillé, nommé en Espagne par S. A. R. le duc d'Angoulême; — 3° *des chevaliers de la Légion d'honneur :* Louis-Joseph-Amour, déjà mentionné, en 1806; François-Marie-Michel, commandeur; Jacques-Marie-Gaston; François-Claude-Amour; Jules-François-Amour; Louis-Joseph-Amour, officier de la Légion-d'honneur; Amour-Louis-Charles, chevalier du même ordre. — Ajoutons : Alexandre de Bouillé, chevalier des ordres militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare; François-Claude-Amour, chevalier du Saint-Esprit, en 1784; Pierre-Christophe, décoré de l'ordre américain de Cincinnatus; François-Marie-Michel, chevalier de l'ordre royal de l'Étoile polaire de Suède; Louis-Joseph-Amour, chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Bavière; Amour-Louis-Charles-René, grand'croix de l'ordre de Danebrog. — II. *Honneurs de la cour,* accordés : 1° à M. de Bouillé, 31 octobre 1763; — 2° à M. le vicomte et à Mme la vicomtesse de Bouillé, 18 décembre 1785 et 23 janvier 1786. — III. *Titres :* 1° celui de *baron,* par la possession des baronnies d'Aurouze, de Tinières et d'Alleret; — 2° ceux de *comte,* de *vicomte* et de *marquis,* usités dans les actes publics, depuis le milieu du XVIIIe siècle. — IV. *Pairie,* accordée par le roi Charles X, le 4 novembre 1827, à François-Marie-Michel, comte de Bouillé.

Représentants actuels. — I. La *branche des seigneurs du Chariol, châtelains de Rochefort,* est représentée par Jacques-Marie-Gaston de Bouillé, comte de Bouillé, marié en 1837, à Marie-Elizabeth-Josephe-Juste-Serène des Grottes, dont 1° Marie-Henriette-Robertine; 2° Louise-Marie-Thérèze-Henriette; 3° Félix-Marie-Léonel; 4° Marie-Élizabeth-Caroline-Amélie.

II. La *branche de Coulanges et du Tronçay*, par les enfants de François-Claude-Amour-René-Albert, et de Rosalie-Pierrette-Adélaïde de Forestier, qui sont : 1° Claudine-Geneviève-Zoé, mariée à Joseph-Marie-Victor, comte de Maumigny ; 2° Charles de Bouillé ; 3° Roger de Bouillé, marié à Lucile-Léopoldine de Tryon-Montalembert, dont Louis-Pierre-Amour-Marie-Henri, tenu sur les fonts baptismaux par M. le comte et Mme la comtesse de Chambord ; 4° Arthur-François-Marguerite-Henri, capitaine d'état-major ; 5° Blanche-Charlotte-Zoé, mariée au baron Andras de Marcy ; 6° Iseult-Marie-Caroline, mariée à M. le comte d'Auch.

La même branche est encore représentée par Arthur-Philippe-Guillaume-Parfait, comte de Bouillé, frère de François-Claude-Amour-René-Albert, ancien chef d'escadron d'état-major, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, marié, en 1817, à Zoé-Anne-Agathe-Charlotte de Bonchamps, fille du marquis de Bonchamps, illustre général de l'armée catholique de la Vendée. De ce mariage sont issus 1° Louise-Thérèse, décédée peu après son union avec le vicomte de Chevigné ; 2° Ferdinand-Louis-Marie-Claude-Arthur-Hermenée, comte de Bouillé, qui a épousé, en 1843, Pélagie Urvoy de Saint-Bedan, dont 1° Jacques-Marie-Arthus-Amour de Bouillé ; 2° Marie-Anne-Guillelmine-Clémentine, mariée en 1866 à M. Edouard de Cazenove de Pradine.

III. La *branche d'Alleret*, 1° par le fils de Guillaume-François-Antoine de Bouillé du Chariol, comte de Bouillé, et de Rose-Antoinette de Jorna, qui sont : 1° Jules-François-Amour, marié à Charlotte-Augustine-Eudoxie de Vernou, dont Louise-Amour-Marie ; 2° par Amour-Louis-Charles-René de Bouillé du Chariol, marquis de Bouillé, marié, en 1826, à Laure-Louise-Thérèse de Thiard de Bissy, dont Louis-Amour-Martial-Léonor, marié, en 1852, à Marie O'Connor.

Armes. — *De gueules à la croix ancrée d'argent.*

Devise : *A vero bello Christi*, et *Tout par labeur.*

Cri de guerre : *Le Chariol.*

CORBIÈRE (DE LA) [1].

VIIe Croisade. — Une charte, datée de Damiette 1249, atteste la présence de Guillaume de la Corbière à la première expédition de saint Louis en Terre-Sainte. Nous en avons donné le texte à la notice Courtarvel. En voici la traduction :

« Que tous ceux qui les présentes lettres verront sachent que moi, Geoffroy de Courtarvel, chevalier, j'ai reçu de Bonofilio de Pertufino, marchand génois, quatre cents livres tournois qui m'ont été comptées au nom de mon cher seigneur Charles, comte d'Anjou, selon mes conventions avec lui et comme complément d'un an de gages du service fait dans la Terre-Sainte par moi et deux chevaliers ; desquelles quatre cents livres tournois, moi Geoffroy, tant en mon nom qu'en celui desdits chevaliers, Guillaume de la Corbière et Pierre Ysoré, je tiens quittes et le seigneur comte et ledit marchand, me déclarant bien payé, moi et mes deux chevaliers. En témoignage de quoi j'ai scellé les présentes lettres de mon sceau. Fait à Damiette, l'an du Seigneur 1249, au mois d'octobre. » (*Collect. Courtois.*)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem.— Marie-François de la Corbière, IVe fils de Claude de la Corbière, chevalier, baron de Juvigné, conseiller au parlement de Bretagne, et de Marie du Poulpry, né au château des Alleux, admis page du Grand-Maître de l'ordre, le 28 juin 1669. Les preuves furent reçues au prieuré d'Aquitaine, le 4 avril 1670. (Vertot, *Liste des cheval. du prieuré d'Aquitaine,* pp. 173-74.) — Jacques de la Corbière, IIe fils de Charles-Anne de la Corbière et de Marie-Alexandrine-Félicité de Bruc de Montplaisir, chanoinesse du noble chapitre de Neuville, capitaine de la cornette blanche, reçu chevalier de minorité en 1767, mort à Nantes en 1851.

[1] Il est essentiel de ne pas confondre la famille DE LA CORBIÈRE avec celle de BEUNAICHE DE LA CORBIÈRE qui habite le Maine et les environs de Blois, et supprime ordinairement son nom patronymique de BEUNAICHE pour faire croire à une parenté qui n'existe aucunement avec la maison qui nous occupe. — L'acquisition et la possession momentanée d'un fief de la Corbière, situé en Saint-Thomas-de-Courceriers, au Maine, créé par un cadet de la maison de la Corbière, donnèrent l'idée à la famille bourgeoise du nom de BEUNAICHE d'ajouter le nom de cette terre à son nom propre.

Origine. — La maison de la Corbière, d'origine chevaleresque, a pris son nom d'un fief seigneurial, situé dans le diocèse du Mans, paroisse de Saint-Quentin, près Craon, avantage qui est particulier à la noblesse de nom et d'armes, la plus recommandable et la plus pure dans son principe. Outre la seigneurie de la Corbière, elle a possédé celles de Mortelesve, de la Réauté, de Beauchêne, de Verdelle, de la Benischère, des Alleux, de la Chapelle-Craonnaise, de Vahais, de Boisrobin, de Sarrigné, du Feu, de Juvigné, de Poiriers, des Blotteries, de Bois-Nouveaux, etc. — Lors de la réformation de 1668 à 1670, la chambre établie sous Louis XIV, par arrêt du 8 novembre 1670, a déclaré les chefs de cette famille issus d'ancienne extraction, et les a maintenus dans la qualité de chevaliers. (*Mss. de la Bibl. de Nantes*, t. I, fol. 540.) Déjà elle l'avait été, le 20 juin 1636, par ordonnance de M. de Bragelongne, commissaire départi pour le régalement des tailles en la généralité de Tours.

Le premier personnage connu avec certitude est Hubert de la Corbière, témoin, vers 1080, dans une donation faite au couvent de Saint-Serge d'Angers. (*Cart. de Saint-Serge d'Ang., coop. du* XVII[e] *siècle*, fol. 93, 268.) Viennent ensuite Philippe et Guillaume de la Corbière, croisés en 1248; puis Philippe de la Corbière, Varlet, qui, avant la fête de saint Thomas, apôtre, l'an 1281, vendit, avec Aynor, sa femme, des biens sis à Angle, à Guillaume du Plessis, écuyer, seigneur du Plessis et de la Vervolière. (*Preuves de l'hist. de la mais. de du Plessis-Richelieu*, p. 11.)

L'ancienneté n'est pas le seul avantage que possèdent les seigneurs de la Corbière; leurs alliances, leurs dignités dans l'Église, leurs distinctions à la cour, leurs charges dans la haute magistrature, et surtout leurs services dans la carrière des armes, leur donnent une position élevée parmi les familles nobles du Maine.

Alliances. — Il les ont prises dans des maisons anciennes et recommandables par leurs services. Les principales sont celles de Carhaix, avant 1360; de Rallay, de la Rochère, de Villiers, de Charnacé, Hardouin de la Girouardière, de Bouillé, le Cornu de la Courbe, de Cornesse, de Bastard, de Mégaudais, de Pidoux, du Buat, Bignon, du Poulpry, de la Monneraye, des Nos, du Bois de Maquillé, de Fontenelles, de la Forest d'Armaillé, du Hardaz-d'Hauteville, du Verger, de

la Broise, de Guiton, de Bruc, Drouet de Montgermont, Picot de Vauloyé, Duchesne de Denant, de Chabot, etc., etc.

Dignités dans l'Eglise. — Charles de la Corbière, chanoine de Vannes en 1513 ; — Claude et Charles, abbés de Valence au diocèse de Poitiers en 1649 et 1685. Il existe du premier, qui était aussi chanoine et archidiacre de Paris, un portrait gravé. (*Liste de portraits des Français illustres* du P. Lelong, t. IV, p. 146.) Pierre-Olivier de la Corbière, abbé commendataire de Talmont, au diocèse de Luçon, mort en 1793, et Lucien-François de la Corbière, ancien aumônier de l'armée de Condé, décédé en 1826, après avoir refusé, sous la Restauration, l'évêché de Bayeux pour cause d'infirmités. (*Gall. christ.,* t. II, col. 1360.)

Distinctions à la cour. — François-Honoré-Hyacinthe de la Corbière, chevalier, marquis de Juvigné, reçu page du roi Louis XV en la grande écurie, le 23 avril 1731 ; — deux aumôniers de S. A. R. madame Adélaïde de France.

Charges dans la haute magistrature. — Trois conseillers au parlement de Bretagne, qui sont : Claude de la Corbière, reçu audit parlement le 19 août 1653 ; Charles de la Corbière, reçu le 14 août 1670 ; et Charles-Guillaume de la Corbière, le 18 août 1682. (*Liste de NN. SS. du parlem. de Bretagne,* Rennes, 1754.)

Services dans la carrière des armes. — Mais c'est par l'épée que la maison de la Corbière s'est particulièrement distinguée. Nous la voyons figurer aux bans et arrière-bans, dans les armées de nos rois, prendre une part glorieuse aux guerres de notre histoire, arroser de son sang plusieurs champs de bataille, et quelques-uns de ses membres payer de leur tête leur dévoûment à la cause royale en 1793. — Monseigneur Guillaume de la Corbière, chevalier, fut présent, du 28 juin 1340 au 27 septembre suivant, à l'ost du roi Philippe VI à Bouvines, et donna quittances des gages qui lui étaient dus, pour lui et pour quatre écuyers, à raison de 45 sols par jour. (*Extrait des rôles recueillis par Clérambault, généal. du roi, Mss. de la Biblioth. imp.,* t. IX, vol. 68.) — Jehan de la Corbière « se trouva *à la monstre* » de messire Guy de la Faucille, chevalier-bachelier, et de sept » escuiers de sa compaignie, veus au Mans, le 22 juillet 1392. » (D. Morice, *Preuves,* t. II, p. 611.) — Le 15 décembre 1468, Pierre de la

Corbière comparut à la revue de la noblesse et arrière-ban d'Anjou, faite au Lion d'Angers, par mandement de Jean de Lorraine, sénéchal et gouverneur de cette province. (Barth. Roger, *Hist. d'Anjou.*)

Antoine-Madeleine de la Corbière, chevalier, marquis de Juvigné, né le 10 août 1743, colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, le 5 décembre 1781, après la prise de York-Town, a servi pendant quarante ans et a fait toutes les campagnes de la guerre de Sept ans, les campagnes d'Amérique et celles de l'armée des Princes, jusqu'au licenciement du corps de Condé. A cette dernière époque, le marquis de la Corbière était lieutenant de la 12e compagnie du régiment noble à pied. Il est cité dans une lettre du comte de Provence, régent du royaume pour Louis XVII, au prince de Condé, pour sa belle conduite à l'affaire de Belheim, du 19 juillet 1793. (*Hist. de l'armée de Condé,* par Th. Muret, 1er vol., p. 123; — *Campagne du prince de Condé,* par le marquis d'Ecquevilly, p. 104.)

Auguste-François, chevalier de la Corbière, né le 17 janvier 1767, officier aux gardes suisses, se trouva à l'affaire du 10 août 1792, où il fut grièvement blessé. Il a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé, est rentré au service en 1814, en qualité de *lieutenant-colonel.* Chevalier de Saint-Louis, le 22 septembre 1815, et officier de la Légion d'honneur, il prit sa retraite en 1822, époque à laquelle il fut nommé inspecteur général des finances et des droits réunis, poste qu'il conserva jusqu'en 1830. Son nom se trouve inscrit sur le *monument de Lucerne.* (*Récit de la conduite du régim. des gardes suisses à la journée du 10 août 1792,* par le colonel Pfyffer-d'Altishofen, Genève 1824.)

Eugène-Aignan, chevalier de la Corbière-Juvigné, né en 1750, ancien capitaine au régiment de Béarn, et chevalier de Saint-Louis, du 7 août 1796, servait au 1er régiment de cavalerie noble à l'armée de Condé. Après le licenciement, il entra au service d'Autriche en qualité de colonel de hulans; il fut tué, en 1807, *général-major.*

Claude-Élisabeth, comte de la Corbière, né le 24 mars 1778, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis du 18 septembre 1816, a fait les campagnes de l'armée de Condé et fut envoyé en mission en France par S. A. R. le régent, depuis Louis XVIII. Il combattit à Quiberon, échappa à la nage au désastre de l'armée royale, et mourut à

Nantes en 1863, laissant de son mariage avec Mlle Duchesne de Denant (dont le frère était écuyer cavalcadour de S. A. R. madame la duchesse de Berry) une fille unique, Mme la comtesse Jules de Chabot.

Titres. — Ceux : 1° de *baron de Juvigné,* de la maison de la Corbière (*Annuaire du Mans, 1862 ; — Appendice, article Juvigné ; — Preuves pour Malte*) ; — 2° de *marquis* et de *comte* usités dans les brevets et les actes civils.

Branches éteintes. — La branche aînée fondue dans Bouillé, puis Cervon, et le 26 janvier 1606 dans la maison de Quatrebarbes, qui entra alors en possession de la terre de la Corbière. — La branche de Juvigné fondue dans du Hardaz-d'Hauteville, et celle de Vahais dans Chabot en 1853.

Branches existantes. — La maison de la Corbière est aujourd'hui représentée comme il suit : *chef actuel*, Robert-François-Yves, marquis de la Corbière-Juvigné, né le 1er septembre 1785, a épousé, en 1815, Marie-Hélène Pitatoüin de la Coste, sa cousine, fille de Louis-Jean-Madeleine Pitatoüin de la Coste, ancien gendarme de la garde du roi, puis chasseur noble à l'armée des Princes, chevalier de Saint-Louis en 1814, et retraité comme lieutenant-colonel, et de dame Marie Jacob de Tigné, nièce du bailli de Tigné, dont :

Ernest, comte de la Corbière-Juvigné, né le 25 juin 1816, marié, le 30 avril 1855, à Cécile-Louise-Camille Guiot de la Cour, fille du colonel Charles-Prosper, baron Guiot de la Cour, ancien premier page de l'Empereur durant la campagne de France en 1814, commandeur de la Légion d'honneur, et petite-fille du général de division baron de la Cour, mort à trente-huit ans, le 28 juillet 1809, des suites de blessures reçues à Wagram, auquel une statue devait être élevée sur le pont de la Concorde, en vertu d'un décret du 1er janvier 1810. De ce mariage sont issus : 1° Jacques-Ernest de la Corbière-Juvigné, né le 30 mai 1857 ; 2° Anne-Marie de la Corbière-Juvigné, née le 4 septembre 1863 ; 3° Yvonne-Marie de la Corbière-Juvigné, née le 17 novembre 1865.

Armes. — *D'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.*

Cossé (Roland de). — Voir la notice ci-dessus, p. 105.

Guines ou **Ghisne** (Arnould de). — Voir ci-dessus, p. 19.

Laval (Guy VII, sire de). — Voir ci-dessus, p. 25.

Lostanges (Adhémar de). — Voir ci-dessus, p. 127.

Maillé (Hardouin V, sire de). — Voir ci-dessus, p. 28.

Pantin (Raymond). — Voir la notice ci-dessus, p. 100.

Quatrebarbes (Hugues de). — Voir ci-dessus, p. 38.

HUITIÈME CROISADE

1253-1270.

BRISSAC.

Guiart (*Branches des royaux lignages*, t. II, *collect. Buchon*) mentionne un seigneur de Brissac parmi les croisés qui firent le voyage de Tunis avec S. Louis, en 1270.

Brissac, primitivement Brachesac, *Braccum Saccum* (*Chron. de S.-Aubin d'Ang.*) se trouve dans l'élection d'Angers. Foulques Rechin, comte d'Anjou, écrivain du onzième siècle, en parle comme d'un lieu qui lui appartenait : *Castrum meum quod vocatur Brachesac* (*Spicil. d'Achery,* t. x, p. 395). Foulques V, fils de Foulques Rechin, donna en fief la seigneurie de ce nom à l'un de ses hommes d'armes. Celui-ci la transmit à ses descendants qui en prirent le nom. De là les Brissac. « Comme la terre de Brachesac, dit Ménage (*Hist. de Sablé,* p. 244), » estoit une terre considérable, la maison de Brachesac estoit sans » doute aussi en ce tans là une maison d'Anjou considérable. » Elle se fondit, pendant le XIIIe siècle, dans celle de Chemillé, d'où Brissac passa, par alliance, aux seigneurs de la Varenne, et, par acquêt, à

celle de Cossé, vers la fin du XIVe siècle ; elle fut érigée en comté, en 1560, et en duché-pairie au mois d'avril 1611, par lettres vérifiées au parlement, le 10 juillet 1820.

Craon (Maurice de). — Voir ci-dessus, p. 15.

Guines ou **Ghisne** (le comte de). — Voir ci-dessus, p. 19.

Laval (Guy VII, sire de). — Voir ci-dessus, p. 25.

Maillé (Hardouin V, sire de). — Voir ci-dessus, p. 28.

Hubert de Montesson (N....). — Voir ci-dessus, p. 136.

POITOU.

PREMIÈRE CROISADE.

DÉPART DE 1101.

MAISON DES COMTES DE POITOU.

Guillaume VII, dit *le Jeune*, comte de Poitiers, et IXe du nom, duc d'Aquitaine, fils de Guillaume VI et d'Hildegarde, né en 1071, épouse 1° Ermengarde d'Anjou, répudiée en 1090, — 2° en 1194, Mahaut ou Mathilde, dite aussi Philippe, fille de Guillaume IV, comte de Toulouse, et veuve de Sanche-Ramire, roi d'Aragon, — 3° Hildegarde; il prend la croix à Limoges en 1100, et la voie d'outre-mer, l'année suivante, à la tête d'une nombreuse armée, qui périt misérablement dans les déserts de l'Asie-Mineure, par la trahison des Grecs. Échappé presque seul à un si grand désastre, il arrive à Jérusalem le jour des Rameaux 1102, assiste à la journée de Rames, puis revient dans ses États, fait la guerre aux Sarrasins d'Espagne, et meurt en 1127. (Bouchet, *Annales d'Aquitaine ;* — Besly, *Hist. des comtes de Poitou ; Art de vérif. les dates*, t. II ; — Thibaudeau, *Abrégé de l'hist. des comtes de Poitou*, t. I. — Voir *l'Ouest aux Croisades*, t. I.) — *De gueules au léopard d'or, armé et lampassé de gueules.*

LUSIGNAN.

Ire Croisade. — Hugues VI, dit *le Diable*, et plus tard Hugues de *Jérusalem*, après avoir fait la guerre aux Sarrasins d'Espagne, en 1087, alla combattre ceux de l'Asie, avec Guillaume IX, duc d'Aquitaine. Plus heureux que Hugues Boutou et Hugues de Gamaches, il

survécut au désastre de Rames; car une charte de Nouaillé, du 13 juin 1104, nous montre les religieux de ce monastère réclamant la protection de Hugues, qui était revenu de Jérusalem, *qui ut dux ab Hierosolymorum partibus redierat* (*Cartul. de Nouaillé;* Besly, *Hist. des comtes de Poitou; Recueil des histor. de la France*, t. XII, p. 506).

IIe Croisade. — Hugues VII, dit *le Brun*, fils de Hugues VI et d'Aldéarde de Thouars, accompagna en Orient le roi Louis VII et Éléonore de Guienne. (*Gesta Ludov. regis VII, Recueil des histor. de la France*, t. XII, p. 126; *Grand. Chron. de France, ibid.*, p. 199.) — Hugues VIII, son fils, paya, lui aussi, sa dette aux combats de la foi. Il se trouvait, en 1165, à la bataille du Harenc, où il tomba entre les mains des infidèles, avec Josselin de Courtenay, comte d'Edesse, Boëmond III, prince d'Antioche, et Raymond, comte de Tripoli. (*Will. Tyriensis*, lib. XIX, cap. 9.) « Ils orent les meins liées derriere » le dos, et en furent menés mout honteusement en la cité d'Halape. » (Bernard le Trésorier, liv. XIX, ch. 9.) Hugues revint ensuite en Europe, mais ce fut pour peu de temps. Il prit une seconde fois le chemin de la Terre-Sainte, en 1171; au moment de partir, il confirme les donations faites par son père aux religieux de l'abbaye des Chastelliers, et leur accorde de nouveaux droits. (D. Fonteneau, t. V, p. 27.)

IIIe Croisade. — Hugues VIII avait eu de Bourgogne de Rancon Hugues IX, Geoffroy, Amaury et Guy de Lusignan. Les trois derniers arrivèrent en Terre-Sainte vers 1180. Hugues IX, l'aîné des quatre frères, ne partit qu'en 1190, avec Richard-Cœur-de-Lion. (Bened. Petroburg., *Recueil. des hist. de la France*, t. XVII, p. 505; Roger. de Hoveden, *ibid.*, p. 507; Radulf. de Diceto, *ibid.*, p. 638.) — Geoffroy se couvrit de gloire sous les murs de Saint-Jean-d'Acre. Dans le combat des Francs contre les Sarrasins, vers la fin de septembre 1189, chargé de garder l'*herberge* (le camp), *hardiement la deffendi, si come celui qui estoit vaillant et hardi chevalier.* (*L'Estoire de Eracles empereur*, ch. XI, *Recueil des hist. des Crois., histor. occid.*, t. II, p. 130.) — Guy, le plus jeune, eut de brillantes destinées. Il fut régent du royaume de Jérusalem en 1183, roi de Jérusalem en 1186, roi de Chypre en 1192; — Amaury, connétable, puis roi de Chypre en 1194, à la mort de Guy. Ils se distinguèrent tous sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, de 1189

à 1191 (Jacob. de Vitria., *Hist. Hierosal.*, lib. III; *Les conquestes de la terre d'outre-mer, Recueil des hist. des Crois., histor. occid.*, t. II.)

IVe Croisade. — Hugues IX était revenu du pays d'outre-mer en 1194. Après avoir pris part aux démêlés de la France et de l'Angleterre, il s'embarque une seconde fois, voulant consacrer ce qui lui restait de forces à la défense des Saints-Lieux. (*Mém. hist. sur l'abbaye de Moustier-Neuf, Antiq. de l'Ouest*, ann. 1844.)

Ve Croisade. — Chaque génération de cette illustre race regardait comme un devoir de marcher sur les traces des générations précédentes. Hugues X, comte de la Marche et d'Angoulême, n'eut garde d'y manquer. Nous le voyons combattre au premier siége de Damiette, en 1218, (*Recueil des hist. de la France*, t. XIX, p. 265.), ainsi que Raoul de Lusignan, dit *d'Issoudun*, comte d'Eu, fils de Hugues VIII.

VIIe Croisade. — Les travaux d'un siége si long et si laborieux, loin de ralentir l'ardeur de Hugues X, ne firent que l'augmenter. Il prit encore la croix au grand parlement convoqué à Paris en 1245, avec son fils Hugues, les comtes d'Artois et de Poitiers, Hugues de Châtillon, Jean et Guillaume des Barres, Pierre de Dreux, Jean, comte de Bretagne, etc., etc. (Joinville, p. 22; Guill. Guiart, *La branche aux royaux lignages;* Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. III, p. 87.) Il trouva une mort glorieuse, en 1249, dans le dernier combat livré à Fakhr-Eddin, en se jetant au milieu des bataillons ennemis. (Math. Paris, *Additam.*, p. 109; *Guill. de Podio Laur.; Recueil des hist. de la France*, t. XX). Quant à Hugues XI, il fut au nombre des victimes de Mansourah, comme l'atteste avec raison Mathieu Paris, (*Hist. Major., ad ann. 1250*), contrairement au P. Anselme, qui le fait vivre jusqu'en 1260. En effet, nous voyons son fils Hugues XII, quoique mineur, rendre hommage-lige des comtés de la Marche et de Lusignan à Alphonse, en 1257. (*Titres du Trésor.*)

VIIIe Croisade. — Hugues X avait cueilli la palme du martyre sous les murs de Damiette, en 1249, et Hugues XI à Mansourah, en 1250. Hugues XII, fils de Hugues XI, héritier de leur foi et de leur courage, accompagna saint Louis sur la plage africaine, et rendit, comme lui, son âme à Dieu, après avoir fait des prodiges de valeur, « car, dit Baudouin d'Avesnes, dans sa chronique, (*Recueil des hist.*

» *de la France,* t. xxi, p. 177), il s'estoit bien maintenu en l'ost. » (*Majus chronic. Limovic. a Petro Coralio, ibid.,* p. 776.)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Ainsi finit la grande période des croisades. Les Lusignan n'en continuèrent pas moins l'œuvre sainte à Chypre et à Malte. — *A Chypre,* les Lusignan, souverains de cette île : Hugues II, de 1253 à 1269 ; Hugues III, de 1269 à 1284 ; Jean Ier, de 1284 à 1285 ; Henri II, fils de Hugues III, de 1285 à 1324 ; Hugues IV, de 1324 à 1361 ; Pierre Ier, de 1361 à 1369 ; Pierre II, de 1369 à 1432, etc., etc., (Sanut, *Secreta fidel. Crucis ; Hist. des rois de Chypre, traduite de l'italien de Giblet*, Paris, 1732, 2 vol. in-12 ; *Art de vérif. les dates,* t. i. p. 459-469.) — *A Malte,* des Lusignan chevaliers de cet ordre, entre autres : Charles de Couhé de Lusignan, reçu en 1599, (Vertot, *Liste des chevaliers du prieuré d'Aquit.,* p. 159) ; — François et Paul de Couhé de Lusignan, admis le 7 août 1663. (*Id. ibid.,* p. 172.)

Nous laissons à d'autres le soin de retracer la puissance féodale des sires de Lusignan, le nombre de leurs vassaux, l'étendue de leurs fiefs, l'éclat de leurs alliances, leur action dans les conseils des rois, leur rôle brillant dans les événements politiques et militaires des xie, xiie, xiiie siècles, etc. Six générations dévouées tout entières à la cause de Dieu, au triomphe de la civilisation chrétienne ; la possession des trônes de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie ; la continuation de la guerre sainte par les rois de Chypre, réduits à leurs propres forces, depuis 1253, voilà, selon nous, la plus grande et la plus pure de leurs gloires, ce qui rendra à jamais leur nom illustre parmi les plus illustres.

La filiation suivie commence à Hugues I, *le Veneur,* que l'on dit issu des anciens comtes de Poitiers ; — Hugues II, *le Bien-Aimé,* fondateur du château de Lusignan, (*Ex chron. S.-Maxent., Recueil des hist. de la France,* t. x, p. 333) ; — Hugues III, *le Blanc*, qui vivait en 967 ; — Hugues IV, *le Brun,* puis *le Chiliarque,* depuis son expédition contre les Sarrasins d'Espagne, où il commandait mille hommes d'armes en 1020, fondateur de l'église de Notre-Dame de Lusignan, (Besly, *Pr. de l'hist. des comtes de Poitou*, p. 288, 294) ; — Hugues V, *le Pieux,* assiégé dans le château de Lusignan par Guillaume VII, comte de Poitiers, et tué par ses gens, le 8 octobre 1060. (*Art de vérif. les*

dates, t. II, p. 356.) — Viennent ensuite Hugues VI, VII, VIII, IX, X, XI et XII, mentionnés ci-dessus. — Hugues XIII mourut en 1303, sans hoirs de Béatrix de Bourgogne, qu'il avait épousée en 1276. Avec lui finit la ligne directe des sires de Lusignan. N'allons pas croire que son extinction ait entraîné celle de cette illustre race : diverses branches s'en étaient détachées.

De Rorgue, 3e fils de Hugues VII, dérivent les *Saint-Gelais-Lusignan*, dont les rameaux se sont éteints aux XVIIe et XVIIIe siècles : *d'azur à la croix d'argent*. — De Simon, le 4e, les *Lezay-Lusignan*, éteints vers la même époque : *burelé d'argent et d'azur, brisé d'un franc canton et huit merlettes mises en orle de gueules*. — De Geoffroy, second fils de Hugues VIII, et de Bourgogne de Rancon, sont issus les *seigneurs de Vouvant*, éteints au XIIIe siècle : *burelé d'argent et d'azur, au lion rampant de gueules brochant sur le tout*. — D'Amaury, leur 3e fils, la branche *orientale* ou de *Chypre*, éteinte dans les mâles en 1267. — De Raoul, leur 5e fils, les *comtes d'Eu*, éteints au XIIIe siècle : *burelé d'argent et d'azur, à un lambel de trois pendants de gueules*. — De Guillaume, 4e fils de Hugues X et d'Isabelle, veuve de Jean Sans-Terre, les *comtes de Pembrock*, éteints au XIVe siècle : *Burelé d'argent et d'azur, chargé de dix merlettes de gueules*.

Reste la branche de *Couhé de Lusignan*, qui porte : *écartelé d'or et d'azur, à quatre merlettes de l'un en l'autre*, avec une *mellusine* en cimier. Elle a pour auteurs Jean de Lusignan, baron de Couhé en 1100, fils de Hugues VI, ou son petit-fils, par Rorgon de Lusignan, seigneur de Couhé, et Hugues de Couhé, fils dudit Jean, ligué, en 1152 et 1154, avec d'autres seigneurs du Poitou, contre Henri II, roi d'Angleterre, après la répudiation d'Aliénor de Guienne par Louis VII. Cette extraction des Couhé-Lusignan est établie et prouvée avec la dernière évidence par l'Hermite Souliers (*Invent. de la nobl. de Touraine*), Favyn (*Théâtre d'honn. et de chev.*), la Roque (*Traité de l'origine des noms*), Estienne de Chypre (*Généal. des fam. issues de la mais. de Lusig.*), D. Fonteneau (*Manusc.*), Corlieu (*Hist. de la ville et des comtes d'Angoul.*), Otereau (*Généal. manusc. de la mais. de Lusig.*), Galland (*Généal. manusc. de la mais. de Lusig.*), Chalmel (*Hist. de Touraine*) ; etc.

A leur tour, les Couhé de Lusignan ont formé les branches : 1° des seigneurs de la *Roche-à-Guet*, éteints au XVIIe siècle ; — 2° des seigneurs

de *Touvant*, dont nous parlerons ci-après ; — 3° des seigneurs de *Lestang* et du *Mas*, éteints au XVIIe siècle ; — 4° des seigneurs de *la Besge ;* — 5° des seigneurs de *Saint-Paul ;* — 6° des seigneurs de *Fayolle*, tous éteints au XVIIIe siècle. — Il ne reste aujourd'hui de la grande maison qui nous occupe que les Couhé de Lusignan, seigneurs de *Touvant*, et les Couhé de Lusignan, seigneurs du *Peux*. — Les premiers se sont alliés aux le Vaillant, 1558 ; Coagues de Chazaud ; Giffart, 1623 ; Vaucelles, 1662 ; Portal ; Testu, 1713 ; du Cher ; Phelypeaux, 1744 ; Mauvise. — Les Couhé de Lusignan, seigneurs du Peux : aux du Chasteau, 1625 ; Boisson de Bois-Lambert, 1654 ; du Rivaud ; de Ris, 1694 ; Vezien, 1686 ; du Drac, 1725 ; de Scourions de Boismorand ; du Bouex de Villemort ; Piet de Beaurepaire, 2 messidor an XIII ; de Vanssay, 1838 ; de Chavagnac, 19 avril 1830.

Quant aux branches des Couhé de Lusignan qui sont éteintes, elles ont pris leurs alliances dans les maisons de la Trémoille 1321 ; de Ventadour 1348 ; de Saluces 1395 ; de Chasteigner 1471 ; d'Aloigny 1465 ; Couraud de la Roche-Chevreux ; de Betz 1503 ; Pot de Rhodes 1588 ; Lignaud (des marquis de Lussac) 1540 ; de Varie 1583 ; de Gamaches 1612 ; de Chergé ; de Lameth 1662 ; de Thianges ; de Gréaulme 1655 ; Janvre ; du Pin de la Guérivière 1466 ; Yzoré (des marquis d'Airvault et de Pleumartin) 1572 ; de Chamborant 1636 ; de Saint-Georges ; Tizon (Angoumois).

Un grand nom impose de grandes obligations ; c'est un devoir pour ceux qui le portent de marcher sur les traces de ceux qui l'ont illustré, de mourir comme eux, s'il le faut, martyrs de leur foi religieuse et de leur foi politique. Ces traditions de vraie chevalerie, les Couhé de Lusignan, aussi bien que les autres branches, les ont toujours conservées pures et sans tache. Il suffit, pour s'en convaincre, de les suivre pas à pas au travers des siècles, depuis les croisades jusqu'à nos jours. — Ils comptent un grand nombre de personnages remarquables, qui tous se sont maintenus à la hauteur de leur nom, entre autres : deux abbesses de Sainte-Croix de Poitiers, Isabelle, en 1456, et Jeanne, en 1494 (*Gallia Christ.*, t. II, col. 1303) ; — des hommes d'armes aux montres de la noblesse du Poitou, à celles de 1467, 1491, 1535, etc. (*Roolles des bans et arriere-bans de la noblesse de Poitou*, par P. de Sauzay, Poitiers 1667) ; — des gentilshommes de la chambre

du roi et chevaliers de son ordre ; — des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ; — treize chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, dont plusieurs ont été mutilés sur les champs de bataille. (*Hist. de l'ordre de Saint-Louis*, par Mazas.)

Les dix dernières années du XVIIIe siècle témoignent surtout du dévouement des Couhé-Lusignan à la religion et à la royauté. Louis de Couhé de Lusignan, ancien lieutenant au régiment des chasseurs des Vosges-Infanterie, émigra en 1791, joignit l'armée des princes et fit la campagne de 1792, dans la quatrième compagnie noble de Poitou-Infanterie, ensuite celle de Hollande, en 1794, dans les vétérans de la Châtre. Son nom figure parmi les victimes de Quiberon. Il était chevalier de Saint-Louis. — René de Couhé de Lusignan, reçu dans le même ordre, assista à l'assemblée de la noblesse, convoquée à Poitiers, en 1789, prit, avec son frère Louis, le chemin de l'exil, et suivit constamment sa fortune ; tombé malade en se rendant à Quiberon, il mourut à Cowes (île de Wight), le 11 juin 1795.

Tite-Marie-Louis, fils de René et de Marie-Sophie du Bouex, fut, lui aussi, admirable de dévouement : nous le voyons, avant sa quinzième année, servir comme volontaire, dans la division de Cerisay, en mars 1794, attaché à l'état-major de l'armée du centre avec le grade de capitaine de cavalerie 1795, puis à l'armée d'Anjou avec le même grade, prisonnier à Bois-Giraud, 28 brumaire an IV, condamné à mort par une commission militaire, acquitté par un second conseil de guerre en considération de sa jeunesse, 17 frimaire an IV, rejoindre ensuite, en qualité de capitaine aide de camp, M. de Picard de Phelippeaux, chef de l'insurrection de la Sologne 1796, tomber de nouveau entre les mains de l'ennemi de ses principes, subir plusieurs mois de détention à Orléans et à Châteauroux, recouvrer la liberté et se rendre, en novembre 1799, à l'armée d'Anjou. Incorporé dans les gardes-du-corps, compagnie de Noailles, M. de Lusignan fut un des soixante gardes qui eurent l'honneur d'escorter Louis XVIII dans la nuit du 20 mars. De retour à Poitiers, après avoir suivi les princes jusqu'au licenciement de la maison du roi, il courut joindre ses anciens compagnons d'armes en Vendée, fut nommé adjudant général commandant dans le 4e corps de la grande armée, et chef de bataillon le 18 décembre 1816, reçu chevalier de Saint-Louis par le prince de Condé, le

18 septembre de la même année. Il est mort à Poitiers, le 6 février 1832. — Paul-Marie, ancien officier au 7e de ligne, démissionnaire en 1830, et Jules-Marie, qu'il avait eus de Sophie-Adelaïde Piet de Beaurepaire, marchèrent dignement sur les traces de leur père; ils répondirent en 1832 à l'appel de Madame, duchesse de Berry, et furent l'un et l'autre incarcérés à Niort pendant plusieurs mois. — Benjamin de Couhé de Lusignan, frère cadet de Tite-Marie-Louis, chevalier de 2e classe de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, garde-du-corps du roi en 1814, accompagna, comme son frère, Sa Majesté jusqu'à la frontière, fit la campagne de 1815 en Vendée, entra ensuite dans le corps royal d'état-major, lors de sa création, et y servit comme capitaine jusqu'en 1830, époque à laquelle il donna sa démission.

La grande et illustre maison de Lusignan est aujourd'hui représentée : *La branche de Couhé de Lusignan de Touvant,* par Louis de Couhé de Lusignan, ancien capitaine de dragons, démissionnaire en 1830, chevalier de la Légion d'honneur, et deux fois mis à l'ordre de l'armée, lors de la campagne d'Espagne en 1823, pour sa belle conduite à l'affaire de Campillo de Arenas (28 avril) et à celle de Montefrio (9 sept.), où il fut blessé.

La branche de Couhé de Lusignan du Peux : 1° par Berthe de Couhé de Lusignan, sœur de Tite-Marie-Louis; 2° par les enfants de Tite-Marie-Louis de Couhé de Lusignan et de Sophie-Adelaïde-Marie Piet de Beaurepaire, qui sont : Joséphine-Marie, née en 1806; — Paul-Marie, né en 1808, Jules-Marie, né en 1811, marié en 1838 à Louise de Vanssay, fille de Charles-Achille, baron de Vanssay, dont Elisabeth, née en 1843, mariée depuis peu au comte Paul du Cheyron du Pavillon, et Adhémar, né en 1847, qui vient de s'engager dans les zouaves pontificaux; — Antoinette-Marie, née en 1813; — Charles-René-Marie, né en 1816; — 3° par les enfants de Benjamin de Couhé de Lusignan et de Marie-Agathe de Chavagnac, qui sont : Louis, marié en 1856 à Sidonie de Baroncelli-Javon, dont une fille; — Raoul, marié en 1859 à Marie d'Abzac, dont trois filles; Alfred, non marié.

BOUTOU.

Hugues de Boutou. — « Le dix-sept ensuivant apres Pasques fut la » desastreuse journée de Rames, où se trouverent les comtes de Blois,

» de Bourgogne, de Vendosme, Hugues de Lusignan, Hugues de Ga-
» maches et Hugues Boutou, tous Poictevins, dont les deux derniers
» moururent courageusement en la bataille. » (Besly, *Hist. des comtes de Poitou.*)

Les Boutou doivent être mis au nombre des plus anciens gentilshommes du bas Poitou. A la révolution de 1789, ils possédaient, depuis plus de cinq siècles, la terre de la Beaugisière, située en la paroisse de Saint-Michel-le-Cloux, élection de Fontenay. — Hugues Boutou vivait en 1100, comme nous l'avons vu ; — Guillaume, seigneur de la Beaugisière, en 1300 ; — son fils, Pierre Boutou, figure dans des actes de 1334, 1336, 1343 (D. Fonten.) ; — Adam servait en qualité d'écuyer en 1365, et Guiffin, dans la compagnie du prince de Galles en 1376 ; — Poinsonnet, chevalier, homme d'armes du seigneur de Bressuire en 1467 ; — Briant, homme d'armes à la montre du 26 novembre 1491 (*Roolles des bans et arriere-bans*, etc., par P. de Sauzay) ; — N... Boutou de Granzay, capitaine protestant, tué à la bataille de Sainte-Gemme en 1570 ; — N... Boutou, convoqué au ban de 1758.

Ils se sont alliés aux maisons de Chasteigner, Voussard, Vivonne, Allouhe, Fay, Volvire, 1604 ; Deslanies, Fleury, Racodet, Tinguy, Bodin de la Salle, Bochet, Jousseaume, Girard de la Roussière, Mauras, 1600 (Du Chesne, *Généal. des Chasteigners*, liv. v, p. 523 ; *Bibl. de l'Arsenal, regis. du grand prieuré d'Aquit.*), — éteints avec les cinq filles de N... Boutou de la Beaugisière, qui sont : 1° Marie ; 2° Modeste ; 3° Jeanne, mariée à Charles Racodet ; 4° Thérèse, à Marc-Antoine de Tinguy ; 5° Suzanne, à Claude Bodin, seigneur de la Salle. — *D'argent à trois roses de gueules boutonnées d'or, posées 2, 1.*

GAMACHES.

Hugues de Gamaches partagea le sort de Hugues Boutou, son compagnon d'armes à la journée de Rames. D'après Besly (*ibid.*), ils étaient tous deux originaires du Poitou. Il suit de là que cet historien a pris *Gamaches* pour *Gasnache*. Nous ne sachions pas, en effet, qu'il y ait jamais eu en Poitou une terre et une famille du nom de *Gamaches*. Clément Rouault prit, il est vrai, le titre de seigneur de Gamaches

Voici comment : Le fief de Gamaches, situé en Normandie, avait appartenu à Louis Ier, vicomte de Thouars, du chef de sa femme, Jeanne, vicomtesse de Dreux, dame de Saint-Valery, de Gamaches, etc., etc. Peronnelle, leur fille, transmit ces riches domaines à Clément Rouault, qu'elle épousa en 1378; Clément, autrement dit Tristan, étant mort sans postérité, la seigneurie de Gamaches passa à Gilles, son neveu, et des mains de Gilles à celles de ses descendants; elle fut érigée en marquisat par lettres patentes du mois de mai 1620. — Quant à la Garnache ou Gasnache, c'est une terre qui se trouve dans l'élection des Sables. Dom Fonteneau retrace en plusieurs endroits de son immense recueil la pieuse munificence des anciens seigneurs de ce nom. Nous citerons, entre autres, le don fait au monastère de Montazay, en 1150, par Petronille de la Gasnache, sur des biens qui lui avaient été donnés. (D. Fonten., t. XVIII, p. 293.)

DES HERBIERS DE L'ESTENDUÈRE.

Ire Croisade. — Geoffroy des Herbiers partit en 1101, avec Guillaume IX, dont il signa le testament, en qualité d'officier de sa maison, *dapifer Aquitaniæ*. (*Cartul. du prieuré de la Haye, près Mortagne ;* — Thibaudeau, *Abrégé de l'hist. du Poitou*, p. 12.)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Claude des Herbiers de l'Estenduère, reçu chevalier de Malte le 10 décembre 1637, fut tué sur les galères de l'ordre, près des côtes barbaresques. Il portait : *de gueules à trois fasces d'or* (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.*, p. 163); — Esprit-René des Herbiers de l'Estenduère, admis le 14 mars 1676, avait les mêmes armes; il périt dans un combat contre les Turcs de Tripoli (*Idem, ibid.*, p. 174); — Antoine-Auguste et Charles-César-Séraphin entrèrent, eux aussi, dans la milice de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 29 août 1754. (Saint-Allais, t. XX, p. 29.)

Cette famille tire son nom de la terre des Herbiers, située en l'élection de Mauleon. « Ce nom, dit Colbert de Croissy, (*Rapp. concern. la » province du Poitou*), est bon et ancien. » Qui pourrait en douter? Le cartulaire de Saint-Aubin d'Angers contient plusieurs actes signés par Hugues des Herbiers et par son frère Amauri, en 1072. La filiation

établie sur titres, commence à ce même Amauri et finit en ligne directe avec François des Herbiers, mort à Rochefort en 1749. — Armand-Charles*, fils puîné de Charles des Herbiers et de Marie d'Escoubleau, est la tige d'une seconde branche, qui s'éteint à la troisième génération, de 1792 à 1794.

La maison des Herbiers s'est alliée à celles de Craon; de Tournemine; de Guischard de Martigné-Briand; de Raoul; de Rochechouart; de la Verrie, 1205; de Vivonne; de Gordes, 1350; de Beaumont, 1383; Millon; Montours; Bessonneau; Bodin de la Rollandière, 1478; Foucher, 1517; la Poeze, 1562; Rouault, 1599; du Plantis, 1620; de la Ville de Ferolles, 1623; Vinet, 1645; d'Escoubleau de Sourdis, 1650; de l'Espronnière, 1678; de la Haye-Montbault, 1705; Prevost de l'Etorière; d'Escoubleau de Sourdis; de Charlonnie de la Blotais; Dupuy.

Elle a produit bon nombre de personnages distingués: Jean des Herbiers, seign. de l'Estenduère, tué à le bataille de Poitiers en 1356; — André, abbé de la Réau, vers 1493; — Ambroise des Herbiers, abbé du même monastère, en 1525 (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1346); — Jean, archer au ban et arrière-ban, convoqués en 1535 (*Roolles des bans*, etc., par P. de Sausay); — Jean, son fils, l'un des défenseurs de Poitiers, lorsque cette ville fut attaquée par les protestants (*Certif. déliv. le 3 décembre 1569 par Guy de Daillon*); — Henri-Auguste, lieutenant de vaisseau 1667, capitaine 1681; — Henri-Benjamin, officier d'artillerie, eut la tête emportée par un boulet au siége de Gibraltar; — Henri-François, enseigne de vaisseau 1701, lieutenant 1705, capitaine 1727, chef d'escadre 1727, marin célèbre, d'un courage et d'une intrépidité au-dessus de tout éloge. Son plus glorieux fait d'armes est la lutte héroïque qu'il soutint, en 1747, avec huit vaisseaux contre seize navires anglais. *Mon fils*, dit-il au jeune François des Herbiers qui, au plus fort du combat, tremblait pour les jours de son père, *mon fils, apprenez que sur un champ de bataille un l'Estenduère ne doit jamais faillir.* (*Hist. de la Marine franç.*, par le comte de Lapeyrouse-Bonfils, t. II, p. 324; — Lingard, *Hist. d'Angleterre,* traduct. de M. de Marles, t. XVII, p. 420) — Cette action d'éclat, désignée sous le nom de *Combat du Tonnant*, valut à l'Estenduère le titre de commandeur de Saint-Louis. Il fut nommé, l'année

suivante, commandant de la marine à Rochefort, où il mourut en 1750 (*Biograph. univ.*) ; — Charles des Herbiers, seig. de la Baslière, lieutenant de vaisseau en 1738, commandant, en cette qualité, une compagnie franche de la marine au département de Rochefort, marié, la même année, avec Marie-Olive des Herbiers, fille et unique héritière de Henri-François, chevalier de Saint-Louis en 1750, capitaine de vaisseau et commandant à l'île Royale. Deux de ses fils, Alexandre et Antoine-Auguste, périrent sous la hache révolutionnaire en 1794 ; un troisième fut nommé lieutenant de vaisseau en 1779, puis major général et commandant de la marine à Rochefort en 1789, époque où on le destitua.

JAILLARD-MARRONNIÈRE (sires de SAINT-MARTIN).

Ire Croisade. — Le sire de Saint-Martin (Jaillard) prit part au grand mouvement de 1096, ainsi que l'atteste le *Manuscrit de Bayeux*, cité par Dumoulin (*Hist. de Normandie, ad calcem*, p. 2). D'après le même manuscrit, il portait *d'or semé de billettes de gueules.*

La maison Jaillard-Marronnière, passée en Poitou au XIVe siècle, puis en Bretagne au XVIIIe, tire son origine et son nom, aussi écrit *Gaillard* et *Jaillart*, du bourg et seigneurie de S.-Martin-le-Jaillard (aujourd'hui le Gaillard), situé à quelques kilomètres de Tréport, sous la suzeraineté immédiate des comtes d'Eu, en Normandie. Ses premiers auteurs connus, Henri Jaillard, *Henricus Jaillardus,* et Geoffroi de Saint-Martin-Jaillard, *Goffridus de Sancto Martino Jaillardo*, fils de Renaud de Saint-Martin Jaillard, figurent au nombre des fondateurs et bienfaiteurs de l'abbaye de Tréport, en 1059. (*Cartulaire de l'abbaye de Tréport,* pp. 4, 41, 62; *Arch. départ. de la Seine-Inférre.; Gallia Christiana, instrumenta ecclesiæ Rotomagensis*, p. 15.) C'est ce Geoffroi de Saint-Martin-Jaillard, qui, vivant sous les comtes d'Eu, Guillaume (1093-1104), et Henri (1104-1140), signa comme témoin nombre d'actes émanés de ces comtes (*Cartulaire de Tréport,* pp. 46, 49, 50, 53, 57, etc.), et servit, sous le nom de sire de Saint-Martin, dans l'armée du duc de Normandie, Robert Courte-Heuse, avec le même Guillaume, comte d'Eu, son suzerain. Il portait pour armes : *d'or semé de billettes de gueules ;* ses descendants portent : *d'azur à trois tours d'or*, ayant,

comme cela se faisait souvent alors, — ainsi que le démontrent de nombreux exemples — modifié leur blason primitif, après un brillant fait d'armes, ou des arrangements de famille, dont la mémoire et le souvenir se sont perdus, à la suite des événements qui déterminèrent le changement de province et produisirent la modification du nom, par la perte de la terre de Saint-Martin et l'acquisition de celle de la Marronnière. (*Titres de famille,* carton G, *aveux*, N° 2, etc., etc.) — Il est à remarquer, en effet, que la famille Jaillard apparait en Poitou, précisément *à la même époque* où elle disparait *entièrement* de Normandie, — époque à laquelle les héritiers des comtes d'Eu quittent également la Normandie. — De plus, il est non moins à remarquer qu'elle s'établit en Poitou dans des terres venues en sa possession par contrats de mariage (*Titres de famille.* carton G, *aveux,* N° 2), continuant à y jouir auprès des héritiers des comtes d'Eu, devenus sires de Talmont, de la même considération, dont le *Cartulaire de Tréport* nous fournit tant de preuves, pp. 46, 49, 50, 53, 57, etc.

Expédition de 1599 contre les Turcs de Hongrie. — François Jaillard, chevalier de la Marronnière, lieutenant-colonel du duc de Mercœur, mort à Vienne (Autriche), le 22 janvier 1603. Dans un furieux combat, la cornette d'un régiment ayant été enlevée par l'ennemi, le chevalier de la Marronnière se précipita en avant, suivi des siens, reprit de sa propre main le drapeau enlevé et ramena par ce fait glorieux la victoire de son côté. « Ce gentilhomme, dit » Martin Fumée (*Hist. génér. des troubles de Hongrie et Transylvanie,* » p. 878), se souvint en cette nécessité de la vertu, maîtresse de tous » périls, de son feu maistre Monsieur de Mercœur, car ne perdant ni » le courage ni la valeur, ains, se fortifiant de l'une et de l'autre contre » la nécessité, sauva par cette résolution sa trouppe, trompant par » audace le destin qui s'en promettait la dépouille par malheur. »

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Paul Jaillard, chevalier de la Marronnière, reçu de minorité le 27 avril 1688, (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquitaine,* p. 176; *Titres de famille,* carton B, *Chevaliers de Malte*, N°s 4 et 10); mort en faisant ses caravanes sur le vaisseau du général des galères de l'ordre, suivant une lettre adressée à son père, par le chevalier de semaine, datée de Malte le 5 septembre 1714. (*Ibid.,* N° 12.) Le procès-verbal d'enquête, audi-

tion de témoins, vérification de titres, pour la réception dans l'ordre de messire Paul Jaillard, fils de haut et puissant messire François Jaillard, chevalier, seigneur de la Marronnière et de H. et P. dame Jacquette de Saligné, fut clos le 9 novembre 1703, et porte les signatures du chevalier frère René de Marconnay de Cursay et du chevalier frère Henri de Béchillon. (*Ibid.,* N° 10.)

Canut Jaillard de la Marronnière, mort au moment où ses preuves étaient présentées pour son admission dans l'ordre de Malte, en 1779. (*Ibidem,* N°s 13, 14 et 15.)

Maison royale de Saint-Cyr. — Demoiselle Avoie-Thérèse Jaillard de la Marronnière, fille de H. et P. messire François Jaillard, chevalier, seigneur de la Marronnière et de dame Jacquette de Saligné, née le 28 juillet 1678, fut reçue dans la communauté des demoiselles de Saint-Louis, à Saint-Cyr, le 14 juin 1688, après avoir fait ses preuves, remontant à neuf degrés, devant Charles d'Hozier, juge général des armes et blasons de France. (*Biblioth. impériale*, *cabinet des titres et généalogies.*)

Origine, ancienneté. — Fidèles compagnons des comtes d'Eu, dévoués à leur fortune, les Jaillard, dont nous venons de dire l'origine et l'ancienneté, suivirent la destinée du comté d'Eu, transmis par alliance à la maison de Brienne, (1250). Enveloppé, en 1350, dans la disgrâce du connétable de France (Raoul de Brienne), Jehan Jaillard de Saint-Martin, avec sa femme Isabelle Martel, se réfugia en Bas-Poitou, aux environs du château de Talmont, château appartenant alors à Marguerite de Brienne, femme de Guy II de Thouars, seigneur de Talmont, tante de Raoul, et protectrice naturelle de Jehan Jaillard. Son fils, également nommé Jehan, eut, par son alliance avec Catherine Aymon, la terre de la Marronnière, dont il joignit le nom au sien. (Anselme, t. VI, p. 135; *Titres de famille, passim, généalogie manuscrite des Aymon, etc.,* carton A, N°s 3, 4, 5, etc.)

Maintenues de noblesse. — Cette maison a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par sentences : 1° de M. Barentin, du 9 août 1667 ; 2° de M. de Maupeou, 1699 ; 3° de M. de la Tour, 1717, etc. (*Titres de famille,* carton A ; *Preuves de noblesse,* N°s 31, 41, 46, etc.) Colbert de Croissy, dans son rapport au roi Louis XIV, sur la noblesse du Poitou, publié en 1865 par M. Ch. Dugast-Matifeux,

s'exprime ainsi à son sujet : « Le sieur JAILLARD-MARRONNIÈRE de la » Grange, âgé de vingt ans ou environ, est parent du maréchal » d'Estampes. Il y a un chevalier de la Marronnière, qui s'appelle Ga- » briel Jaillard, sieur de la Bourcière, en la paroisse de Venansault, » plus Charles Jaillard, sieur de la Rivoire, etc., p. 113 ; DE LAUNAY, » Foy, dame de la Marronnière, veuve de Louis Jaillard, seigneur » dudit lieu, maintenue par sentence du 9 août 1667, p. 284 ; Jail- » lard, Louis, sieur de Saint-Juire, de même que ceux d'Aizenay et » du Poiré-sous-la-Roche, maintenus nobles par sentences des 24 » septembre et 10 décembre 1667, pp. 316 et 318. »

Ses possessions. — Sires de Saint-Martin-le-Jaillard, seigneurs de la Marronnière, de la Rimbaudière, de la Nozière, la Grange, la Rivoire, Saint-Juire, la Pointe, la Belotière, la Vrignaye, la Bourcière, le Bois-Cathus, barons de Belleville, châtelains de Beaulieu, des Forges, du Moiron, marquis du Bois-de-la-Muce, seigneurs de Chantenay, Lardraire, etc., etc.

Ses alliances. — Dans la branche aînée, qui subsiste seule aujourd'hui : Geoffroy épousa, vers 1110, Héceline ; Gautier IIe, vers 1200, Isabelle, dont nous ne connaissons que les prénoms ; puis ses descendants s'allièrent successivement aux maisons de Martel avant 1340, Aymon 1380, de Barillon 1430, de Guillermé 1460, de Barillaud 1480, de Mayré 1500, Morin de Loudon 1509, (de cette maison était Guillaume Morin, croisé en 1249 [1]), de la Tousche-Limouzinière 1532, (de cette maison était Jean de la Tousche, écuyer croisé en 1249), de la Mermande 1548, du Puy du Fou 1615[2], de Launay 1658, de Saligné 1669, Aymon de Belleville 1710, Ferron de la Ferronnaye 1745, (de cette maison était Payen Ferron, croisé en 1249),

[1] Jeanne Morin, femme de messire Charles Jaillard de la Marronnière, descendait de Louis-le-Gros, roi de France, par son aïeule Jeanne de Dreux, épouse de Guillaume Morin, et rattache ainsi la famille Jaillard-Marronnière aux ducs de Bretagne, de la maison de Dreux. (Anselme, t. I, p. 437.)

[2] Les du Puy du Fou, par leur alliance avec Isabeau de Châteaubriant, fille de Marguerite de Parthenay, descendent directement de Jean de Brienne et d'Eu, fils d'Alphonse de Brienne et petit-fils de Jean, roi de Jérusalem. (*Généalogie imprimée et manuscrite du Puy du Fou*, cabinet des titres, Bibliothèque impériale.)

Blanchard du Bois de la Muce 1772, de Posson 1798, Rado du Mats 1829, de Génevières 1829, Thouvenin 1856.

La branche de la *Belotière,* formée par Guy, second fils de Charles Jaillard, et de Jeanne Morin de Loudon, n'a produit que trois générations, et a pris fin en la personne d'Avoie Jaillard, mariée en 1599, à messire Louis le Roux, seigneur de Flavacourt. (Anselme t. VI, p. 507.)

La branche de *Saint-Juire,* formée par René Jaillard, second fils de François Jaillard, et d'Anne de la Tousche, a contracté ses alliances avec les familles de Charruyau ; Viault, probablement de la famille Viault, maintenue noble, suivant le *Mémoire* de Colbert de Croissy, p. 362; Jousseaume de la Bretesche; et s'est fondue dans Chasteigner, par le mariage de Marie Jaillard avec Nicolas de Chasteigner, le 28 juillet 1654. (*Archives de la famille, Contrats de mariage, Preuves de noblesse, Preuves de Malte, Preuves de Saint-Cyr, etc., etc.*)

Par les femmes, aux du Bois 1513, de la Mermande avant 1545, Robert de la Rochette 1554, Voyer du Fief, avant 1570, Yongué de Locherie 1590, Garnier des Buttré 1595, Taillefer avant 1646, Boinet de Montigny, de Plouer 1679, Morisson de la Bassetière, de Maurais de la Boscherie, de Mauros, de Varice 1743, de Citoys, de Chevigné, de la Guère, de Parcevaux, etc., etc.

Services militaires. — Cette noble et ancienne famille, dit Laîné (*Origine véridique de la noblesse de France,* t. II, p. 158), a toujours suivi la carrière des armes sans déroger, comme le prouve sa présence aux divers bans du Poitou. La longue série de ses services militaires, s'ouvrant à la première croisade, se poursuit sous les comtes de Brienne et pendant le moyen-âge. Elle est attestée par la comparution : 1° de Jacques et René au ban et arrière-ban en 1491. (*Rolles des bans et arrière-ban de la province de Poictou, Xaintonge et Angoumois, Poitiers, 1667,* p. 55 et 66); 2° de Charles à la montre de 1533 (*ibid.,* p. 96); Jehan, commandant de Talmond, de la tour de Moricq et du havre de Saint-Benoit 1569-1587, chevalier de l'ordre du roi (*Titres de Famille; Économies royales de Sully,* édit. Petitot, p. 364 et 365, t. I), honoré des lettres les plus flatteuses par Henri III et Catherine de Médicis (*Titres de famille, Titres historiques,* carton C, Nos 12 et 16). François, lieutenant-colonel, mort en

Hongrie en 1603. Louis fut présent au ban de 1635 et dispensé de celui de 1639, « comme étant occupé ailleurs au service du roi. » (*Titres de fam., Preuv. de nobl.,* carton A, N° 22.) Il reçut, en 1648 et 1649, deux lettres de Louis XIV, témoignage éclatant rendu à la fidélité et au dévouement du brave gentilhomme. (*Titres de famille, Titres historiques,* carton C, N° 28.). Louis, capitaine au régiment de Royal-Cravattes ; son frère, le chevalier de la Marronnière, garde de la marine 1692, lieutenant de frégate légère 1696, enseigne de vaisseau 1701, tué à bord du *Phénix,* commandant de Granges. Ce vaisseau faisait partie de l'escadre de du Casse, pendant les cinq combats opiniâtres, livrés du 30 août au 3 septembre 1702, par l'amiral français, contre la flotte anglaise, aux ordres de l'amiral Bembow, entre Sainte-Marthe et Carthagène des Indes (côtes de Vénézuela). (*Archives du Ministère de la Marine.*) Louis-Pierre François, mousquetaire noir en 1763, capitaine au régiment de Chabot-Dragons 1764. Charles-Venceslas, son frère, lieutenant de cavalerie et gendarme écossais 1768, officier au régiment de la Rochefoucauld 1770, capitaine au régiment du Cap. (*Archives de la famille, brevets, nominations, Arch. du Ministère de la marine, etc.*) Trois officiers à l'armée de Condé 1791-1797 : 1° Louis-Pierre-François, marquis de la Marronnière, dont nous venons de parler ; 2° Louis-Paul-Jean-Baptiste, marquis de la Marronnière, son fils aîné, officier au 1er régiment de cavalerie noble, compagnie de Lansalut ; 3° Pierre, sous-lieutenant, blessé au combat de Bertscheim 2 décembre 1793, lieutenant, puis capitaine-commandant au 1er régiment des grenadiers à cheval de la Garde-Royale, démissionnaire en 1830. Louis-François-Juste, sous-lieutenant au régiment de chasseurs du Gard 1817, lieutenant au régiment de chasseurs de la Garde-Royale, démissionnaire en 1830. (*Almanach royal de 1829,* p. 606.) Gustave-Louis-Auguste, comte de la Marronnière, guide du général de la Moricière à Castelfidardo, puis lieutenant dans l'armée de François II, roi des Deux-Siciles. (*Titres de famille, brevets, certificats, nominations, etc., etc.*)

Ordres de chevalerie. — Jehan Jaillard, chevalier de la Marronnière, chevalier de l'ordre du roi 1596 ; Louis-Paul-Jean-Baptiste, marquis de la Marronnière, maire d'Aizenay, membre du Con-

seil général de la Vendée, chevalier de Saint-Louis; Pierre, chevalier de la Marronnière, chevalier de Saint-Louis en 1815, reçu, par le duc de Berry en personne, chevalier de la Légion d'honneur en 1825. Gustave-Louis-Auguste, comte de la Marronnière, décoré de la médaille *pro sancto sede,* à Castelfidardo, chevalier de 1re classe de l'ordre de François II.

Titres. — *Barons* de Belleville, par héritage de la baronnie de ce nom en Poitou 1710; *marquis*, par héritage du marquisat du Bois de la Muce 1780. (*Certificat délivré au marquis de la Marronnière par le maréchal général duc de Broglie, daté de Dusseldorf, le 17 août 1797 ; brevets, nominations, contrats de mariage, états de service, etc.*)

Représentants actuels. — I. Mme la marquise douairière de la Marronnière, née Aglaé-Césarine-Joséphine de Génevières. Le chef de cette ancienne maison d'Artois fut créé comte par lettres patentes du roi Louis XVI, dans lesquelles est rappelé Ernest de Génevières, grand prévôt de l'hôtel sous le règne de saint Louis. (*Annuaire de la noblesse,* par Borel d'Hauterive, année 1856, p. 387.) Elle est actuellement représentée par M. le comte Adolphe-Philippe de Génevières du Vieil-Fort, ancien officier au 9e régiment de cuirassiers belges, demeurant à Esquermes près Lille (Nord). — II. Eugène-Henri-Joseph, marquis de la Marronnière, marié le 17 août 1856, à Mlle Julie-Marie-Amélie Thouvenin, fille du général d'artillerie de ce nom et nièce du général de Lamoricière, dont : 1° Gaston-Louis-Eugène; 2° Louise-Marie-Antoinette; 3° Georges-Albert-Adolphe. — III. Gustave-Louis-Auguste, comte de la Marronnière. — IV. Aglaé-Adélaïde, mariée le 13 septembre 1853, à son cousin-germain Henri-Marie-Amédée Pantin de la Guère. — V. Noëmie-Célestine-Marie, mariée le 24 mai 1864, à M. Pierre-Marie-Charles de Parcevaux (de Saint-Pol-de-Léon), dont: 1° Paul-Marie-Joseph-Adolphe ; 2° Louis-Marie-Joseph.

Armes anciennes : — *D'or semé de billettes de gueules ;* — **modernes** : *D'azur à trois tours d'or maçonnées de sable.* — Supports : *deux lions d'or armés et lampassés de gueules.* — Couronne de marquis. Cimier : *Un lion d'or issant armé et lampassé de gueules.* **Devise** : *Turres fortitudo tenuit.*

—

PÉRUSSE DES CARS.

Ire Croisade. — Un mémoire de famille rapporte que Fouchèr de Pérusse se croisa avec un grand nombre de chevaliers français, qu'en Terre-Sainte, surpris par les infidèles, sans avoir eu le temps de s'armer et de saisir leurs bannières, quelques-uns, Foucher entre autres, coupèrent par pièces leurs manteaux d'écarlate fourrés de vair, dont ils se firent des étendards et des cottes d'armes, et qu'en souvenir d'une victoire inespérée, ils prirent de nouvelles armoiries commémoratives d'un si beau fait d'armes : telle serait l'origine de celles de la maison de Pérusse. — D'après le même mémoire, Gérard, vicomte de Pérusse, accompagna, à la même expédition, Pierre de Pérusse, son oncle, et les seigneurs de Comborn, de Pierre-Buffière, de Rochechouart, ses parents. Il se trouva aux entreprises de Baudouin, comte de Hainaut, et de Baudouin du Bourg.

VIIe Croisade. — Audouin de Pérusse, chevalier, vicomte de la Vauguyon, seigneur de Saint-Bonnet, de Saint-Ibars, etc., fit le voyage d'outre-mer en 1249, comme l'atteste la charte ci-jointe :

« Que tous ceux, qui les présentes lettres verront, sachent que nous, Renaud de Montaignac, Audouin de Pérusse, Armand du Bois, et Théobald Chasteigner, chevaliers, avons eu et reçu en bon numéraire de Scipion de Maferio et de Castellin de Piliasta, citoyens et marchands de Gênes, 200 livres tournois, qui nous ont été comptées sur les instances de notre illustre seigneur Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, pleige et caution pour nous vis-à-vis desdits marchands, et moyennant l'obligation de tous nos biens que nous avons consentie audit seigneur comte. Et de ladite somme nous nous déclarons bien payés, et tenons quittes et libérés lesdits marchands. Fait à Acre, sous le sceau de Renaud de Montaignac, précité, l'an du Seigneur 1250, au mois de juin. » — En vertu de ce titre, les armes d'Audouin de Pérusse figurent au musée de Versailles, salles des Croisades.

Chevalerie du Temple. — Bernard de Bort, chevalier, dans son interrogatoire du 2 avril 1309, dit avoir assisté à la réception de Bertrand de Sartiges, par Adhémar de Pérusse, en la maison du

Temple de Tortose d'outre-mer, *ultra mare* (*Documents inédits de l'Histoire de France; Procès des Templ.,* t. I, p. 53).

Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem. — Frotier de Pérusse, chevalier de Rhodes et commandeur de Bellechassagne, se trouva à la bataille de Poitiers; — Louis de Pérusse, chevalier du même ordre, mort à Rhodes avant 1435; — Alexandre-François de Pérusse, reçu chevalier de Malte, le 7 août 1774, et Gabriel-Louis, le 27 mars 1787 (Moreri, *ibid.;* Saint-Allais, t. XX, p. 312).

Origine. — « La maison de Pérusse d'Escars, dit M. de Cour- » celles (*Notices des Pairs de France,* t. VIII, p. 128), est assez illustre » par sa haute ancienneté, ses nombreux services et ses belles al- » liances, pour n'avoir pas besoin d'une tradition qui la fasse des- » cendre des princes souverains de Pérouse en Italie. » Elle tire son nom du château et de la seigneurie de Pérusse, situés en la province de la Marche. On la trouve mentionnée dans une charte de 1027. C'est une donation à l'abbaye de Saint-Étienne de Buxeuil en Poitou, donation souscrite par Aimery de Pérusse. (Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, in-fol., p. 288.)

Alliances. — I. *Des vicomtes de Pérusse* avec les maisons de Lusignan, de Limoges, d'Armagnac, de Foix, de Saint-Bonnet, de Beaufort, de Comminges, de Foix-Couserans, d'Aubusson, Malessat, Villequier, d'Harcourt, Mathefelon, Comborn, Salignac. — II. *Des seigneurs de Saint-Bonnet, de Saint-Ibars, vicomtes de la Vauguyon, issus des vicomtes de Pérusse, au 7e degré*, avec les maisons de Chabannais, de Belleville, de Beaumont, de Parthenay, de Rancon, Broyes, Ségur 1281, de Brosse, Ventadour, d'Archiac, Pompadour, de Sully, de Montberon, de la Mothe-Salignac, de Roquefeuil, Pierre-Buffière, Arpajon, la Tour, Caumont de Castelnau, Allègre, Apchon, Jourdain de l'Isle, Longwy, Grandmont, Bauffremont, Bessey, Châtelet, Hautefort, Bauville, Jay de Bois-Seguin, Livron, Green de Saint-Marsault. — III. *Des seigneurs de Merville, issus des seigneurs de Saint-Bonnet, au 17e degré,* avec les maisons de Berault, Aubusson, Montpezat, Pontac, Montal 1593, Hautefort 1625, Bourbon-Malauze 1620, Crussol-d'Uzès 1646, Béjarry 1692, la Fond-de-Jean-de-Saint-Projet, du Garrie, de Salles-d'Hautefort, Lastic 1732, Polignac 1761. — IV. *Des seigneurs des Cars, issus des seigneurs de Merville,*

au 18e degré, avec les maisons de Verrières 1609, Martel, Rochechouart, Tizon d'Argence, Pérusse de Saint-Bonnet, du Châtelet, Redon-Salme 1682, Verthamon 1708, Cognac, Fitz-James 1735, Bentey, la Borde 1783, Rancher, du Fresnel, éteints en 1814.

V. *Des ducs des Cars, issus des seigneurs, puis comtes des Cars, au 22e degré,* avec les maisons de la Hette d'Artaguette 1715, de Ligny, de Lancrau, du Bouchet de Sourches de Tourzel 25 juin 1817, de Cossé-Brissac 9 mai 1843, de Blacas d'Aulps 18 septembre 1845, de Bastard d'Estang. — VI. *Des seigneurs de la Mothe, issus des seigneurs, puis comtes des Cars, au 19e degré,* avec les maisons de Caussade 1658, Montlezun, d'Abzac de la Douze, la Fond-de-Jean-de-Saint-Projet 1826, Crussol-d'Uzès 1707, éteints au XVIIIe siècle. — VII. *Des seigneurs de Saint-Bonnet, issus de la 2e branche, au 14e degré,* avec les maisons de Levis, Montbrun, la Tour, Livron, Joignac, de Barde, du Roy, du Saillant d'Estaing, Lubersac, Bourdeilles, Meillard, éteints au XVIIIe siècle. — VIII. *Des seigneurs de Fialeix, issus des seigneurs de Saint-Bonnet, au 18e degré,* avec les maisons de Champagnac 1602, Piron du Repaire, du Saillant 1633, Grand du Roy, Beaulieu de Gaubert 1661, Beauroy, éteints au XVIIIe siècle. — IX. *Des seigneurs de la Vauguyon, princes de Carency, issus de la 2e branche, au 14e degré,* avec les maisons de Montbron 1498, de Bourbon (Isabeau de Bourbon, fille et unique héritière de Charles de Bourbon, prince de Carency en Artois) 1516, Pompadour, la Queille 1563, Clermont 1561, Caumont, fondus dans Estuer de Caussade, par le mariage de Diane, princesse de Carency, avec Louis d'Estuer de Caussade.

Illustrations et personnages remarquables. — On en trouve un grand nombre dans l'Église, dans l'administration des provinces, à la cour et dans la profession des armes.—I. *Dans l'Église:* Geoffroy de Pérusse, évêque de Saintes, de 1411 à 1420, et légat du Saint-Siége; — Jean de Pérusse des Cars, évêque de Séez, de 1444 à 1453; — Ramnulphe de Pérusse des Cars, évêque de Limoges, de 1413 à 1426; — Charles de Pérusse des Cars, évêque de Poitiers, de 1564 à 1568, évêque et duc de Langres, de 1571 à 1614; il reçut à Metz les ambassadeurs de Pologne, chargés d'offrir la couronne au duc d'Anjou, assista, en qualité de pair de France, au couronnement de ce prince à Reims, se fit remplacer au sacre de Henri IV par

l'évêque de Digne, et remplit les fonctions de pair ecclésiastique à celui du roi Louis XIII (*Gall. christ.*, t. II et t. IV, col. 637) ; — Annet, son frère, évêque de Lizieux, de 1585 à 1598, l'un des plus fermes soutiens de la Ligue, retiré à Rome, à l'avènement de Henri IV, créé cardinal-prêtre, en 1596, sous le titre de *Cardinal de Givry,* par Clément VII; il porta ce titre jusqu'en 1606, époque où le pape Pie V lui donna celui de *Sainte-Suzanne,* avec le chapeau de cardinal, évêque de Metz de 1608 à 1612 (*Gall. christ.*, t. IV, col. 694; *Annu. hist., ann. 1851*).

Des chanoines, comtes de Brioude : Bertrand de Pérusse, en 1161 ; Godefroy, en 1302; François, en 1531 ; un autre François, en 1551; Dominique, en 1738 (*Chronol. du chapitre de Saint-Julien de Brioude,* par MM. Dantil et de Chavanet) ; — *des abbés* de Barberi, de Notre-Dame du Val (diocèse de Bayeux), de Molême, de Poultières (diocèse de Langres), de Champagne du Maine; — *des abbesses* de Sainte-Auxonne d'Angoulême, de l'abbaye royale de Sainte-Croix de Poitiers, de l'abbaye de la Règle à Limoges, d'Hiers en Brie (*Gall. christ.*). — II. *Dans l'administration des provinces :* des sénéchaux du Limousin, du Périgord, du Bourbonnais; — de grands sénéchaux de Guienne, charge héréditaire dans la maison de Pérusse, pendant plusieurs générations ; — des lieutenants-généraux et gouverneurs du haut et bas Limousin, de Guienne, du Périgord, de la haute et basse Marche, des pays de Lyonnais, Dauphiné, Savoie, Piémont; — des gouverneurs de Bordeaux et du château du Hâ (Anselme, *ibid.;* Moreri, *ibid.;* La Chesnaye, *ibid.;* Le Laboureur, *Addit. aux Mém. de Castelnau,* t. II, p. 745; *Arch. de famille*).

3° *A la cour :* Des chambellans des rois Louis VI, Louis VII, Philippe IV, Philippe VI, Charles VII, Charles VIII et du roi de Navarre. — Des conseillers du roi en ses conseils d'État et privé; — des gentilshommes de la chambre, des pages; un gentilhomme d'honneur d'Éléonore d'Autriche; un gentilhomme d'honneur du comte d'Artois; une fille d'honneur de Marie de Médicis; un menin de Mgr le dauphin, père de Louis XVIII; des grands maîtres d'hôtel. (*Iidem, ibid.*)

4° *Dans la profession des armes :* Des chevaliers bannerets; un grand nombre de capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes des ordonnances. Nous les voyons figurer d'une manière brillante sur

presque tous les champs de bataille de notre histoire, en arroser plusieurs de leur sang, à Bouvines, à Poitiers, à Cérignoles, à Marignan, etc., etc. Nous citerons, entre autres : François de Pérusse, comte des Cars, qui assista au conseil tenu au Louvre en 1562, où l'on proposa de déclarer la guerre au prince de Condé et à son parti (de Thou, t. IV, p. 178). — « Jean d'Escars, dit le Laboureur (*Addit. aux mém.* » *de Castelnau, ibid.*), quoy qu'illustre en son nom et puissant en » biens, eut encore le bonheur d'estre estimez des roys Charles IX et » Henry III, pour sa valeur et de se faire particulièrement aimer de » Henry III. » — François-Marie de Pérusse, marquis des Cars, commandant d'une compagnie de cavalerie aux siéges de Gerra d'Adda, Pizzighitone, du château de Milan 1737, de Tortonne, Novarre, aux batailles de Parme et de Guastalla, colonel du régiment de Santerre, qu'il commanda en Westphalie, en Bohême, en Bavière, 1741, 1742, 1743, puis en Piémont, à la prise de Nice, à la bataille de la Madona del Ulmo, etc., brigadier d'infanterie 1745, maréchal de camp 1748, lieutenant-général du Limousin 1754 (*Chronol. hist. et milit.*, t. VII, p. 30).

Louis-François-Marie de Pérusse, comte des Cars, fils de François-Marie, brigadier de cavalerie 1770, maréchal de camp 1780, chevalier des ordres du roi 1784, premier maître d'hôtel de Louis XVI et de Louis XVIII, lieutenant-général, émigra en 1791, servit en 1792, rejoignit l'armée de Condé 1795, et y commanda la cavalerie jusqu'à la dissolution en 1801. —Louis-Nicolas, marquis de Pérusse, colonel d'un régiment de son nom 1747, puis des grenadiers de France 1749, du régiment de Normandie 1753, brigadier 1758, maréchal de camp 1768, a fait les campagnes de 1733 à 1736 en Italie, de 1741 à 1743 en Bohême, de 1743 à 1749 en Italie. Le marquis de Pérusse reçut une blessure à la bataille de la Madona del Ulmo, et sept à celle de Clostercamp (16 octobre 1760), dont cinq à la tête, eut son cheval tué, et tomba entre les mains des ennemis. Sept soldats de son régiment de Normandie le dégagèrent (*Hist. de l'ordre de Saint-Louis*, par Th. Anne, t. I, p, 508). Émigré en 1791, il servit à l'armée des princes, en qualité de commandant de la 2e division d'infanterie noble. — Nicolas-François-René de Pérusse, comte des Cars, gentilhomme d'honneur de Mgr le comte d'Artois, député de

la noblesse de Châtelleraull aux États généraux de 1789, émigré en 1790, capitaine des gardes de Mgr le comte d'Artois qu'il suivit à Pétersbourg, à Copenhague, à Londres, à Édimbourg, commandant la brigade des carabiniers de Son Altesse, lieutenant-général des armées, commandeur de St.-Louis 1814, pair de France 1815, gouverneur de la 4e division militaire 1815, chevalier des ordres du roi 1815, mort en 1822.

Amédée-François-Régis, d'abord vicomte, puis comte et ensuite duc des Cars, colonel aide-de-camp de Mgr le duc d'Angoulême 1814, chevalier de St.-Louis la même année, employé en 1815 sous les ordres de Son Altesse à l'état-major de l'armée du Midi, commandant de l'avant-garde de cette armée en avant de Montélimart d'où il repoussa les troupes du général Debelle, 30 mars 1815, maréchal de camp quatre jours après, à l'occasion de l'affaire du Pont de la Drôme. Le vicomte des Cars suivit Son Altesse en Espagne et revint en France avec elle, succéda à la pairie et au titre de comte de son père en 1822, fit l'expédition d'Espagne en 1823, et y commanda la 2e colonne à l'attaque du Trocadero; grand officier de la Légion d'honneur 1er septembre, commandeur de St.-Louis 18 novembre, lieutenant-général des armées du roi, en décembre 1823; prit part en 1830 à la conquête d'Alger, où il commanda la 3e division de cette expédition, grand'-croix de l'ordre de St.-Maurice 1824, démissionnaire en 1830. Depuis cette époque, M. le duc des Cars n'a cessé de donner au noble représentant de ses principes les gages d'un attachement à toute épreuve.

Ordres de chevalerie. — 1° *De l'ordre du Roi:* bon nombre de chevaliers. — 2° *De l'ordre du Saint-Esprit :* François de Pérusse, comte des Cars; Jean de Pérusse des Cars, seigneur de la Vauguyon, prince de Carency; Charles de Pérusse, évêque de Poitiers, puis évêque et duc de Langres, tous nommés à la première promotion, 31 décembre 1578. Le dernier était commandeur; Jacques de Pérusse, mort avant sa réception. — 3° *De l'ordre de Saint-Louis :* N... des Cars, nommé en 1748; le chevalier des Cars, colonel aux grenadiers de France, 1750; le baron des Cars 1754; Jacques-François de Pérusse, mestre de camp en second du régiment d'Artois-Cavalerie en 1790; voir ci-dessus François-Marie-Louis, Nicolas-François-René et Amédée-François-Régis.

Titres. — 1° Celui de *comte* par érection en comtés des seigneuries des Cars (*Lettres du mois de juillet 1561*) et de la Vauguyon (*Lettres du mois de juillet 1586*). — 2° Celui de *prince,* par le mariage de François de Pérusse, seigneur de la Vauguyon, avec Isabeau de Bourbon, fille et unique héritière de Charles de Bourbon, prince de Carency en Artois, 22 février 1516. — 3° Celui de *duc*, accordé en mars 1815 à Jean-François de Pérusse, comte des Cars, relevé par ordonnance du 30 mars 1825, en faveur d'Amédée-François-Régis. — 4° Ceux de *marquis,* de *vicomte* et de *baron,* par la possession des marquisats de Montal, de Preuzac, de la Mothe, de la vicomté de la Vauguyon, des baronnies de Ségur, d'Aisse, la Renaudie.

Honneurs de la cour. — De 1763 à 1785, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Pairie. — François-Nicolas-René de Pérusse, comte des Cars, nommé pair de France, le 7 août 1815. — Le 30 décembre 1822, Amédée-François-Régis lui succède.

Représentants actuels. — I. Amédée-François-Régis, chef de nom et d'armes, né à Chambéry en 1790, a épousé, le 25 juin 1817, Augustine-Frédérique-Joséphine du Bouchet de Sourches de Tourzel. De cette union sont issus, 1° François-Joseph de Pérusse des Cars, marié à Élizabeth de Bastard d'Estang, dont Louis, né en 1848; Marie-Thérèse en 1845; Antoinette en 1851. — 2° Amédée-Joseph de Pérusse des Cars, marié en 1843, à Mathilde-Louise-Camille de Cossé-Brissac, dont Auguste, né en 1848; Emilie-Gabrielle-Marie, en 1844; Hélène-Aldegonde, en 1847. — 3° Jean-Augustin de Pérusse des Cars, marié en 1852, à Alexandrine, fille du comte de Lebzeltern, mort en 1860. — 4° Marie-Paule de Pérusse des Cars, mariée en 1825, à Louis, duc de Blacas; — 5° Henriette-Radegonde de Pérusse des Cars, née en 1833; — 6° Pauline-Geneviève de Pérusse des Cars, en 1836.

Armes. — *De gueules au pal de vair appointé et renversé.*

Ancienne devise. — *Sic per usum fulget.*

Devise moderne. — *Fays ce que doys, advienne que pourra.*

ROBERT.

Ire Croisade. — On trouve dans le recueil de dom Fonteneau (tome XLV, p. 581 et suiv.) une généalogie des Robert, par Robert du Dorat, conseiller du roi, son président et lieutenant général ancien en la sénéchaussée de la Basse-Marche, dressée *sur titres, papiers, chartres, vieux manuscrits, mémoriaux, etc.* Cet auteur cite le *Cartulaire de la maison-Dieu de Montmorillon,* où il est dit que messire Robert, gentilhomme du Poitou, seigneur de la terre de l'Aumônerie, étant de retour de Jérusalem, fonda, en 1107, l'hospice de Montmorillon et le dota de revenus suffisants. Robert du Dorat s'appuie sur l'autorité de René Chopin, qui avait eu sous les yeux le *cartulaire* en question, transporté anciennement aux Chartreux de Paris. Voici le texte de René Chopin (liber III, titre 5, p. 198, édit. de 1610) :

Qualiter Montis-Morillonis pictavorum oppidum valetudinarium comperimus à Roberto quodam magnate, qui Hierosolimis domum reversus fuerat, conditum ac dotatum, probante Pascali 2 pio, Trecensi concilio, pictavensi episcopo Petro iis legibus nominatim suscribente, anno Domini 1107.... ut plenius hoc de negotio a nobis est actum in eclesiastica politia.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — André Robert de Lézardière, reçu le 18 avril 1560, mort sur la brèche du fort Saint-Elme, lors du siége de Malte par Soliman II, en 1565. — *Témoins répondants :* Jehan Fouschier, écuyer, seign. des Loges, âgé de 55 ans ; Jehan Boutin, écuyer, seign. de la Roustière, âgé de 97 ans ; Joachim Fouschier, écuyer, seign. du Gué, âgé de 65 ans ; François des Forges, écuyer, seign. de la Tesonzière, âgé de 60 ans. (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.,* p. 153 ; *Preuv. de Malte.*)

Gilbert Robert de Lézardière, reçu le 9 juillet 1620. — *Témoins répondants :* Jehan Morisson, écuyer, seign. de la Basselière, âgé de 60 ans ; Christophe Marchand, écuyer, seign. de la Métairie, âgé de 63 ans ; René Aymon, écuyer, seign. de la Petitière et des Forges, âgé de 37 ans ; Jehan Robert, écuyer, seign. de la Guitière, âgé de 50 ans. (*Titres de la famille, Preuves des Carrosses.*)

Origine des Robert. — Leur généalogie, telle qu'elle est

dans D. Fonteneau, remonte, par une filiation suivie, à Robert, surnommé de Murc, seigneur de Saint-Jal, lequel vivait sous Philippe Ier, roi de France, en 1060. André du Chesne, à l'occasion de l'alliance de Bernard Robert, 3e du nom, seigneur de Saint-Jal, avec Jeanne de Preuilly, en 1368, donne la même filiation. (*Hist. de la maison des Chasteigner,* p. 144.)

Les Robert sont cités, dès les onzième et douzième siècles, dans un très-grand nombre de chartes des monastères du haut et bas Poitou, recueillies par dom Fonteneau. (Voir en particulier les tomes IV, pages 163 et suiv.; — VI, p. 403, 513, 543; — VII, p. 11, 168, 515, 633; — X, p. 800; — XV, p. 170, 543, 862, 599; — XVII, p. 197; — XIX, p. 125; — XXI, p. 357; — XXIV, p. 375.)

Branches. — Suivant le même auteur, plusieurs branches sont sorties des Roberts de Saint-Jal : 1° *les Robert, chevaliers, vicomtes de Tartas,* en Gascogne. (Orhenart, *In notitiâ cujusque Gasconiæ.*) — 2° *Les Robert, chevaliers, seigneurs de Lignerac,* en Auvergne et Quercy. Giraud de Maynard, conseiller au parlement de Toulouse (*Notab. et singul. quest. de Droit,* liv. IV, ch. III), cite à l'appui Boërius, conseiller au parlement de Bordeaux, et le *Recueil des Arrêts de Papon.* — 3° *Les Robert du Plessis-Josselin* en Bas-Poitou, *dits les anciens Robert,* qui prenaient ce nom de la terre noble du Plessis-Josselin, qu'ils possédaient en la paroisse de la Chapelle-Achard, dès la fin du XIIIe siècle. Cette terre étant passée dans la maison de Sallo, par suite d'un partage de famille en 1492, Jean Robert II prit le nom de Lezardière, d'une terre noble que lui avait apportée en dot Claudine de la Roche. (*Arch. de la fam.; Preuv. des Carrosses.*) L'établissement des Robert en cette partie du Bas-Poitou, d'où ils ne sont jamais sortis, remonte à une époque bien reculée. Leur nom se rencontre, dès les onzième et douzième siècles, dans les chartes des monastères et abbayes de leur voisinage. (*Cartulaire de Boisgrollant,* chartes XXXVI, p. 13; — XLV, p. 17; — LXX, p. 25; — XIX, p. 55; — *de Fontaine,* chartes XV, p. 101; — XXI, p. 107; — *de Sainte-Croix de Brem,* charte VI, p. 79; — de *La Roche-sur-Yon,* charte II, p. 151; — *de Saint-Jean d'Orbetier,* n° 316, *ordre chronol.,* 139.)

La branche des *Robert de Saint-Jal* s'éteignit en 1436, en la personne d'Aymar Robert, 4e du nom, père de quatre filles. La terre de

Saint-Jal passa successivement dans les maisons de Favars, de Gimel, Héral de Lugans, puis aux Lastic, par le mariage de Gabrielle Héral de Lugans avec Jean de Lastic, seign. de Gabriac, en 1568 (Dom Fonteneau, tome XLV.)

La branche des *Robert de la Rochette des Clouzeaux* se détacha de la branche du Plessis-Josselin, au XIVe siècle, en la personne de Jean Robert, fils de Pierre Robert, frère de Josselin Robert, seigneur du Plessis-Josselin, lequel Jean Robert acquit la terre noble de la Rochette de Jean Gautron, seigneur de la Gautronnière, par échange, en 1402. Cette terre passa avec le nom dans la maison des Poictevin, par le mariage de Renée Robert, fille et unique héritière de Paul Robert, avec Antoine Poictevin, seigneur du Plessis-Landry. (Dom Fonteneau, t. IV, pp. 9 et 10, *Archives du* XVe *siècle; Généal. des Robert et des Poictevin.*)

La branche aînée des *Robert de Lézardière* s'éteignit en 1766, en la personne de Pierre-Louis Robert, baron de la Mothe-Achard et de Brandois, châtelain de la Maurière, décédé célibataire. Il avait institué pour héritier de son nom et de sa seigneurie, son cousin Louis-Jacques-Gilbert Robert, seigneur de la Salle-Lézardière, (*Archives de la famille ; Testament du baron de Lézardière.*)

Alliances des Robert de Lézardière. — Achard 1320, Poictevin 1335, Foucher 1349, Mainard du Fenouillé 1360, de Bessay 1365, Bachelier 1414, Barillon 1440, de Sallo 1460, de Saligné 1464, Chrétien 1480, du Puy du Fou 1489, de la Roche 1500, Hillairet 1528, Robineau 1535, Brisson 1559, de Plouër 1569, Rorthais 1584, des Forges 1588, de la Muce 1589, Guérin de la Vergne-Guérin 1599, Poictevin du Plessis-Landry 1599, Foucher 1623, Chiton 1633, Moras de Chassenon 1632, Tusseau de Maisontiers 1670, Guilbaud de la Cochetière 1678, Poictevin du Plessis-Landry 1682. Rorthais de Monbail 1688, Jousseaume de la Bretesche 1717, Bouyer de la Verie 1724, du Chaffaut 1726, Foucher du Brandeau, de la Rochefoucauld du Breuil, de la Guérinière 1730, Babaud de la Chaussade 1748, Croï de Chiévre 1760, Rouxeau de la Mesnardière 1804, de Saisseval, 1804, Loury 1838, Trotté de Maisonneuve 1842.

Dignités dans l'Eglise. — N... Robert, évêque de Maillezais, vers 1320 (*Gall. christ.*, t. II, col. 1372); — Adhémar Robert, dit le

Gallia christiana (t. II, col. 339), fils « de Bertrand, devait son origine à la très-ancienne et très-noble maison des Robert de Saint-Jall, » *ex vetustissima ac nobilissima prosapia dominorum de sancto Gallo.* Il fut créé cardinal au titre de Saint-Anastase, par le pape Clément VI, au mois de septembre de l'année 1342 (Fr. du Chesne; Siaconius, *De Vitis pontif.; Hist. des card. franç.,* t. I, p. 505-506; Dubreuil, *Théâtre des Antiquités de Paris*), évêque de Lizieux de 1361 à 1368 (*Gall. christ.,* t. XI, col. 787), d'Arras de 1369 à 1370 (*ibid.,* t. XII; *Annu. hist., ann. 1847*), de Térouane de 1371 à 1375 (Fr. du Chesne, *ibid.*), archevêque de Sens de 1376 à 1385 (*id., ibid.; Gall. christ.,* t. III, col. 330); — Guillaume Robert, abbé de Charroux, mort en 1444 (*ibid.,* t. II, col. 1383); — un autre Guillaume, abbé du monastère de Cadoüin, en 1300 (*ibid.,* col. 1540). Le *Cartulaire de Bois-Grollant.* (*Chartes 49 et 73*) mentionne deux Robert parmi les abbés de cette abbaye.

Charges de cour. — Aymar Robert, IVe du nom, chambellan de Louis de France, duc d'Orléans, en 1399; — Pierre Robert, chevalier, seigneur de Lézardière, gentilhomme ordinaire du roi Henri IV, en 1595. (*Justification de noblesse de 1599.*)

Services militaires. — Les Robert ont suivi constamment la carrière des armes. Un Robert fut tué à la bataille de Maupertuis, le 17 septembre 1356 et inhumé aux Cordeliers de Poitiers (dom Font., t. III; Bouchet, *Annales d'Aquitaine;* Froissart, *Liste des chevaliers et écuyers inhumés après la bataille;* dans la *Collect. Buchon,* titre Ier, page 355, édit. 1835.)

Vincent Robert sert au ban de 1467, comme brigandinier du seigneur de Soubise, et à celui de 1471 comme brigandinier du seigneur de Belleville (*Roolles des bans et arriere bans de la prov. de Poictou, par Pierre de Sauzay, Poictiers 1667*). Jean Robert, écuyer, fils de Vincent, paraît au même ban de 1471, comme brigandinier du seigneur de l'Aigle (*id.*). Jean Robert, IIe du nom, fils de Jean Ier, se trouve avec Alain Robert au ban de 1491. (*Roolles des bans et arriere, etc., ibid.*) Guillaume Robert, écuyer, fils de Jean II, à ceux du 4 mars 1517 et du 8 août 1519 (Beauchet-Filleau); François Robert, écuyer, seigneur de Lézardière, assiste avec son fils Claude Robert, au ban du 31 mai 1557 (La Roque, *Traité de la noblesse,* p. 134 et 135); Pierre

Robert, chevalier, seigneur de Lézardière, à raison de ses services, est nommé par le roi Henri IV, gentilhomme ordinaire et chevalier de son ordre (*Justification de 1599; Testament de 1633*). En avril 1622, il est chargé de conduire les volontaires du pays à l'armée du roi Louis XIII, lors de l'entreprise de Soubise sur l'île de Ré (*Mémoires recueillis sur cette expédition, 1861,* par M. de Sourdeval); — ses deux fils paraissent au ban de 1633; Gilbert Robert, son petit-fils, commande pour le roi la ville des Sables, le château de la Chaume et les côtes du Poitou. Ses trois fils servent en même temps; 1° l'aîné est tué à Malplaquet étant capitaine de dragons; le second se retire capitaine d'infanterie; le troisième, chevalier de Saint-Louis et capitaine de cavalerie, commande, au ban de 1758, l'escadron de son nom dit l'escadron de la Salle (*Rôle du ban de la noblesse du Poitou 1758, publié par la Société des Antiq. de l'Ouest, 1858*); — Claude-Gilbert succède à son père, dans le même commandement de la ville des Sables. Il a cinq fils tous au service du roi : les deux aînés périssent sur mer enseignes de vaisseaux; le troisième se retire capitaine de cavalerie; le quatrième, enseigne de vaisseau, succombe aux suites de ses longues fatigues; le cinquième, dit le chevalier de la Salle-Lézardière, sert avec distinction dans le régiment du roi-infanterie, dont il devient lieutenant-colonel, commande, avec le grade de maréchal de camp, à l'armée des princes, une des divisions de la noblesse du Poitou, infanterie. (*Tableau des émigrés du Poitou.* Beauchet-Filleau, 1845.)

Louis-Gilbert Robert, baron de Lézardière et de Poiroux, est chargé, en 1774, par la noblesse du Bas-Poitou, de défendre ses immunités contre le clergé, au sujet de la dîme. Il parvient à trouver la preuve du rachat de ce droit onéreux au XVIe siècle, et revient dans sa province avec un arrêt du parlement autorisant ce refus. En 1776, dans une circulaire imprimée, il engage les gentilshommes et tous les propriétaires fonciers du Bas-Poitou à prendre l'initiative des réformes, en demandant au roi l'abolition de la corvée et l'égalité de l'impôt pour tous les biens nobles et roturiers. En 1788 il est nommé procureur syndic de la noblesse près l'assemblée provinciale de Poitiers.

Le château de la Proutière, qu'il habitait, devenu depuis 1790 le centre de projets contre-révolutionnaires, est incendié et détruit le 24

juin 1791 ; on l'arrête lui-même, on le met en jugement aux Sables, puis on l'amnistie quelque temps après, à l'occasion de la promulgation de la constitution. Il se retire alors à Choisy-le-Roi près Paris. C'est chez lui que le confesseur du roi-martyr, l'abbé Edgeworth, son ami, vint chercher un asile, le soir même du 21 janvier. Arrêté au mois d'avril suivant et incarcéré à Paris, il doit son élargissement au dévouement de deux de ses fils qui, pour sauver leur père, livrent leur tête au comité révolutionnaire. Les événements du 18 fructidor le forcent à quitter la Normandie, où il s'était réfugié, et à s'expatrier ; il rentre en France en 1802 et meurt en arrivant à Nantes.

Des six fils du baron de Lézardière, cinq ont servi le roi. L'aîné, Louis-Gilbert, meurt en 1771, capitaine au régiment du roi, infanterie. Le second, devenu l'aîné, était lieutenant de vaisseau de première classe, et avait un commandement sur le vaisseau-amiral *la Ville de Paris,* lors du combat malheureux du 12 avril 1782. On peut voir, dans les mémoires du comte d'Allonville, les preuves de dévouement qu'il donna, ainsi que son jeune frère, Sylvestre, au roi et à la famille royale, pendant leur détention au Temple. C'est à lui que Louis XVI écrivit secrètement, pour le charger de prévenir l'abbé Edgeworth qu'il réclamait son assistance à ses derniers moments. Il porta sa tête sur l'échafaud le 9 juillet 1794.

Le troisième, Alexis-Joseph, reçu officier au régiment du roi, infanterie, en 1780, puis capitaine de cavalerie, entre au service de la Hollande, et fait la campagne de 1792, dans l'avant-garde de l'armée des Princes. Il assiste au siége de Maëstricht, passe de là en Angleterre, et y reçoit plusieurs commissions des princes français pour le continent. (*Mémoires* de l'abbé Edgeworth.) Rentré en France en 1802, il prend part à l'insurrection de la Vendée en 1815, est envoyé, la même année, à la Chambre des députés par l'arrondissement des Sables, refuse plus tard la députation qui lui est offerte et finit ses jours dans la retraite. Il a laissé deux fils et une fille mariés.

Le quatrième, Sylvestre-Joachim, élève de la marine de 1re classe, paya de la vie son dévouement filial, en même temps que son frère aîné, le 9 juillet 1794.

Le cinquième, Jacques-Augustin, né en 1768, abbé de Saint-Sulpice, fut massacré aux Carmes, le 2 septembre 1792.

Le dernier, Charles-Eutrope-Athanase-Benjamin, né le 30 avril 1777, quitte son père réfugié en Normandie, en septembre 1794, pour se jeter dans la Vendée, et parvient, à travers mille obstacles, au quartier général de Charette. Surpris et fait prisonnier à la fin de la guerre, en février 1796, il échappe plusieurs fois comme par miracle à la mort et à la déportation, et finit par s'évader de l'hôpital de Caen et gagner les côtes d'Angleterre. Il rentre en France en 1802, prend part au mouvement de la Vendée en 1815, est nommé : 1° chef d'état-major des gardes nationales de ce département, la même année; 2° membre du conseil général en 1822; 3° représentant, en 1823, de l'arrondissement des Sables à la Chambre des députés, où il siége avec distinction jusqu'en 1827; 4° préfet de la Mayenne en 1828, par le ministère Martignac; destitué en avril 1830 par le ministère Polignac, élu député par l'arrondissement de Laval, deux mois après sa destitution. Il proteste à la tribune, dans la séance du 7 août, contre la déchéance de la branche aînée des Bourbons, refuse les offres du nouveau gouvernement et finit ses jours dans la retraite.

Services dans les lettres. — Marie-Pauline-Charlotte de Lézardière, l'aînée des trois filles du baron de Lézardière, est auteur d'un ouvrage publié sous le titre de *Théorie politique de la monarchie française.* L'impression n'en ayant été achevée qu'au moment des orages de la première révolution, le livre ne put être mis en vente à cette époque, et l'édition fut totalement détruite, sauf un petit nombre d'exemplaires qui avaient été livrés au commerce, sous le titre de *Théorie des lois politiques des Gaules et de la France.... première et deuxième époques, depuis Jules César jusqu'à la fin du règne de Charles-le-Chauve,* Paris, Nyon l'aîné, 1791-92, 8 vol. in-8°. — La *Théorie des lois politiques* a été réimprimée à Paris, chez Crapelet, 1843, en quatre volumes in-8°, par les soins du vicomte Charles de Lézardière, frère de l'auteur, et sous les auspices de MM. Guizot et Villemain. Cette édition contient la troisième époque, de Charles le Chauve à saint Louis.

Justifications de noblesse. — Produites : 1° en 1599, par messire Pierre Robert, chevalier, seigneur de Lézardière, la Martinière, la Proustière, la Guillotière, la Salle, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, comme il résulte d'un inventaire de huit titres de

noblesse, à dater de 1281, dû à Philippe de Hère, conseiller du roi, général en sa cour des aides (*Archiv. de fam.; Preuves des Carrosses*); 2° pour la réception dans l'ordre de Malte, en 1560 et 1620 (*id.*), puis en 1666, 1667, 1699, devant MM. de Barentin, Colbert de Croissy, Maupeou. Enfin, en 1788, Jacques-Paul-Toussaint, fils aîné du baron de Lézardière et de Poiroux, fit ses preuves au cabinet des ordres du roi, devant Chérin; par suite de cette justification, il reçut et prit le titre de marquis de Lézardière. (*Lettres de convocation pour l'élection des députés aux États généraux, et autres documents, tous conservés par la famille.*)

Ordres de chevalerie. — Pierre Robert, seigneur de Lézardière, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Bethléem et Nazareth, en 1630 (*Testament de 1633*); — Louis-Frédéric Robert, dit le chevalier de la Salle-Lézardière, chevalier de Saint-Louis, en 1750; — Christophe-Aimé Robert, dit le chevalier de la Salle, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis, en 1760; — Joseph-Alexis Robert, baron de Poiroux, marquis de Lézardière, en 1815, ainsi que son frère le vicomte de Lézardière.

Représentants actuels. — Paul-Joseph-Marie Robert, baron de Poiroux, marquis de Lézardière, marié à Mlle Claire Loury, dont deux fils, Raymond et Marc.

Louis-Marie-Armand Robert, vicomte de Lézardière, marié à Mlle Aurélie Trotté de Maisonneuve, n'a pas d'enfants.

Félicité-Marie-Anne Robert de Lezardière, mariée à M. Jules Dupuy.

Armes. — *D'argent à trois quintaines de gueules, 2 et 1.*

THOUARS.

Ire Croisade. — Herbert II, vicomte de Thouars. On lit dans une charte, datée du temps de Philippe Ier et de Pierre Ier, évêque de Poitiers : *Comes pictavensis et vicecomes Arbertus Tourcensis cum optimatibus suis Hierusalem petierunt.* (*Collect. Dupuy*, vol 44, fol. 15.) Le P. Anselme ignorait l'existence de cette charte, car dans la généalogie

de la maison de Thouars, il ne fait aucune mention du voyage d'Herbert II en Terre-Sainte.

IIe Croisade. — Guy de Thouars, 4e fils d'Aimery et d'Agnès, fille de Guillaume VII, se signala en Palestine, où il avait accompagné le roi Louis VII et Aliénor de Guienne. (Anselme, t. IV, p. 192.)

IIIe Croisade. — Aimery VI, 15e vicomte, est cité comme témoin de la charte donnée à Spire en Allemagne, le 5 janvier 1194, par Richard Cœur-de-Lion, en faveur des priviléges de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. (Du Chesne, *Pr. de la mais. de Béthune*, p. 48; — Anselme, *ibid.*, p. 193.

Pour trouver l'origine de la puissante maison de Thouars, il faut remonter jusqu'au IXe siècle. Cette origine, elle la doit au fils ou au petit-fils d'un des chefs établis par Louis le Débonnaire, lequel eut mission de défendre et de gouverner la partie du Poitou voisine de la Bretagne, de l'Anjou et de la Touraine. Ses fils, Savary I et Aimery I, sont les deux premiers vicomtes de Thouars, Savari de 903 à 926 et Aimery de 926 à 935. — Dresser avec exactitude la généalogie de leurs descendants, est chose difficile, attendu que les frères se succédaient les uns aux autres, et qu'à la mort du dernier d'entre eux, le trône vicomtal revenait aux enfants de l'aîné, qui se le transmettaient d'après l'ordre de primogéniture. — Il y a plus, chaque représentant mâle, dans les conditions voulues pour hériter de la vicomté, se qualifiait du titre de vicomte, bien qu'il ne le fût qu'en expectative. On comprend sans peine tout ce qu'un pareil mode de succession entraîne d'embarras et d'obscurité. Aussi les auteurs qui se sont occupés de la maison de Thouars : Le P. Anselme, Besly (*Hist. des comtes de Poitou*), Dom Fonteneau, etc., ne se trouvent-ils pas toujours d'accord. Les travaux récents et consciencieux de M. de la Fontenelle (*Rech. sur la chron. de Saint-Maixent*) et de Beauchet-Filleau (*Dictionn. des fam. du Poitou*), sont ceux qui nous ont le plus servi à établir la filiation suivante :

Savary I, contemporain de Charles-le-Simple, 1er vicomte de Thouars, de 903 à 926 ; — Aimery I, son frère, 2e vicomte, de 926 à 935, marié à Aremburge, dont Savary II et Aimery II ; — Savary II, 3e vicomte, de 936 à 943 ; — Aimery, fils puiné d'Aimery I, 4e vicomte, vivant en 955, uni à Hardouine ou Aliénor, dont Herbert I et

Savary ; — Herbert I, 5ᵉ vicomte, eut d'Aldearde, fille de Cadelon, vicomte d'Aunay, 1° Aimery III, 2° Thibaud, 3° Raoul, 4° Savary, père de Geoffroy; — Aimery III, 6ᵉ vicomte, mort sans enfants ; — Raoul I, 7ᵉ vicomte, époux d'Aremburge, régnait encore en 1005 ; — Geoffroy I, fils de Savary, 8ᵉ vicomte, de 1014 à 1047, marié à Aenor, dont 1° Aimery IV, 2° Savary, vicomte de Fontenay, 3° Raoul, 4° Geoffroy, 5° Gognorre ; — Aimery IV, 9ᵉ vicomte, de 1047 à 1092 ou 1093, marié 1° à Arengarde, sœur de Geoffroy de Mauléon, 2° à Ameline, dont Herbert II et Geoffroy II ; Aimery s'intitulait *vicomte de Thouars par la grâce de Dieu :* — Herbert II, 10ᵉ vicomte, de 1092 à 1104, croisé en 1100, époux d'Agnès et père d'Aimery V.

Geoffroy II, frère d'Herbert, 11ᵉ vicomte, de 1104 à 1123, marié 1° à N..., dont Aimery, qui épousa Agnès, fille de Guillaume VII, comte de Poitou, et en eut 1° Guillaume, 2° Geoffroy III, 3° Herbert, père 1° d'Aimery VI, 2° de Hugues, 16ᵉ vicomte ; 2° à Marie, dont Guy, qui devint duc de Bretagne en épousant Constance, fille de Conan IV, duc de Bretagne ; — Aimery V, fils d'Herbert II, 12ᵉ vicomte, de 1126 à 1139, mort sans enfants de Sibylle ou Agnès; — Guillaume, fils d'Aimery, 13ᵉ vicomte, de 1139 à 1149, mari d'Aenor ou d'Aimée de Lusignan, fille de Hugues ; il accompagna Louis le Jeune à la seconde croisade.

Geoffroy III, 14ᵉ vicomte, de 1156 à 1173, frère du précédent ; — Aimery VI, fils d'Herbert et de Philippe, 15ᵉ vicomte, de 1182 à 1225, croisé en 1190, eut de Beatrix, dame de la Roche-sur-Yon, qu'il avait épousée en 1214, Aimery, mort en 1218 ; — Hugues I, frère du précédent, 16ᵉ vicomte, de 1226 à 1234, décédé sans enfants de Marguerite, dame de Montaigu et de la Garnache ; — Guy I, fils d'Aimery VI, 17ᵉ vicomte, de 1134 à 1247, mort en 1247, laissant d'Aaliz, dame de Mauléon et de Talmont 1° Aimery VII, 2° Renaud, seigneur de Vihiers et de Tiffauges, sans enfants d'Alienor de Soissons, 3° Savary III.

Aimery VII, 18ᵉ vicomte, de 1247 à 1269, mort en 1269, laissant de Marguerite de Lusignan 1° Guy II, 2° Alix, femme de Geoffroy de Châteaubriant ; — Savary III, 19ᵉ vicomte, de 1269 à 1274, marié à Agnès de Pons ; — Guy II, fils d'Aimery VII, 20ᵉ vicomte, de 1274 à 1308, époux de Marguerite de Brienne, dont il eut 1° Jean qui suit,

2° Louis, 3° Hugues, tige de la branche de Pouzauges, 4° Marguerite, femme de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay ; — Jean, 21e vicomte, de 1308 à 1332, marié à Blanche de Brabant, dont 1° Louis qui suit, 2° Jean, seigneur de la Chèze-le-Vicomte, époux de Marguerite de Parthenay.

Louis, 22e vicomte, de 1333 à 1370, s'unit 1° à Jeanne de Dreux, dame de Saint-Valery et de Gamaches, 2° à Isabeau d'Avaugour, veuve de Geoffroy VIII de Châteaubriant ; du premier lit : 1° Jean, seigneur de la Chèze-le-Vicomte et de Mortagne, mort sans alliance ; 2° Simon, comte de Dreux, tué dans un tournois le jour de ses noces, en 1365 ; 3° Péronnelle, vicomtesse de Thouars par la mort de ses deux frères, et comtesse de Dreux du chef de sa mère, femme d'Amaury de Craon, puis de Clément Rouault, auquel elle porta la vicomté de Thouars et autres possessions, morte sans enfants ; 4° Isabeau, comtesse de Dreux, de Benaon, dame de Talmont, de Mauléon, etc., qui épousa 1° Guy de Nesle, 2° Ingelger d'Amboise, dont, entre autres enfants : Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars par la mort de Péronnelle, sa tante ; 5° Marguerite, dame de la Chèze-le-Vicomte, Talmont, etc., femme de Thomas de Chemillé, puis de Guy Turpin, seigneur de Crissé.

Reste la branche de *Pouzauges*. Elle a pour auteur Hugues de Thouars, 3e fils de Guy II et de Marguerite de Brienne, marié à Isabelle de Noyers, dont 1° Miles I qui suit ; 2° Aimery ; 3° Renaud, évêque de Luçon, de 1334 à 1353 ; 4° Jean, sans postérité de Jeanne de Mathas ; 5° Marie, femme de Robert de Mathas ; 6° Louise, unie à Louis de Beaumont. — Miles I, seigneur de Pouzauges et de Tiffauges, chevalier banneret, eut de Jeanne, dame de Chabanais et de Confolens, Renault de Thouars, conjoint à Catherine de Loheac, qui le rendit père 1° de Miles II ; 2° de Jean, mort jeune ; 3° de Beatrix, femme de Geoffroy, comte de Quintin. — Miles II laissa de Beatrix de Montejean 1° Marie, morte avant 1427, 2° Catherine, dame de Pouzauges, Chabanais, etc., mariée 1° en 1420, à Gilles de Laval, seigneur de Retz, 2° à Jean de Vendôme.

Ainsi finit la grande maison de Thouars, maison vraiment princière, dont les chefs se qualifiaient *vicomtes par la grâce de Dieu*, et faisaient graver sur leurs sceaux : *Thoarcensis Dominus dominatur*

in omnes. Ils étendaient leur juridiction sur vingt-deux baronnies et comptaient jusqu'à dix-sept-cents vassaux nobles, dont trente étaient bannerets et les suivaient à la guerre. Nous pouvons juger par là de l'importance que les rois de France et d'Angleterre attachaient à les avoir pour alliés et du rôle immense qu'ils jouèrent dans les événements politiques des XIe, XIIe, XIII et XIVe siècles. Outre les auteurs cités, on peut consulter aussi Rymer (*Acta publica*, t. I, 1re et 2e part., t. III et t. IV; du Tillet, *Recueil des traictez d'entre les roys de France et d'Angleterre; Recueil des Hist. de la France, depuis le tome X.*)

LA TRÉMOILLE.

Ire Croisade. — Guy Ier, sire de la Trémoille, chevalier, s'associa au mouvement chrétien de 1096, comme l'attestent les cartulaires de St.-Remy de Reims et de l'Etoile.

IIe Croisade. — Guillaume Ier accompagna en Orient le roi Louis VII et la reine Éléonore de Guienne. Avant de partir, il donna à la Maison-Dieu de Montmorillon sa terre de Mainac, et, à son retour, les moulins de Citra. (*Cart. de Montm.*)

IVe Croisade. — Robert, sire de la Trémoille, se trouvait à la prise de Constantinople, et figure dans le partage que Guillaume de Champlite fit en 1209. Nous lisons dans la *Chronique de Morée* (*Collect. Buchon*, t. IV, liv. II, p. 140) : « On donna quatre fiefs à Ro- » bert de la Trimouille ; il fit bâtir Chalatriza, et prit le nom de cette » seigneurie. »

VIIe Croisade. — Tant d'héroïques exemples entraînèrent Imbaut au pays d'outre-mer : « Pour faire le dit voiage, dit Bouchet » (*Annal. d'Aquit.*, p. 173), se croiserent ledit roy S. Loys, les arche- » vesques de Reims, Bourges, etc., messire Ymbaut de la Tremoüille, » qui lors estoit marié avec une dame de la maison de Chaslons, et » trois de ses enfants. » Selon Anselme (t. VI, p. 161), l'un d'eux se nommait Imbert. Ils succombèrent tous, avec leur valeureux père, à la journée de Mansourah.

Croisade de 1390 contre le roi de Tunis. — Guillaume et Guy de la Trémoille étaient au nombre des seigneurs de

haut rang qui, en 1390, allèrent camper devant Carthage, ayant à leur tête le duc de Bourbon. « Or, dit Froissart (*Le quart. vol.,* ch. XVIII, » p. 74), premierement je vous nommeray les seigneurs de nom qui » estoient à la dextre dudit seigneur de Bourbon logez, en regardant » la ville, premierement messire Guillaume de la Trimoille et son » frere à pennon. »

Croisade de 1395 contre Bajazet. — En 1395, ce fut le tour de Guy V, sire de Sully, de Craon, etc. Il marcha avec le comte de Nevers, Enguerrand de Coucy, etc., au secours de Sigismond, roi de Hongrie, et se conduisit en héros à la bataille de Nicopolis, livrée le 28 septembre 1396. « Le seigneur de la Trimouille, qui a mer- » veilles estoit beau chevalier, vaillant et bon, faisoit souvent Sarra- » zins tirer en sus. » (*Le livre des faicts du mareschal Boucicaut*, 1re *partie, ch.* XXII, p. 460). Préservé du massacre, puis rendu à la liberté, il meurt à Rhodes en 1398.

La maison de la Trémoille descend d'une branche cadette des comtes de Poitiers (Courcelles, *Hist. des Pairs de France*, t. III), et tire son nom d'une terre située sur les confins de la Marche et près de Montmorillon. Elle doit *à une haute ancienneté, à huit siècles d'illustration, à l'éclat de ses alliances, au nombre et à l'étendue de ses fiefs, aux récompenses honorifiques accordées à plusieurs de ses membres,* le rang qu'elle occupe parmi les plus considérables maisons de France.

1° *A une haute ancienneté :* Pierre, sire de la Trémoille, son premier auteur connu, vivait sous le règne de Henri I, comme on le voit dans les cartulaires des abbayes de St.-Aubin d'Angers et de la Trinité de Vendôme.

2° *A huit siècles d'illustration :* Grands feudataires des comtes de Poitou, les sires de la Trémoille ont toujours figuré dans leurs conseils et à la tête de leurs armées. Depuis, quelle gloire et quelle célébrité n'ont-ils pas acquises par l'épée et dans la diplomatie ! que d'éminents services rendus sur le champ de bataille ! que d'ambassades importantes, que de négociations habilement conduites ! que de grands hommes ! Des chevaliers bannerets ; — des sénéchaux ; — des gouverneurs et lieutenants généraux de provinces ; — des conseillers et chambellans de nos rois; – des conseillers d'Etat ; — des capitaines de

cent et de cinquante hommes d'armes des ordonnances ; — un grand-maître et chambellan de Jean et de Philippe, ducs de Bourgogne ; — — un maréchal de Bourgogne ; — de grands chambellans héréditaires à la même cour ; — un grand chambellan et un grand panetier de France ; — un grand chambellan du roi, amiral de Guienne et de Bretagne, l'un des plus illustres capitaines de son temps, ayant commandé en chef plusieurs armées ; — douze généraux et bon nombre d'officiers supérieurs fort distingués ; — un archevêque d'Auch 1490, évêque de Poitiers 1505, créé cardinal au titre de S.-Martin-aux-Monts, par le pape Jules II, 1506 ; — un autre cardinal, créé le 17 mai 1706, sous le titre de la Trinité-de-Mont, archevêque de Cambray 1718. (*Gall. Christ.*, édit. de 1656, t. 1, p. 113.

3° *A l'éclat de ses alliances :* Elle les a contractées avec les maisons d'Auvergne, de Laval, de Nassau, d'Amboise, de Montmorency, de la Tour-d'Auvergne, de Hesse-Cassel, de Durfort, de Châtillon, de Luxembourg, de Mello, de Mortemar, de Salignac, d'Aubusson, de Walsh-Serrant, etc. — Il y a plus : les sires de la Trémoille se sont alliés à des maisons souveraines : 1° aux Bourbons, par le mariage, en 1485, de Louis II avec Gabrielle de Bourbon, fille de Louis de Bourbon, comte de Montpensier et de Clermont, alliance qui leur valut l'honneur d'être qualifiés de *cousins* par les rois de France ; — 2° à la maison royale d'Aragon et de Naples, par le mariage de François de la Trémoille avec Anne de Laval, fille de Guy XVI et de Charlotte d'Aragon, héritière du royaume de Naples, du chef de sa mère, en qualité de petite-fille unique et légitime de Frédéric III, roi de Naples, qui n'avait eu que Charlotte de son union avec Anne de Savoie. De là viennent les droits de la maison de la Trémoille à la couronne des Deux-Siciles, droits qu'elle fut autorisée à revendiquer aux congrès de Munster 1643, de Nimègue 1774, de Ryswick 1697, d'Utrecht 1712, etc. Aussi jouissait-elle à la cour, avant la révolution de 1789, du rang et des honneurs de *prince étranger* et du titre d'*Altesse.*

4° *Au nombre et à l'étendue de ses fiefs :* Les sires de la Trémoille ont possédé plus de deux cents terres, dont près de cinquante titrées. Le plus grand accroissement de leurs domaines date de 1446, époque où Marguerite d'Amboise apporta en dot à Louis de la Trémoille, comte de Guines, la vicomté de Thouars. On put vraiment alors les

qualifier de ***petits rois de Poitou,*** comme le dit La Popelinière (***Hist. de France,*** 4 vol. in-8°).

5° *Aux récompenses honorifiques :* Les services rendus par les seigneurs de la Trémoille leur ont valu d'antiques et glorieuses distinctions : I. La dignité de premier duc à la cour, depuis 1563 ; — II. l'investiture de la quatrième pairie du royaume, érigée sur Thouars en 1595, par Henri IV ; — III. les érections suivantes : de la baronnie de Royan en ***marquisat*** 1592, de la baronnie de Noirmoutier en ***marquisat*** 1587, puis en ***duché*** 1650, de la baronnie d'Olonne en ***comté*** 1600 ; — IV. la collation des ordres de S.-Michel, du S.-Esprit, de S.-Louis, de la Jarretière, de la Toison-d'Or, de Grand'Croix des ordres militaires de Bade.

Les diverses branches de cette grande et illustre maison sont éteintes, sauf la branche aînée. — Les marquis puis ducs de Noirmoutier éteints en 1731 ; — les comtes de Joigny, en 1467 ; — les marquis de Royan, fondus dans Montmorency-Luxembourg, par le mariage de Marie-Anne de la Trémoille, marquise de Royan, comtesse d'Olonne, avec Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, en 1696 ; — les barons de Dours et d'Engoutzen, fondus dans Crevecœur, vers 1480 ; — les seigneurs de Fontmorand, dans Pot en Gâtinais.

Représentants actuels. — Charles-Louis, duc de Trémoille et de Thouars, prince de Tarente et de Talmont, né le 26 octobre 1838, fils du troisième lit de Charles-Bretagne, duc de la Trémoille, et de Valentine-Eugénie-Joséphine de Walsh-Serrant, marié le 2 juillet 1862 à Marguerite-Eglé-Jeanne-Caroline Duchâtel, fille du comte Tanneguy Duchâtel, ancien ministre et pair de France sous Louis-Philippe.

De ce mariage : 1° Louis-Charles-Marie de la Trémoille, prince de Tarente, né le 28 mars 1863 ; 2° Charlotte-Cécile-Eglé-Valentine, princesse de la Trémoille, née le 19 octobre 1864.

Le duc de la Trémoille a pour sœur consanguine Charlotte-Antoinette-Amélie-Zéphyrine, princesse de la Trémoille, mariée, le 7 décembre 1843, au baron de Wykersloth, chambellan du roi des Pays-Bas, veuve le 13 novembre 1865.

Et pour cousines : Félicie-Emmanuelle-Agathe, princesse de la Trémoille, veuve du prince de Montléart, et Louise-Marie, princesse de

la Trémoille, mariée le 27 mars 1858 à Gabriel-Laurent-Charles, prince de Torremuzza. — Elles sont filles de feu Louis-Stanislas, prince de la Trémoille, et d'Augusta Murray.

Ouvrages à consulter : — Chron. et mém. sur l'Hist. de France ; — Généal. de la maison de la Trémoille : 1° par Jean Bouchet, Poitiers, 1527, in-4° ; 2° par J. Texera, Paris, 1596, in-8° ; 3° par A. Meschin, S.-Jean-d'Angély, 1671, in-f° ; 4° par MM. de Ste-Marthe, mss. ; — *Orig., généalog., alliances, droits, prérog. de la maison de la Trimouille*, par Gilles Chesneau, Rennes, 1625, in-8° ; — *Les alliances de la mais. de la Trimouille,* par C. Soyer, Paris, 1647, in-f° ; — *Parenté et affinité des seign. de la Trimouille avec les rois de France, de Navarre, Castille, ducs de Savoie, etc., etc.*, in-f°.

Armes. — *D'or au chevron de gueules accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules.* (Ste-Marthe ; *Le Roy d'armes,* p. 237.)

Cri de guerre : *Trémoille.*

Devise. — *Sans sortir de l'ornière ;* aliàs : *Ne m'oubliez ;* aliàs : *Où vertu guide, honneur suit.* (*Les Familles françaises,* par L. de Laigue, p. 224.)

DÉPART DE 1136.

MAISON DE POITIERS.

Raymond de Poitiers, fils puîné de Guillaume IX et de Philippe de Toulouse, appelé au trône d'Antioche par les habitants de cette principauté, partit au printemps de l'année 1136, dans le plus strict *incognito,* afin d'éviter les piéges que lui tendait Roger, duc de Pouille, son compétiteur. « Por mieuz eschaper, dit Bernard Le Trésorier (liv. XIV, » ch. 20), il divisa sa compagnie en plusieurs bandes. » — Il suit de ce passage du vieux chroniqueur que le prince emmenait avec lui un

nombreux cortége de gentilshommes, presque tous originaires du Poitou.

Il ne serait pas sans intérêt de savoir de quelles familles étaient ces gentilshommes; mais ici les documents font défaut. Seule, une charte du cartulaire du S.-Sépulcre, citée par du Chesne (*Généal. de la mais. des Chasteign.*, p. 79, liv. II, et *Preuv.*, p. 37 et 38), nous a conservé le nom de quelques-uns d'entre eux. C'est un titre daté du mois d'avril 1140, par lequel Raymond et sa femme Constance confirment les droits que l'église du S.-Sépulcre possédait dans la ville d'Antioche: il est souscrit par *dominus Gaudinus Mamistranus archiepiscopus; dominus Hugo Gabulensis episcopus; Aimericus decanus Antiochiæ; Vuillemus Brachetus, et Aimericus, atque Vuillelmus Pictavinus, capellani scilicet Palatii; Rogerius de Montibus constabularius: Galterius de Surdavalle; Garento de Saone; Fulco de Boino; Vuillelmus Fraisnalli; Leo Maiopolus dux Antiochiæ; Gaufridus de Guerchia; Petrus Armoini Castellanus; Guiterius de Moceon; Richardus de Belmont; Robertus filius Gaufridi; Paganus de Fai*; *Garnerius de Bergo; Hugo de Boleira; Abo de Bolins; Ceale de Mausiaco.*

Voici la traduction de ces noms par du Chesne (*ibid.*, p. 79): « Gaudin, archevesque de Mamiestre; Hugues evesque de Gabule; Aimery doyen de l'Eglise d'Antioche; Guillaume Brachet, Aimery et Guillaume Poictevin, chapellains du Palais; Roger de Mons connestable; Gautier de Sourdeval; Gerenton de Saone; Fouques de Bouin; Guillaume Fraisneau; Leon Maiopole duc d'Antioche; Geofroy de la Guierche; Pierre Armoin chastellain; Guitier de Mauçon; Richard de Beaumont; Payen de Fay; Hugues de Boleire; Abon de Bolins; Charles de Mauzé. »

Quelques-uns de ces noms appartiennent aux provinces voisines du Poitou: à la Touraine, Gautier de Sourdeval; à l'Anjou, Guillaume Fresneau; à l'Auvergne, Hugues de Boleire ou Bouliers; à l'Aunis, Charles de Mauzé. Il y en a d'autres dont nous ignorons le berceau, tels que ceux de Pierre Armoin, de Garenton de Saone, etc.; restent Aimery et Pierre Poictevin, Roger de Monts, Hugues de Bouin, Geofroy de la Guierche, Guitier de Mauçon, Charles de Beaumont, et probablement Payen de Faye, qui sont originaires du Poitou.

POICTEVIN.[1]

Ire Croisade. — Aimery Poictevin, fils de Jean, Ier du nom, et Guillaume Poictevin, son oncle, suivirent Raymond de Poitiers en Orient, lorsqu'il alla prendre possession de la principauté d'Antioche. Ils y remplirent les fonctions de chapelains du palais avec Guillaume Brachet : *Vuillelmus Brachetus, et Aimericus atque Vuillelmus Pictavinus.* (Du Chesne, *Hist. généal. des Chasteign.*, liv. II, p. 79, et *Preuv.*, pp. 37-38 ; *Histor. des Crois., histor. occid.*, t. II.)

Chevalerie du Temple. — Le mercredi 18 mai 1309, les évêques de Manto:ı et de Limoges, Mathieu de Naples, archidiacre de l'église de Trente, etc., se réunirent chez Pierre de Savoie. Après la lecture et l'exposition lucide des articles incriminés, on interrogea Hugues de Jansac. Celui-ci répondit qu'il n'avait aucune connaissance des monstruosités dont on accusait son Ordre, qu'il n'y croyait pas et n'en avait jamais entendu parler; il ne savait, ajouta-t-il, qu'une chose, c'est qu'il avait été reçu jadis par Pierre de Madit, chevalier, dans la maison du Temple de Folhos en Saintonge, en présence de Jean de Périgueux, Etienne de Montaigu et Guillaume Poictevin, commandeur de Château-Bernard en la même province, *Guillelmo Pictavino præceptore de Castro-Bernardi.* (*Documents inédits de l'hist. de France, procès des Templ.*, t. II, p. 234.)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Nicolas Poictevin du Plessis-Landry, reçu chevalier de Justice en 1561; il portait *de gueules à trois haches d'argent, le manche de sable et le bout d'argent, mises en pal, 2 et 1,* diocèse de Luçon. (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.*, p. 154.) — D'après un acte signé Richard (*Preuv. de Malte*), il reçut de son frère Jacques Poictevin quinze cents livres pour sa part d'une succession qui lui était échue. « Cela fait,

[1] Bouchet (*Liste des maires de Poitiers*, p. 69) mentionne Maixent Poictevin, sieur de la Bedolière, et lui donne pour armes : *d'azur à l'aigle éployée d'argent.* Ce magistrat n'a de commun que le nom avec les Poictevin, seigneurs de la Poictevinière et de la Florantière, qui portent : *de gueules à trois haches d'armes, le manche de sable et le bout d'argent, mises en pal, 2 et 1.*

» porte le titre en question, » il s'en alla à Malte et y mourut « en » combattant pour sa religion. »

Antoine Poictevin, fils d'Antoine, chevalier, seigneur du Plessis-Landry, et de Renée Robert, entra, lui aussi, dans la milice de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ses preuves de noblesse furent faites à la Mothe-Achard, le 22 avril 1636, devant Jean des Gittons de la Baronnière, commandeur d'Amboise, et Pierre de Boussay, commandeur de Fretay; admises à Poitiers au chapitre provincial du prieuré que présidait illustre frère Jacques Gaillardbois de Marconville, grand prieur d'Aquitaine, le 5 mai 1636, et à Malte, le 28 août 1637, par les commissaires députés de la vénérable Langue de France. Mêmes armes et même diocèse. — *Témoins répondants :* haut et puissant messire Philippe de Jousserand, seigneur de Loudigny, âgé de 70 ans; — Guy Morisson, écuyer, seigneur de la Bassetière, âgé de 50 ans; — Georges de Sainte-Marthe, écuyer, seigneur de Charenton, âgé de 58 ans; — René de Faye, écuyer, seigneur des Bonardières, âgé de 55 ans. (Vertot, *ibid.*, p. 166 ; *Procès-verbal des Preuves de Malte.*) [1]

Origine et ancienneté. — La maison Poictevin est incontestablement l'une des plus anciennes du Poitou. En 1066, Geoffroy Poictevin donne à l'abbaye de Saint-Cyprien quelques héritages situés à Milli, à Crayon et au village appelé *Persiacus.* (D. Fonteneau, t. VI, p. 683.) En 1087, c'est-à-dire vingt-quatre ans plus tard, Robert Poictevin donne à la même abbaye 1° l'église de Saint-Martin de *Ororio* et toutes ses dépendances; 2° la dîme de ses propres vignes, sises au village de Laignec. (D. Fonteneau, t. VII, p. 235.)

Les Poictevin étaient seigneurs, en 1109, de la Florantière, près la Mothe-Achard, et de la Poictevinière, près Saint-Georges de Montaigu, terre à laquelle ils ont probablement donné leur nom. Etait-ce là leur berceau primitif? Aucun document ne nous autorise à l'affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est leur position élevée dès les XIe, XIIe et XIIIe siècles, parmi les nobles et gentilshommes du Poitou, comme

[1] Manuscrit de vingt pages in-folio en très-beau parchemin, où la chaîne filiative, établie sur titres : contrats de mariages, aveux, partages, transactions, remonte, sans lacune ni interruption, de 1636 à 1109. Ce procès-verbal est certifié exact par le chapitre provincial du prieuré d'Aquitaine et par illustre frère Jacques de Gaillardbois de Marenville, grand prieur.

le constatent 1° leur munificence envers l'abbaye de Saint-Cyprien (D. Font.). — 2° leurs alliances, entre autres le mariage de Guillaume Poictevin avec Nicole de la Rochefoucauld, en 1130, et celui de Jean Poictevin, son fils, avec Jeanne Chabot, en 1165, c'est-à-dire à une époque où il n'y avait pas de mésalliance. — 3° Le testament d'Aimery de la Rochefoucauld de 1244, dans lequel Pierre Poictevin figure au nombre de ses exécuteurs testamentaires (Anselme, t. IV, p. 420; Moreri, t. IX, p. 268). — 4° Le titre de *chevalier*, dont ils sont qualifiés dant plusieurs actes, dès le XIIe siècle (*Preuves de Malte*).

Branches. — La filiation suivie commence en 1109 avec Jacques Poictevin, valet, seigneur de la Poictevinière de Montaigu et de la Florantière de la Mothe-Achard. Ses descendants ont formé cinq branches. — Celles : I. Des *Poictevin, seigneurs de la Florantière de la Mothe-Achard,* dont il est la tige directe, éteints avec Charles, seign. de la Florantière, terre qui, par alliance, passa aux Marchands de la Mullenière. — II. Des *Poictevins, seigneurs du Plessis-Landry, Bois-Lambert, etc.,* sortis, au neuvième degré, de Pierre Poictevin, fils puiné de Jean et de Berrette Bonnevin, fondus dans Robert de Lézardière, par le mariage de Madeleine Poictevin, fille et unique héritière de Charles Poictevin, IVe du nom, et de Marguerite de Rorthais, avec Pierre Robert, chevalier, seigneur de Lézardière, à qui elle porta en dot le Plessis-Landry. — III. Des *Poictevin, seigneurs de la Rochette des Clouzeaux, etc.,* issus d'Antoine Poictevin du Plessis-Landry, troisième fils de Jacques Poictevin, IIIe du nom, et de Jacqueline Legier, existants. — IV. Des *Poictevin, seigneurs de la Poictevinière de Sainte-Flayve.* Cette branche a pour auteur Hugues Poictevin, second fils de Guillaume Poictevin et de Nicolle de la Rochefoucauld, lequel Hugues donna le nom de *Poictevinière* à une terre située en la paroisse de Sainte-Flaive. Elle s'est fondue dans du Bourg, par le mariage de Renée Poictevin, fille et unique héritière de Jean Poictevin et de Marie des Villates. — V. Des *Poictevin, seigneurs de la Poictevinière de Montaigu,* descendus de Morice Poictevin, fils puiné de Jean Poictevin et de Flandrine de Fallerum, éteints en la personne de Jean Poictevin qui ne laissa que deux filles, Olympe et Marie Poictevin, l'une mariée à N... d'Aubigné, seigneur de Boisrobert et de la Rocheferrière; l'autre à N... Bégaud, seigneur de la Bégau-

dière et de Saint-Sulpice, à qui elle porta en dot la Poictevinière de Montaigu.

Alliances. — La *première* de ces branches s'est alliée avec les maisons de la Rochefoucauld, 1130; de Villeneuve (Anjou), — du Bouchet (barons de Poiroux); — Fallerum de Froidefons, 1271; — Buor; — Brandea du Brandeau; — Robert; — la Jaille; — Chasteigner; — Gérard de la Guessière; — Boscher; — Bonnevin; — Buor de la Gerbaudière; — l'Isle de la Cormeraye; — Buor; — des Touches; — Foucher; — Robineau de la Chauvinière; — Buor de la Mothe-Freslon, 1540; — Savary; — Robert de Lézardière; — Foucher de Sainte-Flayve; — du Bourg du Breuil; — Brisson; — Chaligny; — *et du côté des femmes*, avec celle de la Marennes; — Plouer de la Burcerie; — Chabot de la Guesmaudière; — Thomasset de la Martellière; — Bourchaussée.

La seconde avec les maisons du Bourg; — de la Tour-Landry, avant 1485; — Robineau de la Chauvinière; — des Forges, 1559; — Buet, 1572; — Louer, 1581; — Robert de la Rochette, 1608; — Goulard, 1621, — Legier de la Sauvagère, 1626; — Rorthais de Saint-Révérend; — *et du côté des femmes*, avec celles de Gourde de la Gourderie en Talmondais, 1505; — Aymard; — la Touche-Beaulieu; — Foucrand ou Fouquerand; — Legier; — Pressigny en Touraine.

La troisième, avec les maisons Aymon de Brachechien, 1663; — Thomasset du Pin et de la Boislivière, 1711; — La Forest des Burons, 1744; — Surineau de la Ménollière, 1748; — Boisson de la Couraisière; — Régnon de Chaligny; — de Couessin. — *Du côté des des femmes*, avec celles de la Rochefoucauld de Beaulieu; — de Chantreau; — de Champ-Savin.

La quatrième, aux maisons de Villeneuve; — de Liniers; — Mauclerc de la Brossardière; — des Villates; — du Bourg du Breuil.

La cinquième, aux Buor, 1345; — aux le Voyer, 1347; aux Charruyau. — *Et du côte des femmes*, avec les Giraud du Fraisneau; — la Forest du Bois-Potteau; — d'Aubigné; — Bégaud de la Bégaudière. (*Procès-verbal des preuves de Malte;* voir ci-dessus, p. 204, *la notice des Robert*, et dans Beauchet-Filleau *celles des Goulard, Legier, Buor, Brachechien*, etc.)

Personnages remarquables. — Nous avons vu l'origine

et l'ancienneté de la maison Poictevin, ses grandes et belles alliances. Reste maintenant à faire connaître les hommes distingués qu'elle a produits. Outre Guillaume et Aimery, chapelains du palais d'Antioche; le Templier, commandeur de Château-Bernard en Saintonge; Nicolas et Antoine, chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, nous avons à mentionner Jean, IVe du nom, qui se signala avec quatre archers, à l'attaque du château d'Angoulême en 1348. Il fut tenu, trois ans plus tard, de servir le roi, pendant quatre mois, *à ses despens :* « Nous » les commissaires pour le roy nostre sire en ceste partie et païis de » Poicton, pour mettre sus en habillement les nobles du païs, certi- » fions à tous par ces presentes, qu'après le commandement fait à » Jehan Poictevin de la Florantière de se tenir prest en habillement » d'homme d'armes, avec pages et valets, habillés lesdits valets de » jacques, salades, langue de bœuf émanchiée, arme de brigandine, arc, » salade, harnois de jambes, il a promis, juré d'ainsi faire dedans quatre » mois, et de servir le roy nostre dit sieur, toutesfois qu'il sera mandé, » considéré la valeur de ses fiefs et les états de sa personnes, nous » l'avons reçu selon l'instruction à nous envoyée par le roy nostre dit » sieur. Fait à Fontenay-le-Comte, le troisième jour de novembre, » l'an mil trois cent quarante et huit, par commandement de mes- » sieurs les commissaires, signé Prevost. » (*Procès-verbal des Preuves de Malte.*)

Jean Poictevin assiste à la revue de Jean Ferron, *escuyer, receüe à Bergerac, le 1 aoust 1380* (D. Morice, *Preuv.*, t. II, col. 251); il se trouve six ans plus tard, avec Guillaume de Thouars, Guillaume de Chauvigny, etc., à la *monstre de Jehan de Landevy, receüe à Nantes, le 17 septembre 1386* (D. Lobin., *Preuv.*, col. 660); — Jehan Poictevin, seigneur de la Poictevinière, combattit à Pontoise en 1441 : « Nous » Jehan de Belleville et de Montagut, chevalier, seigneur desdits » lieux, conseiller et chambellan du roy nostre sire, certifions à tous » qu'il appartiendra que noble et puissant Jehan Poictevin, escuyer, » est venu en nostre compagnie et gouvernement au service du roy » notre sire pour le fait de cette présente armée de Pontoise, monté » et armé en qualité de gendarme. Ledit acte signé de nostre main » et du scel de nos armes, en date du treiziesme jour d'aoust, l'an » 1441. Signé Jehan de Belleville. » (*Ibid.*)

Pierre Poictevin, fils de Jamet, et Pierre Poictevin, fils de Jean IV, figurent, comme brigandiniers du seigneur de Soubise, à la montre ordonnée en Poitou par le roi Louis XI en 1467 (*Roolles des bans et arrière-bans, etc.,* par Pierre de Sausay, *Poit. 1667*). — Louis Poictevin fit la guerre en Bretagne sous le règne de Charles VIII; — Jamet, nommé chevalier de l'ordre du roi par le même prince en 1497; — Joachim Poictevin, chantre de l'église collégiale de Sainte-Radégonde, représenta, en 1559, les chanoines de ladite collégiale devant les commissaires chargés de réformer la coutume du Poitou (J. Boucheul, *Cout. du Poitou, préf.,* p. 3); — Nicolas Poictevin du Plessis-Landry, chevalier de Malte en 1561, mourut *glorieusement en servant Dieu et l'Eglise.* (*Preuves de Malte.*)

François Poictevin du Plessis-Landry reçut du roi Henri IV la lettre suivante : « Monsieur du Plessis-Landry, étant assuré des bonnes » volontés et intentions qu'avez toujours eu et vos prédécesseurs à » mon service et à cet état, j'ai cru estre à propos de vous donner » advis de vous tenir prest avec ce que vous pourrez de peuple, gen- » tilshommes de vos amis et autres, afin d'avoir part à l'honneur que » j'espère gagner sur nos ennemis qui se vantent de m'empescher un » dessein que j'ay. Mon cousin, le duc d'Elbœuf, s'en allant de là, » vous en fera entendre les particularités, me remettant à vous dire, » quand je vous verray, le gré que je vous en sçauray. Je ne vous » feray celle-ci plus longue, priant Dieu, Monsieur du Plessis-Landry, » vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à Taillebourg, le vingt-cinquième » jour d'avril, mil cinq-cents-quatre-vingt-dix. Signé Henri, et plus » bas Forget. » (*Orig. en parch. aux arch. de la famille.*) — Balthasar Poictevin du Plessis-Landry, trentième abbé de Saint-Michel-en-l'Herm, dut à son mérite, et peut-être aussi au cardinal de Richelieu qu'il avait connu, quand celui-ci occupait le siége de Luçon, d'être nommé aumônier du roi Louis XIII et membre de son conseil privé. (*Gall. Christ.,* t. II, col. 1422; *Pouillé de Luçon,* par l'abbé Aillery.)

Antoine Poictevin, chevalier, seigneur du Plessis-Landry, etc., reçut en 1628 le collier de l'ordre de Saint-Michel. Louis XIII l'honora en cette occasion de la missive ci-jointe : « Vos vertus et mérites vous » ayant fait choisir et eslire en l'assemblée des chevaliers de mon » ordre de Saint-Michel, pour être associé en cette compagnie, j'ecris

» présentement à mon cousin le duc de la Rochefoucaud pour vous » bailler de ma part le collier dudit ordre. Vous vous rendrez donc » près de luy à cette fin, lorsqu'il vous l'ordonnera, et avec les sou- » missions requises accepterez l'honneur dont la compagnie vous a » jugé digne, ainsi que je luy mande de vous en assurer de la part » d'icelle et de l'affection que je vous porte, laquelle ira toujours » augmentant, comme je veux croire qu'elle servira à accroistre » d'autant plus le zèle que vous avez au bien de mon service. Ajoutez » donc foy à ce qu'il vous dira, comme vous feriez à moy mesme, et » sur ce je prieray Dieu qu'il vous ait, Monsieur du Plessy-Landry, en » sa sainte garde. Paris, le 28 février 1628. Signé Louis, et plus bas » Henriès. » (*Orig. aux arch. de la fam.*)

Quelques jours plus tard, Antoine Poictevin était chevalier de l'ordre : « Nous duc de la Rochefoucauld, pair de France, gouverneur » et lieutenant-général pour le roy en Poictou, certifions à qui il » appartiendra, qu'en vertu des lettres du roy, chef souverain de » l'ordre de monseigneur Saint-Michel, à nous addressées, comme à » l'un des confrères chevaliers dudit ordre, nous avons donné le » collier dudit ordre à messire Antoine Poictevin du Plessis-Landry, » gentilhomme ordinaire de la chambre du roy. Témoing de quoy » nous avons signé ces présentes de nostre main, et à icelles fait » mettre le cachet de nos armes, pour servir où besoin sera. A Paris. » le cinquième jour de mars 1628. » (*Orig. aux arch. de la fam.*)

Le comte de Parabère, lieutenant-général dans le haut et bas-Poitou, écrivit trois lettres au seigneur du Plessis-Landry, pour l'avertir de se tenir prêt à entrer en campagne, l'une le 28 mars, et l'autre le 4 juillet 1635. Dans une troisième, du dernier juillet, il le dispense de suivre le ban des gentilshommes de cette province, vu l'affaiblissement de ses fórces, à la suite d'une longue maladie. Antoine fut remplacé par son fils, Jacques Poitevin du Plessy-Landry, seigneur de la Barette, qui servit avec distinction, comme l'atteste un certificat de la Meilleraye, maréchal des camps et armées du roi et capitaine général de l'artillerie de France, en date du onze novembre 1635. (*Arch. de fam.*) — François-Marie-Louis Poictevin du Plessis-Landry, page de Louis XV. Il avait eu de demoiselle Boisson de la Couraisière deux filles et deux fils qui payèrent un large tribut à la révolution de 1789. Victoire et

sa mère furent prises dans les guerres de la Vendée, conduites à Nantes, renfermées au Bouffay et exécutées, sous l'administration de Carrier. Quant aux deux fils, ils émigrèrent; le plus jeune mourut en Allemagne; l'aîné, Charles-Louis, trouva un asile dans l'abbaye de Saint-Emerand, près Ratisbonne, y rencontra, par hasard, son oncle, le baron de la Rochefoucauld, major-général de la cavalerie, qui l'emmena à l'armée de Condé, dont il fit toutes les campagnes. De retour en France, en 1800, il a épousé demoiselle Louise-Angélique-Esther de Regnon de Chaligny.

Représentants actuels.— Du mariage de Charles-Louis Poictevin avec Louise-Angélique-Esther de Regnon, sont sortis : 1° Charles-Louis-Florimond Poictevin de la Rochette, mort en 1827, maire de la commune d'Orvault; — 2° Charles-Louis-Ernest Poictevin de la Rochette, ancien représentant de la Loire-Inférieure aux Assemblées Constituante et Législative de 1848 et 1849; — 3° Charles-Emerand Poictevin de la Rochette. — Charles-Louis-Ernest Poictevin de la Rochette a épousé demoiselle Marie-Anne de Couëssin. — De ce mariage : — 1° Antoine Poictevin de la Rochette, officier aux dragons pontificaux; — 2° Athanase Poictevin de la Rochette, ancien zouave pontifical; — 3° Ernest Poictevin de la Rochette, zouave pontifical; — 4° Emerand Poictevin de la Rochette; — 5° Esther Poictevin de la Rochette, mariée à Louis le Beschu de Champ-Savin, officier aux dragons pontificaux.

Maintenues de Noblesse. — Ordonnances : 1° de M. de Barentin, du 24 septembre 1667; — 2° de M. de Maupeou, du 4 janvier 1699; — 3° de M. des Gallois, intendant de justice, police et finances de la généralité de Poitiers, du 14 mars 1716.

Armes. *De gueules à trois haches d'argent, le manche de sable et le bout d'argent, mises en pal 2 et 1*, armes essentiellement militaires.

MORISSON. — Nous avons vu (p. 204), 1° que Jehan Morisson, écuyer, seigneur de la Bassetière, fut un des quatre témoins qui, en 1620, fournirent les preuves verbales pour la réception de Gilbert Robert de Lézardière dans l'ordre de Malte (*Procès-verbal*). — 2° (p. 122), que Guy Morisson, écuyer, seigneur de la Bassetière,

remplit, 22 avril 1636, le même office pour celle d'Antoine Poictevin du Plessy-Landry (*Procès-verbal*). — Dans les deux enquêtes, Jehan et Guy Morisson sont cités comme gentilshommes des plus anciens et des plus honorables du pays. Les Morisson se rattachent d'ailleurs aux guerres saintes par leurs alliances avec les la Rochefoucauld, les Poictevin, les Robert, les Foucher, etc. — C'est à ces divers titres qu'ils figurent ici.

Dès le XIVe siècle, ils avaient un rang distingué dans la noblesse du Poitou. Ils possédaient à cette époque, entre autres seigneuries, celle de la Réziniere (paroisse de Longueville) et celle de la Bassetière (paroisse de Saint-Julien-des-Landes), qui n'a jamais cessé de leur appartenir. (*Cartul. de Saint-Jean d'Orbestier ; Archiv. de la préf. de la Vendée.*)

Jean, écuyer, seigneur de la Bassetière, est le premier dont nous découvrons la trace ; il figure dans un acte de partage fait entre ses enfants, vers le milieu du XIVe siècle. (*Pièces de famille.*) Un peu plus tard, Geoffroy, un de ses descendants, ou de ses collatéraux, est nommé châtelain de Talmont par Perceval de Coloigne, sénéchal du Poitou. (*Généalogie d'une famille poitevine.*)

Lors de la guerre de Louis XI contre le duc de Bretagne, Nicolas, IIe du nom, écuyer, servit sous la bannière du roi. Il fut encore préposé à la garde du château de Talmont, avec quelques gentilshommes poitevins, sous le commandement de Louis de Beaumont, seigneur de Bressuire. Un certificat des plus honorables, signé d'Appelvoisin, capitaine, atteste ses bons et loyaux services pendant cette campagne. (*Pièces de famille.*)

De 1467 à 1491, la lutte de la royauté contre les grands vassaux et les guerres d'Italie tiennent constamment la noblesse de France en haleine : les seigneurs de la Bassetière répondent à tous les appels faits à celle de Poitou. Jean Morisson était brigandinier du seigneur de l'Aigle en 1467, et archer du seigneur de Soubise en 1491. Au même ban de 1467, figure un Georges Morisson, comme brigandinier du seigneur de Soubise ; et à celui de 1491, un Colas Morisson, écuyer, habitant la Motte-Achard. (*V. rôles des bans et arrière-bans du Poitou, publiés par Pierre de Sauzay, 1667.*) Au siècle suivant, on voit un Morisson parmi les abbés de Chezal-Benoist (église de Bourges). Yves

Morisson est élu deux fois abbé de ce monastère de Bénédictins en 1520 et en 1509. (*Gallia christ.*, t. II, f° 166.) — En 1627, eut lieu le fameux siége de la Rochelle : Jacques Morisson, calviniste ardent, se fit remarquer par sa bravoure, portée jusqu'à l'héroïsme, et contribua énergiquement à la défense de cette place. (Arcère, *Histoire de la Rochelle*, t. II.)

Cet acte de résistance à l'autorité royale n'empêcha pas les autres membres de la famille de combattre dans les armées du roi Louis XIV. On voit le chef de cette maison, à cette époque, Jean-Baptiste II, seigneur de la Bassetière, faire partie du ban des nobles en 1690, l'année même des victoires de Fleurus et de Staffarde (*Collection d'originaux* de Beauchet-Filleau.) — Sous le règne suivant, en 1758, vers le milieu de la guerre de Sept-Ans, un Nicolas Morisson, seigneur du Plessis, se trouvait encore sous la bannière royale. Il était brigadier de la troisième brigade de l'escadron de Louerie (Beauchet-Filleau, *Collect. d'origin.*)

Mais ce fut surtout à l'époque de la grande révolution que les Morisson payèrent leur dette de gentilshommes et de Français. Leur chef était alors Jean-Baptiste-Henri, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Bassetière, et officier aux *chevau-légers*, dans la maison du roi Louis XV d'abord, puis de son successeur. Il avait épousé, fort jeune encore, Henriette Foucher de Brandois, et en avait eu six fils, dont cinq servaient déjà à l'armée ou dans la maison du roi, quand éclata la Révolution de 89. Il émigra et fit avec eux la campagne du Rhin, dans l'armée des Princes ; puis, à sa dissolution, se retira en Angleterre. Quant à ses fils, ils ne quittèrent les bords du Rhin que pour accourir sur les champs de bataille de la Bretagne et de la Vendée, où quatre d'entre eux trouvèrent un glorieux trépas.

L'aîné, Henri, IIe du nom, officier au régiment des Deux-Ponts (dragons) avant 89, fut aide-major-général dans la cavalerie noble de l'armée du prince de Condé, aux campagnes de 93 à 94, puis successivement capitaine de cavalerie en 1795, major de cavalerie en 1797, lieutenant-colonel en 1811, et colonel sous la Restauration, qui l'attacha, comme chef d'état-major, au lieutenant-général baron de la Rochefoucauld, son cousin. En 1798, il était chevalier de Saint-Louis, et en raison de sa brillante conduite, le duc d'Enghien avait voulu le

recevoir lui-même. Au reste, il eut le rare bonheur de rendre d'éminents services et même de sauver la vie successivement aux trois princes de la maison de Condé, qui lui en témoignèrent toujours leur reconnaissance. En 1797, il retira le duc d'Enghien d'un étang glacé où il allait périr; en 99, à la bataille de Constance, il arracha le prince de Condé du milieu des ennemis, au moment où il allait être fait prisonnier; et enfin, en 1815, il dirigea, au milieu des circonstances les plus difficiles, et au péril de sa vie, l'embarquement du duc de Bourbon, lorsque Son Altesse Royale fut obligée de quitter la Vendée. (*Voir États de service. — Lettre du maréchal de Bournonville qui relate ces trois faits. — Hist. de l'armée de Condé.*)

Charles-Julien, dit le Chevalier, était lieutenant d'artillerie au régiment de Metz avant 89. Il périt d'épuisement dans la Vendée, où il était venu s'associer à la glorieuse lutte qui s'y préparait.

Henri-Prudent, lieutenant au régiment de Bourbon-Infanterie avant 89, était l'ami intime de Mgr Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans, qui en parle longuement en ses mémoires. Après avoir fait les campagnes du Rhin, dans le régiment d'Hervilly, et assisté à la désastreuse affaire de Quiberon, il parvint à rentrer dans la Vendée, et vint offrir son épée au général Charette, qui l'avait en singulière estime. Il fut tué dans la forêt de la Chaize, après le combat de Chauché, où il avait été blessé. (*Mém. de Mgr Brumauld de Beauregard.*)

Louis-François, page de Monsieur avant 89, et depuis volontaire noble au régiment de Loyal-Émigrant, se trouva aux campagnes de 93 à 95, et vint trouver la mort à Quiberon.

Charles-Calixte, volontaire noble au régiment de Damas, se trouva aux campagnes de 94 à 95 et succomba, comme son frère, à Quiberon. (*Monument de Quiberon.*)

Constant-Hubert, volontaire noble au régiment de Loyal-Émigrant, fit, comme officier, sous les ordres du duc de la Châtre, les campagnes de 93 à 95. Après s'être distingué au combat de Hondschoot, où il fut grièvement blessé; après avoir échappé au massacre de Quiberon, il servit dans l'armée du général Cadoudal en qualité d'aide-major-général, lieutenant-colonel, jusqu'à la pacification de 1796. En 1815, il commanda la division de Palluau et prit part aux combats de Saint-Gilles et d'Aizenay. Sous la Restauration, il devint colonel,

grand prévôt du département de la Vendée, et fut créé chevalier de Saint-Louis. (*États de service ; Lettre du duc de la Châtre.*)

Des six fils de Henri Ier, qui avaient pris part aux grandes luttes de cette époque, il n'en restait que deux : Henri II et Constant-Hubert. Le premier, chef de la branche aînée, eut de Reine-Marie-Louise de Brandois : Léon, page de Louis XVIII et de Charles X, marié plus tard à Mlle Hermance de Mauclerc, et Louis, nommé page de Charles X quelques jours avant la révolution de 1830, marié à Mlle Valentine de Johanne de Lacarre de Saumery. — Le second, Constance, chef de la branche cadette, a laissé de Julie de la Voyrie, sa femme : 1° Henri-Constant, marié à Mlle Adèle de Mieulle ; 2° Adolphe, marié à Mlle Clémence de Maynard de la Claye ; 3° Mlle Nathalie, mariée à M. Eugène d'Arlanges.

MONTS.

Ire Croisade. — Roger de Monts, *Rogerius de Montibus*, parti avec Raymond, devint connétable, *constabularius*, de la principauté d'Antioche.

IIIe Croisade. — Pierre et B. de Monts combattirent au siége de Saint-Jean-d'Acre, en 1191, comme l'atteste une charte datée du camp des chrétiens devant cette ville.

D. Fonteneau retrace en plusieurs endroits de son immense recueil la pieuse munificence des seigneurs de Monts envers l'église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand 1126, l'abbaye de Charrux 1315, etc., etc. (T. x, p. 449, et t. iv, p. 415.) — Aimery, évêque de Poitiers, de 1363 à 1370, (*Gall. Christ.*, t. ii, col. 1191), signe, en 1364, un traité avec Guillaume-l'Archevêque, seigneur de Parthenay, au sujet des nappes qui avaient servi au repas donné à l'évêché, et que le seigneur de Parthenay revendiquait, pour avoir porté, depuis l'église de Notre-Dame-la-Grande jusqu'à la cathédrale, ce prélat, lorsqu'il y fit son entrée solennelle. (D. Fonteneau, t. iii, p. 581.) — Philippe de Monts, frère aîné d'Aimery, ne laissa qu'une fille et unique héritière, Andrée, qui porta en dot la terre de Monts à Guy de Varèze, seigneur de Châteautison, en 1366 ou 1367. (Du Chesne, *Généal. de la maison des Chasteigner*, p. 174.)

La maison de Monts ne fut pas éteinte pour cela ; d'autres branches continuèrent d'en porter le nom. En 1416, un Jean de Monts, seigneur de Romefort, rendit hommage de cette terre à l'abbé de Saint-Maixent. — Nous trouvons aussi, en 1661, Prosper et Bonaventure de Monts, seigneurs de la Reintrie ; François de Monts, seigneur de la Coste, etc., maintenus nobles par sentence du 26 septembre. Ils portaient : *d'argent à la bande de gueules chargée de trois griffes de lion d'or, accompagnée d'une aigle double éployée d'azur au-dessus, et trois mouchetures d'hermine au-dessous.* — Reste à savoir s'ils descendaient des premiers seigneurs de Monts, ou de la postérité d'Andrée, femme de Guy de Varèze.

BOUIN.

Foulques de Bouin, *Fulco de Boino.* S'agit-il ici d'un seigneur de l'île Bouin, aux frontières de la Bretagne et du Poitou ; de Bouin en Angoumois, diocèse et élection d'Angoulême ; de Bouin, élection de Niort ? Nous ne saurions le dire. — En 1239, eut lieu un traité entre l'abbé des Chasteliers et Hugues de Bouin, chevalier, au sujet d'une rente léguée à cette abbaye par la fille d'une dame du nom de Denise, dont ledit Hugues était cohéritier. (D. Font., t. v, p. 144.)

FRESNEAU.

Guillaume Fresneau, *Vuillelmus Fraisnelli*, signataire de la charte de 1140, était probablement d'une maison d'Anjou, fort ancienne, et qui suivit en Lorraine le duc René, en 1473. (La Chesnaye, t. vi, p. 678.) — En 1226, Pierre *Fragnayo,* chevalier, et Alise, sa femme, cédèrent aux religieux des Chasteliers quelques héritages à exploiter, pendant quatorze ans, moyennant certaines redevances. (D. Font., t. v, p. 185.)

GUERCHE.

Geoffroy de la Guerche, *Gaufridus de Guirchia,* autre signataire de la Charte de Raymond et de Constance, « estoit, dit Duchesne (*Hist.* » *de la mais. des Chasteig.*, liv. iii, p. 79), de la maison de la Guierche, » en la paroisse de Saint-Amand, près de Chasteaumur, vulgairement

» dite *la Guierche-Saint-Amand*, à distinction de la Guierche de Tou-
» raine, et de celle de Bretagne, fut un des seigneurs de la province
» de Poitou, lesquels accompagnèrent Raymond de Poitiers au voyage
» qu'il fit en Terre-Sainte, l'an 1136. » — « Joubert de la Guierche
» fleurit parmi les seigneurs poictevins qui suivoient la cour d'Alienor,
» reine d'Angleterre, duchesse d'Aquitaine, ce qui s'aprend d'une
» charte qu'elle octroya l'an 1199, à l'abbaye de Monstierneuf de
» Poitiers. De Joubert proceda par degrez Geofroy de la Guierche,
» chevalier, seigneur de la Guierche et de Tigné, près de Passavant,
» lequel ne laissa que des filles. L'aisnée fut Jeanne, heritiere de la
» Guierche et de Tigné, conjointe avec Thibaut Chasteigner. La se-
» conde, appellé Letice de la Guierche, espousa nostre Simon Chas-
» teigner, seigneur de Saint-Georges de Rexe. Et la dernière, nommée
» Isabeau, eut pour mary Hardouin de la Porte, seigneur de Vezins. »

BEAUMONT-BRESSUIRE.

Ire Croisade.— Richard de Beaumont est l'un des gentilshommes qui suivirent en Orient Raymond de Poitiers, et des signataires de la charte de 1140. (Du Chesne, *ibid.*)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Pierre de Beaumont des Dorides fut reçu en 1526 ; — Antoine de Beaumont, son neveu, en 1661. (Vertot, *liste des chev. d'Aquit.*, v, p. 147 et 153.) Ils portaient : *de gueules à l'aigle d'or, à l'orle de fers de lances d'argent.*

« Maison ancienne et noble, » *vetera et nobilis,* dit le *Gallia christiana.* (T. VII, p. 152.) Elle a pour berceau la châtellenie de Beaumont, située en la baronnie de Mortagne ou dans la baronnie de Tiffauges. — Son ancienneté est incontestable. En 1088, Thibaut donne au monastère de Saint-Cyprien quelques héritages qu'il avait à Bressuire. (D. Fonten., t. VII, p. 175.) — En 1199, Guillaume souscrit la charte donnée par Aliénor, duchesse d'Aquitaine, en faveur de l'abbaye de Montierneuf. (*Idem,* t. XIX ; Duchesne, *Hist. de la mais. des Chasteig.*, liv. II, p. 78.) — La filiation suivie commence avec Thibault III (1310), tige de la ligne directe, éteinte avec Jacques de Beaumont, qui n'avait eu que trois filles de Jeanne de Rochechouart :

Jeanne, dame de Bressuire, mariée à Thibault de Beaumont, seigneur de la Forêt ; — Philippe, devenue dame de Bressuire par la mort de sa sœur, à Pierre de Laval, seigneur de Lezay ; et Louise, à André de Vivonne. — 2° *La branche de Glenay,* issue de Miles de Beaumont, 3e fils de Thibault III, éteinte avec Jean IV, qui ne laissa, lui aussi, que trois filles : Madeleine, dame de Glenay, mariée à Merlin de Saint-Gelais en 1509 ; Louise, à Louis de Montberon ; et Jeanne, à Philippe de la Roche-Andry. — 3° *La branche de la Jarrie ou des Dorides,* issue de Guillaume de Beaumont, 3e fils de Jean Ier, seigneur de la Jarrie, éteinte avec Jacques de Beaumont, mort sans postérité vers 1620. — 4° *La branche du Bois-Charruyau,* que nous ne pouvons rattacher à aucune des précédentes, tombée en quenouille avant 1423. — 5° *La branche de la Forêt et de Commequiers,* éteinte avec Louis, évêque de Paris en 1492. Catherine, sa sœur, porta en dot les terres de la Mothe-de-Beaumont, de Commequiers, de la Forêt-sur-Sèvre, à Eustache du Bellay.

La *première* s'est alliée aux maisons de Chabot, Montfaucon, Sourches, Torsay, Hérignon, Rochechouart, 1451 ; Laval, Vivone. — La *seconde,* à celles de Montfaucon, la Ville, Appelvoisin, 1416 ; Faye, Rouault, 1446 ; Males, 1484 ; Graville ; Bonneval. — La *troisième*, à celles d'Audayer, Macquaire, le Gras, la Barre, Chasteigner, 1576 ; la Rochefoucauld, 1594, Appelvoisin. — La *quatrième*, avec celles de Martelle, Chappron, le Mastin, la Haye, l'Archevêque. — La *cinquième,* avec celles de Jousseaume, du Bellay. (Du Chesne, *Hist. de la mais. des Chasteig.,* liv. II, pp. 108, 112, 113, 114 ; liv. III, p. 438, et liv. VI. p. 559 ; — La Chesnaye, t. II.)

Ces diverses branches ont produit bon nombre de personnages remarquables, entre autres : Pierre, abbé de Saint-Chaffre (le Puy-en-Velay) en 1166, auteur de la Chronique de ce monastère. (*Gall. christ.,* t. II, col. 767.) — Jean de Beaumont, qui fait partie du ban convoqué à Chinon par saint Louis en 1242 ; un autre Jean de Beaumont, appelé à l'ost de Foix en 1271, par le roi Philippe III. (La Roque, *Traité du ban et de l'arrière-ban.*) — Louis de Beaumont, grand chambellan du roi et grand sénéchal du Poitou en 1450. (Thibaud., *Abrégé de l'hist. du Poitou,* t. VI, p. 457.) — Jacques, chambellan du roi et grand sénéchal du Poitou (*id., ibid.,* p. 457), convoqua, par ordre de Charles VIII, le

ban et arrière-ban du Poitou (*Roolles, etc.*, par P. de Sausay), Louis et Antoine, brigandiniers dans sa compagnie. (*Id. ibid.*) — Jean IV, chargé du commandement des nobles dans la vicomté de Thouars, en 1492 et 1493. (*Id. ibid.*) — Louis de Beaumont, évêque de Paris 1473, abbé de Saint-Laon de Thouars 1490, conseiller et chambellan des rois Charles VII et Louis XI. (*Ibid.*, t. VII, col. 152.)

Armes. — Selon Gilbert de Varennes (*Le Roy d'armes*, p. 238), *de gueules, à l'aigle d'or, à l'orle de fers de lances d'argent,* et d'après Clabault (*Hist. des Chasteig.*), *de gueules à l'aigle d'or, à l'orle de chausse-trape de même.*

DIDONNE.

En 1096, Hélie IV, prince de Didonne, Avoise, sa femme, et Hélie V, leur fils, sur le point de faire le voyage de Jérusalem, donnent plusieurs domaines à l'abbaye de Maillezais. (D. Fonteneau, t. XXV, p. 163.) — En 1147, Geoffroy, prince de Didonne et de Tonnay-Charente, seigneur de Montendre, se croise avec le roi Louis VII. Sa fille et héritière, Avoise, épousa Guillaume de Royan : leur postérité se fondit dans plusieurs maisons qui en recueillirent en même temps les grandes possessions. Les Rochechouart eurent la principauté de Tonnay-Charente ; les Beaumont, les seigneuries de Rioux et Cravans ; les Goumard, celle d'Eschillais ; et les Jourdain d'Ambleville, les baronnies de Montendre et de Saint-Fort-sur-Né, passées ensuite, par alliance, dans les maisons de Montaut-Castillon, de la Rochefoucauld, de la Tour et de Bremond d'Ars. Mais les principales terres des princes de Didonne avaient été confisquées par Philippe le Bel ; et nous avons vu (t. II, p. 311) qu'Olivier de Coëtivy possédait Didonne, Cozes, la principauté de Mortagne-sur-Gironde et le comté de Taillebourg que Louise de Coëtivy porta, en 1501, à son mari, Charles de la Trémoille. — En 1789, la maréchale de Conflans, petite-fille du maréchal de Sennecterre, était dame de la principauté de Didonne. (*Généal. de Didonne,* par L. de Beaumont, évêque de Saintes.)

DEUXIÈME CROISADE.

BEAUMONT D'AUTICHAMP.

IIe Croisade. — Une vieille chronique, citée par Guichenon (*Hist. généal. de la maison de Savoie,* Lyon, 1660, 2 vol. in-fol.), reproduite par Brizart (*Hist. généal. de la mais. de Beaumont en Dauphiné*), et par Guy Allard (*Vie du baron des Adrets*), porte que Soffrey de Beaumont suivit en Palestine, l'an 1147, Amédée III, comte de Maurienne et de Savoie.

IIIe Croisade. — Une charte, datée d'Acre 1191, atteste également que Pierre de Beaumont fit le voyage d'outre-mer avec le roi Philippe-Auguste. (Roger, *la Nobl. de France aux crois.*, p. 207.)

Origine. — « Maison, dit Moreri (t. II), originaire du Dauphiné, » l'une des plus anciennes et des plus illustres de cette province, où » elle était connue et jouissait d'une grande considération dès l'an » 1080. » — « Elle est au nombre de celles, dit la Chesnaye (t. II, » p. 173), que les auteurs qualifient de *très-noble et très-ancienne* » *chevalerie.* »

Branches existantes. — Elle a formé plusieurs branches; dont deux seulement sont aujourd'hui représentées, celles d'*Autichamp* et du *Repaire.*

Leurs alliances. — La première s'est alliée aux maisons de Cordon, de Cornilhan, de Sassenage, de Grolée de Neyrieu, Alleman de Champ 1460, de Bellecombe 1515, d'Urre 1498, d'Athenoul 1559, de Monteux de Miribel 1555, de Villette du Mey 1578, d'Alleman, du Faure 1606, de Florence de Gerbeys 1609, de Rostaing, de Jony, Binet de Montifray, de Pourroy de la Ville-de-Crest, de Laube 1640, de Bressac 1644, de la Baume-Pluvinel 1661, de Montifray 1719, Pelletier de la Garde de Pariol, Binet de Montifray, Loquet de Grandville,

Maussion de la Courtauzay, Greffin de Bellevue 1765, de la Galésière, du Plessis-Châtillon, de Vassé 1797, de la Garde, de Suzannet 1833.

La branche du *Repaire* s'est alliée aux maisons du Poujet, de Salignac de la Mothe-Fénelon 1595, de Chaunac de Lanzac 1605, de Rousseau du Puy-Lavaise, de Meynard, de Baynac 1633, d'Aubusson 1690, de Lostanges-Saint-Alvère 1699, de la Faurie 1724, de Goas 1761, de Grossolles-Flamarens, de Perrochel, de Noailles 1852.

Illustrations et personnages remarquables. — 1° *Dans l'Eglise:* François de Beaumont d'Autichamp, grand doyen de l'église d'Angers, abbé d'Oigny, évêque de Tulle de 1741 à 1761. (*Annu. hist., ann. 1847,* p. 173 ; *Le clergé de France,* par Hug. du Tems, t. III, p. 349.) — Christophe de Beaumont, né en 1703, évêque de Bayonne de 1741 à 1745, archevêque de Vienne 1745, archevêque de Paris de 1746 à 1781, reçu commandeur des ordres du roi 1er janvier 1748, duc et pair de France 22 décembre 1750 (*Annu. hist., ann. 1849,* p. 33; la Chesnaye, *ibid.;* Moreri, *ibid.;* Brizart, *ibid.*)

2° *A la cour :* Des gentilshommes de la chambre du roi et plusieurs pages de la Grande-Ecurie de Louis XIV et de Louis XV.

3° *A la haute administration des provinces :* des gouverneurs des ville et château de Domme en Périgord; d'Exilles en Dauphiné ; puis des gouverneurs des ville et château d'Angers, etc. (*Iid., ibid.*)

4° *Dans la carrière des armes:* Que d'habiles généraux, que de renommés capitaines ! Quelles traces glorieuses n'ont-ils pas laissées dans nos fastes militaires ! Nous nous bornerons à mentionner : 1° Charles de Beaumont, comte d'Autichamp, créé maréchal des camps et armées du roi, 15 avril 1652 ; il s'est trouvé aux batailles de Rocroy 1643, de Livrens, où il fut blessé, 1645, de Lens 1648 ; — aux siéges de Turin 1640, de Coni 1641, de Thionville 1642, de Lerida, où il eut trois chevaux tués sous lui, de Dixmude 1647, d'Ypres, de Cambray 1649 ; — à la prise de Céva, Pianèze et Mondovi, d'Agramont, de Condé 1649, mort en 1692. (La Chesnaye, *ibid.;* Moreri, *ibid.; Dépôt de la guerre ; Diction. des génér. franç.,* t. II, p. 10.)

2° Jean-Thérèse-Louis, marquis d'Autichamp, entré au service à l'âge de onze ans dans le régiment du roi, capitaine de cavalerie 1758, colonel au régiment de dragons de Caraman, qui prit alors le nom

d'Autichamp 1761, chevalier de Saint-Louis en 1763 après l'affaire de Fillenghausen et de Minden, brigadier des armées du roi, capitaine-lieutenant des gendarmes anglais, et commandant en second de la gendarmerie sous le maréchal de Castries 1770, commandeur de Saint-Louis 1779, maréchal de camp et inspecteur général 1780. Emigré en 1790, il témoigne le plus admirable dévouement à la maison de France, accepte les offres du czar Paul Ier, qui le nomme successivement commandant des chevaliers-gardes, inspecteur de la cavalerie de l'Ukraine, de Crimée et du Niester. De retour en France en 1814, il est créé lieutenant-général et grand'croix de Saint-Louis, gouverneur de la 10e division militaire 1816, et du Louvre 1818, en dirige la défense en 1830, malgré son grand âge et ses infirmités; il se retire à Saint-Germain-en-Laye et y meurt en octobre 1830 de douleur de la chute de la royauté. (*Etats milit.; Hist. des génér. franç.*, t. II, p. 14; *Moniteur.*)

3o Antoine-Eulalie-Joseph, comte d'Autichamp, frère de Jean-Thérèse-Louis, né à Angers en 1714, sert, étant capitaine de dragons, sous le maréchal de Broglie, en 1759, et en Corse, sous le maréchal de Vaux 1769, est blessé à Ponte-Nuovo, nommé à son retour en France colonel en second du régiment d'Aquitaine 1776; mestre de camp-colonel du régiment d'Agenois-infanterie 1779, il commande ce régiment dans la guerre d'Amérique, se distingue au siége d'York-Town et à la prise de Saint-Christophe, obtient le grade de maréchal de camp et de gouverneur de la partie sud de Saint-Domingue. En 1792, il se rend en Allemagne avec les princes frères de Louis XVI, est nommé chevalier de Saint-Louis en 1814, et compris comme lieutenant-général dans le tableau des pensions inscrites. (*Hist. des génér. franç., ibid.*, p. 14; *Moniteur.*)

Antoine-Eulalie-Joseph avait eu trois fils d'Agathe Greffin de Bellevue : Marie-Louis-Joseph-Jacques, Marie-Jean-Joseph-Jacques et Charles-Marie-Auguste-Joseph de Beaumont d'Autichamp. Le premier trouve une mort glorieuse, sous les yeux de son père, à la bataille de la Guadeloupe. — Le second émigre avec son oncle, le marquis d'Autichamp, le suit à Turin, en Champagne, en Angleterre, passe en Portugal avec un corps d'émigrés en 1797, rejoint en Vendée, après la dissolution de ce corps, son frère Charles, et lui porte les ordres du

comte d'Artois, créé maréchal de camp le 14 juillet 1814, et commandant du département de la Vienne, en 1815.

Charles-Marie-Auguste-Joseph, d'abord comte, puis marquis d'Autichamp, né au château d'Angers 1770, adjudant-major de la garde constitutionnelle de Louis XVI 1792. Son sang-froid et son audace dans la funeste journée du 10 août annonçaient dès lors qu'il serait un jour, en des temps malheureux, l'un des plus fermes défenseurs des Bourbons. On peut voir dans le *Dictionnaire des généraux français* (t. II), les éminents services qu'il a rendus de 1793 à 1799, en 1813 et 1815. — Maréchal de camp 1796, commandant de l'armée catholique, à la mort de Stofflet, général en chef des armées de la Vendée, à la mort de Charette, organisateur de l'insurrection de l'Anjou 1814, lieutenant-général, commandeur de Saint-Louis, un des chefs de l'armée vendéenne 1815 ; président du collége électoral de Beaupreau, 26 juillet 1815 ; pair de France 27 août suivant, commandant de la 22e division militaire, puis de la 11e ; grand'croix de Saint-Louis 1822, commandant la 1re division du corps d'armée du maréchal duc de Reggio en Espagne 1823, grand'croix de Saint-Ferdinand en cette expédition, chef de l'insurrection vendéenne en 1832, condamné à mort par contumace 1833, commandeur de la Légion-d'Honneur 1825 ; mort le 6 octobre 1859, à son château de la Rochefaton, près Parthenay.

Récompenses honorifiques. — 1° *Ordres de chevalerie :* des chevaliers de l'ordre du roi ; des chevaliers, des commandeurs, des grands'croix de l'ordre de Saint-Louis, un grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand, un commandeur de la Légion-d'Honneur. — 2° *Titres :* celui de *baron* par l'ancienne possession des baronnies du Repaire et des Adrets ; ceux de *marquis* et de *comte* usités, depuis le XVIIe siècle, dans les brevets et les actes publics. — 3° *Honneurs de la cour :* en 1758 et 1761, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. — 4° *Pairie :* accordée à Charles-Marie-Auguste-Joseph, le 17 août 1815.

Représentants actuels. — Les enfants de Charles-Marie-Auguste-Joseph de Beaumont, marquis d'Autichamp, qui sont : 1° Marie-Charles-Pierre-Jacques-Antoine, aujourd'hui marquis d'Autichamp, non marié.

2° Marie-Achille-Paul-César de Beaumont d'Autichamp, s'unit, en

1833, à Mlle de Suzannet, fille du comte Constant de Suzannet, maréchal de camp, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, l'un des illustres chefs des armées vendéennes, dont Adhémar, aujourd'hui comte d'Autichamp, marié en 1864 à Mlle de Nogent; — Mlle Noémi d'Autichamp, au vicomte Henri de Cumont; — Emma d'Autichamp, au vicomte d'Estissac, en 1864.

3° Le comte Gabriel d'Autichamp, à Mlle de Maupas, fille du sous-gouverneur de Mgr le comte de Chambord, dont une fille qui a épousé le vicomte Aymer de la Chevalerie.

4° Le comte Anatole d'Autichamp, marié à Mlle de Bernay, dont cinq fils : Charles, Adrien, Amblard, Hubert et Henri.

5° Eliza d'Autichamp, mariée en 1829, au comte le Pelletier de la Garde, pair de France, ambassadeur en Espagne sous la Restauration.

Armes. — *De gueules à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lys d'azur.* Suivant une tradition, elle portait d'abord *trois roses ou trois losanges,* auxquels furent substituées trois fleurs de lys par Philippe de Valois, en récompense de services rendus par Amblard de Beaumont.

Cri de guerre. — *Beaumont, Beaumont.*

Devise. — *Impavidum ferient ruinæ,* devise justifiée par le trop fameux baron des Adrets.

CHABOT.

IIe Croisade. — Sebrand Chabot, fils de Thibauld, seigneur de Vouvent, confirme, en 1147, avant de partir pour Jérusalem, la donation du terrage de Massigné qu'il avait faite à l'abbaye d'Absie en 1135 (Ansel., t. IV, p. 559).

IIIe Croisade. — Thibauld Chabot se porte garant d'une somme de deux cents marcs d'argent empruntée à Barton Rabufi, Cohium de Cherio et Melchior de Nigronio, marchands génois, par Hugues d'Allemagne, Hugues d'Angles et Jean de Clairvaux.

« *Ego Theobaldus Chabot, miles, notum facio universis ad quos litteræ*
» *presentes pervenerint quod ego erga Bartonum Rabufi, Cohium de Cheri*
» *et Melchiorem de Nigroni, mercatores Januenses, constitui me plegium*
» *in ducentas marchas argenti pro karissimis dominis Hugone de*

» *Allimania, Hugone de Angulis et Johanne Clarevallis, familie mee* » *valetis, tali modo quod si ipsi domini a convencionibus inter prefatos* » *mercatores et ipsos habitis de dicta pecunia mutuanda resilirent, ego* » *prefatis mercatoribus predictas ducentas marchas argenti solvere et* » *complere tenerer infra mensem postquam essem a eisdem super hoc* » *requisitus et ad solucionem dictarum ducentarum marcharum argenti* » *prefatis mercatoribus bona mea obligo. In cujus rei testimonium pre-* » *sentes litteras feci sigilli mei munimine roborari. Actum Messine anno* » *incarnati verbi* M°CLXXXX, *mense decembris.* »

V° Croisade. — Sebrand Chabot, voulant faire le voyage de la Terre-Sainte, vend ou engage, en 1218, du consentement d'Agnès, sa femme, et de Thibauld, son fils aîné et héritier, ses terres et revenus à l'abbé et aux religieux de Saint-Maixent, sous certaines conditions. (D. Fonten., t. XVII, p. 135.)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Antoine Chabot, fils de Renaud et de Françoise de la Rochefoucauld, chevalier de Rhodes vers 1490, devint grand prieur de France et mourut en 1507 (Goussancourt, *Martyrol. des chevaliers de Saint-Jean*, t. II, p. 302; Ansel., IV, p. 564). — François, 4e fils de Guy II et de Marie de la Rochefoucauld (Ansel., *ibid.*, p. 567), paraît avoir été reçu, dit Vertot (*Liste des chev. du prieuré d'Aquit.*, p. 167), le 5 février 1644. — Louis-Augustin, quatrième fils de Louis Chabot, comte de Jarnac et de Catherine de la Rochebeaucourt, reçu en 1676 (Vertot, *ibid.*, p. 174; Ansel., *ibid.*, p. 573). — François Chabot, fils de François, marquis de Mirebeau et de Catherine de Silly, entra dans l'ordre vers 1580 (Ansel., *ibid.*, p. 573). — Louis-Anne, fils de Louis-François, comte de Chabot, seigneur du Chaigneau, et de Catherine-Renée Jousseaume de la Bretesche, reçu chevalier profès, le 22 août 1750, puis commandeur de Bourgneuf. (Saint-Allais, t. XX, p. 265.)

Grande et puissante maison, l'une des plus considérables de France; *en possesssion*, dit Le Laboureur (*Addit. aux mém. de Casteln.*, t. II, liv. VII, pp. 552-553), *dès l'an mille des premiers honneurs dans le comté de Poictou, où il n'y a point de noms illustres auxquels elle n'ait esté alliée, non pas même celui des Lezignen, célèbre par tant de couronnes.* — Plus loin, cet auteur ajoute (*ibid.*, p. 564) : *avec l'avantage d'une grande noblesse, elle a eu celuy-là, plus singulier que*

plusieurs autres de la première extraction, de s'estre maintenue avec autant de lustre, d'éclat et de grandeur dans ses branches puisnées que dans celles de ses aisnez. — Il n'y a rien d'exagéré dans ce langage; nous allons nous en convaincre, en jetant un rapide coup d'œil sur l'ancienneté, les alliances et les diverses illustrations des Chabot.

Ancienneté. — Ils sont filiativement connus depuis Guillaume qui fut témoin, en 1040, avec Henri Ier, roi de France, Guillaume, duc de Guienne, etc., etc., de la fondation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, par Geoffroy Martel, comte d'Anjou. — Pierre Ier, son fils, est mentionné dans le *cartulaire* de l'Hôtel-Dieu de Montmorillon; Thibauld, fils de Pierre, reçut de Guillaume VII quelques villages enlevés à l'abbaye de Maillezais et que Guy-Geoffroy, fils puîné de Guillaume le Grand, lui restitua (D. Fonten., t. xxv). — Vient ensuite Sebrand, croisé en 1147.

Alliances. — I. *De la branche-tige*, avec la maison de France, ainsi qu'il résulte du passage suivant des lettres-patentes portant érection de la terre de Rôhan en duché-pairie en faveur de M. de Chabot : « A Paris, en parlement, le 15 juillet 1652, signé *Dutillet.* » Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, etc., etc., » n'étant pas aussi à oublier outre les plus remarquables alliances » immédiates de la maison de Chabot, que nostre dit cousin, par » Madeleine de Luxembourg, sa quatrième ayeulle, femme de Jacques » Chabot, chevalier, baron de Jarnac, a l'honneur d'appartenir en » degré assez proche à toutes les maisons impériales, royales et » souveraines de l'Europe; d'où vient que les rois nos prédécesseurs, » tant de la branche dite communément de Valois que de celle de » Bourbon, soit à cause de ladite alliance de Luxembourg, soit aussi » par ce que en effet tous les rois de France et toutes les branches » royales descendent médiatement d'une fille de Chabot, qui fut dame » Eustache, femme Geoffroy de Lusignan, comte de Japhe, que les » dits rois nos devanciers les ont depuis longtemps reconnus et » traités comme cousins tant par écrit qu'autrement, etc., etc.; » — avec les maisons de Lusignan; de la Tour du Pin; de Vouvent; de la Roche-Servière; Châteaumur; la Mothe-Achard; Oulmes; Bresse des Essarts, éteinte peu après 1299.

II. *Des sires et barons de Retz*, avec celles de Retz; Châteaugontier;

Craon, 1270; Pressay; Bourneuf; Parthenay, 1299; Laval; Bertrand de Roucheville; Champagne-Sancerre, éteints au XIV[e] siècle; Montmorency; Gontaut-Biron; Maillé; la Chastre; Durfort; Harcourt; Beauvau; Créqui; Crussol; Châtillon; Vergy; Melun, etc.

III. *Des seigneurs de la Grève,* avec celles de Montbazon; de Rochefort; de Saint-Vincent; Machecoul; Maure; Craon; Argenton, 1422; Courcillon, 1444; Chapperon, éteints avec les deux filles de Louis II, seigneur de la Grève.

IV. *Des seigneurs, barons et comtes de Jarnac,* avec les la Rochefoucauld; Rochechouart; Montberon, 1466; d'Illiers; Luxembourg, 1485; Saint-Gelais, 1506; Puyguyon, 1544; Joubert; Pisseleu; Cauchon-Maupas; Durfort; Rochechouart, 1571; Montagrier, 1609; Rochefoucauld, 1620; Rochebeaucourt, 1648; Créquy, 1669; substitués en 1645 aux nom et armes de Rohan.

V. *Des seigneurs de Brion, comtes de Charny et de Buzançais*, avec les maisons de Lorraine, 1583; de Souabe; avec les Longwy, 1526; Gouffier, 1549; Rye, 1595; éteints avec Léonor Chabot qui ne laissa que des filles.

VI. *Des seigneurs de Mirebeau,* avec les de Lugny; Silly; Coligny; Lomenie, éteints en 1621.

VII. *Des seigneurs du Chaigneau, de Nesmy, de Halley,* détachés au neuvième degré de la branche de la Grève, avec les Pouvreau; de Sainte-Flaive; de Razay, Badiolle; Pressigny; de Jaunay, 1443; de Vallée; Bonnevin; Riboteau du Gué; Gourdeau de Besson; Tinguy; Bodin de la Barre; Dupuy, 1652; Tranchant de la Barre, 1680; Jousseaume de la Bretesche, 1715; Prévost de la Boutelière; Tréhant du Hallay, 1747; le Botteuc de Coessal, 1776; Guerry de Beauregard, 1819; de la Corbière, en 1853; du Buat, en 1855, et Colbert, en 1858.

VIII. *Des seigneurs de la Turmélière et de Liré,* avec les de l'Isle-Bouchard; Sainte-Flaive; Bouer de la Fragerie; Ramé; Gaillard du Vigneau.

IX. *Des seigneurs de la Chapelle, du Vollier, de Brion,* avec les Buffeteau de l'Aleu; Nuchèze; Chevredance; Sainte-Amelle, 1566; Milsendeau du Bois-Doussé, 1601; Raymond des Peranches, 1644; Laygne ou Laygre de Pisson, 1632; de Bellère, 1706; Le Bault; fondus dans Vaucelles, en 1761.

Illustrations *dans l'Église, à la cour, dans la diplomatie et dans les armées.* — I. *Dans l'Église* : Ithier, nommé évêque de Limoges en 1052, assiste au sacre de Philippe Ier en 1059, et au concile tenu à Bordeaux en 1068. (*Gall. christ.*, t. II, col. 515.) — Sebrand, archidiacre de Thouars en l'église de Poitiers, écolâtre en celle de Cambray, évêque de Limoges l'an 1177, contre la volonté du roi d'Angleterre qui n'aimait pas la maison de Chabot. (*Id.*, *ibid.*, col. 525.) — Guillaume, 24e abbé de Saint-Jouin-de-Marnes en 1321, diocèse de Poitiers. (*Ibid.* col. 1275.) — Jean Chabot, fils de Jacques, seigneur de Jarnac, 54e abbé de Saint-Jean-d'Angély en 1542, diocèse de Saintes. (*Ibid.* col. 1107.) — Pierre, abbé du Loroux en 1473, diocèse d'Angers (*Gall. christ.*, t. XIV, col. 729), puis abbé de Baugerais, diocèse de Tours en 1486. (*Ibid.* col. 333.) — Auguste, cardinal, duc de Rohan, † 1833, archevêque de Besançon.

II. *A la cour :* Un grand nombre de conseillers et de chambellans de nos rois, de premiers gentilshommes de leur chambre, etc. (du Chesne, *ibid.;* Anselme, *ibid.;* Moreri, t. II ; *Addit. aux mém. de Castelnau, ibid.; Preuves faites en 1778.*)

III. *Dans la diplomatie :* « Thibaud Chabot, dit le Laboureur (*Addit.* » *aux mém. de Castelnau,* t. II, p. 161), estoit si considérable qu'il fut » un des arbitres de la paix et des juges de l'infraction des treves » entre le roy Philippe-Auguste et Jean, roy d'Angleterre. » — Philippe, comte de Charny et de Buzançais, se trouve au nombre des plénipotentiaires et des signataires du traité de Madrid en 1526 ; il fut ensuite ambassadeur à Londres, puis envoyé en Italie pour y faire ratifier le traité de Cambrai par Charles-Quint. (Rymer, *Acta publica,* t. VI, 2e part. p. 122 ; *Documents inédits de l'Histoire de France, captivité de François Ier*, p. 470.)

IV. *Dans les armées :* Toutefois c'est à l'épée que les Chabot doivent leur renom le plus glorieux. Nous les voyons figurer aux guerres saintes, puis aux guerres contre les Flamands, contre les Anglais, contre Charles-Quint, en un mot contre tous les ennemis de la France ; aux bans convoqués en 1303, 1304, 1318 (La Roque, *Traité du ban et de l'arrière-ban*) ; en 1467, sous Louis XI, 1491, sous Charles VIII, et 1533, sous François Ier (Pierre de Sauzay, *Roölles des bans et arriere-bans de la province de Poictou*) ; aux batailles d'Auray, de La Rochederrien, de

Patay, de Pavie, etc., etc., et où ils perdirent la vie ou la liberté (Froissart). « Sebran Chabot, seigneur de La Greve et autres lieux, se » trouva pour le service du roy à l'ost de Foix, l'an 1271, avec trois » chevaliers à sa suite, et douze escuyers, tous ses vassaux. » (*Addit. aux mém. de Castelnau*, t. II, p. 563.) — Gérard Chabot, sire et baron de Retz, fit en 1284 le voyage d'Aragon, entrepris pour tirer vengeance des Vêpres-Siciliennes. (D. Lobineau, t. I, liv. VIII, p. 277.) — Thibauld et Louis Chabot succombèrent à la journée de Poitiers. (Thibaudeau, *Abrégé de l'Histoire du Poitou, pièces justif.* t. I, p. 434); — Thibauld, 9e du nom, seigneur de la Grève, tué en 1428 à la journée de Patay, dite des Harengs. (La Chesnaye, t. IV, p. 122.) — Passant sous silence d'autres membres de cette maison, dont le nom est inscrit dans les fastes militaires du quinzième siècle, nous arrivons à ceux qui se sont illustrés depuis le commencement du seizième jusqu'à nos jours.

I. *De grands officiers de la couronne.* — Philippe, dont nous avons déjà parlé, l'un des plus grands capitaines de son temps, l'intrépide défenseur de Marseille en 1524 contre les Impériaux, créé amiral de France par lettres-patentes du 23 mars 1526 (*Addit. au mém., ibid.;* Anselme, *ibid.*), lieutenant général commandant l'armée delà les Monts, 1535, « ou il fit tres bien, et en sage capitaine, les affaires du » roy. » (Brantôme, t. V, *Disc.* L, p. 283.) — « Léonor, son fils aisné, » fort honneste seigneur et homme de bien et d'honneur, qui s'est » sagement comporté en son gouvernement de Bourgogne, estant fait » lieutenant du roi après Monsieur de Thavanes. » (Brantôme, *ibid.*, p. 287.) En effet, il sauva les huguenots de cette province du massacre de la Saint-Barthélemy. Charles IX l'avait créé *grand écuyer de France* en 1570. (Anselme, *ibid.*)

II. *Un vice-amiral de Guienne.* — Charles, 1er du nom, baron de Jarnac, gouverneur de la Rochelle et du pays d'Aunis, maire perpétuel de Bordeaux, capitaine du château du Hâ, fait vice-amiral de Guienne en 1544. (*Addit. aux mém., ibid.* p. 163 ; Anselme, *ibid.*)

III. *Cinq lieutenants-généraux.* — Guy-Auguste, comte de Rohan-Chabot, 2e fils de Louis, duc de Rohan, brigadier de dragons 1709, maréchal de camp 1719, lieutenant-général 1734. (*Chronol. milit.*, V, p. 142 ; *Diction. des génér. français,* t. IV, p. 112.) — Louis-Antoine-Auguste, fils du précédent, brigadier et inspecteur des troupes légères

1761, maréchal de camp 1763, avec rang du 23 juillet 1762, lieutenant-général 1781, chevalier du Saint-Esprit 1784. (*Chronol. milit.*, t. VII, p. 597; *Diction. des génér. français, ibid.*, p. 113.) — Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, duc de Rohan 1727, pair de France 1727, brigadier 1743, maréchal de camp 1762, lieutenant-général 1781. (*Chronol. milit.*, VIII, p. 403; *Diction. des génér. franç., ibid.*) — Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Rohan, maréchal de camp 1er juin 1795, lieutenant-général 31 janvier 1815.

IV. *Huit maréchaux de camp.* — François, deuxième fils de Philippe Chabot, amiral de France, et de Françoise de Longwy, marquis de Mirebeau, etc., nommé maréchal de camp 1er avril 1577. — Charles, marquis de Sainte-Aulaye, 3e fils de Léonor Chabot, maréchal de camp en 1643, tué au siége de Lérida en 1646. — Le chevalier Guy-Aldonce de Chabot, maréchal de camp, le 17 septembre 1644, blessé à mort au siége de Dunkerque 1646. — Louis de Chabot, comte de Jarnac, maréchal de camp, 11 novembre 1651. — Louis-Auguste, baron de Montesquiou en Gascogne, marquis de Vervins en Picardie, puis vicomte de Rohan, brigadier en 1746, maréchal de camp le 16 février 1748. — Charles-Rosalie de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, maréchal de camp le 1er mars 1781. — Louis-Charles-Guillaume, son fils, maréchal de camp le 30 décembre 1814, puis aide de camp du duc d'Orléans sous la Restauration. — Anne-Louis-Fernand, comte de Chabot, prince de Léon, duc de Rohan, sous-lieutenant 1809, maréchal de camp 1824.

Tous ces personnages et autres officiers supérieurs qu'il serait trop long d'énumérer, ont pris une large part aux guerres des XVIIe et XVIIIe siècles, assisté ou exercé des commandements aux *batailles* de Rocroy 1643, de Lérida 1644, de Liorens et de Nortlingue 1645, de Fredlingen 1702, de Spire 1703, de Hochstedt 1704, de Ramillies 1706, d'Oudenarde 1708, de Leintz 1742, de Dettingen 1743, de Fontenoy 1745, de Rocoux 1746, d'Hastembeck 1757, de Crewelt 1758, etc., etc.; — aux *siéges* de Thionville 1643, de Furnes et de Dunkerque 1646, de Brisach et de Landau 1703, de Fribourg 1713, de Kehl 1733, d'Ypres et de Furnes 1744, de Maestricht 1748, etc., etc. (*Chronol. milit.*, t. I, p. 182; t. IV, p. 571; t. V, p. 142; t. VI, pp. 24, 172, 189, 324; — *Mém.*

de Montglat, collec. Petitot, t. L, pp. 23. 40, 54 ; — *Histoire des génér. français,* t. IV, 109-119 ; — *Le présid. Hénaut ; Gazette de France ;* — *Biographie univ.;* — *Etats de la guerre, etc.*

Dans la branche des Chabot, seigneurs du Chaigneau, de Nesmy, de Hallay, nous avons à mentionner : Claude-Charles-Gilbert, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis en 1770, capitaine au régiment de la Couronne. — Auguste, capitaine au Dauphin-Dragons, chevalier de Saint-Louis ; il assista à l'assemblée de la Noblesse, tenue à Poitiers en 1789. — Louis-Charles, lieutenant des vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis. — Marie-Esprit-Armand, chevalier, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis. — César-Augustin, enseigne de vaisseau en 1776, mort au service, commandant la corvette *le Livelly*. — Charles-Augustin, lieutenant au régiment la Couronne-Infanterie, nommé en 1787 membre de l'Assemblée Provinciale du Poitou, comme représentant de la noblesse.

Charles-Augustin laissa trois fils : Augustin-Prudent, Constantin-Joseph et Charles-Alexandre. — Augustin-Prudent, né en 1776, ancien chef d'état-major, chevalier de Saint-Louis, ancien membre de la Chambre des Députés, servit à l'armée des Princes dans le corps formé d'anciens officiers aux Gardes-Françaises, puis en qualité de lieutenant dans celui qui fit partie de l'expédition de Quiberon. Ayant échappé au massacre, il se rendit en Vendée, puis sortit de France. A son retour, il commanda une division de l'armée royale. — Constantin-Joseph, vicomte de Chabot, né le 30 novembre 1779, commanda, lui aussi, une division des armées catholiques et royales, reçut la croix de Saint-Louis et le brevet de chef de bataillon. — Charles-Alexandre, né le 6 janvier 1785, breveté capitaine et membre de la Légion-d'Honneur, servit comme lieutenant dans un régiment des gardes d'honneur, puis, en 1815, dans l'armée royale de Vendée, en qualité de commandant en second de division.

Ordres de chevalerie. — Louis, 2e du nom, seigneur de la Grève, chevalier de l'ordre du *Camail* en 1440. — Philippe, seigneur de Brion, chevalier de l'ordre de la *Jarretière* en 1532. — Plusieurs chevaliers de l'ordre de *Saint-Michel.* — Des chevaliers de l'ordre du *Saint-Esprit.* — Bon nombre de chevaliers de l'ordre de *Saint-Louis.* surtout dans la branche du Chaigneau. — Des chevaliers des *Ordres*

du roi. — Des chevaliers et grands-officiers de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Titres. — Ceux : 1° de *duc et pair,* par érection de la vicomté de Rohan en duché-pairie, au mois d'avril 1603 ; duc de Chabot, 1775 ; 2° de *baron,* par la possession de la baronnie de Retz, en Bretagne, et de la baronnie de Jarnac, en Angoumois ; — 3° de *comte,* par érection en comtés : 1° de la baronnie de Jarnac, 2° de la terre de Buzançois, en Berry, l'an 1533 ; comte de Porhoët ; comte de Charny. La maison de Chabot a depuis longtemps les qualités de *marquis*, de *comte* et de *vicomte ;* — 3° *prince* de Châtel-Aylon, 1541 ; *prince* de Léon, dans la personne du fils aîné du duc de Rohan-Chabot. — *Titre de cousin* ou *cousine* du roi pour tous les membres *des deux sexes* de la branche de Rohan-Chabot.

Honneurs de la cour. — De 1761 à 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, seulement pour la branche de Chabot du Parc-Soubise.

Représentants actuels. — 1° de la branche de Rohan-Chabot : 1° Anne-Louis-Ferdinand, duc de Rohan, et ses enfants ; 2° Gérard de Rohan-Chabot, comte de Chabot, et ses enfants ;

2° de la branche de Jarnac : Louis-Charles-Guillaume de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, vicomte de Chabot, établi en Angleterre depuis la révolution de 1789, où il épousa la fille du duc de Leinster ;

3° de la branche de la Grève, de Précigny et du Chaigneau : Constantin-Joseph, devenu le comte Constant de Chabot par suite du décès de son frère Augustin-Prudent, mort sans avoir été marié, dont :

1° Auguste-Jean-François, marié en 1855 à Marguerite de Buat ;

2° Charles-Raymond, marié en 1858 à Jeanne Colbert de Maulevrier ;

3° Jules, marié en 1853 à Isabelle de la Corbière.

Armes. — *D'or à trois chabots de gueules, posés deux et un, nageant amont l'eau*, qui est Chabot. — *Ecartelé de Navarre, Écosse, Bretagne et Flandres*, qui est Rohan-Chabot.

Devise. — *Concussus surgo.*

CHASTEIGNER.

IIe Croisade. — *Notum sit tam presentibus quam futuris quod Bartholomeus Chastegner paratus ire Ihierosoliman, se ipsum totamque terram suam quam habebat apud ciconiam ex integro, nullo sibi retento, Deo beateque Marie Brolii Gollandi in elemosina dedit. Qua de causa, dominus Benedictus, tunc temporis abbas, illi ad iter suum peragendum* IV *libras Andegavensium tribuit. Hoc autem factum est apud Nemus Guichet in presentia domni Odonis, domini illius terre, qui benigne concessit, datis sibi ab abbate* C *solidos, tali conditione quod sibi redderentur illa quæ supradictus Bartholomeus reddere consueverat, scilicet ad festum sancti Johannis Baptiste* IV *solidos et* V *denarios ; a Nathale domini* IV *solidos et unum caponem et minam avene, omnibus aliis serviciis exceptis ; tali pacto quod, nisi ad illum terminum redderentur, absque recto infra octo dies persolverentur. Hoc concessit uxor ejus que habuit quinque solidos, Willelmus frater ejus qui habuit* VI *solidos, et soror ejus que habuit* XII *denarios. Hujus rei testes sunt : Benedictus, tunc temporis abbas ; Robertus Monachus et Giraudus Ferruns, et Willelmus de la Vergne, et Savaricus Daupin et Reginaldus frater ejus et Petrus Robert, et Willelmus Charrofeit, et Willelmus Quinete, et Willelmus Boise, et Bartholomeus de Nemore Guichet, et Audebertus, et plures alii* (*Cartul. monasterii de Brolio Gollandi, carta* XLV). — Cette charte est sans date, mais elle a dû être faite dans la première moitié du XII[e] siècle, car les plus connus des témoins qui la souscrivirent vivaient à cette époque.

VII[e] Croisade. — Un acte, daté d'Acre l'an du Seigneur 1250, au mois de juin, porte que Renaud de Montagnac, Hardouin de Pérusse, Armand du Bois et Théobald Chasteigner, chevaliers, ont reçu de Scipion de Maferio et Castellin de Piliasta, citoyens et marchands de Gênes, deux cents livres tournois, à eux prêtées, à la prière et sous la garantie d'Alphonse, comte de Poitiers. Roger (*La noblesse de France aux Croisades*, p. 253) mentionne un autre titre, d'après lequel Gilbert Chasteigner se trouvait à Damiette en 1249.

Chevalerie du Temple. — « Le jour suivant, 23 avril (1309), l'archevêque de Narbonne ; l'évêque de Limoges ; Mathieu de Naples,

archidiacre de l'Eglise de Rouen ; Jean de Mantoue, archidiacre de Trente ; Jean de Montlaur, archidiacre de l'Eglise de Maguelonne (commissaires du Pape), se réunirent dans la chapelle du palais épiscopal de Paris. On y amena devant eux Pierre du Tillet, Pierre Chasteigner, etc. Interrogés sur la question de savoir s'ils voulaient défendre leur ordre, ils répondirent affirmativement. (*Traduit du latin des documents inédits de l'Histoire de France ; procès des Templiers*, t. I, p. 81. Le dernier jour de mars (1309), les notaires chargés de la procédure se présentèrent au Temple, où étaient retenus Pierre du Tillet, Pierre Chasteigner, avec beaucoup d'autres, pour les interroger. (*Ibid.*, p. 114.)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — « Pierre Chasteigner, dit du Chesne (*Ibid.*, liv. III, p. 187), fut chevalier de l'ordre de Saint Jean de Hierusalem à Rhodes. Duquel ordre estant prest à faire profession le dernier jour de may, l'an mille quatre cents soixante seize, il vendit et céda à Guy Chasteigner, seigneur de la Rocheposay son frere aisné, tous ses droits d'héritage, pour le prix et somme de cinq cents escus d'or et pour cinquante escus d'or de rente annuelle et perpétuelle. Et après avoir esté receu, il acquist par son courage une telle estime aupres de Pierre d'Aubusson, lors grand maistre de l'ordre, qu'il fut employé en diverses occasions fort honorables. Ce que luy mesme tesmoigne dans la lettre qu'il escrivit à Guy Chasteigner, seigneur de la Rocheposay, son frere, datée de Rhodes, le pénultiesme jour d'aoust l'an mille quatre cents quatre-vingts-six. Depuis, il fut fait commandeur de la Feuillée près Guingamp en Bretagne. »

« Frère Giron Chasteigner, dit Mathieu de Goussancourt (*Martyrol. des chev. de Saint-Jean de Hierusal.*, p. 122) commandoit aux deux galeres du grand prieur de France, frere François de Lorraine, et prit, l'an 1556, deux galeottes de Morat-Rais de Gallipoli, lequel avoit coupé un bras à un chrestien pour en battre ses chiormes ; mais ayant esté pris par ce capitaine, il fut pendu à Malte, après s'estre repenty et avoir fait le devoir d'un bon chrestien. Par cette prise deux cents fidelles esclaves furent délivrez et cent soixante-dix Turcs faits esclaves. Nostre chevalier mourut d'un coup qu'il avoit receu en ce combat. Le grand maistre de la Sangle luy gardait une comman-

derie de grace pour reconnoistre ses merites.[1] » — « Frere René Chasteigner, tué au combat qui se fit contre les Turcs en l'année 1520 ; il estoit fils de Cesar Chasteigner, seigneur de Rouvre. (*Id., ibid.*)

Origine. — Maison grande et illustre, qui a donné son nom à la terre de la Chasteigneraye, située près de la ville de Vouvent, *pour la rendre une feconde pepiniere de braves seigneurs.* (Du Chesne, *ibid.*, liv. I, p. 5.) *Maison de grande consideration en Poitou*, ajoute Gilbert de Varennes. (*Le Roy d'armes*, 2e partie, p. 263.) Cette considération, elle la doit à son ancienneté, à ses nombreux domaines, à ses alliances, à ses illustrations.

Ancienneté. — Elle prouve par titres une filiation suivie depuis 1068 jusqu'à nos jours. Le premier connu est Gislebert qui vivait en 1068. Viennent ensuite Foucaud et Hélie en 1115 ; Thibaut Ier, seigneur de la Chasteigneraye, 1140, 1160 ; Thibaut II, qui continue la filiation, et Jean Ier, tige des seigneurs de Réaumur, de la Melleraye, de Saint-George de Rexe. (Du Chesne, *ibid.*; Clabault, *Généal. hist. de la mais. de Chasteig.*, Paris, Lottin, 1771, in-4° ; *Notice histor. et généal. sur la mais. de Chasteig.*, par P. de C.)

Domaines. — Il serait trop long d'énumérer toutes les terres et seigneuries qu'elle a possédées. On en compte plus de cent, parmi lesquelles : le *comté* de Chinssé ; les *baronnies* de Malval, de Preuilly ; les *chastellenies* de la Chasteigneraye, de l'Estang, de Saint-Fulgent, de l'Isleau de Nalliers, du Lindois, de Magné, de la Martelière, de la Mottefoucran, de la Rocheposay, de Talmont, de Touffou. (*Iid., ibid.*)

Alliances. — La maison de Chasteigner a formé de nombreuses branches, dont deux seulement existent : celles du Lindois et de Rouvre, qui descendent de Gislebert II, fils de Jean Ier, seigneur de Réaumur, la première, par les seigneurs de la Melleraye, de Saint-Georges de Rexe, et la seconde, par les seigneurs de Prinçay, de Queraye et de Mallevaut. — *Alliances des seigneurs du Lindois et de leurs*

[1] Au tome I, page 365, nous avons donné pour armes à Giron Chasteigner : *de gueules au lion léopardé de sinople*, d'après Mathieu de Goussencourt; c'est une erreur : les Chasteigner ont toujours porté : *d'argent au lion de sinople passant, armé et lampassé de gueules.*

ascendants, avec les maisons de Barrabin, la Guierche, Gourville, la Rochefalon, Preuilly (Louise, dame de la Rocheposay); Varèse, du Puy-du-Fou, Fontenay, Salagnac, Pons, Nesmond, la Roche-Aymond, Virouleau, Binet. (*Voir Représ. actuels.*) — *Alliances des seigneurs de Rouvre et de leurs ascendants :* avec les maisons de Beaussay, Saint-Aubin, Thibaud de la Carte, des Francs, Turpin de Crissé, la Grèze, Pastureau, Sochet, Chevalleau de Boisragon, Guichard d'Orfeuille, Chasteigner de Saint-Georges, Juvenal de Harville des Ursins. (*Iid., ibid.*)

Les branches éteintes se sont alliées aux maisons d'Archiac, Rochechouart, Vivonne, Bretagne, Montfaucon, Saint-Gelais, Amboise, Baïf, Maillé, Lenoncourt, Schomberg, Chabot, Cossé, Gouffier, Luxembourg, Villequier, Montmorency-Laval, Pons, Montalembert, Chabannes, la Palisse, Prie, Buzancais, Gaucourt, etc., etc. — *Par les femmes*, les *Tables généalogiques* de du Chesne et de Clabault (*ibid.*) font remonter les Chasteigner : 1° à Alphonse VIII, roi de Castille, et à Bérangère de Barcelone; 2° à Mahaut, reine d'Angleterre 1167; 3° à Louis VI, roi de France, et Adélaïde de Savoie; 4° à Louis VII et Alix de Champagne; 5° à Bérangère de Castille et Alphonse, roi de Léon; 6° à Charles VI et Isabeau de Bavière; 7° à Henri II, roi d'Angleterre, et Aliénor, duchesse de Guyenne.

Illustrations. — I. Henri-Louis, abbé de Saint-Cyprien et de Nanteuil-en-Vallée, élève du célèbre Scaliger, ordonné prêtre par le cardinal de Retz, nommé évêque de Poitiers en 1611, sacré en 1612, prélat remarquable par son savoir et ses vertus, auteur de plusieurs ouvrages théologiques et politiques (*Gall. Christ.*, t. II; du Chesne, III, 445); — des abbés de Charroux, de Bourgdieu, de Foncombaut, de Saint-Hilaire, près Carcassonne, de Nanteuil-en-Vallée, de la Mercy-Dieu, de Beauport, de la Grenetière, de Preuilly (du Chesne, pp. 210, 211, 440; *Gall. Christ., passim*). — II. Des écuyers, des échansons, des chambellans, des maîtres d'hôtel des rois Louis XI, Charles VIII, François Ier, François II, Henri II, Charles IX, Henri III; des gentilshommes de leur chambre et de celle de Henri d'Albret, roi de Navarre; un page des rois Henri IV et Louis XIII (du Chesne; Clabault, *ibid.*); des conseillers d'État et privé.

Toutefois, c'est à l'épée qu'ils doivent leur plus grand renom. « Cette famille, dit du Chesne (*Préface*), a produit une infinité de » braves seigneurs et gentilshommes, qui, par leurs actions gene- » reuses et les honorables charges qu'ils n'ont pas moins vertueuse- » ment exercées que dignement méritées, se sont acquis une recom- » mandation perpetuelle. » Dans un catalogue des chevaliers bannerets sous Philippe-Auguste, Jean, seigneur de la Chasteigneraye, est nommé parmi ceux du Poitou, après le sire de Lusignan (du Chesne, *ibid.,* II, 57); — Gislebert, son fils, se trouve au nombre des seigneurs qui traitèrent avec Alphonse, comte de Poitiers, pour le rachat des *fiefs à mercy* (*id.,* II, 65); — Jean II, seigneur de Saint-Georges de Rexe, etc., au service du prince de Galles pendant trois mois, ayant à sa suite un chevalier et sept écuyers, jusqu'à l'approche de l'armée de Charles V (*id.,* II, 95); — Jean, fils de Guy, baron de Preuilly, etc., grand-maître des eaux et forêts, blessé au siége de Pavie, en 1522, maître de cérémonies aux obsèques de François Ier (Godefroy, *Cérém. Franc.*), chargé par Henri II, en 1553, de négocier l'accord et l'amortissement de la gabelle en Guienne; — Roch, seigneur de Touffou, capitaine d'une compagnie de cent chevau-légers, eut un cheval tué sous lui à la bataille de Renti, en 1554. Fait prisonnier par les Espagnols sous les murs d'Ascoli en Italie, où il avait accompagné le duc d'Aumale, il s'évada du château de Milan, revint en France, et fut tué au siége de Bourges, en 1562. Ronsard a retracé ses glorieux faits d'armes dans une épitaphe. (Du Chesne, liv. III, p. 4.)

Antoine Chasteigner de l'Isle-Bapaume, enseigne dans la compagnie d'André de Montalembert, lieutenant du roi à Théroanne en 1552, tué sous les murs de cette ville, qu'assiégeait Charles-Quint, après avoir pris un drapeau à l'ennemi (du Chesne, liv. III, p. 290; de Thou, liv. XII); Ronsard lui a consacré l'ode trentième de son troisième livre (édit. de 1567); — François, seigneur de la Rocheposay, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Henri III, qui le mit au nombre de ses quatre chambellans. (Du Chesne, liv. III, 6.) Scaliger fit son épitaphe; — Louis Chasteigner, seigneur d'Abain, de la Rocheposay et de Touffou, baron de Preuilly et de Malval, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant-général de la haute et basse

Marche, assista aux batailles de Moncontour, de St-Denys, de Jarnac, de la Roche-Abeille, choisi par Charles IX pour accompagner en Pologne le duc d'Anjou. Ce prince étant devenu roi de France sous le nom de Henri III, lui remit de ses propres mains l'ordre du St-Esprit et le nomma ambassadeur à Rome, 1576-1581. Scaliger composa son épitaphe; Florent Chrestien, Scévole et Abel de Sainte-Marthe célébrèrent ses exploits. (Du Chesne, *ibid.*, p. 7.)

Jean IV, seigneur de la Rocheposay, d'Abain, etc., lieutenant-général de la haute et basse Marche, maréchal des camps et armées du roi Henri IV (*id., ibid.,* 9); — Jean, dit *Jeanet,* seigneur de Saint-Georges de Rexe, enseigne d'une compagnie d'arquebusiers de la garde, se trouva aux siéges de Poitiers et de la Rochelle en 1573; — François, fils de Jeanet, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, gouverneur et lieutenant-général de la ville de Poitiers en 1662, servit sous les rois Henri IV et Louis XIII, prit part aux siéges d'Epernay, de Provins, et de la Ferté-Milon (du Chesne, *ibid.,* III, 1); — François-Xavier Chasteigner du Lindois, tué à l'affaire de Closterkam, en 1760, étant capitaine au régiment d'Auvergne; — Eutrope-Alexis, officier aux gardes-du-corps, et Léonard, au nombre des glorieuses victimes de Quiberon; — Eutrope-Alexis, baron de Chasteigner, chevalier de la Légion d'honneur, fit les campagnes de 1806 à 1809, se trouva aux batailles d'Eylau, de Heydelberg, Friedland, Rio-Secco, à la prise d'Oporto, et rentra dans la vie privée, décédé le 4 février 1867; — François-Casimir, vicomte de Chasteigner, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, fils puîné de Léonard, chef d'escadron en retraite. Il a fait les mêmes campagnes que son frère, est passé, en 1815, au 2e régiment de la garde, où il a commandé le 1er escadron.

Louis de Chasteigner, seigneur de Rouvre, l'un des défenseurs de Poitiers, en 1569, tué d'un coup de canon; — Jean, seigneur de Rouvre, etc., chef d'escadron du ban des gentilshommes du Poitou, élection de Niort; — René, seigneur de Rouvre, servait, en 1762, en qualité de lieutenant dans l'escadron des gentilshommes du Poitou; — Jean-René, mousquetaire dans la 2e compagnie, commandant en second l'escadron de Villedon, au ban de la noblesse du haut Poitou, convoqué en 1756; — Jean-Henri, mestre de camp de cava-

lerie, lieutenant-colonel de carabiniers, puis maréchal des camps et armées du roi, premier colonel de la garde nationale de Paris, lors de son institution, commandant des gentilshommes du Poitou à l'armée de Condé; — Jean-Henri, marquis de Chasteigner, capitaine d'une compagnie de chevau-légers en 1743, combattit à Ettingen, et fut nommé commandant en chef de la noblesse du Poitou au ban de 1758; — Jean-Henri, comte de Chasteigner, mestre de camp de cavalerie, guillotiné à Paris en 1793; — Louis-Gabriel, chef d'escadron au 5e régiment de chasseurs à cheval, et, pendant l'émigration, officier supérieur dans la 1re compagnie noble d'ordonnance; — Roch-Henri, reçu chevalier de Malte de minorité en 1767, servit au corps des carabiniers.

Ordres de chevalerie. — I. *Chevalerie des ordres du roi* (*Saint-Esprit et Saint-Michel*) *:* Jean, fils de Guy, baron de Preuilly; — François, 6e fils de Jean; — Jean, dit Jeanet; — François, fils de Jeanet; — Louis, seigneur d'Abain, etc.; — II. *Chevaliers de Saint-Louis :* Jean-Henry Chasteigner de Rouvre, capitaine au régiment de Gramont, 1746; — N. de Chasteigner, capitaine au régiment de Vexin, 1748; — Roch-Philippe, chevalier de Chasteigner, major au régiment de Gramont, 1754; — Alexandre-Henry-Roch, lieutenant-colonel de dragons, 1774; — Eutrope-Alexis de Chasteigner du Lindoys, garde-du-corps du roi, compagnie écossaise, 1782; — Louis de Chasteigner, capitaine au régiment de Normandie, 1791; — Charles-Louis, baron de Chasteigner, chef d'escadron au régiment de la Reine-Cavalerie, lieutenant des chasseurs nobles à l'armée de Condé, 1794; — N. de Chasteigner, mestre de camp, ancien chef d'une brigade de carabiniers, pension de l'ordre liquidée à 1,000 livres, en 1767; — N. de Chasteigner, lieutenant-colonel de Normandie, pension de 600 livres, en 1779; — N. de Chasteigner, colonel du régiment d'Orléans-Infanterie, pensionné, en 1786; — N. de Chasteigner de la Rocheposay, 1816; — III. *Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur :* Alexandre, marquis de Chasteigner, chef d'escadron, ancien officier d'ordonnance de l'Empereur 1822; — René-Sylvestre, comte de Chasteigner, lieutenant-colonel commandant le 1er escadron au 2e grenadiers à cheval de la garde en 1817, puis colonel du 11e chasseur à cheval, officier de la Légion d'honneur; — François-Casimir, vicomte de

Chasteigner, chef d'escadron, capitaine commandant au 2e grenadiers à cheval de la garde 1825, chevalier de la Légion d'honneur.

Titres. — *Barons* de Preuilly et de Malval (*Arrêts du Parl. du 25 avril 1544*); — *comtes* de Chinssé (*Lettres d'érect. du mois d'août 1619*); — *marquis* de la Rocheposay, de Saint-Georges de Rexe, de Sainte-Foy (*Arch. du départ. de la Vienne, couvents,* fol. 50); — *barons* du Lindois et des Etangs (*Actes de 1601,* cités par du Chesne, *Preuves,* p. 150); — *marquis, comtes, vicomtes* et *barons* de Chasteigner (*Arch. de fam.; Honn. de la cour*).

Représentants actuels. — *Branche du Lindois :* I. Le baron Eutrope-Alexis de Chasteigner (fils de Léonard, tué à Quiberon), ancien officier de cavalerie, officier d'ordonnance du maréchal Soult, a fait les campagnes de 1806 et 1807 à la grande armée, et ensuite celles de 1808 et 1809 en Espagne et Portugal, ancien maire d'Angoulême, membre de la Légion d'honneur et grand-croix d'Isabelle la Catholique, décédé le 4 février 1867, était veuf de demoiselle Anne-Marie du Cheyron; de ce mariage : 1° le comte Alphonse de Chasteigner, ancien officier de marine, commandeur de l'ordre de Charles III, marié à demoiselle Victoire de Roquefeuil, dont il a eu Xavier, Louis, Henri et Marie de Chasteigner; — 2° Charles de Chasteigner, veuf de demoiselle Marie-Pauline de Galard-Béarn, dont il a eu André de Chasteigner; — 3° Valérie de Chasteigner.

II. François-Casimir, vicomte de Chasteigner, chef d'escadron en retraite, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, a fait les campagnes de Pologne, de Prusse, de Belgique, d'Espagne et de Portugal; marié à demoiselle Françoise-Eléonore de Béchade, fille de feu le baron de Béchade, ancien conseiller à la Cour des aides de Guyenne et à la Cour royale de Bordeaux; — ses trois fils : le comte Alexis de Chasteigner, ancien officier des haras impériaux, marié à Clémentine-Louise d'Espinay-Saint-Luc, dont il a deux filles : Jeanne et Marthe de Chasteigner; — le vicomte Paul de Chasteigner, sous-directeur à la Monnaie de Bordeaux; — le baron Henry de Chasteigner; — cinq filles : Octavie, décédée le 3 juin 1865, épouse de M. L. de Béchade, dont sept enfants, et Anna, Marie, Caroline et Gabrielle de Chasteigner.

Branche de Rouvre : Le marquis Alexandre de Chasteigner, ancien

chef d'escadron, ancien officier d'ordonnance de l'Empereur Napoléon Ier, veuf de Charlotte de le Roideville, dont il a eu : le comte Thibaud de Chasteigner, ancien attaché à l'ambassade de France à Naples, ancien chef du cabinet du ministre de la marine duc de Montebello, décédé le 27 juillet 1865, sans laisser d'enfants de sa veuve, Denyse de Godefroy de Menilglaise.

Amoiries. — *D'or au lion de sinople passant, armé et lampassé de gueules.* — Supports : *deux sauvages de carnation ceints de feuillage de sinople.* — Timbres : *couronne ou casque de marquis.* — Cimier : *un demi-lion naissant.* [1]

Raymond (prince d'Antioche). — Voir ci-dessus, p. 219.

Hugues VII, dit le Brun (sire de Lusignan), et **Hugues VIII**, son fils. — Voir ci-dessus, p. 180.

Thouars (Guy de), seigneur d'Oiron. — Voir ci-dessus, p. 212.

Guillaume, Ier du nom, sire de la Trémoille. — Voir ci-dessus, p. 215.

---

[1] La note de la page 252 était imprimée, quand nous nous sommes aperçu qu'au lieu de : *de gueules au lion léopardé de sinople*, ligne 2, il fallait lire : *d'argent au lion....*, et au lieu de : *d'argent au lion de sinople passant*, ligne 3, lire : *d'or au lion*, etc.

TROISIÈME CROISADE.

BÉRAUDIÈRE.

IIIe Croisade. — Jean de la Béraudière suivit Philippe-Auguste à la croisade de 1190, ainsi que le prouve le titre suivant. Ce titre est une reconnaissance qu'il fit pour sa portion d'un emprunt contracté solidairement par lui et quatre autres seigneurs croisés, sous la garantie de Juhel de Mayenne.

In presencia testium subscriptorum, nobilis Johannes de Berauderia, confessus est mutuo recepisse a me Ugheto de Bozo, pisano cive, pro sociis suis agente, viginti marcas argenti pro parte sua centum marcarum argenti cum quator sociis suis in solidum receptarum, et ad festum omnium Sanctorum ex proximo instans in annum reddendarum.

Quarum viginti marcarum de quinque contentus est, et reliquas recipiet, quando litteras garrandie domini Juhelli de Meduana michi tradiderit. In cujus rei testimonium signo suo se subscripsit. (Seing manuel de Jean de la Béraudière figuré par une croix.)

Testes sunt domini G. de Saliaco, R. de Blue, milites; N. Barbi et C. Pizardi. Actum apud Joppen, anno domini Mo Co XCIo. mense octobris.

En vertu de ce titre, le nom et les armes de la Béraudière figurent au musée de Versailles.

Chevalerie du Temple. — Guillaume de la Béraudière était commandeur de l'ordre du Temple à l'île Bouchard, en 1243. (*Titre de famille.*)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Gaspard de la Béraudière, fils de Philibert-Emmanuel, marquis de l'Ile-Jour-

dain et de Rouhet, et de Françoise Taveau, fut reçu de minorité au rang des chevaliers de justice dudit ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 23 août 1611. (Vertot, *Liste des chev.,* etc., t. III, édit. de 1726, p. 162.)

Georges de la Béraudière, fils de Jacques-Marie-François de la Béraudière, seigneur de Bouzillé, de Melay, etc., et de Louise-Françoise-Renée Gilles de Fontenailles, reçu chevalier de justice le 30 novembre 1777. (Saint-Allais, *Nomenclat. gén. des chev. franç.*)

Origine. — La famille de la Béraudière, d'extraction chevaleresque, est originaire du Poitou, où elle possédait la seigneurie de la Béraudière qui lui a donné son nom. (*Cartul. de l'abbaye de Villeloin,* fol. 97.) Elle a de tout temps occupé un rang considérable dans cette province et dans l'Anjou, où plusieurs de ses branches se sont établies, soit par ses possessions, soit par ses alliances, soit enfin par les personnages distingués qu'elle a produits.

Possessions. — La seigneurie de la Béraudière, les marquisats de l'Ile-Jourdain et de Rouhet en Poitou; — la vicomté de Lescoat en Bretagne; — les seigneuries de Sourches, d'Azay, de la Roche-Serpillon, du Plessis-Thierry, de la Coudre, de Chantelou, de Sigon, d'Urcé, de Maumusson, de Bouzillé, de Beauvais, etc. En Poitou, en Anjou et en Touraine.

Branches et alliances. — La famille de la Béraudière s'est divisée en plusieurs branches, mais on ne possède de renseignements précis que sur six d'entre elles; savoir :

1° *Branche de la Béraudière, de Sourches, de Rouhet et de l'Ile-Jourdain.* — Elle descend de Jean de la Béraudière, chevalier, seigneur de Sourches, d'Azay et de la Béraudière, vivant au XIVe siècle. Ses alliances sont avec les familles Carion, de Serpillon, Odard, de Combarel 1463, du Boys, Barthon de Montbas 1499, de Tournemine; — et *par les femmes :* avec celles de Maligné, de Moussy 1315, de Pierres 1464, de la Roche, de la Béraudière 1527. — Eteinte avec Louis de la Béraudière, chevalier, seigneur de Sourches et de Rouhet, marquis de l'Ile-Jourdain, marié avec Louise de la Guiche. Sa fille, Louise de la Béraudière, connue sous le nom de Mlle *de Rouhet,* lorsqu'elle était fille d'honneur de Catherine de Médicis, fut mariée avec Louis de Madaillan, seigneur de Lesparre et baron d'Estissac, puis avec

Robert de Combault, seigneur d'Arcis-sur-Aube. Avant son premier mariage, elle avait eu d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, un fils naturel, Charles de Bourbon, successivement évêque de Comminges et de Lectoure 1590, puis archevêque de Rouen 1594. (*Gall. Christ.*, t. XI, col. 102 ; Anselme, t. I, p. 144.)

2° *Branche de la Roche-Serpillon, d'Ozay et de la Boussionnière.* — Elle s'est détachée de la première au commencement du XVe siècle, et a pour auteur Marthes ou Mathes de la Béraudière, seigneur de la Roche-Serpillon et de la Boussionnière, fils de Jean de la Béraudière et de Berthelone de Serpillon. Ses alliances sont avec les familles de Pierres 1423, des Touches 1453, Bahourd 1472, du Chesne 1497, de la Béraudière 1527, de la Planche ; — et *par les femmes :* avec celles de Villeneuve, Baudry 1440, de la Boulaye 1489, Chomard, de Châteauneuf, de Portebize 1513, Goulard, du Bois 1528, de la Cressonnière 1548, de Chambes de Montsoreau 1566, de la Gaubretière. — Elle a fini en la personne de Thibault de la Béraudière, seigneur d'Ozay et de la Boussionnière, marié en 1553 avec Catherine de la Cressonnière, et père de deux filles, dont l'une conjointe à René de Vaugiraud.

3° *Branche de l'Ile-Jourdain et de Rouhet.* — Elle s'est détachée de la première au commencement du XVIe siècle et remonte à René de la Béraudière, chevalier, seigneur de l'Ile-Jourdain et de Rouhet, fils de Jean-François de la Béraudière, seigneur de l'Ile-Jourdain, et de Jeanne Barthon de Montbas. Elle s'est alliée aux familles du Fou 1533, de Lévis, des Dormans 1587, Taveau 1593, Bonnin de Messignac ; — et *par les femmes :* avec celles de Blom, de Mérinville. — Eteinte avec François-Anne de la Béraudière, marquis de l'Ile-Joudain et de Rouhet, uni à Madeleine le Texier d'Hautefeuille, dont il eut deux filles. L'une d'elles épousa N... Barthon de Montbas.

4° *Branche d'Ursay et de la Béraudière.* — Sortie de la première vers le milieu du XVIe siècle, elle descend de Philippe de la Béraudière, chevalier, seigneur d'Ursay et de la Béraudière, fils de François de la Béraudière, marquis de l'Ile-Jourdain, et de Jeanne de Tournemine. Philippe, marié avec Françoise de Vivone, eut deux enfants : Gabriel, seigneur de Sourches et de Serres, mort sans postérité, et Jeanne, femme de Bernard de Rechignevoisin.

5° *Branche de la Coudre, de Maumusson, de Bouzillé et de Beauvais.* — Issue de la seconde vers le milieu du XVIe siècle, elle a pour tige René de la Béraudière, chevalier, seigneur de la Coudre et de Chantelou, fils de Gabriel de la Béraudière, chevalier, seigneur d'Ozay et de la Boussionnière, et de Renée de la Béraudière. Ses alliances sont avec les familles Bourillaud 1574, du Boys d'Argonne 1596, Descollins 1620, Rigaud de Milpied 1656, Davy de la Faultrière 1702, de Collasseau 1732, le Chat de Vernée 1759, Gilles de Fontenailles 1765, de Rechignevoisin de Guron 1796, de Loyac 1834; — et *par les femmes :* avec les familles du Bois d'Argonne, du Verdier de la Perrière 1758, Goureau de Chanzeaux 1788, Gilles de la Bérardière de la Barbée 1808, Gilles de Fontenailles 1820, de la Bigne. Cette branche, établie au château de Beauvais, près Luynes (Indre-et-Loire), existe.

6° *Branche de Bouzillé.* — Détachée de la précédente, elle remonte à Jacques-Victor, comte de la Béraudière, né en 1774, fils de Jacques-Marie-François, seigneur de Maumusson, de Bouzillé, etc., et de Louise-Françoise-Renée Gilles de Fontenailles. Elle s'est alliée aux Valladon de la Grivelle 1807, de Beaussier 1843; — et *par les femmes :* avec les Rechignevoisin 1834. — Cette branche, établie au château de Bouzillé, près Chemillé (Maine-et-Loire), existe.

Voici les alliances contractées par divers membres de la famille de la Béraudière que l'on ne peut pas rattacher à ces six branches : d'Orilles XIIIe siècle, des Cars 1460, de Confolant 1501, de Barbezières 1506, d'Appelvoisin, Frottier 1560, Fervasques d'Hautemer, de Thorodes, de Haremberg, de Lavault, Chasteigner, de Riposson, de Grandseigne, Tissot, Levêque, Jourdain, de Moussy, Taveau de Morthemer, de Nuchèze, Mesnard de Touchеprès, de Gouzillon.

Personnages distingués. — Le croisé et les chevaliers de la milice sainte nommés ci-dessus ; — Louis de la Béraudière, chevalier, inhumé dans l'église de la célèbre abbaye de Ferrière en 1252 (*Mss. de la Biblioth. imp., titre nob.*); — en 1305, le roi Philippe IV décharge Jehan de la Béraudière, chevalier, et Guillaume, son fils, d'une rente qu'ils devaient à l'église de Thouaré; — en 1346, Philippe VI de Valois « donne à son *amé et féal escuier* Guillaume de la Beraudeire, fils de Jehan, au temps qu'il vivoit, chevalier et maistre de son hostel, la terre de Saint-Hilaire en Anjou, en consideration des bons et agreables

services qu'il lui a faits et fait encore de jour en jour » (*Titr. de fam.*); — en 1387, « revue de messire Guillaume de la Beraudiere, chevalier, d'un autre chevalier et treize escuiers de sa chambre, pour servir le roy dans ses guerres de Guienne, sous les ordres de Louis de Sancerre, maréchal de France » (*Titr. de fam.*); — en 1397, le duc d'Orléans donne cent francs d'or à son *amé et féal* chambellan Jehan de la Béraudière (*Titr. de fam.*); — en 1401, Charles VI mande à ses trésoriers que Jehan de la Béraudière, son *féal escuier*, lui a fait hommage de cent vingt-cinq livres de rente, qu'il doit prendre sur son trésor à Paris (*Titr. de fam.*); — Louise de la Béraudière, religieuse professe à l'abbaye royale du Ronceray d'Angers, en 1436; — messire Jean de la Béraudière, Hardouin de la Béraudière, son frère, et Hardi de la Béraudière, ont comparu à la montre de la noblesse de l'arrière-ban d'Anjou, faite à Chemillé le 18 décembre 1468, par ordre du duc de Lorraine, sénéchal et gouverneur de cette province (Barth. Roger, *Hist. d'Anjou*); — en 1488, « monstre de Mathez de la Beraudiere, chevalier, d'un autre chevalier et de onze escuiers, recue à Angers » (*Titr. de fam.*); — en 1488, Louis XI donne une gratification à Eustache de la Béraudière, chevalier, seign. de la Roche-Serpillon, son conseiller et chambellan; — Jean-François de la Béraudière, seign. de Rouhet, de l'Ile-Jourdain, d'Orçay, etc., chevalier de l'Ordre du Roi; — Marc de la Béraudière, seigneur de Mauvoisin, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, assista aux batailles de Dreux et de Jarnac. Il est auteur du livre intitulé : *Combat seul à seul en champ clos*, dédié à Charles IX et imprimé à Paris en 1608 (Brunet, *Manuel du lib. et de l'amat. de livres*, 5e édit., vol. III, 2e partie); — René de la Béraudière, chevalier, seigneur de l'Ile-Jourdain et de Rouhet, panetier ordinaire du roi, lieutenant de la compagnie de M. de la Trémoille, fut un des défenseurs de Poitiers contre l'armée protestante en 1569; — François de la Béraudière, marquis de l'Ile-Jourdain, seigneur de Rouhet, chevalier de l'Ordre du Roi, guidon de la compagnie de M. de Montpezat, lieutenant de la vénerie des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, et gouverneur du duché de Châtellerault; — Gabriel de la Béraudière, chevalier de l'ordre du Roi; — René de la Béraudière, seigneur de la Coudre, de Chantelou, etc., chevalier de l'Ordre du Roi.

Gabriel de la Béraudière, seigneur de Sourches et de Serres, conseiller et premier chambellan de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII ; — Philibert-Emmanuel de la Béraudière, marquis de l'Ile-Jourdain et de Rouhet, chevalier des ordres du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur de Concarneau en 1630, nommé à l'ordre du Saint-Esprit en 1633 (*Catal. des chev. de l'ordre du S.-Esprit, depuis l'instit. jusqu'à présent. Paris, 1760, p. 184 ; — Ms. Bibl. impér., Titr. nobil.*), maréchal-de-camp par brevet du 8 avril 1650, lieutenant-général du Haut-Poitou en 1652 (*Dépôt de la guerre, Mss. le Tellier,* t. XIII, fol. 125) ; — François de la Béraudière, chevalier, seign. de Sigon, conseiller au parlement de Paris de 1587 à 1605 (Blanchard, *Catal. des conseill. du parl. de Paris,* p. 103), puis abbé de Noaillé, doyen du chapitre de Poitiers en 1612, évêque de Périgueux de 1614 à 1646, auteur d'opuscules écrits en français et imprimés à Périgueux en 1635, sous le titre de : *Otium episcopale* (Dreux du Radier, t. III, p. 454 ; *Gall. Christ.,* t. II, col. 1244 et 1486 ; *Mém. de Condé,* t. IV, p. 489) ; — Emmanuel-Bernard de la Béraudière, docteur en Sorbonne et abbé de Noaillé, mort en 1651 (*Gall. Christ.,* t. II, col. 1244) ; — Léonard de la Béraudière, abbé commendataire et séculier du Pin, de 1620 à 1649 (*ibid.*, t. II, col. 1351 ; — Léonard de la Béraudière, abbé de l'Étoile en 1616 (*ibid.,* t. II, col. 1354) ; — François de la Béraudière, marquis de l'Ile-Jourdain et de Rouhet, chevalier des ordres du Roi, nommé à l'ordre du Saint-Esprit, par brevet du 13 juillet 1652 (*ibid., p. 304*), fit partie du ban de la noblesse de la Basse-Marche en 1625. « Le » marquis de l'Isle-Rouhet, dit Colbert de Croissy (*Rapport au roy » concern. la prov. du Poitou, en 1664*), est fort connu en Haut-» Poitou et a beaucoup de crédit parmi la noblesse. » — François-Anne de la Béraudière, marquis de l'Ile-Jourdain et de Rouhet, capitaine de gendarmes ; — Jacques de la Béraudière, page du duc d'Orléans, puis aide de camp du cardinal de Richelieu, tué au siége de la Rochelle ; — Philippe de la Béraudière, seigneur de la Coudre, de Chantelou et de Maumusson, capitaine au régiment de M. de Jarzay, fit la guerre de la Fronde dans le parti du prince de Condé, assista au combat de la Porte-Saint-Antoine, et fut amnistié nominativement par Louis XIV.

Jacques-René de la Béraudière, seigneur de Maumusson, de Bou-

zillé, etc., sous-lieutenant aux gardes du corps du roi, compagnie de Luxembourg, et blessé aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde ; — Philippe de la Béraudière, chevalier de Maumusson, chevalier de Saint-Louis en 1758, lieutenant-colonel du régiment d'Alençon en 1771, et commandant du bataillon du Perche en 1778, officier de la plus grande distinction (*Regist., régiments provinciaux*, 1771, fol. 38) ; Julie de la Béraudière, prieure de l'abbaye royale de Ronceray à Angers ; — Gabriel-Hardy de la Béraudière, capitaine au régiment de Brissac, mort des blessures qu'il reçut à Rosbach ; — Prosper-Henri-Augustin de la Béraudière, enseigne aux grenadiers de France, mort à Fulde, des suites de ses blessures, en 1761 ; — Jacques-Marie-François, comte de la Béraudière, chevalier, seigneur de Maumusson, de Bouzillé, etc., page de Louis XV, capitaine au régiment du roi, puis procureur général syndic du clergé et de la noblesse des trois provinces de la généralité de Tours, servit dans l'armée de Condé ; — Jacques-Philippe, comte de la Béraudière, page de Louis XVI, servit dans l'armée de Condé, fut nommé colonel et chevalier de Saint-Louis en 1796.

Georges de la Béraudière, page de Monsieur, frère de Louis XVI, servit aussi dans l'armée de Condé, puis dans les armées vendéennes en 1815, fut nommé colonel de la légion du Nord (depuis 28e de ligne) la même année, et fit la campagne d'Espagne. Il était chevalier de Malte, de Saint-Louis 1814, de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne (*Etat de services, dossier alphab.*) ; — Auguste-Hardy de la Béraudière servit dans l'armée de Condé et dans les armées vendéennes. Louis XVIII le nomma chef de bataillon et chevalier de Saint-Louis en 1815 ; huit campagnes, pension de retraite de 900 fr. (*Dossier des pensions*, N° 1273) ; — Jacques-Victor, comte de la Béraudière, servit aussi dans l'armée de Condé, commanda en 1795 les chasseurs de Stofflet dans la Vendée, obtint la croix de Saint-Louis et le grade de colonel en 1796 (*Dossier des pensions*, N° 5639) ; — Marie-Louise-Victoire de la Béraudière, veuve Goureau de Chanzeaux, dame dignitaire de la maison royale de Saint-Denis. (*Archives de la famille ; Archives du ministère de la guerre ; Histoire de l'Ordre de Saint-Louis, par Mazas et Th. Anne ; Annuaires royaux*, etc.)

Représentants actuels. — 5e *branche :* Jacques-Raymond,

comte de la Béraudière, né en 1809, ancien page de Charles X, ancien officier au 8e chasseurs à cheval, démissionnaire en 1830, a épousé, en 1834, demoiselle Charlotte de Loyac, fille du marquis de Loyac et de demoiselle de Cambis. Ses enfants sont : Jacques-Henri, né en 1835, qui fit partie des guides de l'armée pontificale, Melchior et Delphine.

6e branche : Jacques-Victor, comte de la Béraudière de Bouzillé, né en 1819, a épousé, en 1843, demoiselle Caliste de Beaussier, fille du comte de Beaussier et de demoiselle Albine Duvelin, fille de Charles Duvelin du Crakol, chevalier, officier aux dragons de la Tour et Taxis, et de demoiselle Agathe Maloteau de Guerne. Il a eu un fils, Jacques-Marie, né en 1864, et cinq filles, Louise, Jacqueline, Henriette, Anne et Hélène. Louise, née à Paris, en 1844, est morte au château de Bouzillé en 1862.

Armes. — Les armes primitives de la famille de la Béraudière étaient *d'or à l'aigle éployée de gueules,* comme elles sont représentées au Musée de Versailles. Mais depuis le mariage de Louis de la Béraudière, seigneur d'Ursay et de Sourches, avec Marguerite d'Orilles, dans le XIIIe siècle, elle porte : *écartelé aux 1er et 4e* comme ci-dessus, *aux 2e et 3e, d'azur à la croix d'argent fourchée de douze pointes.*

Devise. — *Nihil nisi Deo.*

CHEVREUSE.

IIIe Croisade. — Guy de Chevreuse accompagna Philippe-Auguste en Terre-Sainte. Son nom figure dans une charte datée d'Acre 1191. (Roger, *la Noblesse de France aux croisades,* p. 209.)

VIe Croisade. — Guy de Chevreuse, IVe du nom, héritier des vertus chevaleresques de son père, alla combattre, lui aussi, les ennemis de la foi au pays d'outre-mer. Le titre qui suit en fournit la preuve :

De justitia in terra communi apud Dumpnam petram. Ego Guido dns caprosie miles, notum facio universis tàm presentibus quàm futuris quod inter me et dominum abbatem sancti Dyonisii in Francia propter jus ecclesie sue conservandum de quodam homine capto apud Dumpnam pe-

tram in justitia quam abbas predes asserebat esse communem, et hoc sibi non concedebam, *sicut* (sic) *ordinatum extitit et statutum quod, cum idem,* dùm essem in partibus transmarinis, *fuerit sine consensu abbis vel ecce sue liberatus, per hoc sibi vel ecclesie nullum in aliquo providicum generetur in posterum nec quantum ad possessionem nec quantum ad proprietatem, sed omnia sint in eo statu in quo erant antè captationem et liberationem predictas. In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli mei munimine duxi roborandas. Datum anno domini MCC quadragesimo quinto, mense januario.* (*Cartul. blanc de Saint-Denis, Archives de l'Empire,* t. I, p. 567.)

Chevalerie du Temple. — Gilon de Chevreuse (*Mém. hist. sur les Templ.,* par G., 1 vol. in-18, p. 355. Paris, 1805), ou Richard de Chevreuse (mss. Dupuy, *Traitement des Templ.,* Bibl. imp.) fut brûlé vif à Paris en 1307.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Jean de Chevreuse est au nombre des héros chrétiens qui, en 1480, défendirent Rhodes assiégée par Mahomet II. Vertot (*Hist. de Malte,* t. VII, in-12, p. 437, édit. de 1737) l'atteste en ces termes : « Messire Jean de Chevreuse, chevalier de Malte du prieuré de France, a combattu à Rhodes en 1480. »

Origine de la maison de Chevreuse. — Maison d'ancienne chevalerie, illustre et puissante. Son nom lui vient de la baronnie de Chevreuse, baronnie d'ancienneté, située dans l'Ile-de-France. Elle remonte au commencement du XIe siècle. « Milon de Chevreuse, dit le Père Anselme (t. VIII, p. 197) signa comme témoin la charte de confirmation accordée par le roi Robert, des dons faits à Notre-Dame de Chartres, par Manassès de Poissy, le 4 février 1029. » Milon de Chevreuse et son fils Guy, vicomte, donnent leur consentement, comme seigneurs suzerains, à une donation faite en 1065, par Geoffroy de Gometz-le-Châtel, chevalier, frère d'Amaury de Montfort. Ils souscrivent après le donateur et ses trois fils, avant dix-huit autres seigneurs, au nombre desquels un frère de Geoffroy, d'autres membres de la maison de Montfort, les comtes de Meulent et de Châteaufort, le sire de Mantes, etc. « *V° anno regnante Philippo rege, Parisius.* » (*Cartul. de Marmoutier,* mss. Gaignières, p. 249.) Viennent ensuite : Guy I, sire de Chevreuse, qui fonda le prieuré de Saint-Saturnin de

Chevreuse, en 1090, « *Guido dominus de Chevreuse eques illustrissimus fundator prioratus de Caprosia, deindè Burgoliensis monachus, observantiæ retinentissimus, sub abbate Balderico anno 1095 in pace Christi quievit.* » (Mss. de dom Housseau, Bibl. imp., t. XVIII, p. 421, v°, sous la rubrique en marge : *Piissimi monachi ;* et mss. Gaignières, N° 192, p. 147, où se trouve la charte de cette fondation) ; Miles, que Suger, abbé de Saint-Denis, appelle *homo noster* (le Père Anselme, t. VIII, p. 197). Ce Milon, IIe du nom, avait longtemps fait la guerre au roi Louis VI d'un côté, et au comte de Montfort l'Amaury de l'autre. C'est Suger qui nous le raconte lui-même. Il cherchait un jour dans la forêt des Ivelines (longue alors de plus de huit lieues et appartenant moitié à l'abbaye de Saint-Denis et moitié au sire de Chevreuse), de grandes poutres pour réparer la couverture de la basilique de Saint-Denis ; et s'étant adressé à des forestiers de celui-ci, il en reçut la réponse qu'il ne trouverait point dans toute la forêt de poutres de la dimension qu'il lui fallait, « surtout après les longues guerres que le châtelain Milon de Chevreuse avait soutenues, tant contre le seigneur roi que contre Amaury de Montfort. » *Maximè cùm Milo, capreolensis castellanus, homo noster, qui medietatem sylvæ à nobis cum alio feodo habet, sustinuisset tàm à domino rege quàm ab Amalrico de Monteforti longuo tempore guerras.* » (Suger, dans : *Recueil des historiens des Gaules et de la France,* t. XIV, p. 313, 314) ; Guy II, fils de Milon II (comme on le voit dans la charte de confirmation de la fondation du prieuré de Chevreuse et de tous les dons qui, à cette occasion, avaient été faits par le fondateur (Gaignières, 192, p. 147) se trouve à Saint-Jean-d'Angély, le 4 des nones de février 1151, et y est présent à la concession d'un diplôme du roi Louis VII en faveur du monastère de Maillezais, avec Geoffroy, archevêque de Bordeaux ; Gislebert, évêque de Poitiers ; Bernard, évêque de Saintes ; le comte d'Angoulême ; les abbés de Saint-Jean-d'Angély et de Saint-Maixent ; Geoffroy de Rancon ; Hugues de Lusignan, vicomte de Châtellerault ; l'abbé de Bourgueil, etc. (*Gallia christiana, Ecclesia Burdigalensis.*) Il assiste encore, et, cette fois-ci, avec son frère Thibaud, en avril 1168, le même roi dans une donation de la comtesse dame de Gournay aux moines de Saint-Maur-des-Fossés. « *Guido Cabrosii castri et Thebaudus de Vereniaco, etc.* (*Cartul. de Saint-Maur-des-Fossés,* in-f°, Gaignières) ;

Simon, sire de Chevreuse, confirme, en 1188, une donation que sa sœur Elisabeth, femme d'Ansel de Paris, chevalier, avait fait à l'abbaye d'Hyères, où elle avait deux filles religieuses (mss Gaig., 181, p. 613, 626); Guy III, sire de Chevreuse, croisé, qui assiste à la prise de Saint-Jean-d'Acre, en 1191; Guy IV, sire de Chevreuse, à la sixième croisade; Hervé, mort sans enfants mâles, en 1278, dernier sire de Chevreuse de la branche ainée; Anseau de Chevreuse, cousin-germain d'Hervé, maréchal de Sicile, en 1283, un des quarante chevaliers choisis par Charles d'Anjou, roi de Sicile, pour combattre en champ clos, avec Simon de Chevreuse, contre quarante chevaliers de Pierre III, roi d'Aragon (*Acta publica* de Rymer), inspecteur des ports de Flandres, en 1294, sire de Chevreuse en 1298, grand queux de France en 1302, et porte-oriflamme à la bataille de Mons-en-Puelle, où il mourut le 18 août 1304. « Le roi perdit 500 gentilshommes et plusieurs seigneurs de marque. On met de ce nombre Jean, fils du comte de Boulogne, jeune homme de treize à quatorze ans, qui faisait ses premières armes; Guillaume, comte d'Auxerre, que ses grandes vertus firent également regretter de la cour et du peuple; le comte Anselme de Chevreuse, qui, par mille prouesses, avait mérité l'honneur de porter l'oriflamme. » (Vély, *Hist. de France,* in-12, Paris, 1767, t. VII, p. 329.)

Ses droits féodaux. — Les sires de Chevreuse les exerçaient: 1° sur la baronnie proprement dite, composée des trois châtellenies de *Chevreuse, Grand-Moulin* et *Maurepast*, dans une étendue de sept lieues de long, cinq de large et onze de circuit; 2° sur deux autres châtellenies extérieures : Esteules et Maintenon, en l'Ile-de-France; 3° sur cinq paroisses relevant du donjon de Bosc-Guillaume, dans la vicomté d'Arques, c'est-à-dire sur plus de cent fiefs en dehors de la baronnie. (Dénombrement de la baronnie de Chevreuse, fait en 1507.)

Les barons de Chevreuse avaient « villes fermées, châteaux-forts » à ponts-levis, prieurés, maladeries, foires franches, jours de mar-» ché, sceaux à contrats, haute, moyenne et basse justice, justice à » trois pilliers, en seigne de baronnie, droit de prison, de geollaige, » d'estallonnaige, de rouaige sur charriots et voitures traversans la » chatellenie, de foraige sur les vins, etc., droit de chasse pour eux » et leur suite entre *Seine et Loyre*; et à l'installation de l'évêque de

» Paris, devant le portail de l'église et abbaye de Sainte-Geneviève, » le baron de Chevreuse avait le droit, comme premier baron feudataire de l'évêque, d'estre appelé et nommé le premier, et premier » baron. » Leur tribunal jugeait du rapt, de l'homicide, du vol, du duel, des amendes. (*Cartul. de Port-Royal,* mss. du XIII[e] siècle, à la Bibl. imp., fol. 60, recto.)

Ses principales illustrations. — Outre les croisés, les chevaliers du Temple et de Rhodes, mentionnés ci-dessus, nous trouvons : un maréchal de Sicile en 1283 ; un grand queux de France, en 1302 ; de nombreux chevaliers bannerets héréditaires; des membres du conseil privé et des ministres des rois de France, plusieurs chambellans de France et de Bourgogne, plusieurs maîtres d'hôtel du roi, de la reine et des princes ; plusieurs porte-oriflamme, dignité héréditaire depuis 1226, par convention avec l'abbé de Saint-Denis ; un général-maître des monnaies du royaume ; un sénéchal de Carcassonne ; plusieurs dignitaires de l'Eglise ; plusieurs gouverneurs de provinces ; plusieurs grands baillis d'Orléans, Tours, Cotentin, etc. ; un général-conseiller sur toutes les aides du royaume ; quatre envoyés de France ou ambassadeurs ; un trésorier de France ; un chef d'escadre.

Toutefois, c'est à l'épée que la maison de Chevreuse doit son plus grand éclat. Que de personnages renommés ! que de capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes ! Déjà sous Charles V, elle avait rendu bien des services, arrosé bien des champs de bataille de son sang. Il fallait à ce prince une armée nombreuse pour résister en même temps à Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, et à l'Angleterre ; mais où prendre cette armée ? « Les principaux chefs de la noblesse, » dit Pascal (*Hist. de l'armée,* 4 vol. in-8°, t. IV, p. 228), étaient morts » dans les guerres précédentes. Les héritiers des Montmorency, des » Coucy, des Bourbon, des Chevreuse, étaient encore en bas âge, et » les autres chevaliers bannerets, découragés par tant de revers, » étaient peu disposés à reprendre leurs armes de combat. » Mais les héritiers des Chevreuse et autres grandirent et transmirent pures et intactes à leurs descendants les traditions d'héroïsme et de foi religieuse qu'ils avaient reçues de leurs ancêtres.

Branches.— I. *Branche aînée ou des sires de Chevreuse,* dont le

premier auteur connu est Milon, contemporain de Robert, fils de Hugues Capet, éteinte dans les mâles, en 1278, en la personne d'Hervé, sire de Chevreuse, fils de Guy IV. — II. *Branche cadette des sires de Chevreuse, devenue branche aînée à l'extinction de la première.* Un puîné des sires de Chevreuse, Hervé de Chevreuse, chevalier, frère de Guy IV, et seigneur de Maincourt près Chevreuse, mort en 1262, en est la tige. Il eut deux fils, Anseau, tué à Mons-en-Puelle, en 1304, ne laissant qu'une fille, Jeanne, mariée à Pierre, sire d'Amboise, et Jean de Chevreuse, chevalier, successivement bailli d'Orléans, du Cotentin (*Grands baillis,* par Léopold Delisle) et de Verneuil. — Jean eut Nicolas, sous-bailli de Tours, en 1312. Le fils de ce dernier, Pierre de Chevreuse, chevalier, maître d'hôtel du roi, d'abord seigneur du Tremblay, de Maincourt et de Sous-Forest, près Chevreuse (*Extrait des mss.* de dom Villevieille, à la Bibl. imp.), puis sire de Chevreuse en 1365, après avoir racheté cette baronnie de ses pères, d'Ingelger d'Amboise, qui avait été obligé de la vendre pour payer sa rançon (*Arrêts du Parlem. : Lettres et jugem., 1372, 1374,* x, 23, p. 259, aux Archiv. de l'Empire); — Pierre II, son fils, chevalier, sire de Chevreuse, maître d'hôtel du roi, envoyé par Charles VI, en 1389, au devant de l'empereur Othon, mort en 1393, étant gouverneur de Guienne et du Languedoc. (*Observations sur les titres de la maison de Braque,* in-4°, Paris, 1687; *Bibl. de l'École des Chartes*, 2e série, t. I, p. 566.)

Les descendants de Pierre II s'établirent alors dans la première de ces deux provinces, d'où nous les voyons se répandre en Limousin, en Angoumois, puis dans le Poitou, et y former divers rameaux. Ils étaient en Angoumois en 1575, comme seigneurs de Tourtron, paroisse de Paizay-Naudouin (*Liste générale publiée par le pouvoir en 1792;* in-f°, Bibl. imp.); — Louis et Jacques de Chevreuse, chevaliers, seigneurs de la Cour et de Collani, paroisse de Coulon, à quatre ou cinq kilomètres de Niort, vivaient en 1668 (mss. Beauchet-Filleau); — Jacquette de Chevreuse, femme d'abraham de Ponthieu, chevalier, seigneur du Breuil et de la paroisse de Chives, figure sur la liste des nouveaux convertis du Poitou, en 1682; — Charles de Chevreuse, chevalier, seigneur de Solignac en Poitou, assiste au ban des nobles, convoqué en 1669, et fait partie de sa première brigade (mss. Beau-

chet-Filleau) ; — Jean de Chevreuse, chevalier, seigneur de Guidiers, paroisse de Coutures, en Poitou, est au nombre des 1088 électeurs de la noblesse du Poitou, à l'assemblée tenue à Poitiers, en 1789. (*Mém. des antiq. de l'Ouest,* années 1858-1859, publiée en 1860.)

Principales alliances directes. — I. *Dans l'Ile-de-France:* les comtes de Beaumont-sur-Oise ; les comtes de Corbeil ; les sires de Bray-sur-Seine, seigneurs de Châtres (aujourd'hui Arpajon), de la maison de Montmorency-Montlhéry ; les sires de la Rocheguyon ; les Mauvoisin, seigneurs de Rosny ; les Thorote, châtelains de Thorote, de Noyon et de Caux ; les sires de Beaujeu ; les Maingot, vicomtes de Melle et de Châtelleraut, sires de Surgères et de Dampierre-sur-Boutonne, en Poitou ; les sires d'Amboise ; les vicomtes de Thouars ; les comtes de Soissons, maison des sires de Moreuil ; les sires d'Estouteville ; les sires de Saveuse ; les seigneurs de Lévis ; les Bonnefoy, barons de Brétauville ; les Le Roy de Chavigny ; les vicomtes de Melun, branche de la Borde, seigneurs de Dontilly ; les vicomtes de Meaux, seigneurs de Courtry, etc.

II. *En Angoumois, Poitou, etc.* : Les seigneurs d'Albanie (Auvergne et Poitou) ; les Maumont (Périgord, Limousin, Angoumois) ; les Marcirion (Touraine et Poitou) ; les de Plas (Limousin et Angoumois) ; les Lubersac (*ibid.*) ; les Trion ou Tryon, seigneurs de Libourne ; les de Chièvres de Salignac (Poitou et Saintonge) ; les Danché (Angoumois et Poitou) ; les seigneurs de Villedon (*ibid.*) ; les de Boisse (Périgord, Limousin et Anjou) ; les comtes de Ponthieu, branche de l'Angoumois ; les de Pressac, de Lioncel, barons de l'Isle et de la Chèze (Angoumois, Périgord, Gascogne) ; d'Asnières de Nitrat, de la grande maison de Pons en Saintonge ; de Chergé (Touraine et Poitou) ; de Barbezières (Guienne et Angoumois) ; de Massougne des Fontaines (Poitou et Angoumois) ; de Janvre, à Saint-Maixent (Poitou) ; du Puy de Lorons, branche des du Puy-Montbrun, de Lambesc (Provence) ; de Girardin des Défends (Angoumois et Anjou) ; de la Cassaigne (Auvergne, Quercy et Agenais).

Représentants actuels. — La grande et illustre maison de Chevreuse est représentée aujourd'hui par Louis-Frédéric-Alexis de Chevreuse, chef de nom et d'armes, né le 24 mars 1814, à Thorigné, près Niort, au nombre des quarante et un braves de la Pénissière qui

se distinguèrent, le 6 juin 1832, par un glorieux fait d'armes. (*Vendée militaire*, 4 vol. in-8°, par Crétineau-Joly.) Son père, Jean de Chevreuse, seigneur de Tourtron, émigré d'abord, puis rentré en France pour suivre le sort des armées vendéennes, où il était officier de l'état-major des généraux marquis de Céris et de Saint-Hubert, avait sauvé, au combat malheureux des Espesses, en l'emportant sur ses épaules, au milieu de la mêlée, son cousin, le général de Céris, qui avait été grièvement blessé.

Armes. — I. De la branche aînée des sires de Chevreuse : *une croix cantonnée de quatre aiglons* (Clairambault, Anselme, *Ibid.*) ; — II. d'Anseau de Chevreuse, maréchal de Sicile en 1283 (Rymer, *Acta publica*, t. I, *pars* II, p. 216) : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre lionceaux d'azur* (Anselme, *Ibid.*). Il avait remplacé les aiglons par des lionceaux ; — III. d'Hervé, de Jean, de Nicolas, de Pierre I, de Pierre II, etc., jusqu'à nos jours : *de gueules, au sautoir d'or, cantonné de quatre quintefeuilles ou molettes du même, un lambel de trois pendants aussi du même.* (Collect. Gaignières, *Mss. de la Bibliot. imp.*, N° 678, Tour., p. 150.)

Chabot (Thibault). — Voir la notice ci-dessus, p. 241.

CLERVAUX.

IIIe Croisade. — Jean de Clervaux est un des trois croisés poitevins, pour lesquels Thibault de Chabot se porta caution d'une somme de deux cents marcs d'argent, envers des marchands génois. Nous avons donné, ci-dessus, le texte de cette charte ; en voici la traduction :

Moi Thibauld de Chabot, chevalier fais savoir à tous ceux à qui ces présentes lettres parviendront que je me suis constitué garant envers Barton Rebufi, Coihun de Cheri et Melchior Nigroni, marchands génois, de la somme de deux cents marcs d'argent pour les très-chers seigneurs Hugues d'Allemagne, Hugues des Angles et Jean de Clervaux, *varlets de ma compagnie, de telle manière que, si lesdits seigneurs manquaient aux conditions faites entre lesdits marchands et eux au*

sujet du prêt de ladite somme, je serais tenu de payer et parfaire aux susdits marchands les deux cents marcs, dans le délai d'un mois après que j'aurais été par eux sur ce requis; et pour le paiement desdits deux cents marcs d'argent, j'oblige mes biens envers lesdits marchands. En témoignage de quoi j'ai confirmé les présentes lettres par l'apposition de mon sceau. Fait à Messine, l'an de l'incarnation du Verbe 1190 au mois de décembre.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Louis de Clervaux, fils d'Hercule, seigneur de l'Houmelière, et d'Esther-Nerée d'Auzy, reçu le 11 octobre 1771; — Charles, frère du précédent, seigneur de Pontabert, reçu le 11 avril 1775 (Saint-Allais, t. xx, p. 269; Lainé, t. III).

Origine. — Cette famille, d'ancienne chevalerie, tire son nom de la terre de Clervaux, *aliàs* Clairvaux, *de claris vallibus*, située sur la rive gauche de la Vienne, à deux lieues nord de Châtellerault, terre jadis considérable et décorée du titre de baronnie. *....In Pictonibus quod erat de feodo Andegavensi* (Joseph Brial, t. XVII, p. 452-453, note *B.;* Expilly, *Dict. des Gaules,* t. II, p. 377). — Le plus ancien seigneur connu est Hugues de Clervaux de Mathefélon, en 1030, surnommé *Mange-Breton,* gouverneur de Saumur, l'un des premiers barons de l'Anjou, issu, suivant le comte de Sainte-Maure, de la maison de Loudun, mort vers 1060, marié à Hersende de Vendôme, dont Agnès, dame de Clervaux et de Mathefélon, qui épousa en 1050 Hubert de Champagne, seigneur de Duretal, descendant des anciens comtes de Champagne et du Maine. « .... *Et post reditum* (Hubert de Cham-» pagne) *nupsit* Agnete *cujus pater fuit* unus ex baronibus *dicti comi-» tis nuncupatus* Mathefelonio; *nomen erat* Hugo *et illum dicebant An-» degavenses manducabritonum.* » (*Mss. de Louis Lucas*, p. 3 et 4.) Suivant Ménage et d'Hozier, elle en eut cinq enfants; les aînés prirent le nom de Mathefélon; — l'un des puînés, Geoffroy, fut seigneur de Clervaux, et père d'Hugues de Champagne de Clervaux de Mathefélon (*Mss. de Louis Lucas,* p. 4, 5, 6; Ménage, *Hist. de Sablé.* p. 224-225). L'ordre des temps permet de le regarder comme père de Hugues, de Thibault, de Geoffroy, Payen et Belot de Clervaux. Ces trois derniers figurent, sous le nom de Clervaux, dans une foule de chartes depuis 1100 jusqu'à 1160. — Après eux vient Guillaume de

Clervaux, qui eut, vers 1156, avec ses enfants Pierre et Guillaume, une discussion avec Gaudin, abbé de Maillezais (*Mss. de D. Fonteneau,* t. xxv, fol. 171; D. Lobineau, t. ii, p. 306-307; D. Morice, t. i, col. 654); l'un d'eux, Pierre ou Guillaume, donna le jour à Jean de Clervaux, croisé en 1190, ainsi qu'à Geoffroy de Clervaux, seigneur de Saint-Pompain en 1228. Puis on trouve Mathieu de Clervaux vivant en 1265, Pierre de Clervaux en 1302, Thibault de Clervaux en 1338, et enfin Hélie de Clervaux, marié en 1364, à la fille unique de Jean Saveneau, seigneur de Vigean, à partir duquel la filiation n'est plus interrompue.

On voit donc par là que cette ancienne famille descend incontestablement de la maison de Champagne, dont elle avait d'ailleurs les armes à peu de chose près. Etienne de Champagne, comte d'Aumale, l'un des compagnons de Guillaume le Conquérant à la conquête d'Angleterre, portait : *de gueules à une croix de vair fleurdelysée* (*Science des armoiries* de P. Paillot, p. 242), et la maison de Clervaux, actuellement existante en Poitou et en Saintonge, porte : *de gueules à la croix pattée et alaisée de vair* (voir Ménage, *Hist. de Sablé,* p. 8-152).

Branches et alliances. — Ces titres, et beaucoup d'autres que nous pourrions citer, prouvent l'ancienneté des Clervaux. La branche aînée s'éteignit avec les cinq filles de François de Clervaux et de Jeanne Bodet de la Marterie, toutes mariées vers la fin du xvie siècle. — *La deuxième, ou des seigneurs de l'Houmelière,* se détache de la précédente, au deuxième degré, dans la personne de Louis de Clervaux, fils puiné de Merigot. — *La troisième, ou des seign. de Vanzay,* a pour tige Luc de Clervaux, quatrième fils de Claude, seigneur de l'Houmelière et de Catherine d'Orfeuille. — *La quatrième, ou des seigneurs de Châteauneuf,* dont Louis-César de Clervaux, second fils d'Auguste et d'Anne de Puyravault, est le chef. — *La cinquième, celle de Bretagne, ou du Croisic,* descend de Cyrus de Clervaux, fils puiné d'Antoine et d'Angélique Gourdeau de Bessons.

La *première* s'est alliée aux maisons de Champagne; Saveneau; Palardit; l'Espinay; Gratien; la Chapellerie; Bodet de la Marterie. — *Et par les femmes :* aux Cossin; Adam de Mauvergne; Pichier; Jousseaume; Talenax; Thibault du Thays. — La *deuxième,* avec les Gaudin de la Peyre; Frondebœuf; d'Orfeuille; Riboteau; Machecoul; Vas-

selot; Gourdeau; Adam de Puyravault; d'Auzy; Tourton de Fleury; Falloux du Lys; Saint-Garrau; d'Auzy; Monnier d'Availles; Aymer de la Chevallerie. — *Et par les femmes :* aux Chasteigner; la Pastellière; Goulaine; Grellier; Avril de Gregueil. — *La troisième, ou des seigneurs de Vanzay :* aux Chaumont; Martin; Bellivier; Hélies; de James; de Raymond; de Cuvilliers; de la Sayette; prévot Sansac de Touchimbert. — *La quatrième ou des seigneurs de Chateauneuf :* aux Pandin de Châteauneuf; Saint-Martin; Moré du Rail; d'Auzy; Voyer, d'Argenson. — *Et par les femmes :* aux Guyot du Repaire; de Tauzia; d'Ounous; Guesnon des Mesnards.

Personnages remarquables. — Les cinq branches ci-dessus, dont la seconde et les deux dernières existent encore, en ont fourni plusieurs : Payen de Clervaux fut choisi, vers 1127, par Geoffroy Plantagenet, fils de Foulques, comte d'Anjou, comme l'un des cinq principaux barons de ce comté qui devaient assister, comme témoins, à son mariage avec Mathilde, fille d'Henri Ier, roi d'Angleterre, veuve de l'empereur Henri V. Nous pensons que Payen et son frère Belot suivirent les Plantagenets en Angleterre, ainsi que plusieurs seigneurs angevins. C'est de l'un d'eux que doit descendre Eymerico de Clerevaus (ou *Emerico de Claris vallibus*), qui, en l'an 1220 et 1222, reçut du roi Henri III les villes de *Nassington* (*Nassentonum*) et de *Jarwell* (*Jarwellum*) et leurs dépendances, en récompense des services qu'il lui avait rendus dans ses guerres. (*Ouvrage de Thomas Dulfus-Hardy ; Lettres royales déposées à la tour de Londres. — Il y a cinq chartes latines relatives à cette donation.*) — Pierre de Clervaux donna quittance, en 1302, de 30 livres tournois, pour le service qu'il faisait au roi en son ost de Flandres, à Guillaume, Chantre de Milly, trésorier des guerres, le lundi avant la Sainte-Croix. (*Invent. de titres, origin. de 1301 à 1350, Bibl. imp.,* fol. supplément., n° 2638.) — Thibault de Clervaux servit dans l'armée réunie en Poitou par Philippe de Valois, contre les entreprises d'Edouard, roi d'Angleterre; car le 27 septembre 1338, il donna quittance à Renaud Croullebois, receveur de Poitou et de Saintonge, pour ses appointements militaires (*Titres scellés à la Biblioth. imp.*). — Pierre de Clervaux est élu abbé de Saint-Maixent, le 3 janvier 1437, et confirmé par le Concile de Bâle, le 4 des calendes de décembre 1438 (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1260).

Artur de Bretagne, seigneur de Parthenay, connétable de France, lui rendit hommage-lige, le 12 mars 1439, pour les fiefs qu'il possédait dans la dépendance de son monastère (*Ibid.*). En 1440, Pierre fut admis aux conseils du roi Charles VII (*Ibid.*). Deux ans après, ce prince, voulant reconnaitre les services qu'il lui avait rendus dans les guerres contre les Anglais, lui accorda, ainsi qu'à ses successeurs, le droit d'ajouter aux armes de l'abbaye *un écusson de gueules à une fleur de lys d'or,* timbré d'une *couronne d'or.* La charte de cette concession est du 15 septembre 1442 (*Gall. Christ., ibid.*).

Louis de Clervaux, chevalier, servit avec deux archers sous le sire de Montreuil-Bonnin, à l'arrière-ban du Poitou, convoqué par Louis XI, en 1467 (*Roolles des bans et arrieres-bans de la province du Poictou,* par Pierre de Sauzay). — Louis de Clervaux, écuyer, comparut à Poitiers, le 26 novembre 1491, parmi les gentilshommes de Lusignan, à la montre de l'arrière-ban, convoqué par Charles VIII, le 26 novembre 1491 (*Id., ibid.*), et Léon à celle de l'arrière-ban convoqué par François Ier, l'an 1533.

Dans les temps mordernes nous trouvons : Charles-Honoré, seigneur de Mont, capitaine au régiment Dauphin-Dragons, chevalier de Saint-Louis; — Charles, seigneur de Pontabert, chevalier de Malte et de Saint-Louis, capitaine au régiment de Champagne, puis capitaine-commandant dans le régiment d'Austrasie, fit la campagne de 1792, à l'armée des princes, et mourut à Saint-Maixent en 1832; — Auguste, seigneur de l'Houmelière etc., servit dans les mousquetaires du roi; — Jean-Paul-Augustin, son fils, fut page du prince de Condé, sous les ordres duquel il a fait les campagnes de l'émigration; — Augustin, frère du précédent, page, lui aussi, du prince de Condé, puis officier au régiment de Bourbon-infanterie ; — Charles, officier distingué de la marine royale, fit 1° deux stations aux Antilles et sur les côtes d'Amérique, à bord des frégates la *Normande* et la *Bayadère,* 2° plusieurs campagnes dans le Levant, à bord de la frégate la *Jeanne d'Arc.* Il se trouva au blocus de Cadix, en 1823, où il commandait la 5e division de la flotille de débarquement.

François-Antoine, officier dans le Royal-Champagne en 1788, et otage de Louis XVI, émigra en 1791. On le voit figurer depuis dans le corps des mousquetaires lors de leur formation, à la campagne des

princes en 1792, à celles de 1793, de 1794, comme cadet au régiment de Rohan-hussards, à celle de 1795, et à Quiberon dans les cadres de Williamson; servir ensuite sous le comte de Frotté en basse Normandie où il commandait le canton de Vimoutier en qualité de capitaine; prendre part aux opérations de 1798, 1799 et 1800. Le 16 juillet 1816, il reçut de Louis XVIII le brevet de chevalier de Saint-Louis, et le 25 septembre de la même année, celui de l'ordre d'Hohenlohe.

Dans la branche de Châteauneuf, les trois fils de Louis-César de Clervaux, Charles-Josué, Augustin et Marie-Josué, ne montrèrent pas moins de dévouement à la cause royale. Ils la servirent, cette cause, à toutes les campagnes de l'émigration, avec un courage et une persévérance dignes des plus grands éloges, comme l'attestent deux certificats du prince de Condé, l'un daté du quartier général d'Urberligue, 9 octobre 1797, et l'autre de celui de Schwilzingen, 24 août 1796. Etant de la religion réformée, ils refusèrent alors par délicatesse la croix de Saint-Louis; plus tard, ils acceptèrent celle du Mérite militaire qui leur fut accordée sous la Restauration.

Honneurs de la cour. — Madeleine Tourton de Fleury, veuve Auguste de Clervaux, fut présentée à la cour avec le titre de marquise, après 1777.

Branche des Clervaux de Bretagne. — Antoine de Clervaux épouse Angélique Gourdeau de Bessons, dont sont issus : Auguste et Cyrus de Clervaux; Auguste, seign. de l'Houmelière, Saint-Christophe, la Musse, etc., marié à Anne Adam de Puyravault, continue la branche de l'Houmelière; — Cyrus de Clervaux, seign. de Saint-Christophe, s'unit à Marie-Renée de la Chaussée, dont il eut : 1° Augustin-Anne de Clervaux, capitaine de milice à Saint-Domingue, père du général mulâtre connu sous le nom de *Clervaux,* qui fut, après Christophe, le personnage le plus important de l'empire de Saint-Domingue; il commanda la province espagnole, et fut assassiné en 1804, par Dessalines (*Hist. de Saint-Domingue,* par P.); — 2° Antoine de Clervaux, seign. de Fondvillers, capitaine aux grenadiers de Saintonge, puis, plus tard, aux grenadiers de Bretagne, vint se fixer au château de Bréhé, canton de Guérande, près le Croisic, en Bretagne; épousa, en 1783, Marie-Adélaïde Brouard, fille de Pierre Brouard, vice-consul des états de Hollande. Il en eut quinze

enfants, dont douze seulement ont vécu : Pierre, sans alliance ; Benjamin, sans alliance ; Antoine, sans alliance ; Auguste, sans hoirs ; Thérèse, religieuse ; Caroline, qui épouse N. Papot ; Gabriel ; Lise, femme de N. Coyé, dont quatre enfants ; — Aimée, sans alliance ; Virginie, sans alliance ; Adèle, sans alliance ; et Séraphine, la plus jeune.

Gabriel, ancien officier de marine, congédié en 1814, épouse Hortense Joly, vers 1822, entre dans les douanes comme officier, devient plus tard vérificateur et meurt en 1856, laissant de son mariage : 1° Gabriel de Clervaux, né le 22 juillet 1824, décédé sans alliance en 1848 ; — 2° Paul-Benjamin, qui suit ; — 3° Hortense qui épouse, le 25 septembre 1848, Frasquito Hardy, dont sept enfants ; — 4° Marie-Louise, née en 1831, mariée, en 1857, à Eugène Humbert, dont deux enfants.

Paul-Benjamin-Marc-Marie de Clervaux, né le 12 avril 1830, s'est uni, le 1er décembre 1857, à Caroline Orban, d'une famille de Champagne, dont : 1° Gabriel, mort en bas-âge ; — 2° Marie-Antoinette-Pauline-Caroline, née le 10 août 1860 ; — 3° Louis-Paul-Charles-Marie, né le 15 décembre 1861 ; — 4° N....

Armes. — *De gueules à la croix pattée et alaisée de vair.*

D'ALLEMAGNE.

Hugues d'Allemaigne, *Hugo de Allimonia,* est nommé le premier dans l'acte d'emprunt fait à Messine, l'an du Seigneur 1199. — Maison de chevalerie très-ancienne, et l'une des plus considérables du Poitou : 1° par ses largesses, envers l'abbaye des Chastelliers, l'église de Saint-Hilaire-le-Grand, Notre-Dame-de-Fontaine-le-Comte (D. Fonteneau, t. II, V, XXII) ; — 2° par ses dignités dans l'Eglise : deux abbés de Saint-Savin, dont l'un élu évêque de Poitiers par le chapitre (Besly, *Hist. des Evêques de Poit.*) ; trois prévôts de l'église de Poitiers ; un archidiacre de Thouars ; — 3° par ses hommes d'épée, entre autres Jean d'Allemaigne, tué à la bataille de Maupertuis (Thibaudeau, *Abrégé de l'hist. du Poitou,* t. II), etc., etc. Cette maison, qui portait *d'or à trois fasces de gueules,* est éteinte depuis près de deux cents ans.

D'ANGLES.

Hugues d'Angles, *Hugo de Angulis*, figure le second dans l'acte d'emprunt cité plus haut. On distingue deux maisons d'Angles. La première, qui a donné son nom à une ville du haut Poitou, et dont les divers membres ont comblé de bienfaits les abbayes de Saint-Cyprien, de la Merci-Dieu, de l'Etoile, etc., etc. (D. Fonten., t. xxv, p. 58), s'est éteinte dans la dernière moitié du XIIe siècle. — Si l'on en croit la Roque (*Traité de l'orig. des Noms*), Guillaume de Lusignan, un des nombreux enfants de Hugues VII *le Brun*, devint le chef de la seconde maison d'Angles, en épousant Denise, héritière de la seigneurie et du nom d'Angles, nom qu'il prit alors, selon la coutume du temps. Le plus célèbre de ses descendants est Guichard d'Angles, vrai type du guerrier distingué, du diplomate habile, sujet fidèle de Philippe de Valois, de Jean Ier et du dauphin Charles de France. Il se signala particulièrement à la journée de Poitiers, où il commandait une compagnie de dix-huit écuyers, composée de quatre archers et d'un chevalier-bachelier (*Bibliot. imp., Mss. du cabinet Clerembault ;* Rymer, *Acta publ.*, t. III et IV); — il était mort en 1381, laissant un fils qui décéda sans hoirs, et quatre filles.

Armes. — *Gironné d'argent et de gueules.*

Hugues IX, sire de Lusignan ; — **Geoffroy, Amaury** et **Guy de Lusignan**. — Voir ci-dessus, p. 180.

Mons (Pierre et B. de) — Voir ci-dessus, p. 232.

DE MOULINS DE ROCHEFORT.

IIIe Croisade. — Roger de Moulins, aussi sage dans les conseils qu'intrépide sur le champ de bataille, fut élu grand-maître des Hospitaliers en 1177. Son magistère a laissé des souvenirs glorieux. En 1184, il vint en Europe avec Héraclius, patriarche de Jérusalem, et le grand-maître du Temple, pour y solliciter une nouvelle croisade. Démarche inutile! Les ambassadeurs reprirent le chemin de l'Orient

sans secours et sans espérance. En 1187, le roi Baudouin IV chargea les deux grands-maîtres de négocier la paix avec le comte de Tripoli. Ils arrivent à Nazareth le 30 avril. Non loin de là, Afdhal, fils de Saladin, commandait une armée de sept mille hommes. Ne s'inspirant que de leur bravoure, ils réunissent à grand'peine cinq cents chevaliers des deux ordres, à la tête desquels ils fondent sur les infidèles. Jamais lutte plus acharnée. Après des prodiges de valeur, ils tombent en héros chrétiens. « Roger, dit Bernard le Trésorier (liv. XXIII, ch. 26), ot la teste copée (Rigordus, *De gestis Philip. Aug., apud* Bouquet, t. XVII, pp. 14, 16; — Bened. Petroburg., *ibid.,* pp. 461, 463. 472; — Radul. de Diceto, *ibid.,* p. 626).

La maison, à laquelle appartenait cet illustre défenseur de la foi, existe encore en Normandie, en Bretagne et dans le Poitou. On ne saurait contester aux de Moulins, fixés en cette dernière province, le droit de le compter au nombre de leurs ancêtres. Il y a ici, en effet, ce qui atteste une origine commune, identité de nom et d'armes. L'identité de nom n'a pas besoin de preuves; quant à l'identité d'armes, nous allons la démontrer: suivant Mathieu de Goussancourt (*Martyrol. des chev. de Saint-Jean-de-Hierusalem,* 2e part., p. 84 et 270), Roger portait *d'or à la croix ancrée de gueules;* d'autre part, d'après M. de Courcelles (*Dict. univ. de la nobl. de France*, t. II, p. 174), les armes des de Moulins-Rochefort sont *d'or à trois croix anilées de gueules.* Comme on le voit, des deux côtés, le champ est d'or et la croix de gueules. Ici la croix est *ancrée,* là, elle est *anilée.* Or, *ancrée* et *anilée* signifient exactement la même chose: « Le mot *nilé,* dit Gilbert de Varennes (*Le Roy d'armes,* 3e part., p. 382) veut dire *ancré.* Les branches de Normandie et de Bretagne ont continué de blasonner avec une croix; celle du Poitou blasonne avec trois, ce qui, au point de vue héraldique, n'implique aucune différence.

Origine. — Rechercher la patrie du grand-maître Roger de Moulins, c'est donc rechercher celle des de Moulins-Rochefort. Où est leur berceau primitif? Est-ce en Normandie (*Art de vérif. les dates*, t. I, p. 516)? dans l'île de France (La Chesnaye des Bois, t. X)? dans le Bourbonnais? (Beauchet-Filleau, *Dict. des fam. du Poitou*). Peu nous importe de le savoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les de Moulins-Rochefort se trouvaient en Poitou dès le milieu du XIIe

siècle. En effet, Geoffroy de Moulins figure comme témoin dans une vente, faite en 1158 à l'abbaye de la Trinité de Poitiers, par Guillaume Vilain de Mirebeau de la baillie qu'il avait au bourg de Semarive (D. Fonteneau, t. XXVII, p. 161); — Guillaume de Moulins, prieur de Comblé, prieuré dépendant de Noaillé, devint abbé de ce monastère vers 1198 (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1242). — Toutefois la filiation suivie ne commence qu'avec Gilles de Moulins, vivant en 1418.

Branches. — Ce Gilles est la tige de la branche aînée qui s'éteint à la 12e génération, avec les quatre enfants de Louis de Moulins, chevalier, seigneur marquis de Rochefort : Louise-Marie-Élizabeth, mariée à Gabriel-Honoré de Mesnard, marquis de Toucheprès ; Louis-Charles, né en 1739, mort enfant ; — Marie-Françoise, femme de N..., baron de Gémeaux, et Agnès-Charlotte, unie à N... d'Orbe. — La deuxième ou des *de Moulins-Rochefort,* détachée de la précédente au 11e degré, dans la personne d'Aymar-Isidore de Moulins, fils puîné de Louis de Moulins, comte de Rochefort, et de Madeleine de Clisson, existante. — La troisième, qui est issue de Hardouin de Moulins, fils cadet de Pierre et de Marie de Pescherad, n'a que deux générations : Hardouin et ses enfants ; savoir : Hardouin-Louis, né en 1714; Hardouin-Louis, en 1720; Suzanne, née en 1711; Marguerite, en 1718; Marie-Anne, en 1719.

Alliances. — Ces branches se sont alliées, la *première* avec les familles de Jamin; de Grimault; Hurault de la Grange; Bardou ; de Villebresme; du Puy de Villouet; Brochard; Dorne; Barondin, 1564 ; Vaillant de Guélis, 1572 ; de Nambu, 1618 ; de Larable du Château-Herpin, 1655 ; de Lorme, 1624 ; Sathenat, 1653 ; de Ganes de la Ganeraye, 1604 ; Filleul des Gatz, avant 1610 ; de Montmorency-Fosseux ; de Courterne, 1630 ; de Saint-Quentin de Blet, 1638 ; de Langan, 1622 ; de Pescherad, 1668 ; de Clisson, 1699; de Maridor, 1728; de Mesnard ; de Foyal de Donnery, 1735; de Gémeaux; d'Orbe. — La *deuxième,* avec les de Chabiel de Morière, 1735 ; de Roquefeuille, 1775 ; de Mesnard ; de Begon ; Jouslard du Vergnay, 1783; du Chaffault, 1812; Locquet de Grandville, 1840; des Nouhes de la Cacaudière, 1843; de Bruc de Livernière, 1843; de Rogier, 1854 ; de Tinguy de Nesmy, 1863. — La *troisième*, avec les de Goussé de la Loge.

Personnages remarquables. — La famille de Moulins de Rochefort en a produit bon nombre; nous citerons entre autres : Guillaume de Moulins, déjà mentionné, prieur de Comblé, puis abbé de Noaillé en 1198 (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1242); — Philippe de Moulins, conseiller et secrétaire des rois Jean, Charles V et Charles VI, sacré évêque d'Évreux le 10 janvier 1384, en présence de Charles VI, qui lui donna un anneau d'or, orné de pierres précieuses, de la valeur de vingt-cinq livres tournois (*Gall. Christ.*, t. XI, col. 598). Il fut témoin et signataire du contrat de mariage de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, avec Valentine de Milan en 1386, transféré au siége de Noyon et nommé pair de France en 1388, président des généraux des Aides, 1389 (*Ibid.*, col. 599). — On lui donne pour successeur à l'évêché d'Évreux, Pierre, son neveu, doyen de cette église (*Id., ibid.*)

Gilles de Moulins, clerc-notaire du roi Charles VII en 1418 (Tessereau, *Hist. chron. de la grande chancell. de France*, t. I, p. 44). — Jean de Moulins, 1er du nom, écuyer, seigneur de Rochefort en Mirebalais, secrétaire de Louis XI, greffier en son grand conseil, nommé, par ordre de ce prince, maire de Poitiers en 1464 (*Lettres du 12 janvier* ; Bouchet, *Liste des maires de Poitiers*, p. 62). Le jour de son mariage avec Louise Jamin, filleule du roi, il reçut en don de Sa Majesté une maison sise en la ville de Poitiers, laquelle avait été acquise et meublée dans ce but (*Mss. de la Bibl. imp., arm. Poitou* ; Thibaud., *Abrégé de l'hist. du Poit.*, t. VI, p. 311). — Jean avait pour frère Raymond de Moulins, conseiller du roi, maitre des requêtes extraordinaires de son hôtel, chanoine et archidiacre de Blois en l'église de Chartres, prieur commendataire et administrateur perpétuel du prieuré-cure de S.-Solenne de Blois 1494 (*Grand arm. de France, 3e reg., 2e part.*; *Gall. Christ.*, t. VIII, col. 1348).

François de Moulins, chanoine des églises de Saint-Pierre et de Sainte-Radegonde de Poitiers, précepteur du duc de Valois, comte d'Angoulême, devenu ensuite roi de France sous le nom de François Ier, grand aumônier de France 8 octobre 1519, puis grand aumônier du roi, à la recommandation de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de ce prince, abbé de Saint-Mesmin 1522, évêque de Condom 1524 (*Gall. Christ.*, t. II, col. 368; Anselme, t. VIII, p. 253;

— *Arm. de France, ibid.*) — Jean de Moulins, seign. de Rochefort, de Seuilly, etc., notaire et secrétaire du roi en 1513 (Tessereau, *ibid.*, pp. 70 et 74). — François de Moulins, seign. de la Haudunière, doyen de la cathédrale d'Autun, archidiacre d'Avallon, prieur de Villeberfort, 1561 (*Gall. Christ.*, t. IV, col. 436; *Arm. de France, ibid.*) — Guillaume de Moulins, seign. de Villiers, Saint-Oryen, etc., conseiller du roi et général des monnaies de Paris, vers 1561, sur la résignation de son père, qui devint gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou (Anselme, *ibid.; Arm. de France, ibid.*) — Louis de Moulins, reçu conseiller et secrétaire du roi, le 23 janvier 1561 (Tessereau, *ibid.*, p. 147). — Jacques de Moulins, admis aux mêmes fonctions, le 23 septembre 1571, par résignation de son frère Louis (*Id., ibid.*, p. 166), charge qu'il résigna à son tour en 1572. Il était gentilhomme servant ordinaire de la reine (Tessereau, *ibid.*, p, 166).

François de Moulins, page du roi en la petite écurie, vers 1629 (Anselme, *ibid.*), et gentilhomme de sa chambre (*Lettres du 13 janvier 1657*) ; Louis de Moulins-Rochefort, capitaine au régiment de Nettancourt ; — Aymar-Isidore de Moulins, marquis de Rochefort, assiste au ban de 1758, dans la 2e brigade, escadron de la Louerie ; — Charles-Paul-Hélie, comte de Moulins-Rochefort, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis en 1776. Le 11 mars, n'étant encore qu'enseigne, il eut l'honneur, après avoir fait ses preuves de noblesse, de monter dans les carrosses du roi, sous le nom de marquis de Rochefort (Courcell., *Diction. de la nobl. de Franc.*, t. I) ; — Marie-Jean-Hélie, dit le chevalier de Rochefort, enseigne de vaisseau 1773, lieutenant de vaisseau 1779, assista à onze combats, y reçut plusieurs blessures, fut pris par les Anglais en 1782, décoré de la croix de Saint-Louis en 1784, volontaire dans l'armée des princes en 1792, jeté dans les prisons de Sainte-Menehould, puis de Langres, et enfin déporté en Suisse en 1793.

Représentants actuels. — Philippe-Florimond, marquis de Moulins-Rochefort, fils de Marie-Jean-Hélie, et de Marie-Victoire Jouslard du Vergnay, né en 1788, marié à Marie-Rosalie du Chaffault, dont : I. Marie-Auguste-Florimond, comte de Moulins de Rochefort, marié, en 1843, à Delphine de Bruc de Livernière, dont : 1° Marie-Florimond-Radegonde-Louis, né en 1844, sous-lieutenant de

cavalerie ; — 2° Marie-Stéphane-Léopold, né en 1846 ; — 3° Marie-Roger, mort en 1849 ; Marie-Amicie, née en 1850.

II. Marie-Louis-Stéphane, vicomte de Moulins de Rochefort, marié, en 1840 à Élisabeth-Amélie Locquet de Grandville, dont : 1° Marie-Mathilde-Sophie, née en 1844 ;—2° Edgard-Marie-Stéphane, né en 1850.

Armes : — *D'or à trois croix anilées de gueules.*

DU PLESSIS-RICHELIEU.

IIIe Croisade. — Suivant du Chesne (*Hist. généal. de la mais. du Plessis*), le Paige (*Diction. du Maine*, t. I, p. 330), Anselme (t. IV, p. 361-371), etc., Laurent du Plessis, contemporain de Philippe-Auguste, se croisa en 1190 et suivit à Chypre, en 1192, Guy de Lusignan. Une charte, datée du camp devant Acre, constate également que Guillaume du Plessis se trouvait au siége de cette ville en 1191.

Cette ancienne maison, devenue illustre aux XVIe et XVIIe siècles, tire son nom de la terre du Plessis, située près de la baronnie d'Angle, en Poitou. Guillaume, croisé en 1190, en est le premier auteur connu. Ses descendants ont formé trois branches : I. Celle *des seign. du Plessis, des Breux, de la Vervolière, etc.,* alliée aux maisons de la Celle ; Vigier ; de Frétart ; de la Touche ; l'Evêque 1474 ; de Rougères 1485 ; Champropin ; de Cherzé 1541 ; d'Aloigny, éteints vers la fin du XVIe siècle. (Du Chesne, *ibid.;* le Paige, *ibid.;* Anselme, *ibid.;* Moreri, t. VIII, etc.) — II. *La branche de Richelieu,* dont Sauvage du Plessis, fils puîné de Guillaume III et de Charlotte de la Celle, est la tige, s'est alliée avec les maisons le Groing ; de Clérembault (Perrine de Clérembault, dame de Richelieu) ; Eveillechien 1466 ; de Laval de Brée 1489 ; le Roy 1506 ; de Rochechouart 1542 ; de la Porte 1580 ; Guyot de Charmeaux, fondue dans Vignerot de Pont-Courlay, en Poitou. — François du Plessis, seign. de Richelieu, avait eu de Suzanne de la Porte : Henri, seigneur de Richelieu, tué en duel par le marquis de Thémines, sans hoirs de Marguerite Guyot de Charmeaux ; Alphonse-Louis et Armand-Jean, engagés dans les ordres. Restait Françoise, mariée : 1° à Jean de Beauvau ; 2° à René de Vignerot, seign. de Pont-Courlay. Ce fut au fils issu de ce dernier mariage que le cardinal de Richelieu substitua son nom et ses armes.

Branche orientale ou de Chypre. Nous avons dit, d'après du Chesne, suivi par le Père Anselme, le Paige, Moreri, etc., que Laurent du Plessis se trouvait au siége d'Acre, en 1190, et qu'il accompagna Guy de Lusignan à Chypre, en 1192. Le savant historien de la maison de Dreux avait puisé ce document dans un manuscrit qui a pour titre : *Lignages d'outremer*, manuscrit publié en 1843, à la suite des *Assises de Jérusalem* (*Recueil des hist. des Crois.*, t. II). Nous lisons au chapitre XL : « Hugue Martin vint deçà mer avec le roy Guy. Quant le roy » Guy acheta Chipre, il vint avec lui en Chipre, et amena deus siens » nevous, fils de ses deus seurs ; l'un ot nom Fouque d'Yver, et » l'autre Laurens dou Plessi. Fouque d'Yver fut sire de Maretasse et » moru sans heirs ; Laurens dou Plessi fu sire de Loriaqui et de celui » fié ; lequel Laurens fu fait chevalier au morf ; et pour ce furent il et » ses heirs appellés dou morf. Ledit Laurens esposa Isabel dou Rouvre. » Leurs descendants s'allièrent aux maisons de Renault le Chambellan ; Thibault de Damiane ; Babin ; de Brie ; le Moine de Sindes ; Giblet ; le Borgne ; Giblin ; de Brie ; le Tort ; Mimart ; Bonvoisin ; Ichappe ; d'Antioche. (*Lign. d'outremer, ibid.*)

Nous trouvons, dans la première branche, Jean du Plessis, nommé échanson du roi en 1404, écuyer d'écurie du roi, 19 janvier 1427 ; — Sauvage du Plessis, lieutenant du château du Hâ. — Plusieurs figurent sur les rôles des bans et arrière-bans, convoqués par Louis XI en 1467, par Charles VIII en 1491, par François Ier en 1533 ; au premier, Jean et Mathurin ; au second, Pierre et François ; au troisième, Louis du Plessis. (*Roolle des bans et arriere-bans, etc.*, par P. de Sausay.) La deuxième branche est celle à laquelle appartiennent les plus grandes illustrations des du Plessis. Ici nous avons à mentionner : François du Plessis, seign. de Richelieu, écuyer tranchant de la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII (*Lettres du 14 juillet 1456*). François du Plessis, son fils, eut d'Anne le Roy, entre autres enfants : 1° Jacques du Plessis-Richelieu, aumônier du roi Henri II, abbé de la Chapelle-aux-Planches et de Nieuil-sur-l'Autise, nommé évêque de Luçon en 1580 (*Gall. Christ.*, t. II, col. 432) ; 2° François du Plessis-Richelieu ; celui-ci se distingua dans les guerres de Piémont de 1553 à 1560, puis contre les huguenots. « C'est le premier, dit le Laboureur » (*Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. II, p. 273) qui contribua à rendre ce

» nom illustre par sa valeur et par sa prudence; car ce fut tout l'a-
» vantage qu'il tira d'une maison noble et ancienne, mais, jusques à
» luy, pauvre de biens et de dignitez); — Antoine du Plessis-Richelieu, « dit le Moine, à cause qu'il y jetta le froc pour prendre les
» armes, où il ne se signala pas moins par ses grands services et par
» ses emplois et par l'honneur qu'il eut d'estre fait chevalier de l'ordre
» du Roy. » (*Addit. aux Mém., etc., ibid.*, p. 273.)

Louis du Plessis-Richelieu, l'aîné des fils de François et d'Anne le Roy, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, marié à Françoise de Rochechouart-Faudoas, dont Louis du Plessis, échanson du roi Henri II de 1548 à 1555, sans hoirs, et François du Plessis-Richelieu. « Il ne se rendit pas moins recommandable que
» ses oncles, par les services qu'il rendit dans les guerres de religion
» au roy Charles IX, sous la conduite du duc d'Anjou, depuis Henri III,
» qui le prit en affection, le mena avec luy en Pologne, le fit à son
» retour grand prevost de France, et depuis l'honora de l'ordre du
» Saint-Esprit. » (*Addit. aux Mém., ibid.*, p. 274.) Il eut de Suzanne de la Porte de la Lunardière trois fils, qui sont : Henri, Alphonse-Louis et Armand-Jean du Plessis-Richelieu.

Henri du Plessis, seign. de Richelieu, servit comme maréchal de camp à l'armée du duc de Nevers, et fut tué en duel par le marquis de Thémines, en 1619 (Ansel., *ibid.*), sans laisser d'enfants de Marguerite de Charmeaux; — Alphonse-Louis, évêque de Luçon de 1600 à 1605, se démet de ce siége en faveur de son frère Armand-Jean, et prend l'habit de chartreux qu'il quitte au bout de vingt ans par ordre de Louis XIII, est nommé archevêque d'Aix en 1626, puis archevêque de Lyon en 1628, créé cardinal-prêtre en 1629, grand-aumônier de France et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1632, mort en 1633 (*Gall. Christ.*, t. II, 1413; t. IV, *col.* 193; Caconnius, *Vitæ et gestæ, etc.*, t. IV, *col.* 557; *Hist. des Sciences ecclés.*, t. III, p. 737); — Armand-Jean du Plessis, né en 1585, sacré évêque de Luçon par le cardinal de Givry 1607, secrétaire d'Etat 1616, créé cardinal par Grégoire XV 1622, premier ministre de Louis XIII et chef de ses conseils 1624, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France 1626, lieutenant général au-delà des monts 1630, duc et pair de France 1631, par érection en duché-pairie des terres

de Richelieu et du marquisat de Fronsac. (*Lettres d'août 1631 et de juillet 1634.*) (*Vita Armandi Joannis cardinalis Richelii,* par du Ferron, 1626; *Journal du cardin. de Richelieu,* par Achille du Harlay de Sancy; *Hist. du cardin. de Richelieu,* par Pierre le Moine; *autre hist.* du même, par Aubry; *La vie du Cardinal, etc.,* par Jean le Clerc, etc.)

SAINTE-HERMINE.

IIIe Croisade. — Une charte datée d'Acre 1191 (Roger, *La nobl. de Fran. aux crois.*, p. 125) atteste que Eustache de Sainte-Hermine suivit Richard-Cœur-de-Lion en Terre-Sainte et qu'il se trouva au siége de cette ville.

VIIe Croisade. — Aymeric de Sainte-Hermine fit, lui aussi, le voyage d'outre-mer en 1249. L'acte qui suit en est la preuve :

« A tous qui les présentes lettres verront savoir faisons que moi » Aymeric de Sainte-Hermine, chevalier, ai touché et reçu en prêt » d'Anfreono Nicolai et ses associés, citoyens et marchands de Gênes, » 80 livres tournois, pour me faciliter l'emprunt desquelles, mon très- » cher seigneur Alphonse, comte de Poictiers, a bien voulu se con- » stituer pleige envers lesdits citoyens. Quant à moi, j'ai engagé par » clause spéciale audit seigneur comte tous mes biens présents et à » venir. En foi de quoi j'ai confirmé les présentes de l'apposition de » mon scel. Fait à Damiette, l'an du Seigneur, mil deux cent qua- » rante-neuf, au mois de novembre. »

En vertu de ce titre, les armes d'Aymeric de Sainte-Hermine ont été placées au musée de Versailles, troisième salle carrée des croisades. Il portait *Hermines plein.*

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Emmanuel-Armand-Jean-Benedicte, fut reçu, à l'âge de deux ans, chevalier de minorité dans l'ordre de Malte, le 30 mars 1792 (Saint-Allais, t. xx, p. 327).

Origine. — Cette maison, d'extraction chevaleresque, a pour berceau l'Aunis d'où elle vint s'établir en Poitou. Elle est connue depuis 992, suivant une charte par laquelle Claude de Sainte-Hermine, chevalier, consent à Pierre Solier une obligation de 160 livres de terre à prendre sur ses biens d'Aquitaine, pour acquit de pareille somme que

ledit Solier avait payée sur sa rançon, ladite obligation passée à Asti, le deuxième jour des calendes de juillet 992. Gérard de Sainte-Hermine est l'un des seigneurs nommés dans une charte de l'abbaye de Tonnay-Charente, de l'an 1090. Un autre membre de la même famille assistait en 1117 à la dotation de l'abbaye de Trisay. Viennent ensuite Eustache, croisé en 1190 et Aymeric en 1248.

Branches et alliances. — La filiation s'établit au commencement du xive siècle, avec Guillaume de Sainte-Hermine mentionné dans une vente de 1302. Ses successeurs ont formé quatre branches. La première ou des *seigneurs du Fa*, dont Armand est la tige, éteinte dans le xviiie siècle, avec les trois fils d'Hélie de Sainte-Hermine, s'est alliée aux maisons de Leutard, vers 1335; — Dussolier; la Duche; — Goumard d'Échillais, 1435; — Joubert de la Vergne; Guibert, 1527; Lusignan, 1560; Goumard d'Ardillière; Polignac, 1607; Rolland, 1618; Polignac, 1635; Guibert. — *Par les femmes,* à celles de la Pierre; Grant, 1479; Ferrières, 1479; Rabaines; Dehalles; Livennes, 1645; de Royère, 1615; Limousin de la Méchellière; Fretard du Châtenet; Vigier de Massac; Briend; Gallard de Béarn.

La IIe branche, ou des seigneurs de *Merignac et Coullonges,* issus de Louis de Sainte-Hermine, fils de Joachim et d'Anne de Polignac (XIIe degré), s'est alliée aux maisons de Livennes, 1661; Guibert; Maulevrier; Polignac, 1775; Crest de Vevant. — *Par les femmes,* avec celles de Grailly; la Bourdonnaye-Blossac; de Bardes; de Luker, — éteints à la fin du xviiie siècle avec les deux fils de Louis-Clément, l'un mort à Londres pendant l'émigration, et l'autre en 1785.

La IIIe, ou *des seigneurs de la Barrière,* sortis de César de Sainte-Hermine, troisième fils de Joachim et d'Anne de Polignac (XIIe degré), s'est alliée aux maisons le Grand des Gallois, 1687; de Fé de Boisragon; de Roullin, 1755; de Montbrun, 1795; Hugueteau de Ribray, 1808; le Gagneux, 1839.

La IVe, ou *des seigneurs de la Laigne,* qui a pour auteur Hélie de Sainte-Hermine, le second fils d'Hélie de Saint-Hermine, seigneur du Fa (X^e degré), s'est alliée aux maisons le Vallois de Villette; de Morel de Putanges. — *Par les femmes,* à celles de Dexmier d'Olbreuse; de Mailli, 1687; de Sailli, 1715; Drummond; Pannier d'Orgeville; d'Alègre.

Personnages remarquables. — Ces diverses branches en ont fourni bon nombre : Guillaume de Sainte-Hermine, chevalier et patron de Sireuil, fut au nombre des seigneurs du Poitou députés en 1317 au sacre de Philippe le Long, où fut promulgué pour la première fois le principe de la loi salique *que les femmes ne gouvernent pas en France.* N... de Sainte-Hermine figure à la montre convoquée par le roi Louis XI en 1467 (*Roolles des bans et arriere-bans, etc.*, par P. de Sauzay, Poict., 1667); — messire Hélie de Sainte-Hermine, contemporain et familier du prince Jean, comte d'Angoulême, est qualifié *Nobilis et potens vir Dominus* dans un aveu qu'il reçut, le 3 septembre 1483, de Gallant-Driet (*Mém. dressé par Chérin vers 1779*). — Joachim de Sainte-Hermine, l'un des cent gentilshommes du roi François I (*Id., ibid.*); — Jean de Sainte-Hermine, seigneur de la Laigne, joua un grand rôle dans les guerres de religion; nommé, vers la fin de 1567, gouverneur du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, par le prince de Condé, il se jette dans La Rochelle, où il s'était ménagé des intelligences, en chasse Chabot de Jarnac, qui y commandait pour le roi, fait prêter serment de fidélité aux habitants, voit accourir auprès de lui un grand nombre de gentilshommes, à la tête desquels il sort de la ville, s'empare de Luçon, de Maillezais, de Marans, de l'Ile-de-Ré, etc. La paix de Lonjumeau, conclue en mars 1568, met seule un terme à ses succès (Arcère, *Hist de la ville de La Rochelle,* t. I, liv. VIII, p. 357; — de Thou, *Hist. univ.,* t. V, liv. XLII; — *Mém. du maréchal de Vieilleville,* liv. X, ch. 42; — d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. I, liv. IV, ch. 2; — Massion, *Hist. de la Saintonge*).

Joachim de Sainte-Hermine, fils du précédent, gentilhomme de la chambre du roi Henri IV (*Mém. dressé par Chérin*); — Jean-Pharamond de Sainte-Hermine, abbé commendataire de Notre-Dame d'Angle, et prieur de Saint-Étienne d'Ars (*Gall. Christ.,* t. II, col. 1437); Joachim de Sainte-Hermine, colonel d'infanterie; — Léon, capitaine au régiment de la Reine; — Isaac, capitaine au régiment de Navarre (*Mém. de Chérin*); — Hélie-François, marquis de Sainte-Hermine, chef d'escadre, se signala en plusieurs occasions, notamment au combat de la baie de Bantry 10 mai 1685, à celui de la Hogue 27 mai 1692, où il commandait le vaisseau l'*Intrépide,* et à Malaga, où il fut grièvement blessé. En 1737, il était commandant de la marine au

département de Rochefort (*Hist. de la Mar. franç.*, par Eug. Sue, t. v, p. 73).

Louis de Sainte-Hermine, colonel du régiment de Caylus-infanterie, puis du régiment de Royal-vaisseau-infanterie 1604, prit part aux siéges de Mons, Namur, Verceil, au combat de Steinkerque, où il fut blessé, et à celui de Luzzara 1705 (*Brevets milit.*); — Louis-Clément, page de la reine, en 1725, puis capitaine au régiment de Vibray-dragons; — René-Louis, dit le marquis de Sainte-Hermine, capitaine au régiment de Chartres-cavalerie, puis mestre de camp en celui de Normandie-infanterie, gentilhomme d'honneur et premier écuyer en survivance du comte d'Artois, colonel attaché au régiment Artois-dragons. (*Mém. de Chérin.*)

René-Madeleine, chef de bataillon au régiment Rouergue-infanterie; — Pierre-Louis, conseiller du roi en ses conseils, aumônier de la reine, puis de la dauphine, nommé, en novembre 1771, abbé commendataire de Notre-Dame-de-Mont-Benoît, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Besançon (*Le Clergé de France,* par l'abbé H. du Tems, t. II, p. 138); — Andrée-Françoise de Sainte-Hermine, abbesse de Saint-Menoux, diocèse de Bourges (*Id., ibid.,* t. III, p. 87); — Pierre-Louis-Geneviève, reçu chanoine-comte de Brioude, en 1781, et Pierre-Hélie-Madeleine, en 1786 (*Chron. du ci-devant Chap. de Saint-Julien de Brioude,* par MM. Dantil et de Chavanat, 1805); — Emmanuel-Armand-Benedicte de Sainte-Hermine, chevalier de Malte de minorité 1770, page de Louis XVI 1789, admis aux honneurs de la cour, et nommé capitaine au régiment de Picardie-cavalerie 1789, lieutenant dans la garde constitutionnelle du roi 1791, forcé de se cacher après la journée du 10 août, arrêté et détenu plusieurs mois au château du Taureau, mis ensuite en liberté, attaché, comme volontaire, à la gendarmerie de Niort, fait prisonnier à Fontenay par les Vendéens, président, en 1817, d'une des sections électorales des Deux-Sèvres, président du collége électoral de ce département en 1820 et 1830, maire de Niort 1818, membre de la chambre des députés 1827, préfet de la Vendée 1830, de l'Allier 1832-1834, pair de France 1839, décédé à Niort, en 1850.

Jean-Hélie-Emile, membre du conseil de préfecture et secrétaire général du département de la Vendée 1835; président de l'Association

agricole des départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée, dont il dirigea les travaux aux sessions de 1847 à 1851 ; membre du conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures ; membre et rapporteur des commissions chargées d'examiner les réformes proposées par le gouvernement à la législation sur les marais salants ; membre du Conseil général de la Vendée ; élu député au Corps législatif en 1852, réélu en 1857 et 1863 par le département de la Vendée. M. le marquis de Sainte-Hermine est auteur des ouvrages suivants : 1° *Influence du divorce de Louis VII sur les destinées de la France ;* — 2° *Traité de l'organisation municipale des élections communales ;* — 3° *Respect aux tombeaux de nos pères* ; — 4° *De quelques Questions d'économie agricole intéressant les départements de l'Ouest ;* — 5° *De l'Organisation des Conseils de préfecture, et des améliorations qui pourraient être apportées dans la magistrature administrative ;* — 6° *Du Libre échange et des effets qu'il produirait dans notre pays ;* — 7° *Historique de l'administration départementale, etc., etc.*

Dans la branche de la *Laigne,* outre Jean de Sainte-Hermine et Jean-Pharamond, cités ci-dessus, nous avons à mentionner : Hélie de Sainte-Hermine, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur de la cavalerie et des dragons de l'armée d'Allemagne ; « il mourut à Versailles, dit le duc de Saint-Simon (*Mém. complets et authent.,* t. IX, p. 260), et il fut regretté » ; — Philippe, lieutenant de vaisseau, 1686 ; — Anne-Marie-Françoise, dame d'atours de la duchesse de Bourgogne, puis de la reine (Saint-Simon, *ibid.*) ; Henri-Louis, marquis de Sainte-Hermine, capitaine de vaisseau, mort en 1715 ; — Anne de Sainte-Hermine, abbesse de Saint-Louis de Poissy, diocèse de Chartres. (*Gall. christ.,* t. VIII, col. 1342.)

Récompenses honorifiques. — I. *Ordres de chevalerie :* N... de Sainte-Hermine, brigadier, nommé chevalier de Saint-Louis, en 1697, après la paix de Riswick ; — Louis de Sainte-Hermine, colonel du régiment Royal-vaisseau, nommé en 1705 ; — Louis, vicomte de Sainte-Hermine, mestre de camp en second du régiment Bourbon-dragon, nommé en 1780 ; — Pierre-Louis de Sainte-Hermine, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel ; — Jean, marquis de Sainte-Hermine, chevalier de Saint-Lazare

1769, commandeur de Saint-Philippe 1771; — Emmanuel-Armand-Jean-Benedicte, chevalier de la Légion d'honneur 1820, officier 1838; — Jean-Hélie-Emile, marquis de Sainte-Hermine, chevalier de la Légion d'honneur. — II. *Pairie et honneurs de la cour :* Emmanuel-Armand-Jean-Benedict fut nommé pair de France le 7 novembre 1838. Il était monté, en 1789, dans les carrosses du roi. — III. *Titres :* ceux de *marquis* et de *comte* usités dans les brevets et les actes publiés depuis le XVIIIe siècle.

Représentants actuels. — Jean-Hélie-Emile, marquis de Sainte-Hermine, député de la Vendée, marié, le 17 juillet 1839, à Marie-Aglaé le Gagneux, créole, fille d'un ancien magistrat au Cap-Français (Ile de Saint-Domingue). De ce mariage est issu Hélie-Raoul-Emile-Armand, né en 1840, membre du Conseil de préfecture du département des Deux-Sèvres.

EXTRAIT DE

L'Armorial de la Noblesse de France, registre huitième (1861). — Appendice, page 3.

» *De Sainte-Hermine.* — Ancienne et illustre famille, originaire » d'Aunis, portant les titres de comte et de marquis. Elle est connue » depuis 992, suivant une charte par laquelle Claude de Sainte-Hermine, chevalier, consent à Pierre Solier une obligation de 160 » livrées de terre à prendre sur ses biens d'Aquitaine, pour acquit de » pareille somme que ledit Solier avait payée sur sa rançon, ladite » obligation passée à Asti, le deuxième jour des calendes de juillet » 992. Elle établit sa filiation depuis Guillaume de Sainte-Hermine, » chevalier, seigneur et patron de Sireiul, mentionné dans une vente » de 1302, *qui fut du nombre des seigneurs du Poitou députés, en* » *1317, pour assister au sacre de Philippe le Long.* »

Armes. — La maison de Sainte-Hermine porte d'*hermine*.

Raoul de Saint-Georges, — Guillaume de Lostanges, — Aymeric Roger et Pierre des Prés, étant à Acres en 1191, empruntent, au mois de septembre, à Jacobo Jhota et à ses associés, mar-

chands de Pise, la somme de 230 livres tournois, sous la garantie de Richard, roi d'Angleterre, leur seigneur.

Thouars (Aimery VI, vicomte de). — Voir ci-dessus, p. 212.

DU VERGIER.

Ire Croisade. — Le manuscrit de la Bibliothèque impériale mentionne un sire du Vergier comme ayant fait partie de l'armée des croisés en 1096.

IIIe Croisade. — Une charte datée d'Acre de l'an 1191, citée par Roger (*La Noblesse de France aux Croisades*), constate que Renaud du Vergier était parmi les gentilshommes qui se trouvaient au siége de cette ville.

VIIe Croisade. — Aymeric du Vergier suivit en Terre-Sainte Alphonse, comte de Poitiers, comme l'attestent deux actes qui portent son nom. Dans l'un, il reconnaît, en présence de Guillaume Maingot, et de G. de Lavau, chevaliers, avoir reçu d'Odino Pancia la somme de trente livres, pour sa part d'un emprunt collectif contracté par quarante-deux chevaliers et varlets, sous la garantie d'Alphonse. — Dans le second acte, il sert de témoin à Pierre de l'Aage, l'un des quarante. deux, conjointement avec T. de Lantigné pour la reconnaissance de la même somme. — En vertu de ces titres, les armes d'Aymeric du Vergier ont été placées au musée de Versailles, troisième salle des Croisades. Il portait *de sinople à la croix d'argent, chargée en cœur d'une coquille de gueules, et cantonnée de quatre coquilles d'argent.*

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Ambroise du Vergier de la Fucardière, reçu en 1540, brisait les armes ci-dessus d'*une bordure d'azur,* en signe de puînesse (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.,* p. 149); — Simon du Vergier, admis le 21 août 1614 (Vertot, *ibid.,* p. 163); — Louis du Vergier du Buygonnet, le 5 mars 1626 (*Id., ibid.,* p. 165); — Auguste du Vergier, comte de la Rochejaquelein, le 11 septembre 1784; — Louis du Vergier, marquis de la Rochejaquelein, le 30 août 1778 (Saint-Allais, t. xx, p. 338).

Origine. — « La maison du Vergier de la Rochejaquelein, dit M. de Courcelles (*Hist. des Pairs de France,* t. x), a pris son nom de

la terre du Vergier, située auprès de Bressuire, en Poitou. A cet avantage, qui assure la pureté de son origine, elle joint celui de s'être rendue constamment recommandable par ses services et par les alliances qu'elle a contractées. » Ses premiers auteurs connus remontent aux XIIe et XIIIe siècles. En 1260, Henri du Vergier cède une terre à Aimery du Vergier (*Arch. de la famille; Lettre de d'Hozier*, aux *Mém. arch.*). Aymeric du Vergier, *Aimericus de Vergerio*, qualifié chevalier, était curateur de Pierre Asceron, dans l'octave de Saint-Martin, 1275 (*Archives de la Rochelle, collect. Arcère*). Toutefois, la filiation, établie par un jugement de maintenue de 1667, et par preuves de cour, ne commence qu'avec Jean du Vergier, vivant en 1300. En 1312, titre concernant la fortification du château du Vergier, par Jean du Vergier, chevalier.

Branches et alliances. — Les successeurs de ce Jean du Vergier ont formé les branches : I. *des seigneurs du Vergier*, éteints dans la dernière moitié du XVIe siècle ; — II. *des seigneurs, puis comtes et marquis de la Rochejaquelein*, issus, au quatrième degré, de Christophe du Vergier, fils puîné de Jean et de Jeanne Massoteau ; — III. *des seigneurs de la Fucardière*, sortis, au sixième degré, de Jean, fils puîné de Pierre et de Jacquette de la Forest, éteints au XVIe siècle, après trois générations.

La première de ces branches s'est alliée aux Bouquin de la Borderie, 16 juin 1355 ; — Massoteau, vers 1370 ; — de la Coussaye ; — de Rateau ou Rorthays ; — de Carrion ; — de la Haye du Coudray. — *Du côté des femmes :* avec les Marveillaud ; — les Charbonneau de l'Échasserie ; — les Damet ; — les d'Olbeau ; — les Thevenin ; — les Harpin du Pont-Courlay ; — les Dubec de Carcoué.

La deuxième, avec les de Champ-de-Fain ; — de la Chaussée ; — de la Forest, vers 1439 ; — de Lestang, 1474 ; — de l'Espronnière, 1478 ; — le Mastin (Renée le Mastin, dame de la Rochejaquelein), 1505 ; — de la Forest de Beaurepaire ; — d'Aulmier, vers 1585 ; — Viault du Buignonnet, 1598 ; — de Menant, 1634; — Richeteau de l'Espinay, avant 1679 ; — de Caumont, 1686 ; — Taveau de Mortemer, 1716 ; — de Granges de Surgères, 1743 ; — de Caumont-Dade de Mitteau, 1769 ; — de Donissan, 1802 ; — de Durfort-Duras, 1819 ; — de Coussay, 1830. — *Du côté des femmes :* avec les

Germond de la Roche-Maurepas, 1439; — de la Haye-Montbault; — de Terves, 1450; — des Forges; — Gendronneau, avant 1516; — Gazeau de la Brandannière, 1613; — de Salignac; — de Meullis, 1673; — de la Taillie; — Guerry de Beauregard, 1790; — de Beaucorps, 1804; — de Rieux-Songy, 1822; — d'Albertas, 1822; — le Pays de la Riboissière, 1829; — de Foucault, 1827; — de Malet; 183.; — de Pontac, 183.; — de Chauvelin, 183.; — de Rochechouart, 1858.

La troisième, comme nous l'avons dit, n'a donné que trois générations : Jean, marié à Jeanne de l'Espronnière, dont Marie, femme de Pierre de Thorodes, et Jean du Vergier, seigneur de Guillaumer. Ce Jean fut père de Simon du Vergier, seigneur de la Fucardière, qui épousa Jeanne de Préaulvé et en eut Ambroise, chevalier de Malte en 1540.

Personnages remarquables en dehors de l'épée. — Guillaume du Vergier, membre du parlement de Bordeaux de 1463 à 1474, abbé de la Faise (*Gall. Christ.,* t. II, col. 889); — Jacques du Vergier, fils de Pierre et de Jacquette de la Forest, sénéchal de Cérières en 1481, élu procureur général de la confrérie de la Conception de Notre-Dame de Bressuire; — Guy du Vergier, successeur de son père dans la charge de sénéchal de Cérières; — Léonard du Vergier, abbé de Chezal-Benoist en 1542 (*Gall. Christ., ibid.,* col. 166); — René-Charles, docteur en Sorbonne, abbé de Saint-Polycarpe, nommé, en 1680, conseiller et aumônier de Mme la Dauphine, puis de la duchesse de Bourgogne; — Armand-François du Vergier, lieutenant du roi en Bas-Poitou (*Edit de février, 1692*); — Philippe-Armand du Vergier, admis aux pages de la petite écurie, prend possession en 1714 de la charge de lieutenant du roi en bas Poitou, vacante par la mort de son père; — Henri-Louis-Lescure du Vergier, comte de la Rochejaquelein, reçu page de Charles X, en 1825.

Illustrations militaires. — C'est surtout aux services rendus dans la carrière des armes que la maison du Vergier doit son plus grand éclat. Les seigneurs de la Rochejaquelein comparaissent en nombre aux montres du Poitou, aux bans et arrière-bans, en 1467 sous Louis XI, en 1491 sous Charles VIII, en 1535 sous François Ier (*Roolles des bans et arriere-bans de la province de Poictou,* etc., par

Pierre de Sauzay) ; — Louis du Vergier, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Rochejaquelein, embrasse la cause de Henri IV contre la Ligue, et se trouve, le 21 septembre 1589, à la journée d'Arques, où il est blessé d'une mousquetade (*Mém. du duc d'Angoul., dans le tome III des pièces fugit. pour servir à l'Hist. de France ; — Hist. des grands off. de la Couronne*, t. IV, p. 374). — Ce prince, quelque temps après, lui adresse la lettre ci-jointe :

« La Roche, j'ay reseu vos discours, dont vous dyt grant mercy de » les acomoder à ma guyse de franc cuer et sans fard. Je vous envoye » des blans seings pour aler au plus pressé, man remectant de tout sur » vostre yntellygence et prudence ordynaires. Je voys que quy n'a bon » pyet a bon œil, ce qui ne m'anpesche de demander à Dyeu vostre » guéryson an haste, et que byentost vous puyssyons voir sayn et » gayllart par della ; vous savés que de vous j'estyme tout bon mesme » les morseaus, ce quy vous doyt mouvoyr à venyr quelquel au plus » tost joyndre ung mestre quy vous ayme et vous desyre fort ; c'est » vostre plus affectyonné amy. Signé Henry. » — Cette lettre n'a pas besoin de commentaire ; elle prouve autant en faveur du prince que du sujet. — Louis XIII, en considération de ses services, le gratifia d'une pension de 2,000 livres, et lui manda, en 1625, de prêter main-forte au maréchal de Praslin.

René du Vergier, capitaine d'une compagnie de cavalerie pour le service du roi 1636, assiste au siége de Piombino en 1646 (*Gazette de France*, du 23 octobre 1646) ; — Jean-Baptiste-Jacques du Vergier, capitaine d'une compagnie de grenadiers au régiment Royal-infanterie en 1730 (*Registre de 1730 à 1734*) ; — Philippe-Armand du Vergier, chevalier, marquis de la Rochejaquelein, capitaine au régiment d'Anjou-cavalerie ; — Alexis-Armand-François, capitaine au régiment Royal-Anjou 1763 (*Arch. de fam.*) ; — Henri-Louis-Auguste du Vergier, chevalier, marquis de la Rochejaquelein, lieutenant aux gendarmes de *Monsieur* 1780, mestre de camp lieutenant au régiment Royal-Pologne 1784, maréchal de camp 1788, maréchal général des logis à l'armée des Princes, d'où il se rendit à Saint-Domingue, puis à la Jamaïque, mort, en 1802, des blessures qu'il avait reçues en se défendant contre un corsaire espagnol (*Archives de la Guerre, dossier de M. le marquis de la Rochejaquelein ; — Mém. de Mme la marq. de la*

Rochejaquelein, 2 vol. in-18 ; — *Dict. des génér. franç.*, t. IX). Il laissa trois fils : Henri, comte de la Rochejaquelein ; Louis, IIe du nom, marquis de la Rochejaquelein, et Auguste, comte de la Rochejaquelein, qui devaient rendre leur nom immortel et personnifier pour ainsi dire en eux l'héroïque et glorieuse histoire de la Vendée.

Henri, né le 30 août 1770, officier dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, en 1791. Après avoir défendu le roi le 10 août, et échappé comme par miracle à cette journée néfaste, il alla se joindre à Lescure, à Bonchamp, à Elbée. Se mettant à la tête des paroisses qui l'avaient choisi pour chef : « *Si j'avance*, leur dit-il, *suivez-moi, si je recule, tuez-moi, si je meurs, vengez-moi.* Il dit et s'élance dans l'arène des combats avec l'entraînement d'un héros chrétien, fait admirer son courage au combat de Beaupreau, Thouars, Fontenay, du Moulin-aux-Chèvres, de Châtillon, Martigné-Briand, Doué, Luçon, Chantonnay, Erigné, Cholet, le Mans, etc. Devenu généralissime des troupes royales et catholiques, il continue bravement la lutte engagée contre les armées républicaines que commandaient Westermann, Tribout, Marceau, Léchelle. On le vit déployer dans cette campagne toute la valeur d'un guerrier, et toute l'habileté d'un grand capitaine. Il est tué d'un coup de fusil à bout portant par un grenadier ennemi, à l'instant même où il défendait à ses soldats de le massacrer. Ainsi périt, à l'âge de vingt-et-un ans et demi, l'un des plus illustres chefs des armées vendéennes. Tous les historiens qui ont écrit sur ces guerres malheureuses, à quelque opinion qu'ils appartinssent, se sont accordés à combler d'éloges le jeune héros (Le Bouvier des Mortiers, *Vie du général Charette ; Mém. relatifs à la Révolution franç.*, t. XXIX ; *Hist. des génér. français*, t. IX, etc., etc.)

Louis du Vergier, IIe du nom, second fils du marquis de la Rochejaquelein, né en 1777, chevalier de Malte de minorité 1784, capitaine-lieutenant des grenadiers à cheval de l'ancienne maison du roi, et maréchal de camp 1814, sert dans l'armée de Condé, puis en Amérique, où il fait cinq campagnes contre les insurgés de Saint-Domingue. Rentré en France, en 1805, il ne sort de sa vie privée qu'en 1813, pour réorganiser les royalistes de la Vendée, décide, le 12 mars, le mouvement de Bordeaux, qui livre la ville à S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, suit le roi à Gand, en 1815, avec une partie de ses grenadiers, et

sur l'ordre du roi, part pour l'Ouest, réunit ses braves Vendéens, leur procure des armes et des munitions, bat le général Grosbon, est atteint d'une balle au cœur au pont des Mathes et expire aussitôt en faisant le signe de la croix. C'était l'ami et le père des Vendéens, le plus vertueux, le plus brave et le moins ambitieux des hommes (*Mém. sur les guerres de la Vendée,* par le général Canuel, p. 167 ; — *Lettres sur la politique,* par Edward Gerningham, Paris, 1821, etc.).

Le comte Auguste du Vergier, troisième fils du marquis de la Rochejaquelein, émigre, lui aussi, sert dans la marine anglaise, revient en France sous le Consulat, est enfermé au Temple, forcé de servir comme sous-lieutenant de carabiniers en 1812, blessé à la Moskowa, fait prisonnier par les Russes et envoyé à Saratow; lieutenant des grenadiers à cheval de la garde royale en 1814, commandant du 4e corps de l'armée vendéenne, après le 20 mars, il bat les impériaux, lutte avec courage, est blessé au pont des Mathes, nommé colonel du 1er régiment des grenadiers à cheval 9 septembre 1815, maréchal de camp 19 juillet 1818; fait partie de l'expédition d'Espagne, où il se distingue, en 1823, aux affaires d'Astorga, de la Corogne, de Vigo, d'Almeras, de Puerta de Mirabel; etc.; promu, en octobre 1823, au grade de commandant des cuirassiers de la garde royale, il accompagne, en 1830, Charles X en Angleterre, est proscrit en 1832, pour participation aux événements de la Vendée. En 1833, il fait la campagne de Portugal, comme lieutenant-général, est blessé au siége de Porto.

Louis de la Rochejaquelein, neveu du précédent, page du roi Charles X, sortit de France en 1830. Il y rentra en 1831, afin de prendre part au soulèvement de 1832. Condamné à mort par contumace, il rejoignit son oncle en 1833, l'accompagna en Portugal, et fut tué, le 5 septembre, au siége de Lisbonne.

Récompenses honorifiques. — I. *Ordres de chevalerie :* des chevaliers de *Saint-Michel;* — des chevatiers de *Saint-Louis :* N... de la Rochejaquelein, capitaine d'infanterie, nommé de 1740 à 1748 ; — N... de la Rochejaquelein, capitaine de vaisseau, en 1742;— Henri-Louis-Auguste, en 1787 ; — Louis, en 1814 ; — le comte Auguste, chevalier de Saint-Louis 1814, décoré par le roi de Prusse de l'ordre du *Mérite militaire* 1817, de l'ordre de Saint-Ferdinand par le roi d'Espagne 1823, de la plaque et du grand cordon de l'ordre de

Sainte-Anne par l'empereur de Russie 1824, commandeur de la Légion d'honneur 1823. — II. *Honneurs de la cour:* 1771 et 1773, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi. — III. ***Pairie*** accordée à Henri-Auguste-Georges 17 août 1815; des lettres-patentes du 18 février 1818 ont attaché à sa pairie le titre de ***marquis,*** que portaient ses ancêtres depuis le règne de Louis XIII, et à ses armes l'étendard de l'ancienne compagnie des grenadiers, avec cette devise : *Vendée, Bordeaux, Vendée.*

Représentants actuels. — 1° Julien-Marie-Gaston du Vergier, marquis de la Rochejaquelein, né en 1833, marié à Aglaé-Désirée du Boys, née en 1847; — Auguste du Vergier, comte de la Rochejaquelein, grand-oncle du précédent, né en 1784, marié le 14 septembre 1819 à Claire-Louise-Augustine-Félicie-Maclovie de Durfort-Duras, veuve en premières noces de Léopold de la Trémoille, prince de Talmont.

Armes. — *De sinople à la croix d'argent, chargée en cœur d'une coquille de gueules, et cantonnée de quatre coquilles d'argent.*

Vicomtes de Chatellerault. — Guillaume, vicomte de Châtellerault, mourut au siége de Saint-Jean-d'Acre, où il avait accompagné Richard Cœur-de-Lion. (*Recueil des Hist. de la France,* t. XIII, pp. 512 et 636.)

QUATRIÈME CROISADE.

Amaury de Lusignan, roi de Chypre, après la mort de son frère Guy, reprend aux Sarrasins, en 1204, la ville de Jophe et plusieurs autres places (Anselme, III, p. 83); — **Hugues de Lusignan**, comte de la Marche et d'Angoulême. — Voir ci-dessus, p. 181.

Robert de la Trémoille assista à la prise de Constantinople; il eut en partage la seigneurie de Chaladritza. — Voir ci-dessus, p. 215.

CINQUIÈME CROISADE.

Hugues de Lusignan, premier du nom, roi de Chypre, aide Jean de Brienne, roi de Jérusalem, contre les infidèles, et se trouve au siége de Damiette; — **Hugues X de Lusignan**, comte d'Angoulême et de la Marche. — Voir ci-dessus, p. 181.

Chabot (Sebrand) figure, lui aussi, au siége et à la prise de Damiette. — Voir la notice ci-dessus, p. 242.

Savary de Mauléon contribua puissamment à la prise de Damiette. « Le rude guerrier, s'écrie Jacques de Vitry (liv. III, p. 368), qui fit triom- » pher Israel, déployant sa bannière paternelle, défendit son camp en en- » voyant par mer Savary de Mauléon, qui arriva avec des galères armées » et un grand nombre de combattants. »

SIXIÈME CROISADE.

MARCONNAY.

VIe Croisade. — Une charte datée d'Ascalon 1240 et citée par Roger (*La Nobl. de France aux Crois.*), renferme le nom de Jean de Marconnay. Il suit de là que ce gentilhomme se trouvait en Terre-Sainte avec Pierre Mauclerc et peut-être sous ses ordres.

VIIe Croisade. — Geoffroy de Marconnay, d'après un autre titre cité par le même auteur, accompagna le frère de S. Louis en Egypte ; ce titre est daté de Damiette 1249.

La famille dont il s'agit est une branche cadette de l'antique et illustre maison de Châtillon. La séparation se fit, selon toute apparence, par Guitier ou Gauthier qui vivait dans le XIe siècle. Cette branche cadette s'est subdivisée elle-même en un grand nombre d'autres : celles 1° des seign. *de Marconnay;* 2° *de Mornay;* 3° *de*

Châteauneuf; 4° de Lugny; 5° de la Barbelinière; 6° de Frozes; 7° de la Mayre; 8° de Cursay; 9° de Beaulieu. Elles ont produit bon nombre de personnages remarquables et contracté de belles alliances. — ARMES, dès 1375 : *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or brisé d'un lambel de cinq pendants d'azur;* — et aujourd'hui les armes pleines de Châtillon. — CRI DE GUERRE : *Châtillon.*

SEPTIEME CROISADE.

BREMOND D'ARS.

VIIe Croisade. — Pierre de Bremond prit part à la VIIe croisade, suivant l'histoire de la maison de Bremond par Léon de Beaumont et le R. P. Loys. Il dut suivre l'exemple de beaucoup de seigneurs de l'Angoumois et du Périgord, dont quelques-uns seulement sont connus par des actes particuliers conservés jusqu'à nous, notamment Gaston de Gontaut, baron de Biron, croisé en 1248. Par acte daté de Lusignan le jour de Pâques 1232, Pierre s'était porté garant (en s'engageant pour mille sols) de l'hommage dû par ce seigneur à Hugues X de Lusignan, comte d'Angoulême, et de la promesse de le défendre envers et contre tous, excepté le comte de Toulouse. Les autres garants étaient : Arnaud de Blanchefort, Hélie-Rudel *le Vieux*, seigneur de Bergerac, et Raymond IV, vicomte de Turenne, qui s'était croisé en 1219. On voit ainsi quel était le rang de Pierre de Bremond, encore cité dans un aveu fait à Saintes, le 18 juillet 1239, par Ithier de Barbezieux à Hugues de Lusignan. (*Arch. imp., rég. des hom. de la comté d'Ang.*); — Baluze; — Courcelles, *gén. de Gontaut et de Blanchefort*; — Bibl. imp. *Cart. des comtes de la Marche*). D'après la tradition, Pierre mourut en Palestine. On ne le retrouve mentionné dans aucune charte postérieure à la VIIe croisade, tandis que son fils, Pierre de Bremond, châtelain de Cognac, paraît alors avec ses droits

d'héritier. Ce dernier accompagna peut-être aussi en Terre-Sainte Guy de Lusignan, sire de Cognac, car nous le voyons, au mois d'août 1267, recevoir de ce prince, en considération de ses services, le don d'une rente perpétuelle. (*Trésor du ch. d'Ars,* titre original vérifié par Clairambault et Chérin.) Pierre fut, en 1281, avec Bernard de Bremond son neveu, les évêques de Saintes et de Poitiers, Guy de la Marche, Guy II, vicomte de Thouars, Guillaume du Liège, commandeur des Templiers de la Rochelle, et Geoffroy d'Archiac, l'un des exécuteurs testamentaires de Guy de Lusignan qui leur légua à chacun 50 livres et « *mil et cinc cens livres à la tere de outre mer.* » *(Arch. imp., Testam. de Guy de Lusignan.)*

Croisade contre Bajazet. — Mérigot de Bremond, l'un des écuyers de la compagnie du maréchal de Boucicaut qu'il avait accompagné aux expéditions de Guienne, (*Bibl. imp., monst. et rev. à Saint-Jean d'Angély, 10 avril 1394*) le suivit en Hongrie, comme le prouve la revue passée à Périgueux, peu de temps avant son départ. (*Monst. du 1er juin 1395.*) — Le maréchal mena « chevaliers et escuyers, » toute fleur de chevalerie et de noble gent en nombre bien mille du » royaume de France, » tous tués ou prisonniers à Nicopolis (25 septembre 1396) : lui-même fait prisonnier, mais délivré aussitôt, il racheta ses compagnons de captivité et revint en Guienne. Mérigot de Bremond ne figurant plus parmi les écuyers de la compagnie du maréchal, tout porte à croire qu'il périt en combattant les infidèles.

Expédition du duc de Beaufort contre les Turcs.— Jean-Louis de Bremond d'Ars, page de Louis XIV, passa en Afrique avec le duc de Beaufort en 1664, et l'accompagna en Candie au secours des Vénitiens assiégés par le grand-vizir Kouprouly. Cette phalange peu nombreuse comptait les noms les plus illustres de France, et montra sous les remparts de Candie la même bravoure, mais aussi la même imprudence que les anciens croisés. Le duc de Beaufort périt dans une sortie. Ses compagnons furent décimés par les Ottomans si supérieurs en nombre, et les survivants de ces héroïques volontaires ne parvinrent à rentrer dans leur patrie qu'après avoir bravé les plus grands périls. (*Arch. de Bremond d'Ars; — Notice sur le Mis d'Ars,* par A. de Barthélemy.)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Jacques de

Bremond, reçu chevalier de minorité, le 28 octobre 1726, et chevalier de justice, le 7 novembre 1741, successivement commandeur d'Amboise en 1762, et d'Ensigny en 1781, receveur et procureur-général de l'ordre au grand prieuré d'Aquitaine. Le commandeur de Bremond était en 1748 aide-de-camp du maréchal de Sennecterre, son parent. — Charles-Jacques-Alexandre, son neveu, marquis de Bremond, vicomte de Tiercé, page de Louis XVI, chevalier non profès : mort en 1827.

Origine et ancienneté. — Cette maison a toujours été regardée comme l'une des plus anciennes et l'une des plus illustres des provinces de l'Ouest où ses droits de possession seigneuriale s'étendirent successivement, depuis le Xe siècle jusqu'en 1789, sur plus de 120 fiefs et 60 paroisses. Son histoire a été écrite, avec celle des principales maisons de Saintonge, par Léon de Beaumont, évêque de Saintes, sous-précepteur du duc de Bourgogne et neveu de Fénelon. Ce savant prélat (à qui l'on doit la conservation des manuscrits de l'archevêque de Cambrai) avait entrepris de faire connaître au jeune dauphin les anciennes races féodales de l'ouest de la France. De ces laborieuses recherches, l'histoire de la maison de Bremond, continuée depuis 1708 jusqu'en 1779 par le R. P. Loys, gardien des Cordeliers de Saintes, a été en partie seule conservée. — Les traditions font remonter les Bremond d'Ars au comte Bremond établi gouverneur d'Auvergne par Charlemagne en 774, dont l'origine n'est pas positivement connue, et désigné, tantôt comme allié de la race carlovingienne et l'un des confidents de l'empereur, tantôt comme issu de la race gothique d'Espagne (*Chr. d'Adrewald;* — Savaron, *Origines de Clermont ;* — Besly, *Hist. des comtes de Poitou ;* — l'*Anc. Auv. et le Velay*, t. II, etc.) De son successeur, Ithier, petit-fils d'Eudes, duc d'Aquitaine, sortaient les sires de Mercœur en Auvergne : et la maison de Vergy, suivant André du Chesne, descendait du comte Guérin qui remplaça Ithier. La tradition d'une aussi antique origine n'a donc également rien d'invraisemblable pour la maison de Bremond qui adopta ce nom patronymique (en latin *Bermundus*) dès le Xe siècle, c'est-à-dire à l'époque de la formation des noms de famille, et cent ans avant les sires d'Anduze, se disant, eux aussi, mais avec moins de probabilités, issus du comte Bremond. D'anciennes généalogies plaçaient ensuite : le comte

Ebherard, — le comte Bremond, son fils, gouverneur de Lyon en 818, — un archevêque d'Embrun en 876, — et enfin, un des Leudes de Guillaume, duc d'Aquitaine, témoin du testament de ce prince en 910. (*Rec. des Hist. de France,* t. VIII et IX; — du Tillet, etc.)

Quoi qu'il en soit, cette famille descend de Guillaume de Bremond, seigneur de Palluaud, en Angoumois, vivant à la fin du Xe siècle, et a toujours depuis figuré au premier rang de la noblesse d'Aquitaine. Il est donc facile, quand une race s'attache ainsi au même sol, perpétue le même nom et les mêmes armes, d'en suivre les ramifications à travers les siècles. En 1018, Guillaume était en litige avec Ithier, abbé de Saint-Cybard, pour cette terre de Palluaud (*Cart. de Saint-Cybard*). — Ses successeurs formèrent bientôt plusieurs branches. Celles des seigneurs de Sainte-Aulaye et de Montmoreau furent les plus considérables. Ceux-ci, premiers barons d'Angoumois avec les sires de la Rochechandry, de la Rochefoucauld et de Montberon, étaient obligés, à l'entrée solennelle de l'évêque d'Angoulême, de porter le prélat sur sa chaire épiscopale, depuis l'abbaye de Saint-Ausone jusqu'à la cathédrale. — Alon, sire de Montmoreau, et Ithier de Cognac sont qualifiés, en 1075, de hauts barons, *proceres* (D. Mabillon, *An. Bén.*, t. V). — Ithier de Bremond est témoin avec Ithier de Barbezieux et autres puissants seigneurs, de la donation faite en 1077 par Boson, évêque de Saintes, à Ithier, abbé de Baignes (*Cart. de Baignes*). — Alon II, *vir in Santonibus prænobilis,* dit encore Mabillon, fonda en 1113, avec le Bienheureux Géraud de Salles, l'abbaye de N.-D.-de-Bournet. — En 1133, Hélie de Bremond est témoin d'un autre don à Baignes (*id.*) — En 1143, Pierre, assiste à l'accord passé entre les moines de Saint-Cybard et Bernard d'Uzac, au sujet de la seigneurie de Palluaud; les autres témoins sont: Guillaume de Montmoreau, Ithier Vigier, Pierre, vicomte d'Aubeterre, et Ranulfe de Jarnac, beau-frère du comte d'Angoulême (*Cart. de Saint-Cybard*). — En 1246, Alon III est garant, avec Ithier de Barbezieux, Renaud de Pons, Guy de la Rochefoucauld et Alon de Montendre, du traité passé entre Pierre IV, vicomte d'Aubeterre, et Hugues de Lusignan, comte d'Angoulême. Ce dernier mourut à la Massoure: Alon de Bremond renouvela son hommage à Yolande de Dreux, sa veuve (12 novembre 1251), et jura sur les évangiles de défendre fidèlement la comtesse et ses fils (*Arch. imp., Aveux de Montmoreau*). — Pierre.

châtelain de Cognac, et Bernard, déjà cités, sont encore, en 1284, témoins, avec Guy de Lusignan, sire de Couhé, Ranulfe de Jarnac, etc., du traité passé entre les héritiers du comte de la Marche et d'Isabelle, reine d'Angleterre, et assistent en 1288 à sa ratification. — En 1324, Raymond est, avec les plus grands seigneurs de la Guienne, témoin du testament de Bertrand de Goth, vicomte de Lomagne, neveu de Clément V (*Rec. de Doat*, t. 247). — Ces citations indiquent suffisamment le rang de cette famille dont tous les historiens ont reconnu l'ancienneté, opinion confirmée par les maintenues de d'Aguesseau, Colbert, Barentin, Richebourg, Maupeou, les attestations de Clairambault, Chérin, etc., sans parler des auteurs modernes. — Nicolas Alain, dans son livre *de Santonum regione*, écrit au XVIe siècle, mentionne les Bremond avec cet éloge : *Sua et avorum virtute clari :* appréciation que semble rappeler Henri d'Aguesseau, déclarant que « par les pièces » produites par le seigneur marquis d'Ars » les descendants de cette maison « ont adjousté à leur ancienne noblesse des services si illustres, » que leur *immémoriale* possession ne peut leur estre contestée. » (Maint. 3 sept. 1667. — P. de Varennes, *le Roy d'Armes ; — Lettres de Henri III et Louis XIII aux barons d'Ars ;* — Pelleprat, *Prolusiones oratoriæ-1644 ;* — P. Surin, *Lett. spir.;* — D. Vialart ; — Parlement de Bordeaux, *Arrêt du 4 mai 1713*; — La Chesn. des Bois, *Etr. de la Nobl. an. 1776 ;* — Chérin et d'Hozier : *Preuves de chanoinesses et de pages ;* etc.)

Services et alliances. — Il est impossible d'énumérer ici tous les services, charges et alliances de cette maison ; citons brièvement : Guillaume, des sires de Montmoreau, l'un des chefs de l'armée du duc d'Aquitaine en Languedoc en 1133 (*Rec. des hist. de Fr. — Hist. de Lang.*). — Pierre IV, seign. de Jazennes, fils de Pierre, châtelain de Cognac, servit en Italie, avec le sire de Pons et la plupart des seigneurs de Guienne, la cause de Charles de Valois que Boniface VIII voulait placer sur le trône de Naples. Il épousa Marie Caraffa (La Chesn. des Bois). — Guillaume, son fils, mort à Crécy (1346), avait épousé Jeanne d'Ars, fille et héritière de Gombaud II, chev. seign. d'Ars, de Balanzac et de Chadenac, d'un rameau puîné des sires ou princes de Pons en Saintonge, issus des ducs d'Aquitaine. Gombaud fut, en 1357, en qualité de parent, un des exécuteurs testamentaires de Jeanne d'Albret, femme

de Renaud, sire de Pons, vicomte de Turenne : — par son aïeule Isabelle de Pons, fille de Renaud III, mort en Palestine, Jeanne d'Ars descendait à un degré fort proche des comtes d'Angoulême et de Périgord. Depuis cette alliance, la terre d'Ars est restée en la possession des Bremond qui en ont retenu le nom comme représentant les premiers possesseurs qui relevaient directement du roi et devaient défendre l'une des portes de Cognac. Comme seigneurs de Balanzac, ils n'étaient tenus envers le roi qu'à vingt jours de service (La Roque, *Traité du Ban*) et rendaient leur hommage, *à cheval, armés de toutes pièces,* comme les sires de Pons : preuve de leur commune origine. — Guillaume IV, seigneur d'Ars, tué à Azincourt (1415). — Pierre V, chevalier du Camail (19 juin 1442), compagnon de Jeanne d'Arc au siége d'Orléans, l'un des chevaliers restés fidèles à Charles VII. — Jean, seigneur de Balanzac, grand sénéchal d'Angoumois, chambellan et maître d'hôtel de Louise de Savoie et de François Ier qu'il suivit en Italie. — Charles, seigneur de Balanzac, premier panetier et maître d'hôtel du dauphin qui, à Rennes, lors de son couronnement comme duc de Bretagne (14 août 1532) le fit chevalier avec son écuyer La Roque et Claude de Malestroit. (P. Hil. de Coste, — Godefroy, — D. Taillandier, t. II, p 254 ; — D. Morice, t. III, col. 1007). — Catherine de Bremond, fille d'honneur de Louise de Savoie, ép. (1519), Artus de Vivonne. Son fils Jean, marquis de Pisany, célèbre par ses ambassades à Rome et en Espagne, fut père de l'illustre Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet. — Claude, filleule de la reine Claude qui la dote et la marie (1523) à Bertrand Helyes de Pompadour de la Rochesnard. — François, baron de Balanzac et de Vaudoré, panetier du roi, l'un des chefs du parti protestant en Poitou (*Biog. gén.*) — Salomon, gouverneur de Parthenay, abjure à Saint-Denis entre les mains du cardinal du Perron (1593). — Salomon II, l'un des chefs du parti de la reine mère en 1620. — Alexis-Charles-François, dernier baron de Vaudoré, massacré à Saumur en 1794. — François, de la branche d'Ars, accompagne François Ier en Italie, ép. Antoinette de Saint-Mauris, nièce de Galiot de Genouillac, grand maître de l'artillerie, s'allie ensuite à Marguerite de Beaumont (des comtes de Beaumont-sur-Oise), fille de Catherine de Souza-Portugal. — René, forme la branche des seign. de Tesson éteints dans Charlotte, aïeule du marq. de Monconseil, père de

la comtesse de la Tour du Pin et de la princesse d'Hénin. — Charles II, baron d'Ars et des Chastelliers, chambellan des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, lieutenant-général et gouverneur des provinces d'Angoumois, Saintonge et Aunis, et ville de la Rochelle, né en 1538, mort à Ars en 1599, se signala par sa valeur et sa loyauté durant les troubles de la Ligue (*Dict. des fam. du Poit.;* — *Biog. Saint.;* — *Biog. gén.,* etc.) Il avait épousé (1559) Louise d'Albin de Valsergues de Ceré, fille de Louis, lieut.-général de l'artillerie de France, des sires d'Albin, sortis des comtes de Rouergue, et de Renée de Chabanais (des anciens princes de ce nom). Mme d'Ars était tante de la maréchale de la Force, de la vicomtesse de Turenne, de la maréchale de Chastillon-Coligny, de la comtesse de la Suze et de la duchesse de Wurtemberg-Montbelliard. — Josias, baron d'Ars, etc., chevalier de l'ordre du roi, maréchal de camp, gentilh. de la chambre, conseiller d'État, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de S. M., colonel d'un régiment d'infanterie, député de la noblesse d'Angoumois aux États-Généraux de 1614, et à l'assemblée des notables en 1626, commandant-général du ban et arrière-ban de cette province en 1635, né en 1561, mort le 15 avril 1651 : l'un des hommes de son temps le plus justement estimés, et que son attachement à la bonne et mauvaise fortune de son ami et parent le fameux duc d'Épernon, priva du bâton de maréchal de France, malgré ses soixante-quinze années d'éminents services et sa fidélité à la cause royale. Le baron d'Ars avait assisté à vingt-deux batailles et dix-huit siéges. (A. d'Aubigné, *Hist. univ.;* — Scip. du Pleix, *Hist. de Fr.; Lettre de Nic. Pasquier; Hist. du duc d'Espernon;* — *Biog. Saint.;* — *Biog. gén.* de F. Didot; — *Mém. de Caumont-La Force,* etc.) — Il ép. en 1600, Marie de la Rochefoucauld, arrière-petite-fille de François, prince de Marsillac, parrain du roi François Ier (P. Ans.; Moréri, etc.) — François, baron des Chastelliers, son fils aîné, tué au siége de Saint-Jean-d'Angély (1621) (*Merc. de Fr.*) — Jean-Louis, marquis d'Ars et de Migré, maréchal-de-camp, mort au siége de Cognac qu'il défendait contre le prince de Condé (1651) : Marie de Verdelin se montra par son courage la digne compagne de son époux (*Relation du siége de Cognac;* — *la Fronde en Saintonge;* — *Biog.*

Saint., etc.) — Josias II, marquis d'Ars, mort à dix-neuf ans, le 15 juin 1652, à Montanceys, percé de dix-sept coups en défendant contre les frondeurs l'étendard qu'il portait; il avait composé un traité sur la tactique (P. Lelong; — Pelleprat, *Prolus. orat.*; — *Siége de Cognac*, etc.) — Pierre, titré marquis de Migré, comme puîné, succombe aux blessures reçues au même combat. — Galiot, seigneur de Vernoux, gentilhomme de la chambre, gouverneur de Bourg-sur-Mer, se signale au siége de Cognac. — Jacques, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, tué en Italie au combat de Carpi (1701). (*Hist. milit. de Louis le Grand*, t. III, p. 471). — Henriette ép. Jacques de Liniers, dont Jacques de Liniers-Bremond, comte de Buenos-Ayres, vice-roi de la Plata en 1806, etc., etc. — Dans la branche de Sainte-Aulaye : — Guillaume, condamné en 1352, par le roi Jean, à avoir la tête tranchée pour s'être refusé de reconnaître le connétable Charles d'Espagne, favori du roi, fait comte d'Angoulême, et s'être emparé de la ville d'Aubeterre (Bibl. imp., charte publ. par la *Soc. arch. d'Ang.*) — Hélie, S^gr de St-Maigrin, l'un des principaux chevaliers d'Aquitaine, servant sous le maréchal d'Andrehan en 1355. — La maison de Bremond compte encore deux chevaliers de l'ordre du roi, huit de l'ordre de Saint-Louis et plusieurs de divers ordres.

Dans la marine : cinq frères (de la branche de Dompierre), officiers distingués : l'un, emporté par un boulet de canon à Malaga sous les yeux du comte de Toulouse; un autre, également page du prince, est grièvement blessé, et périt ensuite au siége de Gibraltar. Le poème de *la Navigation* fait allusion à ce glorieux épisode : un troisième meurt en expédition. — Jean-Louis, marquis d'Ars, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseaux sous les ordres du maréchal de Tourville, son parent, ép. (1692) Judith de Sainte-Maure-Montausier, fille du comte de Jonzac. — Charles, marquis d'Ars, tué à bord de la frégate *l'Opale*, dans un combat contre les Anglais sur les côtes de Bretagne (10 janvier 1761) à peine âgé de vingt-quatre ans, ayant déjà fait onze prises sur l'ennemi, livré de brillants combats, dans l'un desquels il prit une frégate anglaise ; il était frère de la célèbre marquise de Verdelin, protectrice de l'ingrat J.-J. Rousseau (*Arch. de la Mar.*; — *Merc. de Fr.*; — *Gaz. de Fr.* — La Peyrouse-Bonfils. *Hist. de la Mar.*; — *Saint-*

Cast, pièces off. — A. de Barthélemy, notice sur le marquis d'Ars, *Rev. de Bret. et de Vendée*, 1865; — A. Nettement, l'*Union*, du 11 juin 1866; baron de la Morinerie, *Revue Nob.;* L. Audiat, *Revue de Saint.;* Sainte-Beuve, etc.)

Dans l'Église, citons : Guillaume, prieur d'Arthenac (1213). — Pierre, chapelain du pape Alexandre IV, abbé de Saint-Théodard de Montauban en 1255. — Géraud, prieur des Frères-Prêcheurs de Bayonne en 1290, lors du miracle de la Sainte Hostie restée intacte au milieu de l'incendie général du couvent, de la chapelle et du tabernacle qui la renfermait (*Rec. des Hist. de Fr.*, t. xxi, p. 742).—Hélie de Bremond, archevêque de Bordeaux, confondu quelquefois avec Hélie de Salignac, baptisa en 1367 le jeune prince, depuis Richard II, roi d'Angleterre. Grégoire XI le chargea de ménager une trève entre l'Angleterre et la France (Froissart; — Gab. de Lurbe; — Dom J. Lopez; — P. Louvet; — Verneilh-Puyraseau, *Hist. d'Aquit.*; — Guinodie, *Hist. de Libourne*, t. i, p. 51, t. ii, p. 105, etc.) — Anne, doyenne, en 1478, de Notre-Dame de Saintes; — Suzanne et Sophie de Bremond d'Ars, chanoinesses-comtesses de Saint-Louis de Metz, admises sur preuves dressées et certifiées par Chérin (1767 et 1782).

Parmi les autres alliances, citons celles avec les d'Aitz-Nesmy, Aymer de la Chevallerie, Bastard, Bermondet de Cromières, Bouchard d'Aubeterre, du Bourg, des Cars, Donnissan, La Force, La Forest-sur-Sèvre, des Francs, Grossolles-Flamarens, Joumard-Achard, Livenne, Livron, La Loüe, La Magdelène, du Mas-de-Paysac, Maulevrier, Meaux (des comtes de Meaux en Brie) dont était Giffart de Meaux qui rapporta en France la couronne d'épines de J.-C., et à qui saint Louis permit de substituer à ses armes un écusson *d'argent à cinq couronnes d'épines de sable* (P. Anselme), maison aujourd'hui éteinte et représentée par la deuxième branche de la maison de Bremond; — Montalembert, Montberon, Nossay, d'Oiron, Pasquier, Pontac, Rabayne, du Rieu, La Rochebeaucourt-Angoulême, Saint-George-Vérac, Saint-Legier, Tizon, la Tour-Saint-Fort (des la Tour-d'Auvergne), Urvoy de Closmadeuc, Vasselot, de Vaux, Vigier, Villebois, Villedon, etc.

Branches et représentants actuels. — Onze branches principales répandues en Aquitaine, Angoumois, Périgord, Saintonge

Aunis, Limousin, Touraine, Poitou, Anjou, Isle-de-France et Paris. Cinq subsistent de nos jours : — celle des marquis de Bremond d'Ars, divisée en trois rameaux ; — celle des marquis du Masgelier et celle de Vernoux, marquis de Bremond. — Pierre-René-Auguste, marquis de Bremond d'Ars, baron de Dompierre-sur-Charente, de Saint-Fort-sur-Né et d'Orlac, député de la noblesse de Saintonge aux États-Généraux du Royaume en 1789, où il fit partie de la minorité dévouée à la religion et à la royauté, tout en voulant de sages réformes ; émigra et servit dans l'armée des princes. (V. *Biog. Michaud ; — Biog. Saint. ; — Biog. Didot*, — La Morinerie, etc.). Il est mort à Saintes le 25 février 1842, ayant eu trois fils de son mariage avec Élisabeth de la Taste :

I. Josias, marquis de Bremond d'Ars, ép. M[lle] de Baulons, dont deux filles et trois fils : 1° Guillaume, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur et du Medjidié, etc., a fait les campagnes de Crimée, d'Afrique, du Maroc, d'Italie et du Mexique : il a un fils, Guillaume-Josias-René, et trois filles. — 2° Pierre-Marie-Edmond, chef d'escadron, chevalier de la Légion d'honneur, marié à M[lle] de Thézac, dont : Charles-Josias-Pierre. — 3° Josias-Amable.

II. Théophile-Charles, comte de Bremond d'Ars, baron de Dompierre et d'Orlac, général de brigade, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, ancien inspecteur-général de cavalerie, a fait avec distinction les campagnes du premier empire : trois blessures, quatre citations à l'ordre de l'armée. (*Arch. de la Lég. d'honn.*, p. 96.) Il a épousé M[lle] de Guitard de la Borie, dont : 1° Anatole-Marie-Joseph, vicomte de Bremond d'Ars, marquis de Migré, comme aîné de la II[e] branche de la maison, ancien sous-préfet de Quimperlé, chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1862, au château de la Porte-Neuve (Finistère), à M[lle] Élisabeth Arnaud, dont un fils : Hélie-Marie-Joseph-Josias-Alon-Guillaume, né à Nantes ; — 2° Gaston-Josias, capitaine au 5[e] lanciers, marié en 1866 à M[lle] de Lur-Saluces ; — 3° Marie-Renée, mariée en 1848 (contrat signé de M. le comte et M[me] la comtesse de Chambord et de M[me] la duchesse d'Angoulême), à Stanislas de Baderon de Thésan, baron de Maussac, marquis de Saint-Geniez, petit fils du comte de Bourdeille, dont : Bérengère, Isabeau et Joseph de Saint-Geniez ; 4° Élisabeth.

III. Jules-Alexis, vicomte de Bremond d'Ars, baron de Saint-Fort-

sur-Né, chargé en 1815 d'une mission importante auprès du duc d'Angoulême à Bordeaux, décédé en 1838, marié à Mlle de Sartre, dont Isaure, mariée à Louis de Goulard, chef d'une des plus grandes maisons du Poitou, et trois fils : 1° Charles-René-Marie; — 2° Théophile-Jean-Louis, auteur de plusieurs publications historiques sur la Saintonge et l'Angoumois; — 3° Eusèbe-François, marié en 1854 à Mlle de Mongis, petite-nièce de Buffon, dont : Charles-Jean-Guy. — IV. Gustave-René-Antoine, comte de Bremond, marquis du Masgelier en Limousin, mort en 1849, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Mlle d'Abzac. — V. Adolphe-Th.-Maurice-Alex., marquis de Bremond, chevalier de Saint-Louis et de Charles III d'Espagne, ancien officier de la garde royale, dernier représentant mâle de la branche de Vernoux en Poitou, sans enfants de Mlle de Pont-Jarno : accompagna, en 1832, Mme la duchesse de Berry en Vendée. — Son frère, le vicomte Arthur de Bremond, connu par son dévouement politique et son talent comme publiciste, est mort en 1862, ne laissant qu'une fille de son mariage avec Mlle de Panisse; — Apolline, leur sœur, est veuve d'Auguste du Chesne de Vauvert. (*Dict. des fam. du Poit.;* — *Gaz. de Fr.,* — L. de la Morinerie : *la Nobl. de Saint. aux États généraux de 1789;* — *Notice sur la commune de Migré;* — *Appendice à la Notice sur le marquis d'Ars;* — *État du Poitou;* — Boulainvilliers, *Etat de la Fr.;* — *Biogr. Saint.;* — *Biogr. génér.;* — A. Proust, *Arch. de l'Ouest*, etc.)

Armes. — *D'azur, à l'aigle éployée d'or au vol abaissé, languée de gueules.* Tenants : *deux anges vêtus de dalmatiques fleurdelysées.* — Cimier : *couronne antique, sommée d'une aiglette issante éployée.*

Devises. — *In fortuna virtutem :* — *Nobilitas est virtus.*

La seconde branche écartèle d'*Ars ancien*, de *Chabanais*, de *la Tour Saint-Fort* et de *Meaux*. (*Anc. sceaux et monum.;* — *Armoriaux divers*, etc.)

MEAUX.

La maison de Meaux, dont le *Nobiliaire de Bretagne*, de Courcy (t. II, p. 156) rapporte le nom et les armes, n'est point étrangère à nos provinces de l'Ouest, où l'une de ses branches s'était établie il y a plus de deux siècles.

De même race que sainte Clotilde, saint Faron et sainte Fare, les comtes de Meaux devaient être les premiers à prendre la croix. L'un d'eux, compagnon de Godefroy de Bouillon, se signala en 1099 à la prise de Jérusalem. (P. de Varennes : *le Roy d'Armes*, p. 376.)

En 1248, Gauthier, vicomte de Meaux, et Giffart de Meaux, son frère puîné, suivirent saint Louis en Palestine. (Favyn : *Le Théâtre d'Honneur;* — Palliot : *La Vraye science des Armoiries*, p. 210.)

Giffart de Meaux avait été chargé, en 1238, d'apporter de Venise en France la couronne d'épines de N.-S. Jésus-Christ, cédée à saint Louis par l'empereur Baudouin. (P. Anselme : *Le Palais de l'Honneur*, p. 52.)

Pour perpétuer le souvenir de cette glorieuse mission, le saint roi permit à Giffart de substituer aux armes des anciens comtes de Meaux un écusson *d'argent, à cinq couronnes d'épines de sable :* le nombre de cinq fut sans doute choisi en mémoire des cinq plaies du Sauveur.

Les anciennes armes de Giffart de Meaux (*de sable, à la jumelle d'argent*) figurent à la salle des croisades à Versailles; mais les auteurs de la description de ces galeries (t. VI, p. 471) se trompent en ne faisant qu'un seul personnage de Gauthier et de Giffart, contrairement au témoignage de tous les historiens, et en datant de l'an 1249, la concession des couronnes d'épines.

Les descendants du pieux croisé se souvinrent de ce fait mémorable. Aussi, les voyons-nous se recommander par des services signalés rendus à l'Église et à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, auquel ils donnèrent dix chevaliers, dont plusieurs commandeurs et un grand prieur de France, Guillaume de Meaux, nommé par bulle du 21 mars 1628, en remplacement d'Alexandre de Vendôme. (Goussancourt; — Palliot; — P. Ans.; — Vertot; — *Gaz. de France;* — *Gall. Chr.*)

Origine. — Un savant jésuite, le P. Jacques Malbrancq, dans son ouvrage rare et recherché, *De Morinis et Morinorum rebus,* a traité la question d'origine des comtes de Meaux, issus des rois de Bourgogne, et descendant, par les femmes, des premiers comtes de Meaux en Brie, princes du sang mérovingien.

André Favyn, le P. de Goussancourt, le P. Anselme, Marchais, Palliot, *l'Année Bénédictine,* La Colombière, Dancosse, Gastelier de la Tour, la Chesnaye des Bois, Saint-Allais, etc., en un mot, tous les

auteurs qui ont écrit sur l'art héraldique, ont rapporté et confirmé cette constante tradition. Cette origine fut rappelée, lors du jugement de maintenue de 1700, dans l'inventaire des pièces produites par Nicolas de Meaux devant Jean Phelypeaux, intendant de la généralité de Paris, le 22 mai de cette même année, où il est dit que « ...depuis » Agneric, comte de Meaux et de Bourgogne, qui vivait en l'an 646, » jusqu'à présent, on voit qu'il y a mille cinquante-quatre ans que » cette famille se perpétue en France, sans compter le temps des » prédécesseurs dudit Agneric..., etc. » (*Biblioth. imp.*)

Le P. Malbrancq nous fait connaître les prédécesseurs de ce comte Agneric, issu d'Ogier *le Roux,* comte de Mansfeld et de Brandebourg, prince du sang royal de Bourgogne, venu à la cour du roi Arthur de Bretagne, et qui, de Mathilde, comtesse d'Arques, fille du comte de Boulogne, eut un fils, Adalric, qualifié comte de Bourgogne et d'Arques, comte palatin du roi d'Austrasie, et parent (*consanguineus*) de sainte Clotilde (P. Malbr., t. I, p. 655; — Ann. Bénéd. : *Vie de sainte Fare*). De son alliance avec Ricarde d'Artois, naquit Aymeric, père d'Agneric, d'Agnoald, de Sigebert, comte de Ponthieu, et de Richomer, comte d'Artois. — Agneric, l'un des princes les plus illustres et les plus puissants de la cour de Théodebert II, roi d'Austrasie, épousa Léodegonde, fille du comte de Meaux, prince du sang mérovingien, et plus recommandable encore par sa piété que par sa naissance. De cette union naquirent au moins cinq enfants, dont trois furent canonisés : saint Cagnoald, évêque de Laon; saint Faron, son frère, évêque et comte de Meaux; Canulphe, comte de Meaux; sainte Fare, fondatrice de l'abbaye de Faremoutiers, et Agnetrude. (*Acta SS. Bened;* — Surius : *De prob. sanct.;* — Jonas : *Vie de saint Faron;* — D. Carcat : *Vie de sainte Fare,* — T. du Plessis : *Hist. de l'Égl. de Meaux,* etc.)

Telle serait, suivant ces légendes historiques, dignes de respect, la haute origine de la maison de Meaux, dont le berceau est entouré de la glorieuse auréole des saints : illustre origine qui s'allie merveilleusement avec les pieux emblèmes de son blason des croisades.

Cette antique race a toujours fidèlement suivi ces traditions de piété et de dévouement envers l'Église, en lui donnant un grand nombre de saints, de savants évêques, abbés et religieux, parmi lesquels nous citerons, dans les temps anciens : — S. Aile, disciple

de S. Colomban; S. Authaire; S. Ouen, chancelier de France, évêque de Rouen; S. Agilbert, évêque de Paris; S. Ébrigisile, évêque de Meaux; Eleuthère, évêque de Dorchester; S[te] Telechilde; S[te] Aguilberte; S[te] Mode et S[te] Balde, abbesses de Jouarre; Anschéric, évêque de Paris, chancelier de France en 887, frère de Théodebert, comte de Meaux, tué en 888 en défendant cette ville contre les Normands; — et dans les temps plus modernes : — Guillaume de Meaux, abbé de Saint-Aubert, en 1232; Bertaud, trésorier de l'église de Meaux, en 1280; Jacques, abbé de Vauluisant, en 1325; Jeanne, abbesse de Moncel, en 1344; Marguerite, abbesse de Saint-Marcel, en 1358; et plus tard enfin : Jacques, prieur de Saint-Gobain; Jean, abbé de Moreuil; Louis, abbé de Prières, etc. (Auteurs cités; — *Gall. Chr.*; — *Bibl. imp.*, mss Du Chesne; — *Inventaire de 1700*; — P. de Courcy.)

Branches. — Onze branches répandues en Brie, Champagne. Picardie, Ile-de-France, Poitou et Saintonge, et maintenues par les intendants de ces provinces. Citons entre autres : les seigneurs de Douy et d'Ussy-sur-Marne; — les barons de Royse et de Charny, seigneurs de Coulommiers en Brie, de Quincy et de Maupertuis; — les seigneurs de Boisboudran, vicomtes de Berthenay, seigneurs de Marly-la-Ville et de Rocourt; — les barons de Survilliers; — les seigneurs de Douy, de la Ramée et de Courtry, marquis de Fay; les seigneurs de Violaine et du Fouilloux, etc. — Toutes ces branches, aujourd'hui éteintes, avaient pour auteur commun : Denis de Meaux. vivant au XIV[e] siècle, marié à Marie de Chastillon, de la branche des seigneurs de Douy et de Bry-sur-Marne, dont le bisaïeul, Gaucher de Chastillon, connétable de France en 1302, et petit-fils de Guillaume de Villehardouin, s'allia à Isabelle de Dreux, du sang royal de France.

Services. — Nombreux emplois et charges dans les armées et à la cour : — en 1545, Guillaume de Meaux, baron de Survilliers, commanda le ban de la noblesse de la vicomté de Paris. — Méry de Meaux, de la branche de Douy, épousa, en 1582, Vandeline de Poupincourt, et, en 1597, Madeleine de Vassault, d'une famille établie en Bretagne (*Nob. de Bret.*); — du premier lit : Louis de Meaux, marquis de Fay, chevalier de Malte, conseiller d'État, gentilhomme de la chambre du roi, colonel d'un régiment d'infanterie, lieutenant-géné-

ral de l'artillerie de France en Normandie, gouverneur des Ponts-de-Cé en Anjou, ambassadeur en Angleterre en 1627, dévoué à la reine-mère et à Richelieu, qui lui confia des missions importantes pendant le siége de la Rochelle et en Italie, et cité avec éloges dans les mémoires et la correspondance du cardinal (liv. xx, p. 321) : il épousa Jeanne de Santeny, l'une des dames d'honneur de la reine ; — Paul de Meaux, son frère, du deuxième lit, auteur de la branche établie en Poitou et en Saintonge, s'allia, en 1624, à Catherine de Ravard, dont la mère, Louise du Moulin, était de Bretagne (*Nob. de Bret.*) ; — Charles, seigneur de Violaine, son fils, devint le chef de cette branche par la mort de son cousin-germain, Charles de Meaux, connu sous le nom du Fouilloux, capitaine-enseigne des gardes de la reine-mère, placé par Mazarin auprès de Louis XIV enfant, dont il devint le favori. (*Mém. de Mlle de Montpensier et de Choisy ; — Gazette de France ;* — Tallemant des Réaux ; — *OEuvres de Benserade ; — Mém. de Motteville*, etc.). Il fut tué en 1652 au combat du faubourg Saint-Antoine, de la main du prince de Condé, auprès de Saint-Mégrin, Nantouillet et Mancini (L. de la Morinerie : *Charles de Meaux du Fouilloux*) ; sa veuve, de la famille des La Motte-Michel, barons de Saint-Dizant et de la Morinerie, épousa le seig. de Violaine, en 1653 (*Maint. d'Aguesseau et de Colbert*) ; — leur fille et héritière, Mélanie de Meaux, épousa, le 31 janvier 1682, Pierre du Bourg, seigneur de Porcheresse, de la famille du chancelier Antoine du Bourg, et neveu du comte de Comminges, également proche parent des seigneurs du Fouilloux. Mélanie du Bourg, issue de ce mariage, se trouva ainsi, et conformément aux coutumes de Saintonge, héritière des droits et possessions des deux maisons de Meaux et du Bourg de Saintonge, héritage qu'elle apporta à son mari, Jacques-René de Bremond d'Ars, baron de Dompierre-sur-Charente et de Saint-Fort-sur-Né (3 juin 1700). — Cette branche de la maison du Bourg, pour marque de sa fidélité à la religion catholique, avait ajouté à ses armes le monogramme de J.-C. (*Le Roy d'Armes*, p. 151) ; — Bénigne de Meaux, sœur de Charles, fille d'honneur d'Anne d'Autriche et de Mme Henriette d'Angleterre, fut célèbre à la cour par son esprit et sa beauté. Le roi la dota de 150 mille livres, lorsqu'elle épousa, en 1667, Paul d'Escoubleau de Sourdis, marquis d'Alluye, gouverneur de l'Orléanais, etc., neveu du cardinal de Sour-

dis; elle mourut sans postérité, le 15 mai 1721, au Palais-Royal, et fut inhumée dans l'église Saint-Eustache, à Paris (*Benserade ; — Mém. de Motteville et Montpensier ; — Merc. de Fr. ; — La Muze hist.* de Loret ; — *Bussy-Rabutin ;* etc.) ; — Saint-Simon, selon son habitude, a tracé d'elle un portrait satirique ; — Philippe-Victor de Meaux du Fouilloux, son autre frère, eut, après le décès de Charles, la charge de capitaine-enseigne des gardes d'Anne d'Autriche qui, dans son testament du 3 août 1664, lui fait un legs de dix mille livres (*Mém. de Motteville*). — Les autres principales alliances de la maison de Meaux sont avec les maisons d'Aiguières, d'Ancienville, d'Angennes, Anjorran, de Beauvau, de Belloy, de Boubers-Abbeville, de Brenne, de Brichanteau-Nangis, Briçonnet, Bureau de la Rivière, de Camprémy, de Comminges, de Corbie, de Charny, de Culant, d'Elbène, de la Fontaine-Solare, de Hangest, de Hesselin, de Lameth, de Lezignac, de Louviers, de Marly, de Paris-Boissy, de Pellevé, de Saint-Perrier, etc., etc.

Une famille de Meaux, originaire du Lyonnais, mais différente de la maison de Meaux en Brie, a été maintenue en 1698 ; ses armes sont : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle de même* (Chevillard, *Arm. de Bourgogne*). — Une autre famille du même nom voulut se rattacher à celle de Meaux du Fouilloux et produisit des titres devant d'Hozier, qui reconnut aussitôt la fausseté de cette prétention. (*Bibl. imp.*, mss.)

Armes. — *D'argent à cinq couronnes d'épines de sable, 2, 2 et 1.* (La Thaumassière, Goussancourt, Vertot, Waroquier, le P. Menestrier, Godefroy : *Histoire de Charles VII*, p. 877 ; *Mss. de la Bibl. imp., de la Bibl. de l'Arsenal,* etc.) ; ces armes figurent avec celles de quelques-uns des chevaliers bretons croisés sous saint Louis, dans l'église de Notre-Dame de Bon-Port de Nantes, à la voûte de la chapelle dédiée au saint roi.

Chasteigner (Gilbert et Théobald). — Voir ci-dessus, p. 250.

Chevreuse (Guy de). — Voir ci-dessus, p. 266.

GOUFFIER.

Etienne Gouffier se trouvait dans l'armée chrétienne conduite en Orient par Alphonse, comte de Poitiers, comme il appert d'une charte qu'il souscrivit à Saint-Jean-d'Acre, en 1250, et que cite Roger (*La Nobl. de France aux Crois.*). — Maison d'ancienne chevalerie, éteinte en 1786; — elle a formé, outre la branche aînée, celles : 1° *de Bonnivet;* 2° *de Caravas;* 3° *de Bonnivet;* 4° *de Thais;* 5° *d'Heilly;* 6° *d'Espagny;* — produit un amiral, un grand-maître, un grand-écuyer de France, nombre de lieutenants généraux et maréchaux de camp, des chambellans, des gouverneurs et sénéchaux de provinces, un cardinal, un grand-amiral de France. — *D'or à trois jumelles de sable.*

GOURJAULT.

Hugues Gourjault était parmi les seigneurs poitevins qui débarquèrent à Damiette en 1249, ce que nous apprend la charte ci-jointe, en vertu de laquelle ses armes ont été placées au Musée de Versailles :

Memoriale sit quod ego Odino Pentia nomine societatis meæ de mutuo tradidi et complevi Domino Hugoni Gourjault, valeto, quantitatem viginti quinque librarum Turonensium. Pro quibus dictus Dominus garantisator est in quibusdam litteris garandiæ pro quadraginta duobus militibus et valetis; per illustrem dominum Alfonsum, comitem Pictaviensem, communiter datis. De quibus viginti quinque libris turonensibus præfatus Hugo contentus est et pro suo parte me quittat. In cujus rei testimomium signo suo se suscripsit. — Actum apud Damyetam, ann. Dom. millesimo ducentesimo quadragesimo nono, mense novembris, in presentia dominorum Petri de Agia, Theobaldi de Sentigne.

« La noblesse de cette maison, dit Chérin, est ancienne et pure; » elle a des services militaires et de bonnes alliances. » — « Dès le » milieu du xiie siècle, ajoute Lainé, elle occupait un haut rang dans » le Poitou. » Ses branches sont celles : 1° *de la Millière et Mauprié;* 2° *de Mauprié;* 3° *de la Bessière;* 4° *du Mey;* 5° *de la Berlière;* 6° *de la Groye.* — *De gueules au croissant d'argent.*

AGE ou AAGE (DE L').

Pierre de l'Age, *de Agia,* figure comme témoin dans la charte qui précède. C'est encore une des familles poitevines de très-ancienne extraction. Elle a donné son nom, en des temps reculés, au château de l'Age, près Chauvigny, et au fief de l'Age, paroisse de Journé. A cette souche se rattachent les de l'Age-Landri, l'Age-Foussac, l'Age-Bretolière. — *D'azur au croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or.*

Hugues X et **XI de Lusignan,** comtes de la Marche et d'Angoulême; — **Henri de Lusignan,** roi de Chypre. — Voir ci-dessus, p. 181.

MAYNARD.

VIIe Croisade. — Une charte de la collection Courtois, datée de Damiette 1249, mentionne Pierre Mesnard parmi les gentilshommes du Poitou qui suivirent en Orient Alphonse, comte de Poitiers (Roger, *La nobl. de France aux Crois.,* p. 259).

Chevalerie du Temple. — Pierre Barthelemy Barthalet, dans son interrogatoire du 7 avril 1311, déclare avoir été reçu à Bernay, bourg du diocèse de Saintes, vers les premiers jours de septembre 1283, par frère Amblard de Vienne, depuis commandeur de Poitiers, en présence de Guillaume de Liége, commandeur de la Rochelle, Barthelemi Saligat et *Pierre Maynard.* Il suit de cette déposition que Pierre Maynard faisait partie de la milice du Temple en 1283, et que ce n'était pas la première année de son entrée dans ledit ordre. (*Docum. inédits de l'Hist. de France, Templiers*, t. II, p. 187.)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Jean Maynard, fils d'Antoine, seigneur de la Cornetière et de Guillemette du Fouilloux, accomplit le vœu qu'il avait formé de se faire hospitalier à Rhodes, et vendit à Antoine, son frère aîné, tous ses droits à la succession de leurs père et mère, oncles, tantes, etc., pour la somme de deux cents écus d'or, par acte du 12 juillet 1511 (D. Fonteneau, *XVIe siècle,* p. 95); — Gabriel Mesnard, seigneur des Deffends (branche de la Claye), s'étant présenté le 22 juillet 1657 au

grand prieuré d'Aquitaine pour entrer dans l'ordre de Malte, sa mère. Catherine Garnier-Gallier, lui légua trente-cinq mille livres, le 10 décembre 1667. (Courcel., *Pairs de France*, t. II, p. 31.) — Bonaventure-Pierre, comte de Mesnard, fils d'Alexandre-Dieu-Donné-Edouard, comte de Mesnard et de Louise de Caumont de la Force, fut reçu de minorité le 21 août 1774 (Saint-Allais, t. XX); — Aimé-Benjamin et Jacques-Fidèle furent admis le 14 décembre 1777 (*Id., ibid.*)

Origine. — Maison d'extraction chevaleresque, l'une des plus anciennes et des plus distinguées du Poitou, connue dans le Talmondais, dès le XIe siècle, ainsi que l'attestent plusieurs chartes. En effet, peu après la fondation de Sainte-Croix, vers 1046, un Maynard donne à cette abbaye la moitié de l'église de Saint-Julien-des-Landes (*Cartul. de Sainte-Croix de Talmont*, *Arch. de la Vendée*); — un autre Maynard, ou peut-être le même, fut présent vers 1050 à la fondation du prieuré des Fontaines par Guillaume-le-Jeune, seigneur de Talmont (*Charte orig., Arch. de la Vendée*); — un autre encore est mentionné dans la liste des seigneurs qui suivirent Guillaume-le-Bâtard à la conquête de l'Angleterre (du Chesne, *Script. Norman.*, p. 1023; *Tabula monastica de Bello ; Recueil des Hist. de la France*, t. XI, p. 50.)

Branches. — La maison de Maynard ou Mesnard a formé deux grandes divisions. A la seconde appartiennent les deux branches établies en Angleterre, depuis Guillaume-le-Conquérant, connues sous la dénomination de *vicomtes Maynard, barons de Wicklow et d'Estaines,* créés *baronnets* en 1611, *barons* et *pairs* en 1620 et *vicomtes* en 1667. A la première, les branches françaises, savoir : I. La *branche-tige,* dont Jean Maynard est l'auteur, éteinte en 1760 avec Jean Mesnard qui n'a laissé qu'une fille, Bénigne-Marie Mesnard ; — II. La *branche des barons de Langon*, détachée de la première au onzième degré, dans la personne de François-Germanicus, fils puîné de Jean, seigneur de la Vergne, et de Marie-Jacqueline Foucher, marié à Bénigne-Marie Mesnard, existante ; — III. La *branche des comtes de Mesnard,* séparée de la première au dixième degré, dans la personne de Louis, 5e fils de Christophe et de Catherine Garnier-Gallier, existante ; — IV. La *branche de la Claye,* issue de Gabriel Mesnard, autre fils de Christophe et de Catherine de Garnier-Gallier, existante ; — La *branche de Digne-*

chin a pour auteur Jean, fils puîné de Tristan et de Mathurine Prevost. Elle était représentée en 1665 par Davy Maynard.

Alliances. — La *première* s'est alliée aux maisons Robert de Lignerai; Ancellon, 1402; le Mastin; Prévost; du Fouilloux, 1482; d'Erville, 1514; Beaumont-Bressuire; Montsorbier; Chasteigner, 1572; Babin de l'Ermentruère, 1585; Mauclerc de la Muzanchère, 1560; Chabot, 1597; Garnier-Gallier, 1628; le Maignan; Taillefer de Montausier, 1668; Huislard de Lavau, 1660; Foucher, 1683; Jaudouin, 1706; — et *par les femmes*: aux Cathus; Sallo; Girard de la Marronnière; Mareschal de la Touche; Chabot, 1605; Robin de la Tremblaye, 1595; Masson de la Perraye. — La *seconde* s'est alliée aux Jaumier, aux Maynard (1re branche), 1719; aux Racodet, 1784; Bandou d'Issoncourt, 1826; du Chilleau, 1825; Baudry-d'Asson; de Prades, 1835. — La *troisième*, aux la Haye-Montbault, 1665; Gastinaire; Foucher, 1801; Surineau; Buor de Lavoy, 1733; la Boucherie du Margat, 1764; Caumont de la Force; Mason (ancienne famille de Schrewsbury en Angleterre); Bruissen, 1809; — et *par les femmes:* aux Joussebert de la Bastardière; de la Dive de la Divière; du Chesne; de Courard de Mahé; de Lardat, 1808. — La *quatrième*, aux Taillefer de Montausier, 1664; aux Gourveau, 1708; aux Citoys, 1695; Desprez, 1722; Vallau du Rivage, 1763; Daubenton, 1802; de Chantreau 1826. — La *cinquième*, aux d'Ervy; Marveillau; Beaumont-Bressuire; Prevost de l'Eschallardière; le Lardeux de la Chalonnière.

Personnages remarquables. — Outre Pierre Maynard, croisé en 1248, un autre Pierre Maynard, chevalier du Temple, et Jean Maynard, chevalier de Rhodes, cités plus haut, nous avons à mentionner : Jean Maynard, Ier du nom, nommé en 1310 gouverneur de la forteresse de Talmont par Edouard II, roi d'Angleterre (Rymer, *Acta publica*); — Guillaume Maynard servait, en qualité d'écuyer, dans la compagnie de Guillaume Boistel, laquelle fit montre à Blois le 29 janvier 1370; il figure sur le rôle de la revue passée à Lille, le 12 octobre 1386, de la compagnie d'Olivier de Mauny, chevalier bachelier (D. Morice, *Preuves,* t. I, col. 1647, et t. II, col. 527); on trouve le même Guillaume employé à la garde du château de Civray, depuis février 1387, jusqu'en septembre 1388 (*Arch. de l'abbaye*

de Saint-Martin-des-Champs de Paris) ; — Jean II, nommé, le 28 juillet 1350, gouverneur du château de Brest par Edouard III, roi d'Angleterre, comte de Poitou et duc de Guienne (Rymer, *Acta publ.*, t. III, 1re partie, col. 79) ; en cette qualité, il enjoignit, le 14 septembre 1355, à Bernard du Chastel de remettre au duc de Lancastre tous les châteaux, forteresses, munitions et provisions de guerre qu'il avait en sa main (D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 1486, 1489) ; — Jean Maynard, son fils, se trouvait dans la compagnie de Jean de Tournemine, chevalier-banneret, dont la revue eut lieu à Thérouenne, le 28 septembre 1383 (D. Lobin., *Preuves*, col. 644).

Jean Maynard, IIIe du nom, chevalier, écuyer de Jean de France, duc de Berry vers 1402, nommé en qualité de chevalier, le 23 août 1421, à la garde du château de Talmont, pour le service de Charles VI (*Cabinet du Saint-Esprit*). — Les Maynard comparaissent aux bans et arrière-bans convoqués en 1467 par Louis XI, en 1491 par Charles VIII, et en 1533 par François I; au premier : Tristan Maynard, Ier du nom, en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du seigneur de Laigle, et Pierre Maynard, son frère, en qualité de brigandinier dans celle du seigneur de Montreuil (*Roolles des bans et arriere-bans*, par P. de Sauzay ; — au second : Pierre Maynard, seigneur du Rivau, et Gilles Maynard, pour Jacques, son frère, prêtre, comme archer en la compagnie du seigneur de Beaumont-Bressuire (*Id., ibid.*); — à celui de 1533 : Jacques Maynard, seigneur de Dinechin, et son fils Jacques (*Id., ibid.*). — Antoine Maynard, gentilhomme d'une grande valeur, mêlé à tous les événements militaires qui s'accomplirent en Poitou, sous Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV, est nommé chevalier de l'Ordre du Roi en 1641.

Marie Mesnard, abbesse de la Trinité de Poitiers, vers 1649 (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1310) ; — Jean Mesnard, dit l'*Abbé de la Vergne*, docteur en Sorbonne, chanoine de Luçon, l'un des principaux dignitaires de cette cathédrale, mort en 1702. — Les branches suivantes marquent surtout dans la dernière moitié du XVIIIe siècle ; celle des seigneurs barons de Langon, a produit : Alexandre-Bonaventure, page en la grande écurie du roi 1782, lieutenant au régiment de Boufflers 1787, sous-lieutenant au régiment noble à cheval de Berry en l'armée de Condé. Il se distingua aux campagnes de 1794 à

1800 ; — Bénigne-Germanicus-Bonaventure-Louis, sous-lieutenant au régiment de Languedoc (dragons), enseigne en 1790 ; — Bonaventure-Louis-Germanicus-Jules, baron de Langon, officier supérieur de la garde royale, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, démissionnaire en 1830 ; — Anne-Bonaventure, baron de Langon, dont la vie tout entière fut consacrée à la défense de la royauté ; on le rencontre à Quiberon en 1795, en Vendée en 1815, aux combats de Saint-Gilles et des Mathes, où il commandait en second la division des Marais, de Saint-Jean-de-Mont et de Bouin, commandant de la garde nationale de l'arrondissement des Sables en 1816, chevalier de Saint-Louis en 1822, maire de Luçon en 1827, mis hors la loi avec son frère en 1832.

Dans la branche des comtes de Mesnard : Alexandre-Bonaventure, comte de Mesnard, page de la grande écurie en 1751, capitaine au régiment Royal-cavalerie, avec rang de lieutenant-colonel ; il fait les campagnes de la guerre de Sept-Ans, se trouve aux batailles de Crevelt et de Lutzelberg, où il reçoit une blessure, breveté mestre de camp de cavalerie 1772, capitaine des gardes de la porte de *Monsieur* 1777, émigré 1791, adjudant général à Coblentz, chevalier de Saint-Louis et commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, mort en 1792 ; — son fils, Marie-Antoine-Alexandre-Dieudonné-Edouard, comte de Mesnard, capitaine-colonel des gardes de la porte de *Monsieur*, en survivance de son père, arrêté à Paris après le 18 fructidor, condamné à mort, comme émigré rentré, par une commission militaire, exécuté dans la plaine de Grenelle, le 12 octobre 1797 ; — Louis-Charles-Bonaventure-Pierre, comte de Mesnard, frère cadet de Marie-Antoine, capitaine au régiment Conti-dragons en 1789, puis dans les gardes du corps du roi à la campagne de 1792, colonel en 1814, chevalier de Saint-Louis, aide-de-camp et gentilhomme d'honneur du duc de Berry, écuyer de Madame 1816, puis maréchal de camp, aide de camp de Mgr le duc de Bordeaux 1821, commandeur de la Légion d'honneur, gouverneur du château de Rosny 1822, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et pair de France 1823, avec un majorat de 12,000 francs, nommé chevalier grand'-croix de Saint-Constantin par le roi de Naples 1824, et grand'-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand, cordon bleu par Charles X. Depuis 1830, le comte de

Mesnard n'a cessé de prouver son inaltérable dévouement à la maison de France exilée et surtout à Madame, duchesse de Berry.

Dans la branche de la Claye : Louis de Maynard, écuyer, seigneur de Loulerie, comparait au ban de la noblesse du Poitou convoquée à Fontenay, en 1703, par le maréchal de Chamilly; — Charles-Guy, page de la grande écurie sous Louis XV; — Bonaventure-Marie-Charles-Pierre-Joseph servit aux chasseurs nobles de l'armée des Princes, membre du Conseil général de la Vendée sous la Restauration.

Récompenses honorifiques. — I. *Titres :* celui de *baron,* par héritage de la baronnie de Langon; — celui de *comte,* par érection en *comté* de la châtellenie de la Barottière, sous le nom de *comté de Mesnard, par lettres du mois de décembre 1766.* — II. *Honneurs de la cour,* en 1773, 1785, 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. — III. *Pairie,* accordée à Louis-Charles-Bonaventure-Pierre, comte de Mesnard, le 23 décembre 1823. — IV. *Ordres de chevalerie :* des chevaliers de l'ordre du Roi ; — des chevaliers et des commandeurs des ordres de *Saint-Lazare,* de *Saint-Louis* et de la *Légion d'honneur ;* des *grand'-croix* des ordres de *Saint-Constantin* et de *Saint-Ferdinand ;* un *cordon bleu.* (Voir ci-dessus.)

Représentants actuels. — La branche des *barons de Langon* est représentée : I. par Bonaventure-Louis-Germanicus, baron de Maynard, marié en 1826 à Marie-Antoinette Bandon d'Issoncourt, dont Gaston, attaché au ministère des affaires étrangères ; — II. par Alphonse-Aimée-Anne-Paul, chevalier de Maynard, marié en 1825 à Amande du Chilleau, dont Rodolphe; Gédéon; Machabée, officier au 4e chasseurs; Henri, engagé volontaire aux zouaves; — III. par Charles-Benjamin, marié en 1827 à Gabrielle-Céline des Prades, dont Stanislas et Gabrielle.

La *branche des comtes de Mesnard* est représentée par Caroline de Mesnard, tenue sur les fonts baptismaux par le roi et la reine de Naples; — la *branche de la Claye,* 1° par Charles-Joseph-Auguste, marié, en 1826, à Louise-Marguerite-Adelaïde de Chantreau, dont Auguste, et Mlle Augustine de la Claye, mariée, en 1865, à M. Gabriel le Bailly de la Falaise (famille normande), morte en 1866, laissant un fils, Jules; 3° par Armand-Bonaventure, marié, en 1850, à Berthe

Chevalier de la Petite-Rivière, dont Henri, Marie-Gabrielle et Edithe; 4° par Mlle Marie-Clémence de la Claye, unie à M. Hippolyte-Adolphe Morisson de la Bassetière, aide-major de la division de Georges Cadoudal, dont un fils, Marie-Henri-Armand de la Bassetière.

Armes. — *D'argent fretté d'azur.*

MONTALEMBERT.

VIIe Croisade. — L'acte suivant constate qu'Aymeric de Montalembert fit partie de la première croisade de saint Louis.

Universis presentes litteras inspecturis notum sit quod nos Guillelmus de Asperomonte, Guillelmus de Columbers, Reginaldus Gumen, Aimericus de Monte-Aremberti et Guillelmus Bigot, milites, habuimus et mutuo recepimus ab Anfreono Nicolai et Odine Pancia, civibus et mercatoribus januensibus trecentas libras turonenses pro quibus nobis sic mutuandis nobilis vir karissimus dominus noster Alfonsus, comes Pictavensis ad instantiam et preces nostras plegium et principalem debitorem se erga prædictos mercatores constituit; nos vero eidem Domino comiti omnia bona nostra mobilia et immobilia habita et habenda specialiter obligavimus et de ipsa quantitate pecunie tenemus nos pro pagatis et præfatos mercatores quictamus. In cujus rei testimonium, presentes litteras ego Guillelmus de Asperomonte sigilli mei munimine roboravi. — Actum apud Damyetam, anno Domini M° CC° quadragesimo nono, mense novembri.

Guillaume de Montalembert, frère d'Aymeric, figure à la même croisade; car il contracte, lui aussi, solidairement avec *Hugo* de Allimonia, Reginaldus de Mocerio, Guido de Lanau, Johannes de Thusca et Guillelmus Meschins, un emprunt de 270 livres tournois, sous la même garantie, par un acte dont la teneur et la date sont identiques à celles de la charte ci-dessus : — en vertu de ces deux titres, les armes d'Aymeric et de Guillaume de Montalembert sont au Musée de Versailles. Ils portaient : *d'argent à la croix ancrée de sable.*

Geoffroy de Montalembert, chevalier, père des sus-nommés, figure avec ses quatre fils, dans une charte de donation aux templiers de Châteaurenard, datée de mai 1228.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Léon de Montalembert, fils de Charles, IIe du nom, seigneur d'Essé, et de Charlotte Jay de Bois-Sequin, alla joindre, en 1523, les débris des héroïques défenseurs de Rhodes qui, depuis la perte de cette île, en 1522, se trouvaient à Messine (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aq.*, p. 146); il fut nommé grand prieur de Champagne, en 1550 (*Le martyrologe des chev. de Saint-Jean de Jérus.*, par M. de Goussancourt, p. 311); — Auger de Montalembert entra dans la milice, en 1542, ainsi que Gabriel de Montalembert de Vaux (Vertot, *ibid.*, p. 150). Le 4 juin 1543, le commandeur Philippe Perdique donna quittance à Jacques, IIe du nom, père de Gabriel, de 150 écus d'or pour le droit de passage; celui-ci, le 17 avril 1558, reçut ordre du grand-maître de se rendre promptement à Malte, menacée par les Turcs; mais une longue maladie ne lui permit pas de partir sur le champ. (*Regist. du prieuré d'Aquit.;* mss. de l'Arsenal, N° 36.)

Origine. — Cette maison, d'ancienne chevalerie, une des plus considérables et des plus illustres du Poitou, tire son nom d'une seigneurie située sur les confins de l'Angoumois et du Poitou. Elle prouve son existence depuis 1050 (*Hist. d'Angoul., mss.* de Louis des Brandes, *liv.* v, *2e partie*, p. 140), sa filiation suivie, depuis Geoffroy de Montalembert. (*Charte sur parch., provenant du cabinet* Courtois, 1228.)

Branches. — Elle en a formé plusieurs, successivement répandues en Angoumois, en Périgord, en Agenois, en Auvergne et en Bretagne; celles : I. des *seign. de Montalembert*, ou branche aînée, éteinte peu après 1437; — II. de *Granzay*, fondue dans Puy-Guyon, par le mariage de Marie de Montalembert avec Jean du Puy-Guyon; — III. *de Vaux et des Essarts*, éteinte avec Charles-César, qui trouva la mort au siége de la Mirandole; — IV. *de Vaux, de Plaisac*, éteinte avec Jacques, marquis de Montalembert, en 1792; — V. *de la Vigerie*, éteinte à la fin du XVIIIe siècle; — VI. *de Cers*, branche existante; — VII. *de Saint-Simon*, éteinte au XVIIIe siècle; — VIIIe *de Varaize*, qui finit avec Jonas, mort sans hoirs; — IX. *d'Essé*, éteinte avec Gabriel, tué à Coutras, en 1587, et dont les biens passèrent aux enfants de Gabrielle de Montalembert, mariée, en 1516, à Pierre de Triyon; — X. *de Ferrières*, puis *de Royer*, fondus dans Bouran.

au XVIIe siècle, par le mariage d'Anne, dame de Royer, avec Jean-Baptiste de Bouran; — XI. *des Rouets et de la Mothe,* éteinte après 1704; — XII. *de la Bourlie,* qui existe encore; — XIII. *de Monbeau,* marquis de Lostanges.

Alliances de ces diverses branches. — Avec les maisons d'Absac de la Douze; d'Appelvoisin; d'Archiac; d'Aubigné; Barbezières, Beaumont-Bressuire; Beauvilliers-Saint-Aignan; Belzunce; Bouchet de Sourches; Brossard; Bueil de Sancerre, Chambellé; Chasteigner; de Chaunac; Choiseul-Praslin; Commarieu; Comarque; Croismare; Dexmier d'Olbreuse; Escorailles; Estouville; Forbes; Goulaine; Gourville; Illiers; Ysoré de Pleumartin; Lambertye; du Lau; de Liniers; Malvin-Montazet; Maulde; Mercy; Mérode; Monchy; Montberon; Montbourcher; Montferrand; Morlhon; Neuchèse; Pierre-Buffière; du Puy du-Fou; Rochechouart; la Roche-Andry; la Roche-Aymon; la Roche-Faton; la Rochefoucauld; Saint-Exupery; Saint-Gelais-Lusignan; Saint-Marsault; Touchebeuf; Valory; Varaize; Vassal; Wavrin, etc. (*Arrets de maintenue de noblesse; Preuv. de Malte; Preuv. faites devant les commissaires et Généalog. du roi;* Moreri, t. VII; la Chesnaye, t. X; Courcel, t. X.)

Personnages distingués et illustrations. — La maison de Montalembert en a fourni un grand nombre *à l'Église, à la cour, à la haute administration de provinces, à la diplomatie, à la carrière des armes, aux sciences, à la tribune et aux lettres.* — I. *A l'Église:* Jean de Montalembert, abbé commendataire de Grimond, diocèse d'Auch, premier président de la chambre des comptes du duc d'Aquitaine, puis évêque de Montauban en 1470, mort en 1483 (*Gall. Christ.,* t. III, édit. de 1656, col. 753); — François, abbé commendataire de Grosbois, en 1553 (*ibid.,* t. II, col. 1050), diocèse d'Angoulême; — Louis, abbé de Souillac, en 1559, diocèse de Cahors (*ibid.,* t, I, col. 182); — Georges, prieur de la Grâce et du Ledot, protonotaire apostolique.

II. *A la cour:* une demoiselle d'honneur de Marguerite d'Autriche, fiancée du roi Charles VIII; — un maître d'hôtel de la reine de Navarre, vers 1576; — des conseillers et chambellans; — des gentilshommes de la chambre du roi et des princes; — un gentilhomme d'honneur du dauphin; — des pages. (*Arrets de maintenue de noblesse;*

Preuves faites au cabinet des ordres du roi; la Chesnaye, *ibid.*, etc.; *Annu. hist., Arm. 1848*, p. 192.)

III. *A la haute administration de provinces :* Un lieutenant général de Saintonge et Angoumois ; des gouverneurs de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, des ville et château d'Angoulême, de Compiègne, des ville et château de Penne en Agenais, etc.

IV. *A la diplomatie :* Jean, mentionné ci-dessus, évêque de Montauban 1470, ambassadeur du duc de Guienne auprès du pape pour obtenir le mariage de la fille de ce prince avec Charles le Téméraire, député aux États d'Orléans, en 1476 ; — Marc-René, marquis de Montalembert, chargé de missions extraordinaires auprès des armées suédoise et russe, pendant la guerre de Sept ans; — Jean-Charles, baron de Montalembert, chargé par les princes, durant l'émigration, d'une mission particulière près du roi d'Espagne ; — Marc-René-Anne-Marie, marquis, comte et baron de Montalembert, secrétaire d'ambassade à Londres, puis ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à la cour de Wurtemberg en 1816, ministre plénipotentiaire en Danemark 1819, puis à la cour de Suède de 1826 à 1830.

V. *A la carrière des armes :* des chevaliers, des écuyers bannerets; — des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes ; — des hommes d'armes aux montres du Poitou, et notamment à celles de 1467, 1491, 1533 (*Roolles des bans et arriere bans de la nobl. du Poitou*, par P. de Sauzay) ; — des officiers de divers grades et des officiers supérieurs d'une grande distinction, aux *batailles* de Nicopolis 1396 ; de Formigny 1450 ; de Castillon 1453 ; de Fornouë 1495 ; de la Marsaille 1693 ; d'Hochsted 1703 et 1704 ; d'Oudenarde 1708 ; de Malplaquet 1709; de Parme et de Guastalla 1734 ; de Clausen 1735 ; de la Madona del Ulmo 1744 ; de Lutzelberg 1758 ; de Filingshausen 1760 ; de Fontenoy 1743, etc., etc.;—*aux siéges* de Bergerac, de Montguyon, de Blaye 1451 ; de Namur 1692; de Valence 1696; de Douay 1712 ; de Landeau et de Fribourg 1713; de Pizzighitone et Novare 1733 ; de Philisbourg 1734, etc., etc.; — plusieurs d'entre eux ont répandu leur sang aux journées de Thérouanne 1553 ; de Coutras 1585 ; des Provençaux 1568 ; de Staffarde 1690 ; de Hochsted 1704, etc., etc. De 1553 à 1789, *seize* officiers ou généraux de la maison de Montalembert sont morts sur le champ de bataille pour la France, et

sept ont été blessés. L'éloge suivant, extrait d'un manuscrit en vers, de 1632 (*La brill. carriere de nobl. et d'honneur de Guyenne, Angoumois et Poitou*), n'a donc rien d'exagéré :

> La maison de Montalembert,
> D'Essé, de Vaux et de Cers
> Mi-partie engomoisine
> Et mi-partie poëtevine
> Vaillamment a combattu
> Es champs de gloire et de vertu.

Les bornes restreintes de cette notice ne nous permettent pas d'esquisser, même à grands traits, tous ceux des Montalembert qui ont porté l'épée : capitaines, brigadiers, mestres de camps, colonels, officiers de marine, etc. Nous nous bornerons donc à mentionner : 1° André de Montalembert, seigneur d'Essé, *tres bon, tres sage et brave et vaillant* (Brantôme, t. VI), l'un des capitaines les plus illustres des règnes de François Ier et de Henri II. Il s'est rendu célèbre par la défense de Landrecies contre Charles-Quint (1538), et d'Outreau (1546), en Écosse où il *fit de beaux combats et de beaux exploits de guerre*, comme lieutenant général du roy Henri II, et chef de l'expédition envoyée au secours de la jeune Marie Stuart contre les Anglais (1548). (Brant., *ibid.*) ; en Picardie, où il se signala par sa valeur et sa modération 1549, et au siége de Thérouanne, où il trouva une mort glorieuse à l'âge de 70 ans (1553) (Bouchet, *Ann. d'Aquit.;* Davilla, *Parall. de Charles-Quint et de François Ier; Mém. du Bellay;* Dupleix, *Hist. de Henri II :* de Thou, t. I, liv. 5 ; *Histoire de la guerre d'Écosse,* par Jan de Beaugué. Paris, 1556, *réimprimé à Bordeaux en* 1862) ; — 2° Marc-René, marquis de Montalembert, brigadier de cavalerie, enseigne, puis sous-lieutenant de la compagnie de chevau-légers de la garde 1758, maréchal de camp 1761, lieutenant-général 1792, inventeur du célèbre système de *fortification perpendiculaire,* si généralement appliqué en Allemagne, et qui a été récemment l'objet d'un savant ouvrage du général de Blois intitulé : *Fortification en présence de l'artillerie nouvelle,* Paris, 1865, mort à Paris, en 1800 (*Magasin encyclop.,* 6e ann., p. 123-129) ; — 3° Jean-Charles, baron de Montalembert, né en 1757, colonel du régiment de Berry-cavalerie, puis

colonel en Angleterre du corps d'émigrés, connu sous le nom de *Légion Montalembert,* légion qu'il conduisit à Saint-Domingue, lors de la guerre contre les nègres, nommé, en reconnaissance de ses services, brigadier-général par le gouvernement anglais, grade qui n'avait jamais été conféré à un catholique avant lui, et par *Monsieur,* maréchal de camp, le 26 octobre 1796; — 4° Marc-René-Anne-Marie, baron, puis comte de Montalembert, né en 1777, au service de l'Angleterre après le licenciement des corps émigrés, attaché à l'état-major des troupes britanniques en Egypte, aux Indes-Orientales, en Espagne et en Portugal 1808 et 1809, chef d'état-major d'une division à l'expédition de Walcheren 1809, lieutenant-colonel en 1811 et chef d'état-major du corps, nommé, à sa rentrée en France avec Louis XVIII, colonel, chevalier de Saint-Louis, et officier de la Légion d'honneur, pair de France avec le titre de comte en 1819, ministre plénipotentiaire dans le Wurtemberg 1816, en Danemark 1819, en Suède 1826 ; — 5° Marc-Arthur, comte de Montalembert, fils du précédent, page du roi Charles X, en 1829, sous-lieutenant au 3e chasseurs en 1833, lieutenant-colonel des lanciers de la garde à la bataille de Solférino, nommé colonel du 1er chasseurs d'Afrique le lendemain de cette bataille, et mort devant l'ennemi, pendant une campagne dans le Maroc, le 11 novembre 1859.

VI. *A la carrière parlementaire :* Marc-René, comte de Montalembert, joignait à la bravoure et à l'habileté diplomatique un talent oratoire fort remarquable ; il soutint à la tribune de la haute chambre la liberté individuelle, la liberté de la presse, l'expédition d'Espagne, le droit d'aînesse et les substitutions, la septennalité de la chambre des députés, etc. Destitué d'abord en 1820, puis en 1830, de ses fonctions d'ambassadeur, il se voua tout entier à la défense des droits et des libertés de son pays, louant ce qui était digne d'éloge, flétrissant ce qui portait atteinte à la dignité nationale : les visites domiciliaires, la confiscation du fonds commun de l'indemnité, la dilapidation des forêts. — Cette tribune où il avait fait entendre de généreux accents, il était réservé à son fils de l'illustrer. Charles, comte de Montalembert, né en 1810, l'un des rédacteurs du journal l'*Avenir*, et l'un des plus vigoureux champions des plus nobles causes, prononça, de 1835 à 1848, un

grand nombre de discours, véritables modèles du genre. La liberté d'enseignement, la liberté de l'Église, la liberté des ordres monastiques, les nationalités opprimées, telles que la Pologne, l'Irlande, les chrétiens d'Orient, etc., etc., trouvèrent en lui un éloquent et opiniâtre défenseur. Le 14 janvier 1848, à propos de la question du Sonderbund, il annonça d'une voix prophétique l'ouragan qui allait balayer les institutions de la monarchie. La noble chambre disparut avec tout le reste; mais l'orateur devait survivre à cette puissance évanouie. De pair de France devenu représentant du peuple, élu par le Doubs en 1848 et par les Côtes-du-Nord en 1849, le comte de Montalembert se montra, à la *Constituante* et la *Législative*, à la hauteur de lui-même. Il a été élu, en janvier 1851, l'un des quarante de l'Académie française.

VII. *Aux sciences et aux lettres :* on doit à Marc-René, marquis de Montalembert, membre de l'Académie des sciences 1747, et de l'Académie de Saint-Pétersbourg, en 1760, les ouvrages suivants : 1° *La fortification perpendiculaire, ou l'art défensif supérieur à l'offensif* (2 vol. in-4°, 1776-1796); — 2° *Correspondance pendant la guerre de Sept ans* (1777, 3 vol. in-8°); — 3° *Mémoire historique sur la fonte des canons* (1758, in-4°); — 4° *Cheminée-poêle, ou poêle français* (1766, in-4°); — 5° *Relation du siége de Saint-Jean d'Acre* (1798, in-4°), etc.; — à Charles, comte de Montalembert : 1° *Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe* (1836, in-8°); — 2° *Du catholicisme et du vandalisme dans l'art* (1829, in-8°); — 3° *Du devoir des Catholiques dans la question de la liberté d'enseignement* (1844); — 4° *Saint Anselme, fragment de l'introduction à l'histoire de saint Bernard;* — 5° *Les moines d'Occident, depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard* (Paris, J. Lecoffre, 1856, 1867, dont cinq volumes ont paru); — 6° *L'Église dans l'État libre,* discours prononcé au congrès de Malines, en 1863; — un certain nombre d'écrits polémiques et divers articles fournis à la *Revue des Deux-Mondes* et au *Correspondant.*

Récompenses honorifiques. — I. *Titres de comte,* depuis Jean VI, tué à Coutras, en 1587 (*Mém. dressé en 1742, mss. de la Bibl. imp.*); — de *marquis, vicomte, baron,* depuis la première moitié du XVIIIe siècle; — II. *Honneurs de la cour,* 26 juillet 1753, en vertu

de preuves faites au cabinet des ordres du roi. — III. *Ordres de chevalerie,* André, décoré de l'ordre *du roi* par Henri II 1549, et Christophe par Henri III; — vingt et un chevaliers de *Saint-Louis,* depuis la création de l'ordre jusqu'en 1826 : voir leurs noms dans Mazas; — Claude de Montalembert, commandeur de l'ordre de *Saint-Lazare* 1690; — Jean-Charles, chevalier du même ordre 1789; — Bertrand, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, vers 1793; — Jacques-Joseph-Louis, comte de Montalembert, chevalier du très-illustre ordre de *Pologne* 1813; — Marc-René-Anne-Marie, comte de Montalembert, officier de la *Légion d'honneur* 1814; — IV. *Pairie :* Marc-René-Anne-Marie, promu à cette dignité le 5 mars 1819, et Charles, comte de Montalembert, reconnu pair héréditaire à la mort de son père, en 1831.

Représentants actuels. — La seconde branche de Cers est représentée par le comte Charles, ancien pair de France, marié le 16 août 1836 à Marie-Anne-Henriette-Ghislaine, comtesse de Mérode et du Saint-Empire, dont : 1° Élisabeth, née en 1837, mariée au vicomte de Meaux; 2° Catherine, née en 1841, religieuse du Sacré-Cœur; — 3° Madeleine, née en 1849; — et 4° Généreuse-Thérèse, née en 1856.

Le frère puiné du comte Charles, le comte Arthur, mort en 1859, a laissé de son mariage avec Valentine de Rochechouart, trois fils et deux filles : 1° André, né en 1846; 2° René, né en 1847; 3° Geoffroy, né en 1850; 4° Marguerite, née 1855; 5° Alix, née 1856.

La branche de la Bourlie est représentée par Artus, marquis de Montalembert d'Essé, né en 1824, marié, en 1852, à Marie-Marthe de Choiseul-Praslin, dont : Godefroy, né en 1854.

ASPREMONT.

Guillaume d'Aspremont est nommé le premier dans la charte qui précède (p. 325) et y appose son sceau, au mois de novembre 1249. En vertu de ce titre, ses armes ont été admises au Musée de Versailles. — Maison très-ancienne, connue depuis le XIe siècle, et l'une des plus considérables du Poitou, par ses domaines, ses alliances et les services qu'elle a rendus. Eteinte vers 1540. — Elle portait : *De gueules au lion d'or couronné d'azur.*

DES NOUHES.

VIIe Croisade. — Dans le tome quatre-vingt-cinquième de dom Fonteneau, parmi diverses pièces de la famille des Nouhes, on lit ce qui suit :

« Au trésor de la Tabarière (*sic*) on doit trouver une grande pa-
» tente en lettres d'or sur un fort grand vailin (*sic*) pour la conquête
» de la Terre-Sainte : elle est de saint Louis [1]. »

La patente dont il s'agit, si bien décrite par le savant bénédictin, était une invitation à prendre la croix. On sait que le pieux monarque, dans son ardeur pour la délivrance du Saint-Sépulcre et des chrétiens d'Orient, usait souvent d'un pareil moyen. Son appel fut entendu à la Tabarière, comme partout ailleurs, et la cause de Dieu y trouva des défenseurs. Plus tard d'autres membres de la même famille continuèrent à servir la même cause, comme nous allons le voir.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Jean des Nouhes entra dans l'ordre des chevaliers de Rhodes, vers 1520 (Vertot, *Liste des cheval. du prieuré d'Aquit.*, t. IV, p. 146, *édit de 1726*). Il portait *de gueules à la fleur de lys d'or,* armes conservées par la famille. — Jacob des Nouhes, seign. de la Jacquelinière, 2e fils d'Isaac des Nouhes et de Rachel de Crûmes, reçu chevalier de Malte, après avoir fait ses preuves de noblesse, fut d'abord page du Grand-Maître. Une lettre écrite par le Grand-Maître lui-même, Antoine de Paule, au grand prieur d'Aquitaine en fournit la preuve. Voici ce précieux document inséré dans le quarante-deuxième volume de dom Fonteneau (p. 297, *série qui a pour titre : Extraits des Archives du Poictou,* XVIIe siècle).

Magister hospitalis Hierusalem,

« Vénérable très cher et bien amé religieux, ayant fait la grâce à
» Jacob des Noues (*sic*), fils du sieur Isaac des Noues et de damoi-
» selle Rachel de Crûmes, de le recevoir pour un de nos pages, vous
» ne ferez difficulté de lui donner commissaires, pourvu qu'il aye at-

[1] *Extrait et certifié conforme à l'original*, signé Bonsergent, conservateur de la Biblioth. de Poitiers, 16 juin 1858.

» teint l'âge de 12 ans, conformément à nos établissements, et je » prierai Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde.

» Malte, ce 28 janvier 1624.

» Original signé de main originale (*sic*) : de Paulo, archives de » Robineau.

« Sa suscription est : A vénérable très cher et bien amé religieux, le » grand-prieur d'Aquitaine, à Poitiers. »

Origine. — Dans le tome quatre-vingt-cinquième de dom Fonteneau (nº 8) déjà cité, nous lisons ce passage : « Origine et état pré- » sent de la maison des Nouhes : cette race tire son origine des an- » ciens rois Armoriques et des premiers princes de Bretagne. Elle a » été très-puissante et opulente jusqu'au XVIe siècle, où elle possédoit » en Poitou cinquante-quatre clochers. » — Cette extraction est incontestable, mais du côté des femmes seulement ; elle descend, de la même manière, des comtes de Crissé et de Vihers par les Turpin, des ducs de la Trémoille par les Mornay, etc. Il résulte de ces belles alliances, de la patente de saint Louis et de beaucoup d'autres titres que les des Nouhes sont d'ancienne chevalerie.

Branches et alliances. — I. *Branche aînée ou de la Tabarière.* Dom Fonteneau (*ibid.*) nous en donne ainsi les alliances : — « La maison des Nouhes s'est alliée doublement à la maison de » Montmorency, aux maisons de Crissé par les Turpin (deux al- » liances), de Varades, de Rohan, de Vivonne, de Saint-Aignan, » du Bec-Crespin, de Vieu, de Mortemart-Rochechouart, d'Es- » touteville, de Tonnerre, de Sully, de la Brosse, de Goulaine, de » Thorigné, de Grignon, Prévost de la Boutetière (quatre alliances), » Mauclerc, d'Avaugour, d'Aulnis, de Mornay. » — François des Nouhes, gouverneur de Fontenay, seign. de la Tabarière, épousa, en 1572, Catherine d'Avaugour, ramage de Penthièvre, branche de Kergrois. Cette alliance est mentionnée dans le 1er volume de la réformation de 1668 à 1671 (*Mss. de la Bibl. de Nantes*, fol. 51), affirmée par un acte de partage du 21 novembre 1606 entre Jehan d'Avaugour et François des Nouhes, son beau-frère (*Origin. aux archives des Grimouard de Saint-Laurent en Bas-Poitou*).

L'ardeur avec laquelle les seigneurs de la Tabarière avaient servi

la Réforme sous le drapeau de Henri, roi de Navarre, leur valut, nous venons de le voir, une autre alliance guère moins illustre : Jacques des Nouhes épousa, le 29 octobre 1603, à Saumur, Anne, troisième fille du célèbre Mornay, dit le *pape des Huguenots*. Le roi Henri IV, en souvenir des services que lui avait rendus son ancien ministre, signa le contrat de mariage et grossit la dot d'un cadeau de 17,000 liv. (Moréri, t. IX, p. 800; *Duplessis-Mornay, par Joachim Ambert, officier supérieur*, p. 369 et 400). — De cette union, vinrent 1° deux fils : messire Philippe des Nouhes, seign. de la Tabarière, baron de Sainte-Hermine et de la Lande, tué au siége de Bois-le-Duc en 1629, et messire François des Nouhes, décédé au château de Sainte-Hermine : — 2° trois filles : Charlotte, mariée au marquis de Dangeau en 1633, mère du fameux marquis Dangeau, courtisan de Louis XIV; Élizabeth, à messire Georges le Clerc, marquis de Juigné-Verdelles, 1633; et Marguerite, à messire Jacques le Vasseur, marquis de Coigne (D. Fonten., t. LXXXV; Ansel., t. VI, p. 283; Moréri, t. IV, p. 201, et t. III, p. 750; *Mém.* du marq. Dangeau). — Ainsi s'éteignit dans le calvinisme la branche aînée ou de la Tabarière.

II. *Branche des Nouhes, ou de Beaumont-Pally*. Séparée du tronc vers le milieu du XVe siècle, dans la personne de Nicolas des Nouhes, fils de Colin et de Marguerite Prévost, cette branche resta catholique et continua la filiation. D. Fonteneau nous retrace ainsi ses alliances, (*ibid.*, n° 8) : « Nicolas des Nouhes, seign. du Pally, s'unit en 1449 à » Catherine d'Appelvoisin, sœur de Jean, conseiller et chambellan du » roy Louis XI ; — Pierre, à Claude Cathus, 1540 ; — Tristan, à Ma- » rie le Mastin, sœur de Renée qui porta à Guy du Vergier la terre de » la Rochejaquelein, en 1549 ; — Thomas-Jacques, à Louise Prévost, » en 1479 ; — Hercule, à Hélène de Thorigné, en 1591 ; — Isaac, à » Rachel de Crûmes, en 1615 ; — Gabriel, à Marie de Vaudray (Vaul- » draye), en 1642. »

Ces alliances, la plupart contractées dans la province, valurent de vastes et riches domaines aux seigneurs du Pally. Au moment où la fortune mettait leur noblesse dans tout son éclat, ils s'éteignirent tout à coup par un drame sanglant. Gabriel des Nouhes, leur dernier représentant, fut assassiné à la suite d'une partie de chasse, en 1737, par Barraut des Granges, son vassal (*Mém. à la Bibl. de Poitiers*). — Éli-

zabeth des Nouhes, sœur de Gabriel, devenue ainsi son unique héritière, porta à Louis-Jacob de Lespinay, son époux, tous les biens de la branche de Beaumont-Pally, que D. Fonteneau (*ibid.*) évaluait à 200,000 livres de revenus, vers 1740.

III. *Branche de la Normandelière.* Il ne restait alors pour continuer la descendance qu'un cadet déshérité, Gabriel des Nouhes, troisième fils d'Isaac et de Rachel de Crûmes. Celui-ci épousa, le 6 février 1662, Jeanne Lingier de la Ramée (D. Fonten., *ibid.*), et leur fils, en 1690, Marie-Suzanne de Cailhault, dame de la Cacaudière (*id., ibid.*). De ce mariage naquit Louis-Alexis-Henri, marié, en 1746, à Marie-Anne d'Aux, fille de messire François d'Aux, seign. de la Blanchardière et de Loucherie (D. Fonten., *ibid.; Contrat aux arch. de la fam.*). De cette branche descendent les trois qui existent : celles 1° de la *Cacaudière;* 2° de *Loucherie;* 3° de *Robineau.*

Alliances en dehors de la filiation suivie. — Catherine des Nouhes, mariée à Michea Bejarry, varlet, en 1336 ; — Macle des Nouhes, écuyer, à Catherine de Tusseau, 1527; — Catherine, à Jacques Olivereau, écuyer, seign. du Boistissandeau, 1538 ; — Perrine, à René Berry, écuyer, seign. de la Baudonnière, 1548; — Jean des Nouhes, écuyer, à Jeanne de Mellay, 1576; — Jacquette, à Louis Bigot, écuyer, seign. de Brillon ; — Pierre, écuyer, seign. de Beaumont, à Renée de Meulles, 1593. — Françoise, à Jean de Pierres, écuyer, seign. du Plessis-Baudouin, 1603: — Charlotte, à Isaïe du Mail, chev., seign. de Montmartin, 1645.

Services militaires. — Les des Nouhes ont toujours suivi la carrière des armes. En 1309, Guillaume des Nouhes était lieutenant-général d'Anjou (Barth. Roger, *Hist. d'Anjou*). On les voit figurer aux bans convoqués par Louis XI en 1467, par Charles VIII en 1491 et par François I, 1533; au premier : Colas et Jean des Nouhes, en qualité de brigandiniers du seigneur de Laigle ; au second, le même Jean des Nouhes; au troisième, Jean, seign. de la Tabarière, comme homme d'armes, et Tristan, seign. du Pally, comme archer (*Roolles des bans et arriere-bans, etc.*, par P. de Sausay). — François, baron de Sainte-Hermine et de la Lande, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant-général des armées du roi, et gouverneur de Fontenay-le-Comte, en 1599 (*Registres d'hommag. au château de Thouars; Hist. de*

Fontenay-le-Comte, par B. Fillon; *Liste des gouvern. du Bas-Poitou,* par le même.)

On lit dans le tome LXXXV de D. Fonteneau : « Henri de Navarre » adressa un autographe à François des Nouhes, seign. de la Taba- » rière pour le prier de venir à son secours et de lui amener la no- » blesse de sa province;— Philippe, fils de Jacques et d'Anne de Mornay, » fut aussi lieutenant-général des armées du roi, à l'âge de vingt-cinq » ans, sous le grand Condé qui en faisoit grand cas. Il avoit fait les siéges » de Berg-Op-Zom et de Bréda, et fut tué le 4 août 1629, à l'assaut de » Bois-le-Duc. Il avoit acquis une estime générale quoique jeune, » comme il paroit par les lettres de consolation imprimées, adressées » à M. et Mme des Nouhes de la Tabarière, de toutes les provinces de » France, de Flandres, d'Allemagne. »

Viennent ensuite : Gabriel, seign. de Beaumont-Pally, chevalier de l'ordre de Saint-Michel (*Brevet, sig. de Louis XIV, 1651, arch. de fam.*); René-Thomas, lieutenant de vaisseaux du roi, grièvement blessé et mis hors d'état de service à l'affaire de la Hogue, 1690, chevalier de Saint-Louis (D. Fonten., *ibid.*); — Joseph, blessé aux batailles de Fleurus 1690 et de Nerwinde 1693 (*id., ibid.*); Gabriel, chevalier, seign. de la Normandelière, servit aux bans de 1692, 1694, 1698 et de 1703, dans le 3e régim. de dragons (*Etats de service,* cités par D. Fonteneau); Jacques, seign. de Robineau, lieutenant au régim. infanterie du roi, aux campagnes de 1734 à 1737, contraint, lors de la paix de 1737, de quitter le service, à cause de son peu de fortune (D. Fonten., *ibid.*). Il n'en figura pas moins au ban du Poitou en 1758; — Louis-Gabriel-André-Paul, seign. de la Cacaudière, gendarme de la garde ordinaire du roi Louis XVI, major de la division royale de Pouzauges, en 1815, chevalier de la Légion d'honneur, par brevet du 22 août 1829 (*Arch. de fam.*).

Alexis-Hilaire, seigneur de Loucherie, officier au régiment de Condé-dragons sous Louis XVI (*Etats de services, signés marquis de Lescure, 20 août 1779, Arch. de fam.*), marié, en 1782, à Madeleine Mercier de Marigny. Lors du licenciement par le roi de ses officiers fidèles, Alexis se retira dans sa terre de la Gallière, près Saint-Aubin-Baubigné. En mars 1793, il souleva plusieurs paroisses de son voisinage, et prit une large part à la victoire des Aubiers. Il commanda la divi-

sion des Aubiers pendant la grande guerre jusqu'à la défaite de Savenay, où il fut tué (*Hist. des Chefs vendéens,* par Crétineau-Joly, p. 393; — *Mém. de Mme la marquise de la Rochejaquelein,* 1re éd., p. 470; — *Hist. populaire des guerres de la Vendée,* par A. de Brem, p. 62); — son fils figure dans l'insurrection de 1799 en Vendée, avec le grade de capitaine, bien qu'il eût à peine seize ans révolus. En 1815, il commanda la division des Aubiers dans le corps d'armée du général de la Rochejaquelein (*Etats de services, signés comtes de Bagneux et de la Rochejaquelein, Arch. de fam.*); — Louis-Basile des Nouhes de Robineau, après avoir servi aux gardes d'honneur en 1812, a fait avec deux de ses frères la campagne de 1815 en Vendée, où il commandait la paroisse de Saint-Paul, division de Mouchamps, sous les ordres du comte de Chabot; — Toussaint des Nouhes, capitaine dans la garde impériale, fut tué en Russie en 1813.

Titres et honneurs. — Jacques des Nouhes, époux d'Anne de Mornay, *marquis* de la Tabarière (Moréri, t. III, p. 750); — Gabriel des Nouhes, *comte* de Beaumont-Pally (D. Fonten., *ibid.; Procès imprimé, à la Bibliothèque de Poitiers*); — François-Jacques-Philippe des Nouhes, *baron* de Sainte-Hermine, titre porté par trois générations (D. Fonten., t. XIV, p. 785); — Perrine des Nouhes de la branche du Pally, mariée à Pierre Prévost, seigneur de la Boutetière, reçut, à Dinechien, près le Puy-Béliard, en décembre 1472, Louis XI et Philippe de Commines, son ministre, et leur prodigua tous les soins d'une noble hospitalité. La branche de la Tabarière n'eut rien à envier à celle du Pally, car elle fut honorée plus tard, elle aussi, d'une visite non moins auguste. Le 20 avril 1622, Louis XIII, allant de l'île de Rié à Fontenay, s'arrêta au château de Sainte-Hermine avec les grands de sa cour. Les seigneurs de la Tabarière méritaient d'autant plus cette faveur, qu'étant protestants, ils avaient toujours refusé, malgré les instances de leurs coreligionnaires, de porter les armes contre le roi catholique. Ce fut Anne de Mornay, fille du célèbre Philippe de Mornay, qui, en l'absence de son mari, fit les honneurs du noble manoir de Sainte-Hermine (*Commines en Bas-Poitou,* par la Fontenelle de Vaudoré, pp. 25 et 28).

Représentants actuels. — *La branche de la Cacaudière, subdivisée en deux rameaux,* est représentée : le 1er par Eugène des

Nouhes, marié, en 1843, à Amicie, fille de Philippe, comte de Moulins-Rochefort et de Marie du Chaffault; — le 2e par Frédéric des Nouhes, père de deux filles, qui sont : Lucie, mariée, en 1857, à Alfred Buor de la Jousselinière ; — Elina, à Adhemar Louvart de Pontlevoy, en 1854.

La branche de Loucherie est représentée par Alexis des Nouhes, qui a épousé, en 1836, Valentine, fille d'Armand de Béjarry, chevalier de Malte, et de Bénigne de Bernon, dont Arthur, marié, en 1863, à Aliette, fille de Félix Pantin, vicomte de Landemont, et de Juliette de Ghaisne de Bourmont, dont postérité.

La branche de Robineau, par Armand, fils de Basile des Nouhes et de Mélanie le Grand de la Pommeraye, marié, en 1860, à Eugénie, fille de Claude de Ferrey, baron de Rosengat, et de Henriette de Mouillebert, dont postérité.

Armes des seigneurs de la Tabarière. — *D'argent à sept merlettes de gueules, cantonnées en franc quartier d'une fleur de lys d'or sur champ de gueules.* Cet écusson, mentionné par dom Fonteneau, se voit encore aujourd'hui à une clef de voûte de l'ancienne chapelle seigneuriale de Chantonnay ; il est reproduit dans un vieux parchemin aux archives de la famille.

Armes des autres branches. — Telles qu'elles se trouvent à l'Armorial de France (Regist. 1er, no 39) : *de gueules à la fleur de lys d'or.*

Perusse (Hardouin et Geoffroy de). — Voir ci-dessus, p. 197.

Sainte-Hermine (Aymeric de). — Voir ci-dessus, p. 288.

Trémoille (Imbaut, sire de la) et trois de ses fils. — Voir ci-dessus, p. 215.

Vergier (Aymeric du). — Voir ci-dessus, p. 294.

HUITIEME CROISADE.

Hugues XI de Lusignan. — Voir ci-dessus, p. 181.

CHEVALERIE DU TEMPLE.

Templiers de Bretagne.

Hugues de Pagan, premier grand-maître du Temple, descendait, selon Macella et Campanille, cités par l'Hermite Tristan (*Italie française*), des anciens duc de Bretagne.

Guillaume Feron, cité comme templier, dans une charte du duc Conan IV, de l'an 1160. — Voir t. II, p. 186.

Juhael ou Gicquel de Serent. — Voir ci-dessus, p. 63.

Noms mentionnés dans la procédure faite à Paris, de 1309 à 1311 :

Réginald de Beaupoil, *Reginaldus Belli pilli* (*Docum. inédits sur l'Hist. de France. Templiers,* t. II, pp. 263 et 267 ; — André Bernier, diocèse de Saint-Malo (*ibid.,* t. II, p. 235); — André Beri, qui se porte comme défenseur de l'ordre, même diocèse (*ibid.,* t. Ier, p. 61, 97); — Jean de Dinan (*ibid.,* t. II, p. 405); — Guillaume de Dol (*ibid.,* t. I, p. 287); — Laurent de Nantes, *Laurencius de Nannetis* (*ibid.,* t. II, pp. 365, 366, 402 ; — *Petrus de Lapneis,* diocèse de Saint-Malo (t. I. p. 165.)

CORNULIER.

Chevalerie du Temple. — Jehan de Cornillé, l'un des chevaliers qui déclarèrent vouloir défendre leur ordre dans la procédure faite contre eux à Paris, de 1309 à 1311. (Dupuy, *Traité de la condamnation des Templiers,* in-4°, 1650.)

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Jean-Toussaint de Cornulier, reçu chevalier de justice au grand prieuré d'Aquitaine, en 1763, prononça ses vœux en 1769, tint la galère magistrale en 1772 et 1773, et fut pourvu de la commanderie de la Roche-Villedieu en Poitou. (*Registres du grand prieuré d'Aquitaine, à la Bibl. de l'Arsenal,* et *Preuves originales.*)

Origine de la maison de Cornulier. — Le premier qui ait porté le nom de Cornillé en Bretagne est Hamelin, qui accompagna Robert Ier de Vitré à l'expédition d'Angleterre, en 1066. Son nom est inscrit sur les tables de l'abbaye de la Bataille, parmi ceux des seigneurs qui suivirent Guillaume le Conquérant (du Chesne, *Historiæ Normanorum scriptores antiqui,* p. 1124). Au retour de cette expédition, Robert de Vitré lui donna des terres de ses domaines, entre Vitré et la Guerche, et notamment dans la paroisse de *Cornillé,* dont il prit le nom, suivant l'usage qui commençait alors à s'introduire en Bretagne. On le trouve ainsi nommé : *Hamelin de Cornillé* dans un acte passé à Rennes, le 17 des calendes de janvier 1086. (*Cartulaire de Saint-Florent de Saumur,* f° 87, recto.)

Cet Hamelin avait deux fils qui étaient déjà majeurs en 1060, car ils figurent dans un acte passé à cette date au château de Vitré en qualité de témoins : *Odo, filius Hamelini; Gosfredus, frater ejus* (D. Morice, t. Ier, col. 413). Odon et Geoffroy de Cornillé furent encore témoins au traité de paix conclu, en 1106, après la bataille de Tinchebray, entre André de Vitré et le duc Alain Fergent. (Le Baud, *Chronique de Vitré,* p. 18 et 19.)

Odon II de Cornillé, fils du précédent, sauva Robert de Vitré de la fureur de son père, André, qui allait le tuer. En 1123, Robert s'était marié sans prendre l'avis de son père, et il avait amené sa femme à Vitré ; transporté de courroux, André courut sus à son fils et le perça d'un coup d'épée ; il allait l'achever lorsqu'Odon de Cornillé les départit, recueillit le blessé dans son hôtel, l'y garda jusqu'à ce qu'il fût guéri et le conduisit à Candé hors des atteintes de son père. (*Chronique de Vitré,* p. 19.)

Pierre de Cornillé ratifia à Nantes, la veille de la Pentecôte 1225, les privilèges accordés à la ville nouvelle de Saint-Aubin-du-Cormier. (D. Morice, t. 1er, col. 854.)

Odon IV de Cornillé, chevalier, et Laurence, sa femme, donnèrent, en 1252, leur part de la dîme de la paroisse de la Prévière, en Anjou, au prieuré de la Primaudière, situé dans la forêt de Juigné, près de Châteaubriant. Odon de Cornillé fut enterré dans l'église de ce prieuré, le 16 juin de la même année. Son tombeau et son sceau, apposé à l'acte de donation, portent *trois corneilles.* (*Titres de la Primaudière,* N° 73 *de la collection des Blancs-Manteaux, à la Bibliot. impériale.*)

Guy de Cornillé fut abbé de Saint-Augustin de Limoges, de 1337 à 1366. (*Nova Gallia Christiana,* t. 2.)

Du Haillan, historiographe de France et généalogiste des ordres du roi, en 1595, rapporte que le duc de Bretagne Jean IV, émerveillé du talent que s'était acquis dans la chasse au cerf Grégoire de Cornillé, voulut qu'il prît, au lieu de son nom de *Cornillé,* celui de *Cornulier,* avec des armes parlantes, au lieu de ses armes anciennes, qui étaient *d'argent à trois corneilles de sable,* et qu'il portât à la place : *d'azur au rencontre de cerf d'or ;* et pour lui témoigner son estime, lui permit d'ajouter *entre les bois du cerf une hermine d'argent.*

Ce récit de du Haillan est confirmé par les anciennes réformations de la noblesse de la paroisse de Mécé, dans l'évêché de Rennes, où le même Guillaume, fils de Grégoire, est nommé *de Cornillé* dans l'enquête de 1427, et *de Cornulier* dans celle qui fut faite deux ans plus tard, en 1429. (*Anciennes réformations de Bretagne, ms de la Bibl. de Nantes.*)

C'est de ce Guillaume que descendent les *Cornulier* actuels, mais le nom de *Cornillé* s'est perpétué dans d'autres branches collatérales de Grégoire jusque vers l'an 1600, époque à laquelle elles se sont éteintes, après avoir donné des maîtres des comptes et des forestiers des comtes de Laval. Jehan de Cornillé ratifia le traité de Guérande le 10 avril 1381, (D. Morice, t. II, col. 275). Olivier de Cornillé était l'un des gendarmes du connétable de Richemont en 1424 (*ibid.,* col. 1147). Amaury de Cornillé, l'un des témoins entendus, en 1485, dans l'enquête des dégâts faits au château de Sévigné (D. Morice, t. III, col. 478). Briand de Cornillé, chevalier de l'ordre du roi, fut maintenu par lettres du 17 mars 1536 dans les prééminences aux églises paroissiales de Cornillé et de Torcé (*Registres de la chancellerie de Bretagne*).

Pierre de Cornillé, abbé de Montmorel, au diocèse d'Avranches en 1558, mort en 1589 (*Gallia Christiana*, t. XI, col. 539).

Depuis que le nom de *Cornulier* a prévalu, nous trouvons que cette famille a donné :

Personnages éminents. — 1° *Dans l'Église :* Pierre de Cornulier, doyen de Nantes en 1602, abbé de Sainte-Croix de Guingamp, de Saint-Méen de Gaël et de Blanchecouronne, député du clergé de Bretagne aux États-Généraux de 1614, évêque de Tréguier en 1617 et de Rennes en 1619, l'un des hommes que le cardinal de Richelieu consultait le plus volontiers. En 1621, le clergé de France, réuni en assemblée générale à Bordeaux, le choisit pour organe des remontrances qu'il adressait au roi; il le harangua, assisté des cardinaux de Retz et de la Valette (*Bibl. hist. de la France* et *Mercure de France*). Il mourut en 1639 et D. Germain Morel fait de lui cet éloge dans son *Histoire de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Méen :* « Très- » éloquent orateur, subtil philosophe, savant théologien, vertueux » politique, homme d'état sans reproches, juge incorruptible et pré- » lat très-vigilant dont la mort fut un jour fatal pour tout l'ordre de » Saint-Benoît. » « C'est à ce prélat, dit le continuateur de D. Morice » (*Catal. des Evesq. et abbés de Bret.*, p. XCVI), qu'on est redevable du » bel hôpital qui sert à loger les pauvres et les pèlerins qui ont recours » à l'intercession de saint Méen. » — Claude de Cornulier, abbé de Blanchecouronne en 1635 et aumônier du roi. Pierre, maître de l'Oratoire de *Monsieur*, duc d'Orléans, en 1661. (*Id. ibid.*, p. CXIII.)

2° *Au parlement :* Sept présidents à mortier, un président des enquêtes et quatorze conseillers (*Liste de Noss. du Parlement de Bret.*, Rennes, 1754);

3° *A la chambre des comptes :* Quatre présidents et deux généraux des finances en 1563 et 1588, le second desquels entra en plein exercice de sa charge dès l'âge de vingt ans;

4° *Dans l'administration :* Treize conseillers d'État; deux grands maîtres des eaux et forêts et grands veneurs de Bretagne, en 1601 et 1642 (D. Taillan., *Hist. de Bret.*, liv. XIX, pp. 347, 401, 423); trois commissaires du roi aux Etats de cette province; deux maires de Nantes, en 1569 et 1605;

5° *Dans l'armée :* Trois capitaines d'arquebusiers à cheval, en 1487.

1530 et 1635; un capitaine de cinquante hommes d'armes et de chevau-légers en 1596, gouverneur de Nantes, du Croisic, de Guérande et de Comper; sept capitaines de la noblesse et trois lieutenants des maréchaux de France au comté nantais, un chef de division des armées royales de la Vendée, un chef de bataillon des chasseurs à pied de la garde, tué héroïquement à l'assaut de Sébastopol à l'âge de trente-trois ans, et nombre d'officiers de différents grades.

6° *Dans les ordres de chevalerie :* Deux chevaliers de Saint-Lazare et sept chevaliers de Saint-Louis.

Titres, marquis de Châteaufremont par érection de 1683; comtes de Largouet, de Vair et de la Roche-en-Nort; vicomtes de Rezé; barons de Montrelais, de Lanvaux et de Quintin-en-Vannes; châtelains de la Touche de Nozay par érection de 1611.

Alliances directes avec les familles de Montbourcher, de Concoret, des Vaulx, le Royer, de Comaille, de Cicé, de la Noue, de Launay, Fleuriot, de Goulaine, du Bois de la Ferronnière, de Foucault, de Charette, des Houmeaux, Guyet de la Sourdière, Deniau, de Trémerreuc, de Boislève, Hay des Nétumières, de Montmorency, le Gall de Ménoray, de la Tronchaye, du Dresnay, de Saint-Pern, Rogues de la Poëze, le Feuvre de la Brulaire, Henry de la Plesse, Douard de Villeport, Cosnier de la Bothinière, du Tressay, de Kervenozaël, de Catuélan, de Lanloup, le Mallier de Chassonville, Morel de la Motte, de Monti, de Sesmaisons, de Mauléon, de Lonjon, le Doulcet de Méré, de la Jou, Hallouin, le Maignan, de Ruis, Giraud, le Tourneulx, Ménardeau, de Biré, de Goyon, de Montsorbier, d'Escrots d'Estrées, des Friches-Doria, de Blocquel de Wismes, de Villebois-Mareuil, de Lespinay, de Romain, Grimouard de Saint-Laurent, le Loup, de la Rivière, de Kermeno, le Lardeux, du Plessier de Genonville, Trotereau, Dondel, Brossard, Collas de l'Épronnière, Louail de la Saudrais, Chotard de la Loirie, Cassard de la Jou, de Gennes, du Bourblanc, Bahuno du Liscouet, d'Oilliamson, de la Barre, de Vélard, de Couëtus, de Sailly, de Lambilly, de la Tour-du-Pin, de Lauriston, Robert de Grandville, Garnier, le Meneust, Boux de Saint-Mars, de Becdelièvre.

Branches actuelles. — La famille de Cornulier subsiste encore en trois branches séparées depuis 1563.

La branche aînée ou *de Vair* est aujourd'hui représentée par Gontran, marquis de Cornulier, qui a deux fils.

La branche *de la Caraterie* est représentée par Stanislas, abbé de Cornulier, nommé en 1858, camérier du Saint-Père et prélat romain, avec le titre de *Monsignor;* Arthur, vicomte de Cornulier, l'un des volontaires pontificaux de 1860, décoré de la médaille *Pro Petri sede* (le vicomte Arthur se trouvait à la prise de Ponte-Corvo, jour de la bataille de Castelfidardo); Auguste, comte de Cornulier, ancien page du roi Charles X, démissionnaire en 1830, qui a trois fils; et Henri de Cornulier, élu membre du conseil d'arrondissement de Nantes, par le canton de Machecoul, le 27 août 1848, fit partie des volontaires de Nantes qui marchèrent au secours de Paris au mois de juin de la même année.

La branche *de Lucinière* est représentée par Ernest, comte de Cornulier, ancien officier de la marine royale, chevalier de Légion d'honneur, auteur de divers ouvrages sur l'astronomie nautique, sur l'artillerie de la marine, la tactique navale et sur l'histoire du comté nantais; Hippolyte de Cornulier, aussi ancien officier de la marine royale, garde-du-corps du roi Charles X, puis, en 1833, lieutenant dans l'armée du roi don Miguel de Portugal, élu membre du conseil général de la Loire-Inférieure, de 1848 à 1852, membre du conseil municipal actuel de la ville de Nantes; Théodore de Cornulier, l'un des volontaires orléanais qui marchèrent au secours de Paris, en juin 1848, et se trouvèrent à l'affaire du Carrousel; et René, comte de Cornulier-Lucinière, capitaine de vaisseau, commandeur de la Légion d'honneur, qui a quatre fils, dont deux sont officiers dans l'armée de terre et un autre dans la marine.

Maintenue de noblesse. — La maison de Cornulier a été maintenue d'ancienne extraction chevaleresque par arrêt du 17 novembre 1668, rendu par la chambre établie au parlement de Bretagne pour la réformation de la noblesse de cette province. Elle porte pour armes : *d'azur au rencontre de cerf d'or, surmonté d'une moucheture d'hermine d'argent entre les bois;* et a pour devise : *Firmus ut cornus.*

Templiers de l'Anjou et du Maine.

Jacquelin de Maillé, maréchal du Temple. Voir ci-dessus, p. 23. — Robert de Sablé, grand-maître du Temple. Voir-ci-dessus, p. 51. — Philippe de Plessiez ou Plessis-Macé, grand-maître du Temple. Voir ci-dessus, p. 143.

Noms mentionnés dans la procédure faite à Paris, de 1309 à 1311 :

Germain de Barascé, *Germanus de Barascis* (*ibid.*, t. I, p. 379); — Robert Bouliers ou Boliers. — Voir ci-dessus, p. 163; — Réginald de Bianes, *Reginaldus de Bianis,* même diocèse (*ibid.*, t. I, p. 230); — Guy de Charbac, diocèse du Mans (*ibid.*, t. II, p. 14); — Guillaume d'Errée, même diocèse (*ibid.*, t. II, p. 13); — Raoul de Senonnes, *Radulphus de Senonis* (*ibid.*, t. I, p. 115); — Guillaume Terice, même diocèse (t. II, p. 6).

Templiers du Poitou.

Guy et Guillaume d'Arsac (*ibid.*, t. II, p. 123); — N... Audebert, commandeur à *Cuso* (*ibid.*, t. II, p. 94); — Laurent Bacyzin, diocèse de Poitiers (*ibid.*, t. I, p. 76); — Guillaume Barbot, même diocèse (*ibid.*, t. I, p. 75); — Guillaume et Aymeric Barlot (t. I, p. 155); — Regnaud Bertrand (*ibid.*, t. II, p. 89); — Jean Borivent, même diocèse (*ibid.*, t. II, p. 89); — Aymeric Bouet (*ibid.*, t. I, 75); — Pierre Chasteigner. Voir ci-dessus, p. 251; — Gilon de Chevreuse. Voir ci-dessus, p. 267; — Jean de Mallevaud, *Joannes de Malla valle* (t. II, p. 255); — Raymond de Mareuil, *de Marolio,* commandeur de Vofone en Angoumois (t. II, p. 20); — trois frères du nom de Mathée, diocèse de Poitiers; — Pierre Maynard. Voir ci-dessus, p. 319.

Barthélemy Merlot ou Merleau (t. I, p. 264); — Arñaud d'Orfeuille, *Arnaudus de Aurifolio* (t. II, p. 190); — Bartélemy de Parthenay (t. II, p. 8); — Adhémar de Perusse. Voir ci-dessus, p. 197; — Guillaume Poictevin, *Guillelmus Pictavinus,* commandeur de Châteaubernard en Saintonge. Voir ci-dessus, p. 221; — Barthélemy de Puy-Ravault, *de Podio Revelli,* diocèse de Poitiers (t. II, p. 59); — Hum-

bert de Puy-Serré, même diocèse (t. I, p. 264), — Guillaume de Puy-Vault, *de Podio Vivault* (t. II, p. 20); — Étienne Quintin, diocèse de Poitiers (t. I, p. 77); — Pierre Raynaud, *Reghardi,* même diocèse (t. I, p. 232); — Humbert de Roz, même diocèse (t. I, p. 232).

CHEVALERIE DE S.-JEAN-DE-JÉRUSALEM

DE MONTI.

Pierre de Monti, 49e grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, succéda, le 23 août 1568, à Jean de la Valette. Il était alors grand prieur de la langue d'Italie; il avait été auparavant gouverneur du château Saint-Ange, puis amiral-général des galères de Malte, et enfin ambassadeur de l'ordre près le Saint-Siége. L'année même de son avènement, plus de cent hospitaliers scellèrent de leur sang (7 octobre) la victoire de Lépante. L'achèvement de la *Cité-Valette* se rattache à l'administration de Pierre de Monti. Il y entra solennellement avec toute la *Religion*, le 18 mai 1571. Se sentant affaibli par l'âge, il voulait finir ses jours dans la solitude du Mont-Cassin; mais le pape Pie V le fit renoncer à son dessein, et il continua d'occuper le trône magistral jusqu'à sa mort, le 27 janvier 1572. Il était issu, ainsi que Christophe, du mariage de Marguerite de Monti, sœur du pape Jules III, avec Guidalotti. Ce pontife adopta les deux frères, ses neveux, dans la maison de Monti. (Bosco, *Historia dell ordine de San-Giovani Gierosolimitano, in Roma, 1594;* Nabarat, *Privil. de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérus.,* liv. III, p. 108; Math. de Goussancourt, IIe part., pp. 275, 314 et 316.)

Charles-Claude de Monti, seigneur de Launay, reçu chevalier de Malte, le 6 mai 1721, après avoir fait ses preuves de noblesse devant les commissaires du grand prieur d'Aquitaine. Il portait : *d'azur à la bande d'or, accompagnée de deux montagnes, chacune de six coupeaux;* — Charles de Monti, frère de Charles-Claude, reçu page du grand-

maître, le 12 octobre 1724. (Vertot, *Liste des chevaliers du prieuré d'Aquit.*)

La maison de Monti est une des plus anciennes et des plus illustres de la Toscane. Les Crocyani, seigneurs de Montereggi, vinrent habiter Florence, lorsque cette ville et Fiezoles s'unirent sous le même gouvernement, vers l'année 1010. En 1240, les violences de la démocratie ayant forcé les nobles à changer leurs noms, Jacobo Crocyani Monti ne garda que celui de Monti. Les descendants de Jacobo Monti rendirent ce nom illustre, car plusieurs d'entre eux s'élevèrent aux premières dignités de la république. Pugio, fils de Jacobo, fut *Gonfalonier* en 1323, 1324 et 1326; Monte Monti, fils de Pugio, en 1383 et 1405; Jacques II, fils de Monte Monti, en 1411 et 1418; Monte II Monti, en 1461 et 1477; Bernard Ier, en 1499, 1503, 1509 et 1516; Mathieu Monti, fils de Bernard, en 1525. (*Arch. de la chancellerie du palais ducal : — Le Prioriste*, livre déposé aux arch. de la réform. de Florence; — *Lettres patent. de Cosme I de Médicis, enregis. à la Cour des aides, 2 mai 1573; — Réform. de la noblesse de Bretagne de 1668 à 1671, Mss. de la Bibl. de Nantes*, t. II, col. 1721.)

Cosme de Médicis tenait à Florence les rênes de l'Etat, depuis 1537. Mathieu de Monti se brouilla avec le duc, parce qu'il soutenait les Strozzi, ses beaux-frères, contre lui. Bernard II, fils de Mathieu, voyant sa famille en défaveur, se retira en France, où régnait alors Charles IX. Pour être admis dans les rangs de la noblesse de France, il avait à prouver son extraction noble. Voici quelques-uns des titres nombreux et authentiques qui établirent avec la dernière évidence l'ancienneté et la noblesse des de Monti : 1° Lettre de Cosme de Medicis à Zacharie de Monti, du 3 août 1565; — 2° Lettres de Cosme à Charles IX; Pise, 4 août 1565; Florence, 18 mai 1569; — 3° Lettres de Cosme à Charles IX, en faveur de Bernard II de Monti, Florence, en décembre 1567 et 15 janvier 1569; — 4° Lettres-patentes de Cosme, données à Florence, aux calendes de novembre 1567 et enregistrées à la Cour des aides de Paris, le 2 mai 1573. Toutes ces lettres sont en parchemin et scellées d'un sceau de plomb. Le grand Duc y affirme de la manière la plus formelle l'antique origine, la haute noblesse des de Monti (*Arch. de la fam., N° 8, 9, 10, 15*), et leurs alliances avec les premières familles patriciennes de Florence. Nous

nous bornerons à donner celle qui fut signée à Pise, le 4 août 1565 :

Cosmus Medices, Dei gratia Florentiæ et Senarum Dux II, Portus Ferrarii in Ilva insula Dominus, etc., harum serie litterarum recognoscimus et notum facimus quod domus et familia de Montibus in hac nostra civitate pariter et domus de Strozzis nostris consanguineis illustri nobilitatis splendore refulgent, ex quibus multi hactenus prodiere viri de nobis et nostris progenitoribus bene meriti; illi enim multos Ecclesiæ dederunt cardinales etiam magnum pontificem Julium Tertium. Scilicet quoscumque honores et dignitates nostræ reipublicæ ab antiquissimis usque et successivis temporibus adepti sunt tantum in armis quantum in nostris conciliis et propria suæ agnationis insignia, patriciorum Florentinorum more gestantes, suis campis probatisque coloribus distincta, ut hic videre licet, veluti alii splendidissimi in patria optimates vixerunt; quos inter Mathæum de Montibus Bernardi filium, Zachariæ patrem connumeramus, qui Elizabetam Strozziam jampridem clarissimam duxit et ex ea præfatum Zachariam legitimo matrimonio suscepit filium;

Quamobrem familias ipsas eorumque gentiles ut decet diligimus, et ipsum Zachariam propterea significamus profatis ingenuis parentibus Mathæo et Elizabeta legitimis natalibus et nobilissimis familiis et avis proavisque et cæteris utrinque majoribus illustrissimis ortos merito nobis carissimos, et eisdem litteris plumbei nostri sigilli appentione munitis et manu nostra subscriptis attestamur, optamus insuper rogamusque in gratiam nostram quodcumque opportunum ipsi fuerit honoris et commodi non vulgari benignitate conferri. Erit enim id nobis gratissimum et quod majoris obsequii loco acceptum feramus. Datum Pisis in nostro ducali palatio die IV Augusti anno dominicæ incarnationis M. D. L. X. V. Ducatius nostri Florentini XXIX. Senensis vero VIII.[1]

Un autre document non moins important, c'est le mémoire ou rapport des commissaires qu'on avait envoyés à Florence pour y compulser les archives publiques. (*Original de l'enquête faite à Florence en 1569, avec signature du notaire public.*)

[1] Très-beau manuscrit en parchemin, in-folio oblong. Au haut de la page sont peintes les armes des Médicis; à la marge droite, les armes des de Monti; à la marge gauche, celles des Strozzy. A la marge inférieure, est attaché un sceau en plomb, dont un côté porte les armes des Médicis, et de l'autre, l'effigie de la République.

Aussi Charles IX n'hésita point à octroyer aux de Monti les droits et priviléges dont jouissait la noblesse du royaume, par lettres-patentes du mois d'octobre 1568, lettres dont un arrêt de la Cour des Aides, 14 mai 1569; un autre du Parlement de Bretagne, 26 novembre 1569; et un troisième de la Chambre des Comptes de Bretagne, 27 juin 1570, ordonnent l'enregistrement. De son côté, la chambre, établie pour la réformation du pays et duché de Bretagne, après un sérieux examen des titres des de Monti, s'empressa, elle aussi, de les déclarer d'ancienne extraction, et de les maintenir : 1° en la jouissance des prérogatives et priviléges attachés à leur condition; 2° dans le droit de prendre *la qualité* de chevalier et d'écuyer. (*Arrêt du 22 janvier 1669.*)

Leurs alliances sont à la hauteur de leur extraction chevaleresque; Cosme de Médicis, dans les lettres indiquées ci-dessus, et Louis XIV, dans l'érection de la terre de Rezé en comté, ont soin de le rappeler. En effet, ils se sont alliés aux Adhimari, aux Strozzi, aux Alberti, aux Biloti, aux Rizaliti, aux Capelli, aux Boni, familles patriciennes qui, presque toutes, donnèrent des Gonfaloniers. Quant à leurs personnages éminents, nous avons prouvé que Pugio, Monte I Monti, Jacques II Monti, Monte II Monti, Bernard I et Mathieu furent *Gonfaloniers* de Florence. On appelait ainsi celui qui y exerçait le pouvoir souverain. Cette dignité suprême fut instituée en l'an 1293. Le Gonfalonier habitait le palais de la seigneurie. Il avait une garde de deux mille hommes. Quand il sortait, toutes les boutiques se fermaient comme en un jour de fête. Le gonfalon de la république, les étendards des forteresses et les clefs des portes de la ville lui étaient confiés. (Machiavel, *Hist. de Florence,* liv. II.) — Nous avons nommé aussi Pierre de Monti, qui occupa avec une grande distinction le trône magistral de Malte.

Antoine de Monti, archevêque de Siponte, auditeur de la chambre apostolique, créé cardinal au titre de *Saint-Vital,* par le pape Jules II, en 1503 (*Ciaconnius, Vitæ et res gestæ Pontif. roman. et cardin.*, t. III, p. 291). Il remplit des missions importantes : en 1502, il est chargé par le duc de Valentinois de publier une amnistie dans le duché d'Urbin, et, en 1506, par Jules II, de presser les Bolonnais de se soumettre au Saint-Siége. (*La Historia d'Italia di Francesco Guicciardini,* lib. V et VII.)

Jean-Marie de Monti, évêque de Manfridonia, de Palestrine, archevêque de Siponte 1512, auditeur de la chambre apostolique, créé cardinal, d'abord au titre de *Saint-Vital,* puis au titre de *Sainte-Praxède,* par Paul III, le 20 décembre 1536, chargé successivement des légations de Lombardie, de la Romagne et de Bologne, président du concile de Trente. (*Ciaconnius, ibid,* p. 742). On le jugea digne de la tiare, *creduto degno della sacra tiara per li meriti suoi.* (*Muratori, Annali d'Italia,* t. x, p. 270), et il fut élu pape, le 7 février 1550, couronné le 22 mai suivant. (*Ciacon., ibid.*, p. 742 et 796.) En souvenir de Jules II, qui avait donné le chapeau de cardinal à Antoine de Monti, son oncle, il prit le nom de Jules III.

Christophe de Monti, évêque de Cagli, patriarche d'Alexandrie, reçut la pourpre romaine à la promotion de cardinaux qui eut lieu le 30 mai 1550. « Il en était digne, dit Ciaconnius (*ibid.*, p. 768) par sa grande piété, la pénétration de son esprit, son ardeur pour l'étude, sa douceur et sa charité envers les pauvres, *ob summam religionem, ingenii acumen, mansuetudinem in omnes, et singularem quamdam liberalitatem in egenorum inopia sublevanda.*

Il nous reste à mentionner : Bernard de Monti, conseiller au conseil du duc de Florence, et depuis maître d'hôtel de Marie de Médicis, et maître des comptes à Nantes (*Réform. de 1669, Mss. de la Bibl. de Nantes,* t. II) ; Yves de Monti, seigneur de la Chalonnière, conseiller du roi et maître de ses comptes en Bretagne, puis maire de Nantes de 1644 à 1647, auteur ignoré d'un ouvrage admirablement écrit, intitulé : *Réflexions chrestiennes sur les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, faites et présentées à ses enfants, pour les exhorter à la pratique des maximes saintes de ce divin ouvrage* (Nantes, P. Querro, 1670, in-4°). Ce livre publié sans nom d'auteur est de la plus insigne rareté. On n'en connaît plus qu'un seul exemplaire, conservé par la Bibliothèque de Nantes, et qui forme une des plus précieuses curiosités.

Yves II de Monti servit avec tant de distinction dans les armées de Flandres et d'Italie, que Louis XIV, pour le récompenser, érigea la terre de Rezé en comté, par lettres-patentes données à Saint-Germain en-Laye, en avril 1672, enregistrées au parlement de Rennes le 1er juillet 1681 et à la chambre des Comptes de Bretagne, le 9 février 1688. Nous en extrayons le passage suivant :

« Ayant donc été informé par notre très-cher cousin, le grand duc de
» Toscane, de l'ancienne noblesse de la maison de Monti, originaire de
» Florence et alliée des plus illustres familles d'Italie, laquelle a eu
» l'honneur de donner un pape, et deux cardinaux à l'Église, et six
» gonfalonniers ou doges, comme aujourd'hui à Venise, à l'Etat, tous
» lesquels l'ont commandé et gouverné avec tant de valeur et de pru-
» dence, que notre très-cher cousin le duc Cosme de Médicis, les a
» recommandés par plusieurs lettres au feu Charles neuvième, notre
» prédécesseur de glorieuse mémoire, comme ses alliés, et les plus
» considérables de son état, lesquelles lettres sont enregistrées, il y a
» plus de cent ans, dans les parlement et chambre des comptes de
» Bretagne. Étant de plus informé de l'attache que ceux de cette
» maison de Monti ont eu pour notre service, depuis les six vingt ans
» derniers qu'ils ont quitté leur patrie pour se donner entièrement à
» nous, et particulièrement de ce qu'ils ont fait sous la conduite du
» maréchal Strozzi, leur oncle maternel, et sous le cornette Strozzi,
» colonel général de notre infanterie ; sachant en outre que, dans les
» temps fâcheux que notre royaume était partagé par diverses factions,
» ceux de cette maison, quoique étrangers, nous ont été plus fidèles
» que nos propres sujets, etc., etc. »

Antoine-Félix, marquis de Monti, aide de camp des armées du roi, servit avec distinction sous le commandement du duc de Vendôme, dans les campagnes d'Italie, de Flandre et d'Espagne; officier plein de mérite et diplomate habile, il fut nommé envoyé extraordinaire en Espagne, brigadier, maréchal de camp et colonel propriétaire du régiment Royal-Italien, chargé, en qualité d'ambassadeur de France en Pologne, de contribuer puissamment à l'élection du roi Stanislas. Il s'acquitta avec habileté et succès de sa mission difficile; s'enferma avec ce prince dans Dantzick, en soutint le siége contre l'armée des Russes et des Saxons, et trouva moyen d'en faire sortir le roi Stanislas. Lorsque la ville eut fait sa capitulation, on conduisit le marquis de Monti à Elbingen et de là à Thorn, où on le retint prisonnier pendant dix-huit mois. Déclaré libre, il en partit le 5 mars 1736, revint en France, fut créé lieutenant-général des armées du roi, par pouvoir du 4 juin 1736, et chevalier des ordres de Sa Majesté (cordon bleu), le 1er janvier 1737.

La fidélité dont parle le grand roi est devenue la foi politique de la famille de Monti. Joseph-René-Marie de Monti, comte de Rezé, chevalier de Saint-Louis, fut page du roi Louis XVI et suivit les princes en émigration. Son fils Édouard de Monti, comte de Rezé, aujourd'hui chef de nom et d'armes de la famille de Monti, ancien officier de cavalerie sous la Restauration, chevalier de Malte et de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, n'a cessé depuis 1830 de donner au noble représentant de ses principes tous les témoignages d'une inaltérable fidélité. Il fait partie depuis trente ans des hommes dévoués dont le prince aime à s'entourer. Monsieur le comte de Chambord, voulant donner à la famille de Monti une preuve nouvelle de sa bienveillance et de son estime, vient encore d'attacher à sa maison Yves de Monti, l'un des neveux d'Édouard de Monti, comte de Rezé.

L'une des branches des descendants d'Yves II était représentée, dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, par Louis-Claude-René, marquis de Monti, page de Louis XV, ancien capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France. Le marquis de Monti émigra et servit dans l'armée des princes. La même branche est représentée aujourd'hui par le marquis Louis de Monti, qui suivit le roi à Gand, fut nommé au retour chevalier de la Légion d'honneur, officier supérieur de la maison du roi, et plus tard, chevalier de Saint-Louis.

Chabot : Antoine, Grand-Prieur de France, 1490; — François, vers 1580; — François, 1643; — Louis-Augustin, 1676; — Louis-Anne, 1750. — Voir ci-dessus, p. 242.

Montalembert : Léon, Grand-Prieur de Champagne, 1523; — Auger et Gabriel, 1542. — Voir ci-dessus, p. 326.

DE TERVES.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Jean de Terves, admis pendant la période Rhodienne vers 1475, était, en 1504, prieur et commandeur de l'hôpital de Saint-Jean de Nantes, d'après le titre suivant, conservé aux archives de la Vienne. (*Commanderie de Nantes,* L. 766.)

« En nostre court de Nantes en droit devant nous a esté personnel-
» lement estably frère Jehan de Terves, chevalier de l'ordre de Saint-
» Jehan de Jherusalem, prieur et commandeur de loppital de Saint-
» Jehan de Nantes, lequel oud. nom sest submis et submet aux pou-
» voirs destroict et cohercion de nostred. court quant a faire et tenir
» ce qui ensuilt et o ce a fait constitué estably et ordonné, et par
» ces presentes constitue establist et ordonne ses allouez et procu-
» reurs touz generaulx et messagiers especiaulx maistre Pierre Duce-
» liers, Pierre Lorans, Guillaume Debrourrech, Jacques Geroix,
» Jehan Heligon, Richart Maillart, Pierre Maillart, Gilles Guillemo-
» teau, Yves Lefebure, Jehan Blanchart, Me Jehan Lefebure et cha-
» cun deulx seul et pour le tout...................................

» Et par expres a celuy de Terves, commandeur susd. donné ausd.
» Blanchart messire Yves Lefebure, Jehan Lefebure et chacun ses
» procureurs povoir et mandement espicial de louer et affermer les
» lieux manoirs mestaeries maisons doumaines.... qui aud. comman-
» deur pevent et doyvent compecter et appartenir a cause et par
» raison dud. oppital en quelque lieux et juridicions qu'ilz soient et
» tel priz que leur plaira et tel temps, et icelles fermes jurer pour et ou
» nom dud. constituant, de recevoir touz et chacun les devoirs rentes
» par deniers blez avoines poulles et autres quelzconques qui pouront
» competer et appartenir aud. commandeur et a lad. cause et den
» bailler quictance, den transiger composer paciffier et accorder ge-
» nerallement de faire toutes et chacune les choses que led. insti-
» tuant feroit ou faire pourait si present estoit combien que le cas
» requiere mandement plus espicial ou presence de personne, pro-
» mettant a promis et soblige led. constituant sur lobligacion de touz
» et chacun ses biens meubles et immeubles presens et futurs et par
» son serment a avoir ferme estable et agreable tout ce que par lesd.
» procureurs et chacun sera fait et procuré tant pour luy que au con-
» traire et pour iceulx et chacun, les jugiez des courtz poyer si mes-
» tier est. Donné tesmoing le seel estably aux contratz de nostred.
» court le dix ouictème jour de may lan mil cinq cens quatre.

» Signé : P. MAILLART. GUILLEMOTO. »

Maurice de Terves, fils de Pierre, seigneur de Boisgirault, d'Au-

bouhé, etc., reçu au Grand-Prieuré d'Aquitaine, en 1552 (Bibl. de l'Arsenal, *Regist. des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*). Vertot, dans ses *Listes chronologiques des Frères chevaliers* (édit. de 1726, t. IV, p. 152), écrit *de Ternes*. Cette erreur assez répandue provient de l'ancienne confusion des lettres *u* et *v* et de leur ressemblance avec l'*n* dans les écritures de ce temps. Maurice n'en est pas moins désigné très-clairement, car il le surnomme Boisgirault, le fait naître en Poitou et lui donne les armes de la famille.

Toussaint de Terves, fils de Gui, seigneur d'Aubouhé et de Boisgirault, et neveu du précédent, reçu au Grand-Prieuré d'Aquitaine, en 1587. Les deux commissaires délégués pour son admission furent frère Christophe Jousseaume, commandeur de Moullin et de Loudun, et Claude de Liniers, commandeur de Thévalle. Le procès-verbal de ses preuves littérales et testimoniales, où est rappelée l'admission de son oncle Maurice, fut fait à Thouars, devant Vincent le Conte, notaire à Loudun, et les gentilshommes suivants : L. Jousseaume, seigneur de Fontenelle, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme d'honneur de la reine; L. de Lespais, écuyer, seigneur de Monpalais; G. Gendrot, écuyer, seigneur de Gillazay, des Espois, etc.; Ch. Petit, écuyer, seigneur de Villiers et de Laurais; J. Vignier, écuyer, seigneur de la Bodinière, et A. Jarroceau, écuyer, seigneur de l'Angevinière, répondirent de sa noblesse. (Bibl. de l'Arsenal, *ibid.;* — Vertot, *ibid.*, p. 158; *Archiv. de la famille;* — Lainé, *Généal. de la maison de Terves*, etc.)

Toussaint devint commandeur de l'Ile-Bouchard, de Saint-Jean et Sainte-Catherine de Nantes, puis des Espaux, et enfin grand-croix et grand-hospitalier de l'ordre; cela résulte de toute une série de titres authentiques, conservés aux archives de la Vienne; nous en indiquerons quelques-uns : 1° Bail à ferme de la commanderie de l'Ile-Bouchard, fait par messire Léonore Barjot, chevalier, seigneur de Moussy et de Roncée, comme procureur spécial de frère Toussaint de Terves de Boisgirault, commandeur de ladite commanderie, 27 janvier 1616 (*Commanderie de l'Ile-Bouchard,* L. 623). 2° Papier terrier de la commanderie de l'Ile-Bouchard, fait aux frais et diligences de messire Toussaint de Terves, commandeur de cette commanderie, 24 mai 1621 (*ibid.,* registre 499). 3° Arrêt du conseil privé du roi, rendu en

faveur de Toussaint de Terves Boisgirault, commandeur de Saint-Jean et de Sainte-Catherine de Nantes, 6 mai 1625 (*Commanderie de Nantes*, L. 767). 4° Papier terrier de la commanderie de Saint-Jean et de Sainte-Catherine de Nantes, dressé par les ordres et aux frais de Toussaint de Terves Boisgirault, commandeur de l'Ile-Bouchard et de ladite commanderie de Nantes, 29 juin 1627 (*Ibid.*, L. 792). Un double de ce titre existe aux archives de la Loire-Inférieure, ainsi que plusieurs aveux rendus à Toussaint de Terves par divers vassaux de cette commanderie.

Mais le titre le plus important et le plus flatteur pour la famille de Terves est celui qui proclame Toussaint Grand-Hospitalier, c'est-à-dire chef de la noble langue de France[1]; en voici le texte :

« Extraict du livre de la venerable langue de France.

» Ce jourdhuy dernier avril mil six cens trente ung par congé et » licence de S. A. S. frère Anthoine de Paul digne grand maistre de » l'ordre sainct Jean de Jherusalem et du sainct sepulcre cest tenue » la venerable langue au prioré d'Aquitaine président en icelle Illus- » trissime Mr l'hospitalier frère Toussaint de Terves Boisgirault com- » mandeur de Lisle Bouchard et des Espaux, ou cest levé Mr le lieu- » tenant de trésorier frere Gabriel Dorin Ligny commandeur de » Bourneuf du Temple de la Rochelle et sainct Jean et saincte Cathe- » rine de Nantes lequel a renoncé lancienneté de justice au proffict » dud. prioré, ou cest levé frère Pierre Cecillon Cosquet comme pro- » cureur de M. le chevalier frère François de Boisbaudry Tran lequel » a demandé comme ancien capas et bien merant lad. ancienneté de » justice pour se pouvoir chevir tant en couvent que hors de couvent. » Ouy sa demande tous les seigneurs de lad. langue lui ont donné » nemine discrepante.

[1] Pour juger de l'importance de cette dignité, l'une des premières de l'ordre, il suffit de se rappeler que la langue de France comprenait les trois grands prieurés de France, de Champagne et d'Aquitaine, le bailliage de la Morée dont le titre était à Paris à Saint-Jean-de-Latran et la charge de grand trésorier unie à la commanderie de Saint-Jean de Corbeil. Le grand-hospitalier ne relevait que du grand-maitre, et faisait de droit partie de son conseil, ce qui lui imposait le devoir de résider à Malte. On le choisissait parmi les Grands-Croix, et les gentilshommes les plus éminents par leur mérite et leur naissance.

» Les procureurs de la venerable langue de France
» *Signé :* le chevallier de Merey, — le chevallier de la Bertheche,
» — J. Raulot, secretaire de lad. langue. » (*Arch. de la Vienne, commanderie des Espaux*. L. 421.)

Le 11 mai de la même année 1631, le Grand-Maître réunit un chapitre général, demeuré célèbre dans les annales de l'ordre par l'importance de ses travaux et de ses réformes. Vertot cite parmi les hauts dignitaires qui y furent présents *Tussin de Ternez Boisrigault* (Toussaint de Terves Boisgirault), Grand-Hospitalier (t. v, p. 172, 5e édit.) Cette assemblée délégua ses pouvoirs à seize dignitaires qui firent de nombreuses et importantes modifications aux statuts de l'ordre. Le recueil de leurs ordonnances est annexé à l'édition de Vertot de 1726. L'en-tête de ce volumineux procès-verbal se termine par le passage suivant :

« Les dits seize seigneurs s'étant encore rassemblés le sept du pré-
» sent mois de juin au son de la cloche, sur la proposition faite par
» le venerable seigneur frère Toussaint de Terves Boisgirault, Hospi-
» talier, comme le principal d'entre eux, tous bien unis par la cha-
» rité fraternelle, après avoir prudemment consulté et murement
» délibéré sur chacun des points dont ils étaient chargés.... ont ordonné
» statué et decerné ce qui suit.... » — (Vertot, édit de 1726, t. ive, anciens et nouveaux statuts de l'ordre de Malte, p. 226.)

Ancienneté. — La maison de Terves, d'ancienne chevalerie, a donné ou emprunté son nom à la paroisse de Terves.[1] Son ancienneté, ses possessions, ses services et ses alliances lui assignent un rang distingué dans la noblesse féodale de Poitou.

La branche aînée des seigneurs de Terves, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, possédait au xive siècle, outre la seigneurie de Terves, la terre de Blanchecoudre, de laquelle relevait un grand nombre de fiefs, et entr'autres paroisses, celle de Breuil-Chaussée. Vers la fin de ce siècle, cette branche s'éteignait dans la personne de noble dame Jehanne de Terves, qui avait épousé en 1380 Pierre d'Appelvoisins, chevalier seigneur d'Appelvoisins, de Boisbaudran, etc., dont elle était veuve lorsqu'elle rendit aveu à la châtellenie de Bressuire le 9 juillet 1382.

[1] Cette paroisse, dont le nom latin est *Terria*, existait dès le xie siècle, comme l'atteste l'architecture de son église, située près de Bressuire.

Dans cet aveu, Jehanne est qualifiée dame de Blanchecoudre, de la Jobetière, du Rétail et du Chateigner (*Arch. de Bressuire*). Le 8 septembre 1391, noble dame Jehanne de Terves passait en la cour du vicomte de Thouars, avec Pierre de Fontenieux, prieur de Saint-Cyprien de Bressuire, un acte par lequel elle constituait à cette abbaye une riche dotation consistant en rentes, terres, prés, bois, droits seigneuriaux, justices, juridictions, etc., qu'elle possédait dans les paroisses de Saint-Cyprien, de Bressuire, de Flasois, de Taisé, etc., à la condition de prier pour elle, pour Pierre d'Appelvoisins jadis son seigneur et époux, pour son père et sa mère et ses autres parents, « faisant mention que lesd. abbé et couvent ont et auront ferme et » agréable la fondation et d'optation d'une chapellenie que lad. dame » a fondée en lad. église de trois messes la sepmaene de laquelle cha- » pellenie lad. dame a retenu a soy et a ses successeurs seigneurs dud. » lieu de Blanchecosdre le patronage presentation et nomination et » l'institution a reverend pere en Dieu mons^r l'evesque de Maille- » sois. »

Dans cette charte Jehanne déclare qu'elle n'entend porter aucune atteinte par cette donation aux droits de Jehan de Terves, son cousin, dont les terres touchaient les siennes (*Arch. de la Vienne, abbaye de Saint-Cyprien*, liasse 30). Le 10 mars 1393, Jehanne faisait une fondation semblable dans l'église de Breuilchaussée, également avec dotation et hébergement, et toujours sous le patronage des seigneurs ses héritiers. (*Arch. de Bressuire, seigneurie de Breuilchaussée et Blanchecoudre, n° 9.*)

Ces importantes fondations prouvent que la position léguée à Jehanne par ses ancêtres était considérable. Nous en voyons une autre preuve dans la fondation que les seigneurs de Terves firent, en 1404, d'une chapelle, pour leur sépulture dans l'église de Thouars. (Lainé, t. VIII, *Généal. de la maison de Terves.*) Cette position avantageuse, des traditions encore vivantes dans ce pays, les alliances que la famille de Terves contractait dès lors avec les plus anciennes races féodales du Poitou, tout concourt à démontrer qu'elle était même déjà ancienne au XIVe siècle.

Vers 1400, la maison de Terves se continua en deux branches principales, puînées de celle des premiers seigneurs de Terves.

1° Celle des seigneurs d'Aubouhé, dont le premier auteur connu fut Jehan de Terves, ci-dessus mentionné, et que nous voyons ailleurs traiter, en 1382 et 1389, avec les chanoines du chapitre de Thouars. (D. Fonteneau, N° 68, T. reg. 10, in-fol.) A l'héritage de Blanchecoudre, cette branche réunit, par l'alliance avec l'illustre maison de Chambes, la terre seigneuriale de Marenzay, et, en 1490, l'ancienne maison de Boisgirault se fondit en elle et lui apporta ses fiefs.

2° Celle des seigneurs de Beauregard et du Terraz, dont l'auteur, Louis de Terves, seigneur de Beauregard (paroisse du Puy-Notre-Dame), épousa, en 1450, Jehanne du Vergier, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Rideju, l'un des ancêtres des marquis de la Rochejaquelein. Les puinés de cette branche, seigneurs de Glandes, de la Guérillière, de l'Anjouère, d'Armaillé, de Teidras, du Margat, de Contigné, de la Beuvrière, de Brain-sur-Longuenée, du Feil, des Essards, du Claireau, de la Frapinière, de Cossé, de la Salle, etc., sont les seuls représentants actuels de la famille.

Les preuves réitérées que la maison de Terves produisit pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et notamment à l'époque reculée où cet ordre illustre soutenait à lui seul, dans l'ile de Rhodes, des luttes gigantesques contre l'empire ottoman, établissent d'une manière éclatante son ancienne extraction, qui fut confirmée depuis par plusieurs ordonnances, parmi lequelles nous citerons : une sentence de l'élection de Thouars, du 2 mars 1609; un arrêt du 16 juillet 1624, rendu par les commissaires départis par le roi, pour le régalement des tailles du Poitou ; deux ordonnances de M. de Barentin, intendant de la généralité de Poitiers, du 20 juillet et du 12 août 1667 ; une ordonnance de M. de Maupeou, du 22 novembre 1698 ; etc., etc. A ces divers arrêts, il faut ajouter des preuves de page du roi en la grande écurie, en 1749, et le 31 mars 1785.

Services militaires. — La famille de Terves, vouée de tout temps à la carrière des armes, fournit de nombreux représentants aux montres du Poitou, parmi lesquels nous citerons : André et Geoffroy de Terves, *brigandiniers* dans la compagnie du sieur de Laigle ; — Geoffroy et André, *hommes d'armes* dans celle du sieur de Bressuire, en 1467 ; — Louis ; — Geoffroy, sieur de Blanchecoudre ; — autre Louis,

sieur de Beauregard ; — Mathurin ; — Jean , — et Huet, au nombre des gentilshommes du Chastellier, de Thouars, de Bressuire et de Vouvant, en 1491 (*Bans et arrière-bans du Poitou, de 1467 et de 1491, extraits des originaux publiés par Pierre de Sauzay, en 1667*) ; — Antoine de Terves, sieur de Blanchecoudre, *homme d'armes* de l'élection de Mauléon, en 1533 (*Extraits du manuscrit de révérendissime messire Henry-Louis de Chasteigner, évêque de Poitiers*) ; — Guy, seign. d'Aubouhé et de Boisgirault, fit la guerre sous Louis de la Trémouille, dit le chevalier sans reproche, en 1541 (*Preuves de Malte, produites par Toussainct de Terves de Boisgirault*) ; — en 1674, Charles servait en l'escadron des gentilshommes de l'élection de Thouars (*Certificat du duc de la Vieuville, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur du Poitou, du 22 septembre 1674*) ; — René faisait la guerre contre le duc de Lorraine, en 1675 (*Certificat du baron de Sablé, commandant la noblesse d'Anjou, du 29 mars*) ; — et en 1694, René, IIe du nom, entrait lieutenant au régiment de Crussol (*Brevet du roi Louis XIV*).

Sous Louis XV, Charles-Aimé sert seize ans aux gardes-du-corps du roi (*Archives de la famille*) ; — Louis, lieutenant au bataillon d'Anjou (*Brevet du roi Louis XV*), meurt à Calais en 1760 ; — leur frère aîné Pierre-Charles, marquis de Terves, reçu page du roi Louis XV en 1749, entre dans royal-artillerie, est nommé capitaine (*Brevet du roi de 1765*), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (*Brevet du roi de 1774*) ; sa santé l'oblige peu après à quitter une carrière que son mérite devait rendre brillante ; il émigre en 1791, et fait la campagne de 1792 à l'armée du duc de Bourbon qui l'honorait d'une confiance particulière (*Lettres du duc de Bourbon*) ; en vertu d'un brevet du comte de Provence, il commandait en second les gentilshommes de la province de l'Anjou ; son beau-frère Charles-César Hullin, chevalier de la Selle [1], ancien lieutenant-colonel aux chevau-légers, la commandait en premier ; — deux de ses fils l'accompagnent, — l'aîné Pierre-Joseph-Louis, comte de Terves, reçu page de Louis XVI en la grande-écurie en 1785, lieutenant au régiment de Foix (*Brevet du roi de 1787*), fait avec une grande distinction toutes les campagnes de l'émigration, est blessé très-grièvement au combat de Belhem et

[1] Le chevalier de la Selle, frère puîné du marquis de la Selle, lieutenant-colonel aux gardes-françaises, était le dernier survivant de cette illustre maison.

nommé chevalier de Saint-Louis (*Certificats du 22 novembre 1795 et du 7 septembre 1800*); en 1815 il prend les armes, puis se retire du service avec le grade de chef de bataillon; — Le second, Pierre-Charles, très-jeune encore, meurt à l'armée de Condé en 1794, après s'être distingué à toutes les affaires par son zèle et par son courage (*Certificat du duc de Bourbon, du 28 juillet 1797*); — Pierre-Charles-Armand, un des chefs de la chouannerie avec de Scepeaux, de Dieusie, de Turpin, etc., est tué en 1795; — Pierre-Prosper, frère des trois précédents, prend part, quoique très-jeune, aux combats de la grande armée vendéenne; — Charles-Prosper entre volontaire dans la marine du roi en 1778, est nommé lieutenant de vaisseau en 1788; rentré en France en 1794, après de brillants services, il refuse le grade de capitaine de vaisseau que lui offre la république; au retour des Bourbons, il est nommé chevalier de Saint-Louis et capitaine de vaisseau (*Archives de la famille*); — Jean-Joseph, officier aux gardes-du-corps du roi en 1785, se distingue par son dévouement aux journées d'octobre 1789, où il a un cheval tué sous lui, fait avec honneur la campagne de 1792 à l'armée des Princes, passe dans la Vendée, est fait prisonnier et s'échappe au moment d'être fusillé; en 1814 et 1815, nous le retrouvons chevalier de Saint-Louis avec le rang de chef d'escadron aux gardes-du-corps du roi (*Archives de la famille*).

Pierre-Prosper, comte de Terves, ancien officier vendéen, cité plus haut, exerce pendant quatorze ans les fonctions municipales sous la Restauration, est nommé chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur en 1828 et laisse une mémoire populaire à Angers; — Pierre-Jean-Joseph et Jean-Victor brisent leur épée en 1830, au début de leur carrière militaire; — Louis-Lucien gagne en Algérie et sous les murs d'Anvers le grade de chef de bataillon, la croix de la Légion d'honneur et celle de l'ordre royal et militaire de Léopold de Belgique; — Roger, officier d'ordonnance du général de la Moricière, se distingue à Castelfidardo et à Ancône, mérite une mention particulière sur l'immortel rapport du général et est nommé chevalier de l'ordre de Pie IX.

Alliances. — Avec les maisons d'Appelvoisins 1380; de Chambes; Sauvestre de Clisson 1425; le Pauvre; Acton d'Availles; du Vergier 1450; Baudry d'Asson; Grossyn de Boingly 1485; de Boisgirault 1490; du Plessix; de la Vairie; de Champlais 1515; de Chambret ou

Chambert ; de Pougnes 1559 ; le Roy ; de Saintray ; Yongues de la Blandinière ; le Bigot 1605 ; de la Joyère 1617 ; de Fleuriot 1642 ; de Jameray 1668 ; de la Grange 1711 ; de Collasseau 1729 ; d'Orvaux ; Hullin de la Selle 1765 ; le Cornu ; de la Roche-Saint-André 17/9 ; de la Planche de Ruillé 1800 ; de Villoutreys 1803 ; du Chilleau 1808 ; de Grandseigne ; le Clerc de Vezins 1834 ; de Charbonnier de la Guesnerie 1835 ; Brunet de Montreuil 1839 ; de Grignon de Pouzauges 1841 ; de la Charlonnie de la Blotais 1849 ; de Becdelièvre 1853 ; etc., etc.

Armes. — *D'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre mouchetures d'hermine de sable.* Aliàs : *D'hermine à la croix de gueules.* — Couronne : *Celle de marquis.* — Supports : *Guirlandes de roses.*

Lamote-Baracé : Guichard, 1232 ; — Alexandre, 1740 ; — Alexandre, 1786 ; — Nicolas, 1791. — Voir ci-dessus, p. 119.

Walsh : Richard, vers 1350. — Voir ci-dessus, p. 149.

Guiton : Gilles, vers 1350. — Voir t. II, p. 26.

Perusse : Frottier, vers 1350 ; — Louis, vers 1480 ; — Alexandre-François, 1774 ; — Gabriel-Louis, 1787. — Voir ci-dessus, p. 198.

Bouillé : Jean, vers 1490 ; — Michel-Christophe, 1637 ; — Frédéric-Camille-Albert, 1777 ; — François-Guillaume, 1772 ; — Hippolyte-Charles, 1772 ; — Amable-Hippolyte, 1774. — Voir ci-dessus, p. 166.

Chasteigner : Claude, vers 1450 ; — Giron, avant 1556. — Voir ci-dessus, p. 251.

Chevreuse : Gilon, avant 1480. — Voir ci-dessus, p. 267.

SUYROT.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Henri Suyrot, fils de Pierre, seigneur de la Socquetière, et de Catherine Jarousseau, entra dans l'ordre de Malte en 1528, après avoir fait ses preuves de noblesse devant les commissaires délégués par le grand prieur d'Aquitaine (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.*, p. 147) ;

— Amable Suyrot, fils de Christophe, seign. des Champs, et de Perrine Chasteigner, fut admis dans le même ordre en 1598. Ils portaient l'un et l'autre *gironné d'argent et de gueules de huit pièces, les girons d'argent chargés chacun de trois fasces de gueules.* (Vertot, *ibid.*, p. 159.)

Cette famille, originaire du Poitou, a été maintenue noble à diverses reprises : le 5 janvier 1667 par d'Aguesseau ; les 22 et 31 août de la même année, par Barentin ; les 30 mai, 2 octobre et 28 novembre 1669, par M. de Maupeou.

La *branche de la Socquetière* s'est alliée comme il suit : Micheau Suyrot, seign. de la Socquetière, conjoint à Marie de Verminie ; — Jacques, écuyer, à Jeanne Aymer, 13 octobre 1469 ; — Pierre, écuyer, à Catherine Jarousseau de Lebeau ; — Louis, écuyer, à Anne de Marsay, 21 mai 1545 ; — François, écuyer, 1° à Claude Aymar de la Mothe, 23 avril 1575 ; 2° à Anne Lucas du Luc ; — Henri, chevalier, seign. des Aulnays, à Olympe du Fay de Millau, 19 juillet 1649 ; — Claude, chevalier, seign. du Coudreau, à Anne Blandin, 11 juin 1686 ; — Henri-Louis, chevalier, seign. de Bois-Renault, 1° à Madeleine Adam de Lestang, 2 septembre 1716 ; 2° à Marie Gourde de la Loge ; — François, écuyer, seign. du Mazeau, 1° à Marie-Françoise Pichard, 2° à Olympe-Céleste Janvre de la Touche-Bouchetière, 1er avril 1697 ; — Charles-Joseph, écuyer, seign. du Mazeau, à Françoise Fleury de la Caillère, 24 septembre 1726 ; — Charles, chevalier, seign. du Mazeau, à Gabrielle de Goulard, 18 août 1783 ; — Charles-Marie, à Pauline-Michelle de la Roche-Saint-André, 3 janvier 1816 ; — Henri-Charles Suyrot de Mazeau, à Juliette-Marie Pepin de Bellisle, 12 janvier 1845. — *Par les femmes :* aux familles de Lizonnes ou Lizenne, 1503 ; — Pichon de la Bacaudière, 1504 ; Bouhier des Champs, 1533 ; — Bretault de la Bretaudière ; — Jousselin ; — de Lauzon, 1847.

La *Branche des Champs,* issue de Christophe Suyrot, fils puîné de Louis et d'Anne de Marsay, s'est alliée : Christophe, à Perrine Chasteigner ; — François, écuyer, seign. des Champs, à Jeanne de Villiers ; — Claude, seign. de la Croix, à Perrette Bourguignon ; — François, seign. de la Barberie, avec Anne d'Abillon, 12 janvier 1662 ; — Jacques, seign. d'Angles, à Perrette d'Avillon ; — Pierre, seign. d'Angles, à Gabrielle Louveau de la Règle. — *Par les femmes :* aux d'Andigné, 1679 ; Gourjault, 1705.

Les Suyrot ont toujours suivi la carrière des armes. Nous les voyons figurer au ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou, convoqué par ordre du roi Charles VIII, en 1491. Ils servaient comme archers, Miles et Charles, de l'élection de Saint-Maixent, et Hugues, de celle de Civray (*Roolles des bans et arriere-bans de Poictou,* par P. de Sauzay); — Pierre, seign. de Barrou, lieutenant-colonel commandant du régiment de Biron, vers 1667; — Jean, écuyer, seign. de Bessière, servit au ban de 1669, dans le 2e escadron, ainsi que Jacques, seign. d'Angles; — Pierre, écuyer, seign. d'Angles, servit à celui de 1691; — Nicolas, écuyer, seign. des Champs, etc., capitaine au régiment de Navarre; — Claude Suyrot, chevalier, seign. du Coudreau, se trouva à la montre de 1689, dans le 2e escadron, et dans le 3e à celle de 1703; — Un autre Claude Suyrot fut porte-étendard de l'escadron de la Louerie, au ban de 1758; — Louis-Henri Suyrot, chevalier, seign. de Bois-Renault, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Artois; — — François Suyrot, écuyer, seign. de Mazeau, capitaine au régiment de Champagne, nommé, le 28 janvier 1704, par le maréchal de Chamilly, brigadier commandant de la brigade de Maillezais, qui se composait des régiments de Maillezais et de Coulonges-les-Royaux; — Charles-Joseph Suyrot, écuyer, seign. de Mazeau, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis (*Archives de famille*).

Du Vergier : Ambroise, 1540; — Simon, 1614; — Louis, 1626; — Auguste, 1784; — Louis, 1778. — Voir ci-dessus, p. 294.

Coetlosquet : Jean, 1543. — Voir t. II, p. 171.

DU CHILLEAU.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Louis du Chilleau, chevalier de Rhodes, était commandeur d'Auzon en Poitou vers 1510; — François du Chilleau, reçu chevalier de Malte en 1547 (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.*, p. 147), « accepta volon- » tiers, dit Mathieu de Goussancourt (*le martyrol. des chev. de Saint-* » *Jean de Hiérus.*, p. 258, *verso*), le commandement d'aller au fort

» Saint-Elme durant le siége de 1565, où il mourut glorieusement. » — Gabriel du Chilleau, admis dans le même ordre en 1688, devint commandeur d'Autigny et de la Guerche (Vertot, *ibid.*, 175). — Nous avons encore à mentionner Charles-Gabriel, et Dimanche-Pascal-Philippe du Chilleau. La réception du premier eut lieu le 4 juin 1720 (Vertot, *ibid.*, p. 175), et celle du second, comme page du Grand-Maître Emmanuel Pinto, le 12 août 1767 (Saint-Allais, t. XX, p. 268).

La maison du Chilleau est une des plus anciennes du Poitou. Elle y avait, bien des titres le constatent, une position élevée dès le XIIIe siècle. Toutefois la filiation suivie ne remonte pas au-delà de l'année 1292. Cette famille a formé quatre branches : celles *du Chilleau ; — de la Roche-du-Montet ; — de la Charrière ; — de Saleine.* — La première, dont Pierre du Chilleau est la tige, s'est alliée avec les Parthenay, 1406 ; — Bellivier ; Goulard des Granges ; Desprez, 1471 ; Marconnay, 1489 ; — Hélyes-de-la-Roche-Esnard ; — Champelais de Vendeuvre ; Mathefelon d'Orfeuille, 1552 ; — la Chaussée, 1592 ; — Chérité ; Aymar de Grand-Vaillant ; — Thibault de la Carte, 1666 ; — Regnault de la Barre ; Poussard du Vigean ; la Roche-Saint-André, 1750 ; — Barthon de Montbas, 1761 ; Montulé.

La deuxième branche, issue de Charles du Chilleau, écuyer, seigneur de la Roche-Montet, fils puîné de François, et de Bénigne Thibault de la Carte (IXe degré), s'est alliée aux Chevalleau de Bois-Ragon, 1698 ; — Chantigné ; — Gaborin de Parigny ; Bourbeau de la Brosse, 1752 ; Panou, 1735. — *La troisième*, qui a pour auteur Marie-Jean-Charles du Chilleau, fils puîné de Charles et de Françoise Chevalleau de Bois-Ragon, s'est alliée aux Fumée ; — Chasteigner de Rouvre, 1773 ; de Merle, 1776 ; de Romain ; de Terves. — *La quatrième,* sortie de François du Chilleau, 6e fils de François et de Catherine Aymar, s'est alliée avec les Tusseau ; de la Jaille, 1733 ; Levieil de la Marsonnière, 1775 ; — du Beugnon ; Leger de Chapotin, 1815 ; de Souligné.

Ces diverses branches ont produit bon nombre de personnages remarquables : les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem que nous avons cités ; Jean du Chilleau, abbé des Chasteliers, sacré le 12 août 1402, par l'évêque d'Angoulême ; Gouvain du Chilleau, homme d'armes au ban convoqué par Louis XI en 1467 ; — Mery et Charles du Chilleau, eux aussi, hommes d'armes à celui que convoqua Charles VIII

en 1491 (*Roolles des bans et arriere-bans*, etc., par Pierre de Sauzay). — Jacques du Chilleau figure dans l'arrière-ban du Poitou en 1635 ; — François du Chilleau sert avec distinction dans la guerre terminée par le traité de Ryswyck, et dans celle de la succession d'Espagne (*Preuv. faites au cab. des ord. du Roi pour les honn. de la cour*) ; — Joseph, dit le marquis du Chilleau, reçu page du Roi en sa grande écurie en 1711, et depuis lieutenant au régiment des Gardes françaises (*ibid.*) — Marie-Charles, titré marquis du Chilleau, nommé commandant particulier de Saint-Domingue en 1777, puis Grand-Croix de Saint-Louis, gouverneur général de Saint-Domingue et des îles Sous-le-Vent, maréchal des camps et armées du Roi, le 5 décembre 1785.

Charles-Louis, vicomte du Chilleau, lieutenant de vaisseau, 1778, commandant de la frégate la *Diligente,* chargé d'annoncer au roi la prise de la Nouvelle-Grenade, capitaine de vaisseau en 17.. Il soutint dignement l'honneur du pavillon français avec les Suffren et les d'Estaing, pendant trente ans, et surtout dans la guerre de l'indépendance des États-Unis (*Hist. de la marine française*, par le comte de la Peyrouse-Bonfils, t. III, p. 404 ; — Courcel., *Notices des Pairs de France,* t. VI, p. 158).

Jean-Baptiste du Chilleau, né au château de la Charrière, 1735, d'abord vicaire-général au diocèse de Metz, puis aumônier des reines Marie Leczinska et Marie-Antoinette, abbé de Saint-Clément au diocèse du Mans, 1766, abbaye qu'il céda ensuite pour celle de la Valasse, sacré évêque de Chalons-sur-Saône, 30 décembre 1781, député du clergé aux États de Bourgogne, 1789, où il conquit l'estime et l'amitié du prince de Condé, émigré successivement en Suisse, en Bavière, en Autriche, rentré en France en 1814, archevêque de Tours en 1719, pair de France, 30 octobre 1822. Saint et vertueux prélat qui, au milieu des épreuves les plus cruelles, resta ce qu'il avait toujours été : le modèle du chrétien et du prêtre, de l'abnégation et de la charité évangéliques (*Alman. roy.; Annu. hist., ann. 1848; Biog. univers.; Notices des pairs de France*). — Marie-Claude, comte du Chilleau, frère puîné de Jean-Baptiste, brigadier d'infanterie, 1784, colonel du régiment de Beauvoisis, maréchal des camps et armées du Roi, et gouverneur de la province du Dauphiné 1789. Il émigra en 1791, fit, avec son grade de maréchal de camp, les campagnes de l'armée de

Condé, et fut tué à la journée d'Ober-Kamlach. Il passait pour un des meilleurs officiers de cette armée, comme le témoigne une lettre du prince, faite à Mulheim le 8 mars 1797, et adressée à Jean-Baptiste, alors évêque de Chalons. Marie-Claude avait eu de demoiselle N. de Merle qui mourut sur l'échafaud révolutionnaire 1° Anne-Dominique, mariée avec M. le comte de Romain; — 2° Agricole-Floride du Chilleau, mariée à M. le comte Prosper de Terves.

Armes : *D'azur à trois moutons paissants d'argent, posés 2, 1.*

Turpin de Crissé : Antoine, 1554; — Guy, 1592; — Guy, 1651. — Voir ci-dessus, p. 57.

Poictevin du Plessis-Landry : Nicolas, 1561; — Antoine, 1637. — Voir ci-dessus, p. 222.

Robert de Lézardière : André, 1561; — Gilbert, 1620. — Voir ci-dessus, p. 204.

JOUSSEAUME.

Christophe Jousseaume, fils d'Antoine, chevalier, seign. de Launay, du Coubourcau, et de Jeanne Prévost, reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, au grand prieuré d'Aquitaine, en 1570, fut commandeur de Bourgneuf, puis de Moulins, près Loudun, en 1582, et ensuite de Loudun en 1602. Il portait : *de gueules à trois croix pattées d'argent, à la bordure d'hermines.* (Vertot, *Liste des Frères chev., etc.*, t. IV, p. 155, édit. de 1726.)

Une foule de titres mentionnés dans Beauchet-Filleau et l'arrêt de maintenue de 1699, ressort de Nantes, établissent suffisamment l'ancienne extraction des seigneurs de la Forêt et de Commequiers. De cette branche, qui est la tige des autres, se détache, à la fin du XIIIe siècle, celle des seigneurs *de la Bretesche,* qui devient branche aînée, vers le milieu du XVe siècle, et donne naissance à son tour à celles : 1° *de Fontenailles ;* 2° *de la Reignerie;* 3° *de Varèze.* Seule, la branche des seigneurs de la Bretesche existe aujourd'hui. C'est à elle que la maison de Jousseaume doit son illustration. Un simple coup d'œil sur

ses dignités dans l'Eglise, les services rendus par elle à la royauté, les charges qu'elle a remplies et ses alliances, suffit pour s'en convaincre.

Dès l'année 1477, René Jousseaume était chanoine, comte de Lyon (*France ecclés. de 1787*, p. 1602; de Courcell., *Dict. univ. de la Nobl. de France*, t. I, p. 524); dignité éminente, car pour être admis dans le chapitre noble, il fallait prouver huit quartiers : quatre paternels et quatre maternels. La marque distinctive était *une croix d'or, émaillée de huit pointes, terminées par quatre couronnes comtales, avec quatre fleurs de lys aux angles* (Courcel., *ibid.*); — Adam Jousseaume, chanoine de Saint-Martin de Tours, assista, en 1453, à la cérémonie où la tête du saint fut placée dans un nouveau coffret, *novâ capsâ* (*Schediis*, D. Housseau, 1453); — François, religieux bénédictin, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, 19 août 1579; — Madeleine (*Magdalena III*), abbesse d'Argensoles, 1er novembre 1706, diocèse de Soissons, morte le 8 novembre 1734 (*Gall. Christ.*, t. IX, col. 480).

Les seigneurs de la Bretesche ne se sont pas moins distingués dans la carrière des armes. Nous les retrouvons à toutes les montres de la noblesse poitevine : au ban de 1467, sous les ordres des seign. de Bressuire et de Soubise; à celui de 1533, auquel assiste Mathurine Jousseaume (*Roolles des bans et arrière-bans du Poict.*, par P. de Sauzay, 1667). — Charles, chevalier, seign. du Couboureau, la Bretesche, etc., gentilhomme de la chambre de Henri IV, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. — N...., guidon des gendarmes du duc d'Enghien. — Louis, chevalier, dit *le marquis de la Bretesche*, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Poitiers. Louis XIV, en récompense de ses services, érigea en *marquisat* les terres de la Bretesche, Mesdon, Sainte-Lumine et Château-Thébaud, 1657 (*Essai sur le Dict. des Terres*, par M. Ernest de Cornulier, p. 90).

N..., son fils, marquis de la Bretesche, capitaine de vaisseau, commandait, au bombardement d'Alger par Duquesne, la frégate la *Fulminante*. « M. de la Bretesche, dit Eug. Sue (*Hist. de la Marine française*, t. IV, p. 164), reçut deux coups de feu dont il mourut peu de jours après. » — Hubert, capitaine de dragons dans le régiment de son frère Esprit, puis blessé au siége de Maëstricht, 1675, l'un des héros du combat d'Oudenarde, où il fut fait prisonnier, 11 juillet 1708, depuis, officier général. (*Hist. du prince Eugène.*) — Félix, seigneur

de Chavigny, capitaine de dragons, eut une jambe emportée d'un coup de canon, près de Nimègue, en 1702. Il fut nommé gouverneur de Poitiers, sur la démission de son frère. (*Brevet du 23 janvier 1704.*) — Esprit, marquis de la Bretesche, vicomte de Tiffauges, à la tête d'un régiment de dragons qu'il avait levé, assista à plusieurs siéges, à la prise de plusieurs villes, en Hollande, dans les électorats de Cologne et de Brandebourg, gouverneur de Loos en Brabant (*Provis. du 9 mai 1678*), lieutenant-général du Poitou en survivance de son père (*Provis. du 17 septembre 1679*), gouverneur de Hambourg, lieutenant-général de ce département et de la Lorraine (*Provis. du 18 novembre 1680*), brigadier, 30 mai 1683; gouverneur de la Sarre, 18 décembre 1685; maréchal de camp, 24 août 1688; lieutenant-général des armées du roi, 30 mars 1693, chevalier de Saint-Louis 1694. Le marquis de la Bretesche se distingua par des traits de valeur des plus extraordinaires, surtout par la prise de la ville de Loos, qu'il surprit dans la nuit du 4 mai 1678, bien qu'elle renfermât une forte garnison. Le grand roi, voulant perpétuer la mémoire d'un si beau fait d'armes, ordonna de frapper une médaille commémorative (*Chronol. milit.*, t. IV, p. 377; Courcel., *Hist. des Génér. français*, t. VII, p. 40).

Esprit-Louis, marquis de la Bretesche, colonel de cavalerie, mort en 1733. — Anne-Joseph, seigneur de Boisroux, capitaine de cavalerie, aide de camp du maréchal de Broglie, mort à Luçon, en 1783. — Armand-Louis, marquis de la Bretesche, vicomte de Tiffauges, assista à la prise de Philisbourg, en 1734. — Louis-Constantin, guidon dans les mousquetaires gris 1770, colonel 1774, chevalier de Saint-Louis 1779, commandant du régiment provincial d'artillerie de Metz 1784, maréchal des camps et armées du roi 1788. — Armand-Michel servit en Vendée, sous les divers chefs des armées catholiques et royales, se distingua à l'attaque de Saint-Cyr, de Montaigu et à la Roche-Servière, en 1815, où il commandait la division de Montfaucon, nommé ensuite chef de bataillon et chevalier de Saint-Louis. — Philippe-François, marquis de la Bretesche, frère du précédent et son compagnon d'armes, chevalier de Saint-Louis.

Les seigneurs de la Bretesche se sont alliés : avec les maisons de l'Isle-Bouchard; de Parthenay; de Mauclerc, 1295; de Brézé, 1330;

Couppé, vers 1365; Maynard, 1390; Escageau (Jeanne, dame du Couboureau), 142.; Milon du Plessis-Milon, avant 1445; de Beaumanoir, 1481; Guérin du Colombier; Chenu de la Bernardière; Prévost, 1542; du Puy du Fou, 1575; Tourtereau (Jeanne, dame de la Pillantière et de la Chabiraudière); Serin; de la Poëze 1608; Sochet, 1628; de Launay, 1665; Raolle de Gourselas, 1722; d'Abancourt de Courcelles, 1690; Lemercier de l'Ecluse, 1691; du Bois de Laubray, 1735; le Botteuc de Coessal 1772; d'Andigné (2 alliances); de Laubespin, 1552.

Du côté des femmes : avec les de Beaumont-Bressuire; Maynard de Touchepres; de la Rivière; Baudry-d'Asson; de Rougé, 1647; d'Espinay de Briord; Escoublanc de la Sorinière; du Chaffault, 1671; Baudry-d'Asson; Robert de Lézardière, 1717; Chabot du Chaigneau, 1715; du Plessis Baudoin de Pont de Vic; Pierres de Vic; Gazeau de la Boissière; de la Ville de Ferolles, 1763; des Dorides; de Mauras de la Bainère, 1763, du Chaffault, 1766; de la Ville de Ferolles, 1790; de Tilly, 1837; de Quatrebarbes, 1838.

Cette branche est aujourd'hui représentée par : 1° Charles-Louis, marquis de la Bretesche, marié, le 6 juillet 1852, à D^lle^ Marie de l'Aubespin, dont un fils, Joseph-Marie-Guy, et deux filles, Marguerite et Thérèse de la Bretesche; — 2° par Mathilde-Jeanne-Marie, mariée, le 5 janvier 1837, à Henri-Clément, marquis de Tilly; — 3° par Hermine-Marie-Joséphine, mariée, le 24 avril 1838, à Hyacinthe-Louis, marquis de Quatrebarbes : tous enfants de Philippe-François, marquis de la Bretesche et de Thérèse-Jeanne d'Andigné.

Montagu : François, 1582; — Claude, 1594; — Philippe, 1780. — Voir p. 132.

Coutances : Louis, 1595; — Louis, mort en 1622. — Voir p. 106.

Maillé : Claude, 1593; — François; — Henri, 1663; — Charles-Hardouin, 1687; — Philippe-Michel; — Jean-Hardouin, 1714; — Joseph-Antoine, 1715. — Voir p. 27.

D'Andigné : Jean, 1597; — Charles, 1597; — Jean-Baptiste, 1704; — Jean-René, 1705; — Charles-François, 1709; — Joseph-Henri, 1711; — Charles-René-François, 1769. — Voir p. 90.

Couhé-Lusignan : Charles, 1599; — François et Paul, 1663. — Voir p. 182.

Bruc : François, 1601; — Gabriel, 1655; — Philippe-François; — Gabriel, 1693; — Luc-Joseph, 1711. — Voir t. II, p. 89-90.

Beraudière : Gaspard, 1611. — Voir ci-dessus, p. 259.

Breil de Rays : François, 1612; — Henri du Breil de Pontbriant, 1725. — Voir t. II, p. 80-81.

VANSSAY.[1]

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Calais de Vanssai, seign. de Brétel, reçu chevalier de Malte au grand-prieuré d'Aquitaine, où ses preuves furent admises le 30 mai 1612, d'après Vertot (*Liste des chev. du prieuré d'Aquit.*), et selon d'Hozier (*Arm. génér. de France*, rég. 1er, 2e part., p. 602), le 22 mars 1617.

Origine. — S'il faut en croire des traditions qui remontent à un temps immémorial, et se sont transmises de génération en génération jusqu'à nos jours, la maison de Vanssay, *Vançay, Venezay, Vancé*, etc., comme on lit dans de vieux parchemins, est originaire de Bretagne, et vint en 1037 s'établir aux confins du Maine, du côté du Vendômois, où Guillaume de Vanssay construisit un château avec des fortifications, dont on voyait encore les ruines il y a quarante ou cinquante ans. Les mouchetures d'hermine qui se trouvent dans leurs armes confirment ces traditions et leur donnent une certaine valeur historique.

Quoi qu'il en soit, tout porte à croire que les de Vanssay avaient une position élevée en la province du Maine, dès le XIIe siècle. Ils y ont possédé successivement les terres et seigneuries de Vanssay, de Rocheux, de Brétel, de Bouy, de Villiers, de la Maleclèche, des Créneaux, de la Parisière, de la Rangotière, du Perrin, du fief Basyle, de la Roche, de la Brinde, de la Mourelière, de Coulouasné en Charancé,

[1] Au dire des armoristes, les familles dont l'écu renferme des bezants, ont dû avoir des représentants aux croisades. Plusieurs croisés introduisirent cette monnaie, d'origine orientale, dans leurs armes, comme monument commémoratif du saint pèlerinage. C'est une forte présomption en faveur des de Vanssay.

de la Barre près de Lunay, etc. Leur premier titre bien authentique est de 1386. A cette époque vivait Pierre de Vanssay, seign. du fief de la Seillerie en Conflans, demeurant en la paroisse de Conflans, mari de Perrette Forestier, laquelle partagea avec Jeanne Forestier la succession de Jean Forestier, son père, le dimanche après la fête de saint Matthieu, apôtre. (*Arch. de fam.; Arm. gén., etc.; ibid.*) Il est qualifié *chevalier*, dans un aveu de ce fief du 26 février 1404, dont l'original existe aux archives de l'Empire (*Titres du Vendômois*, 93 vol., cote 73).

Branches, filiation. — Les deux branches bien connues sont celles : 1° *des seign. de la Barre*, branche aînée ; 2° *des seign. de Bretel et de Coulouasné*. La première commence avec Pierre de Vanssai susdit, conjoint à Perrette Forestier ; — viennent ensuite de père en fils : Jean de Vanssai, Ier du nom, marié à Marie Chouette, av. le 26 décembre 1421 ; — Jean de Vanssai, IIe du nom, à Louise Drouin ; — Calais de Vanssai, écuyer, seign. de la Barre, près Saint-Calais au Maine, à Jeanne d'Acumont, dame de la Barre, près de Lunay en Vendômois, le 24 juillet 1501 ; — Jean de Vanssay, IIIe du nom, seign. de Rocheux, de Bouy, de Villiers, etc., à Louise Salmon du Châtellier ; trois fils sont issus de ce mariage : 1° Marin de Vanssay qui suit ; 2° Jean de Vanssai, auteur de la branche de Bretel et de Coulouasné ; 3° Nicolas de Vanssay, seign. de la Salle, qui a laissé postérité.

Marin de Vanssay, Ier du nom, seign. de la Barre-Conflans, de Rocheux et des Créneaux, uni : 1° à Claude de Menou, le 15 juillet 1582 ; 2° à Lucrèce de Souvré, sœur de Gilles de Souvré, maréchal de France, le 26 novembre 1594 ; du premier lit, sortirent René, dont le nom suit, et Jacques, seign. de Rocheux, qui laissa postérité ; — René de Vanssay, seign. de la Barre-Conflans, à Charlotte de Préaux, le 25 novembre 1610, dont Marin de Vanssay qui suit, et Jacques, écuyer, seign. de la Béraudière ; — Marin de Vanssay, IIe du nom, seign. de la Barre-Conflans, de la Parisière, de la Rangotière, etc., à Isabelle le Fuzelier, le 28 décembre 1639, dont 1° Charles de Vanssay qui suit ; 2° Philbert ; 3° René, écuyer, époux de Marguerite-Bonaventure Maire ; 4° François ; 5° Anne, femme de Nicolas de Vanssay, seign. de la Salle ; — Charles de Vanssay, écuyer, seign. de la Barre-Conflans, à Rachel Thibergeau de la Mothe de Thoiré, le 11 septembre 1678 ; — Charles-

Benjamin de Vanssay, marié en 1709, à Louise-Marguerite de Marans, d'une ancienne famille originaire du Poitou, alliée aux de Culant et aux Montmorency, dont il eut deux fils : Charles-Maximilien de Vanssay qui suit, et Joseph de Vanssay, dit M. de Marans, uni à Marie-Edme des Rouardières ; — Charles-Maximilien de Vanssay, seign. de la Barre-Conflans, né en 1709, à Marie-Anne-Catherine du Rédeau de Parpacé, dont Charles de Vanssay qui suit, et Charlotte, religieuse à l'abbaye de la Fontaine-Saint-Martin ; — Charles, marquis de Vanssay, seign. de la Barre-Conflans, Parpacé, le Fief-Basile, etc., à Pascale-Edme des Rouardières, dont : 1° Charles-Achille (*voir Représentants actuels*) ; 2° Marie-Caroline de Vanssay, morte en 1866, mariée en 1807, à Casimir de Bernard de la Carbonnière ; 3° Louis-Armand de Vanssay, né en 1783 ; 4° Auguste-Alexandre de Vanssay (*voir Représentants actuels*) ; 5° Pascalite de Vanssay, née en 1787, mariée en 1812, à Joseph-François-Henri Bodin de Galembert ; 6° Adèle-Madeleine de Vanssay, née en 1789, mariée en 1813, à Auguste Gaudin de Saint-Remy ; 7° Victor de Vanssay, né en 1791, mort en 1809, sans alliance.

La branche des seign. de Bretel et de Coulouasné remonte à Jean de Vanssay, IVe du nom, seign. de Rocheux, de Bretel, Bouy, Coulouasné, fils puîné de Jean de Vanssay, IIIe du nom, et de Louise Salmon, marié, le 14 juillet 1586, à Marguerite de Tussé, dont cinq fils et six filles, entre autres : 1° Charles de Vanssay qui suit ; 2° Jean, écuyer, seign. de Roissé ; 3° Gallois, écuyer, seign. de Bouy ; 4° Calais, chevalier de Malte ; 5° Jacques, écuyer, seign. de Tanssüe ; 6° Marguerite, femme de Roland de Marcé ; — Charles de Vanssay, Ier du nom, seign. de Bretel, de Coulouasné, etc., à Geneviève Flottei de Villeneuve, le 13 février 1624, dont : 1° Calais-Charles, qui n'eut qu'une fille de Françoise Hallot ; 2° René, seign. de Bouy ; 3° Louis qui suit ; 4° Geneviève, femme de François de Malherbe ; 5° Marguerite, religieuse ; — Louis de Vanssay, écuyer, seign. de Coulouasné, à Marie Peschard, le 25 juillet 1670, dont : 1° Charles qui suit ; 2° Louis de Vanssay ; 3° René, écuyer, seign. de Fosseclose, à N.... Peillot de la Garde, le 8 janvier 1713 ; 4° Louise de Vanssay, femme de François Quelquejeu ; — Charles de Vanssay, IIe du nom, seign. de Coulouasné, à Marie-Thérèse de Chénevières, le 28 janvier 1706, dont un fils et quatre filles : 1° Jacques-Charles-Nicolas de Vanssay, en qui s'est éteinte la ligne

directe de Bretel, le 5 juin 1723; 2° Marie-Thérèse-Geneviève ; 3° Marie-Charlotte-Marguerite ; 4° Marie-Anne-Victoire ; 5° Jeanne-Agathe, reçue à Saint-Cyr, le 8 février 1724. — René de Vanssay, seign. de Fosseclose, frère puîné de Charles II de Vanssay, continue la descendance de la branche de Bretel. (*Voir plus loin les Représentants de cette branche.*)

Personnages distingués. — Les seigneurs de Vanssay ont toujours suivi avec distinction la carrière des armes, et joui à la cour de beaucoup d'estime et de considération : Marin de Vanssay, Ier du nom, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre; — René de Vanssay, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, écuyer de sa petite écurie, capitaine au régiment d'Estissac 1627, brigadier des gendarmes de Sa Majesté, mort au siége de la Rochelle, en 1628; — Marin de Vanssay, IIe du nom, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre ; — Philbert de Vanssay, major au régiment de Vermandois, puis lieutenant du roi à Gironne, fit partie de l'armée de Flandres, commanda à Ostalrich, et reçut la croix de Saint-Louis le 3 août 1695; — René de Vanssay, écuyer, premier capitaine de grenadiers dans le régiment de Forest; — François de Vanssay, capitaine de dragons dans le régiment de Sainte-Hermine; — Marguerite de Vanssay, reçue à Saint-Cyr, le 12 août 1696. (*Arch. de fam.; Armor. génér. de la France, ibid.*)

Charles-Benjamin de Vanssay, capitaine au régiment de Condé, en 1720; — Charles-Maximilien de Vanssay, né en 1709, lieutenant de dragons au régiment de Condé; — Charles, marquis de Vanssay, seign. de la Barre-Conflans, Parpacé, le Fief-Basile, les Rouaudières, etc., né le 14 avril 1751, a servi dans les mousquetaires noirs, réformé avec ce corps, bréveté capitaine de cavalerie, fait preuve de noblesse en 1789, admis dans les carrosses du roi avec le titre de marquis, mort en 1792; — Louis-Armand de Vanssay, né en 1783, lieutenant au 4e cuirassiers, tué à la bataille d'Essling, en 1809; — Auguste-Alexandre de Vanssay, né le 1er janvier 1785, officier au 4e dragons, réformé pour blessures en 1811, chevalier de la Légion d'honneur.

Jean de Vanssay, IVe du nom, successivement écuyer d'écurie de François de Bourbon, prince de Conti, capitaine des gardes, et écuyer

d'écurie du cardinal de Bourbon, puis maître-d'hôtel de Charles et de Louis de Bourbon, comtes de Soissons, membre des Etats du Maine et député par la noblesse aux Etats-Généraux de 1614 à 1624 (Cauvin, *Essai sur l'Arm. du diocèse du Mans,* p. 236); — Charles de Vanssay, Ier du nom, seign. de Bretel, de Roissé, de Coulouasné, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII; — Jean de Vanssay, écuyer, prieur de Notre-Dame-de-Sauzé; — Galois de Vanssay, écuyer, seign. de Bouy, gentilhomme servant du roi, maître-d'hôtel de Louis de Bourbon, comte de Soissons (*Arch. de fam.; Arm. génér., ibid.*); — Calais de Vanssay, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Vertot, *ibid.*); — Jacques de Vanssay, écuyer, seign. de Tanssüe, gentilhomme ordinaire du comte de Soissons, major de Sédan, taxé au rôle de l'arrière-ban de 1675. (Cauvin, *ibid.*)

Françoise de Vanssay, abbesse de la Virginité, de 1600 à 1614 (*Gall. Christ.,* t. XIV, col. 542); — Claude de Vanssay, sa nièce, la remplaça de 1614 à 1633, et devint, par mutation avec Catherine Leroy de Ressay, abbesse de Bonlieu (*Gall. Christ., ibid.,* col. 542); — Calais-Charles de Vanssay, seign. de Bretel, écuyer de la petite écurie et maître-d'hôtel ordinaire du roi, en 1655; — René de Vanssay, seign. de Bouy, page de M. le comte de Soissons, puis capitaine dans le régiment de Picardie, en 1661; — Marguerite de Vanssay, fondatrice d'une maison de Bénédictines à Alençon; — Louis de Vanssay, écuyer, seign. de Coulouasné, capitaine au régiment de la Fère; — Charles de Vanssay, IIe du nom, seign. de Coulouasné, l'un des chevau-légers de la garde du roi, 1699, puis capitaine d'infanterie dans le régiment des Feugerais, 1704; — Louis de Vanssay, écuyer, capitaine de dragons au régiment de Ranes, tué au siége de Mons; — Jeanne-Agathe de Vanssay, reçue à Saint-Cyr, le 8 février 1724. (*Arch. de fam.; Arm. génér., ibid.*)

Maintenue de noblesse. — Deux ordonnances de M. Voysin de la Noirie, commissaire départi dans la généralité de Tours : la première, du 19 juin 1667, en faveur de Marin de Vanssay, IIe du nom, et la seconde, du 26 février 1670, en faveur de Louis de Vanssay, seign. de Coulouasné.

Ordres de chevalerie. — I. *Chevaliers de l'ordre du Roi :* Marin de Vanssay, Ier du nom; — René de Vanssay; — Marin de Vans-

say, IIe du nom. — II. *Chevaliers de l'ordre de Saint-Louis :* Philbert de Vanssay, reçu le 3 août 1695; — Charles-Joseph de Vanssay, mousquetaire dans la 4e compagnie, reçu en 1752 ; — Jean-Augustin de Vanssay, garde du corps du roi, compagnie de Villeroy, reçu par le duc de Montmorency en 1763, brigadier en 1768, retiré du service en 1769; — Louis de Vanssay, admis en 1740 dans la compagnie des cadets, nommé enseigne à Saint-Domingue en 1744, capitaine d'une compagnie de canonniers-bombardiers 1758, chevalier de Saint-Louis 1759. « C'est un excellent sujet, porte une note du *Mémoire de proposi-* » *tion au Roi* (*Reg. de l'ordre de S.-Louis,* no 3), qui aurait été avancé » il y a longtemps, s'il y avait dans l'artillerie des mouvements aussi » fréquents que dans l'infanterie. » — Achille-Pierre de Vanssay, comte de Vanssay, capitaine de remplacement au régiment de la reine (*Etats milit. de 1790,* fol. 376), écuyer de la reine Marie-Antoinette, reçu chevalier de Saint-Louis en 1814; — Jean-Gédéon de Vanssay, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis en 1814 ; — Charles-Achille, marquis et baron de Vanssay, commandeur de la Légion d'honneur ; — autres chevaliers de la Légion d'honneur : Auguste-Alexandre, comte de Vanssay, officier de dragons, 1846; François-Alfred, comte de Vanssay, écuyer cavalcadour des rois Louis XVIII et Charles X ; — Maurice, comte de Vanssay, inspecteur général des finances.

Représentants actuels. — I. *De la branche aînée :* Charles-Achille, marquis et baron de Vanssay, né en 1779, préfet à Pau sous le premier Empire, à Saint-Lô, à Rouen et à Nantes sous la Restauration, conseiller d'Etat en service extraordinaire, gentilhomme de la chambre du roi, commandeur de la Légion d'honneur, marié en 1810 à Charlotte-Louise de Vanssay de la Forgéterie (*branche de Bretel*), née en 1792, décédée en 1864, fille de Achille, comte de Vanssay, écuyer de la reine Marie-Antoinette, capitaine des dragons du régiment de S. Majesté, chevalier de Saint-Louis, et de Dlle la Flèche de Grandpré. De ce mariage : 1o Charles-Raymond de Vanssay qui suit; 2o Louise-Charlotte de Vanssay, née en 1814, décédée en 1858, mariée en 1838 à Jules-Marie de Couhé, vicomte de Lusignan ; 3o Antoinette-Louise-Marie, née en 1820, mariée en 1840 à Césaire-Marie, comte de Lauzon ; 4o Henri-Georges, comte de Vanssay, né le 21 jan-

vier 1823, filleul de Mgr le duc de Bordeaux, marié, le 4 mai 1857, à Marie-Geneviève-Caroline de Nanteuil.

Charles-Raymond, marquis de Vanssay, né le 31 août 1816, marié à Douai, le 18 novembre 1847, à Ermance Wasselier du Parc, dont : Berthe-Hermance de Vanssay, née le 3 janvier 1849; 2° Bathilde-Charlotte de Vanssay, née le 4 décembre 1849, décédée le 30 décembre 1865; 3° Jeanne Françoise de Vanssay, née en 1856; 4° Charles-Pierre-Joseph-Marie-Calais de Vanssay, né le 4 décembre 1761.

Auguste-Alexandre, comte de Vanssay, frère puîné de Charles-Achille, ancien officier de dragons, chevalier de la Légion d'honneur, a épousé, le 22 décembre 1811, Marie-Rosalie de Lhermitte, dont : Auguste-Charles-Aglibert qui suit, et Eudoxie, conjointe, le 13 juillet 1832, à Maurice de Stelley-Baigneux, marquis de Coureival.

Auguste-Charles-Aglibert, comte de Vanssay, ancien capitaine au 1er de hussards, marié, le 16 novembre 1846, à Henriette-Charlotte de Vanssay, fille de l'écuyer cavalcadour du roi. De cette union sont issus : 1° Edgard-Marie; 2° Roger-Auguste; 3° René-Maurice; 4° Méry-François.

II. *De la branche de Bretel* ou *des Vanssay de Blavoux :* Antoine de Vanssay, né en 1808, marié en 1836 à Céline la Touche, dont quatre fils et trois filles : 1° Georges de Vanssay, lieutenant d'infanterie de marine; — 2° Fernand, capitaine au long cours; — 3° René, officier aux Turcos d'Afrique; — 4° Septime; — 5° Henriette, qui a épousé en 1863 Léon du Chapelet; — 6° Gabrielle; — 7° Marguerite, mariée en 1866 à Ernest Lamy de la Chapelle. — Didier-Achille de Vanssay, frère cadet d'Antoine, né en 1815, a épousé en 1850 Louise-Gabrielle de Cacheleu de Maisoncelles.

III. *D'un autre rameau de la branche de Bretel* ou *des Vanssay de la Forgéterie :* Georges, comte de Vanssay, né en 1837, marié en 1866 à Henriette-Marie Dorceau de Fontette; — Robert, employé au Ministère des Finances, né en 1843; — Marie, née en 1840.

Armes et devise. — Un manuscrit de la main de René de Vanssay, qui remonte à la fin du XVIIe siècle et dans lequel est affirmée l'origine bretonne de sa famille, porte : « Les Ducs souverains de Bre-
» tagne, pour marque de l'estime qu'ils en faisoient pour leurs hauts
» faits, grande fidélité et généreux exploits de guerre, leur donnèrent

» avec les susdites armes (*d'azur à trois besants d'argent, chargés cha-*
» *cun d'une moucheture d'hermine, et posés deux en chef et un en*
» *pointe*), cette devise à leur gloire : — *Virtute prævivimus annos ; la vertu a nostre aage devancé.*

Tilly : Jacques, 1622 ; — Maximilien, 1654 ; — Pierre-Alexandre. — Voir p. 53.

HUCHET.

Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem. — Jean Huchet de Kerbiguet, fils puîné de Briand et de Louise Robinard, entra dans l'ordre de Malte. Ses preuves furent admises au grand prieuré d'Aquitaine, le 3 juillet 1646 (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aq.*, p. 168 ; *Armor. génér. de France*, 1er reg., 1re partie, p. 295).

Origine. — Les Huchet, de noble et ancienne extraction, ont pour berceau l'Irlande, où la branche aînée existe encore de nos jours, et porte d'*argent à trois huchets de sable.* Deux de ses membres font partie de la chambre des lords. Par suite du mariage de Bertrand Huchet avec Jeanne de Talensac, la famille Huchet porte pour armes : *Écartelé au 1er et 4e : d'argent à 3 huchets de sable, 2 et 1, et au 2e et 3e : d'azur à 6 billettes forcées, 3, 2 et 1, qui sont Talensac de la Bédoyère.* — Une branche cadette vint s'établir en Bretagne avant le XIVe siècle. Son premier auteur connu est Guillaume Huchet, écuyer, qui figure à une montre de 1418 ; — Joly Huchet, seigneur de la Huchaye, dont la veuve Guillem Bourdin reçut reconnaissance d'une rente, le 10 août 1423. — Viennent ensuite : Bertrand Huchet, garde des sceaux du duc Jean V, vers 1421, etc.

Branches. — Leurs successeurs ont formé cinq branches principales en Bretagne : *de la Bédoyère,* — *de Cintré* ou *de Kerbiquet,* — *de Quenetain,* — *de la Ville-Chauve,* — et *de la Besneraye ;* ces deux dernières branches sont éteintes.

Alliances. — *Les seigneurs de la Bédoyère* se sont alliés : Joly Huchet à Guillem Bourdin, vers 1400 ; Bertrand à Jeanne de Talensac, dame de la Bédoyère, 1420 ; Raoul Ier à Charlotte de Cahideuc, dame de la Barre ; 2° à Perrine Cocalleu ; — Jean à Françoise de Bellouan,

1494 ; Jean II, 1° à Julienne de Quédillac, 2° à Julienne du Cleuz-du-Gage ; Rolland à Rollande Tehel ; François à Perronelle de Trecesson, 1597 ; Gilles, 1° à Louise Barrin 1622, 2° à Anne le Peltier ; André à Marie le Duc, dame de la Ville-du-Bois, 1639 ; Charles à Marie Dangeau, 1696 ; Noël à Marguerite Caste de Saint-Supplix ; Charles II Huchet à Judith des Barres.

Les seigneurs de Cintré, issus de Charles Huchet, fils puîné de Jean II, seigneur de la Bédoyère, et de Julienne du Cleuz-du-Gage, se sont alliés comme il suit : Charles à Mathurine de Kerbiquet, 1550; Briand à Louise Robinard, 1628; Isaac à Angélique de Sesmaisons, 2 février 1666 ; Joseph à Catherine Crosnier de la Berthaudière, 12 novembre 1699; Louis, Mis de Cintré, à François de Talhouet de Keraveon, 16 juin 1734 ; Georges Ier, Mis de Cintré, à Julie de Grimaudet, 5 septembre 1763 ; François-Hippolyte, Cte de Cintré, à Henriette de Couësplan; 2° à Henriette de Capellis ; Georges II, Mis, à Rose de Freslon de la Freslonnière; Gabriel, Cte de Cintré, à Eliza du Bois-de-la-Véronnière ; Louis II, Mis, à Olympe de Derval ; Amand, Cte de Cintré, à Mélanie Buchez de Chauvigné ; Charles Huchet, 1° à N.... Herisson de Beauvoir, 2° à Marguerite Roblot ; Charles à Aimée Wish ; Henri à Sophie Huon de Kermadec ; Amand Huchet, 1° à N... du Rocher de Saint-Riveul, 2° à N... Hingant de la Tremblaie ; Constant, Cte de Cintré, à Claire Fumel de Montségur ; Aimé, Vte, à Mathilde Denis de Keredern de Trobriand, 19 mars 1819 ; Bonaventure Huchet, 1° à N... Leziart du Dezerseul, 2° à N... de Coétaudon, 3° à Fortuné d'Andigné de Mayneuf ; Louis à Marie Lanier de Rocheville, 23 novembre 1853 ; Alphonse à Stéphanie d'Audibert de la Villasse.

Du côté des femmes : avec les de Saint-Brieuc du Guern ; de Vauferier ; Jouchet de la Béraudière ; de la Ville-Rolland ; de la Ville-Asselin ; Hattes de la Croisille ; Bodean de Borniquet ; Glé de la Besneraie ; Martel de la Malonnière ; du Breil, 1668 ; de Pont-Labbé de Coëtaudon ; de la Goublaie de Nantois ; de Vaudrimez d'Avoust ; de Kersauson de Pennendreff ; Apuril ; Garnier de la Villesbret ; Fournier de Bellevue. (*Réformation de 1668 à 1671, mss de la Bibl. de Nantes,* t. II ; *Armor. génér. de France,* 1er reg., 1re partie ; *Titres fournis pour les honn. de la cour ;* La Chesnaye, t. VIII.)

Domaines. — Ces branches ont possédé, à diverses époques,

les terres et seigneuries de la Huchetaie, de la Bédoyère, de Cintré et du Plessis ; de Kerbiquet ; de Redillac ; de la Ville-Chauve ; de la Roche ; de la Hidouze ; du Val-au-Houle ; de la Villebeuve, de Langouet, de Quenetain, de la Besneraye, des Abbayes, de Peillac, des Pondarts, de Boisbrun, de la Thébaudais, de Bessac, de Bellouau, du Choucheix, de Châteautro, de Monterfil, de Kerusas, du Bois-Garin ; du Breil, la vicomté de Treguil, la baronnie d'Orgère par acquêt en 1829, baronnie érigée en faveur des Bourgneuf.

Réformations. — Nous les voyons figurer avec les nobles et gentilshommes de la paroisse de Talensac, à celles de 1427, de 1441, de 1444, de 1541 et de 1513 (*Anc. réform., mss. de Bibl. de Nantes, év. de Saint-Malo,* fol. 68). Les commissaires royaux de 1668 les ont déclarés nobles d'ancienne extraction et maintenus en la qualité de chevalier, par arrêt du 7 octobre 1668 (*Réform. de 1668 à 1711, mss. de la même Bibl.,* t. II, fol. 1264).

Personnages remarquables. — I. *Dans la diplomatie :* « Lettre de creance pour Bertrand Huchet, envoyé par le duc vers le » comte de Stafort. — Jehan, par la grace de Dieu, duc de Bretagne... » Sçavoir faisons que nous confians et à plein acertené des scavance, » loyauté envers nous, prudomie et bonne diligence de nostre bien- » amé et feal secretaire Bertrand Huchet, iceluy avons aujourd'hui » commis, institué et ordonné, et par ces presentes commettons, ins- » tituons et ordonnons quant afin d'aller devers beau cousin le comte » de Stafort ou ses gens et commis pour communiquer et appointer » avec les aucuns de ceux à ce ayant pouvoir d'une certaine lettre de » merque que ledit beau cousin a obtenue sur nos subgets à l'occasion » d'une perte que Jacques Havardin, son serviteur, fist autrefois sur » mer de plusieurs biens audit beau cousin appartenants, comme il » dit ; auquel nostre dit secretaire de ce faire et les choses envers ce » pertinentes et nécessaires avons donné et donnons plein pouvoir.... » Donné en nostre ville de Nantes, le 11e jour d'avril l'an 1442. » (D. Morice, *Preuves,* t. II, col. 1356.)

II. *Dans l'Eglise :* « Le 22e jour de novembre (1457), à Nantes, de- » vant le chancelier, fut scellée la lettre portant commission à Hervé » Coire et messire Guillaume Huchet chanoine de Saint-Brieuc, de » régir ledit evesché pendant le sequestre. » (D. Morice, *ibid.,* col. 1713.)

III. *A la cour* : Bertrand, déjà mentionné, secrétaire du duc Jean V (D. Lobin., *Preuves,* col. 1015 et 1109) ; il est au nombre des seigneurs qui, en 1428, reçurent des étrennes de ce souverain (*id., ibid.,* col. 1016); — Claude-Joseph Huchet de Tréguil, et Louis-Marie Huchet de Cintré, reçus pages du roi en sa grande écurie, le 14 juillet 1719. (La Chesnaye, t. VIII, p. 148.)

IV. *Dans la haute magistrature :* Charles Huchet, reçu conseiller au parlement de Bretagne, le 13 mars 1577 ; — François Huchet de la Bédoyère, 10 septembre 1599 ; – Gilles, conseiller et garde-scel, 12 février 1626, procureur-général, 14 octobre 1631 ; — André, conseiller, 29 mai 1648, procureur-général, 2 octobre 1650 ; — Charles, procureur-général, 21 juin 1674 ; — un autre Charles, conseiller, 15 janvier 1707, procureur-général, 1710. (*Liste de Nss. du parl. de Bret.,* Rennes, 1754.)

V. *Dans la carrière des armes :* Guillaume figure à *la monstre de Pierre Catelan, escuier et de dix autres escuiers, receüs à Bourges le 21 juin 1418* (D. Morice, *Preuv.,* t. II, col. 961). — Jean, frère puîné de Bertrand, prête serment de fidélité au duc Jean V, en 1437, avec les autres nobles de la châtellenie de Jugon (*id., ibid.*, col. 1308 ; D. Lobin., *Preuv.,* col. 1050); — le 7 janvier 1616, un autre Jean Huchet reçut du roi des lettres d'honneur pour ses bons et loyaux services dans les armées (*Arch. de famille*) ; — Gilles, seigneur de Langouet, lieutenant du Roi au gouvernement de Sale, capitaine au régiment de Champagne, 7 août 1668. — Louis Huchet trouva la mort à la bataille de Ramilly (*Preuves de cour.*)

N... Huchet de la Bédoyère, capitaine au régiment de Normandie, chevalier de Saint-Louis en 1746 ; — Marie-Constantin Huchet, marquis de la Bédoyère, capitaine de remplacement, chevalier de Saint-Louis en 1796 (*Hist. des chev. de Saint-Louis*). — Claude et Joseph, dit le chevalier de Cintré, capitaine au régiment de Mailly, chevalier de Saint-Louis ; François-Hippolyte, comte de Cintré, créé général de brigade par brevet du comte de Provence, aide de camp de Georges Cadoudal ; — Charles de Cintré, chef de canton, division Bécherel, de 1794 à 1796 ; — Amand de Cintré, chevalier, lieutenant dans l'armée de Condé, chef de divison de l'armée royale et catholique de Bretagne, chevalier de Saint-Louis ; — Constant-Marie, comte de Cintré, colo-

nel en deuxième aux chevaliers-catholiques de Puisaye, préfet sous la Restauration, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur; Aimé Huchet, vicomte de Cintré, aide de camp du général de Sole, à la bataille de Muzillac 1815 (Théod. Muret, *ibid.*, p. 545).

Les Huchet ont fourni à la marine plusieurs officiers distingués : N.... Huchet de la Bédoyère, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis en 1715 (*Hist. des chev. de Saint-Louis*). — Alexis Huchet, garde marine 1702, lieutenant de vaisseau 1727, chevalier de Saint-Louis 1728, capitaine de vaisseau 1738, fut tué sur le *Monarque* qu'il commandait dans le combat livré le 25 octobre 1747, combat mémorable où sept de nos vaisseaux eurent à combattre seize vaisseaux anglais (*Hist. de la marine française*, par le comte de Lapeyrouse-Bonfils, t. II, p. 320-327); — Charles Huchet de Cintré, dont nous avons parlé, officier de marine; Henri Huchet de Cintré, son fils, capitaine de vaisseau, et ses petits-fils Charles, Henri et Armand, lieutenants de vaisseau; Gustave, mort aspirant (en mer).

Ordres de chevalerie. — Briand Huchet, chevalier de Saint-Michel ou de l'ordre du roi en 1648. — Plusieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Louis; un officier, un commandeur et plusieurs chevaliers de la Légion d'honneur : Henri-Noël-François-Michel, breveté chef de bataillon pour tenir rang du 12 mars 1815, breveté lieutenant-colonel 1819, avec rang de colonel 12 mars 1827, chevalier de la Légion d'honneur 1821, de Saint-Ferdinand, lors de l'expédition d'Espagne en 1823, chevalier de Saint-Louis 1830.

Honneurs de la cour : 27 mai 1784, en vertu de preuves de noblesse, faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. — Ceux de *marquis*, de *comte*, usités dans les brevets et actes publics, depuis le XVIIIe siècle; — celui de *vicomte* provenant de la vicomté de Tréguiel, érigée en 1644 pour les Buinart et passée par alliance aux Huchet de Cintré.

Représentants actuels. — Henri Huchet de Cintré, capitaine de vaisseau, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre du Bain, pour sa belle conduite dans la mer d'Azof, lors de la guerre de Crimée, et de l'ordre du Medjidié; — Constant, ancien préfet, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis; — Charles, chevalier de la Légion d'honneur; — Alfred, capitaine d'artil-

terie, chevalier de la Légion d'honneur ; — Henry, neveu du précédent, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur ; — Louis-Ange-Marie Huchet, Vte de Cintré, marié, le 23 novembre 1853, à Marie-Emilie Lanier de Rochville, fille de Jean-Louis-François Lanier de Rochville, et de Marie-Jeanne Hay de Slade.

Hay de Slade. — La famille Hay de Slade, originaire d'Écosse (voir Bayle), remonte au xe siècle. Elle s'est divisée en plusieurs branches, dont les principales sont celles 1° des *marquis de Tweedale, de Kinnouel ;* 2° *des comtes d'Errol, de Carlisle, etc.,* pairs d'Angleterre et d'Écosse, encore existantes ; — 3° *de Slade.* De Geoffroy Hay de Slade, premier auteur de cette dernière branche, et contemporain de Henri II, roi d'Angleterre, descend Guillaume V Hay de Slade qui vint s'établir dans le comté nantais. Sa postérité y a formé deux rameaux. François-Hippolyte Hay de Slade, dernier rejeton du second, a laissé de Modeste de Soussay, 1° Frédéric, marié à Zoé Plumereau, dont 2° Éliza, unie à Louis Mabille des Granges ; — 3° Jeanne, mariée à Jean-Louis-François Lanier de Rochville, dont Hippolyte-Jean-Marie, Jeanne-Marie, qui a épousé, le 10 septembre 1850, Hippolyte de Cougny, et Marie-Émilie qui a épousé, le 23 novembre 1853, le vicomte Huchet de Cintré ; — 4° Agathe ; 5° Émilie ; 6° Calixte, mariée à Louis Carré de Lusançay ; 7° Anaïs, à Louis-Merot du Barré.

On trouve dans la famille Hay de Slade plusieurs personnages remarquables : — *En Angleterre :* un maréchal des marches d'Irlande ; un connétable du château de Mac-Kenigan ; des gouverneurs du château de Wexford ; un connétable du château de Wexford et gouverneur du comté ; plusieur vicomtes de ce même comté ; des sénéchaux de la liberté du même comté ; un président de la chambre des communes d'Irlande ; des membres de la chambre des communes, etc. — *En France :* Un lieutenant-général des maréchaux de France, à Saint-Brieuc, en 178.. ; des capitaines et des officiers de marine ; des capitaines et officiers de cavalerie et d'infanterie ; — des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, etc. — Les Hay de Slade portent : *d'argent à trois écussons de gueules,* 2 et 1. — Ils ont pour devise : *Renovate animos ;* et pour cri de guerre : *Hay, Hay.* — Cimier : *Un vol de faucon.*

Gouyon : Jacques, 1651 ; — Charles-Maurice-Grimaldi, 1730; — Armand-Aimé-Ange-Michel, 1775. — Voir t. II, p. 21.

Du Perrier : Olivier, 1651; — Marc-Tristan, 1654. — Voir t. II, p. 45.

Kersauson : René-Pierre, 1651. — Voir t. II, p. 215.

KERPOISSON.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Pierre de Kerpoisson fut reçu chevalier de Malte, le 5 juillet 1653, après avoir fait ses preuves de noblesse devant les commissaires délégués par le grand prieur d'Aquitaine (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.*, p. 167). Il portait : *d'or au lion de gueules,* armes exactement identiques à celles que donne Guy le Borgne (*Arm. breton*).

Origine. — La famille qui nous occupe a pour berceau la terre de Kerpoisson, située en la paroisse de Saint-André-des-Eaux, près Guérande, et lui doit son nom. Elle a possédé, en outre, à diverses époques, les seigneuries de Kerfrezou, de Kerversault, de la Ville-aux-Blais, même paroisse ; — de Trevenégat, de Kerrobert, de Ranlieu, de Touffiet, paroisse de Guérande ; — de Ker-Allan, paroisse d'Escoublac ; — de Kerloza, paroisse de Saint-Molf ; — de Langlermine, paroisse de Pont-Château ; — de Kercabus, paroisse de Saint-Lyphard; — de Vaurumau, évêché de Dol, paroisse de Trans.

Maintenues de noblesse. — Sur le rôle des nobles et gentilshommes qui ont figuré à la réformation de 1453, en la paroisse de Saint-André-des-Eaux, se trouvent des Kerpoisson. Une autre preuve plus décisive de leur ancienneté, c'est l'arrêt rendu le 28 octobre 1668, en la Chambre de Réformation. Voici cet arrêt :

« La Chambre faisant droit sur l'instance, a déclaré et déclare Ju-
» lien de Kerpoisson noble et issu d'extraction noble, et comme tel,
» lui a permis et à ses descendants, en mariages légitimes, de prendre
» la qualité de *messire,* et l'a maintenu au droit d'avoir armes et écus-
» son timbré appartenant à sa qualité, de jouir de tous droits, fran-
» chises, prééminences et priviléges attribués aux nobles de la pro-
» vince de Bretagne, a ordonné que son nom sera inscrit au roole et
» catalogue des nobles de la juridiction royalle de Guérande.

» Fait en laditte Chambre, le 24 octobre 1668. »

La copie de cet arrêt, délivrée et collationnée, le 25 avril 1748, sur manuscrit en vélin, par maîtres Micheu et Buard, notaires royaux à Guérande, légalisée le 27 juin de la même année, par messire de la Bouexière, conseiller du roi, sénéchal au siége royale de Guérande, donne à messire Louis-François de Kerpoisson, qui vivait à cette époque, le titre de *chevalier,* d'où il faut conclure que, depuis la réformation de 1668, de nouvelles pièces s'étaient produites, autorisant les seigneurs de Kerpoisson à prendre cette qualification.

Branches et alliances. — Guillaume de Kerpoisson, Ier du nom, eut de Guionne Rogon de la Ville-Rogon deux fils, qui formèrent deux branches : Jérôme, l'aîné, celle de *Kerfrezou,* et Jean, celle de *Ker-Allan.* La première s'est alliée comme il suit : Jérôme, seigneur de Kerfrezou, à Louise de Goesbriant ; — René, à Louise de la Porte d'Artois, dont Louise de Kerpoisson, dame de Kerfrezou, de Trevenégat, de Saint-André, biens qu'elle porta en dot à N... Bonnier, seigneur de Launay, puis à Maurice Avril, seigneur de la Chauvière, son second mari. — La branche de *Ker-Allan,* issue de Jean de Kerpoisson, fils puîné de Guillaume, Ier du nom, et de Guionne Rogon, s'est alliée : ledit Jean de Kerpoisson, à Jeanne de Brenoguen ; — David de Kerpoisson, à Gillette du Masle de la Bretonnière ; — René de Kerpoisson, à Jeanne Quélo de Kerdrein, 1619, dont : Julien de Kerpoisson, déclaré noble d'ancienne extraction, en 1668 ; — viennent ensuite les alliances contractées par les descendants de Julien de Kerpoisson avec les Kercabus ; d'Ust ; Gerard de l'Isle-Scellée ; Cormier de la Vieuville ; le Forestier du Joncheray, et de Kersaintgilly.

Alliances des femmes : Jeanne de Kerpoisson, mariée, en 1564, à Jean de Cramzel, gendarme à la bataille de Dreux ; — Catherine de Kerpoisson, à François Bonnin des Dervallières, gentilhomme de la chambre du roi Henri II ; — Aliénor de Kerpoisson, dame dudit lieu, unie, le 1er juin 1638, à Isaac de Rohan, seigneur du Polduc, bisaïeule de Marie-des-Neiges-Emmanuel de Rohan, élu grand-maître de l'ordre de Malte, en 1777. (*Réform. de 1668 à 1671, Mss. de la Bibl. de Nantes,* t. II, fol. 28 ; *Extrait des regist. de la Chambre de Réform.; Hist. des Grands Officiers de la Couronne,* t. IV, p. 76 ; la Chesnaye-des-Bois, t. XII, p. 282.)

Services. — Nous trouvons un Kerpoisson au nombre des seigneurs de Bretagne, qui, en 1487, indignés de la préférence du duc François II pour les étrangers, tels que le duc d'Orléans, le prince d'Orange, le comte et le cardinal de Foix, se liguèrent contre lui (D. Lobineau, t. I, liv. XX, p. 765; D. Taillandier, liv. XV, p. 165); — Deux ont siégé dans l'ordre de la noblesse aux assises des États généraux de Bretagne, l'un seigneur de Ker-Allan, en 1774, et l'autre seigneur de Vaurumau, en 1776 (*Liste de Nss. des Etats de Bretagne*, Rennes, Vatar); — Jean-Baptiste de Kerpoisson, chevalier, et Louis de Kerpoisson figurent parmi les gentilshommes bretons qui, en 1789, protestèrent contre tout changement à la forme constitutive des Etats de leur pays, non consenti par les trois ordres. (*Arrêtés, mém. et protest. de la Nobl. de Bretag. au roi, de 1788 à 1789,* Rennes, in-8°.)

Nous ne devons pas oublier que ce fut dans le manoir de Vaurumau que quelques-uns des glorieux débris de l'armée vendéenne trouvèrent un asile, après la défaite de Dol. Mme de Kerpoisson l'habitait seule alors avec un enfant de trois ans; car son mari, détenu dans les prisons de Paris, s'attendait, d'un instant à l'autre, à porter sa tête sur l'échafaud; ce qui n'empêcha pas cette femme magnanime de jouer bravement la sienne, en donnant une généreuse hospitalité à tous ceux que put contenir le château, dont les appartements furent convertis en ambulance. Elle leur consacra toutes ses ressources et fit don à Charette de ses meilleurs chevaux. François-Marie de Kerpoisson, cet enfant de trois ans mentionné ci-dessus, a servi depuis avec distinction, en qualité de sous-lieutenant, sous les ordres de Cadoudal. Il est mort à Morieux, en un âge avancé, le 7 mars 1864, laissant de Marie-Thérèse le Forestier du Joncherai trois fils, qui sont: 1° François-Marie de Kerpoisson; 2° Louis-Gabriel; 3° Charles-Wilfrid de Kerpoisson, marié, le 24 septembre 1861, à Mlle Marie de Kersaintgilly, de l'illustre maison de Saint-Gilles.

Armes. — *D'or au lion de gueules, la queue entre les jambes et remontant.*

Sesmaisons: Jean-Baptiste, 1654; — René; — Claude-Gabriel-Clément-Rogatien, 1779; — Alexandre-Pierre-Louis-Gabriel, 1775. — Voir t. II, p. 281.

La Bourdonnaye : Jean, 1662 ; — François, 1666 ; — Jean-Louis, 1686 ; — François-René, 1698 ; — Charles-Toussaint, 1751 ; — Charles-Esprit, 1753. — Voir t. II, p. 171.

Saint-Pern : Charles, 1662 ; — Emmanuel, 1700. — Voir t. II, p. 272.

Quatrebarbes : Philippe, 1663 ; — Gilbert, 1669. — Voir ci-dessus, p. 39.

Durfort : Claude, 1663 ; — Claude, 1664. — Voir ci-dessus, p. 111.

Serent : Pierre, 1663 ; — Joseph-Melchior. — Voir t. II, p. 62.

Montesson : Jean-Baptiste, 1668 ; — Jean-Baptiste, 1696. — Voir p. 136.

Corbière : Marie-François de la Corbière, 1669 ; — Jacques, 1767. — Voir p. 172.

Robien : Sébastien, 1787. — Voir t. II, p. 266.

Jaillard de la Marronnière : Paul, 1688 ; — Canut, 1779. — Voir p. 192.

Kerouartz : Charles-Achille-Paul, 1706 ; — Achille-Charles-Paul, 1710 ; — Achille-Charles-Alexis, 1734 ; — Claude-François-Louis, 1777 ; — Albert, 1819. — Voir t. II, p. 136.

Bouchet de Sourches : Louis-Vincent, 1720 ; — Louis ; — Louis-François. — Voir ci-dessus, p. 161.

Des Nos : Nicolas-Pierre, 1720 ; — Nicolas-Pierre, 1724 ; — Nicolas-Pierre, 1725 ; — Nicolas-Charles, 1773. — Voir t. II, p. 244.

PIERRES.

Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem. — Lancelot Pierres du Plessis-Baudouin, reçu chevalier de justice en 1595, portait *d'or à la croix pattée et raccourcie de gueules* (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquit.*, p. 158). — Il fit ses preuves de noblesse à Angers, le 8 avril 1595, devant frère François Danaillolles, commandeur de Beconnaye, et frère Simon d'Aubigné, commandeur de la Feuillée, commissaires délégués par le grand prieur d'Aquitaine. Quatre gentilshommes angevins : Claude de la Porte, seigneur de

Saint-Georges ; Louis Britault, seigneur du Plessis-Britault ; Pierre de la Faucille, seigneur dudit lieu ; Jacques de Charnacé, seigneur dudit lieu et de Gastines, fournirent les preuves orales. Vinrent ensuite les preuves littérales, consistant en actes de partages, transactions, contrats de mariage, aveux, provisions. Les unes et les autres furent déclarées *bonnes, valables* et *plus que suffisantes*, d'abord par les deux commandeurs, et ensuite par le chapitre provincial du prieuré, le 1er mai 1595 (*Procès-verbal de Malte*).

Une expédition de ces preuves, tirée de la chancellerie de Malte, servit pour la réception de René-Alexandre Pierres. Le 18 juillet 1765, Anne-Marguerite de Harambure, mère du prétendant, se présenta à frère Louis-Joseph des Escotais de Chantilly, commandeur de Balan, à frère Jacques de Brémond, commandeur d'Amboise, procureur-général de l'ordre audit prieuré, réunis à Loches dans ce but. Le procès-verbal mentionne comme témoins répondants : Mathieu-Louis de Baraudin ; Jean-Jacques de Quimenont, et messire Louis-Joseph, comte de Marolles, tous chevaliers. D'après le rapport des deux commissaires, la vénérable assemblée du prieuré d'Aquitaine, siégeant à Poitiers, hôtel Saint-George, le 5 novembre 1765, admit de minorité au rang de chevalier de justice, René-Alexandre Pierres de Fontenailles.

Origine. — La famille Pierres est d'extraction anglaise et chevaleresque. *Piedouault et Pierres*, dit Ménage (*Remarq. sur la vie de P. Ménage*, p. 428) *sont deux familles très-nobles et très-anciennes*. La dernière a été reconnue telle par les intendants de la généralité de Tours, savoir : par M. Ruzé (*arrêt de 1585*) ; par M. Voisin de la Noiraye (*arrêt du 20 avril 1667*) ; par M. Bernard Chauvelin (*arrêt de 1715*). — Son premier auteur connu est Guillaume Pierres, qui, sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre, vers 1180, vint s'établir en Anjou, où il épousa l'héritière des du Plessis-Baudouin. Cela ressort d'une transaction passée en 1222, entre Baudouin Pierres, fils de Guillaume, et Guillaume Champeng, chanoine de Saint-Léonard de Chemillé.

Branches et alliances. — Les descendants de Baudouin Pierres ont formé : I. La *branche de du Plessis-Baudouin*, alliée aux d'Aubigné ; de Maillé ; de l'Isle-Gonnord, 1355 ; de Ver, 1401 ; Joël de Jocal, 1449 ; de Billy, 1469 ; d'Hommes, 1504 ; de Souvigné, 1571 ; des

Nouhes, 1603; Chapot de la Jousselinière, 1630; de Foucher; Charbonnel de la Cardinière, 1699; Jousseaume de la Bretesche, 1728; éteints au XVIIIe siècle. — II. La *branche de la Boninière et de Narsay,* séparée de la précédente en 1415, aux de Marconnay, 1448; Petit de Saint-Chastre, 1497; Clavurier de la Tour-Savary, 1537; de Montléon, 1567; de Buslan, 1599; Carrey de Bellemare; de Villiers, 1630; de Refuge, 1662; Drouin de Lolive-Noiré; Goiraud de Gaigné, 1746; Le Breton, 1782. — III. La *branche des Épaux,* qui s'éteint à la seconde génération, alliée aux seigneurs de Beauvau et de Rochefort. — IV. La *branche de Fontenailles et d'Épigny,* issue d'Antoine Pierres, chevalier, fils puîné de Jean, seigneur de la Boninière, et de Charlotte Clavurier, alliée aux de Mons, 1565; du Bellard, 1611; de Fouchier, 1657; Scot de Coulanges, 1692; Marsey, 1715; Cottereau de Granchamp, 1715; d'Harambure, 1748; Gogué de Moussonvilliers, 1775; de Nogérée, 1798; de Cauvoisin, 1811; Poilloüe de Saint-Mars, 1820. — V. La *branche de la Plesse :* aux du Plessis-les-Breux, 1485; Auvé de Gennetay; le Maczon de Launay, 1553; Cartier de Vermettes, 1591; de la Marqueraye, 1623; Moreau, 1664; de Chantelou, 1634; Mallèvre; de la Saugère, 1682; Blanchez de Denazé, 1712; Poirot de la Brochetière, 1747; de la Barre, 1782.

Personnages remarquables.—Ces diverses branches en ont produit bon nombre. 1° *Dans l'Église :* Guy Pierres, abbé du Perray-Neuf, écolâtre et vicaire-général du diocèse d'Angers, en 1339 (*Gall. Christ.*, t. XIV, col. 736); Jean Pierres, neveu du précédent, abbé commendataire du même monastère, (*ibid.*, col. 736), abbé de Saint-Maur-sur-Loir, de 1571 à 1584 (*ibid.*, col. 692); Jean Pierres, élu doyen par le chapitre d'Angers, en 1575 (*ibid.*, col. 96).—2° *Dans le gouvernement de places :* Yvon et Charles son fils, gouverneurs de Beaumont-sur-Oise (*Lettres de provis. de 1537 et 1547*); René Pierres, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes d'armes, commandant des ville et château d'Angers, 1568; René, gouverneur des ville et château de Châteaubriant, après 1592 (*Preuve de Malte*); Daniel, major pour le roi des ville et château de Carcassonne, vers 1662 (*ibid.*; Saint-Allais, t. II). — 3° *A la cour :* René et Guy Pierres, gentilshommes de la maison du roi, 1573; Jean, écuyer d'écurie de la princesse Renée de France, duchesse de Ferrare, fille de Louis XII;

Claude, l'une des dames d'honneur de la reine-douairière, 1573; Guillaume, écuyer-tranchant de Mme la comtesse du Maine, 1448; Louis, écuyer de la princesse de Bourbon, duchesse de Ferrare; Gabriel, page de Louis XVI, en la grande écurie, et Pierre-Jean-René, en 1773; Antoine-Anne-Joseph, élevé page du prince de Condé, en 1772 (*Preuv. de Malte;* Saint-Allais, *ibid.*). — 4° *Dans la chancellerie* : Pierre Pierres, conseiller et secrétaire du roi Louis XIV. (Tassereau, *Histoire de la grande chancel.*, t. II, p. 344.) — 5° *Dans la carrière des armes :* Alain Pierres assiste à la revue de Pierre de Tournemine, et le suit au siége de Bécherel, en 1371 (D. Morice, *Preuv.*, t. I, col. 1665); Rolland se trouve avec plusieurs gentilshommes d'Anjou, tels que Pierre de la Grésille, Jean d'Ingrande, etc., à la *monstre de Jehan de Lesnerac, reçuë* à Paris, le 27 janvier 1382 (D. Lobineau, *Preuves*, col. 633); Jean, tué à la bataile d'Azincourt, 1415; Yvon et Nicolas Pierres sont compris parmi les nobles d'Anjou, qui prirent part à la conquête du Milanais; ils combattirent bravement à la journée de Ravennes (Bourdigné, *Cronicq. d'Anjou,* 3e partie, fol. LXXXVIII; Barth. Roger, *Hist. d'Anjou, rég. de Louis XII*); plus tard, Pierre, seigneur de la Péraudière, et René, seigneur de Bellefontaine, firent preuve d'un courage non moins digne d'éloges, l'un au siége de Craon, dans l'armée du duc de Mercœur, et l'autre au siége de Rochefort, en 1592 (Jean Hiretius, *Antiquitez d'Anjou,* p. 240; Barth. Roger, *ibid.*).

Viennent ensuite, sous les règnes de Louis XIV et de ses successeurs : Antoine Pierres, chevalier, seigneur d'Epigny, chevau-léger de la garde du roi. Ordre à lui donné, le 26 février 1660, de se rendre à Dax au 1er avril prochain, *bien monté et équippé, avec le justaucorps d'écarlate galonné au moins de deux beaux galons d'or et d'argent, etc.* (*Preuves de Malte*); Anne Pierres, page du prince de Condé, tué à Lens, en 1648; trois brevets d'officier de différents grades accordés à René Pierres, fils d'Antoine, 27 août 1683, 5 juillet 1687, et 15 février 1688 (*Preuves de Malte*); René-François, capitaine au régiment d'Angoumois, vers 1740; François-Hyacinthe, capitaine au même régiment, pendant la guerre commencée en 1740; François, capitaine au régiment de Touraine, tué au siége de Tournay, 1745; Joseph-Pascal, capitaine au régiment de Poitou; Antoine-Alexandre, mort

sous-lieutenant au régiment Dragons-de-la-Reine, en 1778 ; Gabriel-Théodore, vicomte de Pierres, capitaine aux carabiniers de Monsieur.

Ordres de chevalerie. — *Chevaliers de l'ordre du roi :* René Pierres, 1er du nom, en 1504 ; René II, en 1570 ; Guy, vers 1580 ; — *Chevaliers de Saint-Louis :* Jacques, lieutenant au régiment d'Ancezune, vers 1682 ; Daniel-Abel, capitaine au régiment de Champagne, vers la même époque ; Joseph-Pascal, capitaine au régiment de Poitou, vers 1740. — Titre de vicomte conféré, par ordonnance du 29 mai 1816, à *Pierre-Jean-René,* seigneur de Fougeray, chevalier de Saint-Louis, titre constaté sur son grade ; *Gabriel-Théodore* Pierres de Harlay.

Représentants actuels. — Le *Procès-verbal des séances de l'ordre de la noblesse du baillage de Touraine, assemblé à Tours, le 16 mars 1789, pour la convocation des États-Généraux du royaume* (Tours, Augustin Vauquer, imprimeur du roi), porte les noms de trois membres de la famille de Pierres :

1° *Gabriel* de Pierres, chevalier, seigneur de la Cour des Bruyères; — 2° *Jean-Daniel-Abel-Marie*, capitaine commandant au régiment de Champagne; — 3° *Antoine-Joseph,* marquis de Pierres d'Épigny. Il ne reste aujourd'hui de postérité que des deux derniers.

1° De *Jean-Daniel-Abel-Marie* descend *Stéphane,* baron de Pierres, officier et commandeur de plusieurs ordres, marié à demoiselle Thorn, fille du colonel Thorn, de l'armée des États-Unis d'Amérique. De ce mariage sont issus deux fils et une fille ; le fils aîné est aujourd'hui sous-lieutenant aux carabiniers de la garde impériale ; — d'Antoine-Joseph, marié successivement à Marguerite de Gogué de Moussonvilliers et à demoiselle de Nogérée, sont issus quatre fils, deux du premier mariage et deux du second.

1° *Antoine-Pascal-Armand,* qui n'a eu de son union avec Françoise-Pulcherie de Carvoisiers que deux filles, *Euphrasie,* mariée, en 1835, à Eugène de la Gournerie, et *Pulchérie*, en 1839, à Louis de Fouquet; — 2° *Charles,* qui n'a eu également que deux filles de son union avec Victoire Brochard : *Nelly,* mariée à Adolphe de Pierres, demi-frère de son père, et *Armande,* au comte le Grand du Souchey; — 3° *Anatole,* marié à Athénaïs de Poilloue de Saint-Mars, dont trois fils, deux morts aujourd'hui, et une fille mariée à

M. de Malézieu; 4° *Adolphe,* marié à sa nièce Nelly, dont un fils, *Ludovic de Pierres,* né en 1827.

Armes. — *D'or à la croix pattée et alaisée de gueules.* — Cimier : un ours issant tenant une pierre en une de ses pattes, et ces mots : *Ours lance pierres.* (*Le Roy d'armes,* par Gilbert de Varennes, 3e part., p. 399.)

Devise. — *Pour soutenir loyauté.*

DU FOUGEROUX.

Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem. — Charles-Auguste Grelier, chevalier de Concize, comparut, le 13 décembre 1724, devant Frère H. Bechillon, commandeur de la commanderie de Bourgneuf, et devant Frère Ch. Hardouin de Maillé de la Tour-Landry, commandeur de la commanderie de l'île Bouchard, commissaires délégués pour l'enquête, *estants presents au bourg de Thiré.* Après avoir entendu, sur la noblesse du prétendant, quatre gentilshommes : 1° messire Racodet, chevalier, seigneur de Saint-Martin-Lars; — 2° messire F. Théronneau, chevalier, seigneur du Magnil; — 3° messire P.-F. de Montaigu, chevalier, seigneur de la Bosse; — 4° Charles Maynard, chevalier, seigneur de la Claye, — et avoir examiné les *actes, titres et enseignements,* lesdits commissaires trouvèrent *l'information estre amplement faicte.* (*Procès-verb. des Preuves de M. le chev. de Concize; pièces originales; Arch. de la famille.*)

Fidèle-Armand-Célestin Grelier du Fougeroux, présenté par le chevalier de Concize, devenu commandeur d'Artins, comparut, le 12 août 1758, devant Frère Eugène de Beauvau, commandeur d'Ozon, et devant Frère Augustin de Cumon, commandeur de la Guerche, *estants presents au bourg des Herbiers.* Après avoir entendu sur la noblesse du prétendant : 1° messire René de la Boucherie, chevalier, seigneur de la Rousselière; — 2° René Robin, chevalier, seigneur de la Tremblaye, — 3° Louis-Pierre Jousbert, chevalier, seigneur du bourg Notre-Dame-du-Bois-Grolleau; — 4° J.-B. Jourdain, chevalier, seigneur des Hermitans, cités comme témoins, et répondants de la noblesse de Fidèle-Armand-Célestin, et avoir examiné ses titres, les susdits commissaires trouvèrent *l'information estre amplement faicte.*

(*Procès-verb. des Preuves de noblesse de noble F. A.-C. Grelier du Fougeroux, pièces originales ; Arch. de la famille.*)

Joseph-Martial Grelier de Concize, petit-neveu de Charles-Augustin, commandeur d'Artins, et présenté par lui, fit ses preuves au bourg des Herbiers, le 20 octobre 1760, devant Charles-Eugène de Beauvau-Tigny, commandeur d'Ozon, et Frère René-Jacob de Tigné, commandeur de Guéleau, chargés de l'enquête. Messire Jean Sonet d'Ozon, chevalier, seigneur de la Boulay. — Jean-Baptiste Jourdain, chevalier, seigneur des Hermitans.—Louis-Pierre Jousbert de Roche-Thémer, chevalier, seigneur du bourg Notre-Dame-des-Herbiers et de Bois-Grolleau. — Et René Robin, chevalier, seigneur de la Tremblay, se portèrent garants de sa noblesse et légitimation. — Vint ensuite l'examen des *titres et enseignements* insérés au procès-verbal; puis la déclaration des commissaires certifiant *l'information estre amplement faicte.* (*Procès-verbal des Preuves de noble J.-M. de Concize, pièces originales; Arch. de la famille.*)

L'ancienneté et la bonne noblesse des Grelier sont démontrées : 1° par le témoignage des douze gentilshommes qui, dans les procès-verbaux, déclarent que les prétendants sont *issus de famille et maison illustre et d'ancienne qualité, ayant toujours passé pour tels dans la province*; 2° par arrêt de Philippe de Héré, l'un des commissaires départis pour le règlement des tailles et réformation des abus de la *généralité de Poitiers, 16 août 1589 ;* 3° par sentence de M. de Barentin, intendant de justice, finances et police de ladite généralité de Poitiers, qui garde et maintient les Grelier en la qualité de *nobles* et d'*écuyers,* et dans tous les priviléges appartenant à la noblesse, 3 août 1667. (*Preuves de Malte, ibid.*)

Aux avantages d'une origine distinguée, les Grelier joignent ceux de leurs alliances avec les maisons de Mingarneau, 1500; de Groussin, 1527 ; de Gindron, 1537 ; de Maitre, 1602 ; de Vinet ; de Mauclerc, 1658 ; de Baraud, 1636 ; de Gourdeau, 1678 ; de Régnon, 1688 ; de la Boucherie, 1710 ; des Mesliers, 1740 ; de Chavagnac, 1780; de Racodet, 1770. (*Archiv. de la famille.*)

Nous trouvons les Grelier aux bans de 1467 et 1491 (*Roolles des bans et arriere-bans, etc.,* par P. de Sauzay, Poitiers, 1667) ; — Pierre Grelier fut nommé capitaine du château et de la ville de Fontenay-

le-Comte, par le roi François II (*Lettre donnée à Amboise, le 18 mars 1559; Arch. de fam.*). — Cette famille s'est divisée en quatre branches au commencement du XVIIe siècle. Chacune d'elles a produit, sous la vieille monarchie, des officiers de marine et de l'armée de terre, des chevaliers de Malte, et plusieurs chevaliers de Saint-Louis. Dans les temps modernes, un Grelier de Concize, capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, fut une des glorieuses victimes de l'expédition de Quiberon. — Un Grelier de la Jousselinière, ancien officier de marine, commanda en second, sous M. de Marigny, l'artillerie de la grande armée vendéenne. — M. Alexandre Grelier du Fougeroux, après avoir fait les campagnes de l'émigration, rentra dans la Vendée, et eut un commandement important à la reprise d'armes de 1799. Il reçut, sous la Restauration, le grade de lieutenant-colonel et la croix de Saint-Louis.

La branche aînée, la seule qui existe aujourd'hui, est représentée par M. Ernest-François-Richard Grelier du Fougeroux, ancien représentant du département de la Vendée, marié à Mlle Emilie-Nathalie de Régnon. De ce mariage sont issus : 1° Mlle Alix, mariée à M. Octave de Rochebrune ; 2° Mlle Berthe, mariée à M. Edmond de la Roche-Saint-André ; 3° Mlle Laure, mariée à M. de Talhouët.

Armes. — *Deux roses de gueules sur fond de sable, et une fleur de lys d'or sur fond d'azur.*

Boispéan : Auguste-Jacques, 1745 ; — Auguste-Jacques, 1819. — Voir t. II, p. 152.

Lostanges : Armand-Louis-Charles-Rose, 1760. — Voir ci-dessus, p. 127.

Moussaye : Joseph-Marie, 1762 ; — Edouard-Marie-Ferdinand, 1767.— Voir t. II, p. 24.

Scépeaux : Paul-Alexandre, 1779. — Voir ci-dessus, p. 145.

Clervaux : Louis, 1771 ; — Charles, son frère, 1775. — Voir ci-dessus, p. 274.

Roche Saint-André : Gabriel-Marie ; — Augustin-Joseph ; — Charles-Gabriel, 1774. — Voir t. II, p. 121.

Buat : Louis-Jean-Marie du Buat, 1775. — Voir ci-dessus, p. 101.

BEJARRY.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Par mandement de Frère Emmanuel de Rohan, grand-maître de l'Ordre de Malte, du 21 juin 1779, le chapitre provincial du prieuré d'Aquitaine, dans une assemblée tenue à Poitiers, hôtel Saint-Georges, le 17 août 1780, désigna Frère Jacques de Bremond, commandeur d'Amboise, et Frère Jean-Henri de la Laurencie, commandeur de Thévalle, pour faire les preuves de *noblesse et légitimation* de Gaspard-Bonaventure de Bejarry.

Les deux commandeurs se rendirent à Sainte-Hermine, à l'auberge où pend pour enseigne le *cheval vert*. Là, s'étant adjoint Charles Rivalland, notaire public, ils interrogèrent les quatre témoins suivants : 1° Louis Bodin, chevalier, seign. des Couteaux, âgé d'environ 54 ans ; 2° Pierre-Marie-François-Gilbert Gourdeau, chevalier seign. de Lavert et des Grands-Fiefs, âgé de 37 ans ; 3° Alexis-Samuel de l'Espinay, écuyer, baron de Chantonay, âgé d'environ 54 ans ; 4° Alexandre de Gourdeau, chevalier, seign. de Monac, âgé de 37 ans. Ces gentilshommes répondirent que le prétendant était de bonne et ancienne noblesse, issu de légitime mariage, et de la religion catholique.

Vinrent ensuite les preuves littérales, consistant en contrats de mariage, aveux, partages, transactions, etc. Frères Jacques de Bremond et Jean-Henri de la Laurencie, les ayant scrupuleusement examinées, trouvées *bonnes, valables et suffisantes,* du côté paternel et maternel, signèrent le procès-verbal de l'enquête, le 25 août 1780. Le 22 novembre suivant, le vénérable chapitre, réuni en l'hôtel prieural de Saint-Georges, à Poitiers, confirma la décision des deux commissaires. (*Manuscrit in-folio de 40 pages, avec le sceau en cire rouge de Jacq. de Bremond et Jean-Henri de la Laurencie.*)

Achille-Balda-Henri-Louis de Bejarry, admis dans le même ordre, sur les preuves du précédent, le 12 septembre 1781 ; — et Armand-Charles de Bejarry, reçu page du Grand-Maître, le 22 décembre 1784 (S.-Allais, t. xx).

Origine. — La famille de Bejarry, originaire des environs de

Sainte-Hermine, est de bonne et ancienne noblesse, suivant la déposition des témoins ci-dessus, déposition que confirment les sentences des intendants du Poitou, comme nous le verrons. Son premier auteur connu, dans le procès-verbal des preuves de Malte, est Thébauld. Un arrêt du grand-sénéchal du Poitou, de 1250, le donne comme père de Pierre de Bejarry, en qui commence la filiation suivie.

Maintenues de noblesse. — 1° Lettres royaux du roi François Ier, qui maintiennent Guillaume de Bejarry, écuyer, seign. de la Louherie, dans les droits seigneuriaux par lui réclamés, du 29 août 1528 (*Preuv. de Malte, n° 36*); — 2° sentence du grand-sénéchal du Poitou, qui maintient Guillaume de Bejarry, écuyer, seign. de la Guesmenière, en la possession des cens, rentes et droits seigneuriaux sur le moulin neuf, paroisse de Mouchamps (*ibid., n° 37*); — 3° ordonnance de M. de Barentin, qui, sur le vu des titres produits par Samuel de Bejarry, le dernier jour d'août 1667, le maintient lui et sa postérité dans tous les priviléges et exemptions, attribués aux gentilshommes du royaume (*ibid., n° 22*); — 4° autre ordonnance de M. Quintin de Richebourg, du 2 avril 1719, en faveur de Charles-Etienne, de ses frères et sœurs, enfants nés et à naître, par laquelle ils sont conservés dans les mêmes droits et exemptions (*ibid., n° 13*).

Principaux domaines. — En 1337, Catherine des Nouhes apporta en dot à Michea ou Michel de Bejarry l'*hebergement et hostel* de la Roche-Gueffier, plus tard la Roche-Louherie, terre qui fut érigée en châtellenie, le 17 septembre 1596, par Jeanne de Cugnac, femme de François de la Trémoille, en faveur de Samuel de Bejarry. — Le 17 août 1365, Jeanne d'Eu, comtesse d'Etampes, dame de Sainte-Hermine, de Bournezeaux et de Luçon, fit donation de quelques héritages (la terre de la Louherie) à Guillemin de Bejarry, « en considération » des bons et agréables services qu'il lui avait faits par long temps, et » lui faisait encore de jour en jour (*Chron. Fontenaisien.*). » Ajoutons la Grignonnière, apportée par Marie Grignon, 1448; la Guimenière, ou Guesmenière, par Jeanne Berne, 1511.

Alliances. — Les de Bejarry se sont alliés : aux Travers; Vincendeau; des Nouhes 1337; Suriette; Berne de la Gillardière; Puytesson, 1511; du Beugnon, 1541; de Plouer, 1576; Pont-Levoy, 1608; du Breuil, 1617; du Jan de Monlieu, 1642; Chateigner de Cramahé,

vers 1680; Pelard, 1703; Pinault de la Joubertière, 1727; Régnon de Chaligny, 1757; de Fay; d'Aubenton; la Charlonnie de la Blotais[1]; de Berno; de Nossay. — *Du côté des femmes :* avec les Foucher, 1637; Gentil des Touches de Chavagne; Janvre de la Touche-Bouchetière; des Noubes de Loucherie; de la Roche-Saint-André; Green de Saint-Marsault; Goulaine. — *En dehors de la filiation suivie :* avec les Presvost de la Fenestre; Durcot de la Grève; Chasteigner de Roche-posay; de Perusse des Cars, 1692; Aymer; Limousin de la Bironnière (*Preuv. de Malte ;* du Chesne, *Généal. des Chasteigner,* p. 455).

Services. — Divers membres de la famille de Bejarry sont connus dans l'histoire sous les noms de *Louherie, la Lorie, Roche-Lories, Guymenière,* noms des terres qu'ils possédaient et devenus ceux d'autant de branches. Maurice de Bejarry comparut au ban de la noblesse du Poitou, convoqué par le roi Charles VIII, en 1491, et y servit en qualité d'archer (*Roolles des bans et arriere-bans, etc.,* par P. de Sauzay); — Jacques de Bejarry, seign. de la Louherie, et son frère René, se distinguèrent comme chefs dans l'armée protestante, pendant les guerres de religion. Agrippa d'Aubigné, en son *Histoire universelle,* les cite plusieurs fois avec éloge. Le 20 juin 1570, la ville de Niort était investie par le comte de Lude, à la tête de plus de 8,000 hommes; la garnison, hors d'état de résister, allait se rendre, lorsque Pluviault et *la Roche-Lourie* arrivèrent avec 700 hommes, et contraignirent les assiégeants à s'éloigner (d'Aubigné, t. I, liv. 2, p. 289). Trois ans plus tard, nous le trouvons dans les murs de La Rochelle, dirigeant, avec d'autres chefs, la défense de cette place, contre les assauts des catholiques (d'Aubigné, t. II, p. 44). Le 31 mars, il obtint du comte d'Anjou un sauf-conduit (*Preuv. de Malte, n° 28*). N'oublions pas qu'à la journée de Sainte-Gemme, 15 juin 1570, où la victoire resta aux protestants, il était à la tête de la cavalerie (*id.*).

Jean de Bejarry, dit *la Guymenière* et *Bras-de-Fer,* n'acquit pas moins de gloire que Jacques, son frère aîné. En 1570, il prend la Grève et y met garnison (de Thou, t. VI, liv. 47, p. 20), aide la Noue à s'emparer des Sables-d'Olonne, 15 mars; le 23 octobre de la même année,

[1] La famille d'Escoubleau de Sourdis a fourni à l'une des branches des Bejarry quatre aïeules : par les Pont-Levoy, les Pinault, les des Herbiers et par la Charlonnie de la Blotais.

estant lieutenant de Saint-Estienne, il attaque, au village de Cigogne, du Vigean, que le roi avait envoyé à la Rochelle pour engager les habitants à recevoir Biron en qualité de gouverneur (de Thou, t. VI, liv. 53, p. 469; Arcère, *Hist. de La Rochelle;* d'Aubigné, t. II, p. 33; Brantôme, *art. Biron*).

François de Bejarry, envoyé en qualité d'auxiliaire aux Etats de Hollande, sous le règne de Henri IV, meurt en 1620, nommé par eux gouverneur des ville et province de Juilliers (*Preuv. de Malte, nº 21*); — brevet de lieutenant au régiment de Saint-Valloy, compagnie de Circé, accordé le 10 mai 1677 à N... de la Roche-Louherie « en récompense de ses » bons et loyaux services, de sa fidélité et de sa bravoure (*Arch. de famille*); — Charles-François, reçu page du roi Louis XV, de 1750 à 1753, assiste à l'assemblée, tenue à Poitiers en 1789, pour nommer des députés aux Etats-Généraux (*Antiq. de l'Ouest,* t. XXV); — Charles de Bejarry, lieutenant de vaisseau, meurt, en 1791, au début de l'expédition maritime d'Entrecasteaux dont il faisait partie (*Arch. de famille*).

Mais c'est surtout à partir de 89 que la famille de Bejarry marque dans l'histoire, par son dévouement à la cause de la religion et de la royauté. Ce dévouement fut le partage des fils de Charles-François de Bejarry et de Paule de Régnon : Gaspard sert sous Charette et Stofflet, en qualité de chef divisionnaire. Obligé de se soumettre à Hoche, il reparaît dans l'armée vendéenne en 1799 (*Victoires, conquêtes... des Français,* t. X, et *Tables,* t. XXXI). — Auguste de Bejarry, officier distingué, l'un des principaux organisateurs de la chouannerie en Bretagne. — Benjamin, volontaire dans l'infanterie noble de l'armée de Condé. Le rôle le plus glorieux appartient toutefois à Amédée de Bejarry, Ier du nom : aide de camp de M. de Royrand, il le suit dans toutes ses campagnes, se distingue aux journées de la Guérinière, du Pont-Charron, de Saint-Philbert, Luçon, Châtillon, Chollet, etc. Après la mort de Royrand, il commande l'armée du centre, de Dol à Granville, et de Granville au Mans. Depuis, nous le voyons à la tête du pays compris entre les Herbiers, Chantonnay et le Grand-Lay, division dite de Saint-Paul, qui faisait partie de l'armée du centre. En février 1795, il est envoyé à Nantes avec le comte de Bruc, pour y discuter les bases d'un traité de paix avec les commissaires de la Convention (*Victoires et*

conq... des Français, ibid.; — Crétineau-Joly, *Vend. milit.*, t. II, p. 246; — Beauchamp, *Hist. de la Vendée,* t. III, p. 114). Au mois d'août de la même année, il se rend à Paris avec M. de Scépeaux, pour rappeler à la Convention l'exécution du traité conclu à la Jaunaie (*Mém. sur la Révol. franç., vendéens et chouans,* t. v, p. 313). C'est pendant leur séjour dans la capitale que les délégués reçurent de Louis XVIII une lettre des plus flatteuses, datée du 6 août 1795. A partir de cette époque, M. de Bejarry se trouve mêlé à tous les événements qui amenèrent la pacification définitive. Il est nommé député de la Vendée en 1816 et 1818.

Titres. — Erection de la seigneurie de la Roche-Louherie en châtellenie; — divers membres, entre autres Alexandre de Bejarry, sont qualifiés dans plusieurs actes de *barons de la Roche-Montravers,* de *marquis de la Roche-Grigonnière.*

Représentants actuels. — 1° Théobald II, petit-fils d'Auguste, dont la mère, Caroline de Bejarry, veuve de Théobald I, existe encore; — Antoinette et Gabrielle.

2° Amédée de Bejarry, IIe du nom, fils d'Amédée I et de Marie-Henriette d'Aubenton, auditeur au Conseil-d'Etat de 1828 à 1830, marié à Dlle Elisabeth de la Charlonnie de la Blotais; dont Amédée, lieutenant au 7e lanciers; — Isabelle, Dame de la Société de Marie réparatrice; — Elisabeth et Mathilde.

3° Armand de Bejarry, IIe du nom, fils d'Armand I et de Marie-Suzanne de Bernon, lieutenant au 8e de ligne, marié à Dlle Louise de Nossay, dont Edmond, marié à Hélène Caillaud, et Armand III, à Honorine Rampillon de la Largère; — Angèle, mariée à Janet de la Bauduère, — et Blanche, à Ernest Rampillon.

Armes. — *De sable à trois fasces d'argent.*

Kergorlay : Louis-Florian-Paul, 1779. — Voir t. II, p. 29.

Visdelou : Isidore-Agathon, 1777. — Voir t. II, p. 305.

MOUILLEBERT.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Marie-Henri-Louis de Mouillebert, fils de messire Charles-Auguste, cheva-

lier, seigneur de Puyssec, du Lys, etc., et de dame Suzanne-Anne-Françoise de Mauras de Chassenon, fut nommé, le 5 avril 1783, page du Grand-Maître. L'année précédente, au mois de décembre, il avait fait ses preuves de noblesse à Fontenay-le-Comte, devant frère Jacques de Brémond, commandeur d'Assigny, et frère Jean-Henri de la Laurencie, commandeur de Thévalle, commissaires délégués par le grand-prieur d'Aquitaine, preuves trouvées par eux valables et concluantes, le 23 décembre 1782, et sanctionnées comme telles, le 28 du même mois, dans une assemblée extraordinaire tenue à Poitiers, hôtel Saint-Georges, siége du prieuré.

Marie-Henri-Louis eut pour témoins : 1° messire David Chapelle, chevalier de Fontaine, capitaine de grenadiers au régiment de Bassigny, chevalier de Saint-Lazare ; — 2° messire Marie d'Arrot, capitaine de dragons au régiment de Lescure ; — 3° messire Louis-Gabriel de l'Espinay, chevalier, seigneur de Beaumont, de Boulliers, etc. ; — 4° messire Louis Buor, chevalier, seigneur de Boislambert. (*Procès-verbal des preuves de Malte.*)

Origine. — Cette famille, d'ancienne extraction, a pour berceau, selon toute probabilité, la paroisse de Celle-l'Evêcault, où se trouve la terre de Mouillebert, qui lui a donné son nom.

Filiation, Alliances. — La filiation suivie des seigneurs de Mouillebert, dont la branche aînée s'est fondue, dès le XIVe siècle, dans la maison de Lezay, remonte, par pièces authentiques, à Jean de Mouillebert, écuyer, qui épouse, le 12 janvier 1446, Regnaulde Saumureau, et reçoit de sa tante, Guillemette de Mouillebert, donation entre vifs de tous ses biens. (*Orig. en parch., Arch. de la fam.*) — Viennent ensuite, se succédant de père en fils : Florentin de Mouillebert, écuyer, marié à Louise du Coudray, (*Pr. de Malte*) ; — Berthomieu de Mouillebert, écuyer, seigneur du Lys, à Marie Prévost du Bergier, 1513 (*ibid.*) ; — René de Mouillebert, écuyer, à Sébastienne Goulard du Tillet ; — René II de Mouillebert, écuyer, seigneur du Lys, à Anne Rabasteau, petite nièce du président Rabasteau, dont le nom figure dans le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc ; il en eut René III, cité dans le commentaire de Constant (*Responsa ad varias questiones in consuetudinem Pictonum ;* Poitiers, Fleuriau, 1659), mort sans hoirs — Charles de Mouillebert, chevalier, seigneur du Lys, à Jeanne Vigou-

reux, le 14 décembre 1634 (*Pr. de Malte*), dont six enfants : 1° Dominique qui suit ; 2° Charles, II° du nom, conjoint à Charlotte du Bouchet, 1669 ; 3° René ; 4° Isabeau ; 5° Marguerite ; 6° Anne ; — Dominique de Mouillebert, chevalier, marié à Françoise Macquin de Ferbouillant, 1658, dont Charles-Auguste et Françoise-Angélique, femme de Charles de Bremond de Vaudoré, 1685.

Charles-Auguste, chevalier, seigneur du Lys, etc., marié, en 1689, à Marie Babin de Belmont, dont 1° Jean-Dominique, ecclésiastique ; 2° Nicolas-Henri, sans enfants de Marie-Louise Marchand de la Mulenière ; 3° René-Auguste qui suit ; 4° Marie-Marguerite, femme de Louis de Villedon, en 1737 ; 5° Marie-Jeanne, supérieure au couvent de Saint-François de Fontenay-le-Comte ; 6° Marie-Charlotte, religieuse professe au même couvent ; — René-Auguste, chevalier, seigneur de Puyssec, etc., marié, en 1725, à Marie Brunet de la Socelière, dont 1° Jacques-Charles-Auguste ; 2° Louis-Hyacinthe, époux de Félicité Jourdain ; 3° Louis-Alexandre et sept filles ; l'une, Marie-Charlotte, femme de Gabriel-René Baudry d'Asson ; — Jacques-Charles-Auguste eut de Suzanne-Anne-Françoise de Mauras de Chassenon 1° Marie-Charles-Marc ; 2° Marie-Auguste-Armand, qui épousa N... Aumont, dont Alexandrine, conjointe à Georges d'Hillerin ; 3° Marie-Henri, page du Grand-Maître ; 4° Marie-Bénigne ; 5° Marie-Charles-Benjamin.

Louis-Alexandre, le onzième des enfants de René-Auguste et de Marie Brunet de la Socelière, seigneur du Poiron, s'unit d'abord à Julie-Louise-Marie-Anne d'Aitz, puis, devenu veuf, l'an III, à Marie-Louise des Roches de Chassay. Il en eut cinq enfants ; trois moururent en bas âge ; les deux autres sont : 1° Alexandre-Ferdinand ; 2° Marie-Armand-Eugène.

Services militaires. — Les seigneurs de Mouillebert ont toujours suivi avec distinction la carrière des armes. Micheau était brigandinier du sire de Montreuil-Bonin au ban de 1467 (*Roolles des bans et arriere-bans de Poictou*, par P. de Sauzay) ; — Florentin servait en archer au ban de 1491, tenu par Jacques de Beaumont-Bressuire, sous Charles VIII (*id., ibid.*), et René de Mouillebert à celui de 1574, sous la charge de René, comte de Sausay (*Preuves de Malte*). Le même René est nommé gouverneur de Veluyre par le seigneur de

Malicorne, emploi qui le dispense d'assister au ban de 1587 (*Preuves de Malte*). — Le 12 octobre 1638, Charles de Mouillebert reçoit de Philippe de la Trémoille l'ordre de lever des hommes d'armes pour le service du Roi (*ibid.*); il figure au nombre des gentilshommes de la Reine, mère de Louis XIII, qu'il suivit dans son exil. (*Ibid.*) — Le 4 juin 1674, Dominique de Mouillebert est convoqué au ban qui se réunit à Talmont, le 12 juin suivant, sous le commandement du duc de la Vieuville. (*Ibid.*) — Charles-Auguste de Mouillebert assiste aux montres de 1691 et de 1703; dans la dernière, il fait partie du 4e escadron, commandé par M. du Bellay, seigneur de Belleville. (*Preuves de Malte; Bull. des Antiq. de l'Ouest*, 2e trimestre de 1863, p. 252.)

Par lettres, datées de Versailles, 22 décembre 1748, Nicolas-Henri de Mouillebert, chevalier, est nommé commissaire de la capitation de la noblesse, élection de Fontenay-le-Comte, avec le seigneur de Beaumont, intendant de la généralité de Poitiers. (*Bibl. impér.*) — René-Auguste comparaît au ban convoqué, le 14 juin 1758, par M. de Senneterre, maréchal de France, et à celui de 1759, à Fontenay-le-Comte. Dans le premier, il fait partie de l'escadron du chevalier de la Salle, 2e division de la 4e brigade. (*Preuves de Malte; Antiq. de l'Ouest, ann. 1858*, 8e série, p. 374.) — Jacques-Charles-Auguste, enseigne de vaisseau en 1754, lieutenant de vaisseau en 1762, renonce au service pour cause de santé, se fait représenter à l'assemblée de 1789, où devaient être nommés des députés aux États-Généraux (*Antiq. de l'Ouest*, t. xxv, p. 475). — Marie-Charles-Marc, officier aux Dragons-Montmorency 1785, aux chasseurs des Évêchés 1786. (Roussel, *État milit. pour l'année 1788.*) Nous le trouvons ensuite à l'armée des princes en 1792, puis sur les côtes de Bretagne, au quartier général de Puisaye, avec MM. de Bourmont, de Mesnard, de Montalembert. (Crétineau-Joly, *Vendée Milit.*) — Marie-Auguste-Armand, lieutenant au régiment de la Couronne. (Roussel, *Etat milit. de la France, ann. 1788.*)

Marie-Charles-Benjamin, officier dans le régiment de Bourbon en 1788 (*Etat milit. de la France*, p. 207); — Auguste, mort capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur (*Annuaire de la Légion d'honneur, de 1852*, p. 511); Louis-Alexandre, chevalier, seigneur

du Poyron, comparaît par procureur à l'assemblée convoquée au mois de mars 1789, pour nommer les députés du corps de la noblesse aux États-Généraux (*Antiq. de l'Ouest*, t. xxv, p. 475); — Marie-Henri-Louis se distingua à la descente de Quiberon. (*Question sur la noblesse*, par Grimouard de Saint-Laurent, p. 60. Nantes, V. Forest, 1860.)

Maintenues de noblesse. — *Sentences :* 1° de M. de Hère, du 3 avril 1599; — 2° de M. René Rousseau de la Parisière, commissaire député par le Roi pour la vérification des nobles, du 16 décembre 1604; — 3° des élus de Thouars, du 12 janvier 1609; — 4° de M. de Barantin, intendant de la généralité de Poitou, du 9 septembre 1667; — 5° de M. de Richebourg, intendant de la généralité de Poitiers, du 10 septembre 1715; — 6° Preuves de noblesse faites devant Chérin, 1781 et 1785; — 7° Preuves de Malte (*Recueil des certif. de nobl.*, déliv. par Cherin père, par Berthier et Cherin fils, publicat. de Duprat-Roxis, Paris, 1815, p. 281.)

Représentants actuels. — 1° Alexandre-Ferdinand de Mouillebert, marié, à Fontenay, le 12 juillet 1843, avec Mlle Léontine Desvante. — 2° Marie-Armand-Eugène de Mouillebert, frère du précédent, marié, à Xaintray, le 26 avril 1841, avec sa cousine-germaine, Mlle Clémence des Roches de Chassay, dont un fils, Louis-Eugène-Hugues de Mouillebert, né à Xaintray, le 10 janvier 1845.

Armes. — *D'argent à la fasce de gueules, accompagné de trois roses du même, deux en chef et une en pointe.*

Devise. — *Armis protegam.*

CARADEUC.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — N... de Caradeuc de la Chalotais, reçu chevalier de Malte, le 10 octobre 1786, après avoir fait ses preuves de noblesse devant les commissaires délégués par le grand prieur d'Aquitaine; — N... de Caradeuc, admis dans le même ordre, par bref du 10 octobre 1796. (Saint-Allais, t. xx.)

Origine. — Cette maison a pour berceau une terre située en l'évêché de Saint-Malo, à laquelle elle a donné ou emprunté son nom. Nous la voyons figurer sur les rôles des réformations faites à

Médréac et à Lehon, en 1427 et 1513, avec les nobles et gentilshommes de ces deux paroisses. (*Anc. réf., Mss. de la Bibl. de Nantes, évêché de Saint-Malo.*) — En 1670, la chambre, établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, l'a déclarée *noble d'extraction*, par arrêt du 27 septembre. (*Réf. de 1668 à 1671, Mss. de la Bibl. de Nantes*, t. I, fol. 355.) Son premier auteur connu est Jean de Caradeuc, dont les descendants ont fourni deux branches.

Alliances. — *De la première branche, ou des Caradeuc de la Chalotais :* Jean, seigneur de Caradeuc, marié à Julienne des Hattes; — Raoul, à Marguerite Eder ; — Raoulet, à Marie-Thérèse de Guitté ; Bernard, à Guyonne de Beauchêne, dont Jean qui suit, et François, tige de la branche du Domaine ; — Jean, Ier du nom, seigneur de Beauchêne et de Belle-Epine, à Jacquette des Gastz, dont : 1° Julien qui suit, 2° Pierre, époux de Guyonne Gicquel ; 3° Guillaume, époux de Bertranne Qunfromel ; — Julien Ier, seigneur de Beauchêne, etc., à Hellène du Cellier, dont Raoul II et Sébastien, conjoint à Olive de l'Espine ; — Raoul II, seigneur de Beauchêne, etc., à Marie Bouan de la Ville-Hervé ; — Pierre Ier, seigneur de la Chalotais, à Renée des Landes, dont Pierre qui suit, et Michel, seigneur de la Vallée et de Launay ; — Pierre II, à Renée des Landes, dont Sébastien et Pierre de Caradeuc ; — Sébastien Ier, à Renée Gourdeau ; — Jacques, à Olive Thouvenin, dont : 1° Anne-Nicolas ; 2° Jean-François, seigneur de la Grandais, marié à Julienne Briffart ; 3° Moricette, religieuse à l'abbaye de Saint-Georges ; 4° Julienne, religieuse à la même abbaye ; 5° Jacquette, unie à Jean-François Rohier de la Fresnaye ; — Anne-Nicolas de Caradeuc, marié, en 1696, à Jacquette-Françoise-Antoinette de Penmarch. (*Réf. de 1668 à 1671, Mss. de la Bibl. de Nantes, ibid.; Autre Mss.; Fonds Bizeul.*)

Alliances de la deuxième branche, ou des seigneurs du Domaine, issus de François de Caradeuc, seigneur du Domaine, fils puîné de Bernard de Caradeuc et de Guyonne de Beauchêne : Ledit François, marié à Anne le Chanoine, dont Julien II et Raoul de Caradeuc, époux d'Olive de Hirel ; — Julien II, seigneur de la Rivière, à Michelle de Saint-Pern, dont Jean de Caradeuc, et Pierre, mort sans hoirs ; — Jean III de Caradeuc, à Catherine de Mellon ; — Guy, seigneur de Launay, à Suzanne de Rollé ; — Nicolas de Caradeuc, à

Marie du Bois de la Salle, dont 1° Moricette, femme de René Busnel, seigneur de Champégné, etc.; 2° deux filles non mariées; 3° un garçon, mort sans hoirs. — Ainsi s'éteignit en ligne directe la branche du Domaine. Un rameau s'en était détaché en la personne de Raoul de Caradeuc, fils puîné de François de Caradeuc et d'Anne le Chanoine. Ce rameau s'est allié comme il suit : Ledit Raoul à Olive de Hirel; — Michel de Caradeuc, à Françoise le Marchand, et sa sœur, Sébastienne, à Jean Bouan de la Ville-Hervé; — Jean de Caradeuc, à Julienne André, dont François de Caradeuc et deux filles, l'une mariée à N. le Mintier de l'Échelle, et l'autre à N. de Couessin de la Berrais; — François, à Suzanne de la Haye d'Andouillé. (*Mss. de la Bibl. de Nantes, ibid.*)

Services. — La maison de Caradeuc a produit bon nombre de personnages remarquables et des illustrations : Jean de Caradeuc figure parmi les dix-sept écuyers à cheval de la montre d'Evein Charruel, 1356 (D. Lobineau, *Preuv.*, col. 496); — Raoul de Caradeuc, conseiller du duc Jean IV, fut un des seigneurs bretons les plus considérés de ce règne; en 1381, il se rend en Angleterre, avec Guy de Rochefort, Patri de Châteaugontier et Geoffroy de Kerrimel, pour en ramener la duchesse de Bretagne (*id., ibid.*, col. 633); le 27 septembre de la même année, il assiste à l'hommage rendu par son souverain au roi Charles VI (*id., ibid.*, col. 631); trois ans plus tard, il est choisi avec l'évêque de Tréguier, le sire de Rochefort et de Rieux, pour se plaindre au même roi des entreprises du parlement de Paris contre *les noblesses et prérogatives du duché de Bretagne* (*id., ibid.*, col. 645); autre ambassade de Raoul de Caradeuc, en 1388; cette fois, il devait répondre aux demandes et exigences du duc de Longueville, envoyé en Bretagne par Charles VI (*id., ibid.*, 690).

Viennent ensuite : Bernard de Caradeuc, qui assista à la revue faite à Médréac en 1478 (*Mss. de la Bibl. de Nantes,* fonds Bizeul, *ibid.*); — Julien de Caradeuc se trouve au nombre des gentilshommes à pied de St-Malo, *estant soubz la charge de noble homme Raoul Tizon, capitaine desdits gentilshommes* (D. Morice, *Preuv.*, t. III, col. 1050), en 1543; — Pierre de Caradeuc, seigneur de la Chalotais, et Pierre, le plus jeune de ses deux fils, l'un et l'autre chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, connétables de Rennes et pensionnaires des Etats de Bretagne

(*Mss. de la Bibl. de Nantes, ibid.*); Sébastien, l'aîné, chevalier du même ordre, et gentilhomme de la chambre du roi (*ibid*); Jacques de Caradeuc, fils de Sébastien, connétable de Rennes (*ibid.*)

Plusieurs des Caradeuc figurent avec distinction dans les fastes du parlement de Bretagne : Pierre de Caradeuc, président des requêtes, reçu le 23 octobre 1581 ; — Jacques de Caradeuc, conseiller et commissaire, reçu conseiller et commissaire le 4 mai 1672 ; — Jacques-Anne de Caradeuc, conseiller et commissaire, le 24 juin 1691 ; — François-Nicolas-Gabriel, conseiller, le 20 juillet 1725 ; — Félix-Sixte-Marie, conseiller, le 1er décembre 1734 ; — René-Jacques-Raoul, conseiller, le 6 août 1754 ; — Louis-René de Caradeuc, né à Rennes, en 1701, procureur-général au même parlement, 22 mai 1730, célèbre par ses talents, son courage, ses malheurs, et surtout par un procès qui divisa la cour et les parlements du royaume. Sa vie appartient à l'histoire de France, et nous n'avons pas à nous en occuper. Il eut deux fils : Anne-Jacques-Raoul, procureur-général conjointement avec son père, et Gabriel-Jean-Raoul, qui, comme cadet, portait plus spécialement le nom de la Chalotais. (M. de la Chalotais était aussi le cadet de deux frères morts sans enfants.) — Anne-Jacques-Raoul de Caradeuc, privé de sa charge par la Révolution, se retira dans sa terre de Caradeuc, pour travailler au service du Roi ; il fut un des membres de la conspiration de la Rouërie, et c'est à ce titre qu'il fut arraché de ce paisible asile, traîné devant le tribunal révolutionnaire de Paris, et condamné à la peine de mort. Il avait eu, de Rosalie-Germaine de Montbourcher, un fils et plusieurs filles : Mmes de Montbourcher et du Boberil. La marquise de Montbourcher a une fille, la comtesse des Nétumières ; la comtesse du Boberil a laissé un fils, le comte du Boberil.

Raoul-Marie-Victor de Caradeuc de la Chalotais, fils d'Anne-Jacques-Raoul, a eu, de Marie-Emilie-Charlotte de Martel, un fils mort en bas âge, et une fille mariée au comte de Falloux. — Gabriel-Jean-Raoul de Caradeuc, fils de Louis-René, a laissé, d'Amélie de Saint-Pern, un fils mort sans être marié, et une fille, mariée à M. de Troroux, dont deux filles : Mmes de la Rivière et de Magon de la Vieuville. — M. de Caradeuc (Anne-Jacques-Raoul) avait épousé en premières noces Mlle de Coatmen, qui laissa une fille, Mme de

Bouteville. Sa fille, mariée à M. de Kermarec, dont plusieurs filles, entre autres Mme de Mauduit, et un fils, M. de Kermarec, avocat au barreau de Paris.

D'ACHON.

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem.— René-François-Georges d'Achon, fils de François-Aman-Jean-Baptiste, seigneur de la Billière, et de Françoise-Hélène Eustace, fit ses preuves de noblesse pour l'ordre de Malte en 1779.

Le 22 novembre de cette année, le commandeur Lenormand lui expédiait de Poitiers l'autorisant à cela et lui permettant de choisir deux commissaires sur quatre qui étaient désignés : 1° le chevalier de Beauvau, commandeur d'Ozon ; — 2° le chevalier de Meaussé, commandeur de Bourgneuf ; — 3° le chevalier de Soulanges, commandeur de Villegat ; — 4° le chevalier de Cornulier, commandeur de Rocheville-Dieu. On choisit les chevaliers de Meaussé et de Cornulier qui se rendirent, le 10 décembre de la même année, à Ancenis, hôtel de Bretagne. Ils y trouvèrent François-Aman-Jean-Baptiste d'Achon de la Billière. Celui-ci leur présenta une commission émanée du vénérable chapitre d'Aquitaine, à l'effet de dresser procès-verbal des preuves, puis la lettre de monseigneur le Grand-Maître, par laquelle noble René d'Achon est admis au nombre de ses pages, et enfin la quittance de 2325 livres pour les droits du passage. Le 11 commencèrent les preuves écrites.

Vint ensuite l'audition des témoins, ou des quatre gentilshommes qui devaient fournir les preuves orales ; c'étaient : 1° messire Nicolas d'Omblepied, âgé de cinquante ans ; — 2° messire Louis de Dieusie, âgé de trente-cinq ans ; — 3° messire Jacques Fleuriot de la Frulière, âgé de quarante-quatre ans ; — 4° messire Jacques-Augustin des Merliers de la Gallerie, âgé d'environ trente-quatre ans. Ils déposèrent de la noblesse et légitimation de René-François-Georges d'Achon. Les preuves orales furent trouvées valables et suffisantes, aussi bien que les preuves écrites.

En 1814, vérification faite des titres susdits, les commissaires soussignés autorisèrent le prétendant à porter provisoirement la croix d'or

de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à la charge de se munir des pouvoirs exigés par les statuts. — Fait à Paris le 30 décembre 1814, le bailli de Cluny ; le commandeur secrétaire et membre de la commission Peyre de Châteauneuf ; — grand-trésorier de l'ordre, le commandeur Bataille ; — le chevalier de Clermont, secrétaire-adjoint à la commission.

Félix d'Achon fut reçu dans le même ordre, le 10 janvier 1817. — « Nous baillis et commandeurs délégués par la commission des langues françaises de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, » examen fait des titres de M. Félix d'Achon, nous l'avons reconnu » chevalier de justice de l'ordre et autorisé à en porter la décoration, » comme appartenant à la vénérable langue de France. — Fait à Paris, le 10 janvier 1817. Signé : le commissaire secrétaire et membre » de la commission de Châteauneuf ; — le commandant Bataille ; — » le commandant de Dienne. »

Origine. — La famille d'Achon est probablement originaire de Nozay. Elle a possédé, à diverses époques, les terres de la Justonnière ; — de la Berangeraye, paroisse de Mésanger ; — de la Varanne-Saint-Père et des Rigaudières, paroisse de Mésanger ; — de la Ragotière et de la Billière, paroisse de Saint-Herblon ; — de la Salmonière, de Flessan. Hervé d'Achon, son premier auteur connu, mourut en 1498. — Jean, fils d'Hervé, épouse Guillemine Guischard, dont François, qui eut de son mariage avec Jeanne Blanchet, dame de la Bérangeraye : Guillaume et Jean.

Branches. — Guillaume est la tige de la *branche de la Billière*, de laquelle descend François d'Achon, chevalier de Saint-Louis. — La *branche de Juigné, du Houssay et du Plessis-Gauray* remonte à Jean d'Achon, frère puîné de Guillaume.

Alliances *de la première branche.* — Ancelet (Cte d') ; Andigné ; Auneau ; Bariller du Sas ; de Biré ; Blanchet de la Bérengeraye ; Boulomer de Lorière ; Cassard ; du Cellier ; le Cornu de Cosme ; Coquereau de la Béraudière ; de l'Espinay ; Eustace de Cradocktowne (Irlande) ; Fleuriot ; le Feuvre du Pont de Couffé ; Gervier de la Carterie ; Groult de la Planche ; Haureix ; de Jaudonnet de Langrenière ; le Mayre de Millières ; Maubert de Coisbré ; Melloni (Italie) ; Mellet de la Tremblaye ; Mériaud du Pas ; le Pelletier de Vaubrun ; Samson ; de Sinson

de Sevestreville; le Tessier de la Pomerie ; Urvoy. — *De la deuxième branche.* — Beraud ; du Bois d'Eperlan ; Brenezay de la Gaignerie ; Brécheu de la Meslière ; Boucault de la Chevalerie ; Boulliau de la Grée ; Coupperie ; Godin du Fosseneuf ; du Perrouin ; le Masle de la Bretonnière ; de Trégouet ; Walsh.

Services. — *Première branche.* — Au XVIe siècle : Philippe d'Achon, prieur de Lenuyon, chanoine de Tours, curé de Plesun et de Préguillac, près de Saintes ; Baltazard d'Achon, l'un des deux cents hommes d'armes de la compagnie du roi, en 1631 ; Guillaume d'Achon, enseigne au régiment de Navarre, en 1661 ; Baltazard II d'Achon, officier au régiment de la Marche, en 1692 ; François d'Achon, capitaine au régiment de la Rochelle et du Soissonnais, chevalier de Saint-Louis, en 1762 ; René d'Achon, lieutenant, en 1748, au régiment d'Aunis ; Georges d'Achon, lieutenant, en 1791, au régiment du Perche, a servi dans l'armée de Condé pendant l'émigration ; René d'Achon, chevalier de justice de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine au régiment de Normandie, chevalier de Saint-Louis, en 1816 ; Félix d'Achon, chevalier de justice de Saint-Jean de Jérusalem, garde du corps du roi Charles X (compagnie Noailles), a donné sa démission en 1830.

Cette branche est en ce moment représentée par : 1° Henri-François d'Achon, ancien officier d'infanterie, marié, le 14 décembre 1863, à Marie-Hélène Groult de la Planche ; — Raymond-Charles d'Achon qui, le 25 janvier 1859, épousa Louise Vallée de Mellony, dont Félix-François d'Achon, né le 24 décembre 1859 ; — 3° Constant-Marie d'Achon, marié, le 30 janvier 1866, à Antoinette d'Ancelet ; ils ont une fille, Yvonne d'Achon, née le 27 novembre 1866 ; — 4° Charles-Philippe d'Achon, marié, le 6 septembre 1864, avec Cécile-Marie-Louise le Tessier de la Pomerie ; ils ont : 1° François-Marie-Joseph d'Achon, né le 25 septembre 1865 ; — 2° René-Marie-Joseph d'Achon, né le 15 octobre 1866. — Cette branche a fourni une fille (Aimée d'Achon), élève de Saint-Cyr, en 1785. — Georges d'Achon, élève du collége royal de la Flèche, en 1773.

Deuxième branche. — d'Achon de Juigné, du Houssay et du Plessis Gauray ; Madeleine d'Achon, supérieure des religieuses du monastère de Saint-Sauveur, à Angers, au commencement du XVIIe siècle ;

Julien d'Achon, l'un des gens d'armes de la compagnie du roi; en 1750, il avait un frère, Jean-Baptiste d'Achon, avocat à Nantes, en 1750. L'un d'eux, en 1752, a siégé dans l'ordre de la noblesse de Bretagne. Je ne sais ce qu'est devenue leur postérité. — Il y a eu une alliance avec les Walsh. — (Ils ont dû habiter le Jaunay, commune du Loroux-Bottereau, aux environs de Nantes.)

SUPPLÉMENT DU DEUXIÈME VOLUME.

BUDES.

VIIe Croisade. — Un titre daté de Limisso porte que, au mois d'avril 1249, Hervé Budes, Olivier de Carné et Pierre Freslon traitaient avec Hervé, marinier de Nantes pour leur passage à Damiette. Voici ce titre, traduit du latin, par M. Lacabane, le 2 juillet 1865 :

« A tous ceux qui les présentes lettres verront, soit connu que nous » Alexandre de Fonteney, Hervé Budes, Olivier de Carné, et Pierre » Freslon, escuyers, associés à frais communs pour le passage de mer, » ayant pleine confiance dans la prudence du marinier Hervé, citoyen » de Nantes, nous donnons plein et entier pouvoir audit Hervé, de » traiter, régler et convenir pour nous et en notre nom, avec tous » propriétaires de navires, en tout ou en partie, au sujet du prix de » notre passage à Damiette, promettant de ratifier et accomplir tout » ce qui sera fait et convenu à cet égard par notre procurateur. Donné » à Limisso, sous le seing de moi, Alexandre ci-dessus nommé, l'an » du Seigneur 1249, au mois d'Avril. » (Sceau en cire verte, chargé de *deux fasces et d'un lambel à cinq pendants.* — Légende : S. ALEXANDRI. DE FONTENEIO.)

En vertu de cette charte, dont le comte Alfred de Guébriant possède l'original, le nom et les armes de Hervé Budes figurent au Musée de Versailles. Il portait : *d'argent, au pin arraché de sinople, fruité d'or et accosté de deux fleurs de lis de gueules.*

Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem. — François Budes, reçu chevalier de Malte, le 11 octobre 1608 (Vertot, *Liste des chevaliers du prieuré d'Acq.*, p. 161), commandeur de Mauleon, « s'est

» acquis une réputation singulière dans son ordre, par ses victoires » sur les Turcs et contre les pyrates d'Alger. » (Le Laboureur, *Hist. géné. de la maison de Budes,* p. 117); — Olivier Budes, reçu le 10 juillet 1618, commandeur d'Auzon, près Châtellerault, « s'est signalé » dans le commandement d'une galère sur la mer du Levant. » (Le Labour., *ibid.;* Vertot, *ibid.,* p. 163); Claude Budes, admis le 23 novembre 1651 (Vertot, *ibid.,* p. 169); — Renaud Budes, le 23 novembre 1653 : — Charles-Louis Budes de Guébriant, le 15 avril 1775; Hilaire-Tiburce Budes de Guébriant, le 4 juin 1787; — Silvestre-Louis Budes de Guébriant, le 29 mars 1779 (St-Allais, t. XX).

Origine. — Maison d'extraction chevaleresque, dont la seigneurie d'Uzel, située en l'évêché de Saint-Brieuc, est probablement le berceau primitif. Elle y avait droit de haute, moyenne et basse justice, droit de marché, de foire, de patronage. Le Laboureur (*ibid.*) en commence la filiation suivie et sur titres à Guillaume Budes, qui vivait en 1300, non sans faire remarquer « qu'elle était plusieurs » siècles auparavant des plus illustres de son pays » ; ce qu'il justifie en montrant que, de temps immémorial, les seigneurs d'Uzel avaient rang de bannerets, et que, de temps immémorial, ils partagèrent selon l'assise du comte Geoffroy.

Branches. — Trois des enfants dudit Guillaume laissèrent postérité : 1° Silvestre, seigneur d'Uzel; 2° Geoffroy, seigneur du Plessis-Budes ; 3° Jean, seigneur du Hirel. — Silvestre n'eut de Renée Gouyon-Matignon qu'une fille, Marzilie, dame d'Uzel, conjointe d'abord à Bertrand du Marcheix, puis à Raoul de la Chasteigneraie ; — Geoffroy Budes, seigneur du Plessis-Budes, est l'auteur de la branche de ce nom, qui s'éteint à la troisième génération avec Geoffroy III, mort sans hoirs; Louise Budes, sa sœur ou sa fille, porte en dot le Plessis-Budes à Jean de Couvran; — reste Jean Budes, seigneur du Hirel; il eut deux fils : Guillaume Budes, l'aîné, tige de la *branche du Hirel,* et Tristan Budes, tige de la *branche du Tertre-Jouan.*

La branche du Hirel se subdivise, vers la fin du XVIe siècle, en trois rameaux, formés par les trois fils de Jacques Budes : 1° celui *des seigneurs du Hirel, barons de Sacé,* éteint avec les trois enfants de Yves Budes, qui sont : Henri Budes, mort à Rouen en 1655; Charles Budes, atteint d'une maladie incurable; Renée Budes, leur sœur,

héritière de leurs biens, les porte en dot à Sébastien, marquis de Rosmadec et de Molac, 1655. — 2° *Le rameau des seigneurs du Plessis-Noir,* dont Christophe Budes est l'auteur, éteint à la deuxième génération avec les trois enfants dudit Christophe : Charles, mort sans alliance en 1643; Claude Budes, engagé dans les ordres, et Béatrix Budes, femme d'Olivier Taillefer, seigneur de la Brunaye. — 3° *Le rameau de Blanche-Lande et de Launay-Couvran*, actuellement représenté : Julien Budes, seigneur de Blanche-Lande, en est le premier anneau.

Julien Budes eut d'Anne Arrel, sa première femme, dame de Kermarquer : Pierre Budes, seigneur de la Courbe, et Sainte, morte sans enfants; — de Françoise de Rosmar, sa seconde femme : 1° François Budes, père d'un fils, mort au berceau; 2° Jean-Baptiste qui suit; 3° Armand, tué en Allemagne, sans avoir été marié. — Jean-Baptiste Budes, Ier du nom, seigneur de Blanche-Lande, chevalier, époux de Thérèse de Kerouzi, dame de Kerdaniel, dont 1° Jean-Baptiste, qui suit; 2° Joseph-Marie-Louis Budes, dit le comte de Budes, chevalier, marié à Angélique de Varennes, dont un fils, mort jeune; 3° Joseph-Marie Budes, qui ne laissa de Jeanne-Marguerite de Kergariou qu'une fille, Rose Budes, femme du marquis de Las-Caze; 4° Jean-François Budes, ecclésiastique; — Jean-Baptiste Budes, IIe du nom, comte de Guébriant, chevalier, marié à Françoise Acton de Marsay, dont 1° Louis-Jean-Baptiste-Spiridion, qui suit; 2° trois filles, mortes sans alliances; — Louis-Jean-Baptiste-Spiridion Budes, comte de Guébriant, chevalier, seigneur du Coëdic, de Launay-Couvran, etc., eut de Marguerite Chabenal de Bonneuil : 1° Louis-Marie-Spiridion-Hilaire, mort jeune; 2° Charles-Louis-Alexandre-Jean-Baptiste, mort au Caire; 3° Marie-Louise-Fortunée-Rose; 4° Silvestre-Louis-Spiridion-Ange, qui continue la filiation; 5° Yves-Louis-Jean-Baptiste, mentionné après son frère. (*Voir Représentants actuels.*)

La *branche du Tertre-Jouan* a pour tige Tristan Budes, fils puîné de Jean, seigneur du Hirel, éteinte dans le XVIIe siècle avec les sept enfants de Christophe Budes, seigneur du Tertre-Jouan.

Alliances. — La *branche du Hirel* s'est alliée aux du Guesclin; — du Hirel (Françoise, dame du Hirel); Madeuc, plus tard Guémadeuc; Brexin; de Pardo; Bara (Jeanne, dame du Gareth); le Pennec;

le Voyer (Françoise, dame du Coëdic); Romillé (Béatrix, baronne de Sacé); du Pontavice; Arrel de Kermarquer; Budes de Quatrevaux; Bouhier de Beauregard; du Bec-Crespin; du Rufflay; Arrel (Anne, dame de Kermarquer); de Rosmar; de Carnavalet; de Kerouzi; de Varennes; de Kergariou; Acton de Marsay; Chabenal de Bonneuil; de Poulpiquet de Coëtlez; Rochechouard de Mortemart; de Romance; de Durfort-Duras. — *Du côté des femmes* avec les Bois-Jagu; Troussier; Franchet de Laumône; du Gourray de la Coste; de Rosmadec, 1655; Taillefer de la Brunaye; du Châtel, 1639; de Las-Caze; de la Coste de Beauregard; Frottier de Baigneux; de Rougé. — La *branche du Tertre-Jouan* s'est alliée aux du Rufflay; Dolo de Robien; de Poancès; le Moine; Callac; Gourvinec; Saint-Aubin; Gourvinec, 1596; Suasse; Bouilly des Portes; Brandin. — *Du côté des femmes* avec les du Halgoët; Pinart de Cadoualan; le Noir de Bringolo; Visdelou; Boisgeslin; la Villeon; Keraly; le Picart de la Fosse-Davy; Jegou de Kerviliou; Roumelin des Loges; le Borgne de Lesquifiou; Goesbriant de Cosquerou.

Personnages distingués et illustrations. — « De cette » maison, dit Guy le Borgne (*Armor. de Bretag.*, p. 36), on a vu sor- » tir par succession de temps plusieurs personnages illustres de valeur » et de grand service ». — Le premier de tous est Silvestre, seigneur d'Uzel, « qui porta ses armes et sa réputation dans les principales » parties de l'Europe » (Le Labour., *Hist. du maréch. de Guesbr.*, p. 3): 1° en France, où « il servit dignement Charles V contre les Anglais, » tant en Bretagne qu'en Guyenne. » (Le Labour., *ibid.*); 2° en Espagne, où il porta la bannière de Bertrand du Guesclin, son cousin, à la bataille de Navarette, avril 1366, et à celle de Montiel, 13 août 1368 (*Hist. de Bertr. du Guesclin*, par Hay du Chastelet, Paris, 1666, liv. IV, p. 131; d'Argentré, liv. VI, ch. 256 et 259).

L'Italie fut, elle aussi, le théâtre de ses exploits; il s'y rendit à la tête de six mille Bretons, sur la demande de Grégoire XI, qui avait besoin d'un bras vigoureux pour comprimer des révoltés. A la mort de ce pontife, deux compétiteurs se disputent la chaire de Saint-Pierre. Silvestre soutient Clément V, est nommé par lui gonfalonier et lieutenant-général de ses armées, prend Viterbe, Anagni, triomphe des Romains, partisans d'Urbain VI, et s'empare du château Saint-Ange.

Après tant de prouesses, il tombe entre les mains d'Ancut, capitaine anglais ; Urbain VI brise ses chaînes. Cette générosité du pape italien éveille les soupçons du pape français. Celui-ci accuse Silvestre d'intelligence avec son « ennemy, et lui fait trancher la tête à Mascon. » (Froissart, vol. II, ch. 35 ; d'Argentré, *ibid.;* Muratori, *Annali d'Italia,* t. VIII, an. 1376-1378.) — Guillaume de la Perenne, qui a composé sur cet illustre guerrier un poëme en vers français, inséré dans Martenne (*Thes. nov. Anecd.,* t. III, col. 1458-59), le peint ainsi :

Il a esté tousiour loyaux,
Celli estoit un beau joyaux,
Preus, et vaillant, estre l'agent,
Sans nul defaut, bien diligent.
Ces sont Teches de nobles hon :
Il a partout molt grand renom,
Chacun si dit qu'il est hardis,
Fiers, et apert sans contredis,
Sages, honnestes, doux et courtoys :
Il est larges comme est un roys.

Geoffroy Budes, chevalier, seigneur du Plessis-Budes, et Bertrand Budes, suivirent, eux aussi, du Guesclin en Espagne (Froissart, *ibid.;* Le Baud, ch. XL) ; — Geoffroy Budes II, fils de Geoffroy I, assiste à la bataille d'Auray en 1364 (du Chesne, *Hist. de la mais. de Châtill., éloge de Charles de Blois*), se distingue à l'assaut donné au château d'Ussel en 1371 (D. Lobin., t. I, p. 398), au siége du château du Gouray 1373 (d'Argentré, liv. VII, ch. 15), commande une compagnie, à celui de Bécherel 1372 (D. Lobin., *ibid.*, p. 405). — Geoffroy Budes III, son fils, « escuier receu au Pont de l'Arche, 15 aoust 1383, avec deux » escuiers, pour servir le roy Charles VI, au siége de Bourbourg. » (Le Labour., *ibid.*)

« Si la branche du Hirel, dit ce généalogiste (*ibid.,* p. 63), fut moins » riche en biens que celles d'Uzel et du Plessis-Budes, elle fut partagée » également pour la valeur et la vertu. » — Jean Budes, seigneur du Hirel, frère de Silvestre, signale son courage à la journée de Rosbecq et y trouve une mort glorieuse (*Docum. inéd. sur l'Hist. de France, chron. de Saint-Denis,* t. II, liv. 3, p. 221). — Jean Budes II, seigneur du

Hirel, figure à la tête d'une des compagnies qui, en 1418, suivent à Paris le duc Jean V (D. Lobin., *ibid.*, p. 538), l'un des capitaines envoyés en 1419, vers Saint-Aubin-du-Cormier et les frontières de Normandie, sous la conduite de Richard, frère du duc (*id., ibid.*, p. 571); — Jean Budes III, seigneur du Hirel, reçoit quatre aunes et demie de noir pour le beguin du duc François II, 1480 (D. Morice, *Preuv.*, t. III, col. 606); — François Budes, chevalier, seigneur du Validays, « gen» tilhomme ordinaire de la chambre du roy Louis XII, mareschal de » salle de Sa Majesté et maistre d'hôtel de Marie d'Angleterre, reyne » de France; » (le Labour., *ibid.*, p. 73); — Jean Budes, abbé de Blanche-Couronne, (*id.*, p. 76; Anselme, t. VII).

Jacques Budes, seigneur du Hirel, etc., baron de Sacé, nommé conseiller du Roi en ses conseils, et procureur général au Parlement de Bretagne, le 3 août 1554 (*Liste de Nss. du Parlement de Bretagne*, Rennes, 1554); — François Budes II, seigneur du Hirel, sauve la vie au prince de Dombes en la bataille de Craon 1592, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, à celle de Saint-Brieuc en 1594, où il commande la première attaque, puis emporte Quilhec (*Réform. de 1668 à 1671; Mss. de la Bibl. de Nantes*, t. I; le Labour., *ibid.*); — Charles Budes, seigneur du Ruffay, reçu conseiller au Parlement de Bretagne en 1644 (*Liste de Nss. du Parlem., etc., ibid.*); — Claude-Yves, seign. du Plessis-Noir, prieur et seigneur de Saint-James de Beuvron (le Labour., *ibid.*); — Charles Budes, seigneur du Hirel, du Plessis-Budes, de Guébriant, baron de Sacé, partisan chaleureux de Henri IV, contre le duc de Mercœur, chargé par les États de Bretagne, lors de la naissance du Dauphin, d'en témoigner leur joie à Sa Majesté (*id., ibid.*); — Jean Budes, chevalier, seigneur de la Courbe et du Coëdic, capitaine au régiment de Piémont, puis gouverneur de Vendôme, et maréchal des camps et armées du roi (*id., ibid.*) — Yves, baron de Sacé, accompagna le roi Louis XIII, en ses voyages contre les hérétiques (*id., ibid.*)

Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, nommé maréchal de camp 1er avril 1637, gouverneur d'Auxonne 10 avril 1641, lieutenant-général 10 octobre 1641, breveté pour l'ordre du Saint-Esprit, et maréchal de France, par état donné à Narbonne 22 mars 1642. Les bornes de cette notice ne nous permettent pas d'esquisser, même

à grands traits, les belles actions d'un si illustre capitaine, ses campagnes en Italie, en Allemagne et en Lorraine. Que de victoires remportées avec son concours ou par lui-même; que de villes prises d'assaut ou réduites à capituler; que de retraites et de passages habilement opérés! On peut lire ces glorieux faits d'armes dans son biographe Jean le Laboureur (*Hist. du maresch. de Guébriant*, Paris 1656); dans Pinard (*Chron. milit.*, t. II, p. 524); le président Hénaut (*Abrégé chronol. de l'Hist. de France, 2e partie*); les Mémoires de Richelieu (*Collection Petitot*, t. XXX, p. 239); dans les Mémoires de Pontis (*ibid.*, t. XXXII, p. 382); dans ceux de Montglat (*ibid.*, t. XLIX, p. 430-431), etc., etc. — Nous nous bornerons à mentionner la victoire de Kempren, remportée le 17 janvier 1642, journée mémorable, qui eut pour résultat la prise des généraux Lamboy, Mercy et Loudron, celle de cinq cents hommes, de tout le canon, du bagage et des drapeaux de l'ennemi. — Sa dépouille mortelle fut déposée par ordre du roi dans une des chapelles au côté gauche du chœur de Notre-Dame de Paris. Le roi y dépensa 17,000 livres. Ce tombeau fort dégradé vient d'être refait aux frais de la famille sous la direction de M. Viollet le Duc, architecte de Notre-Dame. La statue que représente la gravure du tombeau donnée par le Laboureur n'avait du reste jamais été posée; le modèle en terre cuite, vrai chef-d'œuvre, a été récemment retrouvé et acquis par M. Leroux, célèbre collectionneur de Paris (43, rue Gaudot de Mauroy).

La maréchale de Guébriant. Renée du Bec-Crespin, ambassadrice extraordinaire, et surintendante de la conduite de la reine Louise-Marie de Gonzague (le Laboureur, *ibid.*); c'était une femme très-distinguée; Jean le Laboureur a publié : *Relation du voyage de la royne de Pologne, (Paris, 1647, in-4°)*. — Anne Budes, connue à la cour sous le nom de *demoiselle* de Guébriant, fille d'honneur de la reine, accompagna en Pologne la maréchale de Guébriant, sa tante (*id., ibid.*) — Pierre Budes, seigneur de la Courbe, capitaine d'un compagnie d'infanterie, puis lieutenant des chevau-légers de messire Charles de la Porte, plus tard maréchal de France; — Jean-Baptiste, comte de Guébriant, chev., député en cour par les États de Bretagne, puis colonel du régiment de Luxembourg, tué à la bataille de Guastalla en 1734; — Joseph-Marie, son frère, chef d'escadre et commandant de la

Marine à Rochefort ; il en existe un très-beau portrait chez M. de Kerever à Lannion ; — Louis-Jean-Baptiste-Spiridion Budes, comte de Guébriant, chevalier, seigneur du Coëdic, etc., maréchal de camp 5 décembre 1781, premier gentilhomme de M[gr] le duc de Penthièvre, député en cour par les États de Bretagne (*États militaires ;* Courcel., *Hist. des génér. franç.*, t. III, p. 329).

Dans la branche du Tertre-Jouan, nous trouvons : Olivier Budes, seigneur du Tertre-Jouan, au nombre des gentilshommes que le duc de Berry envoie à son neveu le duc de Brabant, en 1407 ; — Olivier et son frère Roland Budes servent, chacun avec dix *escuiers de leur compagnie,* sous Arthur de Richemont, contre le duc de Bourgogne, prennent part au siége de Compiègne, et à celui de Soissons (*Comptes de Henion Raguier*, *Trésor. des guerres,* 1414). — Yves-Jean Budes, seigneur du Tertre-Jouan, écuyer du duc Jean V, se distingue sous le même chef, dans les guerres contre les Anglais, à la levée du siége de Saint-Denis en 1435 (*Hist. du comte de Richemont*, par Guill. Gruel, *Collection Petitot*, t. VIII, p. 476), à la prise de Meaux en 1440 (*id., ibid.*, p. 511), assiste, avec le sire de Châtillon, Guion de Molac, messire Jean de Broon, au mariage dudit comte avec Jeanne d'Albret, célébré à Nérac le 20 août 1442 (*id., ibid.*, p. 528), est choisi par le connétable, comme l'un des plus vaillants de son armée, pour combattre près de lui à la journée de Fourmigny en 1450 (*id., ibid.*, p. 547). — Jean Budes, seigneur du Tertre-Jouan, etc., « estably capi- » taine de l'arriere-ban de Saint-Brieuc par lettres du roy Louis XIII » du 26 juillet 1611. » (Le Labour., *ibid.*) — Christophe Budes, reçu conseiller et garde scel au Parlement de Bretagne, le 16 février 1624 ; —Charles Budes, le 7 septembre 1635 (*Liste de Nss. du Parlement de Bretagne*), et Jean Budes, en survivance de son père.

Récompenses honorifiques. — I. *Ordres de chevalerie :* Charles Budes, baron de Sacé, nommé chevalier de l'ordre du roi par Henri IV ; — Jean-Baptiste, comte de Guébriant, breveté le 15 octobre 1642, pour la prochaine promotion à l'ordre du Saint-Esprit ; — Joseph-Marie-Louis, dit le comte de Budes, capitaine au régiment de Penthièvre, chevalier de Saint-Louis ; — Joseph-Marie, son frère, chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis ; — Louis-Jean-Baptiste-Spiridion Budes, comte de Guébriant, chevalier de Saint-Louis. — II. *Honneurs*

de la cour accordés de 1730 à 1774. — III. *Titres :* ceux 1° de *baron de Sacé*, par le mariage, en 1561, de Jacques Budes avec Béatrix de Sacé, héritière de la baronnie de Sacé ; — 2° de *marquis de Sacé*, depuis Henri Budes, mort en 1655 ; — 3° de *comte* et de *vicomte* de Guébriant, depuis Jean-Baptiste Budes, maréchal de France. — IV. *Pairie.* Silvestre-Louis-Ange-Spiridion Budes, comte de Guébriant, créé pair de France par Charles X, le 5 novembre 1827.

Représentants actuels. — I. Ernest-Louis-Marie-Silvestre Budes, comte de Guébriant, fils aîné de Silvestre-Louis-Ange, pair de France, et d'Olympe-Émilie-Marie-Félicité de Poulpiquet de Coatlès, a épousé, le 18 janvier 1839, Marie-Cécile-Victurnienne de Rochechouart-Mortemart, dont 1° Béatrix-Marie-Antoinette, mariée au comte Josselin Coste de Beauregard ; 2° Jeanne, mariée en 1862, au vicomte de Bagneux ; 3° Aline-Pauline-Marie ; 4° Yvonne-Marie ; 5° Alain-Casimir-Jean-Baptiste ; 6° Renée-Marie ; 7° Jean-Baptiste-Marie. La résidence habituelle du comte Ernest est le château de Kernevès, près Saint-Pol-de-Léon.

II. Alfred-Louis-Marie-Godefroy Budes, comte de Guébriant, marié à Laurence-Joséphine-Éléonore de Durfort-Civrac de Lorge. Sa résidence habituelle est le château de Kerdaniel près Châtelaudren. Sa sœur Alina-Louise-Marie-Françoise a épousé le comte Armel de Rougé. Le comte et la comtesse de Rougé habitent le château de Saint-Symphorien, près Saint-Hilaire du Harcouet (Marche). Le comte Alfred de Guébriant et la comtesse de Rougé sont enfants d'Yves-Louis-Jean-Baptiste-Spiridion-Tiburce Budes, vicomte de Guébriant, et de Angélique-Marie de Romance. Le vicomte Tiburce était frère cadet de Silvestre-Louis-Ange.

Armes. — *D'argent au pin de sinople*, aliàs : *sommé d'un épervier.* Le roi Charles V, pour récompenser de glorieux services, leur permit d'ajouter deux fleurs de lis. Ces fleurs de lis, selon le Borgne (*Arm. de Bretagne*) étaient *d'or*. Mais le pape Clément VII, ayant reconnu l'innocence de Silvestre, voulut que sa postérité les portât *de gueules*, « en mémoire éternelle du sang innocent injustement répandu. »

Devise. — *Superis victoria faustis.* (Avec l'aide de Dieu la victoire.)

LE MINTIER.

Nous lisons dans les archives de la noblesse de France (t. x) : « La » maison le Mintier, d'ancienne chevalerie, était divisée, dès le » xie siècle, en deux branches, l'une dans le duché de Bretagne, où » elle a projeté de nombreux rameaux, l'autre que représentait dans » le Maine, en 1099, Ospichier le Mintier, dont le nom se voit avec » ceux d'Hubert d'Avoise, de Durand du Lude, de Geoffroi le Mauvais, » chevalier de Sarcé, de Hugues le Long, etc., dans une charte par » laquelle Hubert d'Avoise, chevalier, pour se libérer de 60 sous sur » la somme de 100 sous qu'il devait aux moines de Saint-Vincent, » leur céda, de concert avec Payen, son fils, la dîme qui leur était » due dans toutes les vignes appartenant à ces religieux dans la pa- » roisse de Saint-Germain (*Extr. du Cart. de Saint-Vincent du Mans,* » vol. 5444, fol. 160, des *Mss. de la Bibl. imp.*). Cette ancienneté, » ajoute l'auteur, contemporaine des premières *croisades,* permet de » croire que cette famille, autrefois riche en possessions féodales, » n'est pas demeurée étrangère à ces événements, qui ont armé tout » l'occident contre les infidèles. »

Il y a ici plus qu'une présomption, il y a une preuve monumentale : en effet, les vitraux de l'église de Moncontour, au comté de Penthièvre, représentent trois chevaliers qui, à en juger par leur costume, ont dû vivre au xiie ou au xiii siècle. Ces trois chevaliers sont des seigneurs le Mintier, comme l'attestent les armes peintes au bas des effigies. Or, la tradition constante de la famille et de ladite église portent qu'ils y ont été placés en souvenir des expéditions d'outre-mer.

Les seigneurs le Mintier figurent aux anciennes réformations avec les nobles et les gentilshommes des paroisses d'Hénon, Ploufragan, Plémy, Quessoy, Iffiniac et Plédran (*Anc. réf., évêché de Saint-Brieuc*); — ils ont été déclarés nobles d'ancienne extraction et maintenus en la qualité de chevalier, par arrêts du 3 avril et du 1er septembre 1669 (*Mss. de la Bibl. de Nantes,* t. ii).

On trouve de nombreuses traces de leurs services dans l'histoire de Bretagne, où nous les voyons comparaître aux montres de 1479,

1483, etc., en équipage de guerre (*Chambre des comptes de Nantes*); ratifier, en 1422, l'alliance entre les États de Bretagne et le duc de Bourgogne (D. Mor., t. I, col. 1128); prêter serment de fidélité au duc Jean V, en 1437 (*id., ibid.*, col. 1306). Sylvestre le Mintier périt à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488; — Jean le Mintier, conseiller privé de Jeanne de Bretagne, femme de Charles de Blois; — Pierre le Mintier, seigneur des Granges, l'un des instigateurs du procès du chancelier Landais, est compris dans l'abolition des lettres de 1495 (D. Lobineau, t. II, col. 1426). Ces services, ils les ont continués avec distinction, depuis la réunion du duché à la couronne : Pierre le Mintier, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Léhélec, homme d'armes de la compagnie du marquis de Goulaine, vers 1620; — Jean le Mintier, chevalier, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi (*Lettres de prov., données à Paris, le 30 mai 1634*); — Thébaud le Mintier servit en Flandres, de 1642 à 1644, dans l'armée du duc d'Enghien, et obtint, en considération de ses services, une pension de 150 livres sur les États de Bretagne (*Brevet du 6 avril 1645*); — Lancelot, qui fut nommé chevalier de l'ordre du roi, et en reçut le collier des mains du duc de Retz (*Lettre de Sa Majesté, du 5 mai 1637*); — Charles-Gabriel le Mintier, couvert de blessures et fait prisonnier à la campagne de 1762, puis mousquetaire de la garde du roi, et enfin lieutenant des maréchaux de France en Bretagne; — Jean-Marie le Mintier, reçu page du roi dans la grande écurie, au mois de juin 1718.

Ce qui mérite le plus d'être remarqué, c'est le dévouement des le Mintier à leurs souverains légitimes. Toutefois, ils ont trouvé peu de sympathie à la cour, à cause de leur attachement aux franchises de la Bretagne. Ils ne furent pas étrangers à la conjuration de Cellamare. — Vers la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e], sept d'entre eux ont été décorés de la croix de Saint-Louis, en témoignage de leurs services et de leur fidélité éprouvée; ce sont : René-Florian le Mintier, officier à l'armée de Condé; — René-Florian le Mintier, maréchal de camp, écuyer-cavalcadour du prince de Condé; — François-Marie, II[e] du nom, marquis le Mintier, seigneur de Léhélec maréchal des camps et armées du roi, colonel de la garde à cheval de Louis XVI, à qui il eut l'honneur d'être présenté, chevalier de la Lé-

gion d'honneur, président du collége électoral du Morbihan en 1815, et du conseil général pendant plus de vingt ans, maire de Vannes, mort célibataire, en 1827; — Sévère-Marie-Vincent le Mintier, lieutenant de vaisseau; — Sévère-Marie-Joseph comte le Mintier, qui fit partie de l'armée de Condé, de 1791 à 1795, puis devint chef de division dans les armées de Bretagne, et commanda, en 1824 et 1825, le quartier-général de l'armée française à Madrid; — Charles-Marie le Mintier, ancien mousquetaire noir, lieutenant-colonel; — Annibal-Ange le Mintier, marquis de Léhélec, ancien capitaine de cavalerie. (*Arch. de la fam.; Fiches de classement; Histoire de l'ordre de Saint-Louis.*)

La maison le Mintier a produit aussi des personnages remarquables dans l'Église, entre autres : Pierre, trente-deuxième abbé de Notre-Dame de Boquen, de 1757 à 1790 (*Gall. Christ.*, t. XIV, col. 1115); — Jean le Mintier, chanoine théologal de Saint-Brieuc; — René-Augustin-Louis, d'abord grand-vicaire du diocèse de Rennes, puis évêque de Tréguier et abbé de la Meilleray, de 1776 à 1790; ce prélat unissait aux plus éminentes vertus du sacerdoce un profond savoir et une ardente charité. Il fut le premier évêque de France qui, dans un mandement remarquable, prédit la révolution de 1789, et les conséquences des idées sophistiques du XVIIIe siècle; l'Église lui doit des travaux théologiques d'un grand intérêt; il est mort à Londres, en 1801. Ses restes, découverts au cimetière de Saint-Pancrace, en cette ville, viennent d'être transférés dans la cathédrale de Tréguier, où on lui érige un monument. (*Gall. Christ., ibid.*, col. 870; *Journal hist. et relig. de l'émigr. et de la déport. du clergé de France, ann. 1802*).

Il faut ajouter à tout cela de nobles et belles alliances. La *branche des Granges* s'est alliée aux Acigné; aux Visdelou, vers 1330; aux de la Roche; le Sénéchal; Goëtero; le Moine; Botmiliau; le Blanc, du Lys, 1590; Berthelot; Pezron. — La *branche de Villemorvan :* aux Kerenor, Gilbert, 1490; Quilvallia; Saint-Aubin de Kermasin, 1566; de Carmené; Visdelou, 1611; aux la Moussaye; aux la Boissière; de Coëtlogon, 1650; — la *branche de la Villesion*, aux de la Motte, 1460; aux Budes; Gauteron, 1509; Richard; Rouault; le Bouteiller; Rolland, 1643; Coadalan; la Motte-Vauvert, 1723; Morin du Port-Martin; Brunet du Guillier; — la *branche de Saint-André*, aux

la Monneraye de Mesnard ; le Saige de Villebrune ; de la Monneraye ; — la *branche de Léhélec,* aux Loger du Tertre, 1685 ; de Caradeuc, 1699 ; Pluvie de Ménéhouarn ; — la *branche aînée actuelle de Léhélec,* aux le Quinio de Kerdavi, 1701 ; de Gourden ; du Boüexic-Campel, 1771 ; de Forsanz, 1791 ; de Lorgeril, 1831 ; — la *seconde branche de Léhélec,* avec les Lorfèvre de Boisnault ; de Querhoent, 1828. Nous ne devons pas oublier d'autres alliances fort anciennes avec les de Montauban, de Bazouges et de Coëtquen.

Si quelques-unes de ces branches sont éteintes, il y en a d'autres qui existent encore, telles que celles *de la Villesion, de Saint-André,* la *branche aînée* et la *branche cadette de Léhélec.* La branche aînée de toute la famille le Mintier est représentée par M. le comte René-Jean-Antoine le Mintier de la Motte-Basse, marié à Dlle Pauline le Bel de Penguilly, dont : I. Godefroi-Marie le Mintier, qui a épousé, en premières noces, Dlle Zéphirine de Bruc, fille de N... de Bruc, marquis de la Guerche et de Montplaisir, dont une fille, Olympe, et, en secondes noces, Mlle de Valois, dont quatre enfants ; — II. Augustin-René-Marie le Mintier, marié à Amélie-Marie de France, dont trois enfants : René, Marie et Pauline le Mintier ; — III. leurs sœurs, Mmes du Gourlay, Harel de la Perrière. — La *deuxième,* par Augustin le Mintier de Saint-André, marié, en secondes noces, à Cécile de la Monneraye de Mesnard, dont Henri-Augustin le Mintier, officier de hussards ; Albert-René le Mintier, officier de marine ; Paul-Louis le Mintier, officier de chasseurs, et Claire-Marie le Mintier. — La *troisième,* par Edmond-Louis-Laurent, comte le Mintier, chef de nom et d'armes de la branche aînée de Léhélec, marié, en 1831, à Marie-Gabrielle de Lorgeril, dont Louis-Marie le Mintier ; Edmond-Marie-René, décédé en 1840, et Julie-Marie le Mintier. — La *quatrième,* par Ange-Sébastien-Marie le Mintier ; François-Marie le Mintier, décédé en 1831 ; Ernest-Marie le Mintier ; Charles-Marie le Mintier ; Amédée-Georges le Mintier, décédé ; Jules-Marie le Mintier ; Blanche-Marie le Mintier.

Armes. — *De gueules à la croix engreslée d'argent.*

Devise. — *Deus meus... omnia sunt ;* et : *Tout ou rien.*

BECDELIÈVRE.

Expédition de 1601 en Hongrie contre les Turcs. — Charles de Becdelièvre, III[e] du nom, compagnon du duc de Mercœur en cette expédition, se distingua à l'attaque du camp d'Ibrahim-Pacha, qui assiégeait Conisca, à la reprise d'Albe-Royale, et à la défaite de l'armée ottomane (Courcel., t. I).

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Guy-Hilarion de Becdelièvre, reçu chevalier de Malte, le 27 avril 1715, après avoir fait ses preuves de noblesse (Vertot, *Liste des chev. du prieuré d'Aquitaine,* p. 178); — Pierre-Joseph, admis dans le même ordre, le 14 février 1718 (Courcel., *ibid.*); — Anne-Louis Roger, comte de Cany, reçu de minorité en 1740 (*id., ibid.*)

Origine. — La maison de Becdelièvre, dont la Bretagne est le berceau, n'a tiré son nom d'aucune terre. Ce nom, qui dans le principe était un sobriquet, la fait remonter jusqu'au XII[e] siècle, c'est-à-dire à la formation des noms patronymiques. Une autre preuve de son ancienneté, c'est l'arrêt rendu, le 14 mai 1669, en la chambre de réformation, par lequel les seigneurs de Becdelièvre sont déclarés *nobles et issus d'ancienne extraction noble,* maintenus dans le droit de prendre les qualités d'*écuyer* et de *chevalier*, d'avoir armes et écussons timbrés (*Orig. aux arch. du Palais à Rennes*). — D'un autre côté, les lettres d'érection de Tréambert en *marquisat,* du mois de février 1717, portent qu'il y avait alors plus de *trois cents ans* que les seigneurs de Becdelièvre rendaient de grands services, d'abord aux ducs de Bretagne, puis aux rois de France, c'est-à-dire avant 1417.

Branches. — Cette maison a projeté de nombreux rameaux. Les uns sont éteints et les autres existants. — I. *Branches éteintes :* 1° celle *des seigneurs, puis vicomtes du Boucxic,* alliés aux Huguet; de Penhoët; Sorel; Gillot; Challot, 1489; de Vaucouleur, 1525; du Han, 1541; du Châtellier, 1572; Cheville de la Flourie, 1617; de la Villéon, 1644; d'Espinay, 1676; Gabard du Teilhac, 1702; de Cornulier, 1735; Gilard de Keranflech, 1753, éteints en 1766, avec Pierre-Joseph. — 2° celle *des seign. de Boisbasset et du Hautbois*, alliés aux Tremblay; de la Boulaye; du Masle; Pellerin de Penhoët, 1569; de Limoges; de la Ruée de Saint-Marcel, éteints au XVII[e] siècle. — 3° celle *des seigneurs de Belair et du Peruit :* aux Olive; Dagues, 1706; Denyau de la Garenne, 1733, éteints en 1759. — 4° celle *des marquis de Quevilly*

et de Cany : aux de Beaune-Semblançay; de Dreux-Brézé; d'Osmont, 1513; Surreau de Brumare, 1548; du Hamel, 1558, Ruzé de la Herpinière, 1574; Martel de Hocqueville, 1576; de Clainville, 1616; Marc de la Ferté, 1619; Morant du Bois-d'Aubigny, 1604; de Moy, 1637; le Boultz, 1726; Pellot de Port-David, 1674; Bouchard de Blosseville; du Moucel; Marc de la Ferté, 1711; Costé de Saint-Supplix, 1713; Toustain d'Herbeville, 1717; de Hondetot, 1723; de Paulmier de la Bucaille, 1733; Boutren d'Hattenville, 1768; — éteints en 1790, avec Anne-Louis Roger, comte de Cany, qui ne laissa que deux filles; Anne-Louise-Marie, mariée avec Anne Christian de Montmorency-Luxembourg, en 1769, et Marie-Henriette, avec Anne-Louis-Christian, prince de Montmorency.

II. *Branches existantes :* 1° celle *des seign. de la Busnelaye, puis marquis de Becdelièvre :* alliés aux le Duc; Blanchard; de Harrouys de la Seilleraye, 1647; de Sesmaisons, 1677; le Nobletz de Lescus, 1705; d'Anviray de Machonville, 1740; de Coutances, 1773; de Larlan, 1805; — 2° celle *des seign. de Saint-Maur et de Penhoët :* avec les la Corbinière; le Marchand de la Guerivays, 1613; de Kerveno, 1639; de Mur de Pommerel, 1645; Cosnier de la Clergerie, 1670; de Gallais de la Villerault, 1689; de la Tullaye, 1757; Roche de Jagonas, 1775; Artault de Viry, 1812; de Saint-Phalle; — 3° celle *des seign. du Brossay* avec les Costard de la Cucuère; Rouaud de Tregueil-Lanvaux, 1683; Saulnier, 1713; Moraud du Deron, 1735; Orthiou de la Pénissière; Mosnier de Thouaré; Binet de Jasson; Goyon de l'Abbaye; le Lasseur de Ranzay; le Clerc de Vezins, 1829; de Blangy; de Menou.

Personnages remarquables et illustrations. — 1° *dans l'Église :* Guy de Becdelièvre, chanoine de l'église métropolitain de Rouen, prieur de Saint-Ymer, vers 1538; Charles-François, chanoine de la même église, et prieur de Bort en Limousin, 1693; Paul-René, carme déchaussé en 1697, sous le nom de *Pierre-Marie de Saint-Thomas,* visiteur général des missions d'Angleterre, 1715, et assistant général de son ordre; – Charles-Prudent, né à Nantes en 1705, abbé de Verzen 1730 et de la Cagnette 1731, grand-vicaire de Périgueux 1736, sacré évêque de Nîmes 1738, prélat vénéré pour ses pieuses largesses et ses vertus évangéliques (*Le Clergé de France,* par l'abbé du Tems; *Annu. hist., ann. 1848,* p. 123).

II. *A la Cour :* Guillaume, secrétaire du duc Jean IV (D. Morice, *Preuv.*, t. II, col. 1223) ; Pierre, chevalier, seign. de Hocqueville, gentilhomme de la chambre du roi, en 1620; — Charles, cheval., seign. de Hocqueville, son fils aîné, secrétaire ordinaire de la chambre de Henri IV 1604, son maître d'hôtel 1610, gentilhomme de la chambre de Louis XIII 1614 ; Charles, seigneur de Fresnes, troisième fils de Pierre, gentilhomme de la chambre, vers 1624. — Pierre, chev., marquis de Quevilly, fils de Charles, gentilhomme de la chambre, en 1620 ; — Pierre-Louis, chevalier, seigneur du Brossay, page du roi en la grande écurie 1754 ; Anne-Louis-Roger, comte de Cany, page du roi en la petite écurie 1754, premier page 1757 ; Louis-Clair, seigneur du Brossay, page en la petite écurie 1783 ; Louis-Marie-Christophe, marquis de Becdelièvre, gentilhomme honoraire de Charles X (Moréri, t. II; La Chesnaye, t. II; Courcel., t. V.)

III. *Dans la diplomatie :* Raoul de Becdelièvre, écuyer, chargé par la duchesse Anne de plusieurs missions importantes, relatives à la négociation de son mariage, d'abord en 1489, près du roi Charles VIII, ensuite près de Maximilien, roi des Romains (*Institutions, ouvrage inédit du chev. Guyot des Fontaines*, liv. V).

IV. *Dans la haute administration forestière et financière :* Pierre de Becdelièvre, seigneur du Boisboisset, et son fils Jean, lieutenants-généraux des eaux et forêts de Bretagne, vers 1543 et en 1569 ; — Pierre de Becdelièvre, fils de Thomas, Ier du nom, nommé trésorier et receveur général du duc, le 30 mai 1448 (D. Morice, t. III, col. 482 et 540 ; — Pierre, auteur de la branche du Boisboisset, remplit les mêmes fonctions en 1482 (*id., ibid.*, col. 583) ; — Charles, seigneur de Hocqueville, président du bureau des finances à Rouen (Moréri, *ibid.*)

V. *Dans la haute magistrature :* 1° *deux lieutenants civils de la ville de Rennes :* Raoul, nommé par Charles VIII en 1496, confirmé par Anne de Bretagne en 1498, et Étienne, son fils, nommé par François I en 1527 (*Arrêt de maintenue du 14 mai 1669, aux archiv. du palais de Rennes*); — 2° *des conseillers et un président à mortier au Parlement de Bretagne:* Gilles, reçu conseiller en 1550 ; François, en 1569 ; Jean, en 1591 ; René, en 1607 ; Jean en 1618 ; François, 1626 ; Jean-Baptiste, conseiller, 1649, conseiller du roi en ses conseils, et président à mortier, 1652 ; Jean-Baptiste II, conseiller, 1677 ; Antoine, seigneur du Bouexic, en 1729 ; Hilarion-François, en 1731 ; — 3° *des conseillers et deux pré-*

sidents à mortier au Parl. de Norm. : Pierre, seign. de Quevilly, reçu conseiller vers 1620; Thomas-Charles, marquis de Quevilly, en 1674, président à mortier, 1681, conseiller du roi en ses conseils, 1684; Claude, son fils, président à mortier; Louis, conseiller et commissaire aux requêtes (*Registres du Parl. de Norm.*) ; — 4° *six premiers présidents à la chambre des comptes de Bretagne :* François, en 1633; Jean-Baptiste, avocat-général, 1646; Jean-Baptiste II, en 1678; Guillaume-Jean-Baptiste-François, en 1716; Hilarion-François, en 1733; —Hilarion-Anne-François-Philippe, 1772; Hilarion-Marie de Tréambert (*Registr. de la chambre des comptes, arch. de la Loire-Inférieure*). — 5° *deux maîtres à la chambre des comptes de Normandie :* Pierre, en 1610, et Charles, en 1630; — 6° *deux premiers présidents de la cour des aides de Normandie :* Pierre III, marquis de Quevilly, après 1620, et son fils Pierre en 1678 (Moréri, *ibid.*)

VI. *Dans la carrière des armes :* Pierre II, seigneur du Boisboisset, capitaine-général du territoire de Guérande 1482, au nombre des gentilshommes bretons chargés de garder la ville de Rennes (D. Lobin., t. II, col. 1420); René, seigneur de Quevilly, servit à la conquête du Milanais le roi Louis XII, qui le nomma gouverneur et podestat de la ville d'Alexandrie (Moréri, *ibid.;* La Chesnaye, *ibid.*); Raoul, seigneur du Bouexic, comparaît à la montre des nobles de l'évêché de Rennes, le 25 septembre 1503, et promet de fournir à l'*ost* du roi deux hommes bien armés (*iid., ibid.*); Pierre, seigneur du Boisboisset, sert en la compagnie de Raoul Tizon, capitaine des gentilshommes de pied de l'évêché de Saint-Malo, suivant le rôle d'une montre faite à Lesneven, le 21 avril 1543 (D. Morice, t. III, col. 1050); Pierre, seigneur de Hacqueville, figure avec distinction à la bataille de Saint-Denis 1587, aux siéges de Domfront et de Saint-Lô 1589 et 1590, à celui de Rouen 1590 (*iid., ibid.*); Pierre, seigneur du Grand-Quevilly, capitaine de la milice de Rouen en 1620; — René, chevalier, marquis de Saint-Georges, lieutenant-colonel du régiment du roi-infanterie 1673, colonel-lieutenant et brigadier d'infanterie 1676, aux campagnes de 1664, de Flandres 1667, aux siéges de Gravelines, Berghes, Dunkerque, Ypres, Douai, Tournay, Lille, Maestricht, etc. (Pinard, *Chronol. hist.,* t. VIII, p. 28); Henri, garde de la marine, tué à la hauteur de Malaga 1704; François-Alexandre, capitaine d'infanterie au régiment de la Vieille-Marine, tué au combat de Cassano en 1705; Anne-Louis-Roger, comte

de Cany, capitaine de dragons 1760, guidon de la gendarmerie 1761, mestre de camp de cavalerie 1770, maréchal de camp 1788 ; — Anne-Christophe, marquis de Becdelièvre, se signale dans les campagnes de l'armée de Condé, remplit en 1795 les fonctions de major général de la cavalerie à l'armée de la rive droite de la Loire, où il donne des preuves de sang-froid et de valeur en plusieurs rencontres. — Gabriel-François-Louis, chevalier de Becdelièvre, capitaine-commandant au régiment des chasseurs des Pyrénées, lieutenant-colonel commandant le 7e bataillon d'infanterie-légère, se distingue à la bataille d'Hastembeck, où il est dangereusement blessé, et au passage du Rhin ; — Louis-Clair de Becdelièvre du Broussay, chevalier, fait la campagne de 1792, en la compagnie des gentilshommes bretons, et plusieurs autres, dans les compagnies nobles de l'armée de Condé (Moréri, *ibid.* ; La Chesnaye, *ibid.*; Courcelles, t. IV) ; — Louis-Aimé de Becdelièvre, après avoir fait avec distinction la campagne de Crimée, qui lui valut le grade de capitaine de chasseurs et la croix de la Légion d'honneur, se retira du service. En 1860, sur l'invitation du général de la Moricière, il se rendit à Rome et organisa le bataillon des zouaves pontificaux. C'est à la tête de ce bataillon qu'il soutint bravement le choc de l'armée piémontaise à Castelfidardo. Après cette bataille, il fut nommé lieutenant-colonel des zouaves et commandeur de 1re classe de l'ordre de Pie IX.

Ordres de chevalerie. — Pierre, seigneur de Hocqueville, chevalier de l'ordre du roi en 1610 ; — Louis-Toussaint du Bouexic, chevalier de Saint-Louis en 1760 ; — Gabriel-François-Louis, chevalier de Becdelièvre, chevalier de Saint-Louis en 1781, et plus tard de la Légion d'honneur.

Titres. — Ceux : 1° de *vicomte du Bouexic*, par érection en vicomté de la terre du Bouexic, unie aux châtellenies de Bossac, Quemillac, etc. (*Lettres-patentes du mois de février 1637*) ; — 2° de *marquis de Becdelièvre,* par érection en marquisat des terres de Quifistre, Quendenniac, Tréambert, du Prodo, de la Touche-Blanche, etc., sous la dénomination de *Becdelièvre* (*Lettres-patentes du mois de février 1717*) ; — 3° de *marquis de Quevilly,* par érection en marquisat, sous le nom de *Grand-Quevilly,* du fief ainsi nommé, joint à ceux de Planche de Chèvre, de Gaillarbois, de Hocqueville, etc. (*Lettres-patentes du mois de mai 1654*) ; — 4° le titre de *comte,* usité dans les actes publics depuis le commencement du XVIIIe siècle.

Armes. — *De sable à deux croix d'argent, au pied fiché et tréflé, accomp. d'une coquille de même en pointe.* — DEVISE : *Hoc tegmine tutus.*

SUPPLÉMENT DU TROISIÈME VOLUME.

JANVRE DE LA BOUCHETIÈRE.

Ire Croisade. — D'après le chevalier de Courcelle (*Dict. universel de la noblesse de France*, t. I, p. 441), « Archambaud Janvre, » IIe du nom, partit vers 1096 (1101), avec Guillaume IX, comte de Poitiers, » pour la conquête de la Terre-Sainte, fut blessé au combat » d'Andrinople et fait prisonnier. »

VIIe Croisade. — « Plusieurs autres membres de cette famille, ajoute le même généalogiste, (*ibid.*) allèrent succes- » sivement aux croisades. » — L'un d'eux est Eudon Janvre. Un titre, cité au tome II de l'*Ouest aux Croisades*, p. 272, porte que, en 1249, au mois d'avril, Hervé de Saint-Pern, Macé de Kerouartz, Guillaume de la Fontaine et Eudon Janvre (*Eudo Janver*), se trouvant à Limisso, traitèrent avec Hervé de Nantes, pour leur passage à Damiette. Janvre n'est pas un nom breton; on ne le trouve nulle part, ni dans les réformations, ni dans les armoriaux de Bretagne. Il faut donc le chercher ailleurs, sur la rive gauche de la Loire, où une foule de vieux documents nous montrent son berceau. Après tout, qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'un croisé poitevin, mêlé pendant un hiver aux croisés bretons, se soit associé avec quelques-uns d'entre eux, pour le fret d'un navire?

Chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Amable-Louis Janvre, chevalier, seigneur de la Châlonnière, reçu chevalier de Malte, le 14 août 1779; — Gédéon-Amant-Parfait Janvre, admis de minorité dans le même ordre, le 25 février 1787, après avoir fait ses preuves de noblesse. (Saint-Allais, t. XX, p. 295; Beauchet-Filleau, *Dict. des familles de l'ancien Poitou*, t. II, pp. 249 et 250; *Titres conservés par la famille.*)

Origine. — Les Janvre sont d'extraction chevaleresque; si haut que nous remontions dans la nuit des temps, nous les trouvons en possession de la seigneurie de la Bouchetière, élection de Niort. Toutefois leur filiation suivie ne commence qu'en 1362. A cette époque vivait Jean Janvre, Ier du nom.

Branches. — Les descendants de Jean précité formèrent cinq branches : 1° *La branche de la Bouchetière,* dont il est la tige, passa en Angleterre, lors de la révocation de l'Edit de Nantes; — 2° la deuxième *branche de la Bouchetière,* issue de Philippe Janvre, IIIe du nom, second fils de Philippe, IIe du nom, et de Marguerite d'Auzy, s'est éteinte dans la personne de Charles-Jacob Janvre, décédé le 10 mars 1857, à l'âge de 83 ans. Il n'a laissé qu'une fille mariée à Gonzalve de Pontjarno. — 3° *La branche de la Moussière,* issue de Louis-Claude Janvre, deuxième fils de Charles Janvre et de Julie Pyniot, auteurs du XIe degré de la seconde branche, s'est éteinte dans la personne de Amable-Louis Janvre, chevalier, seigneur de la Chalonnière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé aumônier à l'armée de Condé. Il est mort à Saint-Maixent en 1827. (D'Hozier, Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou.*) — 4° *La branche de l'Estortière* remonte à Charles Janvre, chevalier, seigneur de l'Estortière et de Chanais, troisième fils de Philippe Janvre et de Marguerite d'Auzy, cités plus haut. Cette branche est représentée aujourd'hui par Philippe-Hubert-Charles Janvre, vicomte de Bernay, ancien officier au régiment des hussards de la garde royale. (D'Hozier, Beauchet-Filleau.) — 5° *La branche de Quinchamps,* issue d'Artus Janvre, chevalier, seigneur de la Rinchardière et de Lussay, troisième fils de Daniel Janvre, auteur du VIIIe degré de la branche aînée, et de Renée de Mallemouche. — Cette branche s'est éteinte dans la personne de Gabriel-Daniel Janvre, chevalier, seigneur du Vieux-Roman et des Cheveries, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Orléans-infanterie, qui épousa, en 1750, demoiselle Marie-Radégonde de Menou.

Alliances. — *De la première branche,* avec les Chenin de l'Ile-Bapaume, 1389; Corignon, Corignole ou Corignou, 1430; de la Porte de Sermont, 1460; de Saint-Georges, 1528; de Thory ou de Thoury

1558; De Mallemouche, 1600[1]; Aymer, 1648; de Béjarry, 1668; d'Auzy, 1628; Chasteigner de la Grollière, 1657; Falaiseau, 1684. — *Du côté des femmes :* Simon de la Garde, 1362; Sergent, 1430; Corignon ou Corignou, 1436; Leschalle, 1436; Chevalier, 1470; de Granges de Surgères, 1528; de la Longueraire, 1551; Bonnard du Marais, 1595; Gillier, 1590; Suyrot, 1697; de Gréaulmes, 1633; du Chesne de Vauvert, 1637; Vasselot de Reigné, 1640.

De la deuxième branche : avec les de Goulaine, 1663; Pyniot, 1699; du Chilleau, 1728; Grignon de la Pellissonnière, 1769; d'Eu de Marsan, 1812. — *Du côté de femmes :* Jau de Chantigné, 1669; des Roches de Chassais; Chalmot de Sainte-Rue, 1795; Jousbert du Landreau, 1796; de Pontjarno, 1831.

De la troisième branche : avec les de Villedon, 1738.

De la quatrième branche : avec les du Fay de la Taillée, 1670; Birot; d'Ariomant, 1709; de Vérine, 1746; d'Auzy; Hurtault; de Gourjault; Beschin de Bibian, 1818; d'Arboussier, 1818; de Salaberry, 1824. — *Du côté des femmes :* d'Auzy; de Chevreuse; de Trouville, 1789; Papin, 1836; de Rozières, 1821; Leclerc, 1832; du Rousseau de Fayolle, 1810; Beaumont d'Autichamp, 1848.

De la cinquième branche : avec les de Menou, 1637; Baugier, 1671; Paudin, 1714; de Menou, 1750. — *Du côté des femmes :* Vasselot de Regné; Gigou de Vezançay, 1750; de Bardin, 1774.

Alliances en dehors de la filiation suivie : avec les Begon, 964; de Varèze, 1089; de Tonnay-Charente, 1164; de Saint-Gelais, 1290; des Francs, 1031; Aymard, 1350; Jolène, 1350; de la Garde, 1370; Martio, 1381; Harmeniole, 1400; Chesgne, 1401; Parthenay, seigneur d'Availles, 1405; Ayraud, 1410; Bernard, 1415; Renoul, 1419; Maintrolle, 1431; de Voulon, 1431; de Pérusse, 1430; Rorteau, 1440; Chabot, 1460; Reverteau de la Crestinière, 1460; Eschallart, 1483.

[1] Renée de Mallemouche était parente, du chef de son aieule, de Léonore Dexmier d'Olbreuze, duchesse de Brunswick-Zell, dont descendent les rois d'Angleterre, de Prusse et de Danemarck. Renée de Mallemouche était fille d'Elisabeth de Parthenay, de la branche cadette des Parthenay-Soubise, dont Catherine, fille unique et héritière de Jean l'Archevêque, seigneur de Soubise, et d'Antoinette Bouchard d'Aubeterre, qui épousa en 1575 René, vicomte de Rohan. Elle mourut au Parc-Soubise, près les Herbiers en Poitou, le 26 octobre 1631, et fut mère du fameux Henry de Rohan. (D'Hozier.)

Personnages remarquables. — Thomas Janvre, surnommé le *Bagaulin*, parce qu'il disait trop librement sa pensée. C'est à lui que l'histoire attribue la réponse fière et presque brutale, que s'attira justement le roi Jean, lorsque, chevauchant contre les Anglais qui allaient le battre dans les champs de Poitiers, il se plaignait de la noblesse française, en lui jetant avec amertume ce reproche : « On ne trouve plus de Rolland. » — « Il s'en trouverait, repartit le chevalier poitevin, s'ils avaient un Charlemagne à leur tête. » Pour justifier cette rude apostrophe, le chevalier se fit tuer à la sanglante journée de Poitiers 1356 (Mazas, *Histoire de France*, et *Histoire des grands capitaines;* Beauchet-Filleau). — Guillaume Janvre ou Jenvre fit serment d'obéissance à Jehan Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, en l'*ostel des frères Menours* à Saint-Maixent, pour la reddition de ladite ville audit souverain, en vertu du traité de Bretigny, 27 septembre 1361 (*Procès-verbal de délivrance* à *Jehan Chandos*, *commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises, abandonnées par le traité de Bretigny, publié, d'après le manuscrit du Musée britannique,* par A. Bardonnet. *Extrait des mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, année 1866*).

Guillaume et Jean Janvre figurent en qualité d'hommes d'armes dans la compagnie de Regnault de Vivonne, le premier en 1381 et 1387, le second en 1385) *Titres du cabinet de M. Beauchet-Filleau*). — Alain Janvre I sert comme homme d'armes du seigneur de Bressuire, en 1467 et 1491. (*Roolle des bans et arriere-bans*, etc., par Pierre de Sauzay.) — Philippe Janvre, Ier du nom, obtient des lettres de sauvegarde, d'abord du duc d'Anjou en 1573, puis du roi en 1577, en considération *de sa fidélité et de son loyal comportement.* Obligé de sortir de France, conformément à l'édit du 7 octobre 1585, pour refus d'abjuration, il y est rappelé par Henri IV, qui le crée chevalier de son ordre, gentilhomme de sa chambre et conseiller d'État d'épée (d'Hozier). — Charles Janvre, passa au service de l'Angleterre, après la révocation de l'édit de Nantes, et obtint le commandement d'un régiment de dragons de 1680 à 1700 (d'Hozier).— Charles Janvre, chevalier, seigneur de la Bouchetière, etc., lieutenant au régiment de Normandie-infanterie, est chargé par le roi Louis XIV de travailler, avec l'intendant de la généralité de Poitiers, à la confection du

rôle de la capitation. (Lettre du 13 avril 1701.) (D'Hozier). — Jacob Janvre, chevalier, seigneur de la Bouchetière et du Vieux-Brusson, reçu page du roi en la grande écurie, le 1er avril 1715, sert depuis, en qualité de mousquetaire noir, au ban des nobles du haut Poitou, convoqué à Saint-Jean-d'Angély le 15 juin 1758. (D'Hozier; — Beauchet-Filleau.) — Charles Janvre, capitaine au régiment de Royal-Pologne, chevalier de Saint-Louis, émigré en 1791, fait la campagne de 1792, et meurt à Tournay en 1793. (Beauchet-Filleau.)

Louis-Joseph Janvre, frère du précédent, dit le chevalier de la Bouchetière, d'abord garde de la marine, puis capitaine de vaisseau en 1772, se distingua dans la guerre d'Amérique, en qualité de commandant de la frégate la *Magicienne*, émigra en 1791, entra dans la compagnie des gentilshommes gardes de la marine, revint en France en 1802, et mourut à Niort en 1816, avec le titre de contre-amiral. (Beauchet-Filleau, *Renseignements fournis par la famille.*) — Louis-Joseph-Jacob Janvre, reçu page de la grande écurie en 1749, servit dans les mousquetaires noirs, capitaine de cavalerie en 1762, chevalier de Saint-Louis en 1771, membre de l'assemblée d'élection de Niort en 1787. (Beauchet-Filleau.) — Josué-Céleste Janvre, fils du précédent, sous-lieutenant au régiment du Roi-infanterie en 1789, émigra, fut pris les armes à la main et fusillé à Bruxelles en 1794.

Charles-Jacob Janvre, frère du précédent, élève de la marine royale en 1787, émigra et fit partie de la légion de Béon à l'armée de Condé. Il prit part au siége de Bois-le-Duc et passa en Angleterre après la reddition de cette place. Il se joignit à l'élite de la marine française et débarqua à Quiberon, échappa par un hasard providentiel au massacre de ses camarades et rejoignit les frégates anglaises à la nage. Peu de temps après, il rentra en Vendée où il combattit jusqu'à la pacification. Il obtint en 1814 le brevet de capitaine de cavalerie, fut fait chevalier de Saint-Louis à la même époque, nommé commandant des gardes nationales de l'arrondissement de Bressuire et capitaine de vaisseau honoraire. Il est mort dans son château de Boissoudant, près Champdeniers le 10 mars 1837, âgé de 83 ans.

Amable-Louis Janvre, chevalier, seigneur de la Chalonnière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né le 29 août 1744,

mousquetaire noir en 1760, reçu chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 14 août 1779, émigré en 1791, fit la campagne de 1792 dans le corps des mousquetaires. Après le licenciement, il se rendit à Malte, où il embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé aumônier à l'armée de Condé; il est mort à Saint-Maixent en 1827 (*id., ibid.*). — Daniel-Philippe Janvre, dit le chevalier de l'Estortière, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Orléans-dragons, ci-devant exempt des gardes du corps du feu roi de Pologne et lieutenant-colonel dans ses troupes. (Beauchet-Filleau.) — Charles-Gabriel Janvre, frère du précédent, capitaine au régiment de Bourbon-cavalerie, tué à la bataille de Rosbach (*id., ibid.*). — Pierre Janvre Ier, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie (Beauchet-Filleau). — César-Pierre-Charles Janvre, vicaire-général du diocèse de Grasse en 1779, titulaire en 1790 des prieurés de Saint-Martin de Ligugé près Poitiers et de Saint-Maixent de Pamprou, près Saint-Maixent, mort en 1829. (Beauchet-Filleau.)— Pierre-René Janvre, capitaine au régiment de Bassigny, mort pendant l'émigration (*id., ibid.*). — Gabriel-Charles, capitaine au régiment du maréchal de Turenne-infanterie, mort à Poitiers en 1804. — Charles-Célestin Janvre, capitaine au régiment de la Guadeloupe vers 1785. — Philippe-Charles Janvre, chevalier de Saint-Louis, servit dans le deuxième régiment de chasseurs, dit chasseurs des Pyrénées, assista à l'assemblée de la noblesse du Poitou, émigra en 1791, servit dans l'armée des princes dans la compagnie des mousquetaires, fit la campagne de 1792 et mourut à Saint-Maixent en 1826. — Philippe-Hubert-Charles Janvre, vicomte de Bernay, officier au régiment des hussards de la garde sous la Restauration.

Maintenues de noblesse. — Arrêts 1° de M. de Bragelongne, 2 août 1635 ; — 2° de M. de Barentin, des 8 et 23 août 1667, 8 avril 1699 ; — 3° de M. Quentin de Richebourg, du 19 mars 1715.

Représentant actuel. — Philippe-Hubert-Charles Janvre, vicomte de Bernay, issu de la IVe branche de l'Estortière; fils de Philippe-Charles Janvre, seigneur de l'Estortière, de Bernay, de la Touche, etc., cité plus haut, et de demoiselle Françoise-Gabrielle-Olive-Maixente de Gourjault. Marié à demoiselle Anne-Louise-Éléonore-Charlotte de Salaberry, fille de M. le comte de Salaberry, membre de

la chambre des députés de 1815 à 1830. De ce mariage est issue une fille, Anne-Marie-Charlotte-Gabrielle, mariée à Marie-César-Anatole de Beaumont, comte d'Autichamp.

Armes. — *D'azur à trois têtes de lion d'or, arrachées, lampassées et couronnées de gueules.* Support : *Deux sauvages.* — Cimier : *Un bifrons* (*ou Janus*) par allusion au nom de Janvre (*Januarius*). — Cri de guerre : *Moult me tarde.* — Devise. — *Ardent à la gloire ; si peu rien d'autry.* — Légende. — *In prælio semper Leo.*

LOUVART.

Croisade de 1390 contre les infidèles d'Afrique ; Froissart (*le Quart.,* vol. chap. XVIII, p. 74) cite au nombre des seigneurs qui accompagnèrent le duc de Bourbon sur les plages barbaresques, *Guillaume de la Trémoille,* et son frère *à Pennon, le sire de Bordelays, monseigneur de Louvart, maréchal de l'ost à Pennon.*

Origine. — Aucun document n'indique quel fut le berceau des Louvart. On ne doit pas moins les regarder comme très-anciens, puisqu'ils occupaient, dès le XIIIe siècle, de hautes positions, particulièrement Simon, contemporain de Philippe-le-Bel ; c'est leur premier auteur connu.

Branches et alliances. — Après Simon, viennent de père en fils monseigneur Hugues, précité, marié à Marie de Courteray, 1390 ; — Jean, marié à Jeanne de Ghistelles, 1440 ; — Claude, marié à Henriette de Keroant, 1485 ; — Claude II, marié à Marthe de Kerisson, 1533 ; — Abraham, marié à Marie-Anne d'Antin ; — Isaac, seigneur de la Lande, marié à Suzanne des Harnes, 1591 ; — Isaac-André, écuyer, marié à Esther Robillard, 1629 ; — Henri, chevalier, seigneur de Kermartin, marié à Marguerite Fournier, 1670 ; — Pierre-Louis, écuyer, seigneur de Pont le Voye, marié à Magdeleiue de Lauzon, en 1705 ; — François, écuyer, signeur de Pont le Voye, marié à Marie-Magdeleine de Marigner, 1756.

De ce mariage sont issus quatre fils et une fille : 1° Jean-Baptiste-François, marié, en 1795, à Marie-Julie Potier du Pommeroy ; — 2° François-Marie, auteur de la seconde branche, marié, en 1795, à

Marie-Julie-Magdeleine Jouffrion du Verger, d'une des familles vendéennes les plus horriblement décimées par la Révolution. Son père, commissaire du roi, fut guillotiné à Fontenay-le-Comte. Le frère de son père, tué à la tête des gens de Bazoges-en-Pareds au combat de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault; les six frères de Jallays, ses cousins germains, massacrés à Quiberon (V. Crétineau-Jolly, t. I, p. 118, 190, t. III, p. 178; Th. Muret, t. II, p. 69 et 72); — 3° Louis-Dominique, marié, en 1789, à Sophie-Hyacinthe Fromont, dont Jean-Baptiste-Edouard, marié à Pauline de Lavenue, fille du député de Bazas aux Etats-Généraux; — 4° René-Charles, prieur de Châteaudun; — 5° Marie-Julie, mariée, en 1793, à Jean-Aimé-François Cardin, sieur des Nouhes, auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne. (V. de Fourmont, *Histoire de la Chambre des Comptes de Bretagne,* p. 384.)

Quatrième branche, détachée de la première au huitième degré dans la personne de François, cinquième enfant d'Isaac-André et d'Esther Robillard. Voici ses alliances: François, marié à Marie-Hyacinthe de Talhouet Le Moyne, 1694; — François-Anne, chevalier, seigneur de Pontigny, marié à Elisabeth de Mont-Louis; — Joseph-Anne, marié à Catherine-Judith de Pellan, en qui finit cette branche.

Alliances du côté des femmes : avec les de Ghistelles, Poitras, Frogier, Lantier, de Flondres, Cardin, le Plat du Plessis, Simonneau, Sureau, Esgonnière du Thibœuf. (Warroquier, *Armorial général de plusieurs maisons de France,* 3e vol., 1782; Saint-Allais, *Nobiliaire général de France,* t. VI.)

Personnages remarquables. — Simon Louvart, qualifié messire et chevalier, reçoit du roi Philippe IV, avec le manoir royal de Ribemont, quarante livres tournois à prendre sur les revenus de l'intendance de Saint-Quentin-en-Vermondois, comme dédommagement des pertes qu'il a faites aux guerres de Flandre. Cette concession est de 1309 (rouleau en parchemin intitulé : *Charta donorum Philippi pulchri, Philippi quinti et Caroli de Valesio ;* Chambre des Comptes de Paris) ; — Hugues, dont nous avons parlé, chevalier à Pennon, maréchal de l'ost du duc de Bourbon (Froissard, *ubi suprà*) ; — Jean, envoyé comme négociateur auprès du roi d'Angleterre, en 1413, au sujet des troubles de France, obtint un sauf conduit, dont

l'original est à la tour de Londres, et relaté dans le catalogue imprimé des titres français à la Bibliothèque impériale.

Simonet, homme d'armes, en 1468, dans la compagnie de Loys de Luxembourg (*Monstre du 30 avril 1469*), — Claude, homme d'armes (*Monstre originale du 23 juillet 1515 et autre du 21 janvier 1516*) : — Claude II, homme d'armes de la nouvelle ordonnance dans la compagnie du maréchal de Saint-André (*Monstre du 15 juillet 1533*); — Jean, écuyer, seigneur de la Motte, enseigne de vaisseau à Rochefort, en 1666, capitaine de brûlot à Brest, en 1689, capitaine de frégate à Toulon, en 1703, mort en 1716 (*ses états de service délivrés au ministère de la Marine*); — Henri, chevalier, seigneur de Kermartin, homme d'armes dans la garde du roi; — Pierre-Louis, seigneur de Pont le Voye, mousquetaire, sert près de onze ans dans ce corps, assiste à la bataille de Malplaquet, où il est gravement blessé (*Etats de service, congé*); — Jean-Baptiste-François, directeur des Douanes à Brest, décédé en 1816.

François-Marie, dit le chevalier de Pont le Voye, fit avec distinction, comme capitaine au régiment de l'Ile-de-France, toutes les campagnes de l'Inde, sous Bussy et Suffren. Lors de la convocation des États-Généraux, il fut un des gentilshommes choisis par la noblesse de Paris pour nommer ses députés. (*Catalogue de l'Ile-de-France,* de MM. de Barthélemy et de la Roque; *Mémoire des Antiquaires de l'Ouest,* t. xv, p. 350.) Son Adresse au peuple français et sa lettre trouvée dans l'armoire de fer du palais des Tuileries, publiée parmi les pièces du procès de Louis XVI, sont l'impérissable honneur de sa mémoire. La Restauration le fit chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis. — Louis-Dominique, capitaine au régiment du Cap, aide-de-camp du comte de Paigné, gouverneur de Saint-Domingue; — Jean-Baptiste-Édouard, capitaine de cavalerie, officier distingué, chevalier de St-Louis et de la Légion d'honneur, fils du précédent; — René-Charles, licencié en théologie de la maison des sociétés royales de Navarre, prieur commandataire du St-Sépulcre de Châteaudun, en 1786; cet ecclésiastique éminent, à qui le plus brillant avenir était réservé, fut, en 1793, déporté pour la foi en Espagne, où il mourut à peine débarqué à Saint-Ander. (*Vie du P. Baudouin, fondateur des Ursulines de Jésus,* t. i, p. 492.) — Joseph-Anne Louvart de Pontigny, l'un des adver-

saires les plus zélés et les plus actifs de la Révolution, membre de la coalition du marquis de la Rouërie, commissaire civil des armées catholiques et royales de Bretagne.

Représentants actuels. — *Première branche :* Louis-René-Gédéon, ancien directeur des postes à Arras, né à Blaye, en 1805, marié à Sophie-Marie-Vincente de Leissegués de Legerville, nièce du vice-amiral de ce nom, dont : 1° Gustave-Marie, né en 1840; 2° Ernest-Marie, né en 1844; 3° Sophie-Marie-Louise, née en 1834; Sylvie-Marie-Caroline, née en 1837.

Deuxième branche : Gustave-Alphonse, né à Saint-Philbert-du-Pont-Charrault (Vendée), ancien magistrat, ancien président du conseil d'arrondissement de Bressuire, marié, en 1829, à Marie-Joséphine-Pélagie Bagot, dont : 1° Adhémar, né en 1831, marié à Aimée-Elina des Nouhes de la Cacaudière, dont : 1° Hugues-Marie-André, né en 1855; 2° Marie-Françoise-Frédérique, née en 1857; — 2° Léonce, né en 1844.

Troisième branche : 1° Victor, marié, à Saint-Denis (île de la Réunion), à Élisa Rivière, veuve de Sigoyer; 2° Louise.

Armes. — *D'or à trois têtes de Maures de sable,* posées 2 et 1.

Devise. — *Fortis fortiori cedit.*

ADDITIONS ET CORRECTIONS

DU TOME II.

Bois-Jagu. — Page 152, *ajoutez à la fin de la notice :* cette famille s'est fondue, vers la fin du XVI[e] siècle, dans les du Bois, seign, dudit lieu, de la Villerabel, etc. Il y a plus : une vieille tradition fait sortir ceux-ci en juveignerie des du Bois-Jagu, tradition confirmée du reste par la ressemblance d'écusson. En effet, les armes des du Bois-Jagu, *d'argent à trois pins de sinople,* se trouvent en entier dans celles des du Bois de la Villerabel : *d'argent à trois ou cinq pins de sinople, parti d'azur au duc d'or, cantonné de quatre merlettes d'argent.*[1] Les du Bois de la Villerabel sont aujourd'hui représentés par M. Jean-Marie-Joseph, né le 25 janvier 1790, marié en 1821, à D[lle] Cécile-Anne Haouisée de la Villeaucomte, fille de Jean-Baptiste-Laurent Haouisée de la Villeaucomte, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Saint-Brieuc, président du Collége électoral, député au Corps législatif sous la Restauration, et de dame Marie-Désirée de Brangolo. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, parmi lesquels : Henri-Charles, qui a épousé, le 15 mai 1862, Sophie-Marie de Pichon-Parempuyre-Longueville, dont Roger-Pierre, et Raoul du Bois de la Villerabel.

Le Bouteiller. — (Voir t. II, p. 163.) On lit, ligne 2 : « Jean, » chambellan du Duc, homme d'armes de son ordonnance, etc. ; » ce Jean le Bouteiller, seign. de Maupertuis, eut deux fils, Jean et Pierre (*Réformations de 1668 à 1671, mss. de la Biblioth. de Nantes,* t. I). Nous avons donné la descendance du premier, reste à donner ici celle

[1] Réf. et Mont. de 1426 à 1535–1697. Bretagne et Maine. Voy. d'Hozier, le Borgne, Cauvin, Courcy, D. Morice, etc., etc.

du second. Pierre le Bouteiller est chargé par le comte de Laval, en 1519, de réunir à Vitré une montre que N... de Guigny devait y convoquer, nommé par lui lieutenant au gouvernement de Rennes en 1525, et, en 1529, à la capitainerie et garde de Châtillon en Vendelais, en considération de ses bons et loyaux services. Il laissa de Catherine de Fontenailles, qu'il avait épousée en 1505, Michel le Bouteiller, seign. de Bléronds, pourvu de la capitainerie de Châtillon en survivance de son père.

On voit figurer Michel à la montre faite à Vannes, en 1562 (*Lettre patente du roi François I, sur les droits dûs à Michel le Bouteiller en raison de sa châtellenie de Châtillon, titre en parch. aux Arch. de la fam.; pièce fournie par René le Bouteiller, à la réform. de 1669*); Jeanne de Vignac, sa femme, le rendit père de Jean le Bouteiller, lequel s'unit à Jeanne Hay des Nétumières, en 1605. De ce mariage sont issus : 1° Jean, ci-après ; 2° René, conjoint à Renée de Mégaudais, dont Jean le Bouteiller, qui servit dans les gardes écossaises (*Pièce fournie par René le Bouteiller, à la réform. de 1669, déjà citée*). René et son fils furent déclarés nobles d'ancienne extraction, et autorisés à prendre les titres de chevalier et écuyer (*Mss. de la Biblioth. de Nantes,* t. I, fol. 271).

Jean le Bouteiller, frère aîné de René, épousa Anne Alleaume, qui lui apporta en dot la terre des Haries, dont la famille a gardé le nom jusque vers ces derniers temps. De cette union est sorti Jean-François le Bouteiller ; celui-ci servit dans la compagnie de M. de Piré, en 1686, assista aux revues faites à Rennes en 1698 et 1702. (*Certificat de M. de Piré et autres aux Arch. de la fam.*). Il était mort en 1713, laissant de Jeanne-Claude du Verger (au Maine) deux fils : 1° Joseph le Bouteiller ; 2° René ; 3° Marie-Françoise, femme de Nicolas Pouyvel de la Blinière ; — René eut de Béatrix du Boisbéranger : 1° Henri le Bouteiller, époux d'Anne Rancher, dont Caroline, morte sans postérité ; 2° Eugénie le Bouteiller, femme de Nicolas des Nos, et dont les descendants existent.

Joseph le Bouteiller épousa, en 1717, Hélène de Valois. De cet hymen sortirent : 1° André-Joseph ci-après ; 2° Joseph, père de Joseph-François, qui eut lui-même, de N... le Conte, deux enfants : Victor, mort sans hoirs, et Thérèse, femme de Joseph Prioul de Saint-Léger ; — André-Joseph, marié à Julienne des Haies, dame

de la Philipotière ; — André-Charles, leur fils, sous-lieutenant au régiment de Bourgogne-infanterie en 1768, capitaine au même régiment 1778, retiré en 1784 pour cause de santé, chef de division, au commencement de la Révolution, dans la coalition de la Rouërie, émigré en 1791, entre, à son retour en France, dans les royalistes du Morbihan, sous le commandement de Georges Cadoudal, en qualité de colonel second de la division de Saint-Régent, reçoit un brevet de la croix de Saint-Louis, le 15 juin 1796, signé Charles-Philippe, régent du royaume, reçu chevalier à Londres par le comte de Puisaye, 24 mars 1798 (*Etats de service, Arch. de la fam.*). Il meurt en 1821, laissant d'Anne-Françoise-Gabrielle le Mercier de la Villegueurif : 1° Joseph le Bouteiller, capitaine de cuirassiers au régiment de la Reine, chevalier de la Légion d'honneur, mort sans hoirs ; — 2° André le Bouteiller, mort en 1867 ; — 3° Anne, religieuse Ursuline ; — 4° François, vicomte le Bouteiller, garde-du-corps des rois Louis XVIII et Charles X, capitaine de cavalerie, marié en 1826 à Eliza de Vaujuas (son contrat de mariage, où il a le titre de vicomte, est signé du roi Charles X). De cette union sont issus : 1° Emilie le Bouteiller ; 2° Charles le Bouteiller, mort sans postérité ; 3° Christian-Marie-Joseph, vicomte le Bouteiller, marié en 1866 à Mlle Eliza de Vaujuas de Langan, sa cousine-germaine ; 4° Marie-Anne-Gabrielle-Catherine le Bouteiller.

Armes. — *L'Armorial breton de Guy le Borgne* (p. 31) porte : *d'argent à cinq fusées de sable en bande,* et le *Rôle de la Réformation de 1669 : d'argent à la bande fuselée de sable.*

Devise. — *Sine maculis.*

Bréhan. — Page 72, ligne 18 : avec les Poulpry et les Rezé, *lisez :* avec les Poulpry et les Hay des Nétumières. — Lignes 19 et 20 : l'autre à M. de Rezé, *lisez :* l'autre à Paul Hay, baron de Rezé et des Nétumières. — Ligne 25 : au Parlement, etc., Louis de Bréhan, *lisez :* Jean de Bréhan. — Ligne 26 : Maurice de Bréhan, *lisez :* Maurille de Bréhan. — Page 73, ligne 19 : Marie-Louise Bellanger, etc., dont il n'eut pas d'enfant, *lisez :* dont il n'eut qu'une fille, morte à l'âge de neuf ans.

L'Estourbillon. — Page 184, mettre en tête des *représentants actuels :* 1° Pauline de l'Estourbillon, mariée à M. Henri d'Ozonville, petit-fils de Mgr de Hercé, évêque de Nantes, dont la mémoire est chère à tous les Bretons, particulièrement aux Nantais, et petit-neveu de Mgr de Hercé, évêque de Dol, fusillé sur les Garennes à Vannes, après la douloureuse expédition de Quiberon ; — 2° Jean-Prosper-Armand-Marie, vicomte de l'Estourbillon ; — 3° Marie-Augustine de l'Estourbillon, morte religieuse du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie et de l'Adoration-Perpétuelle ; — 4° Léontine de l'Estourbillon, mariée à M. Hippolyte de Verneuil ; — 5° Henriette de l'Estourbillon, mariée à M. Charles Masson de Kerlon ; — 6° Henri de l'Estourbillon, élève des Pères Jésuites ; — 7° Louis de l'Estourbillon, élève des Couëts de Nantes ; — 8° Emilie de l'Estourbillon, élève de l'Adoration-Perpétuelle à Paris.

Goyon-Matignon. — Nous sommes heureux de réparer ici une omission regrettable, en donnant les *représentants actuels* d'une des deux branches de cette maison établies à Nantes. Le continuateur de la Chesnaye-des-Bois (t. xv); l'*arrêt du Parlement de 1778* et les *Archives de famille* nous ont servi de guide.

MM. de Goyon-Matignon de Marcé, de Nantes, représentent aujourd'hui les deux branches de Marcé et de Vaurouault, qui ont pour auteur Goyon-Matignon, comme l'atteste le P. Anselme (*Hist. des grands Officiers de la couronne,* t. v).

BRANCHE DE MARCÉ.

XVIIIe degré. Claude-Charles de Goyon, baron de Marcé, épousa : 1° Marie d'Appelvoisin ; 2° Claude-Henriette de la Muce, fille de César de la Muce, banneret de Bretagne, seign. du Ponthus, près Nort, et de dame Ursuline de Champagne de la Suze. De ce second mariage naquit Amaury-Charles de Goyon.

XIXe. Amaury-Charles de Goyon, chev., comte de Marcé, marq. de la Muce, banneret de Bretagne, marié le 22 décembre 1714, à Marguerite-Jeanne-Catherine Boschier d'Ourxigné, dont : Amaury de Goyon et Jean-Amaury de Goyon.

XXe. 1° Amaury de Goyon, marq. de Goyon de Marcé, banneret de

Bretagne, maréchal des camps et armées du roi, né le 1er septembre 1717, marié en 1747, à Marie-Madeleine-Cécile de Saint-Pierre, ou Saint-Julien, mort sans postérité; 2° Jean-Amaury de Goyon de Marcé, chev., comte de Nort, né le 25 mai 1720, marié à Charlotte-Hermine-Gédéon Angier de Lohéac, fille de Donatien-Rogatien Angier de Lohéac, marq. de Crapado. Le comte de Goyon fut autorisé, par lettres patentes de décembre 1745, à substituer à ses nom et armes les nom et armes d'Angier de Lohéac. — De son mariage avec Elisabeth-Charlotte-Françoise du Châtellier, sont issues deux filles : 1° Marguerite-Emmanuelle-Augustine ; 2° Sophie-Charlotte, mariée à Maurice-Gervais-Joachim Geslin, marq. de Trémergat.

XXIe. Marguerite-Emmanuelle-Augustine Angier de Lohéac, née le 16 septembre 1752, mariée, le 2 juillet 1771, à son cousin, Claude-Hyacinthe de Goyon, seign. du Vaurouault, né à Pléherel, le 6 février 1744, mort à Rennes, le 24 mars 1785. — De ce mariage vinrent : 1° Louis-Amaury-Hyacinthe qui suit; 2° Auguste-Marie ; 3° Arsène, décédés l'un et l'autre sans postérité; 4° une fille mariée, en 1804, à N... le Moine de Beaumarchais.

XXIIe. Louis-Amaury-Hyacinthe, marq. de Goyon de Marcé, né le 17 avril 1772, chev. de Saint-Louis, officier de l'armée de Condé, marié à Paris, en octobre 1806, à Adelaïde-Emilie de la Queuille, fille de Jean-Claude-Marie-Victoire, marq. de la Queuille, chev. de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, député de la noblesse d'Auvergne aux Etats-Généraux de 1789, et de Dlle Emilie de Scorailles. Le marquis de Goyon est mort à Nantes en 1835, et la marquise à Paris en 1816. — De ce mariage sont issus deux fils :

XXIIIe. 1° Joseph-Amaury qui suit; 2° Auguste-Arsène, comte de Goyon-Matignon de Marcé, né à Paris le 19 août 1813, marié le 25 novembre 1835, à Mlle Céline-Georgette Richard de la Roulière, fille de François-Georges Richard de la Roulière, et de Dlle Cécile Richard de la Pervanchère, dont deux filles : 1° Mlle Emilie-Augustine-Françoise de Goyon de Marcé, née le 8 août 1836 ; 2° Mlle Céline-Joséphine-Cécile de Goyon de Marcé, née le 11 décembre 1837, mariée le 19 mars 1863, à M. Louis de Charette de la Contrie, ex-guide et dragon pontifical.

Joseph-Amaury, marq. de Goyon-Matignon de Marcé, né à Paris, le 22 avril 1810, demeurant actuellement au château de la Chauvelière,

commune de Joué-sur-Erdre, marié, le 25 janvier 1836, à Mlle Perrine-Pauline Burot de Carcouet, fille de Jean-Jacques Burot de Carcouet, officier de l'armée de Condé, député sous la Restauration, et de Mlle de Colobel de Bodel. — De ce mariage sont issus deux fils :

XXIVe. 1° Amaury-Auguste-Marie de Goyon-Matignon de Marcé, né le 23 novembre 1837 ; 2° Jean-Georges-Marie-Hyacinthe de Goyon-Matignon de Marcé, né le 10 mai 1839.

BRANCHE DE GOYON-MATIGNON DU VAUROUAULT.

Claude-Hyacinthe de Goyon-Matignon, seign. du Vaurouault, marié au château de la Chauvelière, le 2 juillet 1771, à sa cousine Marguerite-Emmanuelle-Augustine Angier de Lohéac, eut pour père Charles-Claude de Goyon-Matignon, chev., seign. du Vaurouault, capitaine-général garde-côte de la capitainerie de Matignon, gouverneur pour le roi du château de la Roche-Goyon, et pour mère Thomase-Louise-Claire de Visdelou, mariée en 1726. Ledit Charles-Claude, seign. du Vaurouault, était fils de

Charles de Goyon-Matignon, seign. du Vaurouault, marié le 26 avril 1686, à Françoise-Hyacinthe Boschier, dont onze enfants, parmi lesquels, outre Charles-Claude déjà nommé, nous devons mentionner : Joseph-René-Marie, né vers 1700, abbé de Chambons, diocèse de Viviers.

Charles de Goyon-Matignon descendait de Jean de Goyon, seign. du Vaurouault, tige de la branche de ce nom, vivant en 1437, fils puîné d'Alain de Goyon, seign. de Beaucorps (Anselme, t. v, p. 405).

Kergariou. — Page 206, ligne 10, *au lieu de :* de la Marnière, de Guer, *lisez :* de la Marnière de Guer. — Page 207, ligne 18, *au lieu de :* Joseph-François-Marie-Pierre, *lisez :* Joseph-François-René-Marie-Pierre ; lisez de même à la dernière ligne de la même page. — Page 208, ligne 20 : après Mélite-Louise-Geneviève-Marie, *lisez :* mariée au marquis d'Aubigny d'Assy. — A la même page et avant-dernière ligne de la notice, *au lieu de :* Roland-René-Marie, vicomte de Kergariou, père d'Alice-Gatienne-Marie de Kergariou, etc., *lisez :* Roland-René-Marie, vicomte de Kergariou, et madame de Quélen, sa sœur.

Kermoisan. — P. 213, à la dernière ligne de *représentants actuels, au lieu de :* lieutenant général le Long de Rosnay, *lisez :* lieutenant général, comte Dulong de Rosnay.

La Motte-Rouge. — Page 16, ligne 25, *au lieu de :* Kergoat, *lisez :* de l'Argentaye de Kergoat. — Ligne 26, *au lieu de :* Rouxel de Lescouët, *lisez :* Rouxel de la Bougrie, 1518; Rouxel du Val, 1547; Rouxel de Lescouët, 1827. — Ligne 32, *au lieu de :* de l'Eprine de Granville, *lisez :* de l'Espine de Grainville.— Page 19, ligne 15, *au lieu de :* Esmanqard de Beurnonville, *lisez :* Esmengart de Bournonville.— Ligne 24, *au lieu de :* fille de Scevole Pocquet, *lisez :* Scévole Pocquet de Livonnière; *au lieu de :* Adélaïde de la Mothaye, *lisez :* Adélaïde de Launay de la Mothaye.

Ajoutez aux alliances : celles contractées avec les de St-Méloir, vers 1390; de Rochefort, vers 1400; Goueon, 1403; du Quellenec, 1500; Boulleuc, 1514; Rogon, 1540; Glorias, 1537; de la Houssaye, 1574; Boquien, 1664; Dolo, 1660; Gouret, 1590; le Maignan, 1606; Denys, 1680; Gesril, 1686; de Trémereuc, 1710; — *et du côté des femmes :* avec les le Marchand, 1500; d'Andigné, 1598; des Noës, 1608; Pinel, 1610; le Pugneix, 1626; — Gaudin de la Marre, 1697; Guillemet de l'Isle, 1713; — de la Chestaye, 1430; le Fruglais, 1600; de Lesquen, 1666; Collet, 1693; Poënce de Kerily, 1695; le Pugneix, 1616; — mariage de Charles-Marie-Auguste, né en 1830, avec Marie-Elisabeth-Joséphine Longueville, en 1867.

Du Plessis-Mauron de Grenédan. — Au tome II, page 256, après : Branches actuelles : la 1re est représentée, *lisez : 1er rameau de la branche aînée :* Jules-Philippe du Plessis-Mauron, marq. de Grenédan, marié le 27 décembre 1853, à Julie-Ernestine-Marie de la Haye de Plouër, dont : Jules-Hippolyte-Marie; Jean-Louis-Marie; Ernestine-Stéphanie-Marie; Marie-Camille-Emilie.

2e rameau de la branche aînée : Emilie-Jeanne de Couasnon, veuve de Jean-Baptiste-Gaston du Plessis-Mauron, comte de Grenédan, ancien capitaine d'infanterie, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, propriétaire de l'ancien château de Grenédan, père de Gaston, tué à Castelfidardo; de René-Louis-Alexis, aujourd'hui

comte de Grenédan; d'Auguste-Roger; de Pauline-Marie; de Marie-Elisabeth.

Rameaux féminins de la même branche : 1° Stéphanie-Marie-Agathe, mariée à Ernest le Bihan de Pennélé, sans enfants; 2° Henriette-Marie de Porcaro, veuve de Fortuné-Jean-Baptiste, marquise douairière, dont Marie-Henriette-Anne, mariée le 17 mai 1865, à Edgard de Marnière de Guer.

3e rameau collatéral de la branche aînée : 1° Louis-Aimée-Guillaume, marié le 16 janvier 1838, à Marie-Euphrasie Etart de Bascardon; 2° Charles, marié le 29 mars 1864, à Marie-Caroline Frilet de Châteauneuf; 3° Aimée-Perrine-Marie, veuve d'Ernest, comte Péan de Ponfilly; 4° Elisabeth.

IIe branche : 1° René-Jean, marié le 14 septembre 1852, à Emilie-Olivier de la Blairie, dont: René-Frédéric-Aimé-Pierre; Alexis-Charles-Marie; Emilie-Thérèse-Marie; 2° Caroline-Marie, mariée à Frédéric du Breil de Pontbriand.

IIIe et dernière branche : 1° Elise le Gentil de Rosmorduc, veuve de René-Gabriel-Philippe, dont : Raoul-Philippe-René; René-Alfred-Henri; Rodolphe-Ernest-Henri; Guy-Gaston-Henri; Alfred-Raoul; Geoffroy-Guy-Henri; Marie-Fanny-Elise; Mathilde-Marie-Henriette; Blanche-Mathilde; Elise-Victoire-Henriette; 2° Mathilde-Henriette-Charlotte-Félicité, mariée à Henri, vicomte de Kergariou.

Poulpry. — Page 258, ligne 7, *au lieu de :* Tintiniac, *lisez :* Tinténiac; — et à la même ligne, *au lieu de :* Matharel de la Corbière, *lisez :* Matharel; de la Corbière.

Quelen. — Page 264, à la fin de *représentants actuels, ajoutez :* Alphonse-Amable-Marie, Aline-Marie-Josephe, enfants d'Amédée-Auguste, comte de Quelen, et d'Alix-Marie-Gatienne de Kergariou, sœur de Roland-René-Marie, vicomte de Kergariou.

Tredern. — *Ajoutez aux alliances* celles que cette maison a contractées avec les Tugdual; Tanniou; Kerguélen; Chalus; Chauveau de Kernaëret. — A la page 298, ligne 23, *au lieu de :* Coatnouft, *lisez :* Coatnoult; et *au lieu de :* Karoufil, *lisez :* Keroufil. — Ligne 25, *au*

lieu de : Kercoent, *lisez :* Kerhoënt; *au lieu de :* Moroque, *lisez :* Morogues. — Ligne 25, *au lieu de :* de la Motte-Guyomarais de Vauverte et de Broon, *lisez :* de la Motte-Guyomarais (ramage de Broons).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

DU TOME III.

De Chaisne de Bourmont. — Page 19, ligne 17, *au lieu de :* père de Manassès, *lisez :* frère de Manassès; — *ajoutez* à la même ligne, après Baruth : et Hugues de Guignes; — à la ligne 28 de la même page, *au lieu de :* fils puiné, *lisez :* fils aîné. — Page 20, ligne 8, après châtelain de Gand, *ajoutez :* de la maison de Saxe, issue de la même souche que l'empereur Othon, qui descendait de Witikind, roi des Saxons. — Page 21, ligne 15, *au lieu de :* Angers, *lisez :* Augers. Page 22, ligne 7, après : Marie de Crespat, *ajoutez :* dont trois fils : Henri-Marie-Dieudonné; Charles-Marie-Amédée; César-Marie-Raoul; et trois filles : Marie-Caroline-Ernestine-Juliette; Marie-Augustine-Sophie; Marie-Henriette; — ligne 13 de la même page, après : Marie de Viette, *ajoutez :* dont trois fils : Henri; Louis; Amédée; — ligne 20, après : Félix Pantin de Landemont, *ajoutez :* dont deux filles : Marie et Aliette; — ligne 21, après : au marquis de Langle, *ajoutez :* dont un fils, Bertrand.

Des Nouhes. — Page 333, ligne 11, *au lieu de :* à la Tabarière, *lisez :* des des Nouhes.

TABLE.

PREMIÈRE CROISADE.

ANJOU ET MAINE.

DEUXIÈME CROISADE.

TROISIÈME CROISADE.

QUATRIÈME CROISADE.

CINQUIÈME CROISADE.

SIXIÈME CROISADE.

SEPTIÈME CROISADE.

HUITIÈME CROISADE.

POITOU.

PREMIÈRE CROISADE.

DEUXIÈME CROISADE.

TROISIÈME CROISADE.

QUATRIÈME CROISADE.

CINQUIÈME CROISADE.

SIXIÈME CROISADE.

SEPTIÈME CROISADE.

HUITIÈME CROISADE.

CHEVALERIE DU TEMPLE.

CHEVALERIE DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM.

SUPPLÉMENT DU DEUXIÈME VOLUME.

SUPPLÉMENT DU TROISIÈME VOLUME.

ADDITIONS ET CORRECTIONS DU TOME II.

ADDITIONS ET CORRECTIONS DU TOME III.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

Nantes, imprimerie de Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

